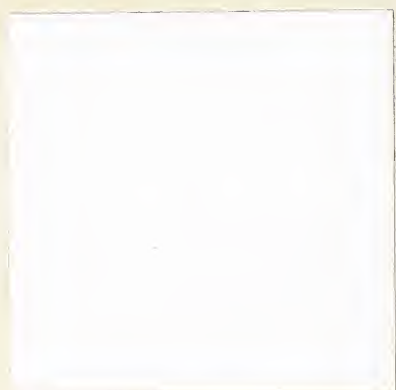






24ColorCard CameraCraze.comTM





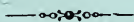
BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

8^{ste} JAAR. — 8^{me} ANNÉE.

GENT,

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,
Koestraat, 15.

—
1900.

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE

TE GENT.


—

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.



Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

8^{ste} JAAR. — 8^{me} ANNÉE.

GENT,

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,

Koestraat, 15.

—
1900.

GENT, DRUKKERIJ V. VAN DOOSSELAERE.

LEDENLIJST (1900).

I. — Gewone leden.

- Bergmans, Paul*, doctor in de wijsbegeerte en letteren, 2^o onderbibliothecaris bij de Bibliotheek van de Hoogeschool, Meirelbekestraat, 2, Gent.
- Béthune de Villers, Baron Jan*, lid der Bestendige Deputatie van West-Vlaanderen, St-Jorisstraat, te Brugge, en Kasteel van Oost-Roosebeke.
- Boddaert, Karel*, advocaat, schepen van de stad Gent, Bagattenstraat, 141, Gent.
- Casier, Jozef*, gemeenteraadslid en consul van Paraguay, Slijpstraat, 91, Gent.
- Claeys, Prosper*, advocaat, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Hoogstraat, 15, Gent.
- Claeys, Hendrik*, pastoor van St-Nicolaas-kerk, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Catalognestraat, 16, Gent.
- Cloquet, Lodewijk*, hoogleeraar, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, briefwisselend lid van de Société nationale des Antiquaires de France, St-Pieterstraat, 2, Gent.
- Coomans, Frans (Broeder Mathias)*, bestuurder van de St-Lucas-Academie, Engelandgat, 56, Gent.
- Coupé, Jozef*, hulp-aalmoezener aan het Midden-Boethuis, Korte Violettenstraat, 33, Gent.
- De Ceuleneer, Adolf*, hoogleeraar, gemeenteraadslid, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, secretaris van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Gildestraat, 5, Gent.
- de Kerchove de Denterghem, Graaf Oswald*, advocaat, senator, oud-Gouverneur van Henegouwen, Brabantdam, 3, Gent.
- de Limburg Stirum, Graaf Diederik*, doctor in de rechten, senator, Wetstraat, 166, Brussel.
- de Maere d'Aertrycke, Baron August*, oud-schepen van de stad Gent, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Onderbergen, 70, Gent (1).

(1) Overleden den 9ⁿ October 1900; vervangen, als gewoon lid, door den heer *E. Dubois*, hoogleeraar te Gent.

- De Neffe, Victor*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van Geneeskunde, gemeenteraadslid, Statiestraat, 66, Gent.
- de Neve de Roden, Ridder Emiel*, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Savaanstraat, 49, Gent.
- de Pauw, Jonkheer Napoleon*, 1^{ste} advocaat-generaal, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, Lange Violettenstraat, 279, Gent.
- De Potter, Frans*, letterkundige, bestendige secretaris van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Godshuizenlaan, 29, Gent.
- De Smet-Duhayon, Jozef*, doctor in de rechten, hulp-griffier bij het Beroepshof, voorzitter van den Kunst- en Letterkring, Kortrijkschen steenweg, 22, Gent.
- De Vigne, Julius*, advocaat, schepen van de stad Gent, Keizer-Karelstraat, 14, Gent.
- De Waele, Jozef*, bouwkundige, leeraar bij de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Citadellaan, 59, Gent.
- Diegerick, A.*, bewaarder van het Staatsarchief, Citadellaan, 14, Gent.
- Dutry, Albrecht*, vrederechter, Krommewalplaats, 4, Gent.
- Fredericq, Paul*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Winkelstraat, 9, Gent.
- Geerts, Jozef*, ingenieur, Casinostraat, 15, Gent.
- Heins, Armand*, kunstschilder, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Onderstraat, 18, Gent.
- Hulin, Joris*, hoogleeraar, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Bisdomplaats, 3, Gent.
- Lacquet, Ernest*, schatbewaarder van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en lid der Commissie van het Museum van Oudheden, Hoogpoort, 10, Gent.
- Lippens, Eugeen*, lid van den Provincieraad en van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Statiestraat, 20, Gent (1).
- Lybaert, Theofiel*, kunstschilder, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, St-Michielsplaats, 8, Gent.
- Maeterlinck, Lodewijk*, kunstschilder, bewaarder van het Museum van Schilderijen, Eedverbondstraat, 6, Gent.
- Mortier, Stephanus*, bouwmeester van de Provincie Oost-Vlaanderen, Augustijnenkaai, 1, Gent.

(1) Overleden in 1900; vervangen, als gewoon lid, door den heer *V. Fris*, doctor in wijsbegeerte en letteren, te Geeraardsbergen.

- Pirenne, H.*, hoogleeraar, briefwisselend lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, St-Pietersnieuwstraat, 132, Gent.
- Pyfferoen, Oscar*, advocaat, buitengewoon hoogleeraar, Nieuwboschstraat, 4, Gent.
- Scribe, Ferdinand*, kunstschilder, voorzitter der maatschappij « De Vrienden van het Museum », Eikboschstraat, 2, Gent.
- Soenens, Ridder Emiel*, lid der Commissie van het Museum van Oudheden, St-Denys-Westrem.
- Tierentyn, Lodewijk*, doctor in de rechten, Hoogpoort, 10, Gent.
- Tytgadt, Lodewijk*, bestuurder der Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, Begijnhofplaats, 21¹, Gent.
- Van Assche, August*, bouwkundige, lid van de Koninklijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Hertogstraat, 13, Gent.
- Van Biesbroeck, L.*, leeraar bij de Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Egmontstraat, 17, Gent.
- Van den Bemden, Ferdinand*, gepensionneerd kapitein, Dierentuinlaan, 47, Gent.
- Van den Gheyn, Gabriël*, kanunnik, bestuurder van het St-Lievensgesticht, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en secretaris van de Commissie van het Museum van Oudheden, Zilverstraat, 1, Gent.
- Van den Heuvel, Julius*, Minister van Justitie, te Brussel.
- van der Haeghen, Jonkheer Ferdinand*, boekbewaarder der Hoogeschool, lid van de Koninklijke Academie van België, eereid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, voorzitter der Commissie van het Museum van Oudheden, 2, Ottogracht, te Gent en St-Denijs-Westrem.
- van der Haeghen, Jonkheer Victor*, stadsarchivaris, secretaris van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, lid der Commissie van het Museum van Oudheden, Heuvelstraat, 77, Gent.
- Van Duyse, Florimond*, krijgsauditeur, lid der Koninklijke Academie van België, Laurent-Delvauxstraat, 4, Gent.
- Van Rysselbergh, Karel*, bouwmeester van de stad Gent, Loostraat, 21, Gent.
- Van Werveke, Alfons*, agregaat-leeraar van het Middelbaar Onderwijs, bewaarder van het Museum van Oudheden te Gent, Ekkerghelaan, 48, Gent.
- Varenbergh, Emiel*, lid van den Provincieraad en van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Meersteeg, 11, Gent (1).

(1) Overleden in 1900; vervangen, als gewoon lid, door *Jonkheer R. Schoorman*, adjunct-bewaarder van het Staatsarchief, te Gent.

Verhaegen, Jonkheer Arthur, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, lid der Kamer van volksvertegenwoordigers, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Houtlei, 28, Gent.

Vuylsteke, Julius, doctor in de rechten, uitgever, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Koestraat, 15, Gent.

II, — Buitengewone leden.

Abel, Ernest, bouwkundige, St-Machariusstraat, 4, Gent.

Archief (Stads), ten Stadhuize, Gent.

Blommaert, C., eigenaar, Oostacker.

Blommaert, Stanislas, eigenaar, Catalognestraat, 12, Gent.

Bourdon-De Bruyne, A., Heilig-Geeststraat, 10, Gent.

Bourdon, Ed., goudsmid, Catalognestraat, 5, Gent.

Bressers, Leo, kunstschilder, Peperstraat, 22, Gent.

Bruggeman, A., gemeenteraadslid, Hoogpoort, 5, Gent.

Bruyninx, Edmond, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Meerschstraat, Gent.

Campers, Pieter, leeraar bij de Staatsnormaalschool, Noordstraat, 12, Ledeberg.

Casier, Baron Victor, nijveraar, consul van Columbië en Monaco, Salvatorstraat, 8, Gent.

Claeys Bouvaert, Alfred, advocaat, senator, Oranjestraat, 6, Gent.

Claeys Bouvaert, Gustaaf, bankier, St-Michelstraat, 9, Gent.

Cobbaert, Eug., ingenieur bouwmeester, Eedverbondstraat, 34, Gent.

Coppejans, Frans, kunstschilder, Lange Steenstraat, 7, Gent.

Coppieters Stochove Delebecque, Jonkheer E., eigenaar, consul van Hawaï, oude Violettenlei, 28, Gent.

Coppieters, Jonkheer Huybrecht, doctor in de wijsbegeerte en letteren, oude Violettenlei, 28, Gent.

Cruyt, Mauritius, pastoor van St-Antoon, Toekomststraat, 9, Gent.

De Baets, Herman, advocaat, lesgever bij de Hoogeschool, Winkelstraat, 11, Gent.

De Brabandere, Victor-Camille, hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 80, Gent.

De Clerck, Karel, advokaat, lange Violettenstraat, 25, Gent.

de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck, Vicomte, Nijverheidstraat, 15, Brussel, en op het kasteel van Elseghem bij Audenaerde.

de Ghellinck d'Elseghem, Ridder Jan, eigenaar, lid der Kamer van volks-

- vertegenwoordigers, Houtlei, 14, Gent, en op het kasteel te Wannegem-
Lede.
- de Grave, O.*, eere-griffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Frère-Orban-
laan, 19, Gent.
- de Haerne, Werner*, gehecht aan het staatsarchief, Citadellaan, 96, Gent.
- de Hemptinne, Jonkheer Alexander*, nijveraar, Onderbergen, 56, Gent.
- de Hemptinne, Graaf Jozef*, nijveraar, Keizer-Karelstraat, 29, Gent.
- de Kemmeter, Baron Adolf*, ingenieur, Gouvernementstraat, 9, Gent.
- de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde, Jonkheer J.*, eigenaar, St-Mi-
chielstraat, 8, Gent.
- de la Kethulle de Ryhove, Jonkheer Adriaan*, raadsheer bij het Hof van
beroep, Keizer-Karelstraat, 25, Gent.
- De Lanier-Van Monckhoven*, ingenieur, nijveraar, senator, consul van
Denemarken, Kortrijkschen steenweg, 20, Gent.
- Delvin, Jan*, kunstschilder, leeraar bij de Koninklijke Academie van Beel-
dende kunsten, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Phœnix-
straat, 2, Gent.
- de Maere d'Aertrycke, Baron, Aertrycke*.
- Demoulin, A.*, hoogleeraar, Nederpolder, 20, Gent.
- De Muynck, Victor*, gemeenteraadslid, Savaanstraat, 17, Gent.
- De Noyette, Modest*, bouwkundige, Kerkstraat, 109, Ledeberg.
- de Pelichy, Graaf L.*, substituut van den Procureur des Konings, Muntstraat,
Gent.
- De Perre, Edmond*, rechter, Dierentuinlaan, 28, Gent.
- de Potter van ten Broeck, Joris*, afdeelingshoofd bij het Provinciebestuur,
Peperstraat, 31, Gent.
- De Pratere, Florent*, leeraar in geschiedenis bij het St-Lievensgesticht,
Zilverstraat, 1, Gent.
- De Reu, Lodewijk*, doctor in de rechten, griffier van de Provincie Oost-
Vlaanderen, Kruisstraat, 11, Gent.
- De Rudder, Hendrik*, ingenieur, Boussu.
- De Saegher, Rodolf*, advocaat, Laurentplaats, 15, Gent.
- de Smet de Naeyer, Jonkheer Frederik*, eigenaar, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Jonkheer Maurits*, nijveraar, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Graaf Paul*, Minister van Geldwezen, Kabinetshoofd,
lid der Kamer van volksvertegenwoordigers, Wetstraat, Brussel.
- De Stoop, Gustaaf*, hoofd-conducteur van Bruggen en Wegen, Citadellaan,
167, Gent.
- de Tracy, Hendrik*, kunstschilder, Prinsenhof, 25, Gent.
- De Wilde, Victor*, notaris, Laarne.
- D'Hondt, Victor*, hoogleeraar, Zwarte Zusterstraat, 11, Gent.

- D'Hoy, Constant*, photograaf, Korte Dagsteeg, Gent.
- Diegerick, Emiel*, ingenieur van den Technischen Dienst der Provincie, Heirnislaan, 6, Gent.
- Dierkens, Ferdinand*, bouwkundige, Korenleie, 4, Gent.
- Dietens, A.*, griffier bij de Handelsrechtbank, Egmontstraat, 18, Gent.
- Donnet, Fernand*, Tranvaalstraat, 53, Antwerpen.
- Donny, G.*, ingenieur, Tuinbouwlaan, 4, Gent.
- Du Bois, Adolf*, advocaat, gemeenteraadslid, Lange Meer, 9, Gent.
- Dubois, Ernst*, buitengewoon hoogleeraar, Schoolkaai, 26, Gent.
- Duclos, Adolf*, kanunnik, pastoor van St-Jacobs, Yper.
- Dutry-Van Loo, Julius*, handelaar, Veldstraat, 14, Gent.
- Feyerick, Albert*, nijveraer, St-Pietersnieuwstraat, 47, Gent.
- Feyerick, Ferdinand*, nijveraer, St-Pietersnieuwstraat, 45, Gent.
- Fiers, A.*, eigenaar, Willem-Tellstraat, 24, Gent.
- Fievé-Claeys, Emiel*, nijveraer, Dok, 82, Gent.
- Fredericq, Albrecht*, advocaat, oud-provincieraadslid, Dierentuinlaan, 9, Gent.
- Fris, Victor*, doctor in de wijsbegeerte en letteren, archivaris-paleograaf, te Geeraardsbergen.
- Gallet-Miry, Achilles*, snelschrijver van den Senaat en van den Provincieraad van Oost-Vlaanderen, Meerschstraat, 52, Gent.
- Geirnaert, Hendrik*, bouwkundige, Nieuwpoortstraat, 10, Gent.
- Gilleman, Karel*, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Kasteellaan, 45, Gent.
- Grootaert, Ernst*, ingenieur van de Staatsspoorwegen, Rabotstraat, 21, Gent.
- Heins, Maurits*, doctor in de rechten, bureelhoofd bij het Gemeentebestuur, Onderstraat, 18, Gent.
- Herry, Baron Joris*, senator, Korte Meer, 22, Gent.
- Hulin, Julius*, Bisdomplaats, 3, Gent.
- Hey-de Crom, Leo*, consul van Venezuela, Ieperstraat, 68, Gent.
- Janson, Lodewijk*, eigenaar, Ketelvest, 30, Gent.
- Janssens de Bisthoven, Jonkheer Leo*, procureur des Konings, Predikheerenstraat, 23, Brugge.
- Kasteleyn, Gustaaf*, beeldhouwer, Bijlokevest, 31, Gent.
- Kervyn de Meerendré, Jonkheer Daniël*, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, Kouterdreef, 7, Gent.
- Kervyn de Meerendré, Jonkheer Raymond*, eigenaar, Lange Boomgaardstraat, 20, Gent.
- I adon, A.*, kunstschilder, Ste-Elisabethgracht, 15, Gent.
- Lamberty, Achilles*, advocaat, Begijnhoflaan, 38, Gent.
- Lameere, E.*, doctor in de wijsbegeerte en letteren, kasteel van l'Escaille, Fayt bij Senefie (Henegouwen).
- Laroy, K.*, toezienaar aan Bruggen en Wegen, Onderstraat, 43, Gent.

- Lauwick, Oswald*, kolonel van den staf, stafoverste van de 1^{ste} krijgsoomschrijving, Onderbergen, 73, Gent.
- Leboucq, Hector*, hoogleeraar, lid der Koninklijke Academie van Geneeskunde, Coupure, 145, Gent.
- Lebrun, Albrecht*, kapitein-bevelhebber, gehecht aan den adjudant-generaal, Hoofd van het Krijgshuis des Konings, Seutinstraat, 28, Schaarbeek.
- Lebrun, Emiel*, kunstschilder, Coupure, 125, Gent.
- Le Fèvre de Tenhove, Ridder*, eigenaar, kasteel l'Hermitage, Gendbrugge.
- Léger, Theodoor*, advocaat en senator, Engelandgat, 14, Gent.
- Le Grand, Renaat*, advocaat, Kasteel van Runenborg, Heusden bij Gent.
- Ieirens, Julius*, nijveraar, Frère-Orbanlaan, 29, Gent.
- Le Roy, Hippolytus*, beeldhouwer, Zeugsteeg, 9, Gent.
- Libbrecht, Jozef*, advocaat en provincieraadslid, St-Pietersnieuwstraat, 65, Gent.
- Lievevrouw-Coopman, L.*, letterkundige, Ledeganckstraat, 27, Gent.
- Lippens, Hippolytus*, advocaat, senator, oud-burgemeester van de stad Gent, Korenleie, 13, Gent.
- Maertens, Jonkheer Albrecht*, voorzitter van de Bank van Vlaanderen, consul van Oostenrijk-Hongarije, Kruisstraat, 9, Gent.
- Maertens, Jonkheer Jozef*, eigenaar, Vlaanderenstraat, 33, Gent.
- Mast de Maeght*, advocaat, Henegouwstraat, 27, Gent.
- Mechelynck, Albrecht*, advocaat, rechter plaatsvervanger bij de Rechtbank, van 1^{en} aanleg en provincieraadslid, Brabantdam, 16, Gent.
- Mertens, Pieter*, geneesheer, Gysegem.
- Minne, Achilles*, bouwkundige, leeraar bij het Koninklijk Athenæum en bij de Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, Korte Violettenstraat, 25, Gent.
- Morel de Boucle St Denis, Eugene*, nijveraar, Coupure, 9, Gent.
- Neve, Jozef*, Burgstraat, 92, Gent.
- Neve, Leo*, notaris, Burgstraat, 92, Gent.
- Nyssens, Pieter*, ingenieur, bestuurder van het Staatslaboratorium, Ham, 16, Gent.
- Parmentier, Joris*, doctor in de rechten, adjunctgriffier bij de Rechtbank van 1^{en} aanleg, Van Hulthemstraat, 71, Gent.
- Picha Adolf*, nijveraar, Lousbergslaan, 52, Gent.
- Potjes, Eduard*, leeraar bij het Koninklijk Muziek-Conservatorium, Geldmunt, 18, Gent.
- Prayon-de Pauw*, consul van het Duitsche Keizerrijk, Lange Violettenstraat, 10, Gent.
- Prayon, Ernest*, ingenieur, Dierentuinlaan, 22, Gent.
- Ramlot, R.*, ingenieur, Predikheerenstraat, 6, Gent.

- Richebé, Raymond*, advocaat, oud-leerling der Ecole des chartes, Montaignestraat, 7, Parijs.
- Roersch, A.*, lesgever bij de Hoogeschool, Toekomststraat, 75, Gent.
- Rooman, Marcus*, eigenaar, Kruisstraat, 13, Gent.
- Rooms, Remi*, beeldhouwer, Schoolstraat, 36, Gent.
- Sacré, Edmond*, fotograaf, Kalanderplaats, 1, Gent.
- Schoorman, Jonkheer Robrecht*, adjunct-bewaarder van het Staatsarchief, Coupure, 193, Gent,
- Semey, J.-G.*, bouwmeester, Scheldelaan, 44, Gent.
- Serdobbel, Ernest*, advocaat, Kouterdreef, 5, Gent.
- Servais, Clemens*, hoogleeraar, Coupure, 153, Gent.
- Siffer, Alfons*, uitgever, gemeenteraadslid, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Kruisstraat, 3, Gent.
- Soupart, Floribertus*, rustend hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 67, Gent.
- Speltinckx, J.*, nijveraar, Waaistraat, 3, Gent.
- Stepman, Hendrik*, uitgever, Lange Violettenstraat, 23, Gent.
- Stroobant, Lodewijk*, bestuurder van het Bedelaarsgesticht te Merxplas.
- Sugg, Albrecht*, Laurentplaats, 17, Gent.
- Tibbaut, Victor*, doctor in de rechten, pleitbezorger, provincieraadslid, Recolettenleie, 5, Gent.
- Vaerwyck, Hendrik*, bouwkundige, Nieuwland, 22, Gent.
- Van Assche, Willem*, notaris, Nederkouter, 38, Gent.
- Van Bambeke, Florimond*, brouwer, Brugschepoortstraat, 1, Gent.
- Van Brabandt, Jozef*, advocaat, Lange Violettenstraat, 51, Gent.
- Van Caneghem, Jan*, nijveraar, Kleinen Dok, Gent.
- Van Crombrugghe, Emiel*, glas- en versieringschilder, Hoogstraat, 2, Gent.
- Van Crombrugghe, Julius*, nijveraar, Volderstraat, 15, Gent.
- Van den Berghe R.*, 1^e onder-bibliothecaris bij de Bibliotheek der Hoogeschool, Ham, 45, Gent.
- Van den Hove, Desideer*, eigenaar, Houtlei, 28, Gent.
- Van der Haeghen, Arnold*, boekdrukker-uitgever, Veldstraat, 60, Gent.
- Van der Linden*, ingenieur van Bruggen en Wegen, hoogleeraar, Prinsenhofstraat, 27, Gent.
- Van der Linden, Herman*, leeraar aan het Koninklijk Athenæum van Antwerpen, Thienschestraat, 124, Leuven.
- Van der Mensbrugghe, A.*, Coupure, 131, Gent.
- Van der Poorten, I.*, boekdrukker-uitgever, Pollepelstraat, 18, Gent.
- Van der Schelden, Hendrik*, boekdrukker-uitgever, Onderstraat, 20, Gent.
- van Egeren, J.*, raadsheer bij het Hof van Beroep, Citadellaan, 55, Gent.
- Van Goethem, Emiel*, boekhandelaar, Koornmarkt, 18, Gent.
- Van Hamme, Ernst*, bouwkundige, Vlaanderenstraat, 44, Gent.

- Van Haute, Gustaaf*, Volderstraat, 22, Gent.
- Van Hoecke-Peeters, Emiel*, bouwkundige, Hoogstraat, 81, Gent.
- Van Houcke A.-H.-L.*, bouwkundig ingenieur, eerstaanwezend bouwmeester bij het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien, Molenbeekstraat, Laken.
- van Malcote de Kessel, Jonkheer Carl*, kasteel te Zulte.
- van Oost, Joris*, nijveraer, consul van Perzië, Coupure, 110, Gent.
- Van Ortroy, Ferdinand*, lesgever bij de Hoogeschool, Muinkkaai, 37, Gent.
- Varenbergh, Alfred*, advocaat, St-Jacobsnieuwstraat, 31, Gent.
- Varlez, Lodevijk*, advocaat, Bagattenstraat, 58, Gent.
- Vergauwen, Jonkheer Joris*, provincieraadslid, Bestormstraat, 1, Gent.
- Verhaegen, Jonkheer Pieter*, provincieraadslid, Houtlei, 62, Gent.
- Verhaghen, Jozef*, Begijnhoflaan, 30, Gent.
- Vermeulen, Jozef*, kunstschilder, Holstraat, 140, Gent.
- Voortman, Robrecht*, Vogelenzangkaai, 15, Gent.
- Vyt, Camillus*, boekhandelaar, Nederkouter, 13, Gent.
- Willem, Victor*, doctor in de wetenschappen, assistent bij de Hoogeschool, Willemsstraat, 8, Gent.
- Willems, Pieter*, nijveraer, Plateaustraat, 47, Gent.
- Williame, Karel*, rentenier, Houtbriel, 11, Gent.
- Wolters, Jonkheer F.*, ingenieur van Bruggen en Wegen, hoogleeraar, Willem-Tellstraat, 44, Gent.
- Wolters, Jonkheer G.*, algemeen opzichter van Bruggen en Wegen, beheerder opzichter van de Hoogeschool te Gent, Toekomststraat, 47, Sint-Amansberg.

NIEUWE LEDEN voor 1901.

- Broekaert, Aug.*, handelaar, Hofstraat, 14, Gent.
- Fayen, Arnold*, hulpbibliothecaris bij de Bibliotheek van de Hoogeschool, Citadellaan, 62, te Gent.
-

AFGESTORVENE LEDEN (1900).

I. — Gewone leden.

de Maere d'Aertrycke, Baron August, voorzitter van de Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, lid van de Commissie van het Museum van Oudheden, enz., te Gent.

Lippens, Eugene, lid van den Provincieraad en van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, te Gent.

Varenbergh, Emiel, lid van den Provincieraad en van de Provinciale Commissie der Gebouwen, te Gent.

II — Buitengewone leden.

De Clercq, Karel, advocaat, te Gent.

Du Bois, Adolf, gemeenteraadslid, advocaat, lid van de Stedelijke Archief-commissie en van de Commissie van het Museum van Oudheden, te Gent.

Kasteleyn, Gustaaf, beeldhouwer, te Gent.

Samenstelling van den Bestuurraad voor 1900.

Voorzitter : de heer baron *August de Maere-d' Aertrycke*.

Ondervoorzitters : de heeren *Prosper Claeys* en *Emiel Varenbergh*.

Secretarissen : de heeren *Kanunnik Gabriel Van den Gheyn* en *Alfons Van Werveke*.

Schatbewaarder : de heer *Paul Bergmans*.

Samenstelling van den Bestuurraad voor 1901.

Voorzitter :

Ondervoorzitters : de heeren *Prosper Claeys* en *Kanunnik Gabriel Van den Gheyn*.

Secretarissen : de heeren *Paul Bergmans* en *Ernest Dubois*.

Schat- en boekbewaarder : de heer *Alfons Van Werveke*.

Samenstelling van het Bestuur der Afdelingen.

Afdeling Oudheidkunde.

Voorzitter : de heer *Joris Hulín*.

Ondervoorzitter : de heer *Jozef De Smet-Duhayon*.

Secretaris : de heer *Stephanus Mortier*.

Afdeling Schoone Kunsten.

Voorzitter : de heer *Lodewijk Cloquet*.

Ondervoorzitter : de heer *Jozef De Waele*.

Secretaris : de heer *Jozef Casier*.

Afdeeling Geschiedenis.

Voorzitter : jonkheer *Napoleon de Pauw*.

Ondervoorzitter : jonkheer *Victor Van der Haeghen*.

Secretaris : de heer *Oscar Pyfferoen* (1).

—

Toegevoegd secretaris : de heer *Achilles Gallet-Miry*.

—————

Samenstelling van het Redactiecomiteit van het « Inventaire archéologique de Gand », uitgegeven onder de bescherming van de Maatschappij.

—

Secretaris : de heer *Paul Bergmans*.

Leden : de heeren *L. Cloquet*.

A. Heins.

Kanunnik G. Van den Gheyn.

Jonkheer V. Vander Haeghen en

J. Vuylsteke.

(1) De heer O. Pyfferoen, hebbende zijn ontslag gegeven als secretaris van de afdeeling, is in die hoedanigheid door *Baron de Maere d'Aertrycke* vervangen, den 20^{en} December 1900.

LISTE DES MEMBRES (1900).

I. — Membres effectifs.

- Bergmans, Paul*, docteur en philosophie et lettres, 2^d sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, rue de Meirelbeke, 2, à Gand.
- Béthune de Villers, Baron Jean*, membre de la Députation permanente de la Flandre Occidentale, rue St-Georges, à Bruges et au Château d'Oost-Roosebeke.
- Boddaert, Charles*, avocat, échevin de la ville de Gand, rue des Baguettes, 141, à Gand.
- Casier, Joseph*, conseiller communal et Consul de Paraguay, rue des Remouleurs, 91, à Gand.
- Claeys, Prosper*, avocat, membre de la Commission locale des monuments et de la Commission du Musée archéologique, rue Haute, 15, à Gand.
- Claeys, Henri*, curé de l'Eglise St-Nicolas, membre de l'Académie royale flamande, rue de la Catalogne, 16, à Gand.
- Cloquet, Louis*, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission provinciale des monuments, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue St-Pierre, 2, à Gand.
- Coomans, Frans (Frère Mathias)*, Directeur de l'Académie St-Luc, rue d'Angleterre, 56, à Gand.
- Coupé, Joseph*, aumônier adjoint de la maison centrale pénitentiaire, rue Courte des Violettes, 33, à Gand.
- De Ceulenzee, Adolphe*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale flamande, Conseiller Communal, secrétaire de la Commission provinciale des monuments, rue de la Confrérie, 5, à Gand.
- de Kerchove de Denterghem, Comte, Oswald*, avocat, sénateur, ancien gouverneur du Hainaut, rue digue de Brabant, 3, à Gand.
- de Limburg Stirum, Comte Thierry*, docteur en droit, sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles.
- de Maere d'Aertrijhe, Baron Auguste*, ancien échevin de la ville de Gand, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission locale des monuments, et de la Commission du Musée d'archéologie, rue de la Vallée, 70, à Gand (1).

(1) Décédé le 9 octobre 1900; remplacé, comme membre effectif, par M^r Ernest Dubois, professeur à l'Université de Gand. b

- De Neffe, V.*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de médecine et de la Commission du Musée archéologique, conseiller Communal, rue de la Station, 66, à Gand.
- de Neve de Roden, Chevalier Emile*, membre de la Commission locale des monuments et de la Commission du Musée d'archéologie, rue Savaen, 49, à Gand.
- de Pauw, Napoléon*, 1^{er} avocat général, membre de l'Académie royale flamande membre de la Commission royale d'histoire, rue longue des Violettes, 279, à Gand.
- De Potter, Frans*, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, boulevard des Hospices, 29, à Gand.
- De Smet-Duhayon, Joseph*, docteur en droit, greffier-adjoint à la Cour d'appel, président du Cercle artistique et littéraire, chaussée de Courtrai, 22, à Gand.
- De Vigne, Jules*, avocat, échevin de la ville de Gand, rue Charles V, 14, à Gand.
- De Waele, Joseph*, architecte, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, boulevard de la Citadelle, 59, à Gand.
- Diegerick, A.*, conservateur des archives de l'Etat, boulevard de la Citadelle, 14, à Gand.
- Dutry, Albert*, juge de paix, place du Fossé Courbe, 4, Gand.
- Fredericq, Paul*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue des Boutiques, 9, à Gand.
- Geerts, Joseph*, ingénieur, rue du Casino, 15, Gand.
- Heins, Armand*, artiste peintre, membre de la Commission locale des monuments, rue Basse, 18, à Gand.
- Hulin, Georges*, professeur à l'Université, membre de la Commission locale des monuments, place de l'Evêché, 3, à Gand.
- Lacquet, Ernest*, trésorier de la Commission locale des monuments et membre du Comité directeur du Musée archéologique, rue Haut-Port, 10, à Gand.
- Lippens, Eugène*, conseiller provincial, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Station, 20, à Gand (1).
- Lybaert, Théophile*, artiste-peintre, membre de la Commission provinciale des monuments, place St-Michel, 8, à Gand.
- Maeterlinck, Louis*, artiste-peintre, conservateur du Musée de peinture, rue du Compromis, 6, à Gand.

(1) Décédé en 1900; remplacé, comme membre effectif, par M^r Victor Fris, docteur en philosophie et lettres, à Grammont.

- Mortier, Etienne*, architecte provincial, quai des Augustins, 1, à Gand.
- Pirenne, Henri*, professeur à l'Université, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission royale d'histoire et de la Commission locale des monuments, rue Neuve St-Pierre, 132, à Gand.
- Pyfferoen, Oscar*, avocat, professeur à l'Université, rue du Nouveau Bois, 4, à Gand.
- Scribe, Ferdinand*, artiste-peintre, président de la Société des Amis du Musée, rue de la Chênaie, 2, à Gand.
- Soenens, Chevalier Emile*, membre de la Commission du Musée archéologique de Gand, à St-Denis-Westrem.
- Tierentyn, Louis*, docteur en droit, rue Hautport, 10, à Gand.
- Ty'gadt, Louis*, directeur de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, place du Béguinage, 21, à Gand.
- Van Assche, Auguste*, architecte, membre de la Commission royale des monuments, et de la Commission du Musée d'archéologie, rue Ducale, 13, à Gand.
- Van Biésbroeck, Louis*, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, rue d'Egmont, 17, à Gand.
- Van den Bemden, Ferdinand*, capitaine pensionné, boulevard du Jardin zoologique, 47, à Gand.
- Van den Gheyn, Gabriel, (le Chanoine)*, supérieur de l'institut St-Liévin, membre de la Commission locale des monuments et secrétaire de la Commission du Musée archéologique, rue d'Argent, 1, à Gand.
- Van den Heuvel, Jules*, avocat, Ministre de la Justice, rue de la Loi, à Bruxelles
- van der Haeghen, Ferdinand*, bibliothécaire de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de l'Académie flamande, membre de la Commission provinciale des monuments, président de la Commission du Musée archéologique, 2, fossé d'Othon à Gand, et à St-Denis-Westrem.
- van der Haeghen, Victor*, archiviste de la ville, secrétaire de la Commission locale des monuments, membre de la Commission du Musée d'archéologie, rue de la Colline, 77, à Gand.
- Van Duyse, Florimond*, auditeur militaire, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
- Van Rysselberghe, Charles*, architecte de la ville de Gand, rue de Loo, 21, à Gand.
- Van Werveke, Alphonse*, professeur agrégé de l'enseignement moyen, conservateur du Musée archéologique de Gand, boulevard d'Ekkergem, 48, à Gand.

Varenbergh, Emile, conseiller provincial, membre de la Commission provinciale des monuments, rue du Lac, 11. à Gand, et à Sleidinge (1).

Verhaegen, Arthur, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Commission provinciale des monuments, quai au Bois, 28, à Gand.

Vuyksteke, Jules, docteur en droit, éditeur, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue aux Vaches, 15, à Gand.

II. — Membres honoraires.

Abel, Ernest, architecte, rue St-Macaire, 4, à Gand.

Archives communales, Hôtel de ville, Gand.

Blommaert, C., propriétaire, à Oostacker.

Blommaert, Stanislas, propriétaire, rue de la Catalogne, 12, à Gand.

Bourdon-De Bruyne, A, rue du St-Esprit, 10, à Gand.

Bourdon, Ed., orfèvre, rue de la Catalogne, 5, à Gand.

Bressers, Léon, artiste peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.

Bruggeman, Auguste, conseiller communal, rue Haut-Port, 5, à Gand.

Bruyninx, Edmond, professeur à l'Athénée royal, rue de la Prairie, à Gand.

Campers, Pierre, professeur à l'Ecole normale de l'Etat à Gand, rue du Nord, 12, à Ledeborg.

Casier, le Baron Victor, consul de Colombie et de Monaco, rue St-Sauveur, 8, à Gand.

Claeys Bouüaert, Alfred, avocat et sénateur, rue d'Orange, 6, à Gand.

Claeys Bouüaert, Gustave, banquier, rue St-Michel, 6, à Gand.

Cobbaert, Eug., ingénieur-architecte, rue du Compromis, 34, à Gand.

Coppejans, Frans, artiste peintre, rue longue des Pierres, 7, à Gand.

Coppieters Stochove-Delebecque, E., propriétaire, consul de Hawaï, vieux quai des Violettes, 28, à Gand.

Coppieters, Hubert, docteur en philosophie et lettres, vieux quai des Violettes, 28, à Gand.

Cruyt, l'abbé Maurice, curé de St-Antoine, rue de l'Avenir, 9, à Gand.

De Baets, Hermann, avocat, chargé de cours à l'Université, rue des Boutiques, 11, à Gand.

(1) Décédé en 1900; remplacé, comme membre effectif, par M. Robert Schoorman, archiviste-adjoint de l'Etat, à Gand.

- De Brabandere, Victor-Camille*, professeur à l'Université, rue neuve St-Pierre, 80, à Gand.
- De Clercq, Charles*, avocat, rue longue des Violettes, 52, à Gand.
- de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck, Vicomte*, rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles, et château d'Elseghem près Audenarde.
- de Ghellinck d'Elseghem, Chevalier Jean*, propriétaire, membre de la Chambre des représentants, quai au Bois, 14, à Gand, et au château de Wannegem-Lede.
- de Grave, O.*, greffier provincial honoraire, boulevard Frère-Orban, 19, à Gand.
- de Haerne, Werner*, attaché aux archives de l'Etat, boulevard de la Citadelle, 96, à Gand.
- de Hemptinne, Alexandre*, industriel, rue de la Vallée, 56, à Gand.
- de Hemptinne, Comte Joseph*, industriel, rue Charles-Quint, 29, à Gand.
- de Kemmeter, Baron Adolphe*, ingénieur, rue du Gouvernement, 9, à Gand.
- de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde, J.*, propriétaire, rue St-Michel, 8, à Gand.
- de la Kethulle de Ryhove, Adrien*, conseiller à la Cour d'appel, rue Charles Quint, 25, à Gand.
- De Lanier-Van Monckhoven*, ingénieur, industriel, sénateur, consul du Danemark, chaussée de Courtrai, 20, à Gand.
- Delvin, Jean*, artiste-peintre, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission locale des monuments, rue du Phénix, 2, à Gand.
- de Maere d'Aertrycke, Baron*, à Aertrycke.
- Demoulin, M.*, professeur à l'Université, rue du Bas-Poldre, 20, à Gand.
- De Muynck, Victor*, conseiller communal, rue Savaen, 17, à Gand.
- De Noyette, Modeste*, architecte, rue de l'Église, 109, à Ledeberg.
- de Pélichy, baron L.*, substitut du procureur du Roi, rue de la Monnaie, à Gand.
- De Perre, Edmond*, juge au tribunal de 1^{re} instance, boulevard du Jardin Zoologique, 28, à Gand.
- de Potter de ten Broeck, Georges*, chef de division à l'Administration provinciale, rue du Poivre, 31, à Gand.
- De Pratere, Florent (l'abbé)*, professeur d'histoire à l'Institut St-Liévin, rue d'Argent, 1, à Gand.
- De Reu, Louis*, docteur en droit, greffier de la Province de la Flandre Orientale, rue de la Croix, 11, à Gand.
- De Rudder, Henri*, ingénieur, à Boussu.
- De Saegher, Rodolphe*, avocat, place Laurent, 15, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Frédéric*, propriétaire, rue de la Vallée, 47, à Gand.

- de Smet de Naeyer, Maurice*, industriel, rue de la Vallée, 47, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Comte Paul*, Ministre des finances, Chef du Cabinet, membre de la Chambre des Représentants, rue de la Loi, à Bruxelles.
- De Stoop, Gustave*, conducteur principal des Ponts et chaussées, boulevard de la Citadelle, 167, à Gand.
- de Tracy, Henri*, artiste-peintre, Cour du Prince, 25, à Gand.
- De Wilde, Victor*, notaire, à Laerne.
- D'hondt, Victor*, professeur à l'Université, rue des Sœurs Noires, 11, à Gand.
- D'Hoy, Constant*, photographe, rue Courte du Jour, à Gand.
- Diegerick, Émile*, ingénieur du service technique provincial, boulevard de l'Heirnisse, 6, à Gand.
- Dierkens, Ferdinand*, architecte, quai au Blé, 4, à Gand.
- Dietens, A.*, greffier du tribunal de commerce, rue d'Egmont, 18, à Gand.
- Donnet, Fernand*, rue du Transvaal, 53, à Anvers.
- Donny, G.*, ingénieur honoraire des Ponts et chaussées, boulevard de l'horticulture, 4, à Gand.
- Du Bois, Adolphe*, avocat et conseiller communal, rue longue du Marais, 9, à Gand.
- Dubois, Ernest*, professeur à l'Université, quai de l'Ecole, 26, à Gand.
- Duclos, le Chanoine Adolphe*, curé de St-Jacques, à Ypres.
- Dutry-Van Loo, Jules*, négociant, rue des Champs, 14, à Gand.
- Feyerick, Albert*, industriel, rue Neuve St-Pierre, 47, à Gand.
- Feyerick, Ferdinand*, industriel, rue Neuve St-Pierre, 45, à Gand.
- Fiers, A.*, propriétaire, rue Guillaume Tell, 24, à Gand.
- Fiévé-Claeys, Émile*, industriel, Dok, 82, à Gand.
- Fredericq, Albert*, avocat et ancien conseiller provincial, boulevard du Jardin Zoologique, 9, à Gand.
- Fris, Victor*, docteur en philosophie et lettres, archiviste-paléographe, à Grammont.
- Gallet-Miry, Achille*, sténographe du Sénat de Belgique et du Conseil provincial de la Flandre Orientale, rue de la Prairie, 52, à Gand.
- Geirnaert, Henri*, architecte, rue Nieuwpoort, 10, à Gand.
- Gilleman, Charles*, professeur à l'Athénée royal, boulevard du Château, 45, à Gand.
- Grootaert, Ernest*, ingénieur des Chemins de fer de l'Etat, rue du Rabot, 21, à Gand.
- Heins, Maurice*, docteur en droit, chef de bureau à l'Administration Communale, rue Basse, 18, à Gand.
- Herry, Baron Georges*, Sénateur, rue Courte du Marais, 22, à Gand.
- Hulin, Jules*, place de l'Évêché, 3, à Gand.

- Hye de Crom, Léon*, consul de Vénézuëla, rue d'Ypres, 69, à Gand.
- Janson, Louis*, propriétaire, rempart des Chaudronniers, 30, à Gand.
- Janssens de Bisthoven, Léon*, procureur du Roi, rue des Dominicains, 23, Bruges.
- Kasteleyn, Gustave*, sculpteur, rue de la Biloque, 31, à Gand.
- Kervyn de Meerendré, Daniel*, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, avenue de la place d'Armes, 7, à Gand.
- Kervyn de Meerendré, Raymond*, propriétaire, rue longue du Verger, 20, à Gand.
- Ladon, A.*, artiste verrier, fossé Ste-Elisabeth, 15, à Gand.
- Lamberty, Achille*, avocat, boulevard du Béguinage, 38, à Gand.
- Lameere, E.*, docteur en philosophie et lettres, docteur spécial en histoire, château de l'Escaille, Feyt lez-Seneffe (Hainaut).
- Laroy, Ch.*, surveillant des Ponts et chaussées, rue Basse, 43, Gand.
- Lauwick, Oswald*, colonel d'Etat-major, chef d'Etat-major de la 1^{re} circonscription militaire, rue de la Vallée, 73, à Gand.
- Leboucq, Hector*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de médecine, Coupure, 145, à Gand.
- Lebrun, Albert*, capitaine-commandant, attaché à l'adjut-général-chef de la Maison militaire du Roi, rue Seutin, 28, Schaerbeek.
- Lebrun, Emile*, artiste peintre, Coupure, 125, à Gand.
- Le Fèvre de Tenhove, Chevalier*, propriétaire, château de l'Ermitage, Gendbrugge.
- Léger, Théodore*, avocat et sénateur, rue d'Angleterre, 14, à Gand.
- Le Grand, René*, avocat, Château de Runenborg, à Heusden lez-Gand.
- Leirens, Jules*, industriel, boulevard Frère-Orban, 29, à Gand.
- Le Roy, Hippolyte*, statuaire, rue aux Truies, 9, à Gand.
- Libbrecht, Joseph*, avocat et conseiller provincial, rue neuve St-Pierre, 65, à Gand.
- Lievrouw-Coopman, L.*, littérateur, rue Ledeganck, 27, à Gand.
- Lippens, Hippolyte*, docteur en droit, sénateur, ancien bourgmestre de la ville de Gand, quai au Blé, 13, à Gand.
- Maertens, Albert*, président de la Banque de Flandre et consul d'Autriche-Hongrie, rue de la Croix, 9, à Gand.
- Maertens, Joseph*, propriétaire, rue de Flandre, 33, à Gand.
- Mast de Maeght*, avocat, rue du Hainaut, 27, à Gand.
- Mechelynck, Albert*, avocat, juge suppléant au tribunal de 1^{re} instance et conseiller provincial, digue de Brabant, à Gand.
- Mertens, Pierre*, docteur en médecine, à Gysegheem.
- Minne, Achille*, architecte, professeur à l'Athénée et à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue courte des Violettes, 25, à Gand.

- Morel de Boucle St Denis, Eugène*, industriel, Coupure, 9, à Gand.
Nève, Joseph, rue de Bruges, 92, à Gand.
Nève, Léon, notaire, rue de Bruges, 92, à Gand.
Nyssens, Pierre, ingénieur, directeur du Laboratoire de l'Etat, rue du Jambon, 16, à Gand.
Parmentier, Georges, docteur en droit, greffier adjoint au Tribunal de 1^{re} instance, rue Van Hulthem, 71, à Gand.
Picha, Adolphe, industriel, boulevard Lousbergs, 52, à Gand.
Potjes, Edouard, professeur au Conservatoire royal de musique, rue de la Monnaie, 18, à Gand.
Prayon-de Pauw, consul de l'Empire d'Allemagne, rue longue des Violettes, 10, à Gand.
Prayon, Ernest, ingénieur, boulevard du Jardin zoologique, 22, à Gand.
Ramlot, R., ingénieur, rue des Dominicains, 6, à Gand.
Richebé, Raymond, avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue Montaigne, 7, à Paris.
Roersch, Alphonse, chargé de cours à l'Université, rue de l'Avenir, 75, à Gand.
Rooman, Marc, propriétaire, rue de la Croix, 13, à Gand.
Rooms, Rémi, statuaire, rue de l'Ecole, 36, à Gand.
Sacre, Edmond, photographe, place de la Calandre, 1, à Gand.
Schoorman, Robert, conservateur adjoint des archives de l'Etat, Coupure, 193, à Gand.
Semey, J.-G., architecte, boulevard de l'Escaut, 44, à Gand.
Serdobbel, Ernest, avocat, avenue de la Place d'Armes, 5, à Gand.
Servais, Clément, professeur à l'Université, Coupure, 153, à Gand.
Siffer, Alphonse, éditeur, conseiller communal, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Croix, 3, à Gand.
Soupart Floribert, professeur émérite de l'Université, rue neuve St-Pierre, 67, à Gand.
Speltinckx, J., industriel, rue aux Vents, 3, à Gand.
Stepman, Henri, éditeur, rue longue des Violettes, 23, à Gand.
Stroobant, Louis, directeur du Dépôt de mendicité, à Merxplas.
Sugg, Albert, place Laurent, 17, à Gand.
Tibbaut, Victor, docteur en droit, avoué, conseiller provincial, quai des Récollets, 5, à Gand.
Vaerwyck, Henri, architecte, rue Terre-Neuve, 22, à Gand.
Van Assche, Guillaume, notaire, rue basse des Champs, 38, à Gand.
Van Bambeke, Florimond, brasseur, rue de la porte de Bruges, 1, à Gand.
Van Brabandt, Joseph, avocat, rue longue des Violettes, 51, à Gand.
Van Caneghem, Jean, négociant, petit Dock, à Gand.
Van Crombrughe, Emile, peintre verrier et décorateur, rue Haute, 6, à Gand.

- Van Crombrughe, Jules*, industriel, rue des Foulons, 15, à Gand.
- Van den Bergh, R.*, 1^{er} sous-bibliothécaire de la bibliothèque de l'Université, rue du Jambon, 45, à Gand.
- Van den Hove, Désiré*, propriétaire, quai au Bois, 28, à Gand.
- Van der Haeghen, Arnold*, imprimeur, rue des Champs, 60, à Gand.
- Van der Linden*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'Université, Cour du Prince, 27, à Gand.
- Van der Linden, Hermann*, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, rue de Tirlemont, 124, Louvain.
- Van der Mensbrugge, A.*, Coupure, 131, à Gand.
- Van der Poorten, J.*, imprimeur-éditeur, rue de la Cuiller, 18, à Gand.
- Van der Schelden, Henri*, imprimeur-éditeur, rue Basse, 20, à Gand.
- van Egeren, Julien*, conseiller à la Cour d'appel, boulevard de la Citadelle, 55, à Gand.
- Van Goethem, Émile*, libraire, marché aux Grains, 18, à Gand.
- Van Hamme, Ernest*, architecte, rue de Flandre, 44, à Gand.
- Van Haute, Gustave*, rue des Foulons, 22, à Gand.
- Van Hoecke-Peeters, Émile*, architecte, rue Haute, 81, à Gand.
- Van Houcke, A.-H.-L.*, ingénieur-architecte, architecte principal au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, rue de Molenbeek, à Laeken.
- van Malcote de Kessel, Carl*, Château de Zulte.
- van Oost, Georges*, industriel, consul de Perse, Coupure, 110, à Gand.
- Van Ortroij, Ferdinand*, chargé de cours à l'Université, quai des Moines, 37, à Gand.
- Varenbergh, Alfred*, avocat, rue neuve St-Jacques, 31, à Gand.
- Varlez, Louis*, avocat, rue des Baguettes, 58, à Gand.
- Vergauwen, Georges*, conseiller provincial, rue d'Assaut, 1, à Gand.
- Verhaegen, Pierre*, avocat, conseiller provincial, quai au Bois, 62, à Gand.
- Verhaghen, Joseph*, boulevard du Béguinage, 30, à Gand,
- Vermeulen, Joseph*, artiste peintre, rue de la Caverne, 140, à Gand.
- Voortman, Robert*, quai du Ramage, 15, à Gand.
- Vyt, Camille*, libraire, rue basse des Champs, 13, à Gand.
- Willem, Vietor*, docteur en sciences, chef des travaux pratiques de zoologie à l'Université de Gand, rue Willems, 8, à Gand.
- Willems, Pierre*, industriel, rue Plateau, 47, à Gand.
- William, Charles*, rentier, rue du Chantier, 11, à Gand.
- Wolters, Frédéric*, ingénieur des Ponts et Chaussées, professeur à l'Université, rue Guillaume Tell, 44, à Gand.
- Wolters, Gustave*, inspecteur général des Ponts et Chaussées, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, rue de l'Avenir, 47, Gand.

NOUVEAUX MEMBRES POUR 1901.

Broeckaert, Aug., négociant, rue du Jardin, 14, à Gand.

Fayen, Arnold, aide-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, boulevard de la Citadelle, 62, à Gand.

MEMBRES DÉCÉDÉS EN 1900.

I. — Membres effectifs.

de Maere d'Aertrycke, baron Auguste, président de la Société d'histoire et d'archéologie, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission locale des monuments, membre de la Commission du Musée archéologique, etc., à Gand.

Lippens, Eugène, membre du Conseil provincial et de la Commission locale des monuments, à Gand.

Varenbergh, Émile, membre du Conseil provincial et de la Commission provinciale des monuments, à Gand.

II. — Membres honoraires.

De Clercq, Charles, avocat, à Gand.

Du Bois, Adolphe, avocat, conseiller communal, membre de la Commission des archives et de la Commission du musée archéologique, à Gand.

Kasteleyn, Gustave, sculpteur, à Gand.

Composition du Comité directeur pour 1900.

Président : M. *le baron Auguste de Maere d'Aertrycke.*

Vice-Présidents : MM. *Prosper Claeys et Émile Varenbergh.*

Secrétaires : MM. *le chanoine Gabriel Van den Gheyn et Alphonse Van Werveke.*

Trésorier : M. *Paul Bergmans.*

Composition du Comité directeur pour 1901.

Président :

Vice-Présidents : MM. *Prosper Claeys et le chanoine Gabriel Van den Gheyn.*

Secrétaires : MM. *Paul Bergmans et Ernest Dubois.*

Trésorier-bibliothécaire : M. *Alphonse Van Werveke.*

Composition des Comités des Sections.

Section d'Archéologie.

Président : M. *Georges Hulin.*

Vice-Président : M. *Joseph De Smet-Duhayon.*

Secrétaire : M. *Étienne Mortier.*

Section des Beaux-Arts.

Président : M. *Louis Cloquet.*

Vice-Président : M. *Joseph De Waele.*

Secrétaire : M. *Joseph Casier.*

Section d'Histoire.

Président : M. *Napoléon de Pauw.*

Vice-Président : M. *Victor van der Haeghen.*

Secrétaire : M. *Oscar Pyfferoen* (1).

Secrétaire-adjoint : M. *Achille Gallet-Miry.*

Composition du Comité de publication de l'Inventaire archéologique de Gand, publié sous les auspices de la Société.

Secrétaire : M. *Paul Bergmans.*

Membres : MM. *Louis Cloquet,*

Armand Heins,

Chanoine G. Van den Gheyn,

Victor Van der Haeghen,

Jules Vuylsteke.

(1) M. O. Pyfferoen ayant donné sa démission de secrétaire de la section, M. le baron de Maered'Aertrycke a été élu en cette qualité le 20 décembre 1900.

RUILINGEN. — ÉCHANGES.

BELGIË. — BELGIQUE.

- AARLEN. — ARLON : Institut archéologique du Luxembourg.
- ANTWERPEN. — ANVERS : Académie royale d'archéologie de Belgique (Bulletin et Annales).
- Société royale de géographie d'Anvers (Bulletin et Mémoires).
- BERGEN. — MONS : Cercle archéologique de Mons (Annales et Bulletins).
- Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (Mémoires).
- BRUGGE. — BRUGES : Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre (Annales).
- BRUSSEL. — BRUXELLES : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (Bulletin et Annuaire).
- Commission royale d'histoire (Bulletin).
- Commissions royales d'art et d'archéologie (Bulletin).
- Société d'archéologie de Bruxelles (Annales et Annuaire).
- Société royale de numismatique (Revue belge de numismatique).
- *Analecta Bollandiana*.
- Revue bibliographique belge.
- CHARLEROI : Société paléontologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi (Documents et rapports).
- DOORNIJK. — TOURNAI : Société historique et archéologique de Tournai (Annales).
- EDINGEN. — ENGHIEU : Cercle archéologique d'Enghien (Annales).
- GENT. — GAND : Het Belfort : Maandschrift gewijd aan letteren, kunst en wetenschap.
- LEUVEN. — LOUVAIN : *Analectes* pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par le chanoine Reusens et le chanoine Barbier.
- LUIK. — LIÈGE : Institut archéologique liégeois (Bulletin).
- Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (Bulletin; Archives liégeoises).
- MÈCHELEN. — MALINES : Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines (Bulletin).
- MAREDSOUS : Revue bénédictine.
- NIJVEL. — NIVELLES : Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.

SINT-NICOLAAS. — SAINT-NICOLAS : Oudheidkundige kring van het Land van Waes (Annalen). Cercle archéologique du Pays de Waes (Annales).
VERVIERS : Société verviétoise d'archéologie et d'histoire (Bulletin).

FRANKRIJK. — *FRAÏNCE.*

AMIENS : Société des antiquaires de Picardie (Bulletins et Mémoires).
PARIJS. — PARIS : Société nationale des antiquaires de France (Bulletin).
— Mélusine, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages.
POITIERS : Société des antiquaires de l'Ouest (Bulletin).
RIJSEL-PARIJS. — LILLE-PARIS : Revue de l'art chrétien.
SINT-OMAARS. — SAINT-OMER : Société des antiquaires de la Morinie (Bulletin historique).

GROOT-HERTOGDOM LUXEMBURG. — *GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG.*

LUXEMBURG. — LUXEMBOURG : Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg (Publications).

NEDERLAND. — *PAYS-BAS.*

UTRECHT : Provinciaal Utrechts Genootschap van kunsten en wetenschappen. Aanteekeningen aan het verhandelde in de vergaderingen en ter gelegenheid van de algemeene vergadering.

ZWEDEN. — *SUEDE.*

STOCKHOLM : Kongl. Vitterhets historie och Antiquitets Akademie (Monadsblad et Antiquarisk tidskrift för Sverige).

ZWITSERLAND. — *SUISSE.*

NEUCHÂTEL : Société neuchâteloise de Géographie (Bulletin).

ALGEMEENE VERGADERINGEN.

—

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Algemeene vergadering van 9 Januari 1900.

Assemblée générale du 9 Janvier 1900.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le baron de Maere d'Aertrycke, président; E. Varenbergh, vice-président; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; de Pauw, président de la section d'Histoire; Victor van der Haeghen, vice-président de la section d'Histoire; G. Hulin, vice-président de la section d'archéologie; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. J. Casier; F. Coppejans; Ernest Coppieters Stochove; Hubert Coppieters Stochove; de Kemmeter; A. de la Kethulle de Ryhove; Victor De Muynck; l'abbé De Pratere; A. Diegerick; V. Fris; Gilleman; A. Heins; C. Leroy; Lievevrouw-Coopman; Lybaert; Edmond Sacré; Robert Schoorman; Scribe; A. Sugg; A. Van Assche; J. Van Crombrugghe; D. van den Hove; D. van der Mensbrugghe; Alfred Varenbergh et V. Willem.

Ordre du jour :

- I. Communications.
- II. Rapport de M. le Trésorier sur l'exercice écoulé.
- III. M. DE PAUW. Les anciennes peintures murales de l'Hôtel-de-ville. Un mot de réponse à M. Van Werveke.
- IV. M. DIEGERICK. Le « Noble de Gand » frappé en 1581.
- V. M. FRIS. 1° Le Manuscrit n° 437 de la Bibliothèque publique de Bruges.

2° Documents pour servir à l'Histoire de la guerre des Gantois contre Philippe le Bon (1450-53).

VI. MM. LYBAERT et VANDER HAEGHEN. La peinture murale de l'ancienne Boucherie à Gand.

VII. M. MAETERLINCK. Gaspard De Craeyer, sa vie et ses œuvres à Gand.

I.

Communications.

M. **Varenbergh**. J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau quelques exemplaires du programme du concours national et international des anciennes guildes et corporations, organisé à Liège dans le courant de l'été de 1900. L'Exposition sera très intéressante; elle comprendra, notamment, des drapeaux, étendards, fanions, blasons, costumes, armes, armures portraits, archives, médailles, etc. appartenant aux anciennes guildes, corporations, etc. Il y aura aussi un cortège.

M. **J. Casier**. Il y a quelque temps, a paru dans le journal « La Flandre Libérale », un article à propos de l'Exposition de photographies monumentales projetée au Parc du Cinquenaire à Bruxelles. M. Maeterlinck y exprimait, je crois, le désir de voir une collection de ce genre se constituer à Gand.

Puisque nous sommes dans une société archéologique, je me permettrai de faire un peu d'histoire ancienne (*sourires*). Il y a quelques années, M. Heins ayant reçu de l'étranger quelques photographies de l'abbaye de Saint-Bavon, est venu nous les montrer en les vantant, avec raison, du reste. Il manifestait, à ce propos, le désir de réunir ces photographies à d'autres et de former ainsi une collection. Dans la séance suivante, j'ai dit que les photographes seraient très heureux de prêter leur concours en vue d'arriver à former cette collection. Dans ce but, j'ai demandé à mes collègues de la section gantoise de la Société royale de photographie de m'envoyer les photographies, dont ils

auraient pu disposer, afin de former la collection suggérée par M. Heins.

Le Bureau a bien voulu me demander de réunir ces photographies, et je lui ai proposé d'acheter à cet effet des cartons d'une dimension déterminée, sur lesquels ces photographies seraient collées. Ces cartons auraient été ensuite mis dans des casiers, je crois pouvoir employer le mot — (*sourires*) — et puis mis à votre disposition. J'ai reçu cette jolie collection de cartons, et elle se trouve chez moi, bien entendu, sans photographies, non pas, par ma faute, *cuique suum*, mais par celle de mes collègues photographes. J'ai eu beau leur demander des photographies, aucun d'eux, sauf M. D'Hoy, ne m'a envoyé quoi que ce soit.

J'ai cru pouvoir profiter de cet appel de M. Maeterlinck pour vous demander, Messieurs, de vouloir bien faire reprendre ces cartons, à moins que vous ne puissiez décider les photographes membres de la Société à m'envoyer des photographies. Peut-être aurez-vous plus d'influence que moi.

M. le Président. Le Bureau pourrait envoyer une lettre aux photographes.

M. J. Casier. Il y a ici un photographe présent en possession de collections nombreuses, qui se trouvent depuis plusieurs années dans ses tiroirs. Si vous insistiez un peu auprès de cet aimable confrère, vous seriez peut-être plus heureux que moi.

M. le Président. J'adresse donc un appel direct et pressant à M. Sacré.

M. E. Sacré. Puisque M. Casier me met maintenant absolument au pied du mur, je m'exécute (*applaudissements*).

M. L. Maeterlinck. Je comptais précisément saisir l'assemblée de cette question soulevée aujourd'hui un peu à l'improviste par M. Casier. Je crois qu'au lieu d'écrire aux photographes, on ferait mieux, peut-être, d'écrire au Ministre, pour lui dire qu'on est disposé à former une semblable collection si, bien entendu, il veut nous accorder le concours pécuniaire de l'État. Cela serait beaucoup plus engageant pour les photographes.

M. J. Casier. A l'origine, il s'agissait uniquement de demander aux photographes toutes les photographies, qui pouvaient être considérées comme des documents. Seulement, ces photographies n'existaient pas toutes dans les dimensions indiquées. Ces dimensions de 18×24 ou 24×30 sont des dimensions absolument inusitées; en règle générale, on ne fait ces photographies que dans les dimensions de 13×18 ou de 9×12 . Quant à faire des agrandissements, ce serait rendre la chose encore plus difficile, et même presque irréalisable. On devrait se contenter de ce que les photographes voudraient bien nous donner.

M. Maeterlinck. J'avais pensé vous être utile, en vous signalant que le gouvernement serait disposé à coopérer aux frais. Vous auriez, de la sorte, une collection remarquable.

M. E. Sacré. L'Administration des Ponts et Chaussées fait faire, avant et après les travaux qu'elle est chargée d'exécuter, de grandes photographies de 40×50 .

M. le Président. Le Bureau examinera la question, et rendra compte dans la prochaine séance du résultat de son examen (*adhésion*).

M. de Kemmeter. Puisqu'il vient d'être question de photographies, je saisis l'occasion pour déposer sur le Bureau quelques exemplaires de celles que j'ai prises, à la suite d'une promesse faite dans une précédente séance. Elles représentent le Château d'Herzele et celui de Voorde (*applaudissements*).

M. le Chanoine van den Gheyn, secrétaire. A la demande d'une Revue avec laquelle nous échangeons notre Bulletin, nous avons décidé de mettre en tête de chacun de nos fascicules le sommaire de ce qu'il contient.

Vous recevrez, d'ici à peu de jours, une eau-forte de M. Heins représentant la Place de Saint-Bavon. Cette eau-forte devra être placée en tête du 7^e volume du Bulletin (*applaudissements*). Nous avons cru devoir commémorer ainsi le dégagement de cette place.

Au prochain fascicule de nos Annales sera jointe une photo-

graphie de M. D'Hoy, représentant le Refuge de Saint Bavon. Ce même fascicule comprendra plusieurs gravures.

Beaucoup de membres étrangers à la ville nous ont fait remarquer, qu'il leur est impossible de prendre part à nos assemblées, celles-ci ne se tenant que le soir. Pour leur donner satisfaction, dans la mesure du possible, nous avons décidé de tenir tous les ans une réunion le dimanche dans la matinée. Cette séance est fixée, cette année, au troisième dimanche de février, c'est-à-dire le 18, à 11 heures du matin, dans une salle qui vous sera indiquée ultérieurement.

Le rapport annuel sera lu dans cette séance solennelle de février.

M. Diegerick nous a écrit une lettre pour s'excuser de ne pouvoir lire aujourd'hui le travail, figurant au 4^o de notre ordre du jour.

A la demande de M. Scribe, nous avons écrit à la Fabrique d'église de Saint Bavon, relativement aux précautions à prendre pour préserver le tableau des van Eyck des rayons du soleil. Je suis heureux de pouvoir vous dire, que la Fabrique a pris les dispositions nécessaires, et qu'un rideau sera placé en vue de parer à l'inconvénient signalé par M. Scribe.

II.

Rapport du Trésorier sur l'exercice écoulé.

M. **Bergmans**. Messieurs, conformément aux prescriptions de l'article 26 de nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter le compte justificatif de ma gestion de trésorier pendant l'année 1899 :

RECETTES.

Espèces en caisse au 1 ^{er} janvier 1899.	fr.	12 52
Fonds en dépôt à la Banque de Flandre.	»	126 13
Cotisations des membres (213 à 10 fr.)	»	2,130 00
Subside du Gouvernement pour 1898.	»	500 00

Subside de la Province.	»	300 00
Vente de publications et clichés.	»	114 00
Intérêts des fonds déposés	»	26 58
Total. . . fr.		<u>3,209 23</u>

DÉPENSES.

Solde loyer salle St-Georges	fr.	50 00
Frais de déménagement	»	10 82
Indemnité du secrétaire-adjoint	»	300 00
Frais d'administration et de secrétariat.	»	79 30
Travaux d'impression	»	1,258 49
Frais de gravure	»	451 43
Inventaire archéologique.	»	450 00
Achats de livres et reliure	»	55 05
Frais d'exposition et de conférence	»	83 90
Total. . . fr.		<u>2,738 99</u>

Ce compte s'éleve donc en recettes à	fr.	3,209 23
et en dépenses à	»	<u>2,738 99</u>

Il en résulte qu'il reste disponible une somme de. . . fr. 470 24

qui se décompose comme suit :

Fonds en dépôt à la Banque de Flandre	fr.	275 60
Espèces en caisse au 31 décembre 1899	»	194 64
Total. . . fr.		<u>470 24</u>

Ce « compte » ne correspond pas au « bilan » de notre société; pour établir ce dernier d'une façon exacte, il faut ajouter, en recettes, le montant du subside du Gouvernement pour 1899, soit 500 fr., que nous n'avons pas encore touché, et, en dépenses, les sommes suivantes qui n'avaient pu être payées au moment où j'ai dû, réglementairement, arrêter mes comptes :

Loyer du local en 1899	fr.	500 00
Factures diverses.	»	90 91
Impression de trois feuilles des Annales (compte approxi-		
ximatif)	»	125 00
Total. . . fr.		<u>715 91</u>

L'actif réel se compose donc de	fr.	970 24
moins les dépenses à payer	»	<u>715 91</u>
Soit. . . fr.		254 33

somme qui sera utilement affectée à l'impression de la suite de nos Annales.

M. le **Président**. Je vous propose, Messieurs, de voter des remerciements à M. le trésorier, pour le dévouement avec lequel il remplit ses ingrates fonctions, et surtout pour l'ordre et la clarté qu'il apporte dans sa comptabilité. (*Applaudissements.*)

III.

Antwoord aan het Woordje van M. Van Werveke nopens de oude muurschilderingen van het stadhuis van Gent.⁽¹⁾

Jonkheer **de Pauw**. Mijne heeren. Daar ik ter voorlaatste zitting niet kon tegenwoordig zijn, was ik zeer benieuwd te verneemen welke nadere beweegredenen de heer Van Werveke bijgebracht had om te bewijzen dat hij beter de akte van 1419 nopens de oude muurschilderingen had verstaan dan tot nog toe sedert bijna eene eeuw door ridder **DIERICX**, archivaris **DE BUSSCHER**, stadsgeschiedschrijvers **DE POTTER** en **HERMANN VAN DUYSE**, en op hun spoor door mij zelve was verstaan en uitgelegd geworden (2). Tot mijne groote verwondering en spijt, heb ik in zijne opmerkingen geen enkel nieuw argument gevonden; de heer Van Werveke vergenoegt zich te houden staan dat zijne uitlegging "*onbetwistbaar*", als blijkende *zonneklaar* uit den "tekst van de oorkonde" alleen de goede is. Daar hij in zijn opstel tot tweemaal toe van die "*zonneklaarte*" spreekt, moet ik gelooven dat het dezelfde zon niet is, die mij met mijne vier voorgangers bescheen en dat wij in een ander planetenstelsel, dus met andere redeneering- en bewijsvormen als de heer Van Werveke te werk gaan. Terloops zegt hij ook dat ik zoo slecht zijne negentiend'eeuwsche woorden zou verstaan hebben als den tekst van den vijftiend'eeuwschen schepenenklerk. In die omstandigheden heb ik weinig hoop dat wij ons ooit

(1) Bulletin, 1899, blz. 309-311.

(2) Ibidem, blz. 247-251.

op dit punt zullen verstaan. Doch, onwillekeurig kwam mij te binnen het beruchte historisch woord: “ *La République française est comme le soleil, aveugle qui ne la voit pas* ». Welnu, men weet dat voormelde zon van tijd tot tijd eene verduistering heeft ondergaan, en de zon van den heer Van Werveke zou misschien wel in hetzelfde geval kunnen zijn.

Ik heb dus niet alle hoop opgegeven, U allen, Mijne heeren, en den heer Van Werveke zelf, tot de ware feitelijkheden van bedoelde akte te bekeeren.

Gij herinnert U, Mijne heeren, dat het verschil van meening tusschen ons hierin bestaat, dat, volgens mij en mijne voorgangers, er uit de akte te verstaan is dat er te Gent, gelijk te Kortrijk en in de Abdij der Duinen bij Veurne, eene *reeks nissen* te zien waren, behelzende de graven en gravinnen van Vlaanderen, met of zonder toebehoorten, terwijl de heer Van Werveke meent dat er daarenboven een zeker getal afzonderlijke voorstellingen waren van “ *de Gewapende gilden en neringen van Gent en de Gerechtigheid van Boudewijn Hapken* », en “ dat op een'zelfden muur, als in de *Leugemeete*, de gewapende Gentenaars en de graven van Vlaanderen werden afgebeeld. (1) » Hij durft niet zeggen of er, van de een en dertig perken of nissen, *vier* ofwel *zeventien* waren met Gentsche krijgers, en *zeven en twintig* of *veertien* met graven en gravinnen (2), dit is louter gissing en redeneering met vergelijking der andere muurschilderingen, waarover wij zullen terugkomen; doch eene zaak is voor hem zonneklaar bewezen, dat is dat de perken met krijgers, en met “ *Boudewijn Hapken* » en “ *sgraven Karels figure* » verscheiden waren van de perken der graven; “ dat er vier verschillende dingen...in afzonderlijke par- ketten afgebeeld waren: 1° elke bataelje; 2° elke vrouwe “ met haren manne; 3° *Boudin Hapkens Justicie*; 4° sgra-

(1) Bulletijn, blz. 71.

(2) Ibidem, blz. 68-69.

“ ven Karels figure (1). ” Alhoewel de heer Van Werveke zegt dat ik “ zou hebben getracht *al* zijne beweringen omver te werpen (2) ”, op alle andere punten zij wij het eens: dat de schilderijen reeds in de XIV^e eeuw bestonden, dat zij in de XV^e eeuw herschilderd werden, dat zij in de voorzaal van het stadhuis te zien waren, enz.

Welnu, ik hou staan dat er uit de akte blijkt dat er slechts *eene reeks graven* bestond, gelijk men ze steeds voorstelde, de eenen alleen, de anderen met hunne vrouw, twee met eenige andere personaadjes in dezelfde nis, te weten Boudin Hapkin en Karel de Goede, vergezeld met eenige gewapende poorters, om een trek uit hun leven te verbeelden. Ik heb nogmaals de zoo dikwijls gelezene akte van 1419 herlezen, en ik noodig ieder van U nog eens aan, die te herlezen, niet in den onduidelijken tekst van den heer Van Werveke, doorspekt met cijfers en noten, met onredelijke punctuatie, en zelfs met eene verwarring in den tekst (3), maar in den geregelden tekst dien ik heb gegeven volgens de schikkingen van uitgave door de Commissie van Geschiedenis der Belgische Academie aaubevolen (4), en ik ben verzekerd dat de proefneming te mijnen voordeele zal uitvallen.

Wat wordt er inderdaad tusschen de schepenen en de schilders besproken? “ Te vermakene van scilderien de gefigureerde “ graven, voeren int scepenhuus van der Kuere ”, ziedaar het voorwerp en het doelwit; daarop volgen de voorwaarden van het werk; te midden in die voorwaarden wordt er gezegd : “ ende de parkette van den battaelgen, also sij daer gefigureert “ staen degelike te makene, te wetene de figure van den “ grave Karele, alsoet staet in gheliken, ende sosij de poerteren “ met haren wapinen, also zij daer verwapent staen, ende alle

(1) Bulletijn, blz. 310.

(2) Ibidem, blz. 309.

(3) Ibidem, blz. 72. — De derde regel van blz. 73 moet verdwijnen; het is de vijfde van blz. 72, bij misslag door den drukker herhaald.

(4) Ibidem, blz. 270.

“ andere achtervolghende, also sij daergefigureert staen ». Indien er maar dätstond, zoû men kunnen beweren dat *Karels figure* en de *gewapende poorters* iets anders zijn als *de graven*; doch, onmiddellijk, zonder tusschenpoozing, volgen daarop de woorden : “ ende daer sullen sij scriven *elcæ* carnacioen, hoe-
“ langhe sij regneerden, ghelije dat te Curtricke staet ». Indien men van zonneklaarte wil spreken, dan is het hier, want dat bewijst dat die jaartallen onder *al* de voorgaande parketten moesten gezet worden, dus onder die der » poerteren met haren “ wapinen... ende alle andere achtervolgende », iets dat geen zin zou hebben indien men het niet op de reeks der graven toepaste. Hetzelfde dient gezegd te worden van het einde der akte, waar nog eens op de voorwaarden wordt teruggekomen en dit maal gezegd wordt : “ emmer wel verstaende dat elke battaelge, “ ende elke vrouwe met haren grave, Boudin Hapkins justicie, “ sgraven Karels figure, elc gherekent es voer eenen grave “ besloten in sijn parket. » Nog eens wordt hier eene voorwaarde gesteld, omdat de schepenen een misverstand voorkomen willen, dat de schilders later zouden kunnen doen rijzen om eenen hooger prijs te vragen voor de graven die vergezeld waren van hunne vrouw, van poorters of verdere toebehoorten; doch, juist omdat “ elke battaelge » en de twee episoden van Boudewijn Hapken en Karel den Goede op dezelfde lijn en tusschenin “ elke vrouwe met haren grave » worden gesteld, schijnt het mij bewezen dat de drie eerste voorstellingen deel maakten van de reeks der graven, waaraan de vierde noodzakelijk toebehoorde.

Het zou dus, mijns inziens, vermetel zijn uit dien tekst de klare aanduiding van afzonderlijke afbeeldingen gelijk aan die der *Leugemeete* te zoeken. Het einde der akte staft mijne meening : wanneer er gesproken wordt van eene afzonderlijke

beeldtenis, " tCrucifix boven der Vierscaren " voor eenen hooger prijs, dan staat dit op zich zelve, en niet ingewikkeld met de andere voorstellingen.

Al moest dus mijn achtbare tegenstrever beweren dat " om dit te bewijzen, ik een deel van een zin aanhaal die in zijn geheel, klaarblijkend het tegenovergestelde bewijst ", ik blijf bij mijn gedacht en denk juist dat het tegenovergestelde uit den samenhang der geheele akte vloeit.

Overigens strookt mijne uitlegging met andere omstandigheden : de reeks der graven van Vlaanderen was in andere steden geschilderd ; vele zijn zeker verdwenen, doch twee blijven er over : te Kortrijk en te Duinen (nu te Brugge). Hoe zijn zij voorgesteld? Overall in nissen, alle van gelijke grootte, doch eenige met hunne vrouw, Boudewijn Hapken met zijne bijl; ten Duinen, afwisselend met de abten, doch geene andere historische tafereelen. Ten anderen, ontwaartmen geene beweegredenen, waarom te Gent in de XIV^e of XV^e eeuw eene uitzondering zou gemaakt zijn voor Boudewijn Hapken of Karel den Goede, wier loopbaan in West-Vlaanderen en namelijk te Brugge afliep. Ten derde, het voorbeeld der *Leugemeete* kan hier niet aangehaald worden : wat stond er in de *Leugemeete*? Lange rotten gewapende gilden en neringen die, in strijddorde, van weêrskanten naar den outaar vooruitgaan, en nevens deze, van den eenen kant, de twee patronen Johannes en Paulus, en van den anderen, drie knielende edellieden, die men naar hunnen geleeuwden schild voor eenen graaf en eene gravin van Vlaanderen met hunnen zoon heeft genomen ; niets bewijst zelfs dat het geene andere stichters waren. Al ware het ook zoo, men ziet dat die samenvatting van het onderwerp niets te maken heeft met de reeks beeltenissen der graven in onze kerken of stadhuizen. Terloops moet ik hier aan den heer V. W. antwoorden, als had ik hem niet verstaan met te zeggen dat hij gesproken had van " en sus des comtes, de *longues théories* " de bourgeois armés, *comme à la Leugemeete* ". Dat heeft hij, "

zegt hij, “ volstrekt niet gezegd! ” Maar, wanneer hij blz. 71, tot de slotsom komt dat er “ op eenen zelfden muur, als in de ” *Leugemeete*, de gewapende Gentenaars werden afgebeeld ”, wanneer hij op de vorige bladzijde, 68-69, wel is waar bij gissing spreekt van “ de *rotten* gemeentekrijgers in ons stadhuis afgebeeld ”, en opzoekt of er *vier* of *zeventien* met voorstellingen van poorters waren, is dat wel zoover van de *longues théories* waarvan ik sprak, en heb ik hem inderdaad zoo slecht verstaan? Ik kan het mij waarlijk niet inbeelden noch laten gezeggen.

Er zou overigens nog wel iets te zeggen zijn op dit woord “ *bataelge* ”.

De heer V. W. zegt dat ik hem heb toegestaan dat daardoor *gewapende burgers* (1), dus eene legerschaar (*bataillon*) moet verstaan worden. Zulks is inderdaad mijn gedacht, en ik had het gesteund op de keuze tusschen de vier beteekenissen van dat middelnederlandsch woord in het schatrijk Woordenboek van VERWIJS EN VERDAM (2); doch, daar er nog alle dagen nieuwe bronnen worden ontdekt en uitgegeven, heb ik de betwiste akte aan laatstgemelden hooggeleerde tot verklaring toegezonden, en hij schrijft mij : “ De beteekenis van *bataelge* hier moet uit ” het Fransch worden verklaard; ik heb in mijn supplement ” geene plaatsen die deze beteekenis ophelderen; ik denk dat de ” beteekenis is, *de eene of andere voorstelling van een* ” *gevecht of slag, gelijk dit bij verschillende Vlaamsche* ” *graven zeer goed denkbaar is*; maar ik kan het niet met “ zekerheid zeggen. ”

En zijn beste leerling in België, professor WILLEM DE VREESE, briefwisselend lid der Koninklijke Vlaamsche Academie, voegt er bij : “ D^r Verdam stelt zich de zaak dus blijkbaar voor op dezelfde wijze als ik u geschreven heb ”, te weten : “ Zou het

(1) Bulletijn 1899, blz 305.

(2) Middelnederlandsch Woordenboek (Leiden 1885), deel I, blz. 595.

» mogelijk zijn dat er *achter elk graven- of gravinnenbeeld*
» eene muurschildering was, eene *bataelge* voorstellende, waar-
» bij de bedoelde graaf tegenwoordig was? Ik geef u die gissin-
» gen voor wat ze waard zijn. »

Indien ik druk op de verklaringen dezer uitstekende geleerden en taalkenners, die duizende Mnl. akten hebben gelezen en uitgepluisd, dan is het niet omdat zij meer met mijne eigene uitlegging der akte strooken als met die van den heer V. W., maar wel omdat de waarheid in deze zaak is dat, verre van zonneklaar te zijn, gemelde akte hun in tegendeel zeer duister en twijfelachtig voorkomt.

Ik blijf bij mijne meening, de heer V. W. zal waarschijnlijk bij de zijne blijven, en men zal waarschijnlijk, voor die zaak gelijk voor veel andere, op de onverwachte en soms nog gebeurende vondst eener andere oorkonde moeten wachten om den sleutel des raadsels te krijgen.

Overigens is dit alles slechts een byzantijsche redetwist, die voor U allen, Mijne heeren, zeker reeds veel te lang heeft geduurd. Wat kan het ons schelen dat er in het veertiend' eeuwsche stadhuis, nevens of boven de afbeeldingen der graven en gravinnen, nog grootere afbeeldingen waren. Hetgene de heer V. W. heeft willen bewijzen, dat er reeds in dien tijd historische voorwerpen in de openbare gebouwen bestonden, staat vast, en heb ik met een groot getal voorbeelden helpen staven (1).

De zaak is niet te weten wie er, van hem of van mij, de schranderste uilegging eener dubbelzinnige akte zal gegeven hebben. Indien ik sedert vijftig jaar Mnl. oorkonden lees en bestudeer, indien ik namelijk de vijftig duizend akten der Gentsche schepenenboeken der XIV^e eeuw heb uitgepluisd, — indien ik sedert veertig jaar, ambsthalve, dikwijls den zin moet opsporen van overeenkomsten, met des te meer zorg dat er somtijds het lot van fortuinen van honderdduizenden of millioenen franken,

(1) Bulletin 1899, blz. 251-254.

van afhangen, — volgaarne beken ik dat de heer V. W. misschien zooveel akten als ik heeft gelezen, en er dezelfde zorg en eene groote bevoegdheid bijbrengt. Doch, de beste uitlegger kan missen, en de voorhandige zaak schijnt mij genoeg uitgeput om tot een besluit te komen. Ik denk dat die redetwist een practisch gevolg kan hebben. Meer belangt het ons te weten *of* en *wanneer* er in diezelfde stadhuiszaal, of liever in degene op dezelfde plaats gebouwd, de heerlijke historische voorstellingen zullen geschilderd worden, waarvan hier ter stede meermalen is gesproken geworden, en waarop ik, als Voorzitter der Afdeling van Geschiedenis, onlangs verslag heb gedaan, met opsomming der ontwerpen door onze kundigste medeleden opgegeven (1). Daarom denk ik deze mededeeling niet beter te mogen sluiten dan met aan het Bestuur of aan den heer Lybaert, die er het initiatief van heeft genomen, de vraag te stellen of er gevolg zal gegeven worden aan dit grootsch ontwerp, dat ons gemeentehuis op de hoogte zou brengen van alle andere dergelijke in Europa, en waardig maken van het roemrijk verleden onzer aloude stad.

M. de Voorzitter. Vraagt er iemand het woord?

M. Van Werveke. Mijnheeren, ik zou misbruik maken van uw geduld, indien ik na den heer de Pauw nog het woord nam : Ik meen, dat gij nu door de uitleggingen van den voorgaanden spreker en van mij genoeg ingelicht zijt, om u een oordeel over de zaak te vormen, en na te gaan wie van ons beiden de ware uitlegging van den tekst heeft gegeven. Daarom zie ik van het woord af.

M. Th. Lybaert. De heer de Pauw vraagt mij inlichtingen omtrent hetgeen er ten stadhuize zal gedaan worden. Ik weet er niets van.

De vraag is onderworpen geworden aan de plaatselijke commissie van monumenten, waarvan ik geen deel maak. Leden

(1) Bulletin 1898, blz. 213-221.

dezer commissie zijn hier tegenwoordig, welke beter moeten ingelicht zijn dan ik.

M. de Pauw. Het komt mij voor dat men Gent te veel dergelijke ontwerpen maakt, die men vervolgens tracht op de lange baan te schuiven. Ik heb ergens gelezen dat gemeld ontwerp hetzelfde lot zal ondergaan. Ik zou het ten hoogste betreuren, want ik vond het ontwerp van den heer Lybaert overheerlijk.

Wanneer wij ons naar eene stad van Frankrijk, Duitschland of Engeland begeven en er het stadhuis bezoeken, is, bijna overal, de eerste zaal welke zich aan den blik des bezoekers aanbiedt, versierd met muurschilderingen uit de geschiedenis der stad. Zulks maakt grooten indruk op den vreemdeling.

Wellicht ware zulks niet zoo noodig voor ons, Gentenaren, die de groote geschiedkundige feiten onzer geboortestad kennen; wij stellen ons dezelve gemakkelijk voor, doch het is zoo niet gesteld met den vreemdeling, die niets of weinig kent van onze geschiedenis. Welken armzaligen indruk moeten hem die naakte muren van het stadhuis laten! Terwijl, indien er de groote geschiedkundige gebeurtenissen op afgebeeld waren, het voor hem als zoovele opene vensters op het verleden zouden zijn.

Ik herhaal het, het zou zonder twijfel voortreffelijker wezen; ik zou het betreuren indien het ontwerp afgewezen werd.

M. Victor van der Haeghen. De Commissie van monumenten is geraadpleegd geworden. Zij heeft voorstellen gedaan aan het college van Burgemeester en Schepenen, welk hierover moet beslissen. Wij kunnen dus slechts die beslissing afwachten.

M. de Voorzitter. Het is dus wel verstaan, dat het eerste punt door den heer de Pauw behandeld als afgedaan mag beschouwd worden.

Voor wat het tweede punt door den heer de Pauw aangeroerd betreft, namelijk de muurschilderingen die misschien eenmaal in het stadhuis zullen uitgevoerd worden, geloof ik dat men beter zoude doen, uw Bureel te gelasten nieuwe inlichtingen bij het college van Burgemeester en Schepenen in te winnen, voraaleer de zaak hier verder te bespreken. (*Toetreding.*)

IV.

1° Le Manuscrit n° 437 de la Bibliothèque publique de Bruges.

M. **Fris**. — Messieurs. Dans mon étude sur la chronique dite de Jean de Dixmude et les chroniques qui y sont apparentées, j'ai dit un mot en note sur la communication que j'ai l'honneur de vous faire aujourd'hui. Je crois avoir démontré dans cet article des *Annales* qui vont paraître bientôt, que ces chroniques flamandes du XV^e siècle ne sont que la traduction de la compilation publiée par De Smet dans son *Corpus Chroniconum Flandriæ*, T. I, sous le titre *Chronicon Comitum Flandrensiùm*. On n'ignore pas que la seconde continuation de cette chronique rédigée par Bernard d'Ypres, moine de Clairmarais, s'arrête en 1329; une troisième continuation mène le récit jusqu'en 1347. Toutes les chroniques flamandes se rattachant à celle dite de Jean de Dixmude traduisent littéralement le *Chronicon Comitum Flandrensiùm* et ses trois continuations, voire même les additions postérieures jusqu'en 1428.

Une seule s'en écarte brusquement à partir de l'année 1336; c'est le Manuscrit n° 437 de la Bibliothèque publique de Bruges (*Catalogue* de P.-J. Laude, Bruges, 1859, p. 380). Ce volumineux manuscrit, écrit sur deux colonnes et d'une mauvaise main, est intitulé *Cronike van Vlaenderen*; l'écriture indique le dernier quart du XV^e siècle et le récit finit brusquement en 1478, les dernières pages ayant été arrachées. Jusqu'à l'année 1330, comme nous le disions, son texte est identique à celui des chroniques flamandes susdites, à partir du f° 152 v°, correspondant à la page 214 de l'édition de Jean van Dixmude par Lambin, notre Chronique donne un récit circonstancié sur la vie et les actes de Jacques van Artevelde et les évènements qui suivirent sa mort, particulièrement du f° 157 v°, 1^e colonne, au f° 183 v°, 1^e colonne; le commencement de cet intéressant passage se lit : » Ende te Ghend was een man die mede blande, wonende by Minnemeersch ende bachten den Paddenhoucke hootquam, ende hy hiet Jacop van

Artevelde. Ende scamele ghesellen pleghen, etc. » Une longue description de la bataille de Crécy en 1346, « Dit es den wyck van Keyrsey », du f° 183 v° au f° 184 v°, suit ce récit ; depuis le f° 184 v°, le texte redevient identique à celui de la *Chronique dite de Jean de Dixmude* (p. 223). A partir de l'année 1379, pour le récit des troubles sous Philippe van Artevelde, le récit s'écarte de nouveau des Chroniques flamandes précitées.

C'est au cours de mes recherches sur les sources des *Annales de Flandre*, par J. De Meyere, que j'avais mis la main sur cette narration remarquable du gouvernement du grand tribun gantois, et je pus me rendre compte, en comparant les deux textes, combien largement le savant curé de Blankenberghe y avait puisé. Son traducteur et continuateur, Nicolas Despars, mort environ quarante ans après lui, semble également avoir connu ce manuscrit. Mais comme De Meyere, le père de l'histoire de Flandre, rédigeait une histoire de tout le comté, force lui fut de raccourcir, abrégér, altérer et mutiler parfois le texte qu'il avait sous les yeux, de sorte que c'est à peine si on le retrouve dans ses *Annales*.

Quand on songe que la plus grande partie de la biographie de J. van Artevelde, par Kervyn de Lettenhove (Gand, 1863) et de l'ouvrage de M. V. Deprez, *La Libération de la Flandre Flamingante par Jacques van Artevelde* (Bruxelles, 1897) reposent sur le texte de J. De Meyere et de N. Despars, on comprendra quelle utilité il y aurait, à publier la partie inédite de notre manuscrit, aussi bien pour la période de Jacques que de Philippe van Artevelde, et de comparer le texte de N. Despars et de notre manuscrit pour la période postérieure à la mort de Charles le Téméraire.

Déjà M. de Pauw dans ses *Voorgheboden der stad Gent* a édité un extrait de notre manuscrit, renfermant les *Wetten van Philips van Artevelde*, et récemment, dans son bel ouvrage *Ypre jeghen Poperinghe*, il nous a donné un second extrait concernant la période du premier des Artevelde ; c'est assez montrer l'importance de notre *Cronike van Vlaenderen*.

Je demande donc à la Société de pouvoir publier en son nom, dans ses *Annales* ou dans un ouvrage séparé, les parties inédites du Manuscrit n° 437, avec une préface et des notes; celle-ci seraient extraites aussi bien des *Stadsrekeningen* du temps que des *Fœdera* de Rymer, de l'ouvrage de Kervyn de Lettenhove que ceux de MM. Deprez et Skalweit et des articles de M. de Pauw dans la *Biographie Nationale* et la *Grande Encyclopédie* de Paris.

Si la Société agréee ma proposition, je prierais le Comité de vouloir demander en prêt à l'Administration communale de Bruges le Ms. 437, pour le déposer à la Bibliothèque de la Société, afin de me permettre de collationner une dernière fois mon texte. (*Applaudissements.*)

M. **de Pauw**. Comme vient de le dire M. Fris, d'une façon trop aimable pour moi, ce manuscrit m'avait frappé depuis longtemps, ayant habité la ville de Bruges pendant plus de quinze ans, et m'étant occupé depuis ma jeunesse de l'histoire de Van Artevelde. Ce passage a été copié de ma main, et il est imprimé; seulement, comme il fait partie d'un livre qui ne paraîtra que dans une couple d'années, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il soit reproduit dans nos *Annales* avec une note de M. Fris, qui a fait une étude spéciale de la question. Avec raison, M. Fris, appelle De Meyer le premier historien de la Flandre; je dirai même que c'est le seul historien de la Flandre. Le beau livre de M. Kervyn de Lettenhove est plein de rêveries géniales. De Meyer a passé sa vie à recueillir tous les manuscrits, les comparant avec un sens critique admirable, et il a fait une véritable histoire de sa patrie sous le nom de *Annales Flandriae*.

Quant à obtenir le manuscrit de Bruges, je crois que ce sera bien difficile; j'ai eu, étant procureur du Roi à Bruges, la plus grande peine à l'obtenir.

M. **Fris**. Je suis certain que si le Comité de notre Société voulait s'adresser au bourgmestre de Bruges, ce manuscrit nous serait envoyé. Cela résulte d'une lettre qui m'a été envoyée par le bibliothécaire.

M. le Président. L'assemblée accepte-t-elle la proposition de M. Fris amendée par M. de Pauw? (*Adhésion*). Le Bureau écrira donc une lettre à l'Administration communale de Bruges, pour obtenir le manuscrit en communication à Gand. Si cet envoi n'était pas effectué, nous pourrions alors peut-être obtenir de M. de Pauw, que sa copie faite il y a quelques années fût insérée dans nos *Annales*, avec les observations et les commentaires de M. Fris.

M. de Pauw. Déjà, j'en ai montré le texte imprimé à M. Fris; celui-ci pourra y joindre ses notes.

M. Fris. J'ai copié depuis longtemps le texte du manuscrit de Bruges, et, si je demande ce manuscrit en communication, c'est pour le collationner une dernière fois, car je tiens à être d'une exactitude absolue.

M. Hulín. Ce serait une véritable bonne aubaine pour les *Annales* de notre Société. Si l'on faisait quelque difficulté à nous communiquer le manuscrit, la Bibliothèque de l'Université ne pourrait-elle en faire la demande?

M. Varenbergh. C'est une question d'exécution. Le Bureau fera toutes les démarches nécessaires.

M. le Président. Parfaitement. L'assemblée peut s'en rapporter au Bureau. Je prie donc M. Fris de passer à la seconde partie de ses communications.

2° Documents relatifs à la Guerre des Gantois contre Philippe le Bon (1450-53).

Messieurs, j'ai l'honneur de soumettre à la Société une vingtaine de documents relatifs à la guerre des Gantois contre Philippe le Bon. La plupart proviennent des archives de la ville, les autres des archives de l'État; le plus ancien date du 8 mars 1450, le dernier du 20 novembre 1455; ils complètent d'une façon remarquable ceux publiés par M. Kervyn de Lettenhove dans son *Histoire de Flandre* (T. IV. 1^e édition, pièces justificatives), par M. G. du Fresne de Beaucourt dans son édition de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*,

(par la Société de l'Histoire de France), par M. Jules Gauthier dans la *Revue des Sociétés savantes* des Départements, 7^e S., t. VI, et les pièces produites comme preuves dans le quatrième volume de l'*Histoire de Bourgogne* de Dom U. Plancher.

Je me propose de faire précéder les premiers d'entre eux, d'un aperçu des évènements dans lesquels ils furent donnés, et tous d'une analyse sommaire. Mon ancien professeur Monsieur van der Haeghen vous assurera, que je me suis préparé à cette édition par une étude spéciale sur la Guerre de Gand, qui paraîtra sous peu en un gros volume.

Je prie la Société de me permettre d'insérer ces documents dans ses *Annales*.

M. V. van der Haeghen. J'appuie vivement cette proposition. M. Fris est tout-à-fait à la hauteur de la question.

M. Fris. La Société est locale, et il faut surtout s'appliquer à publier des choses concernant les Gantois.

M. le Président. Il en sera donc ainsi, si l'assemblée y adhère. (*Adhésion*).

V.

Notes sur la peinture de la chapelle des bouchers, à Gand, par V. van der Haeghen.

I. — LE VÊTEMENT DE LA PRINCESSE.

Dans le document du XVII^e siècle relatif à la peinture de la Boucherie que j'ai publié dans nos bulletins, figurait cette phrase :

Ende up de slyncker zyde was een vrau persoon kwylynde met zelve accoustriment ghesayt met gouden roosen met mantel soo vorseit.

Et j'avais ajouté au bas de la page la petite note suivante :

Nous devons reconnaître que la description de la femme n'est pas très claire.

C'était dire à mes confrères en archéologie que je désirais avoir recours à leurs lumières, afin de ne pas émettre un jugement à la légère.

Une explication absolument catégorique de la difficulté a été donnée le 10 avril dernier, à la Société d'Archéologie de Bruxelles, par M. J.-Th. de Raadt (1).

L'archéologue bruxellois s'est exprimé en ces termes :

.... N'en déplaise à mon savant confrère, je trouve cette description d'une clarté parfaite ! On en jugera pas la traduction textuelle que voici :

Et du côté gauche était une femme agenouillée avec accoutrement d'argent, semé de roses d'or, avec manteau, ainsi que dit est.

C'est-à-dire, vêtue d'un manteau pareil à la robe.

Pour quel motif M. Vander Haeghen taxe-t-il d'insuffisantes, de *pas très clairs*, ces détails de costume ?

Je vais vous l'apprendre : c'est qu'Isabelle de Portugal, sur le tableau de la « Grande Boucherie », a changé de toilette !

Et cette métamorphose ne date pas que de la restauration de M. De Vigne : dès la découverte de la peinture, en 1855, la princesse s'est montrée aux Gantois d'alors dans une robe de la même couleur que celle dans laquelle elle apparaît encore devant nous, puisque — d'après l'article, où M. De Busscher décrit l'état de la peinture avant sa « restauration » — à cette époque déjà :

La duchesse de Bourgogne est vêtue d'une robe rose damassée de rouge amarante !

Devant cette constatation que j'ai pu faire grâce au document produit par M. Vander Haeghen — constatation qui vient corroborer ce qui a été dit, tout à l'heure, par rapport à la réfection de la légende, avant 1855 — je suis donc fondé d'affirmer catégoriquement que la peinture a subi une « restauration » importante pendant l'époque comprise entre la rédaction du manuscrit du XVII^e siècle — environ 1613 — et la découverte en 1855.

(1) Un compte rendu de la conférence de M. de R. avait paru dans la *Ligue artistique*, le 18 avril 1899. Mais cet article m'attribuait des idées si peu raisonnables, que je dus me borner à hausser les épaules. (Je tiens pourtant à dire qu'il s'y trouve une citation entre guillemets, qui n'est pas dans mon écrit).

M. de R. (voir nos *Bulletins*, p. 202) lui-même m'avait conseillé d'attendre la publication de son texte, lequel ne n'est parvenu, avec le volume des *Annales* de Bruxelles, qu'en décembre.

Nous pourrons donc enfin, je l'espère, discuter en toute courtoisie.

Cette restauration, qui n'était peut-être pas la première, semble même équivaloir à une réfection.

Ce point étant acquis, il ne me reste plus beaucoup à ajouter.

L'examen des deux dessins de M. De Vigne suffira pour faire admettre par tout le monde ma conclusion formelle.

C'est que la peinture de la " Grande Boucherie " n'offre plus aucune valeur documentaire

1° Ainsi d'après M. de R., le mot accoutrement s'applique à la partie inférieure du vêtement de la femme, qui est la robe, le mot manteau à la partie supérieure.

Mais le vêtement est d'une seule pièce ! On répondra probablement qu'il a été modifié par un restaurateur. Soit.

2° Cette robe d'*argent* semée de roses d'or, complétée par un manteau pareil, en métal orné de métal, ne paraît-elle pas extraordinaire ?

3° Ne trouve-t-on pas étrange qu'après avoir décrit si minutieusement l'attitude du duc de Bourgogne devant son prie-Dieu, l'écrivain ne dise pas comment est agenouillée la princesse ? Pourquoi la description n'est-elle pas complète ?

4° Est-il bien sûr que *soo voorseit* signifie ici *pareil* ?

Voilà précisément quelques-unes des objections, qui m'avaient fait trouver la traduction littérale peu claire. Mais je me hâte d'ajouter que je suis arrivé à une solution satisfaisante.

Il importe d'abord de remarquer que le mot accoutrement signifiait et signifie encore très fréquemment *parure*. Ceci nous met sur la voie de la vérité. Dans l'espèce il s'agit des bijoux de la coiffure, où brillent l'argent (1) et l'or : c'est la partie métallique du hennin de la princesse.

Après avoir parlé des personnages qui se trouvent à droite (2) du tableau, l'écrivain considère la femme qui est à gauche. Il est frappé tout d'abord à la vue de son hennin parsemé de " roses d'or ", resplendissante parure d'un autre âge ; il remarque aussi que son vêtement contrairement à celui du

(1) L'argent a jauni.

(2) Droite et gauche à la manière des héraldistes.

prince, se compose d'une seule pièce, d'un grand manteau. Pour le reste, *comme plus haut*, c'est-à-dire que la princesse, elle aussi, est agenouillée sur son prie-Dieu recouvert d'une housse à ses armes, conformément à l'usage, un livre ouvert devant elle.

Mais il y a encore à compléter.

L'écrivain ajoute : « derrière elle il y a un homme ».

Cela suffit. Quelle est l'attitude de cet homme? Comme celui qui se trouve vis-à-vis, il est agenouillé et vêtu d'un tabar. Quelles armoiries porte-t-il? Mais celles que l'on voit au-dessus de lui; toujours dans les mêmes conditions que le personnage qui fait pendant.

Il y a ainsi un parallélisme parfait entre les deux parties de la description.

Qu'on en juge d'après cette traduction coupée en alinéas.

Sujet principal :

Dans la chapelle des bouchers, à la boucherie, au-dessus de l'autel sur le mur, est peint la *Naissance du Seigneur* :

Droite :

Et au côté droit, agenouillé sur un escabeau recouvert — un livre ouvert dessus — conformément à l'usage, le duc de Bourgogne, revêtu d'un tabar aux armes de Bourgogne, telles qu'elles sont figurées ici en marge; et derrière lui un homme agenouillé avec pareil tabar armorié.

Et au-dessus de ceux-ci deux blasons de Bourgogne, timbrés.

Gauche :

Et au côté gauche était un femme agenouillée — avec parure d'argent semé de roses d'or, avec manteau — comme précédemment.

Et derrière elle un homme.

Au-dessus d'elle, dans un écu, les armes de Bourgogne et de Portugal, non timbrées; et là-dessous les armes de Clèves avec La Marche (1), timbrées; couronnées (2) d'une tête de taureau (3), comme ci-contre.

(1) *La March*, ainsi que l'observe très bien M. de Raadt.

(2) Le document porte *ghetraut*. Nous pensons qu'il faut suivre ici la leçon du ms. de M. Schoorman, *ghetroont*, cimé.

(3) *Rencontre de bœuf* ou *de taureau*, en termes héraldiques (M. de Raadt).

Légende :

Là dessous dans la frise était écrit ce qui suit :

A fait faire ceci Jacques de Ketelbouter.

En l'an de Notre Seigneur 1448.

Et à l'extrémité de cette frise se trouvaient les armes figurées ici en marge, dans un écu parti

L'explication du côté gauche est peut-être trop sommaire. Mais comme il s'agit d'un tableau symétrique, l'écrivain a voulu éviter les répétitions. Il se dit simplement : même jeu que de l'autre côté, *mutatis mutandis*. Notons seulement les différences.

Il n'est donc nullement nécessaire d'avoir recours à la bizarre hypothèse d'une métamorphose de la princesse.

Mon interprétation est confirmée par un autre texte du même document qu'on rencontre dans un épitaphier appartenant à notre collègue M. R. Schoorman.

Le passage en question y est reproduit en ces termes :

.... up de slinkersyde was een vrau persoon knylende met zelve accoustreventheyt ghesayt met goude roosen enz. — zoo voorseyt, ende een manspersoon achter haer...

Le copiste a mis *accoustreventheyt* au lieu de *accoustru-ment*, mais cela ne change rien au sens. Chose fort curieuse, il a eu soin de placer un tiret devant *zoo voorseyt*, afin de bien séparer ce membre de phrase de ce qui précède immédiatement. D'autre part, dans ce dernier texte, la suppression du mot *mantel* rend la traduction de nos amis de Bruxelles tout à fait impossible.

L'épitaphier de M. Schoorman, écrit au commencement du XIX^e siècle par M. J. Van Huerne, et le manuscrit du XVII^e siècle (n^o 11767 de la Bibliothèque de Gand) auquel j'ai emprunté mon document (1), sont deux copies, faites dans un

(1) Le « témoignage ancien » relatif à notre peinture pourra donc être cité désormais comme émanant de C. Van Huerne (Cf. *Biographie nationale*); il n'en acquiert que plus d'importance.

On se rappellera que c'est à un passage du même manuscrit original

ordre différent, d'une œuvre de Christophe Van Huerne commencée en 1575, et qui paraît avoir été intitulée *Sepulturen en monumenten*.

Que si une étude du manuscrit original de Van Huerne devait un jour donner tort à mon argumentation, — car il suffit du déplacement d'un mot pour modifier le sens d'une phrase, — j'espère, Messieurs, que vous avez assez bonne opinion de moi, pour croire qu'alors je n'hésiterais pas un instant à modifier, en tout ou en partie, ma manière de voir. *Errare humanum est*.

Passons à quelques autres points soulevés par M. de Raadt, et qui peuvent avoir de l'intérêt pour le lecteur.

II. — LA RESTAURATION DE M. DE VIGNE.

“ A la même séance, M. V. Vander Haeghen, archiviste de la ville de Gand, avait exhibé un document qui, dans sa pensée, était appelé à démontrer triomphalement la rigoureuse concordance entre la “ restauration ” et le tableau “ peint au XV^e siècle. ”

Pourquoi veut-on absolument interpréter *ma pensée*, au risque de se tromper? La déclaration suivante que j'ai faite, p. 57 de nos *Bulletins*, n'était-elle pas suffisamment nette?

Nous rappelions tout à l'heure que M. De Vigne avait repeint les parties détruites du panneau : *c'est le seul tort qu'il ait eu*.

Et n'avais-je pas dit ailleurs (p. 179), tout en rendant justice à F. De Vigne, que pour les parties reconstituées hypothétiquement, on ne devrait pas trop en regretter la disparition?

Aussi ne reviendrais-je pas sur cette question, si je n'avais à ajouter quelque chose. On sait que lors de la découverte de

de Van Huerne, que remontait la discussion relative à l'interprétation d'un renseignement concernant les Van Eyck. (Cf. *Messageur des sciences historiques*, 1823, pp. 262, 263; 1824, p. 226).

1855, la partie supérieure du tableau manquait. Nous y voyons aujourd'hui Dieu le Père coiffé d'une tiare, levant deux doigts de la main droite et tenant de la gauche une boule surmontée d'une croix. Les fragments de rayon d'or qui descendent sur l'enfant divin ont été prolongés (1), dans le haut, les uns vers un groupe de nuage, les autres vers une colombe tout au sommet de l'ogive (2).

D'une manière générale un Dieu le Père émergeant des nuages est certainement à sa place dans un tableau de ce genre (3). Mais d'autres hypothèses étaient possibles ici. Les divers rayons ne devaient-ils pas converger vers une simple étoile? On peut imaginer aussi dans le ciel un chœur d'angelets. En tout cas les fragments de lamelles qu'on voit au haut du calque, semblent provenir d'une banderolle, portant en lettres d'or : *Gloria in excelsis Deo*.

Pour Christophe Van Huerne, qui ne s'attarde pas — nous l'avons vu — à donner des renseignements superflus, le tableau représente dans sa partie centrale la *Naissance du Christ*, c'est-à-dire un sujet trop connu pour exiger une description complète. Seulement notre écrivain oublie que ce sujet pouvait comporter plusieurs scènes. Il s'agit ici d'une *Adoration après la Nativité*. Reste à rechercher comment dans ce cas un artiste du milieu du XV^e siècle garnissait le haut du panneau.

Encore un mot au sujet de la restauration.

M. de R. rappelle d'après M. Serrure que « *pour la partie manquante*, M. James Weale y voyait tout autre chose que

(1) De Vigne doit avoir retouché à cette occasion presque tous les ors du tableau.

(2) Un modèle pouvait se trouver facilement dans d'autres œuvres d'art. — De Vigne, qui avait particulièrement étudié les archives de nos anciennes corporations, peut s'être inspiré de la partie supérieure d'une miniature qui orne le registre des brasseurs de Gand.

(3) Le restaurateur me paraît cependant avoir donné à cette partie du tableau un fini et une importance qui nuisent un peu à l'unité de l'œuvre.

MM. De Vigne et De Busscher », et il cite, en note, la lettre que le savant anglais adressa, en 1860, au *Messenger des sciences historiques*. Mais cette lettre — que nous devrions reprendre dans nos bulletins, pour l'intéressante conjecture qui y est développée, — s'occupe uniquement de l'interprétation du sujet, et on ne peut d'aucune manière en induire que la restauration de De Vigne ait été blâmée par M. J. Weale.

Y eut-il des voix discordantes quand le travail fut entrepris en 1856? Nous n'en avons trouvé aucune trace, ni dans les papiers des commissions spéciales, ni au conseil communal(1), ni dans les journaux du temps.

M. De Raadt répète d'après le récent article de feu M. Ser-rure :... « Pourquoi M. De Vigne n'a-t-il pas plutôt demandé à faire à l'huile, sur toile ou sur bois, une copie fidèle de ce qui existait en y ajoutant, à l'aquarelle, son dessin conjectural? C'était le conseil de M. Canneel, alors directeur de l'Académie de Gand, avis qui, comme beaucoup de bons conseils, ne fut pas suivi ».

Parfait. Mais quand et dans quelles circonstances M. Canneel s'est-il exprimé ainsi? Il importerait de le savoir, ne fût-ce que pour compléter notre dossier.

III. — LA DATE.

« La date de 1448, inscrite au bas du tableau — on l'a vu
« — n'est pas sans avoir paru suspecte aux archéologues (2),
« même à M. De Busscher. Mais toujours un peu trop enclin à
« considérer comme dogmatiques les appréciations, souvent
« hasardées de M. De Vigne, il avait fini par voir dans ce
« millésime celui de l'année où la peinture fut exécutée.

« Or, le manuscrit invoqué par M. Vander Haeghen donnant
« également la date de 1448, celui-ci croit pouvoir tenir le
« problème pour définitivement résolu.

« C'est ce qui peut s'appeler prendre ses désirs pour la

(1) Voir nos *Bulletins* 1899, pp. 181 et suiv.

(2) Quels sont ces archéologues ?

« réalité ; et cette façon expéditive de trancher une question
« aussi délicate, est bien faite pour nous mettre en garde. »

On a commencé par scruter ma *pensée*, maintenant il s'agit de mes *désirs* ! Tout cela parce que dans une énumération des renseignements donnés par le document, je dis littéralement au 9° : « la date de 1448 », et pas un mot de plus.

Et pour ce qui concerne la légende toute entière, j'avais pourtant fait remarquer ce qui suit (1) :

Au cours de l'examen, nous avons relevé, sous la légende qui orne le bas du tableau, des traces très nettes de l'inscription primitive, terminée par un dragon, et dont on avait signalé l'existence dès 1855. Peut-être sera-t-on un jour en mesure de déchiffrer complètement cette espèce de *palimpseste* !

... Chose curieuse ces caractères anciens apparaissent actuellement plus clairs qu'il y a quelques années.

J'ai donc nettement réservé mon opinion sur la date que porte l'inscription primitive.

Mais je ne vois aucun inconvénient à dire aujourd'hui, que la date donnée par les caractères anciens, me semble bien réellement être aussi 1448.

Sans entrer pour le moment dans aucune considération archéologique ou historique, je me bornerai à remarquer que cette légende primitive — dont l'étude est actuellement très aisée — me paraît en effet porter..... *CCCC ende XLVIII*.

Les chiffres romains des deux inscriptions étant non superposés, mais partiellement juxtaposés, une bonne photographie, faite par un temps très clair ou à l'aide d'un puissant éclairage artificiel, permettra probablement de lever tout doute à cet égard.

Quoi qu'il en soit, si on peut me prouver par des arguments irréfutables que ma lecture est fautive, et qu'il faut 1498 (2),

(1) *Bulletin* 1899, p. 179.

(2) C'est à dire MCCCXCVIII au lieu de MCCCXLVIII. — L'histoire de cette date de 1498 paraît avoir été imaginée d'après les renseignements donnés par De Busscher, t. I, p. 21, sur le Jacob de Ketelboetere, receveur général de Flandre, qui eut des rapports avec le magistrat de Gand, précisément en 1498-99.

je suis prêt à m'incliner. Dans nos sociétés d'archéologie n'avons-nous donc pas avant tout le *désir* — puisque désir il y a — de connaître la vérité ?

Je ne puis m'empêcher d'observer encore que si l'on consulte les pièces de 1855 et 1856, on trouve tous « les archéologues » d'accord sur la date.

Quand l'échevin Kervyn de Rockelfing vient exposer à la commission des monuments, le 6 mai 1855, qu'on a découvert à l'intérieur de la Boucherie « une peinture murale remontant à l'année 1448 », les principaux archéologues de Gand » sont présents (1), et pas une objection n'est faite au sujet de la date.

Van Lokeren dans son rapport du 12 mai suivant dit tout simplement : « cette peinture, d'après l'inscription qu'elle porte, est exécutée en 1448 ».

L'expert Étienne Leroy, de Bruxelles, et le comte de Beaufort, inspecteur général des Beaux-Arts, le 23 juin, après avoir vu l'œuvre, disent : « elle date de 1448 ».

M. Serrure fils, lui-même, dans son procès-verbal du 2 mai 1855 (2), déclare que l'œuvre remonte à 1448.

Quant à M. De Busscher, dès les premiers jours, il parle de la *date de 1448*, et il n'a quelque doute, à ce moment, que sur la question de savoir si la peinture a bien été exécutée en l'année indiquée par l'inscription.

IV. — LE CROQUIS DE 1855 ET LE CALQUE DE 1556.

M. de R. — après M. C.-A. Serrure — base son jugement en ce qui concerne spécialement les armoiries, sur la comparaison de deux dessins de la peinture : « l'un dans l'état où elle se

(1) MM. Vervier, Regnaut, De Vigne, Van Lokeren, de St-Genois, Serrure (père), Kervyn, Blommaert, De Busscher, Van der Meersch, Onghena, Van Duyse et Gaillard. — Voir le dossier publié dans nos *Bulletins*.

(2) De *Vlaamsche School*. Anvers 1855, p. 69. — Voir aussi le *Messenger des sciences historiques* 1855. pp. 229 et 507.

trouvait après la découverte ; l'autre, après la restauration ». (1).

Toutefois, il y a lieu de remarquer que le premier de ces dessins, publié dans les bulletins de l'Académie royale de Belgique, le 7 juin 1855, par M. De Busscher, n'était qu'un simple croquis, bon pour indiquer les principales lacunes de l'ensemble, mais extrêmement inexact dans les détails (2).

Le 23 juin suivant, le comte A. de Beaufort dans sa lettre au ministre de l'Intérieur, après avoir émis son avis sur la peinture, ajoutait : « Il faudrait d'abord la laver avec grande précaution, puis en faire *un calque* ou une *copie exacte*. »

Le 5 août, la commission des monuments, dans une séance à laquelle assistaient MM. Blommaert, Van Duyse, De Vigne, De Busscher, Serrure (père), Herry et Gaillard « insiste pour qu'avant toute restauration, il soit fait *un calque exact* de la peinture, telle qu'elle se présentera après l'enlèvement complet du badigeon ». Et c'est M. C.-P. Serrure, comme président, qui porte cette décision à la connaissance du collègue échevinal, le lendemain 6 août.

Le 29 juin de l'année suivante, la commission des monuments revient à charge et prie encore une fois le collègue « de faire exécuter un *calque exact* de la peinture telle qu'elle se présentera après l'enlèvement complet du badigeon, et *avant toute restauration* » (3).

Le 8 juillet 1856, finalement, le collègue charge expressément M. De Vigne « d'exécuter *avant toute restauration un calque exact* de la peinture murale de la grande boucherie, telle qu'elle se présentera après l'enlèvement complet du badigeon ».

(1) Ces dessins exécutés par De Vigne pour des notices de M. De Busscher, ont été repris dans les Annales de la société d'Archéologie de Bruxelles, 1899, pp. 349 et 353.

(2) Parmi ces détails inexacts étaient notamment les casques et les armoiries. On ne peut donc pas invoquer une pièce pareille pour dire que les blasons « ont été tout à fait modifiés ».

(3) Voir nos *Bulletins* 1899.

Dans le *Messenger des sciences historiques* de 1856, p. 389, M. le baron de Saint-Genois tient à constater qu'avant de procéder à la restauration on avait « eu soin de prendre un calque du tableau dans l'état de détérioration où il se trouvait. »

Enfin M. De Busscher dans sa notice présentée à l'Académie de Belgique en 1858 (2^e série t. V. n^o 8) croit nécessaire de faire observer que depuis son travail de 1855 — qui contenait le croquis — un *calque exact* avait été pris pour le « musée des antiquités historiques de Gand ». (1)

On peut donc dire que tous les archéologues avaient réclamé à cor et à cri une reproduction exacte.

De longues années se passent.

En 1898, peu avant de mourir, M. C.-A. Serrure, fils du président susdit, domicilié depuis longtemps à Bruxelles, rassemblant dans une lettre à M. De Raadt, ses souvenirs sur les fresques de Gand, fait à propos de la peinture qui nous occupe la déclaration suivante :

Que la forme du casque surmontant les armoiries de Bourgogne, qui était celle de casque à bec (c'est moi qui invente l'expression n'ayant pas de Viollet-le-Duc sous la main), casque à bec que l'on retrouve sur les « Ecus d'or » de Flandre, de Jean-sans-Peur et de Philippe le Bon (1^{re} partie du règne), a été défigurée par le dernier retoucheur et transformé (*sic*) en casques ronds, figurant sur les monnaies d'or de Philippe le Bon, dites « cavalier » et frappées notamment encore en 1448 (2).

Après avoir relu plusieurs fois cette étrange phrase, on remarque qu'elle contient toute une série d'assertions :

1^o Au moment de la découverte, le tableau portait des « casques à bec ».

2^o Le retoucheur (M. De Vigne) n'était pas satisfait de cette « forme ».

(1) Musée de la commission des monuments, partagé actuellement entre la Bibliothèque et le Musée d'archéologie.

(2) *Ligue Artistique*, 5 mars 1898.

3° Il s'était mis à examiner des casques sur diverses monnaies du XV^e siècle.

4° Il avait fini par découvrir sur certaines monnaies de Philippe-le-Bon des types de casques ronds qui lui avaient plu.

5° Il s'était permis alors de *défigurer* et de *transformer* l'œuvre ancienne.

Comme c'est vraisemblable !

Ma foi, j'ai bien peur que tout ceci n'ait d'autre fondement que le mauvais croquis de 1855 où effectivement les deux blasons de Bourgogne sont surmontés de casques anguleux.

M. C.-A. Serrure devait avoir oublié l'histoire du « calque exact » à laquelle avait été mêlé son père, M. C.-P. Serrure.

V. — LES ARMOIRIES DE KETELBOETERE ET DE SA FEMME.

Au bout de la légende, qui porte le *nom du donateur* Jacques de Ketelboetere, figurait d'après le manuscrit du XVII^e siècle, un écu parti (1). Il n'était guère difficile de deviner qu'il s'agissait des armoiries dudit de Ketelboetere et de celles de sa femme.

M. De Busscher dans son étude de 1859 avait d'ailleurs déjà donné les divers types du blason des Ketelboetere, entre autres celui-ci :

Fascé d'or et de gueules, de huit pièces, à trois glands d'or, posés 2 et 1, calicés et feuillés de sinople, brochant sur le tout.

Seulement l'auteur du manuscrit a pris les *glands* pour des *écureuils* (2). Cette confusion n'aurait rien d'étonnant quand

(1) Actuellement détruit.

(2) Armoiries « probablement défigurées par l'amateur du XVII^e siècle, » dit à ce propos M. de R. — Ceci nous rendrait compte d'autres différences qu'on pourrait signaler dans le manuscrit : si le dit amateur a pu prendre des écureuils pour des glands, n'aurait-il pas pu se tromper au sujet de détails d'autres armoiries qui se trouvaient à une plus grande

on songe que les armoiries se trouvaient à près de cinq mètres de hauteur dans un coin, et vraisemblablement mal éclairées à l'époque, où les chassis des fenêtres avaient des vitraux verdâtres.

Je dois ajouter toutefois que je n'ai pas encore tous mes apaisements, vu que le même manuscrit donne plusieurs fois le blason Ketelboetere avec trois glands de sinople.

M de Raadt blasonne ainsi les armes de la femme :

D'azur à un buste de femme d'argent, posé de face, accompagné de trois étoiles d'or.

Mais sur le dessin du XVII^e siècle, on voit très nettement un *tortil*; c'est donc une tête d'homme, une tête de maure? Je me permets de signaler ce détail à l'attention du savant héraldiste bruxellois (1).

Le nom de la femme de Ketelboetere est connu, ainsi qu'on peut le voir notamment par l'acte authentique suivant du 16 janvier 1447 (1448 nouveau style), extrait du registre aux actes scabinaux de la Keure de Gand, 1447-48 fol. 90 :

Kenlic etc. dat Jacop de Ketelboetere ende joncfr. Baerbele sMueters, zijn wett. gheselnede, commen zijn eendrachtelic voor scepenen etc. ende kende dat zij hebben vercocht wel ende redelic Janne den Boc, f^s Haelbrecht, den heeltsceede van heenen huus en stede staende bynen der stede van Aelst in de Pontstrate. ..

Actum XVI^a januarii anno XLVII.

La femme s'appelait donc Barbe de Muuter. J'avoue que j'aurais écrit *de Munter*, si notre collègue M. van den Bemden

hauteur encore? Ainsi le lambel qui figure sur les écussons de Clèves, a été omis par lui, selon toute apparence parce qu'il ne l'a pas vu. Je puis assurer qu'avant le récent nettoyage exécuté par M. Lybaert, le lambel, couvert de poussière, était invisible d'en bas.

(1) En héraldique les têtes de maures sont vues de profil. On peut cependant citer des exemples de faces.

n'avait découvert des actes donnant pour cette famille les formes *de Muuter* et *de Muter* (1).

Alse van alsulken somme van penninghen als Janne Gheysbaert ende Jacoppe den Ketelboetere als hoir van Pieteren den Muutere ghewijst zijn te betalen der auderrygghe van Claeise den Smet in den name van haren kinderen die so hadde bij den selven Claeise, metten pencioene ende costen daeran clevende...

Actum XV d. September anno LI.

(Reg. Staten van goed 1451-52 fol. 3^v.)

J'ai commencé sur les familles Ketelboetere et Muutere une recherche, qui nous mettra probablement sur la trace d'autres renseignements intéressants.

Je suis heureux de constater en terminant que je ne suis pas complètement en désaccord avec notre savant confrère de Bruxelles, qui reconnaît, notamment, toute la valeur du « témoignage ancien », dont le fac-simile a été publié dans nos *Bulletins*.

Et s'il pouvait, après un nouvel examen approfondi, être amené un jour à modifier un seul mot de sa conclusion je crois que personne ne trouverait à y redire :

Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur sa valeur archéologique, la peinture de la « Grande boucherie » doit être conservée, coûte que coûte.

Refaite, en dernier lieu, par un peintre tel que feu M. Félix De Vigne, qui, outre un remarquable talent d'artiste, possédait, comme peu de ses contemporains, la science et le tact archéologiques, elle mérite tout notre intérêt, et je forme donc le vœu bien sincère de la voir, bientôt, installée dans le Musée de la ville de Gand.

Pour ce qui concerne la réalisation de ce dernier vœu, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas précisément péril en la demeure :

(1) La table de l'inventaire Gilliodts van Severen range ces diverses formes sous une même rubrique. Il n'est pas toujours aisé, en effet, de les distinguer. Mais ce sont bien des familles différentes

la spacieuse *loggia* vitrée que l'administration communale vient de faire placer à environ quatre mètres de hauteur, et qui occupe tout le haut de la première travée de l'ancienne chapelle, forme une chambrette bien éclairée et où les spectateurs se trouvent fort à l'aise.

L'installation comprend, outre l'escalier d'accès, un escalier mobile à rampe qui permet d'examiner en toute facilité le haut du panneau.

Bientôt on placera en regard de celui-ci une copie du calque de 1856 — copie exécutée avec le plus grand soin par M. A. Heins, et authentiquée par les membres de la commission des monuments.

Enfin grâce à l'excellent nettoyage opéré par M. Lybaert, toutes les parties du tableau sont redevenues visibles, et il sera possible — espérons-le du moins — de veiller désormais à son entretien et à sa conservation, presque aussi bien que dans un musée.

Dès maintenant l'étude de cette peinture est entrée dans une nouvelle phase. Les experts, en regardant de près, distingueront sans peine les diverses restaurations, les coups de pinceau du maître primitif, les masticages d'un rapin quelconque, les procédés de De Vigne, — ces derniers facilement reconnaissables. Les artistes de leur côté se plairont à suivre dans les fragments du XV^e siècle, le dessin des figures, les plis si caractéristiques des vêtements, les dispositions de l'ensemble. Les archéologues étudieront les costumes, les héraldistes les blasons ainsi que les casques des timbres. Choississant bien leur temps, les photographes braqueront leurs objectifs.

Et enfin dame chicane en toute tranquillité jouera, comme toujours, son petit rôle, mais cette fois sans être obligée de mordre personne.

M. **Hulin**. La date de 1498 a été proposée au lieu de 1448, mais on ne s'expliquerait pas alors pourquoi la peinture représenterait Philippe-le-Bon ? Les souverains représentés sont toujours les souverains régnants, à moins que, dans l'espèce, le donateur n'ait eu un culte spécial pour Philippe-le-Bon ; ce qu'il faudrait établir.

Ensuite la manière dont l'artiste a figuré la Nativité, est bien celle en usage au milieu du XV^e siècle : Saint Joseph, la Sainte Vierge et la sage-femme Zéloni. C'est de cette façon également qu'est représentée notamment la *Nativité* de Petrus Christus à Berlin, datée de 1452. Plus tard, vers la fin du siècle, nous ne voyons plus la Nativité représentée de la sorte. C'est là encore un argument, concluant me paraît-il, en faveur de la date de 1448.

M. V. van der Haeghen. Pour ce qui concerne la date, j'ai voulu, dans mon étude d'aujourd'hui, m'en tenir uniquement au texte de l'inscription.

Mais dans une prochaine séance, j'ajouterai quelques considérations historiques sur la question : 1448 ou 1498 ?

M. Fris. J'ai retrouvé le nom de Jacques de Ketelboetere comme propriétaire de la maison dite « den Grooten Steur », en face de la Grande Boucherie, dès l'année 1422 (De Potter, *Gent*, t. II, p. 383, n. 2). De plus, j'ai constaté que ses biens ont été confisqués le 27 mars 1452, sous le règne des trois premiers capitaines de Gand. Cela est confirmé non seulement par le *Dagboek der Gentsche Collatie* (p. 251), mais encore par les comptes communaux de Gand. Ses biens ne lui ont jamais été rendus, comme d'ailleurs tous les biens confisqués à cette époque.

M. V. van der Haeghen. Le Jacques de Ketelboetere du milieu du XV^e siècle était aussi propriétaire d'une maison située rue au Drap. (Acte du 28 juillet 1444, registre scabinal, fol. 182.)

En tout cas, contrairement à ce qui a été dit récemment, ce personnage ayant des biens en 1448, était parfaitement en état de supporter les frais d'une importante peinture murale.

M. Fris. J'ai examiné aussi les chiffres de l'inscription primitive. Ils correspondent parfaitement à ceux du recueil paléographique de Wattenbach. C'est là encore une preuve en faveur du milieu du XV^e siècle, car la paléographie est une science mathématique en fait d'histoire.

M. **de Pauw**. Comment arrive-t-on à voir cette peinture?

M. **Th. Lybaert**. Nous avons proposé d'en laisser le libre accès au public le dimanche. Mais l'administration des chemins de fer qui occupe le bâtiment, s'y est opposée. Le bâtiment appartient à la ville, l'État le tient en location, ..

M. **V. van der Haeghen** ... et la clef donnant accès au tableau est aux archives. (*Rires.*)

M. **le Président**. L'heure étant avancée, je demanderai à M. Maeterlinck, s'il verrait quelque inconvénient à remettre sa communication à la prochaine séance.

M. **Maeterlinck**. Je suis à la disposition de l'assemblée.

M. **le Président**. Je déclare donc la séance levée.

Ballotage d'un membre honoraire.

M. *Coppieters-Stochove, Hubert*, docteur en philosophie, quai des Violettes, 15, à Gand, est admis en qualité de membre honoraire.

La séance est levée à 10 3/4 heures

Assemblée publique et solennelle du 18 février 1900.

L'assemblée se réunit à 11 heures du matin en la salle du Conseil communal à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

I. Allocution de M. le président, le Baron DE MAERE D'AERTRYCKE. Sujet : La femme dans l'art.

II. M. le Chanoine VAN DEN GHEYN, secrétaire. — Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1899.

III. M. E. VARENBERG, vice-président. — Le cimetière de la porte d'Anvers.

IV. M. G. HULIN, président de la section d'archéologie. — Une note relative au peintre « Juste de Gand ».

V. M. F. DONNET, président sortant de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. — Les derniers fidèles de Marie Stuart.

VI. M. J. DE SMET, vice-président de la section d'archéologie. — A propos du polyptique des Van Eyck, à St-Bavon.

I.

Allocution de M. le Président. Sujet : La femme dans l'art.

Mesdames et Messieurs,

Ce fut le 11 mars 1893, que la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand fut fondée, et que dans son discours d'inauguration le Président provisoire put faire connaître le but principal, que l'Association avait en vue.

Notre cercle, disait-il, doit être non seulement un corps savant, mais aussi un corps militant. Son rôle ne doit pas se borner à publier de beaux et savants ouvrages, mais il doit descendre sur le terrain de la réalité. Ses vœux émis ici, doivent être traduits en faits.

De cette façon seule, la conservation et la restauration de nos anciens monuments, que nous poursuivons, seront assurées.

Voilà sept ans, Mesdames, que nous tinmes ce langage, et quoique ce chiffre soit bien loin encore du premier de nos cinquantenaires, nous n'éprouvons pas moins le besoin de rendre, en votre présence, un compte public de nos travaux, car c'est surtout votre approbation et vos encouragements, que nous voulons mériter.

Et c'est là chose fort naturelle, car l'influence de la femme dans l'Art est toute puissante et grandit, sans cesse, à mesure que la civilisation avance et s'affine.

Faire l'histoire de l'Art, serait faire l'histoire de la femme ; ne voit-on pas, en effet, à travers les siècles, qu'à chaque œuvre géniale un nom de femme s'attache et s'allie.

Que serait Pétrarque sans Laure ; Dante sans Béatrice ; sans la belle Éléonore d'Este, le Tasse eut-il jamais écrit la Jérusalem délivrée ? La légende ne rapporte-t-elle pas, qu'un chaste baiser de Reine fit éclore en l'âme de Shakespeare un immortel chef d'œuvre : le Songe d'une nuit d'été ?

Et quand Victor Hugo, le chantre de la femme de nos jours, dans une de ses odes écrit :

Cel'ini sourirait à votre grâce pure
Et dans un vase-grec sculptant votre figure
Il vous ferait sortir d'un beau calice d'or
D'un lys qui devient femme en restant lys encor

ne trahit-il pas son secret, et n'est-ce pas à Dona Sol que songe l'auteur de Hernani, à l'Espagnole au teint mat, au corps souple et fier, inabordable dans sa pureté de lys, glissant un poignard dans sa ceinture, pour défendre son honneur ?

Rubens, lui, ne resta-t-il pas fidèle à Hélène Fourment, son

épouse légitime ; cette femme si belle, si forte, si rose, si blanche, si peu vêtue parfois, aux charmes quelque peu encombrants, qu'il a peinte et repeinte dans tant de ses tableaux, si bien, qu'il a créé un type nouveau : « la femme à la Rubens, » type enviable, dont en Flandre et ailleurs, mainte plantureuse beauté se réclame.

Quintin Metsys, le forgeron d'Anvers, ne se fit-il pas peintre pour épouser la jeune fille qu'il aimait ? Et combien, parmi nos peintres actuels, n'y en a-t-il pas, qui dans leurs créations restent eux aussi, fidèles à un idéal, parfois à peine entrevu, qui modèlent la figure de leurs saintes, de leurs anges sur les traits de la femme, dont l'image les hante, les poursuit, les hypnotise et que l'on revoit dans chacune de leurs œuvres. Quoi d'étonnant, dès lors, que nous, qui nous occupons d'art ici, nous mettions nos travaux sous votre patronage, et que nos meilleurs efforts tendent à la conservation de tant de chefs d'œuvre, que vous avez inspirés.

Et quand il s'agit d'églises et de cathédrales — ces parenthèses de pierre, où toute vie s'ouvre et se ferme — où vos prières avec l'encens montent aux cieux, où vos douleurs et vos joies se succèdent, où peut être vous êtes assises à la place même où votre aieule, il y a trois ou quatre siècles s'est agenouillée, quoi d'étonnant, dis-je, que ces monuments qui ont reçu la patine de votre âme, pour parler en archéologue, ne nous laissent pas indifférents, mais éveillent, au contraire, ce qu'il y a de plus noble et de meilleur en nous ?

Vous le voyez, Mesdames, ces monuments merveilleux, symboles de votre piété et de votre foi héréditaires, sont en sureté. Déjà, S^t Bavon confié aux mains d'un artiste de grand savoir, s'élève en son élégance et sa splendeur premières. S^t Nicolas, la plus ancienne et la plus belle de nos églises va suivre. Dégagée des mesures et des plates maisons qui la cachent à tous les yeux, elle sera remise aux soins pieux d'un de nos plus éminents confrères, qui s'est fait une spécialité de la

restauration de nos édifices religieux. Bientôt elle réapparaîtra dans toute sa magnificence des siècles écoulés.

Et devant elle, avant que l'année ne prenne fin, vous verrez sortir de terre un palais superbe et majestueux, bâti par deux architectes d'une grande renommée, dans le style ogival le plus pur. Le bâtiment s'étendra du marché aux grains, jusqu'à la Lys et englobera dans son enceinte, la féérique façade en dentelle de pierre, vraie rêverie de poète, que vous connaissez.

Puis viendra la maison de l'Étape en sa forme et sa rudesse moyenageuse, et grâce au dévouement d'un savant archéologue, d'un ingénieur de mérite, le plus beau de nos palais seigneuriaux, le « Steen de Gérard-le-Diable, » le seul, entre tant d'autres, qui soit tout au moins partiellement resté debout, se montrera tel qu'il fut à l'origine et sa masse déjà énorme va être doublée.

Et *last not least*, vient la formidable forteresse de Philippe d'Alsace qui fera de Gand, le but et le centre d'incessants pèlerinages d'artistes et de savants, car elle est unique et complète en sa beauté féodale, et ni l'Angleterre, ni la France, ni l'Espagne, ni l'Allemagne, n'en possèdent de semblables; rien dans tous ces pays ne saurait lui être comparé; elle immortalisera le nom de l'artiste qui l'a ressuscitée!

Faut-il vous parler des ruines de Saint Bavon, de cet ensemble admirable qui par sa haute antiquité, ses splendeurs architecturales, à moitié perdues dans des massifs de verdure, a su, durant plus de douze siècles, braver du temps, les irréparables outrages?

Mais j'ai hâte de quitter toute cette architecture, déjà, je n'aurai plus le temps de vous dire un mot de nos peintres, de ces artistes, sans nombre, qui depuis les fresques géantes ornant les murs de nos chapelles, et les enluminures qui illustrent les pages de nos vieux missels et de nos vieilles chroniques, parcourant toute l'échelle des couleurs, depuis les van Eyck et Memlinc, jusqu'à nos jours, ont porté si haut et si loin, le nom de la Flandre.

Ah, ces fresques, Mesdames, nous ont-elles mis en ébullition; quels combats homériques, ici même dans notre sein, leur

authenticité, par quelques uns contestée, n'ont-t-elle pas soulevés.

Luttes juvéniles, ardentes, fécondes, pleines de promesses pour l'avenir, car si Dieu vomit les tièdes, l'Art les repousse.

Et l'Art, n'est-ce pas l'Idéal jamais atteint; le mirage qui toujours fuit; l'aspiration inassouvie et pourtant, l'Art est le Rédempteur de toute civilisation.

Heureux donc sont les temps où nous sommes, car jamais à aucune époque de son histoire, la Belgique n'a connu d'envolée artistique pareille. Partout le réveil a sonné, de toutes parts les institutions surgissent, l'enseignement s'ennoblit et s'élève; école sur école s'étage et se fonde.

Comme un vaste réseau, elles enveloppent le pays tout entier et font pénétrer jusque dans la moëlle du peuple les notions du Beau.

Elles poussent vers la pleine lumière des milliers et des milliers d'âmes, jusqu'ici condamnées à une nuit éternelle, par la seule obscurité de leur naissance.

Aussi, les pouvoirs publics, à l'envi, État, Provinces et villes ont-ils compris que leur mission dépasse de beaucoup, les bornes de la vie matérielle du peuple; que celui-ci a droit à une culture intellectuelle plus étendue que le lire et l'écrire; qu'il faut élever sa pensée, réchauffer son âme en lui parlant de la grandeur et du génie de sa race. Et en ceci, nulle autre langue que celle de l'Art ne saurait nous servir, mais pour cela il faut que l'Art cesse d'être l'apanage d'une classe privilégiée, il faut qu'il descende dans la rue et retourne au peuple dont il est sorti, afin que celui-ci, en face et toujours en face de tant de chefs d'œuvre, admire un si grand épanouissement intellectuel, qu'il l'admire et s'y mire.

Et ici, Mesdames, vous avez vous aussi, une grande mission à remplir, imitez l'exemple qui vous vient de si haut, faites entrer l'art dans votre famille, dans ce royaume où vous réglez en souveraines. Faites voir aux grands yeux interrogateurs de vos enfants — dans lesquels les premières impressions se gravent si

profondément, non seulement, les grands spectacles de la nature, la grandeur somptueuse des bois, la majesté des montagnes, les splendeurs du ciel étoilé, faites leur comprendre la beauté, la force, l'énergie partout où elles se trouvent, car il y a du beau dans tout ce qui pense et vit, et l'enfant remontera de l'effet à la cause, de la créature au Créateur, c'est-à-dire à Dieu, l'unique source de l'Art, comme de tout ce qui est grand, beau et noble ici-bas. (1)

J'ai dit. (*Applaudissements.*)

II.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1899,
par le Chanoine Van den Gheyn, secrétaire.

Mesdames, Messieurs.

C'est sans contredit une charge toujours agréable de pouvoir, au début de chaque année nouvelle, ramener vos souvenirs sur la carrière que nous avons parcourue ensemble, et faire le bilan de nos profits, puisque dans le domaine scientifique les pertes ne se comptent pas.

Aujourd'hui un charme nouveau, me paraît-il, s'attache aux fonctions que vous m'accordez de remplir, car il m'est donné d'appeler sur vos travaux l'attention d'un public plus nombreux, et de trouver ainsi l'occasion facile, je n'en doute pas, de faire mentir une fois de plus le proverbe suranné, qui prétend que nul n'est prophète en son pays. M'est avis, au contraire, que l'archéologie est appelée à rendre de signalés services, partout où il lui est loisible d'étendre sa sphère d'action, et par conséquent ce sont ses concitoyens qui, les premiers, prêteront l'oreille à la voix de l'archéologue, lorsqu'il défend l'intégrité du territoire artistique contre les invasions des modes dangereuses et des préjugés barbares.

De cette vérité, aurait dit en son temps le bon vieux Lafon-

(1) La comtesse Éd. de Liedekerke, *L'Art dans l'éducation*. (Durandal.)

taine, deux fables feront foi. Espérons que, dans l'espèce, il suffira d'un seul rapport.

Notre mission, vous l'avez compris, ne s'arrête pas à la béate contemplation des choses de l'art, ni à la jalouse conservation des trésors archéologiques que nous devons au passé ; un rôle plus militant nous incombe souvent, et ici, comme ailleurs, la vie de l'homme est un combat. Mais avant de vous rappeler les luttes que nous avons eu à soutenir, en même temps que les jçûtes pacifiques, dont nous fûmes tour à tour et acteurs et témoins, ne vous convient-il pas, Messieurs, d'accorder un dernier salut aux vaillants compagnons d'armes, tombés au champ d'honneur ! Et en ce moment n'est-il pas vrai ? un souvenir nous revient à tous, un nom se retrouve sur toutes les lèvres, celui de notre si regretté confrère, M. Herman Van Duyse.

Les limites nécessairement étroites dans lesquelles je dois me renfermer, ne me permettent pas de retracer dans toute son ampleur, la carrière si bien remplie de notre savant collègue. Ouvrier de la première heure, il mit au service de la Société naissante le trésor de ses connaissances variées et l'inépuisable ressource de sa vaste érudition. Aucun sujet ne lui était étranger, et il suffit de parcourir les volumes de nos Annales comme ceux de nos bulletins, pour y trouver à chaque page le nom de Van Duyse. Né pour combattre, il se montre plein d'ardeur et de verve dans toutes les discussions, et c'est en comptant les coups qu'il portait, que d'aucuns appréciaient la portée de cette parole : « Mieux vaut donner que recevoir. » Aussi la mort devait-elle le surprendre les armes à la main, ou si vous aimez mieux, le Goedendag au poing, car c'est pour fournir des preuves nouvelles en faveur de la thèse qu'il avait si brillamment défendue, sur la nature de l'arme terrible de nos communiens flamands, qu'il prit la dernière fois la parole parmi nous.

En nous arrêtant devant la tombe de nos autres confrères ;

nous n'aurons peut-être pas à décrire aussi longuement le rôle qu'ils ont rempli au sein même de notre Société, mais tous étaient appelés à avoir leur place marquée dans nos rangs, soit à cause de leurs travaux scientifiques ou artistiques, soit pour leur attachement à l'archéologie.

Sans vouloir établir de distinction parmi ceux que la mort a placés sur le même pied d'égalité, nous citerons d'abord M. Bressers-Blanchaert. On connaît l'ardeur avec laquelle il se mit à l'étude de la polychromie religieuse; de nombreuses églises du pays et de l'étranger, témoignent de l'habileté avec laquelle il appliqua ses principes de décoration monumentale. Nous lui devons les calques exécutés sous la direction du B^{on} Béthune, avec une rigoureuse exactitude, des fresques célèbres de la Leugemeete, documents précieux pour ceux que passionne encore la question si bruyamment agitée de l'authenticité de ces peintures murales.

M. César Snoeck était un collectionneur aussi aimable qu'intelligent, et sa mort ne nous a pas seulement privés d'un musicologue des plus entendus, comme le témoignent des travaux malheureusement inachevés, mais de plus elle nous a ravi la collection d'instruments de musique la plus importante du pays, et dont la ville de Gand aurait eu quelque droit de se montrer fière, si elle la tenait encore en sa possession. Ceux qui, lors du Congrès archéologique de Gand, ont eu à s'occuper de l'organisation du concert de musique ancienne, aiment à se rappeler et la compétence dont M. Snoeck fit preuve dans la composition du programme, et surtout la gracieuse complaisance avec laquelle il mit à la disposition du comité, les instruments anciens qui devaient donner la note archaïque à cette solennité musicale.

Tout récemment encor la mort vient d'enlever à la science archéologique un de nos membres, qui semblait destiné à lui rendre les meilleurs services. Travailleur infatigable, M. Jules Frederichs, professeur d'histoire et de géographie à l'Athénée d'Ostende, publia plusieurs ouvrages et articles qui attirè-

rent sur lui l'attention du monde savant. La communication qu'il fit au Congrès archéologique de Malines sur la localisation des tribus belges au premier siècle de notre ère, fut signalée avec faveur par un grand journal de Berlin.

MM. Pauli, directeur de la Société continentale du gaz à Lille, Temmerman, ingénieur de la ville de Gand, et De Crane d'Anvers appartenaient à cette catégorie de nos membres, que l'amour du beau conduit naturellement à l'étude de l'archéologie et au respect des choses anciennes ; mais aux deux premiers le temps hélas ! ne fut pas laissé de traduire en quelque publication scientifique le goût qu'ils manifestaient pour les études, qui les avaient attirés parmi nous. M. Pauli avait conservé un vif amour pour les monuments de sa ville natale, et il s'estimait heureux de raviver ses souvenirs par la lecture de nos Bulletins et de notre Inventaire. Il avait l'âme d'un artiste, et était un amateur photographe des plus distingués.

Nous voudrions clore cette liste déjà trop longue de notre obituaire, mais deux noms restent encore à vous citer : ceux de MM. Verbessem et Arnold. Deux mots résument la vie de M. Charles Verbessem : Art et charité. Secrétaire d'abord, président ensuite du cercle des « Sans Nom, non sans Cœur », il prodigua son zèle dévoué pendant la crise cotonnière, lors de l'épidémie de choléra en 1867, et en 1872 pendant la grande inondation, qui désola surtout le quartier de la porte du Sas, où il avait établi son usine. De tout temps il s'est plu à protéger les arts et les artistes, ce qui lui valut d'être Président du Nederlandsch Tooneel, et membre du Comité provincial de la Flandre Orientale à l'exposition historique de l'art belge de 1830 à 1880. Ceux qui au conseil provincial ont entrepris la campagne en faveur de la restauration du château des Comtes, ont apprécié le concours actif que M. Verbessem leur a prêté en cette circonstance, et lui reconnaissent une grande part du succès obtenu.

M. Théodore Arnold, deuxième conservateur à la bibliothèque de l'Université, quoiqu'il n'eût reçu d'abord qu'une simple

instruction primaire, devint, grâce à son travail personnel, un véritable érudit. Bibliographe distingué, il était déjà l'auteur de plusieurs études intéressantes, quand il fut attaché avec notre confrère M. Vanden Berghe, à la publication de la *Bibliotheca Belgica* de M. F. vander Haeghen, ce monument bibliographique, qui valut à ses auteurs le prix quinquennal d'histoire pour 1886-1890.

* * *

Après cet hommage rendu à la mémoire de ceux qui ne sont plus, il est temps, croyons-nous, de retracer en quelques traits bien rapides l'histoire de notre Société en l'an de grâce 1899. Pour vous permettre de l'embrasser d'un seul coup d'œil, je vous dirai qu'à part quelques études qui intéressent l'art ou l'archéologie générale, c'est la ville de Gand, les richesses qu'elle possède, les travaux qu'on y exécute, les souvenirs qui s'y rattachent, qui ont, cette année encore, fait l'objet des patientes recherches de nos érudits, ou provoqué d'intéressantes discussions.

Et pour passer d'abord à l'actualité, quand bien même je ne le ferais que pour prouver que le science du passé contient en germe le secret de l'avenir, je rappellerai en premier lieu la longue controverse soulevée par le projet de décoration de la grande salle de l'hôtel de ville. M. Armand Heins et votre secrétaire ont ouvert le feu; s'inspirant l'un et l'autre d'un égal attachement pour la belle œuvre de Keldermans, lui reconnaissant tous deux son caractère d'austère beauté, mus par un même désir de ne diminuer en rien sa native splendeur, ils sont arrivés à des conclusions.... diamétralement opposées. Tant-il est vrai de dire que les mêmes causes produisent les mêmes effets, à part les exceptions. En effet M. Heins craint, que toute décoration picturale est de nature à nuire à l'effet vraiment grandiose de la salle, tandis que le Chanoine Vanden Gheyn estime que la polychromie prêterait aux contours gracieux de la ligne architecturale la charme de la couleur. Inutile d'ajouter

que cette double théorie a trouvé ses partisans parmi nos membres, et que MM. Cloquet, Scribe, Van Biesbroeck, Hulin et Vuylsteke, pour ne citer que ceux d'entre nous qui ont pris la plus grande part à nos débats, ont défendu l'un ou l'autre des systèmes en présence.

Nous ne croyons jamais avoir à résoudre à coup de votes une question d'art ou d'archéologie, et cette fois nous le devons d'autant moins, que consultés sur ce projet par la Commission locale des monuments, nous n'avions qu'à émettre nos avis personnels, provoquer par le choc des idées quelque lumière, et puis laisser trancher ce nœud gordien par ceux à qui incombe le soin d'assumer la responsabilité de leurs opinions.

Après cela, peut-être, quelque grincheux croira pouvoir définir nos joutes oratoires; en leur appliquant certains vers bien connus de Vader Cats, mais que lui-même n'aurait pas osé, j'en suis sûr, prononcer devant une assemblée, auxquelles les dames veulent bien prêter le charme de leur présence, et que je me contenterai de traduire sous cette forme plus honnête: «Alors vos discussions deviennent inutiles. »

Il suffira, pour montrer toute l'inanité de pareille objection, de vous mettre sous les yeux les résultats pratiques que nous a valu une autre discussion : celle de la valeur, au point de vue documentaire de la peinture murale de l'ancienne chapelle des bouchers à Gand, aujourd'hui transformée en bureau de poste et de marchandises.

Il se fit donc un jour que de Bruxelles nous parvint une nouvelle aussi étrange qu'inattendue : cette importante peinture de l'ancienne boucherie, dûment datée (1448), par celui qui en avait ordonné l'exécution (Jacques de Ketelbouter), aurait été, lors de sa découverte en 1855, remaniée de fond en comble par feu Félix De Vigne. Il n'en aurait plus rien laissé, ou fort peu de chose. Félix De Vigne, disait-on, excellait dans ce genre de restauration; il est vrai que dans la suite on voulut bien lui reconnaître une science archéologique, à laquelle peu de nos contemporains pourraient atteindre.

M. Victor van der Haeghen mit la main sur un document relatif à cette peinture, et qui en donne, au commencement du XVII^e siècle, une description très détaillée et absolument conforme à ce qui se voit encore de nos jours. L'impartialité nous oblige à dire que le document a eu le sort de la peinture : on en a discuté la valeur ; bien plus on a prétendu l'interpréter de manière à lui faire dire le contraire de ce qu'il avançait.

Dans un nouveau travail dont nous aurons à rendre compte plus tard, M. van der Haeghen réfute victorieusement toutes les objections soulevées, et reprend pied à pied le terrain qu'on espérait lui dérober. C'est à la suite de cette discussion, ou pour mieux dire alors qu'elle battait son plein, qu'un de nos artistes jugea utile d'intervenir, en mettant au service de la cause, en guise d'argument, le précieux concours de ses talents incontestés. Il proposa de nettoyer cette peinture, objet de tant de litige, et s'offrit d'exécuter lui-même cette restauration à titre gracieux, en émettant l'avis qu'il eût été dès lors facile de distinguer les parties peintes au XV^e siècle, de celles qui avaient été remplacées par Félix De Vigne. L'événement lui a donné raison. Grâce encore à nos débats, le calque exact, que par ordre de la commission des monuments, Félix De Vigne exécuta de la peinture, telle qu'elle se présenta après l'enlèvement complet du badigeon, et avant toute restauration, ce calque, dis-je, a été fidèlement reproduit par M. A. Heins, et sera bientôt placé en face de la fresque, dans la chambrette qu'à notre demande l'administration communale a bien voulu faire édifier, pour préserver de toute dégradation ultérieure ce précieux document de notre art décoratif. -

Car malgré l'idée qui avait été émise de transporter cette peinture à notre musée archéologique, il a été reconnu, après une enquête judicieuse, à laquelle se sont livrés quelques-uns de nos membres, que cette mesure, si elle venait à être adoptée, aurait des conséquences désastreuses, et compromettrait la conservation de l'œuvre, à laquelle tous sont intéressés à Gand, et même, dit-on, à Bruxelles.

Notons ici, en passant, que M. Maeterlinck nous a fait, à propos de la corporation des bouchers en 1676, une communication pleine d'intérêt, et donna, d'après un tableau, dont il avait réussi à déchiffrer l'inscription, une liste assez longue des membres de cette importante corporation à cette époque. C'est également la valeur d'un tableau conservé à Gand et provenant de l'église Saint-Bavon, qui a eue les honneurs d'une discussion soulevée par M. Maeterlinck. Il s'agissait de la prédelle attribuée, à tort sans doute, à Gérard van der Meire, peintre dont l'existence d'ailleurs est fort problématique, et qui représente la prise et le sac de Jérusalem. Nous ne pourrions, sans étendre démesurément ce rapport, entrer ici dans les détails; suivons plutôt notre zélé confrère dans l'analyse de la commande faite à Gaspard de Craeyer, d'un tableau que plusieurs allaient considérer comme le chef-d'œuvre du maître, et qui est incontestablement une des plus belles toiles que possède le Musée de Gand. La première mention en est faite en séance du Collège du 11 décembre 1619; le 22 janvier 1620, l'artiste renvoie le contrat de la commande dûment signé, et le 8 juin 1622 une « Résolution » donne ordre de payer à Gaspard de Craeyer le troisième et dernier à compte pour le « Jugement de Salomon », qu'il venait d'achever.

On le voit, nos archives ménagent aux chercheurs, qui ont le temps et la patience de les consulter, d'agréables surprises. M. de Pauw, à son tour, alla puiser à cette source intarissable de renseignements curieux, pour nous retracer l'histoire complète, mais trop peu connue de nos peintres Gantois. Qui se rappelle en effet les noms de Jacques Compère, Liévin de Scriverre, Meester Segher van der Wostines, Jan Waliers et Jean van der Hasselt, qui tous cultivaient leur art au XIV^e siècle ?

M. de Pauw nous en a fait connaître bien d'autres encore; il clôtura cette longue série par les frères van Eyck, en nous invitant à nous incliner avec respect devant ces grands noms et ces grands souvenirs, qui pendant des siècles ont fait admirer notre patrie par tout le monde civilisé.

M. Van Werveke avait pour ainsi dire écrit la préface de ce remarquable rapport de notre premier avocat général, en décrivant les peintures murales, qui décoraient au XIV^e siècle notre maison communale, connue de ce temps sous le nom de *Schepenhuis van der Keure*. C'étaient, d'après les documents compulsés par notre savant secrétaire, les portraits des comtes de Flandre, représentés seuls ou avec leurs femmes, des corporations ou gildes sous les armes, et enfin des sujets spéciaux comme par exemple la Justice de Baudouin à la Hâche.

Quelle était l'ampleur de ces compositions ? Faut-il les rapprocher de celles qui décoraient jadis la chapelle dite Leugemeete ? Grave problème, qui n'a pas été résolu dans le même sens par MM. Van Werveke et de Pauw, mais qui n'a pas peu contribué à mettre en relief la sagacité de ces deux infatigables fouilleurs de nos archives communales.

Quoiqu'il en soit, le fait rapporté par M. Van Werveke, et les recherches qu'il a provoquées, montrent quel usage des décorations picturales dans nos hôtels de ville date de loir, et que nos artistes flamands étaient appréciés chez nous, comme à l'étranger. C'est ce que d'ailleurs est venu confirmer M. Hulin, en signalant le contrat passé à Paris, le 20 juin 1320, par Mahaut, comtesse d'Artois avec le peintre Pierre de Bruxelles, pour l'exécution de peintures murales à l'hôtel d'Artois, à Conflans.

Vous le voyez, Messieurs, par la place prépondérante qu'a prise dans nos travaux l'étude de la polychromie ancienne, nous sommes loin du temps, où il était défendu de discuter des couleurs « de coloribus non disputandum ». Et après avoir vu briller ainsi l'éclat de l'or et les tons vifs sur la palette de nos vieux maîtres flamands, le jour nous parut plus sombre, quand on nous conduisit... en prison. Celui qui nous y mena, fut M. Stroobant, le directeur-adjoint de notre maison pénitentiaire ; à cela rien d'étonnant, mais j'ai hâte de vous rassurer sur notre sort à tous, en vous certifiant que, sitôt entrés, notre érudit confrère s'empressa de nous donner la clef... du problème si com-

plexe de la répression du vagabondage en Flandre au XVI^e ou au XVII^e siècle. Citons quelques-unes des conclusions de cette étude capitale, qui paraîtra sous peu dans les *Annales* de notre Société, et qui constituera une contribution très appréciée à l'étude du droit pénal ancien.

La création de la prison centrale de Gand fut le résultat de la réforme de l'administration de la justice, entreprise en Belgique vers 1765, sous l'empire des théories des Beccaria, des Montesquieu et autres novateurs, par le Président du grand conseil de Malines, Goswin de Fierlant, protégé par Charles de Lorraine.

Le régime intérieur de cette prison, qui a été considéré jusqu'à ce jour comme la première application d'un système pénitentiaire, n'a pas été copié sur l'Ergastolo de Milan, et n'a pas été conçu de toutes pièces par le génie de Vilain XIII.

La prison centrale de Gand n'est que la réorganisation, sur de plus larges bases, du *Tucht* ou *rasphuys* fondé à Gand, au château de Gérard le diable, au commencement du XVII^e siècle, pour la répression du vagabondage et de la mendicité.

Aussi les origines de la science pénitentiaire moderne doivent-elles être recherchées dans les anciens *tuchthuysen* érigés au XVII^e siècle, pour la répression du vagabondage, établissements, auxquels le *tuchthuys* d'Amsterdam semble avoir servi de modèle.

M. Stroobant restait dans son rôle, quand à une autre occasion, il nous arrêta sur la pont de la Décollation à Gand, pour en expliquer la légende au point de vue du droit pénal.

Cette légende, conservée en couleurs dans le tableau déposé au musée archéologique, notre cicerone nous la raconta comme suit :

« Au XIV^e siècle à Gand, sur le pont voisin du château des comtes, appelé Hofbrugge ou Hoofbrugge, deux nobles, père et fils, coupables de conspiration contre Louis de Maele doivent être exécutés par le glaive. L'un d'eux exécutera l'autre ; tel est

l'arrêt. Au moment où le fils porta le coup fatal, le fer se détacha de la poignée du glaive. Cet événement considéré comme miraculeux fait grâcier les deux coupables. »

M. Stroobant discuta point par point chacun des traits consignés par la légende, et en fit voir la parfaite concordance avec les mœurs judiciaires de l'époque. Aussi conclut-il qu'à ce point de vue, elle pourrait parfaitement être acceptée comme un fait réel.

Ce pont historique de la vieille cité comtale devait nous retenir encore, et une fois de plus M. Van Werveke consultera les archives qui lui sont si chères, pour faire connaître l'origine du nom que porte ce pont, en donner la description tel qu'il existait en 1371, fournir le détail des exécutions dont il fut le témoin, et nous apprendre enfin qu'on y plaça l'année 1371 au côté nord une Vierge tenant l'enfant Jésus, et en face un groupe représentant le bourreau levant le glaive au dessus de la tête d'un condamné.

Ce groupe, dont notre confrère regrette à bon droit la disparition, fut détruit en 1799, ou d'après le langage du temps, l'an 7 de la république.

Au sujet de cette époque troublée, M. Stroobant a trouvé des renseignements fort curieux dans le journal de Schamp de Romrée, dont il nous a lu quelques extraits. Ce journal se composait d'une série de petits carnets avec couverture en parchemin, dont le plus récent date de 1831 et le plus ancien de 1784. Ils vieillissaient tranquillement dans les greniers de l'hôtel d'Alcantara, lorsqu'à la suite de l'expropriation ils furent adjugés avec un lot de vieille ferraille, à un fripier de la ville. Ce journal, — M. Stroobant a pu en recueillir quelques volumes, — offre surtout de l'intérêt pour l'étude de l'histoire de la musique à Gand de 1784 à 1830.

C'est encore à l'ancien régime français en Flandre que M. Varenbergh remonte pour les deux communications qu'il nous a faites, l'une sur l'abbaye de Saint-Pierre, l'autre sur la démolition des fortifications de Gand.

L'abbaye de Saint-Pierre avait été sécularisée en 1796, et ses biens saisis. En l'an V, il fut décidé de passer à la vente de l'ex-abbaye par lots, et l'église n'était pas oubliée. De là, à la destruction il n'y avait plus loin. Ce magnifique édifice ne dut son salut qu'à l'archéologie. En effet, un homme de haute valeur aussi dévoué qu'influent, le savant Van Hulthem, eut l'heureuse idée, de proposer à l'administration de convertir l'oratoire en musée, afin d'y déposer toutes les dépouilles des couvents et des abbayes, provisoirement reléguées dans l'ancienne abbaye de Baudeloo, devenue école centrale. Cette proposition fut admise, et quand en l'an XI l'église Saint-Pierre fut établie comme succursale de Saint-Bavon, le citoyen préfet d'alors décida de couper l'édifice en deux parties, l'une réservée au culte, l'autre affectée au *museum*. L'architecte Pisson — on le retrouve partout — fut chargé d'établir « le devis et détail estimatif des ouvrages à faire » lequel devis s'éleva à la somme de fr. 301,60.

Le second travail de M. Varenbergh, dont j'ai dû me contenter de donner le titre, eut comme conséquence assez naturelle d'appeler l'attention sur les démolitions de la citadelle de Gand en 1900. Aussi M. van der Haeghen obtint-il l'assentiment unanime, quand il fit la proposition suivante, que je me crois un devoir de reproduire devant cette nombreuse assemblée, pour qu'à son tour elle veuille bien la ratifier. Nous demandons qu'on conserve et qu'on maintienne, à la place où elle se trouve, la porte monumentale de notre ancienne forteresse, souvenir de la bataille de Waterloo, comme le rappelle l'inscription placée sous le fronton de l'entrée :

Anno XI post praelium ad Waterloo extracta.

C'est à regret, Messieurs, que je me vois obligé par l'espace qui m'est réservé, de ne pouvoir citer que pour mémoire une notice de M. Van Werveke intitulée : *Een blik op de geschiedenis onzer waterloopen*, et une autre de M. Claeys sur un *plafond de l'ancienne maison des Brasseurs*, qui porte la date de 1763, et qui est signé Jan Hanssche.

Un autre travail mériterait également une analyse détaillée, véritable étude de bénédictin, sortie de la plume de M. Vuylsteke et intitulée « *l'inscription du château des Comtes* ». Mais vous partagerez mon avis, que mieux vaudra en reprendre la lecture dans les Annales, où l'auteur la fera paraître, accompagnée des planches nécessaires, pour vous convaincre et de l'opportunité et de l'importance de cette publication, ainsi que des laborieuses recherches qu'elle a nécessitées.

Ici s'arrêtent nos investigations dans le domaine de l'histoire locale, qui demeure toujours l'objet de nos prédilections. Laissez-moi du moins l'espérer, ce coup d'œil rapide jeté sur l'ensemble de nos études, prouvera mieux que le plus éloquent des plaidoyers, la raison d'être à Gand de la Société d'Histoire et d'Archéologie.

Pour être complet, je dois signaler encore celles de nos études qui concernent l'art en général. Mais l'obligation qu'on m'impose d'être bref, et le désir bien sincère que j'ai de vous épargner un plus grand ennui, me permettent de vous renvoyer à nos bulletins et de vous engager à y parcourir les communications suivantes :

Van Dyck et l'Ecole génoise, par M. Maeterlinck.

Découverte d'un tombeau polychromé à Bruges, décrite par le chanoine Van den Gheyn.

Les manoirs d'Herzele et de Voorde, rapport de M. Van Biesbroeck.

Enfin de M. Pirenne les études récentes relatives à la géographie historique, et le projet d'un recueil de fac-similés, pour servir à l'étude de la diplomatique des comtes de Flandre.

Deux savants étrangers à notre Société ont bien voulu nous apporter le précieux appoint de leur science : l'un le R. P. Van den Gheyn, conservateur à la bibliothèque royale de Bruxelles (section des manuscrits), nous a envoyé sur un livre d'heures de Grammont, une notice que nous sommes heureux d'insérer dans nos Annales ; le second, M. Destrée, conservateur des musées

royaux d'art décoratif et industriel à Bruxelles, a bien voulu clore notre année sociale par une brillante conférence sur les miniatures de l'école Ganto-Brugcoise aux XV^e et XVI^e siècles.

Le souvenir que nous avons gardé de cette attrayante causerie, est encore trop présent à la mémoire, et les admirables vues empruntées à plusieurs manuscrits, entre autres au bréviaire Grimani, projetées sur la toile, grâce à l'obligeant concours de M. Joseph Casier, repassent encore trop aisément sous nos yeux, pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage sur le charme, que nous avons tous éprouvé d'entendre la parole claire et facile de M. Destrée, et sur le plaisir que nous avons eu à le suivre sur ce domaine spécial de notre activité artistique aux siècles passés.

Je pourrais m'arrêter ici... et cependant vous m'en voudriez, et moi-même je le regretterais, si je ne disais un mot encore d'une publication entreprise sous les auspices de notre Société, et qui dès le début a su se concilier la faveur du monde savant. Mais je confie à une voix plus autorisée que la mienne le soin d'apprécier l'*Inventaire archéologique de Gand*, qui a paru pour la première fois en avril 1897, et dont le XV^e fascicule est sous presse. Je m'y crois du reste obligé d'autant plus que personne n'est juge en sa propre cause.

« La société d'histoire et d'archéologie de Gand, écrit M. Funck-Brentano dans la *Correspondance historique et archéologique de Paris*, a pris le plan le plus ingénieux et le plus pratique pour dresser un catalogue descriptif des richesses d'art si abondantes dans la ville. La publication paraît périodiquement, par fascicules se composant d'un certain nombre de fiches isolées, dont chacun porte la représentation figurée, avec une notice par un écrivain compétent, d'un monument d'art et d'archéologie. »

Voici la conclusion de l'article de M. Funck-Brentano : « La société d'histoire et d'archéologie de Gand, et particulièrement M. Paul Bergmans, ont ainsi donné une preuve nouvelle de l'intérêt si éclairé que les Gantois apportent aux choses du passé, et

qui contribue grandement à faire de la ville de Gand l'une des villes provinciales d'Europe, où la vie est la plus agréable par le côté artistique, scientifique et littéraire, sans exclure un puissant mouvement commercial et industriel. »

Mesdames, Messieurs.

Elle me revient en ce moment cette parole, qu'au jour de son triomphe le Christ opposait à ceux qui lui reprochaient de prêter l'oreille aux chants d'allégresse, sortis de la bouche naïve des enfants qui le suivaient : « Si ceux-ci ne le faisaient pas, les pierres elles-mêmes publieraient ma gloire. »

A ceux qui nous reprochent notre engouement pour les choses du passé, à ceux qui daignent honorer d'un sourire notre admiration pour ce qui leur convient d'appeler les vieilles pierres, nous n'avons qu'une réponse à donner : « Ces vieilles pierres que vous dédaignez, sont les incorruptibles témoins de souvenirs glorieux que nous aimons à évoquer ; ces vieilles pierres que vous méprisez, portent le reflet des géniales pensées, qui ont fait surgir nos grandioses cathédrales, et nos superbes hôtels de ville ; ces vieilles pierres que vous rejetez, gardent l'empreinte du merveilleux ciseau qui les tailla et de l'habile main de l'artiste qui leur donna leur vêtement de dentelle ; ces vieilles pierres qui ne vous disent rien, nous parlent la langue de nos ancêtres, nous font pénétrer le secret de leur art, et nous redisent sans cesse qu'il fait bon vivre sur la riche terre de Flandre et en notre fière cité de Gand. »

III.

A propos du Cimetière de la Porte d'Anvers,

par M. E. VARENBERGH.

Mesdames, Messieurs.

Il y a de cela bien longtemps, car j'étais fort jeune alors, mon père me conduisit un jour au haut de notre vieux Beffroi. Et là : enfant, me dit-il, tu vois à tes pieds cette grande ville ; son histoire fut tantôt glorieuse, tantôt tragique, toujours mouvementée. On t'enseignera tout cela plus tard.

Mais ce qu'on ne t'apprendra peut-être pas assez, c'est combien il faut aimer ce sol où tu es né, et dont tu étudieras les annales. Et depuis lors, j'ai étudié avec amour, avec passion, les évènements, les monuments de ma ville natale; j'en ai écrit souvent, j'en ai parlé quelquefois. Ai-je réussi? c'est à mes lecteurs, à mes auditeurs à en juger.

Voilà comment il se fait qu'aujourd'hui encore, dans notre première assise solennelle, je vais me permettre de vous conter une épisode de notre histoire locale. Mon titre a peut-être un air un peu lugubre; vous parler de cimetières et de sépultures quand nous ne demandons qu'à vivre! Mais cette apparence macabre, ne sera j'espère qu'une apparence, et je compte bien que ma petite lecture ne vous attristera pas trop.

Vous savez tous qu'il y a quelques années encore, il existait un lieu de sépulture le long de la chaussée de Termonde, à la porte d'Anvers, et un autre à la porte de Bruges. Tous deux ont été supprimés en 1877 et remplacés par le cimetière communal, entre Gand et Mariakerke, le long du canal de Bruges, alors en plein champ.

Mais ces deux cimetières n'avaient pas non plus une existence bien ancienne : ils remontaient à l'époque où l'autorité se vit dans la nécessité d'interdire les inhumations sous le sol des églises, et au milieu des villes, ce qui fit qu'en vertu de l'édit de Joseph II en 1784, les administrations furent obligées de se fournir de champs de repos en dehors des agglomérations.

Ce système conforme aux principes sanitaires, d'éloigner les cimetières des groupements d'habitations, était déjà pratiqué par les juifs; il y a même une vieille loi romaine qui ordonne de brûler ou d'ensevelir les corps loin de l'enceinte des villes. Les chrétiens dévièrent de cette habitude, et enterrèrent comme vous le savez, les morts autour des églises, dans les lieux appelés dans notre langue *kerkhof*, jardin de l'église, et tolérèrent que les corps des plus fortunés fussent déposés sous le dallage des églises dans des caveaux ou dans des cryptes, ce qui rappelait

les enterrements dans les catacombes. Les chrétiens n'incinérèrent jamais leurs morts et même l'usage d'inhumer est bien antérieur à celui de brûler les corps.

Toutes les églises en général, tant dans les villes que dans les campagnes, et Gand ne faisait pas exception, étaient entourées de cimetières. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur le plan de la ville de 1534 pour se rendre compte de leur situation : ils formaient généralement une espèce d'ovale dont l'église était le centre et étaient séparés de la voie publique par un mur peu élevé ou un grillage.

Le mieux conditionné était celui qui entourait l'église de St-Nicolas ; seulement il était grevé d'une servitude peu en rapport avec la nature de sa destination. Comme la rue qui le longeait, la rue du Chat et bij St-Nikolaas Kerkhof, devenue plus tard rue de la Catalogne, était assez étroite, la ville exigeait que tous les habitants des environs fussent admis à traverser le cimetière avec leurs chevaux et leurs charriots.

La situation des cimetières autour des églises au milieu des villes, et l'inhumation dans les temples ayant été reconnus préjudiciable à la salubrité publique, l'autorité intervint. En France, déjà, un édit du 10 mars 1776 avait organisé la police des cimetières, et Joseph II par son édit du 26 juin 1784, ne fit qu'imiter cet exemple.

La ville de Gand décida donc l'érection de cimetières extérieurs. Pour celui destiné à desservir les paroisses de St-Bavon, St-Jacques et St-Sauveur, l'endroit s'indiquait presque naturellement, c'étaient les terrains hors de la porte d'Anvers. Aussi est-ce par là que se portèrent les regards de l'administration. Seulement, presque tous les terrains qui s'étendaient de ce côté, appartenaient à la seigneurie de St-Bavon ; car notons bien que malgré la suppression de l'abbaye par Charles-Quint, le transfert de ses moines à l'église St-Jean, et leur transformation en chanoines de St-Bavon, (*van muncken wierd n zij kanunken*), malgré cela, dis-je, la seigneurie de St-Bavon, avec

sa justice, sa cour féodale, ses droits seigneuriaux, ses magistrats etc., continua d'exister, jusqu'au moment où l'administration française mit la main dessus, et supprima ce rouage comme il avait fait de tant d'autres.

Il s'agissait donc de s'entendre pour un achat, avec la seigneurie de St-Bavon. La ville jeta d'abord les yeux sur un emplacement qui répondait aux exigences de l'édit impérial, c'était le terrain situé sur le versant du Mont-St-Amand. Je dis, mont, parce que c'est ainsi que l'on désigne d'habitude cette motte sablonneuse, sur laquelle s'élève l'édicule voué encore à Saint Amand. Mais pour des raisons que j'ignore, elle changea d'avis et voulut établir son cimetière dans un champ à proximité de la chaussée de Termonde.

Les dignitaires de la seigneurie de St-Bavon, se plaçant au point de vue de l'édit impérial, et de la destination à donner à la terre à entreprendre, adressèrent à l'Empereur et Roi, la requête suivante :

A Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Remontrent très humblement chef Bailli Ecoutette et Echevins de la seigneurie verge et Tribunal de St-Bavon à Gand que le magistrat de la dite ville de Gand en conséquence de l'Edit de S. M. du 26 janvier dernier concernant les enterrements, a d'abord assigné pour le cimetière des paroisses de St-Bavon, St-Jacques et St-Sauveur, une partie de terre de deux mesures gissante a coté de la chapelle de St-Amand hors le faubourg de la porte d'Anvers sous la paroisse d'Oostacker territoire des remontrans, dessinée par le plan ci joint sub. Littera A.

Le même magistrat de Gand, a depuis déterminé à l'effet susdit une autre partie de terre scituée dans le dit faux bourg sur le grand chemin de Gand à Termonde, aussi dans le ressort de la seigneurie de St-Bavon, désignée par le plan ci-joint sub. Littera B.

La première des dits places est tout à fait convenable pour construire le dit cimetière, étant hors l'enceinte de la dite

ville et faux bourg, de peu de valeur et nullement environnée des maisons, tandis que la deuxième vaut le quadruple et est située sur le dit grand chemin de Gand à Termonde environnée de plusieurs maisons et que la ditte partie doit être censée dans l'enceinte de la ville de Gand, comme sujette au vingtième et tous autres charges de la ditte ville, le tout suivant l'acte ci-joint sub. Littera C.

Dans ces circonstances les remontrants ont cru d'être de leur devoir d'informer S. M. que suivant l'esprit du dit Edit il conviendrait d'adopter la première partie reprise du dit plan sub. A, d'autant plus que par la démolition des fortifications contigues (1) au dit grand chemin on y a déjà bati plusieurs maisons et que par la suite le nombre s'en augmentera tellement que la partie désignée au plan sub. B sera entièrement environné de bati-mens, cause que les remontrants prennent leurs recours vers V. M., la priant très humblement que son bon plaisir soit d'agréer la partie de terrain désignée au dit plan sub. A pour le cimetièrre des dites paroisses de St-Bavon, St-Jacques et St-Sauveur et en conséquence d'ordonner au dit magistrat de s'y conformer.

C'est la grâce. »

En marge de la pièce minute, se trouve une note qui indique que le scribe de seigneurie de St-Bavon ne tenait pas à négliger les petits détails et les petits profits, la voici :

« den 7^{en} ougste 1784 vacheert cum D^o Raedpens. Blommaert voor het stellen deser plans, een ure en half etc. » (2).

Le bailli et autres dignitaires de St-Bavon, me paraissent avoir eu parfaitement raison, en disant qu'il valait mieux établir le cimetièrre sur la butte de St-Amand, et l'avenir, c'est à dire l'époque où nous vivons ne leur a pas donné tort. Néanmoins, et malgré les remontrances qui purent avoir été faites à l'autorité

(1) Il s'agit de la démolition ordonnée par Joseph II, et dont nous avons parlé dans une précédente notice.

(2) Archives personnelles, provenant de la cour féodale de St-Bavon.

communale, la ville en fit à sa tête, et donna la préférence au terrain de la chaussée de Termonde.

Je pense, Messieurs, que vous connaissez assez la situation géographique de ces propriétés, pour que je puisse me dispenser de joindre à ma petite notice les plans des deux terrains en question et de leurs aboutissants. Je tiens toutefois à vous dire que ces plans dressés à la demande de la seigneurie de St-Bavon, ne l'ont pas été gratuitement; les instances non plus ne furent pas *pro Deo*; nous savons du reste, qu'en fait de frais de procédure, le régime passé ne le cédait nullement à celui-ci.

M. G. Beckers, avocat à Bruxelles, écrit le 17 novembre 1784 à M. De Munck actuaire de la verge, seigneurie et tribunal de St-Bavon :

« J'ai l'honneur de vous informer que l'affaire du cimetièrre étant une de celles qui vont couramment et qui sont terminées sans demande d'avis, je me bornerai à vous demander une couple de pistoles pour tous les frais quelconques qui concernent cette affaire. J'ai l'honneur d'être etc. »

Ce n'était pas une bien grosse somme que deux pistoles, une bonne quarantaine de francs; c'était peut-être beaucoup pour ce que M. Beckers avait fait; nous n'en savons rien.

Quant aux plans, en voici le montant :

Specificatie van vaccatien ende devoiren gelaen ende gemeriteert by B. Minne gesworen lant en edificie meter ten versoucke van heer ende wette van St-Baejs in Gent, als volght.

Alvoren op den 6 ougst 1784 vacheert buyten de dampoorte ende aldaer gemeten deel van St-Amandsberg comt L 0 10 0

Item op den 7 d^o vacheert als voren achter d'herberghe den Apel tot het meten het afgesteken kerkof met envierons 1 0 0

Item over verlette in het calculeren der selve metinge mitsg^{rs} maeken twee originele caerten

ende copien originele	2	0	0
Item op den 9 d ^o gecompareert in het collegie ende s'naemiddag andermael gemeten de twee partyen t'samen.	1	3	4
Item over het maecken ende calloreren vier caerten	2	6	8
	<hr/>		
	7	0	0

Ontfaen den inhauden deser van den heere greffier De Munck
desen 23 ougst 1784. Signé B. MINNE.

(Plus bas) : Ontfaen van den selven greffier van St-Baefs de
somme van negen gulden negen stuyvers over het doen de
prysye der gronden hiervooren vermelt, met het stellen van
differente acten prysyen mette segels, den 25 october 1784.

Signé J. REYNIERS.

Il faut convenir que les plans sont soigneusement dressés et
gecaloreert, et que son compte de 7 florins n'est pas exagéré.
Le géomètre Minne fut donc modeste dans ses exigences, c'est
une justice à rendre à sa mémoire.

Vous avez donc vu, Mesdames et Messieurs, comment il s'est
fait que depuis 1784 jusqu'en 1877, il y eut un cimetièrre le long
de la chaussée de Termonde.

Mais après que celui-ci eut servi pendant quatre-vingt treize
ans, presqu'un siècle, il arriva que les observations des bailli,
écoutète etc. de la seigneurie de St-Bavon se trouvèrent justi-
fiées; les considérants de l'édit de 1784 atteignirent le champ
choisi par les édiles de Gand; le cimetièrre se vit enserré peu à
peu dans une agglomération d'habitations trop compacte, les
fosses y furent à l'étroit, et pour ces raisons et d'autres encore,
on fit déménager les morts. Le champ d'inhumation de la
chaussée de Termonde fut supprimé, comme celui de la porte de
Bruges. Il se fit enfin, que par un singulier retour des choses. le
terrain dédaigné de la butte de St Amand, devint un cimetièrre
fort couru, que l'on dut agrandir à diverses reprises.

J'ai fini, je ne pense pas que ma petite notice se soit trop
ressentie de l'apparence macabre que lui donnait son titre.

IV.

Une note relative au peintre Juste de Gand,

par M. G. HULIN.

Bien peu de Gantois connaissent ce peintre qui fut célèbre cependant au XV^e siècle. Son œuvre, en effet, se trouve dans une petite ville italienne éloignée du réseau des chemins de fer et située en dehors de l'itinéraire habituel des touristes; de sorte que même ceux qui s'occupent d'art et qui connaissent son nom, n'ont guère vu ses tableaux.

Si j'ai cru devoir vous entretenir de ce peintre, c'est d'abord, parce qu'il y a lieu de faire de nouvelles recherches à son sujet et, ensuite, parce que j'ai tenu à affirmer ainsi, une fois de plus, le principal titre de gloire de notre pays: son ancienne école de peinture. Il est nécessaire d'imprimer ce fait dans les esprits; j'ai remarqué que, chaque fois qu'il s'est agi de dresser une liste de Gantois célèbres, les noms que l'on proposait étaient surtout ceux de capitaines ou d'hommes politiques du moyen-âge. Or, ce ne sont pas ces hommes-là qui ont le plus illustré notre patrie. L'Angleterre, la France, l'Allemagne ont eu des capitaines tout aussi grands et des hommes politiques au moins aussi considérables que les nôtres. Mais aucun pays en dehors de l'Italie, ne peut nous disputer la prééminence au point de vue artistique. C'est de cette prééminence que nous pouvons, à juste titre, tirer le plus d'orgueil. Que reste-t-il des combats des grands capitaines, des luttes des hommes politiques? S'il en est sorti, parfois, un peu de bien il en est résulté aussi beaucoup de douleurs. Je place, quant à moi, plus haut le nom de ces artistes qui n'ont fait le malheur de personne, qui mettent de la Beauté dans la vie, et dont l'acte, parmi toutes les actions humaines les rapproche le plus du Créateur. En effet, est-il rien de plus semblable à une création que de faire avec quelques planches, un peu d'huile, et de matière colorante, une chose de valeur inestimable, inspiratrice des plus hautes joies? Ici la matière n'est presque rien; l'art tout.

Seules, parmi les contrées au nord des Alpes, nos provinces peuvent se glorifier d'avoir été à la fin du moyen âge et à tra-

vers les temps modernes, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, un centre artistique sans rival. Et c'est à Gand, cela a été perdu trop souvent de vue, qu'il faut placer l'origine de ce développement artistique.

La première grande œuvre de notre art national, n'est-elle pas l'Adoration de l'Agneau ? Pendant tout le XV^e siècle, d'ailleurs, il y a eu un foyer artistique à Gand. Malheureusement, peu de chose nous en reste. Le fameux Gérard van der Meere ne nous est connu que par Karel van Mander. Nous ne trouvons point sa trace dans nos archives, à moins qu'il ne faille l'identifier avec le Gheeraerd van der Meere qui paraît en 1426. Il serait alors un disciple direct d'Hubert Van Eyck. Un autre peintre, dont l'existence est certaine, c'est Nabur Martins, très probablement l'auteur de la peinture murale de l'ancienne Boucherie commandée par son ami Jacques de Ketelboetere. Ici nous avons une date : milieu du siècle, 1448. A la génération suivante : c'est-à-dire de 1468 à 1475, nous voyons se manifester deux noms nouveaux dont l'un est appelé à devenir de loin le plus illustre des peintres gantois, Hughe van der Goes ; l'autre est celui dont nous allons nous occuper, Juste de Gand.

Ce Juste de Gand ne nous est connu que par des sources italiennes. Vasari nous dit que Giusto de Guanto a fait le célèbre tableau de « La Communion » du duc d'Urbino. D'autres historiens italiens confirment ce renseignement.

Ils nous racontent que Juste avait été appelé à Urbino par le duc Frédéric III de Montefeltre, parce que celui-ci ne pouvait trouver en Italie aucun bon « peintre à l'huile ». Le procédé à l'huile ne s'était pas encore répandu en Italie.

Juste a peint à Urbino le plus grand tableau gothique connu, représentant la Cène. Il l'exécuta pour la confrérie du « Corpus Christi » de 1468 à 1474. Le panneau est immense : il mesure 2^m75 de hauteur sur 3^m20 de largeur. Il comprend 22 figures ; celles de l'avant plan sont de grandeur naturelle. Je ne m'attarderai pas à donner la description complète. Il convient toutefois de remarquer que la conception est très originale. Elle rompt complètement avec les traditions observées jus-

qu'alors dans la représentation de la Cène. Toutes les autres représentations figurent une longue table avec le Christ et les apôtres assis d'un côté, comme dans le tableau de Léonard de Vinci, ou bien autour de la table comme dans celui de Dieric Bouts, qui se trouve dans l'église de Saint Pierre, à Louvain.

Dans le tableau de Juste de Gand, au contraire, la disposition est tout-à-fait différente. Ici toute l'assemblée a quitté la table qui occupe le fond d'une salle en forme de chapelle. Au milieu de l'avant plan, le Christ debout entre deux groupes d'apôtres agenouillés de chaque côté de lui, se penche vers eux et leur donne l'hostie, à peu près de la façon dont de nos jours on donne la communion. Les attitudes des personnages sont pleines de pitié et d'expression. Le Christ cependant n'est pas absolument bien dessiné, mais ce défaut de correction est compensé par l'attitude expressive.

Au second plan, à la droite du spectateur se trouve le duc Frédéric de Montefeltre, suivi de deux seigneurs de sa cour et accompagné d'un personnage à longue barbe vêtu d'habits orientaux et coiffé d'un turban. L'histoire nous apprend quel est ce personnage. Au moment où Juste peignait, arrivait à Urbino une ambassade persane. Le shah de Perse rêvait de constituer avec toutes les cours européennes une ligue contre les Turcs. Il avait envoyé, à cet effet, en Europe un ambassadeur nommé Zeno et le duc d'Urbino, voulant perpétuer le souvenir de cette visite, fit reproduire le portrait de l'envoyé persan sur le grand tableau de Juste de Gand.

Nous connaissons assez bien les détails de la confection de cette peinture par les archives du *Corpus Christi*. La commande était le résultat d'une souscription, dont on avait commencé à recueillir les fonds dès 1465. Le duc Frédéric s'était inscrit lui-même en tête pour la somme de 15 florins d'or. En 1474 le tableau fut payé 250 (d'après M. Wauters : 300) florins d'or, somme considérable pour l'époque.

Nous trouvons encore dans les comptes de la même confrérie une dernière mention de notre Juste l'année suivante 1475, à propos de la confection d'une bannière. Enfin, il travaillait aussi directement pour le duc, en même temps qu'un peintre

italien célèbre : Melozzo da Forli, duquel le Musée du Vatican conserve une fresque bien connue. Juste peignit notamment pour la bibliothèque du duc une série de 28 portraits idéaux d'hommes illustres de toutes les époques. Ces portraits subsistent; la moitié est conservée dans les appartements privés du palais Barberini à Rome; l'autre moitié passa au Louvre avec la collection Campana.

Le portrait du duc Frédéric d'Urbino avec son fils Guidobald, peint vers 1475 lui est également attribuée par le célèbre critique italien Morelli. Il se trouve aussi au palais Barberini.

Malheureusement, l'œuvre capitale de Juste : la Cène est très mal conservée. Elle se trouve au musée d'Urbino, fort négligée et gâtée par des repeints grossiers.

Au point de vue historique surtout, notre peintre a une importance vraiment considérable. Il est le premier artiste de nos contrées qui soit allé peindre en Italie. Il est le premier peintre flamand *italianisant*; au siècle suivant cela deviendra une habitude générale.

L'établissement de Juste de Gand en Italie nous prouve le renom qu'avaient nos peintres dans ce pays et, d'autre part, son œuvre nous montre pour la première fois l'influence de l'art italien sur nos peintres flamands.

Au même point de vue historique, Juste de Gand est encore intéressant par ses rapports avec l'école d'Urbino dont est sorti Raphaël. Raphaël, en effet, est né à Urbino. Son père, le peintre Giovanni Santi, a connu notre Juste de Gand. Il se trouve actuellement à Venise un album de dessins à la plume, que beaucoup d'historiens attribuent à Raphaël, mais que Morelli croit devoir attribuer à un autre grand peintre ombrien, Pinturicchio. Cet album compte 11 dessins copiés d'après Juste de Gand. Ce fait montre la considération durable dont son œuvre était entourée.

Malheureusement, la biographie de Juste de Gand est absolument inconnue. Tout ce que nous savons, c'est qu'il est gantois. Il y a quelques années on croyait savoir quelque chose de plus; on l'identifiait avec Josse Snevoet. Cette identification s'est trouvée n'être qu'un mythe à la suite de la démonstration des falsifications du livre des peintres gantois, que nous a faite d'une façon si lumineuse M. Victor van der Haeghen.

Juste est l'équivalent exact du nom flamand Joost, qui se trouve dans notre pays, très rarement. Mais, les italiens ont souvent traduit par la forme Giusto (Justus) le nom très répandu dans notre région de *Joos* qui répond à Judocus. *Juste* Lipse s'appelait aussi *Joos*.

Tout naturellement, nous serons donc amenés à chercher dans les actes relatifs aux peintres gantois dont le prénom est *Joos*.

On peut présumer aussi que notre peintre était jeune lorsqu'il se rendit en Italie, d'autant plus qu'on ne parle pas de lui dans nos sources flamandes. Le caractère même de son œuvre, qui brille plus par l'originalité de la conception et la noblesse des types que par la maîtrise de l'exécution, confirme cette supposition. Pourquoi le duc d'Urbino s'est-il adressé à un inconnu ? Probablement parce qu'il lui fut recommandé par un maître illustre. Voilà des présomptions probables.

On a remarqué dans l'œuvre de Juste de Gand certaines analogies de types avec ceux de Dieric Bouts. Celui-ci était alors le premier peintre de nos provinces. Roger van der Weyden venait de mourir, et Hughe van der Goes ne s'était pas encore révélé. Dès 1464 Bouts travaillait précisément pour l'église de Louvain à son chef d'œuvre : le tableau représentant *la Cène* achevé en 1468. Il est donc permis de conjecturer que le duc Frédéric se sera adressé à Thierry Bouts, qui ne pouvant partir lui-même, lui aurait recommandé son élève.

Remarquons qu'il n'est pas nécessaire de retrouver ce peintre dans les actes gantois ; il se peut qu'ayant étudié à Louvain, il ne se soit pas fait recevoir dans la corporation Gantoise.

Si au contraire il est inscrit à Gand, il faut le chercher dans nos registres peu avant 1468. Or, précisément, le 6 octobre 1463 fut reçu peintre à Gand, un nommé *Joos* van Wassenhove. Il était en relation avec Hugues van der Goes, car trois ans plus tard, le 5 mai 1467, il sert de caution à celui-ci lors de son admission.

Ceci est une simple hypothèse, il se peut que Juste de Gand soit identique à *Joos* van Wassenhove, il se peut qu'il ne le soit pas. Cela mériterait quelques recherches complémentaires.

Si, par exemple, on trouvait à Urbino des actes qui prouveraient que Juste était dans cette ville avant le 5 mai 1467, alors ce ne serait évidemment pas le même personnage. On peut, d'ailleurs, objecter que, déjà en 1465, on rassemblait de l'argent pour le tableau; mais cela n'est pas probant. On peut avoir réuni les fonds avant d'appeler le peintre. D'autre part, si Joos van Wassenhove se trouve à Gand entre 1468 et 1475, il faut également rejeter notre conjecture.

Il y a là des recherches d'archives à faire.

Je ne vois que deux autres Joos peintres à Gand. L'un, Joos Kere, juré en 1447, et l'autre, Joos van Sols, reçu en 1427, juré en 1436. L'un et l'autre me paraissent trop vieux pour s'être rendus en Italie en 1468.

Je ne suis donc rien venu vous apprendre, Mesdames et Messieurs, au contraire, je viens vous demander des lumières nouvelles pour voir si quelque peintre cité dans nos archives gantoises peut être identifié avec Juste de Gand.

V.

A propos du polyptyque des Van Eyck à St-Bavon,

par M. J. DE SMET.

Mesdames, Messieurs,

C'est une question qui a été agitée bien souvent au cours du XIX^e siècle, que celle de savoir quelle est la part respective des deux frères Van Eyck dans l'exécution du chef-d'œuvre de Saint-Bavon : l'*Adoration de l'Agneau*.

Naturellement l'importance de la question est infiniment plus grande en ce qui concerne la mémoire d'Hubert Van Eyck, qu'en ce qui concerne celle de son frère. Jean Van Eyck se présente devant la postérité avec un bagage artistique considérable; quoi que l'on décide, il lui reste de quoi justifier sa gloire. Hubert n'a que l'*Agnus Dei*. — Une fraction plus au moins importante de cette œuvre, de taille il est vrai, tel est son lot. Il sort de la discussion géant ou pygmée suivant la

solution. — Et en effet, tour à tour réduit à néant ou exalté, peut-être outre mesure, son rôle n'a pu être déterminé définitivement.

Je voudrais aujourd'hui rappeler les éléments essentiels du problème, et voir quelle est la part de solution qu'il comporte.

Que savons-nous de la vie d'Hubert Van Eyck? Peu de chose, surtout depuis qu'il est avéré que les documents sur lesquels on se basait, étaient en grande partie faux.

Le terrain aujourd'hui est très nettement déblayé, grâce notamment à l'excellent travail récemment publié de M. Victor vander Haeghen. Du moins, ce qui reste est clair et sûr, si peu que ce soit.

Permettez-moi de rappeler rapidement les faits acquis.

Deux frères naissent à Maeseyck dans la seconde moitié du XIV^e siècle, à des dates inconnues et qui n'ont, après de longues et assez oiseuses discussions, pu être fixées que très approximativement. L'aîné, Hubert, est venu s'établir à Gand. Pourquoi? A quel moment? On n'en sait rien. A une date également inconnue, — que l'on a placée tout à fait arbitrairement en 1420 — Hubert Van Eyck reçoit la commande d'un tableau d'autel. Le donateur est Josse ou Judocus Vydt, seigneur de Pamele, époux d'Isabelle Borluut.

En 1424 les magistrats de Gand vont visiter l'atelier de l'artiste. L'œuvre en train a donc fait déjà sensation en ville. Quelle est la situation du peintre comme importance sociale? Tout ce que l'on peut dire à ce sujet, c'est que lorsqu'il se représente lui-même dans son œuvre, c'est monté sur un beau cheval blanc richement harnaché, vêtu d'une opulente robe fourrée et avec toutes les allures d'un personnage.

Le 19 septembre 1426 la mort le frappe. L'œuvre était inachevée. Néanmoins de grands honneurs sont rendus au peintre; il est inhumé dans l'église même où devait figurer son œuvre; on lui taille une belle plaque funéraire, sur laquelle se dessine un squelette en pierre blanche, tenant devant lui une plaque de bronze, où s'inscrit une longue et élogieuse épitaphe. Rien de semblable ne nous est révélé pour aucun des autres peintres gantois de la même époque: point de sépultures en vue,

point d'épithètes sonores relatées dans les recueils d'inscriptions. Plus tard, témoignage expressif d'une admiration qui revêt un caractère de sauvagerie étrange, l'os du bras sera, comme une relique, exposé au cimetière dans une gaine de fer (*in een ijzer besloten*), au moment où des travaux effectués dans l'église auront entraîné la violation de la sépulture.

Que devient après la mort de l'artiste le tableau inachevé? Combien de temps reste-t-il incomplet? Nous l'ignorons; ce qui est certain, c'est qu'à un moment impossible à déterminer, Josse Vydt s'adresse au frère du défunt, Jean Van Eyck.

Au moment de la mort de son frère, Jean Van Eyck était engagé depuis peu comme peintre officiel au service de Philippe le Bon (19 mai 1425). Il venait de Hollande, où il était resté au service de Jean de Bavière en la même qualité jusqu'à la mort de celui-ci (6 janvier 1425). Jean de Bavière, évêque de Liège, résidait en Hollande depuis 1417, et il est très peu probable que le peintre ait été attaché à lui avant cette date. On a seulement des preuves écrites de sa présence à La Haye du mois d'octobre 1422 au mois de septembre 1424. C'est également à peu près tout ce que l'on sait de sa vie jusqu'à ce moment.

Six ans après la mort d'Hubert Van Eyck, le retable de l'Agneau est entièrement terminé et exposé à St-Jean (6 mai 1432). Quel que soit le moment où Josse Vydt a fait la commande, il est certain qu'une grande partie de ces six années n'a pu être mise à profit par le peintre pour ce travail. Son service à la Cour a dû être très actif, surtout dans les commencements; les documents publiés par le comte de Laborde le prouvent du reste. Certains voyages lointains et secrets en 1426 (deux fois avant juillet et avant octobre) prennent dès lors une partie de son temps. De juin 1426 jusqu'au milieu de 1428 sa résidence est à Lille. Depuis le 19 octobre 1428 jusqu'au 25 décembre 1429, il fait partie de l'ambassade envoyée en Portugal, afin de demander pour le duc la main de la fille du roi Jean I^r. En 1431 nous lui voyons faire un voyage au château de Hesdin. (Laborde, T. I. 257, n^o 891.)

Au total on peut dire que Jean Van Eyck n'a pas eu, selon

toute apparence depuis la mort de son frère, plus de deux ans pleins pour faire son travail. Voilà au point de vue historique les données acquises au problème.

Il faut y ajouter le texte de la fameuse inscription, d'où est tiré tout ce que l'on sait de la collaboration des deux frères et de la date de l'achèvement total de l'œuvre :

(Pictor) Hubertus e Eyck major quo nemo repertus
Incepit pondus (quod) Johannes arte secundus
(Frater per) fecit Judoci Vyd prece fretus
VersVs seXta MaI Vos CoLLoCat aCta tVerI.

Elle a donné lieu à des commentaires sans fin. L'histoire même de cette inscription, de sa découverte, de ses lacunes, et des diverses façons dont on l'a lue suivant la thèse défendue par chacun, est intéressante et j'aurai peut-être le plaisir de vous communiquer quelque jour une note à ce sujet. Il suffit pour le moment de rappeler que, outre le fait de la collaboration des deux frères qu'elle établit et la date qu'elle donne par le chronogramme du derniers vers, elle proclame la supériorité d'*Hubert* van Eyck sur tous les peintres connus. Il faut ajouter que, suivant la traduction la plus plausible, elle renforce encore cette appréciation, en représentant Jean Van Eyck comme le "*second dans son art*".

Voilà tout ce que nous avons comme données certaines. Avant de voir ce que l'on peut en tirer, voyons ce qu'a donné l'examen matériel de l'œuvre. Il était naturel de rechercher si dans l'exécution de ses diverses parties, se manifestent des différences de technique suffisamment tranchées pour dénoncer deux mains distinctes. C'est ce que l'on a fait dans des commentaires nombreux, d'où est sortie la confusion la plus complète. De Bast, Waagen, Passavant, Crowe et Cavalcaselle, James Weale, Hotho, Kaemmerer (édition Knackfuss), Bode sont venus tour à tour donner leur avis. Eug. Fromentin dans son livre admirable penche pour l'attribution à l'aîné des trois grandes figures du haut. D'autre part, Ruelens dans son important travail joint à l'édition française de Crowe et Cavalcaselle et plus tard M. Wauters, dans sa *Peinture flamande* penchent pour l'attribution à Jean van Eyck du travail tout entier sauf l'ébauche, et cette opinion paraît dominer en Belgique.

Si l'on relit cette série d'auteurs, on découvre que presque chacune des figures de l'œuvre a été attribuée tour à tour à chacun des deux frères par quelqu'un de compétent, et l'on se persuade vite que ce mode d'étude ne peut aboutir à aucune certitude.

Il y a à cela, en effet, une raison péremptoire. Pour l'un des deux maîtres on n'a *aucun* point de comparaison. Il n'existe aucune autre œuvre sérieusement connue d'Hubert. Quant à Jean, toutes les œuvres certaines, datées, que l'on a de lui sont postérieures à celle-ci ; les non datées paraissent l'être également, de telle sorte que les variations de technique que l'on peut relever soit dans l'Adoration même, soit entre l'Adoration et les œuvres subséquentes, pourraient n'être que le résultat de l'évolution naturelle de son talent.

Il importe de rappeler du reste que dans l'Adoration même l'unité d'aspect est très réelle, et qu'on ne saurait relever de disparate important.

Y-a-t'il moyen dans ces conditions de tirer du problème quelque chose de certain, sans s'aventurer à de pures hypothèses ?

Je le crois. Tout d'abord il me semble historiquement prouvé que la part d'Hubert Van Eyck dans l'œuvre a été considérable aux yeux de ses contemporains.

Les honneurs tout à fait exceptionnels qui lui ont été rendus, me semblent à cet égard un argument péremptoire. Ils ne s'expliquent que par une admiration passionnée. Ce n'est pas, parce que Hubert aurait *pu* faire quelque chose s'il avait vécu, mais parce qu'il avait déjà accompli de quoi se manifester comme grand homme, que ces hommages lui ont été rendus. L'exposition de la relique au cimetière, quel que soit le moment où elle a été accomplie, prouve par l'intention qui a dicté cette manifestation étrange, — celle de livrer à une sorte de culte, le bras qui avait produit le chef-d'œuvre, — prouve, dis-je, le fanatisme le plus rare et le plus extraordinaire.

L'inscription relevée sur le cadre n'est pas moins significative. Elle place Hubert plus haut que tous les peintres connus, plus haut que son frère. M. Ruelens a dit que c'est là un hommage

pieux mais sans portée, rendu par Jean à son aîné, et cet argument a été repris plusieurs fois depuis sans autre examen. Mais où prend-on que l'inscription émane de Jean ? Elle ne fait pas partie de l'œuvre comme une foule d'autres, tracées en divers endroits, Elle figure en dehors, sur le cadre. En fait il est certain, pour qui veut y réfléchir un moment, que ces vers sont l'œuvre non pas du peintre gentilhomme et courtisan qu'était Jean, mais bien d'un lettré du temps qui a traduit en vers latins l'opinion des contemporains, et très probablement celle des donateurs. Peut-être même a-t-il voulu protester à l'avance contre une usurpation possible, défendre de l'oubli la mémoire du maître qu'éclipsait déjà la personnalité brillante et en vue du puiné.

L'oubli rapide de la postérité ne prouve rien du tout. Trop d'exemples en font foi : nos pères ont très promptement perdu de vue leur art du XV^e siècle dans la fascination générale que l'art italien d'abord, nos écoles locales des siècles suivants, ensuite, ont produite aussitôt après. C'est déjà beaucoup que le nom de Van Eyck ait survécu ; les deux maîtres se sont dans l'imagination populaire fondus en un seul et c'est le dernier survivant, c'est l'homme universellement en vue qu'était Jean, qui a profité de la confusion.

*
* *

Mais ce qui me semble capital à ce point de vue, c'est ce fait indéniable que : *de tout ce qu'a produit Jean Van Eyck, l'œuvre universellement considérée comme la plus belle, la plus frappante, la plus complète, est celle à laquelle il n'a pas travaillé seul.*

N'est-il pas évident que de cette constatation seule découle une conclusion des plus importantes ? Laquelle ? Qu'Hubert était supérieur à son frère ? En aucune façon, car rien ne permet de le soupçonner. Qu'il complétait son frère, que les deux génies s'ajoutaient l'un à l'autre, que le premier fournissait un élément qui manquait au second ? Oui, cela il est permis de le dire, lorsque l'on voit le résultat admirable que, — chose rare et tout à fait exceptionnelle — leur collaboration a réalisé.

Un examen plus approfondi confirme-t-il cela? Absolument, je le crois. Prenons l'œuvre de Jean Van Eyck, indépendamment de l'Agneau, que révèle-t-elle?

Un peintre admirable, la peinture faite homme; un instinct de la vérité plastique d'une énergie sans exemple, un génie vigoureux et harmonieux, qui résume en lui dès la première heure toutes les qualités maîtresses des écoles réalistes du Nord.

C'est un portraitiste d'une impitoyable sincérité; il a peint le portrait fréquemment et avec une sorte de joie. Voyez les admirables images d'Arnulfini et sa femme, à la Galerie nationale de Londres, le chanoine Vander Paele à Bruges, le Chancelier Rolin au Louvre, l'Homme à l'œillet à Berlin. Au reste, peu de grands tableaux : en général des sujets condensés où perce toujours l'amour des réalités et des belles matières : les beaux marbres bien polis, les ors, les pierreries, les riches étoffes brochées bleues ou rouges, de ce bleu, de ce rouge qui lui sont particuliers, et sous lesquels Fromentin sentait comme une trame d'or.

Mais cet homme ayant vécu successivement au sein de deux cours princières, artificieuses, rusées et rouées, où le scepticisme devait se développer comme dans son atmosphère naturelle, est peu sensible à l'idéal. Il est diplomate et connaît le dessous de toutes choses. Dès lors, il est le précurseur, l'ancêtre, le représentant déjà admirablement complet de cette génération d'artistes de la Flandre et des Pays-Bas, qui devait dire son dernier mot au XVII^e siècle.

Il peint ses portraits, ses tableaux d'oratoire, admirables meubles de luxe dont l'*art* est déjà par lui-même la raison suffisante de leur existence. Il reste sur la terre; son domaine est celui des choses tangibles et palpables; les laideurs expressives ne le rebutent pas; il les fait grandes par le caractère. Quand il a bien peint, bien exprimé ce qu'il voit, sa mission est remplie. Deux cents ans plus tard un Hollandais, avec moins de génie, ne sentira pas autrement. Au total, un homme d'avant-garde, précédant de loin, de très loin tous les autres.

Or que nous montre l'Adoration de l'Agneau? Mais l'œuvre

est, dans sa conception, débordante d'idéal ! Son auteur est entré en illuminé dans cette Jérusalem de rêve, que nous voyons se profiler sur l'aube du ciel.

C'est un croyant et un attendri. Ces bosquets si frais d'où sortent des théories de vierges et de martyrs, cette pelouse émaillée de fleurs au sein de laquelle se dresse l'autel de l'agneau sans tache, ces groupes d'hommes rudes, simplement croyants ou extasiés qui se dirigent vers le centre mystique de leurs adorations, — tout cela reflète une vision de poète ! — C'est aussi l'œuvre d'un homme dont les idées se tournent vers le passé.

Nous sommes loin des œuvres condensées, à sujet restreint, qu'affectionne Jean Van Eyck. Le peintre de l'*Agnus Dei* est par la pensée, du temps où tous les murs d'un temple entier n'étaient pas trop grands pour contenir la série d'images simples et candides dont la vue devait être un enseignement. Comme Giotto et ses successeurs, comme les peintres d'Assise, de l'Arena à Padoue, de Santa Croce à Florence ; plus loin encore, — comme les naïfs praticiens des traditions byzantines, — il lui faut pour traduire sa pensée trop complexe une série d'images.

Depuis longtemps les églises ajourées, sillonnées de nervures et de sculptures de l'architecture gothique ne se prêtent plus facilement à ce genre de travaux ; — mais le polyptyque, né de la même évolution, est là qui lui donne l'instrument nécessaire.

Il le divisera, non pas en 3, 5 ou 9 panneaux, mais en 20 panneaux. Il y mettra tout ce qui hante sa pensée, tout ce qu'il veut dire et enseigner, — selon l'ancienne mission du peintre. Il y mettra : la première faute : Adam et Eve ; — le premier crime, conséquence de la chute ; — le premier espoir : les prophètes ; — le premier signe de Salut : l'Annonciation. — Puis, la Rédemption sous la forme symbolique de l'apocalypse. Enfin le Paradis, Dieu, la Vierge, Saint-Jean, patron de l'Eglise ; les anges qui célèbrent le triomphe par la voix et ceux qui le célèbrent par le son des instruments ; puis encore, sous tout le reste, mais sacrifié, comme contraire à ce tempérament de douceur, la prédelle, l'Enfer, partie qui devait être bientôt effacée. Enfin juste hommage aux donateurs : les portraits de Vydt et de sa femme.

C'est tout un monde, toute une création selon l'esprit de jadis, mais avec quel talent nouveau, quelle merveilleuse appropriation aux exigences du retable ! Artiste ! celui qui a créé cela l'était sûrement, et grand artiste, puisqu'il est certain qu'à sa mort sa pensée était suffisamment exprimée, suffisamment arrêtée et éloquente, pour avoir suscité cette émotion dont les preuves sont indéniables. Si l'on parle d'ébauche il faut admettre qu'elle devait être singulièrement précise et complète. Le travail de terminaison et d'unification de Jean Van Eyck a achevé de donner à l'œuvre le prestige d'une exécution matérielle unique dans tous les temps ; on peut admettre que cette part a été considérable et très considérable, sans entamer ce qui revient légitimement à l'ainé.

Cette œuvre, où le plus pur sentiment du moyen âge s'allie à ce que l'art de l'avenir a déjà de plus complet, de plus maître de ses moyens, marque un instant unique dans l'histoire. Elle s'élève à la hauteur d'un symbole de l'époque même où elle est née ; elle en exprime le sens avec une force et un bonheur d'expression extraordinaires. Par l'addition de deux génies complémentaires unis au moment favorable, elle réalise cette rencontre heureuse si rare, qui fait le chef-d'œuvre sans tache. L'accord de tous se réalise devant elle et les querelles d'école se taisent, parce qu'elle a de quoi satisfaire tout le monde. L'idéal et le réel s'y marient en proportions équilibrées. Elle donne satisfaction à qui veut la conception raffinée de la pensée, comme à qui exige la perfection dans la justesse de la vision et dans le travail de la main. Elle rallie idéalistes et réalistes, intellectuels et matériels, dans une admiration que cinq siècles bientôt n'auront pas épuisée.

Nous ne savons pas ce qu'aurait fait Hubert Van Eyck entièrement livré à lui même ; mais quand bien même son rôle devrait se réduire à ceci, d'avoir donné au talent de son frère ce coup d'aile puissant qui le lance en plein idéal, il mériterait pour ce fait la gloire.

Il est peu de villes au monde où l'art a été aimé d'un amour aussi passionné qu'à Gand. L'acte de fanatique hommage rendu à Hubert Van Eyck prouve que cette passion remonte haut.

Pourtant pas un artiste n'a son monument, son image commémorative sur nos places publiques ou dans nos églises. Le nom même d'Hubert Van Eyck n'est pour ainsi dire inscrit nulle part; sa pierre tombale mutilée, récemment reconnue, git obscurément au musée des ruines de l'abbaye.

Ne vous semble-t'il pas, Mesdames, Messieurs, qu'il y a quelque chose à faire ?

La séance est levée à 1 1/4 h.

Le travail de M. F. Donnet, président sortant de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, intitulé : *Les Derniers fidèles de Marie Stuart*, paraîtra dans les Annales.

Algemeene vergadering van 15 Maart 1900.

Assemblée générale du 15 mars 1900.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le Baron de Maere d'Aertrycke, président; Prosper Claeys, vice-président; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; G. Hulin, président de la section d'Archéologie; V. van der Haeghen, vice-président de la section d'Histoire et MM. A. Campers; B^m Casier; J. Casier; G. Claeys Bouúaert; E. Coppie-ters Stockhove; de Kemmeter; A. de la Kethulle de Ryhove; A. Diegerick; V. Fris; G. Geers; A. Heins; Ch. Larroy; J. Maer-tens; L. Maeterlinck; H. Pirenne; E. Sacré; E. Serdobbel; L. Stroobant; A. Sugg; A. Van Assche; F. Van Bambeke; L. Van Biesbroek; Vanden Bemden; D. Van den Hove; A. Vander Mensbrugge et F. Van Ortroij.

M. E. Varenbergh, vice-président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Ordre du jour.

I. Communications.

II. M. MAETERLINCK *a)* Gaspard De Craeyer, sa vie et ses œuvres à Gand.

b) Van Dyck, son école en Espagne.

III. M. V. VAN DER HAEGHEN. Encore quelques notes sur la peinture de l'ancienne chapelle des bouchers.

IV. M. PIRENNE. Projet d'un recueil de facsimili pour l'étude de la diplomatique des Comtes de Flandre. Rapport de la Commission.

V. M. DIEGERICK. L'atelier monétaire Gantois au XVI^e siècle et le Noble de Flandre.

VI. M. J. MAERTENS. Détails rétrospectifs sur le Château de Voorde.

VII. M. E. COPPIETERS STOCKHOVE. Inventaire des Archives de l'église St Jacques de Gand.

I.

Communications.

M. le chanoine Van den Gheyn. Conformément à la proposition faite à la dernière séance par M. Fris, le bureau a écrit à l'administration communale de Bruges, lui demandant de nous envoyer le manuscrit n^o 437 de la Bibliothèque.

Nous avons assuré à l'administration que toutes les précautions nécessaires auraient été prises pour conserver intact le manuscrit. Voici la lettre que nous avons reçue, le 25 janvier dernier, de l'administration communale :

« En réponse à votre lettre du 23 du courant, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous ne pouvons pas vous communiquer pour quelques jours le manuscrit n^o 437 de la la Bibliothèque publique, parce que le règlement s'y oppose.

« Agréez, etc.

(Signé) AMÉDÉE DE VISART.

A la suite de cette lettre officielle, j'ai cru devoir adresser une lettre particulière à M. le bourgmestre Visart, que j'ai l'honneur de connaître personnellement.

Dans cette lettre, j'ai insisté afin que le manuscrit nous fût envoyé, faisant remarquer le grand intérêt que la publication de

ce manuscrit présentait pour la Société d'archéologie et insistant également sur la valeur personnelle de l'auteur du mémoire.

Malgré tous les arguments que j'ai fait valoir, j'ai reçu de M. le Bourgemestre une lettre personnelle, me disant qu'il regrettait vivement de ne pouvoir agréer ma demande, ajoutant que le collège avait pris comme règle de ne plus laisser sortir aucun manuscrit des archives de la ville.

M. **Fris**. Je remercie M. le Secrétaire des démarches personnelles qu'il a bien voulu faire. D'après des déclarations de M. le Ministre de l'Intérieur, il est, paraît-il, dangereux d'envoyer des manuscrits par chemin de fer. Voyant que les démarches ne pouvaient aboutir, je me suis rendu moi-même à Bruges et y ai pris copie du document.

M. **Casier**. Messieurs. A la séance ordinaire de janvier dernier, j'ai frappé quelque peu sur le dos de mes collègues de la section de la photographie, et je suis même arrivé à frapper surtout sur celui d'un collègue particulièrement sympathique, M. Sacré. — Il a alors annoncé publiquement qu'il se serait immédiatement exécuté, et je dois dire qu'il l'a fait d'une façon tellement remarquable, que je crois devoir l'en remercier publiquement au nom de la Société.

Il m'a envoyé une collection de grandes planches réellement superbes, qui augmenteront, dans des proportions dépassant toutes les espérances, nos collections de photographies.

M. **Sacré**. Je ne mérite sans doute pas tous ces remerciements et je vous promets, Messieurs, de faire encore davantage. J'ai encore une centaine de négatifs que je ferai imprimer, si vous voulez demander à notre collègue M. De Lanier, qu'il veuille bien m'envoyer le plus tôt possible le papier photographique que je lui ai demandé. (*Sourires.*)

M. **Casier**. La démarche sera faite.

A cette occasion, il serait utile de prendre une décision concernant les étiquettes à coller sur les photographies, ou l'indication des titres au bas de la photographie même. — Les cartons,

en effet, commencent à s'empiler et ils sont de plus en plus nombreux, grâce à la générosité de M. Sacré. —

M. le Président. Je crois qu'il serait désirable d'écrire les titres sur les cartons. De cette façon, les photographies ne pourront s'égarer. De plus je demande que le soin d'écrire ces indications soit laissé à un calligraphe.

M. Casier. Je n'y toucherai pas — soyez tranquille; mon écriture est tellement mauvaise, que je ne saurais la relire moi-même.

M. V. Van der Haeghen. Notre *Petite revue d'Art et d'Archéologie* a signalé l'acquisition par l'administration communale d'Anvers de l'ancienne *halle à la viande* de cette ville. M. Henri Hymans, de son côté, dans la *Gazette des Beaux-Arts* de Paris, 1^{er} mars 1900, consacre à ce bâtiment un article auquel nous nous permettrons d'emprunter quelques lignes :

L'édilité anversoise vient de réaliser un vœu souvent exprimé par les amis de l'art : elle a fait l'acquisition par la ville, au prix de 300,000 fr., de l'antique et fameuse construction dite la Halle à la viande, servant en dernier lieu, d'entrepôt particulier à un marchand de vins. Érigée tout au commencement du XVI^e siècle, sur les plans de l'architecte Herman de Wagemaker, le même qui acheva la flèche de Notre Dame, cette belle construction, où la brique alterne avec des cordons de pierre de taille, constitue le plus ancien monument d'architecture civile de la grande cité commerciale. Bien conservée, quoique dans un fâcheux état d'abandon, elle offre un type des plus remarquables, avec ses tourelles sexagonales flanquant un haut pignon en gradins, et sa situation, au sein même d'Anvers, en rehausse encore l'intérêt.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que nous ferions bien de manifester notre satisfaction au sujet de cette acquisition, et d'inscrire dans nos procès-verbaux, que des remerciements ont été adressés à ce propos à l'administration anversoise ? Quand des faits de ce genre arrivent à notre connaissance, nous devrions toujours les mentionner avec un mot d'éloge. (*Adhésion*).

II.

A) Gaspard De Craeyer, sa vie et ses œuvres à Gand.

Quoique né à Anvers, la vie de Gaspard De Craeyer est intimement liée à l'histoire de la Ville de Gand. — C'est grâce à un tableau du musée de notre ville, représentant *le Martyre de St-Blaise*, que la date véritable de sa naissance a pu être établie. Effectivement cette toile porte la mention G. D. Crayer F. A° 1668 AET : (agé de) 86. Ce qui fixe avec certitude à 1582 la date de sa naissance. La Biographie nationale et divers autres auteurs qui se sont occupés de notre peintre, croyaient pouvoir affirmer qu'il était né en 1584, se basant sur un extrait baptismal d'Anvers; quant à l'inscription formelle du tableau de Gand, ils en faisaient bon marché en la qualifiant tout simplement « d'apocryphe ». Grâce aux recherches faites par M. Th. Van Lérius, auteur du supplément du catalogue du musée d'Anvers, on a pu retrouver la vraie mention de la naissance du peintre, qui est bien de 1582, et concorde parfaitement avec l'inscription *du martyre de St-Blaise*. On sait maintenant que le Gaspard baptisé en 1584, était un frère du peintre, et c'est la similitude des prénoms qui avait égaré les biographes.

C'est en 1619 que les magistrats du Vieux-Bourg s'adressèrent pour la première fois à De Craeyer pour l'exécution d'un tableau représentant *le Jugement de Salomon*, qui devait être placé devant la cheminée de la « grande chambre » collégiale à la Chatellenie. J'ai fait l'histoire de la commande et de l'exécution de cette œuvre; je n'en reparlerai plus ici, cette communication ayant paru dans un des derniers bulletins de notre Cercle Archéologique gantois, avec les diverses pièces justificatives inédites trouvées aux Archives de l'État de notre ville. On se rappellera que cette œuvre fut payée en trois à compte et que la dernière ordonnance de paiement de douze cents Livres parisis est datée du 12 juin 1622. Le même jour sa

femme Cathérine Janssens van Duyveland reçut en outre du collège une faille (hooftcleet) d'une valeur de vingt cinq florins carolus.

Le Jugement de Salomon figure au musée de Gand, et il est généralement considéré comme le chef d'œuvre du maître.

C'est en cette même année 1622, que De Craeyer exécuta à Bruxelles les portraits de Philippe IV et de la reine d'Espagne Anne d'Autriche. Il avait peint l'année précédente ceux des empereurs décédés : Charles V, Philippe II et Philippe III, pour la même chambre des comptes. Ce sont ces commandes d'une si haute importance qui retardèrent probablement l'achèvement du tableau commandé pour le Vieux-Bourg et motivèrent les diverses lettres de rappel des magistrats gantois.

Grâce à une découverte récente, nous savons que la ville de Gand voulut posséder à son tour les portraits de ses souverains. Par « résolution » du 8 juin 1622, le collège du Vieux-Bourg commanda à G. De Craeyer pour la Chatellenie les portraits du Roi et de la Reine d'Espagne. (1)

Ces portraits ne furent livrés ou tout au moins payés qu'en 1625, car c'est à cette date que notre collègue M. Schoorman, pour qui les archives du Vieux-Bourg n'ont plus de secret, vient de trouver l'ordonnance de paiement de ces deux portraits, ainsi que la résolution citée plus haut. (2)

(1) Archives de l'Etat de Gand (Vieux-Bourg). Résolution 192. f° 101. V° — 8 juin 1622 (Extrait).

En oock geresolveert is hem (De Craeyer) te doen maecken het conterfeitsele van den jeghen wordighen conynk van Spanien met de coninghine.

(2) Idem. Comptes N° 1039, f° 250 (Extrait).

Jaspar de Craeiere, scilder, wonachtich te Brussel de somme van dry ponden vier schellynghen grooten over de leeveringhe bij hem tot dienste van de Collegie ghedaen, van twee conterfeitsels van de jeghenwoordighe Coninck ende Coninghine van Spanien onse gheduchte heeren, conforme der ordonnantie van baillui ende mannen van date den neghentienste Jan. 1625, metghaders quittance van de voornomden meester Jaspar doende hier in pond van dese rekeninghe XXXVIII L. VIII Sch. paris.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu retrouver trace de ces portraits, qui ne sont renseignés dans aucun de nos anciens inventaires.

En 1632, De Craeyer peignit pour la riche abbaye d'Afflighem plusieurs toiles importantes, entre autres : *Totila, roi des Goths, se prosternant aux pieds de St-Benoit*. Ce tableau figurait en 1821 dans le cabinet du peintre gantois De Cauwer. C'est dit-on à la vue de ce tableau que Rubens aurait, par un jeu de mot flamand, exprimé son admiration, en s'écriant : « *Craeyer, Craeyer, niemand zal boven u Craeyen!* » (1) Après la mort de De Cauwer, ce beau tableau fut vendu publiquement, en août 1847, pour la somme de mille francs (!) et passa dans la collection van Laerbeke à Jabekke. — L'église de St-Pierre à Gand possède un tableau représentant : *L'Écuyer de Totila reconnu par St-Benoit*, que l'on confond à tort avec le tableau cité plus haut.

En 1634 notre ville, si renommée pour le faste qu'elle déployait aux *joyeuses entrées* de ses souverains, voulut se surpasser lors de la réception solennelle du Prince Cardinal Ferdinand, comme gouverneur des Pays-Bas. Elle eut recours à De Craeyer qui exécuta pour les magistrats de Gand huit compositions d'histoire formant une épopée grandiose. Elles furent employées pour la décoration de *l'Arcus Carolinus* le plus beau des arcs de triomphe érigés à cette occasion. Trois de ces compositions ont disparu, les cinq autres sont déposées provisoirement au Musée d'archéologie. Ce sont : *Charles V couronné par le pape Clément VII; François I fait prisonnier à la bataille de Pavie; Charles V débarquant en Afrique; l'Abdication de Charles V* et enfin les portraits équestres *Charles V et le Prince Ferdinand*.

La partie postérieure de ce même arc fut décorée par Nicolas Deliemaeker, dit Roose. — Les huit toiles commandées à De Craeyer furent payées cinq cent livres de gros (6200 L. P.)

(1) « Craeyer, Craeyer, personne ne chantera mieux que toi ! »

Je passe sous silence les péripéties de sa vie à Bruxelles et les œuvres nombreuses dont il orna la capitale et les monastères de Louvain et du Brabant. Je citerai cependant le beau portrait du Prince Ferdinand, peint par De Craeyer pour Philippe IV, parce que le monarque espagnol lui donna à cette occasion, comme marque de sa satisfaction, une somptueuse chaîne en or à l'effigie du Prince et portant au revers les armes d'Espagne. Il sera question plus loin de cette chaîne, quand De Craeyer se fixa définitivement à Gand.

C'est peu avant son départ de Bruxelles que Gaspard peignit pour l'abbaye des Dames près de Lierre, une de ses œuvres capitales, dont le titre vous paraîtra peut être un peu scabreux pour un sujet religieux. C'est *La vierge-mère pressant son sein pour en faire jaillir le lait dans la bouche de saint Bernard*.

Les biographes n'ont jamais compris les motifs qui décidèrent notre artiste à son changement de résidence à Gand. — Ses qualités de peintre du roi d'Espagne, d'ancien garde noble du Prince Cardinal Infant, dont il recevait une pension ainsi que les immunités et la considération y attachées, devaient lui avoir créé à Bruxelles une situation brillante et enviée. Les travaux abondaient et grâce à sa facilité, il les exécutait rapidement. Quelques écrivains attribuent ce déplacement au désir de l'artiste de vivre plus simplement et de s'affranchir des dépenses que sa position et le goût de luxe de sa femme nécessitaient à Bruxelles. Cette explication me paraît vraisemblable car, malgré son activité et la grande quantité d'œuvres qu'il avait produites jusqu'alors, à son départ de Bruxelles, De Craeyer se trouvait sans fortune.

Son premier souci en, arrivant à Gand, fut de se prévaloir de ses titres de « serviteur et de peintre du Roi » pour obtenir exemption de toutes impositions provinciales ou communales. Il se basait entre autre dans sa requête sur les services qu'il avait rendus à la ville en 1634.

Par décision des 19 octobre et 9 novembre 1664 toutes les immunités qu'il sollicitait, lui furent gracieusement accordées.

La demeure qu'il avait louée à Gand, était située rue des Peignes (Kamerstraat). M. F. de Potter dans son excellent ouvrage sur les rues de Gand donne la reproduction de cette maison, c'est grâce à lui que je puis vous la montrer aujourd'hui.

C'est à tort que la *Biographie nationale* place cette maison rue des Brasseurs. (1) — On ne sait pas s'il en devint propriétaire, on sait seulement qu'en juillet 1666 le fermier communal lui réclama la taxe à percevoir sur les maisons habitées. Il en refusa le paiement, et la cour de justice du Conseil de Flandre saisie du cas, lui donna raison en 1667.

De Craeyer admis à la maîtrise picturale à Bruxelles, fut reçu de plein droit dans la corporation gantoise en vertu de la réciprocité existant alors dans les principales villes des Pays-Bas.

N'ayant pas d'enfants, les époux De Craeyer avaient pris chez eux à Gand une nièce Catharina La Franqui, que le peintre affectionnait beaucoup, car, pour lui constituer une dot, lors de son mariage avec le gantois Elias Van der Brugghe, il mit en gage toute son argenterie, comme en fait foi un acte notarié du 7 février. Le 17 février suivant, il reprit son argenterie et la remplaça par un collier de perles de sa femme, plus une chaîne d'or armoriée à l'effigie du Prince Ferdinand provenant du roi d'Espagne et dont il a été question plus haut. — L'état civil de Gand (église St-Jacques) conserve l'inscription du mariage de la nièce de De Craeyer, qui fut célébré le 23 Décembre 1667.

Malgré son âge avancé, De Craeyer fut aussi laborieux à Gand qu'il l'avait été à Bruxelles, cette activité se soutint jusqu'à ses derniers jours, et l'on peut dire qu'il mourut le pinceau à la main, à l'âge 87 ans (27 janvier 1669). Moins d'un an après, le 2 janvier 1670, sa femme Catherine van Duyvelant suivit son

(1) La rue des Brasseurs existe, elle se trouve près du Ram (rue du Bélier).

mari au tombeau. Elle fut ensevelie près de lui dans la chapelle de St-Blaise à l'oratoire des P.P. Dominicains de notre ville (actuellement démoli). *La Résurrection* en grisaille, qui se trouve au Musée de Gand, est l'esquisse du tableau que De Craeyer avait peint pour orner son épitaphe. En examinant cette grisaille j'ai trouvé sur l'envers de la toile une autre esquisse représentant *le Christ en croix* peint par le maître, et probablement le premier projet pour son épitaphe. J'ai fait modifier le châssis de façon à en permettre la vue des deux côtés.

Le Musée et les églises de notre ville comptent plus de quarante de ses compositions religieuses ou historiques, et parmi celles-ci plusieurs de ses chefs d'œuvre.

Parmi les plus belles œuvres profanes exécutées à Gand par Gaspard De Craeyer, et notons en général que celles-ci sont assez rares, il faut citer *Hercule filant aux pieds d'Omphale*. Cette composition ornait la maison échevinale et fut enlevée par les Français à la fin du siècle dernier. Ce beau tableau fut transporté d'abord à Paris, puis à Marseille où nous pouvons le voir encore aujourd'hui et déplorer sa perte.

Une belle composition peu connue, représentant l'entrevue de *Diogène et d'Alexandre le Grand* appartenant au même genre, fut extraite du musée gantois (alors à St. Pierre) pour être offert gracieusement en hommage à Joséphine femme du premier consul, lors de son passage à Gand en 1803 Cette œuvre fut transportée à Paris et j'ignore où elle se trouve actuellement. Le musée de Gand possède une copie réduite de ce beau tableau également perdu pour nous.

Voici encore quelques unes des œuvres De Craeyer exécutées pendant son séjour à Gand et dont on connaît les millésimes : — en 1665, *une Assomption de la Vierge* pour l'église de St^e Walburge à Audenaerde, payée cinq cents florins par la confrérie du Rosaire; — en 1667, pour l'église de N. D. à Bruges : *l'Adoration de l'enfant Jésus dans la crèche*; — en 1668 pour l'église St. Jacques à Gand : *la Rédemption des esclaves*

chrétiens par les Trinitaires. Ce tableau fut payé le 5 janvier 1669, donc peu de jours avant la décès de l'artiste, qui mourut comme on le sait le 27 du même mois. Ses dernières œuvres furent *la délivrance des âmes du purgatoire* et le *Martyre de St. Blaise* où il indique son âge, 86 ans. Ces deux toiles étaient destinées à l'oratoire des Dominicains où il fut enterré. Elles se trouvent actuellement au Musée de Gand.

* * *

Un de ses chefs d'œuvre : *le Couronnement de S^{te} Rosalie* lui fut également commandé, je crois, pendant son séjour à Gand. (Église de l'Abbaye de St. Pierre). On sait que ce tableau enlevé par les Français, fut donné au couvent du Mont-Cenis et restitué après 1815 par le roi de Sardaigne. Ce que l'on ignore c'est de quelle façon il nous revint. Trouvant probablement la toile trop grande, on la découpa du châssis puis, quoique devenue cassante par l'âge, on la plia proprement en quatre et on la roula. (1) On comprend aisément dans quel état nous arriva cette belle œuvre. On peut encore en examinant avec attention le tableau retrouver sous la restauration les traces de cet emballage barbare. Le « Journal de Gand » du 22 janvier 1817 nous apprend que cette œuvre fut exposé après son retour au Muséum des Augustins, où nombre de curieux allèrent la voir. « On ne comprend pas, dit ce journal, qu'un sujet aussi riant ait pu être envoyé par le gouvernement français au milieu des neiges et des frimas du Mont-Cenis, où il décora la chapelle de l'hospice. » (C'est M. P. Claeys qui m'a signalé cet article).

* * *

Un autre tableau du Musée de Gand représentant : *la vision de St Augustin* a lui aussi son histoire, histoire à laquelle je me suis trouvé principalement mêlé. Ce tableau était exposé en

(1) Ce renseignement est absolument inédit.

vente vers 1883 chez un antiquaire de notre ville, le sieur De Clercq. Il en demandait la modeste somme de quarante mille francs ! Ayant pu identifier ce tableau, qui avait toujours appartenu à l'église paroissiale de S^te Elisabeth (il est décrit entre autres dans l'inventaire de Spruyt de 1777), je pus décider la ville à le revendiquer juridiquement. Après un long procès perdu en première instance par suite d'un malentendu concernant la propriété de l'église, qui était aussi celle du Béguinage, la Ville gagna définitivement son procès, en appel le 5 juin 1885 et en cassation en octobre 1886.

Pour que l'histoire soit complète, j'ajouterai que le tableau fut vendu quarante francs par les béguines à l'époque de leur transfert à Saint-Amand et que l'antiquaire qui était sur le point de vendre cette belle œuvre à l'étranger, mourut, dit-on de chagrin, avant la fin du procès. Ses héritiers furent obligés par dispositions testamentaires de continuer la procédure jusqu'en cassation.

* * *

Tandis que l'on voit les plus habiles graveurs du temps se disputer les œuvres de Rubens, Van Dyck et Jordaens, on constate que peu d'œuvres de De Craeyer furent reproduites par le burin. On ne peut citer après le martyre de St-Blaise du Musée de Gand, gravé par Pilsen, que deux *Saintes Familles*, gravées par Pierre Schuppen d'Anvers, l'une datée de 1662, l'autre de 1665.

C'est pendant son séjour à Gand que De Craeyer s'adonna lui-même à la gravure. Brulliot, dans son Dictionnaire des Monogrammes des graveurs, lui attribue formellement une gravure in-folio, exécutée à l'eau-forte, d'après la grisaille esquisse représentant *Le Sauveur victorieux de son tombeau*, peint à Gand pour son épithaphe dans l'oratoire des Dominicains. Cette eau-forte est très rare, et doit avoir été retouchée et publiée après sa mort, car elle porte en marge : *Eximii Gasparis De Craeyer*

pictoris celeberrimi epitaphium. La teneur élogieuse de l'inscription prouve que le maître était mort.

Le Musée de Gand possède et la grisaille et le tableau catalogués sous le titre de « *La Résurrection* ».

Van Dyck a peint plus d'un portrait de son ami De Craeyer que Rubens aussi affectionnait. Celui que Paul Pontius a reproduit en taille douce est une œuvre remarquable. Il doit avoir été exécuté par Van Dyck pendant son séjour à Bruxelles, vers 1629. Ce même portrait a été gravé par Jacques Neefs pour le recueil de Jean Meyssens, *Images de divers hommes d'esprit sublime*, etc., publié en 1649. — Un second portrait de Van Dyck a été gravé par Boulonois pour l'Académie des Sciences et Arts, édité à Bruxelles en 1682. Il diffère du premier par la pose et le costume.

La reproduction de la belle gravure de Pontius exécutée d'après le portrait de De Craeyer par Van Dyck, serait une illustration toute trouvée pour l'affiche de l'exposition des œuvres du maître qui aura lieu, je l'espère, un jour à Gand. (*Applaudissements*).

M. Bergmans. Puisque les recherches ont abouti concernant le peintre De Craeyer, ne serait-il pas juste de demander de mettre une plaque en mémoire de cet artiste, dans la façade de la maison, remplaçant celle où il a habité ?

M. Le Président. Cette proposition peut être admise par l'assemblée. Si elle l'est, le bureau se chargera de l'exécution de la mesure (*Adhésion*).

II.

B) A. Van Dyck, son école en Espagne.

M. Maeterlinck. — Je crois avoir démontré suffisamment déjà, l'influence considérable exercée par Van Dyck sur les peintres italiens et spécialement sur les portraitistes de l'école génoise. Son séjour dans les divers pays qu'il peupla de chefs-

d'œuvre, explique jusqu'à un certain point l'action qu'il exerça sur les artistes qui purent le connaître et apprécier ses hautes qualités artistiques.

En Espagne, où il n'alla pas, cette influence se comprend moins et cependant là aussi, elle fut considérable et s'étendit sur les plus grandes gloires artistiques de ce pays.

Les travaux récents, si documentés de Carl. Justi et d'Émile Michel (1) nous font connaître pour ainsi dire jour par jour la vie de Velasquez (2), et ils constatent que tous les auteurs qui se sont occupés du grand peintre espagnol, font correspondre sa deuxième manière avec l'époque de son retour d'Italie (alors qu'il avait pu voir les œuvres de son émule flamand). — J'admets volontiers avec les auteurs cités plus haut que l'intimité qui exista pendant neuf mois entre Velasquez et Rubens, durant son second séjour à Madrid, n'a pu modifier ni son faire ni son coloris, et que c'est à tort que la plupart de ses biographes ont cru pouvoir affirmer cette influence, reconnaissable selon eux dans le tableau « los Borrachos » les Buveurs, qui fut peint pour ainsi dire sous les yeux du peintre ambassadeur flamand.

Ayant copié et étudié de près cette belle œuvre actuellement au Musée du Prado, je puis affirmer qu'on n'y trouve aucune trace de réminiscence rubénienne.

L'influence exercée par Van Dyck est plus admissible, car les œuvres des deux peintres de cour présentent des analogies de sobriété dans les couleurs et de noblesse d'allure qui ne peuvent être niées. — Quoique je n'en aie trouvé aucune mention chez aucun auteur, Velasquez dut voir en Italie et notamment à Gênes, où il passa, les chefs d'œuvre dont Van Dyck venait d'orner les palais de la riche cité.

(1) Diego Velasquez und sein Jaterhundert. — 2 Vol. Bonn 1888 par Carl. Justi et Diego Velasquez par Emile Michel (Revue des deux Mondes 1894).

(2) De son vrai nom don Diego Rodriquez de Silva. Il tenait le nom de Velasquez, qu'il illustra, de sa mère.

Enflammé par les récits enthousiastes de Rubens lui décrivant les chefs-d'œuvre de l'Italie, le peintre de Philippe IV conçut le désir de les connaître et s'embarqua à Barcelonne le 2 août 1621. — Il fit le voyage jusqu'à Gènes avec Ambroise Spinola, dont il devait illustrer plus tard, par un chef d'œuvre, la prise de Bréda (1), le plus beau de ses faits d'armes.

En arrivant dans la république Génoise, le nom de Van Dyck était encore dans toutes les bouches, et la renommée qu'il y avait laissée dans un genre que lui-même illustrait en Espagne, dut nécessairement amener Velasquez à étudier de près ces portraits déjà célèbres. L'art distingué et noble de Van Dyck, son goût raffiné, sa couleur sobre d'une richesse pour ainsi dire voilée, étaient mieux faits pour lui plaire et l'influencer, que la virtuosité exubérante et somptueuse de Rubens, dont le contact ne laissa sur lui aucune trace.

Il eut bientôt l'occasion de montrer une première modification dans son talent, lorsqu'il peignit pour Philippe IV, pendant un court séjour à Naples, le portrait de la reine Marie de Hongrie.

Lors de son second voyage en Italie, il s'embarqua à Malaga le 2 janvier 1649, Velasquez eut l'occasion de faire à Rome un pur chef-d'œuvre. C'est le portrait du pape Innocent X. Dans cette superbe symphonie de rouges, où se jouent des blancs et des gris d'une si grande finesse, ne doit-on pas reconnaître une réminiscence d'un des plus beaux portraits de Van Dyck, celui du Cardinal Bentivoglio, où les mêmes tonalités exclusivement rouges et blanches s'harmonisent d'une façon si merveilleuse ? — On sait d'ailleurs que ce portrait fut exécuté à Rome, et qu'il s'y trouvait encore, pendant que Velasquez peignait au Vatican.

L'influence de Van Dyck, légère quand il s'agit d'un artiste comme Velasquez, devient exclusive et indéniable chez *Pietro*

(1) Plus connu sous le nom des lances (*las lanzas*), Musée du Prado (Madrid).

Moya (Séville 1610-1666), qui est considéré comme un des peintres les plus célèbres de l'Espagne.

On sait que son goût pour les voyages le conduisit en Flandre où il perfectionna son talent. Enthousiasmé à la vue des œuvres de Van Dyck, il alla le retrouver à Londres où il devint son collaborateur et son ami. On ne saura jamais au juste la part qui revient à Moya dans les derniers portraits exécutés dans l'atelier de Blackfriars (1). Après la mort de son ami et maître, il s'embarqua immédiatement pour Madrid, où la vue de ses œuvres reflétant si parfaitement la couleur et le métier si brillant de Van Dyck, excita l'admiration de tous. Son ancien condisciple et ami *Murillo*, fut un des plus enthousiastes et aussitôt il entreprit de nouvelles études, en prenant cette fois Van Dyck pour modèle.

Murillo (Barthelemy-Estiban), Séville 1618, Madrid 1682, fut comme Moya élève de del Castillo. Jusqu'ici il avait imité la couleur sèche que son maître avait rapportée de Florence, et il était loin de faire prévoir ce qu'il deviendrait un jour. — Lorsqu'il entrevit Van Dyck par les œuvres de son disciple, » il lui sembla qu'un voile se déchirait devant ses yeux (2) ». Ayant amassé quelques réaux, il partit pour l'Italie, où il put étudier à loisir les œuvres du maître qui l'avait si complètement transformé. — Avant son départ il passa par Madrid et il se présenta chez Velasquez. Celui-ci encore sous le charme des œuvres italiennes de son émule flamand, donna les meilleurs conseils à *Murillo* qui, grâce à lui et à Van Dyck, devint une des gloires de l'Espagne.

Le principal élève de Moya fut *Juan de Sevilla*, dit d'*Esca-*

(1) On raconte que Van Dyck avait à Londres des élèves qui peignaient dans ses portraits les vêtements, les arrière-plans et même les mains de ses modèles. (A. Bredius. De Van Dycktentoonstelling.)

(2) *Dictionnaire des Peintres*. A. Siret. — Pour la plupart des biographies des peintres cités, voir le dictionnaire ainsi que *le Guide de l'amateur de tableaux* de Théodore Lejeune.

lenta. (Grenade 1627-1695.) Celui-ci réussit à imiter parfaitement la touche et la couleur de son maître, qui étaient elles-mêmes inspirées de celles de Van Dyck.

D'autres artistes espagnols se formèrent également par l'étude exclusive des œuvres de notre maître flamand. Parmi ceux-ci il faut citer en première ligne Don Juan *Careño de Miranda* (1), né à Aviles 1614, mort à Madrid en 1685. Ce peintre gentilhomme était attaché à la Cour de Philippe IV, quand Velasquez, qui avait pu apprécier son talent, le décida à abandonner ses charges honorifiques pour se consacrer tout entier à l'art et collaborer avec lui aux fresques du Palais royal.

Tous les auteurs qui se sont occupés de ce peintre distingué, sont unanimes à constater que c'est par l'imitation seule des œuvres de Van Dyck qu'il se forma, et que bien de ses productions passent pour celles de ce maître. Velasquez l'eut en grande estime, et Philippe V ainsi que Charles II, le nommèrent leur peintre particulier. Tous deux l'affectionnèrent beaucoup. — Ses principales qualités sont un dessin large et pur, mais son coloris est un peu plus vague que celui du maître, qu'il voulut imiter. — *Careño* laissa de nombreux élèves, qui à leur tour continuèrent à refléter leur admiration pour Van Dyck.

Le meilleur de tous fut *Cerezo Matheo* (2) (Burgos 1635, Madrid 1685). A vingt ans, il égala son initiateur, et il s'approprià à tel point son faire, que l'on confond souvent leurs œuvres inspirées par celles de Van Dyck. Son pinceau est large, sa couleur belle, mais on le reconnaît à son exécution plus léchée et à son coloris plus vineux.

(1) Dans ses *Notes sur Van Dyck*, M. H. Hymans le cite comme un imitateur parfait du maître. — Le Musée de Bruxelles vient d'acquérir une de ses œuvres.

(2) Cet artiste est aussi cité dans les *Notes sur Van Dyck* de M. Hymans, comme ayant fait des œuvres qui passent pour celles du maître flamand.

Un autre de ses élèves *Cabzalero* (Martinez). — Almaden 1633-1673. — Il imita *Careño* et Van Dyck avec beaucoup de bonheur. — Sa touche est grasse, son dessin plein de goût, mais sa couleur est plus froide que celle de ses modèles. Les églises de Madrid possèdent plusieurs de ses ouvrages. On fondait sur son beau talent les plus belles espérances, lorsque la mort vint le surprendre au milieu de sa carrière.

Ledesma (Joseph de). Burgos 1630-1670. Il eut également *Careño* pour maître et imita Van Dyck. Quoique son coloris soit admirable, sa touche est un peu maniérée et sa peinture manque de transparence. C'est à Madrid que l'on rencontre ses principales productions.

Bocanegra (Pietro Atanasio). — On ignore la date de sa naissance, mais on sait qu'il mourut à Grenade en 1688. — Lui aussi se forma par l'étude exclusive des œuvres de Van Dyck ; sa peinture est énergique, ses couleurs savantes et il imita son modèle à s'y tromper. Il arriva à cet artiste de grand mérite plusieurs aventures dues à sa vanité excessive et qui causèrent sa mort prématurée. Il fut nommé peintre du roi d'Espagne en 1676. On trouve de ses œuvres à Grenade et au Musée de l'Hermitage (Saint-Pétersbourg).

Coello (Claudio) Madrid 1621 (?) — 1693. — Cet artiste est croit-on un descendant d'Alonzo Coello, le peintre de Charles-Quint. Élève de J. Rizi, on le considère comme le dernier peintre de talent qu'ait produit l'Espagne du XVII^e siècle. Il abandonna heureusement le faire de son maître qui, dans ses compositions bizarres, aux ornements capricieuses, sembla préférer la facilité à la correction et dont l'influence devint si funeste à l'art de son pays. Il sut contrebalancer son premier enseignement par l'étude des œuvres de Van Dyck. Il étudia également celles de Rubens et du Titien. On trouve de ses œuvres à Madrid, à Tolède et à Saragosse. Il succéda à *Careño* comme peintre du roi et recueillit toutes ses autres charges honorifiques. Le roi d'Espagne ayant fait venir Luc Giordano pour peindre plusieurs parties de

l'Escorial. Claudio fut si sensible à cette préférence qu'il en mourut de chagrin. Son *Apparition de Jésus Christ à Saint-François* se trouve au Musée du Louvre.

Il est inutile je crois de pousser plus loin mes recherches pour trouver les dernières traces de l'influence de Van Dyck chez les élèves de Velasquez, où elle est encore appréciable. En dehors de *del Mazo*, qui devint son gendre et lui succéda comme peintre de Philippe IV, et *Juan de Pareja* l'esclave de Velasquez dont on connaît l'histoire touchante, ses autres élèves eurent peu de talent. (1)

Juan de Alfaro y Gomez, *Nicolas de Villacis*, *Thomas de Aguiar* ne sont à vrai dire que des amateurs, des jeunes gens de famille, qui ont dû à la noblesse de leur naissance d'avoir reçu la faveur des conseils de Velasquez, en vivant comme lui à la Cour de Philippe IV.

Cette fois encore on a pu voir la part considérable qui revient à Van Dyck dans le développement artistique des principaux portraitistes espagnols, et l'on doit constater qu'aucun artiste n'eut jamais une influence comparable à la sienne. Il y eut des organisations artistiques supérieures à celle de Van Dyck, mais aucun maître, à aucune époque, ne remua comme lui les artistes des pays les plus divers, et l'on en arrive à se demander quelles sont les raisons de cette influence pour ainsi dire universelle?

Peut-être trouverons-nous la solution de cette question dans un paragraphe, que mon savant collègue, M. A. Bredius, consacre aux deux artistes, dont Amsterdam et Anvers viennent à un an d'intervalle de fêter les centenaires. Je ne résiste pas au désir d'en donner ici une traduction aussi fidèle que possible. Il nous montre : « d'un côté le peintre courtisan, choyé et adulé à la Cour corrompue d'Angleterre; — de l'autre l'artiste dans le besoin, ne vivant que pour l'art dans sa modeste maison du *Rosen-gracht*; — Van Dyck en 1640, voyageant vers Paris comme un

(1) *Diego Velasquez*, par Emile Michel, Paris 1894.

souverain... et un an plus tard mourant, un roi à son chevet; — Rembrandt expirant seul, abandonné et si pauvre, que le lendemain de sa mort, quand on demanda : « Y-a-t-il de l'argent dans la maison ? » on dut répondre « Non ! ». — Le premier était un artiste d'un talent incomparable, fêté par le monde entier, le second : *Un génie méconnu!* » (1)

Ne trouvons-nous pas ici l'explication que nous cherchions !

— D'un côté le Génie! — Oui, mais le génie est souvent incompris. Comme une lumière trop vive, il blesse les regards qui s'en détournent tout d'abord. D'ailleurs le Génie est personnel, il ne s'apprend pas. Tandis que les qualités de Van Dyck, son dessin savant et suave, sa couleur admirable, ses groupements pleins de grâce et d'élégance, son « métier » surtout, ce métier qu'il possédait au plus haut degré, tout cela forme un enseignement complet, éminemment tangible et assimilable par lequel Van Dyck parle encore aujourd'hui aux artistes qui veulent l'interroger, montrant clairement la voie à suivre, pour devenir comme lui un artiste accompli, dont le charme subsistera toujours ! (*Applaudissements*).

III.

Encore quelques notes sur la peinture de l'ancienne Chapelle des Bouchers (2).

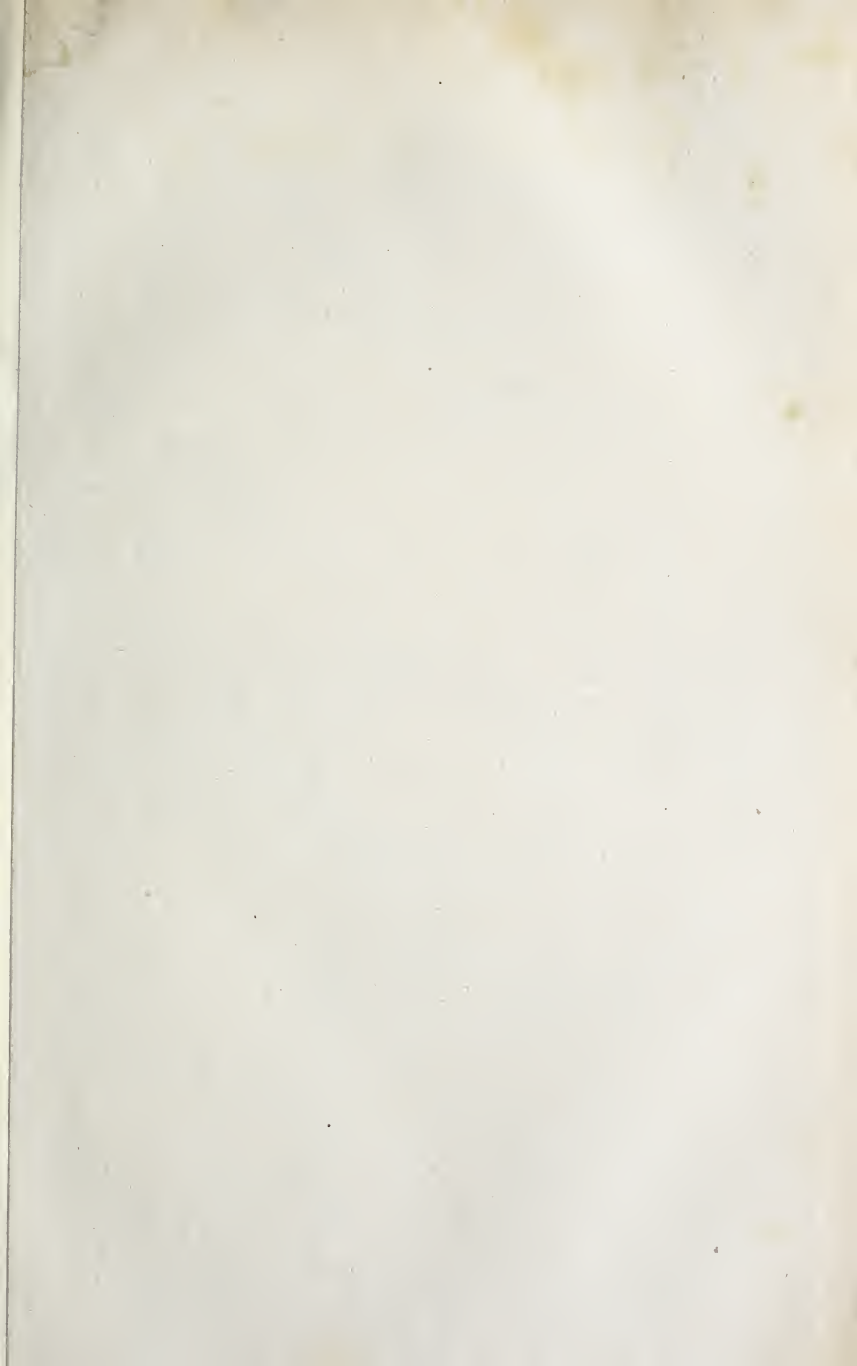
M. van der Haeghen. — En vous présentant aujourd'hui une reproduction de la peinture murale d'après le calque (3) fait

(1) De *Van Dyck-Tentoonstelling*. A Bredius.

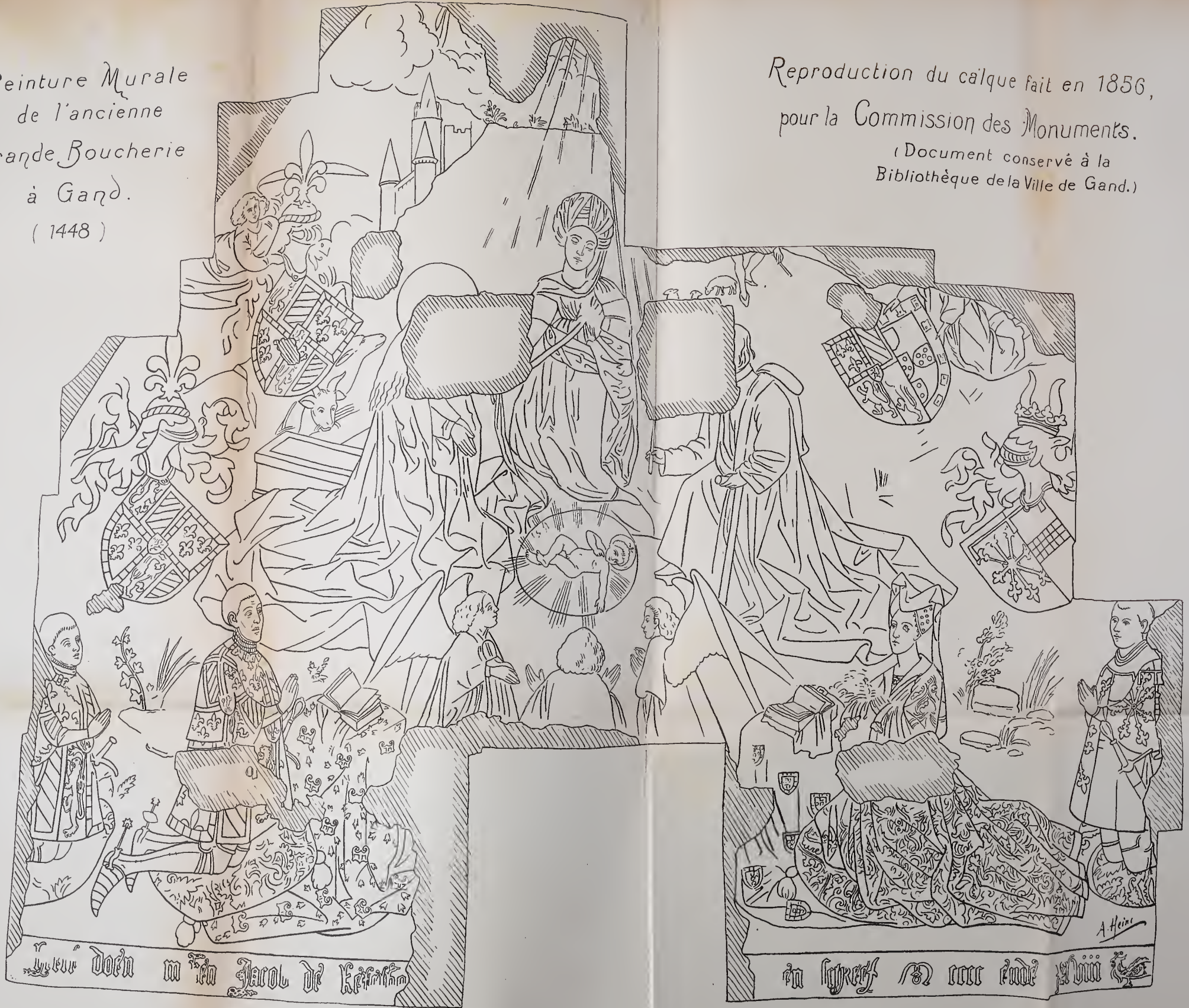
« Maar welk een contrast ook : de van zinnelust en weelde omringde hovelingaan het verdorven Engelsche hof, of de in geldnood verkeerende slechts voor, én in zijn kunst levende meester op de Rozengracht? Van Dyck in 1640 als een vorst met groot gevolg naar Parys reizende, een jaar later een koning aan zijn ziekbed, dat zijn sterfbed worden zou, ziende; — Rembrandt, eenzaam en verlaten den laatsten adem uitblazende, terwijl een dag later de vraag, in dat sterfhuis gedaan : « is er geld in huis ? » met « Neen » werd beantwoord ! De eerste was toen een door heel de weereld gevierd, weergaloos *talent*, de ander een miskend *Génie!* ».

(2) Voir les *Bulletins* 1899, pp. 55-58, 176, 177-194; et 1900, pp. 20-36.

(3) Les dimensions de l'original, en forme d'ogive sont : largeur à la



Peinture Murale
de l'ancienne
Grande Boucherie
à Gand.
(1448)



Reproduction du calque fait en 1856,
pour la Commission des Monuments.
(Document conservé à la
Bibliothèque de la Ville de Gand.)

Yves d'Orléans m'fit Jacol de Kipfelm

in signet M CCC LXXXVIII

pour la commission des monuments en 1856, avant la restauration, je pense qu'il est utile d'examiner de près la controverse relative à la date (1).

I.

Cédons d'abord la parole à M. C.-A. Serrure (2) :

Elles (les peintures de la Boucherie) portent une inscription qui fait connaître que Jacques de Ketelboetere les fit faire, puis la date 1448 ; mais quand on retrouva les peintures, on constatait qu'à une époque postérieure, au XVI^e ou XVII^e siècle, la légende ancienne, dont on voyait encore les traces, avait été remplacée par des caractères imitant le gothique fleuri, *de sorte qu'un doute avait surgi sur la question de savoir si dans la date : MCCCCXL VIII, le chiffre L (cinquante) n'avait pas remplacé le chiffre C (cent), et si la vraie date n'était pas 1498.*

Il est très exact qu'au moment de la découverte, on remarqua sous la légende une inscription primitive. Mais ce qui dut frapper immédiatement, c'est que la nouvelle inscription semblait, au moins pour le millésime, n'être qu'une imitation, assez maladroite, de la légende oblitérée. Je ne sache pas qu'un doute sérieux ait surgi alors au sujet de la date. Mais admettons qu'on a pu songer — très vaguement — à l'*hypothèse* dont parle M. Serrure, toujours est-il que cette supposition ne résultait pas d'une étude paléographique du palimpseste ; elle avait sa source dans des circonstances tout à fait étrangères au document, ainsi qu'on va le voir.

Continuons la citation :

Cette question que nous ne cherchons nullement à résoudre avait bien

base 4^m36 ; hauteur avec la frise 3^m,58. La frise séparément a environ 13 cent. de largeur.

Le panneau est à 4,15 au-dessus du sol.

Les principales lacunes, qui sont à peu près symétriques, proviennent du placement d'un grand autel adossé à cette paroi de 1696 à 1699.

(1) Le calque ne donne que les restes de l'inscription la plus récente.

(2) *La ligue artistique*, 5 mars 1898.

sa valeur archéologique ; aujourd'hui elle est irrévocablement *insoluble* par suite de la *double* restauration.

« Cette affirmation est peut être trop absolue », dit M. De Raadt dans une note (1), après le mot *insoluble*, et il a cent fois raison. La solution de la question, en effet, ne paraît nullement impossible, les chiffres des deux dates, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'étant pas superposés, mais partiellement juxtaposés. Il s'agit tout simplement d'étudier les vestiges des caractères anciens. Or depuis le nettoyage fait par M. Lybaert, ces caractères sont beaucoup plus clairs qu'ils n'étaient il y a quelques années.

Enfin, on peut, si l'on veut, appeler cette seconde légende une *restauration*; mais il suffit d'examiner le panneau pour se convaincre que cette restauration n'est pas *double*.

Attention maintenant aux arguments. Je transcris littéralement :

Voici sur quoi se basait l'hypothèse :

1° La date de 1448 est bien ancienne pour une peinture murale à l'huile ;

2° En 1448, il n'y avait, à Gand, comme donateur supposé, qu'un boucher, peu riche, du nom de Jacques de Ketelboetere, mais, en 1498, Jacques de Ketelboetere, issu des bouchers gantois, après avoir été receveur d'Isabelle de Portugal, devint receveur général de Flandre.

La peinture aurait été donnée par celui-ci, au moment où il prenait possession de sa riche charge.

Le sujet aurait été une messe, où avaient assisté les souverains et le donateur, enfant.

Et c'est tout

Examinons le premier point. Il est certain que notre panneau à l'huile de 1448 est l'un des plus anciens, qui existent *actuellement*. Mais depuis Diericx (1815), tous les archéologues gantois savent qu'il y a eu longtemps auparavant des peintures murales à l'huile. Combien de fois n'a-t-on pas parlé de l'acte du 3 juin 1419 (2), par lequel les peintres Guillaume Van

(1) Annales de la soc. d'arch. de Bruxelles, 1899, p. 355.

(2) Registre aux actes scabinaux 1418-19, fol. 95^v — Voir notamment nos *bulletins* 1899-1900.

Axpoele et Jean Martins s'engagent à faire, dans une des salles de notre ancien Hôtel de Ville, une décoration picturale à l'huile : *met goeder olieverwen?*

On a déjà réfuté le second argument. Le Jacques de Ketelboetere de 1448 n'était pas un homme sans fortune, et M. Fris a fait observer que ses biens avaient été confisqués en mars 1452.

N'oublions pas non plus que notre Ketelboetere avait des rapports suivis avec les peintres, puisqu'il s'était fait affilier à la corporation des artistes, par acte du 28 janvier 1444 (n. st.).

Et quelle réponse pitoyable à l'objection que les princes représentés ne sont pas les souverains régnants : imaginer un épisode quelconque de la jeunesse du donateur, pour expliquer avec quelque vraisemblance l'intervention de Philippe-le-Bon et d'Isabelle de Portugal !

Je suis donc en droit de dire que, si l'on n'avait pas rencontré ce second Jacques de Ketelboetere vers 1498, on n'aurait jamais songé à substituer au millésime connu, une date de fantaisie.

II.

Voyons maintenant ce que donnent les archives locales. Si on possédait pour 1448 les comptes de la corporation des bouchers, la question serait sans doute bien vite résolue. Nous ne sommes néanmoins pas tout à fait dépourvus de documents écrits. Notons d'abord que le panneau se trouve non dans la « boucherie » proprement dite, mais dans une chapelle annexée à la halle, et même à la place d'honneur de cette chapelle, au-dessus de l'autel. On sait que les bouchers se préparaient à la construction de leur oratoire depuis 1445. En cette année ils exposent aux échevins leur désir de bâtir une *capelle ter eere van Gode van hemelrycke* (1).

(1) Document publié par F. de Potter, *Gent*, II, p. 376.

Le magistrat donne son consentement par acte du 12 mars 1445 (v. st.). La chapelle s'achève en 1448. Le vicaire général de l'évêché de Tournai, en autorisant de célébrer la messe *in oratorio facto in macello*, exige, comme d'habitude, que ce soit un *locus* convenable : *dummodo locus ad hoc aptus sit et honestus* (14 janvier 1448 v. st.) (1). N'est-il pas naturel qu'on songe alors à une décoration picturale pour l'autel ?

Les comptes et les registres aux actes scabinaux de Gand nous montrent d'ailleurs qu'il régnait à ce moment une véritable émulation pour les travaux de peinture dans les oratoires. Les échevins de la Keure venaient précisément de faire orner leur propre chapelle à la maison scabinale :

Item betaelt Naburen Martins van den cruce dat hij vermaect heeft in de capelle van der Kuere, te wetene van schilderien ende ooc van dat men hem tachter was van dat hij hier voortijts schildde de zelve cappelle, twelke in dien tijt niet al gherekent en was. Deen metten andren II l. X s. gr. (Compte de la ville 1448-49, fol. 453^v) (2).

En cette même année 1448, à la demande de « bonnes gens », les dits échevins donnent un subside pour un tableau à l'oratoire de l'hospice des aveugles, dit *ter Nood Gods* :

Item ghegheven thulpen den weercke van der tafelen in de cappellen ter Noot Gods, ter beden van goeden lieden, II. s. gr. (Ibid. fol. 431.)

La ville aurait probablement donné aussi un subside extraordinaire pour le tableau de l'oratoire des bouchers, si un généreux donateur ne s'était présenté. Les échevins avaient du reste dès 1445 (v. st.) concédé le terrain où s'élevait la nouvelle construction, et en 1448 ils firent exécuter au *macellum* quelques travaux de maçonneries, dont le détail n'est pas spécifié :

Den cost van den metsweercke an tvleeschhuus. (Compte 1448-49, fol. 460.)

(1) Une seconde autorisation est donnée par l'évêque de Tournai lui-même, Jean Chevrot, le 24 sept. 1455. Cf. Cartulaire des bouchers, fol. 120^v 145^v et 181.

(2) Le même peintre avait fait des *schilderijen* à la chapelle des Par-chons en 1440-41. (Compte, fol. 368.)

Quelques années auparavant, en 1440-1441, la riche corporation des bateliers, elle aussi, à l'occasion d'une importante réfection à sa chapelle, y avait fait peindre à l'huile des « pourtraitures », et ce conformément à l'acte suivant :

Kenlic zij etc. dat Joos Kerre commen es etc., ende bekende ghenomen hebbende te weerkene van pourtraitueren ter binnenster zijde van der capelle boven ghenoeft(1),ende dat verghult de canten ende boorden van gaude naer den heech van den weerke ende buten de selve duere te weerkene met oliverwen van pourtraitueren naer den heesch etc., omme de somme van IIII ponden gr. Dies sal de voors.Joos stofferen drie beelden staende in de capelle in den ocsael metter metsselrien ende cresten daer toebehoorende, naer de maniere etc.Te betaelne de voors.somme te sente Mertinsmesse, ende dat bij den deken van den sciplieden die dan wesen sal, emmer wel verstaende dat Roeger Temmerman ende zijne ghezwoorne ghezellen onghعهدouden zullen wesen anders eenighe betaelinghe te doene. Actum XII d. Augustij a^o XLI (2).

Nous pourrions relever encore pour le même temps, une liste de travaux d'art exécutés dans les églises (3), tant à Gand que dans les communes environnantes. Mais revenons à nos bouchers. Dans le dernier quart du XV^e siècle leurs archives commencent à être assez complètes. Nous pouvons ainsi suivre dans les comptes ce qui s'est passé, quand ils renouvelèrent en 1478 l'autel qu'ils entretenaient d'ancienne date dans l'église de St-Michel. Ici aussi ils trouvent des donateurs, aux frais desquels on exécute un nouveau tableau et une statue de Notre-Dame. Néanmoins le doyen François Van Loo consigne la dépense, pour mémoire, dans les comptes de la corporation :

(1) *Capelle van der sciplieden huus*, citée à l'acte qui précède immédiatement dans le registre scabinal, fol. 127.

(2) Document reproduit inexactement dans DIERICX, *Mém. sur la ville de Gand*, t. II, p. 262; E. DE RUSSCHER, *peintres gantois*, I 91. Extrait dans DE POTTER, *Gent*, t. IV, p. 221.

(3) Ainsi, à quelques pas de la Boucherie, dans l'église de Ste-Pharaïlde, la confrérie de Ste-Barbe, obtient l'autorisation de réparer et d'orner un autel, par acte du 24 août 1448. (Arch. de la ville, Ste-Pharaïlde, reg 18, fol 51 .

Item om een nieu tafel tsente Michiels ende een beelde van Onser Vrouwen, etwelke costen sal VI l. gr., waeraf meester Jan Line betaelt heeft omtrent XXII l. par. ende ons deken voors. van der neeringhe, weghe een pont gr. ende tsorplus neemt de voors. Franzoys van Loc te vindene sonder den last van der neerighen etc.

(Compte 1478-79, fol. 47.)

Le compte de l'année suivante comprend en outre quelques dépenses complémentaires, aux frais de tous, ce qui était fort naturel; par exemple pour peindre les insignes de la corporation :

Item den scildere van verruwene omtrent Onser Vrouwen tsente Michiels voors., ende van den ossen diere ghezayt (1) staen, coste XVI s. gr.

Le sculpteur a fait un peu plus qu'on ne lui avait demandé :

Item betaelt den snijdere van der selver beelde ende tabernakel datter staet, van dat hij meer weercx ghedaen adde dan voerwaerde was, coste XVI s. gr.

(Comptes 1479-80 fol. 53v.)

Nous citons ceci pour montrer que dans les comptes corporatifs on doit trouver des traces des travaux importants, même quand ils sont exécutés aux frais de tiers.

Les archéologues qui placent notre peinture murale à l'année 1498 doivent être satisfaits : nous possédons pour cette dernière période les comptes — très-bien tenus —, recettes et dépenses, de la corporation. Mais, hélas, on ne trouve, ni en 1498, ni immédiatement avant, ni après, aucune allusion à des travaux pour l'ornementation de la chapelle. Rien que certaines réfections d'entretien, notamment aux fenêtres. Et en fait de dons extraordinaires, on ne signale qu'un petit legs — qui paraît irrécouvrable — de 5 escalins de gros, fait par un berger.

Et cependant l'exécution d'une peinture murale de pareilles dimensions, tout juste au-dessus de la tête de l'officiant, aurait, semble-t-il, produit assez de remue-ménage pour occasionner au moins l'une ou l'autre petite dépense aux frais de la corporation!

III

Après cette excursion dans les archives, reportons-nous un instant devant le tableau. En le considérant avec attention on se demande en vain pourquoi il devrait être de la fin du quinzième siècle, plutôt que de l'année 1448. M. Hulin a montré que la présence de la sage-femme Zelemi dans cette scène de la nativité, atteste une œuvre qui ne peut guère être postérieure au milieu du quinzième siècle. Et pour la manière de traiter les vêtements, on y a constaté, depuis assez longtemps déjà, de curieuses similitudes avec nos plus anciennes gravures. Les plis anguleux des robes sont, en effet, très caractéristiques.

D'une manière générale, je pense que plus on étudiera notre tableau, plus on y trouvera des analogies avec des productions de l'époque de Roger Van der Weyden. Quant aux personnages historiques représentés, nous sommes évidemment en plein règne de Philippe-le-Bon. Isabelle de Portugal, sa femme, paraît encore jeune. Le prince qui se trouve agenouillé derrière le duc, ne peut être que son fils Charles, alors comte de Charolois. Derrière la princesse, Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, bien reconnaissable à ses armoiries. Le lambel qu'on y voit, indique qu'il ne s'agit pas du chef de la famille de Clèves. Celui-ci, le vieux duc de Clèves, venait précisément de mourir en cette année 1448, laissant deux fils, le duc Jean et Adolphe, seigneur de Ravestein (1). Ce dernier en sa qualité de puîné porte le blason brisé d'un *lambel à trois pendants*. Et comme l'a remarqué M. De Busscher, c'étaient là les armoiries de sa jeunesse (2). Après son admission dans la toison d'or en 1456, il a un blason différent.

(1) Cf. L'ESPINOY, *Antiquités de Flandre*, p. 60.

(2) *Peintres gantois*, t. I, pp. 35, 40. — Mais M. De Busscher n'avait remarqué le lambel que sur le tabar de ce prince. Or la brisure est indiquée aussi sur le blason.

Nous concluons donc qu'il n'existe pas un seul argument sérieux en faveur de l'année 1498, et qu'on doit conserver au tableau la date qu'il porte 1448 (v. st.), c'est à dire l'année qui va de Pâques 1448 à Pâques 1449. (*Applaudissements.*)

IV.

Projet d'un recueil de facsimili pour l'étude de la diplomatie des Comtes de Flandre.

M. Pirenne. Messieurs, mon rapport ne sera pas long. Comme vous le savez, il a été décidé, il y a quelques mois, de charger une commission d'examiner la proposition que j'avais faite de publier le travail dont il s'agit, par fascicules.

Cette commission s'est livrée à de nombreuses recherches qu'il serait impossible d'analyser en ce moment et, grâce à l'obligeance de nos collègues MM. Diegerick et van der Haeghen, nous avons abouti à des résultats très intéressants.

Tous les membres de la commission sont d'avis que le travail entrepris sera certainement digne de la publicité.

Les documents que nous aurons à notre disposition, ne feront que s'accroître, surtout lorsque nous dirigerons nos recherches en dehors de la ville de Gand.

Seulement, il ne faut pas se faire d'illusion. Si le travail sera long, il sera également coûteux. Nous sommes donc arrêtés par la question d'argent.

La société pourrait-elle s'engager à nous payer, chaque année, par exemple, une subvention de 200 francs? Ce minimum nous permettrait sans doute de publier annuellement quelques fascicules.

Si la société ne peut pas prendre cet engagement, nous ne pourrions, naturellement, pas faire la publication par fascicules et, dans ce cas, nous devons attendre qu'une plus grande partie de ce travail soit préparée, pour faire la publication en une seule fois.

Si nous adoptons ce dernier mode de publication, il est à

prévoir que nous trouverons les fonds nécessaires, soit par voie de souscription, soit au moyen de subsides.

Avant donc de prendre un engagement quant à la publication par fascicules, il serait nécessaire que nous fussions fixés au sujet de l'intervention éventuelle du cercle dans les dépenses.

MM. **Bergmans** et **Vanden Gheyn** émettent diverses observations au sujet de l'intervention éventuelle de la société dans les dépenses qu'entraînerait cette publication.

M. **le Président** d'accord avec M. Pirenne propose de renvoyer la question à l'examen du bureau. (Adopté).

V.

L'Atelier monétaire Gantois au XVI^e siècle et le Noble de Flandre,

par M. DIEGERICK.

L'atelier monétaire Gantois, dont l'origine remonte aux époques les plus reculées de notre histoire, c'est-à-dire à l'époque Carlovingienne, fut supprimé une première fois en 1491 à la suite des troubles de Flandre sous Maximilien d'Autriche. Ce ne fut environ qu'un siècle plus tard, en 1581, que l'on reprit à Gand la frappe des pièces monnayées.

Lorsque, conformément à un des articles de la Pacification de Gand de 1576, les états généraux firent frapper à Bruges les nouvelles monnaies portant la légende *pax et justitia*, la ville de Gand, à cette époque le centre des idées réformées et anti-espagnoles, toujours jalouse de ses privilèges perdus et toujours prête à s'insurger, se souvint de son ancien atelier monétaire et en réclama énergiquement la réouverture.

En 1580, dans leur requête au souverain, les échevins de Gand firent valoir les grands préjudices que causait à la ville et à toute la Flandre l'exportation des matières d'or et d'argent pour la frappe de monnaies à l'étranger, et ce au détriment des nombreuses charges occasionnées par leurs dettes et les frais de construction des fortifications de la ville. Invoquant l'ancien privilège, dont ils avaient toujours joui jusqu'à

l'année 1491, de posséder une monnaie dans leurs murs, et rappelant le cas de différentes provinces et villes, telles que la Gueldre, l'Overysse, la Frise, Utrecht, Bruxelles, Bruges qui possédaient maintenant ce privilège, ils demandèrent le rétablissement de leur atelier monétaire.

Il fut fait droit à leur requête, et par lettres patentes du 4 janvier 1581, le roi Philippe II, accueillant favorablement les supplications des échevins de Gand, les autorisa à ériger dans leur ville, au nom du roi comme comte de Flandre, une monnaie d'or, d'argent et d'autre aloi. Parmi les stipulations de cet octroi se trouve qu'on ne pourra employer à cet effet d'autres ouvriers que les francs monnayeurs privilégiés de Flandre et que les profits résultant de la frappe de la monnaie seront appliqués au paiement des troupes et à l'entretien des fortifications.

Au magistrat de Gand appartenait la nomination du maître de la monnaie et des différents officiers de l'atelier, sauf ratification par le souverain de la nomination de ces agents.

Nous croyons utile de reproduire en annexe ces lettres patentes, car tous les historiens qui se sont occupés de notre histoire monétaire du 16^e siècle, ont cru qu'elles étaient perdues. Ils ne les connaissaient que par la mention qui en est faite dans un acte postérieur du 11 mars 1581. Ces lettres existent cependant en original aux archives de la ville de Gand.

L'octroi de ce privilège porta, paraît-il, ombrage aux Brugeois. A la suite des remontrances de leurs députés, l'archiduc Mathias, pour éviter tout conflit entre les deux villes, suspendit le 30 janvier, pour quinze jours, la « sigillature » de l'octroi de la monnaie de Gand. Pendant ce délai, un accord et une entente interviendraient, espérait-il, entre les deux cités. Ce qui eut lieu.

Le 13 février, l'octroi fut confirmé par les président et membres de la chambre des comptes.

Enfin, par octroi du 11 mars, Philippe II conféra à Jean Ghysbrecht la maîtrise de la monnaie de Gand, nomination qui ne fut confirmée que le 7 Mai par le conseil des finances.

A la même date du 11 mars furent nommés garde ou waradin de la monnaie, Jacques Vanden Vivere, essayeur, Adolphe Hallinck, et graveur, Jacques Weyns. Le 26 mai, Jean Ghysbrecht prêta serment devant les maîtres généraux de la monnaie et le 25 juillet seulement devant les échevins de Gand. Le même jour, en séance du collège des échevins de la Keure, quatre bourgeois de Gand se constituèrent caution pour le maître de la monnaie, d'une somme de 400 livres de gros en garantie de la gestion de sa maîtrise. Enfin la boîte (busse) de la monnaie, sorte de coffre fermé au moyen de quatre clefs et divisé en deux compartiments dans l'un desquels le garde de la monnaie introduisait les pièces d'or, et dans l'autre les pièces d'argent, fut, en présence des échevins, solennellement fermée, et les clefs confiées au premier échevin et à deux doyens.

Toutes les formalités préliminaires étant remplies, le nouvel atelier monétaire put fonctionner et dès ce même jour, Jean Ghysbrecht reçut l'ordre de commencer ses opérations de monnayage.

Plusieurs chroniqueurs et historiens, entr'autres Jean Van den Vivere, le père De Jonghe, Serrure, ont assigné au 14 Mars 1581 la date de l'ouverture de l'atelier monétaire Gantois. Nous pensons néanmoins devoir avancer cette date et la fixer au 25 Juillet de la même année.

Notre atelier monétaire fonctionna sans interruption de 1581 à 1584. A cette dernière date, à la suite du traité de réconciliation de la ville de Gand avec le prince de Parme, l'atelier fut définitivement supprimé et ne se rouvrit plus jamais. L'atelier de Bruges resta seul en activité.

Nous avons dressé une liste descriptive, que nous donnons ci-après en annexe, des monnaies connues frappées à Gand de 1581 à 1584. C'est d'après les travaux des historiens et numismates qui se sont spécialement occupés de cette page si intéressante de notre histoire monétaire locale, que nous avons formé notre catalogue. Parmi ces numismates, nous citerons en premier lieu feu M. Deschamps de Pas, auteur d'une étude des plus documentées sur les monnaies de Flandre pendant la

période des troubles des Pays-Bas de 1577 à 1584. Cette étude, à laquelle nous avons emprunté un grand nombre des éléments de notre travail, a paru en 1878 dans la Revue Belge de Numismatique. M. le vicomte de Jonghe s'est également occupé dans la même revue (année 1898) de notre histoire monétaire du XVI^e siècle et en particulier de certaines variétés du noble de Flandre. Enfin nous devons à l'inépuisable complaisance de notre secrétaire, M. Van Werveke, la communication de nombreux extraits de documents des Archives de la ville de Gand, qui nous ont grandement facilité notre tâche et pour lesquels nous exprimons ici à notre collègue notre vive reconnaissance.

Nous avons pu relever dans notre liste 34 monnaies différentes. (Nous ne parlons ici ni des jetons, ni des médailles). Ce sont des pièces de douze, six et quatre mites, d'un demi Philippus Daelder, d'un et d'un demi escalin, d'un sou, de double noble, de noble, de demi noble et de quart de noble. La plupart de ces pièces existent dans la précieuse collection des monnaies des comtes de Flandre, ducs de Brabant etc, appartenant à l'Université de Gand, ainsi que dans les collections numismatiques de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Elles sont en cuivre et en argent. Le noble de Gand seul, et ses subdivisions, sont en or.

Le plus beau spécimen de ce groupe monétaire est certes le noble de Gand. Un intérêt tout particulier, nous semble-t-il, s'attache à ce document monétaire. C'est le dernier spécimen des monnaies d'or frappées à Gand, et dans l'exécution du coin de cette monnaie, notre artiste graveur, Jacques Weyns, a déployé toutes les ressources de son talent.

La frappe de cette monnaie fut autorisée par une délibération des échevins de la keure du 11 Novembre 1581. A cette date, les états généraux avaient déjà solennellement renoncé à l'obéissance due au roi d'Espagne. Leur exemple fut suivi par la plupart des villes de Flandre, et entr'autres par Gand. En conséquence les directeurs et officiers de la monnaie furent relevés du serment prêté le 25 Juillet 1581. Ils prêtèrent, le 25 Novembre, un nouveau serment à la ville de Gand. C'est à la suite de cette prestation de serment que les échevins réité-

rèrent à Jean Ghysbrecht les instructions nécessaires pour la frappe du noble d'or et de ses subdivisions. Cette monnaie fut rapidement livrée à la circulation et il y a lieu de supposer que les officiers monétaires n'avaient pas attendu la formalité du renouvellement du serment pour commencer leur travail, car le 30 Novembre, donc cinq jours après, Liévin Hallinck, échevin de la Keure, exhiba en séance, au nom du maître de la monnaie, les trois premiers spécimens du noble d'or qui venaient d'être frappés, et, selon l'usage de l'époque, les déposa dans le tronc des pauvres de la ville.

Voici la description du noble d'or forgé en 1581. Au droit, la légende : MO. AVREA. RESTAVR. METROPOL. GAND. FLAND. Guerrier couronné, de face, debout dans un vaisseau dont les flancs sont décorés de lions passant et de fleurs de lis. Il tient de la main droite une épée nue et de la gauche un écu au lion. A sa droite, un lion sortant de la poupe du vaisseau tient une bannière aux trois fleurs de lis. Au-dessus des cordages, des deux côtés de la tête du guerrier, les lettres N. T.

Au revers : NISI DNS CVSTOD. CIVITA. FRVSTRA VIGILANT. EAM. 81 (1). Croix à triple bande feuillue et fleurdelisée, portant en cœur une petite rose. Elle est cantonnée de quatre lions passant (ou léopards) couronnés. Le tout dans une épicycloïde ou entourage de huit arcs de cercles garnis de trèfles à l'extérieur, dans les angles formés par l'intersection des arcs de cercles.

La pièce pèse 6 grammes 70 centigrammes. C'est un type imité du noble d'or frappé à Gand sous Philippe le Hardi.

Nous relevons cinq variétés différentes de cette pièce : 1 pour 1581, 3 pour 1582 et 2 pour 1583.

Le noble de 1581 et deux de 1582 présentent ce détail bien caractéristique, c'est que la bannière tenue par le lion porte des fleurs de lis, allusion évidente à la souveraineté offerte par les états généraux au duc d'Anjou, frère du Roi de France Henri III, reconnu dans les Pays-Bas le 23 Mai 1581 et inauguré à Gand en Août 1582.

(1) Allusion au psaume 126, verset 1.

Un autre noble de 1582 porte dans la bannière, au lieu des fleurs de lis, une foi, c'est-à-dire deux mains jointes, entre-croisées. On a voulu voir dans ce symbole, une allusion à l'union et à l'entente des provinces et des villes après l'union d'Utrecht et à l'entrée du prince d'Orange à Gand le 12 août 1582. On a voulu y voir aussi une allusion à la devise de la ville de Gand, *Fides et amor*. Notre musée archéologique possède le coin de cette monnaie rarissime et, d'après Den Duyts, vers 1838, quelques exemplaires en furent frappés. Toutefois l'état défectueux et la rouille du coin rendirent l'opération assez difficile. De nos jours, je crois qu'elle ne serait plus possible.

Arrive enfin le coup de main audacieux du duc d'Anjou qui, le 16 janvier 1583, tenta de s'emparer d'Anvers et s'aliéna par là le peu de partisans qu'il comptait encore. Le noble d'or prend dès lors une allure essentiellement communale. C'est la commune de Gand qui, s'arrogeant un droit régalien, frappera sa propre monnaie à ses armes et à sa légende. Les fleurs de lys, les mains entre-croisées sont enlevées. C'est le lion de Flandre qui vient fièrement occuper la place du symbole d'un pouvoir maintenant détesté et devenu impossible.

Tel est le troisième et dernier type du noble de Gand qui fut monnayé en 1583.

Il m'a paru intéressant, MM. de vous montrer comment les fluctuations politiques les plus diverses pouvaient se refléter dans les variétés des types monétaires d'un pays ou d'une ville. Aussi, est-ce à bon droit que la numismatique, la science des monnaies et des médailles, est considérée et sera toujours considérée comme une des sources les plus précieuses de l'histoire ; et à ce titre elle a droit à toute notre sollicitude. Que de points obscurs en effet, que de faits ignorés ont été élucidés grâce à ces documents métalliques qui, défiant les ravages du temps et les cataclysmes de tout genre, sont venus parfois, après des siècles d'oubli, nous révéler quelque page obscure du passé le plus lointain.

Et en terminant, MM. je voudrais pouvoir faire miennes les paroles si justes que faisait entendre jadis un de nos savants les plus spirituels et les plus aimables, feu M. Renier Chalon.

Une médaille, disait-il, une médaille de bronze surtout, qui ne tente pas la cupidité et n'est pas exposée à être fondue, est le plus durable de tous les monuments. Les constructions les plus massives, les plus solides finissent par s'écrouler; les inscriptions lapidaires s'effacent; les statues se renversent et se mutilent; si elles sont de métal, on en fait, selon les époques, des cloches ou des canons; les archives tombent en poussière; les livres, surtout ceux qu'on fabrique actuellement, ne peuvent avoir une longue existence, le chlore dont ils sont imprégnés en aura bientôt fait justice; quand tout cela aura disparu dans le gouffre de l'oubli, la médaille se retrouvera intacte sous sa verte et brillante patine. (*Applaudissements.*)

Annexe A.

Octroi de Philippe II autorisant les échevins de Gand à ériger une monnaie d'or et d'argent (4 janvier 1581).

Philips byder gratie Gods Coninck van Castillien... Wy hebben ontfanghen die oitmoedighe suplicatie van onse wel beminde die schepenen van beyde de bancken ende beyde de dekenen onser stede van Ghendt, inhoudende hoe zy by experientie bevinden ende volcommelyck onderrecht zyn dat veele materialen van goudt ende silver uuyt der voerseyder stede dagelyck getransporteert worden naer diverse haghemunten als tot Batenborch heel ende andere, ende die selve materialen aldaer geconverteert worden zoo in ducaetkens, pistoletten als daelders van zeer lichten alloy ende valeure, waermede nyet alleen de voerseyde stadt, maer oyck tgeheele landt van Vlaenderen vervult wordt, daerdeur dingsetene ende inwoenders des selven landts dagelycx belast ende bedrogen worden, tenderende tselve oyck tot enorme lezie vander negociatie; welcke materiale zy remonstranten binnen der voerseyder stede geerne zouden behouden ende die applicqueren ten behoeve van t' corpus der selver, aengemerckt zyluiden grootelyck bezwaert ende ten achteren zyn ter oirsaecken vander jeghenwoirdiger inlandsche oirloghen, ende sonderlinghe vande geweldige fortificatien tot deffensie ende bescherminghe vanden lande aengeleyt, welcke oncosten onmogelyck werdt te volstrecken, ten zy zyluiden deur eenige extraordinaire middelen verschoont werden; ende alzoe ten respecte van gelycke lasten die van Gelderlandt, Vrieslant, Overyssele, Utrecht, Bruessele,

ende andere onlanx sekere munte opgericht hebben opten voet vander unie, soe hebben de voersejde remonstranten zeer oitmoedelyck gebeden dat ons gelieve hunluyden genadelycken toe te laeten ende permitteren van gelycke munte te moghen oprechten conforme dordonnantie vander generaliteyt alreede geconcipteert ende noch te concipieren, ende dat alles sonder prejudicie van onse munten; te meer gemerct de stadt van Ghendt van hondert jaeren ende daer naer privilegie van munte gehadt ende gebruyct heeft, als by verscheyden goude ende silveren penninghen can bewesen wordden, daerinne overmits de restitutie vanden voersejden privilegien, die zelve wel behoort gereintegreert te worden, ende hunluyden hier op te doen depescheren onse behoirlycke oepene briefven van octroye daer toe dienende. Doen te wetene dat wy de zaecten voersejt overgemerct ende hierop gehadt t'advyse zoe vanden generaels vander munten van herrewaertsovere, als van onse lieve ende getrouwe die president ende luyden van onser Rekenkamer tot Ghendt, daer op gehoert ende geexamineert hebbende die wethouderen onser stede van Brugghe, metgaders d'officiers vande munte aldaer, genegen wesende ter bede ende begeerte vande voornoemde schepenen van beede de bancken ende beede de dekenen onser voorseider stede van Ghendt supplianten, hebben de selve oyck by advys ende deliberatie van onsen zeer lieven ende zeer beminden neve ende broeder den Eertzhertoghe van Oistenryck, hertoghe van Bourgoingnen etc. gouverneur ende capiteyn generael van onse landen van herrewaertsovere, ende van onse zeer lieve ende getrouwe die luyden van Raede van staete ende financien neffens hem wesende, geoctroyeert, geconsenteert ende geaccordeert, octroyeren, consenteren ende accorderen uuyt onse zunderlinghe gratie by desen, dat zy uuyt onsen name, als Grave van Vlaenderen, zullen moghen erigeren ende oprechten een munte van goudt ende silver ende andere alloye binnen onser voersejde stede van Ghendt, ende die te doen regieren by zulcke officieren ende meester vande munte, luyden van eeren ende gequalificeert, die zy daer toe zullen willen kieser ende denommeren; wel verstaende dat die zelve officiers ende meester vande munte schuldich zullen wesen van ons commissie te lichten van heurlieder officien, ende den eedt te doene van huerlieden te reguleren int feyt vander voersejder munte volgende onse ende vande generaele staten ordonnantie daer op gepubliceert, ende die alnoch op tselve feyt zullen moghen opgesteld worden metgaders op d'instructie te nemen van de generaels van de voerseide munten van herrewaertsovere ende oyck van jaere te jaere de busse te maecken gelyck men gehouden ende ghewoon is te doene in alle andere onse munten van deze onse Nederlanden.

Ende dat den voet daer inne zy geobserveert ende onderhouden volgende heurlieder instructien, ende dit sonder prejuditie van onse andere munten, zonder dat in de selve munte sullen moghen andere werckgesellen geemployeert werden dan gepreiviligeerde vry munte-naers van Vlaenderen. Octroyerende voirts by advyse ende deliberatie als boven ten exemple van 't geene aen die van onser stadt van Utrecht es gedaen geweest ende jengenwoirdelyck in Brabantt wordt gepracticqueert, dat in respecte vande groote ende excessive kosten vande fortificatie onser voorseyder stede van Ghendt ende onderhoudt vanden oirloghe, die voornoemde supplianten zullen moghen applicquieren tot betaelinghe van den volcke van oirloghe staende theurlieder laste, ende totter fortificatie der zelve stede alle de prouffycen te procederen vander voorscreven munte, ons van rechtsweghen toebehoorende volgende den voet als boven, die verschynen zullen by der exercitie der selver munte binnen die acht jaeren, begynnende loop te hebben vanden dach datter eenige penninghen aldaer zullen worden ghemunt. Ende daerenboven ter tyt toe dat wy oft onse naecommelinghen, Graven en Gravinnen van Vlaenderen, begheerende langher te munten ende gebruycken heurlieder huysen ende instrumenten naer de voersejde acht jaeren, twelck toť onse ende onser naercommers obtie wesen sal, die sullen hebben gerecompenseert vanden prys vanden voerscreven huysen, reparatien ende nootelycke instrumenten dienende totter voorseyder munte, die de suplianten (willende gebruycken van dit jeghenwoirdich octroy) sullen schuldich zyn te coopen oft anderssins accommoderen theurlieder coste, ende oick te betaelen die gaigen vanden officieren voor den tyt die zy ghenyeten zullen vanden voorseyden proffycen. Wel verstaende dat de suplianten mitz dien sullen blyven belast die handt te houden ende te done alle goede officien by communicatie van die andere steden ende provincien ende anderssins dat egeene fraulde ofte bedroch en wordde gecommiteert inde voersejde munte ende besundere dat d'abuysen alreede daerinne geperpetreert by diversche steden ende heeren int feyt der selver, zullen moghen geredresseert ende gesupprimeert werden, gelyck als voor twelvaert van onse ondersaten sal bevonden worden te behoiren. Behoudelyck ende op expresse conditie dat de voerscreven supplianten gehouden zullen wesen desen onsen brieff te presenteren soe wel inde raedtcamer van onse voerscreven financien als in onse rekenkamer tot Ghendt, om aldaer respectivelyck geregistreert, geveriffieert ende geinterineert te worden naer behoiren. Ontbieden daeromme ende bevelen onsen lieven ende getrouwen die Hooft President ende luyden van onsen secreten raede, President ende luyden

van onsen rade in Vlaenderen, de voernoemde van onser financien ende rekenynghe tot Ghendt, metgaders de voerscreven generaels van onser munten van onse landen van herrewartsovere, ende alle andere onse rechteren, justicieren, officieren ende ondersaten dien dit aengaen sal, dat zy de voernoemde van onser stede van Ghendt supplianten van dese onse jegewoirdighe gracie, accordt, octroy ende consent op de conditiën inder vuegen ende manieren voiren verhaelt, doen, laten ende gedooghen rustelyck, vredelyck ende volcommelyck genyeten ende gebruycken, sonder hen te doen noch laten geschieden eenich hinder, letsel oft moeyenisse ter contrarien. Want ons alsoo gelieft. Des toirconden hebben wy onzen zeghel hier aen doen hanghen. Ghegheven in onser stadt van Antwerpen den vierden dach January int jaer ons heeren duysent vyfhondert eenentachtentich, van onse rycken te weten van Spaengnyen, Secillien 'txxxvi^e ende van Napels 't xxxviii^e.

(Archives de la ville Gand, Série 154, n^o 6. Original sur parchemin.)

Annexe B.

Liste des monnaies connues frappées à Gand de 1581 à 1584.

N^o 1. XII. GHENT. Lion couronné debout, à gauche. Au-dessous 1581.

Rev. PACE. ET. IVSTITIA. Ecusson de Philippe II., à cinq quartiers, couronné et entouré du collier de la Toison d'or.

Cuivre. P. 5 gr. 60. — Pièce de 12 mites.

N^o 2. Même pièce que le N^o précédent, mais le mot GHENT est au-dessous du lion et la date au-dessus.

N^o 3. VI. GHENT. Lion couronné debout, à gauche. Au-dessous 1581.

Rev. PACE. ET. IVSTITIA. Ecu orné et couronné de Philippe II.

Cuivre. P. 3 gr. 15. — Pièce de six mites.

N^o 4. PHS. D. G. HISP. REX. CO. FLA. A l'exergue 15.81. Buste à droite de Philippe II, avec cuirasse et fraise.

Rev. DOMINVS. MI. HI. ADIVTOR. Ecu couronné du roi posé sur une croix de Bourgogne très ornée et accosté de deux briquets étincelants; au bas de l'écusson, la toison d'or. La couronne sépare le commencement de la légende de la fin et la toison coupe le mot MIHI en deux parties égales.

Argent. Demi Philippe daelder.

N^o 5. MO. AVREA. RESTAVR. METROPOL. GAND. FLAND. Guerrier couronné, de face, debout dans un vaisseau dont les flancs sont

décorés de lions passant et de fleurs de lis. Il tient de la main droite une épée nue et de la gauche un écu au lion. A sa droite, un lion sortant de la poupe du vaisseau tient une bannière aux trois fleurs de lis. Au-dessus des cordages, des deux côtés de la tête du guerrier, les lettres N-T.

Rev. NISI. DNS. CVSTOD. CIVITA. FRVSTRA. VIGILANT. EAM.

81. Croix à triple bande feuillue et fleurdelisée, portant en cœur une petite rose. Elle est cantonnée de quatre lions passant (ou léopards) couronnés. Le tout dans une épicycloïde ou entourage de huit arcs de cercle garnis de trèfles à l'extérieur, dans les angles formés par l'intersection des arcs de cercles.

Or. P. 6 gr. 70. — Noble d'or.

N° 6. MON. AVREA. METROPOL. GANDA. FLAND. Même type que le N° précédent.

Rev. NISI. DNS. CVSTOD. CIVIT. FRVSTRA. 81. Même type que le N° précédent.

Or. — P. 3 gr. 40. — Demi noble d'or.

N° 7. VI. GHENT. Lion couronné debout, à gauche; au-dessous 1584.

Rev. NISI. DNS. FRVSTRA. Ecusson écartelé aux armes du duc d'Alençon (de France avec un lambel) et de Flandre, surmonté d'une couronne et accosté de deux F.

Cuivre. — P. 2 gr. 80. — Pièce de six mites.

N° 8. Types et légendes du N° 5. La légende du revers se termine par VIGILANT. 1582.

Or. — P. 6 gr. 70. — Noble d'or.

N° 9. Types et légendes du N° 8, sauf que la bannière du lion, au lieu de porter trois fleurs de lis, porte deux mains jointes, une foi.

Or. — P. 6 gr. 60. — Noble d'or.

N° 10. Types et légendes du N° 5. La légende du revers se termine par VIGILATVR. 82.

Or. — P. 6 gr. 75. — Noble d'or.

N° 11. MON. AVREA. METROPOL. GANDA. FLAND. Type du N° 5.

Rev. NISI. DNS. CVSTOD. CIVIT. FRVSTRA. 82. Type du revers du N° 5.

Or. — P. 3 gr. 40. — Demi noble.

N° 12. — Type du N° 11, sauf la légende de l'avvers conçue comme suit : MON. AVREA. METROPOL. GAND.

Or. — P. 3 gr. 40. — Demi noble.

N° 13. MO. AVREA. METROPOL. GAND. FLAND. Type du N° 5, mais sans les lettres N-T dans le champ.

Rev. NISI. DNS. CVSTOD. CIVIT. FRVSTRA. 82. Croix à triple bande feuillue et fleurdelisée portant au centre un quatre-feuilles. Elle est cantonnée de quatre lions debout couronnés. Le tout est compris dans une épicycloïde ayant des trèfles à l'extérieur.

Or. — P. 1 gr. 65 — Quart de noble.

N° 14. XII. GHENT. Lion couronné debout, à gauche. Entre les jambes de derrière, 82. Au-dessous, dans la légende, MYTEN.

Rev. NISI. DNS. FRVSTRA. Ecusson couronné écartelé aux armes du duc d'Alençon et de Flandre, entouré du collier de l'ordre de St-Michel.

Cuivre. — P. 6 gr. 85. — Pièce de douze mites.

N° 15. VI. GHENT. Type du N° 14.

Rev. Type et légende du N° 7.

Cuivre — P. 2 gr. 65. — Pièce de six mites.

N° 16. IIII. GHENT. Lion couronné debout, à gauche; au-dessous, dans la légende, 1582.

Rev. NISI. DNS. FRVSTRA. Ecusson couronné, écartelé aux armes du duc d'Alençon et de Flandre, posé sur une croix dont on n'aperçoit que trois extrémités fleurdelisées.

Cuivre. — P. 1 gr. 98. — Pièce de quatre mites.

N° 17. Types et légendes du N° 11, à part la bannière, que porte le lion, armoyée au lion de Flandre, au lieu de fleurs de lis. (1582.)

Or. — P. 3 gr. 40. — Demi noble.

N° 18. MO. AVREA. RESTAVR. METROPOL. GAND. FLAND. Type du N° 5, à part qu'il n'y a plus de lion *issant* de la poupe du bateau et que la bannière est armoyée au lion de Flandre.

Rev. Types et légendes identiques au revers du N° 5, sauf la date qui est (15) 83.

Or. — P. 6 gr. 80. — Noble d'or.

N° 19. Mêmes types et légendes que le N° précédent, mais avec quelques légères différences de coin, et un poids double.

Or. — P. 13 gr. 50. — Double noble d'or.

N° 20. Mêmes types et légendes que le N° 17; mais avec la date de (15) 83.

Or. — P. 3 gr. 40. — Demi noble.

N° 21. Mêmes types et légendes que le N° 13, mais avec la date de (15) 85.

Or. — P. 1 gr. 68. — Quart de noble.

N° 22. AVXIL. NOST. A. DOMINO. Femme debout de face, la tête tournée à droite, tenant de la main droite un écusson au lion, et, de la gauche une bannière aussi au lion.

Rev. MON. ARG. CIVITATIS. GANDAV. 1585. Lion debout, à gauche.

Arg. — P. 5 gr. 55. — Escalin.

N° 23. AVXIL. NOSTRVM. A. DOMINO. Mêmes types et légendes pour le reste qu'au N° 22.

Arg. — P. 5 gr. 48. — Escalin.

N° 24. AVXIL. NOST. A. DOMINO. 1583. Ecusson au lion couronné, accosté de I. S.

Rev. MON ARG. CIVIT. GAND. Croix fleurdelisée évidée au centre où se trouve un petit écusson au lion. Elle traverse la légende et est posée sur une épicycloïde à quatre lobes, ornée de trèfles aux points de rencontre des arcs de cercle, à l'intérieur et à l'extérieur.

Arg. — P. 1 gr. 70. — Pièce d'un sou.

N° 25. Mêmes types et légendes qu'au N° 14, mais avec la date de (15) 85.

Cuivre. — P. 5.85. — Pièce de douze mites.

N° 26 VI. GHENT. Au bas 1585.

Même revers qu'au N° 14.

Cuivre. — P. 3 gr. 39. — Pièce de six mites.

N° 27. XII. GHENT. Lion couronné, debout, à gauche. Entre les jambes de derrière. 83. Au-dessous dans la légende : MYTEN.

Rev. NISI. DNS. FRVSTRA. Ecusson dans un cartouche couronné. Il porte une bande transversale sur laquelle on lit : S. P. Q. G. Au dessous du cartouche, une fleur de lis.

Cuivre. — P. 5 gr. 10. — Pièce de douze mites.

N° 28. VI. GHENT. Lion couronné debout, à gauche. Au-dessous, dans la légende, (15) 85.

Rev. NISI. DNS. FRVSTRA. Ecusson dans un cartouche couronné, portant sur une bande transversale S. P. Q. G., et accosté de deux G. couronnés.

Cuivre. — P. 2 gr. 50. — Pièce de six mites.

N° 29. VI. GHENT. MYTEN. Lion couronné debout, à gauche. Entre les jambes de derrière, (15) 85.

Rev. comme au N° 28.

Cuivre. — P. 2 gr. 89. — Pièce de six mites.

N° 30. Types et légendes semblables au N° 22, mais avec la date de 1584. Argent. — P. 6 gr. 50. — Escalin.

N° 31. Types et légendes du N° 30, mais d'un diamètre moindre.

Argent. — P. 3 gr. 20. — Demi escalin ou pièce de trois patars.

N° 32. Mêmes types et légendes qu'au N° 27, mais avec la date de (15) 84.

Cuivre. — P. 5 gr. 80. — Pièce de douze mites.

N° 33. Mêmes types et légendes qu'au N° 28, mais avec la date de 1584.

Cuivre. — P. 2 à 3 gr. suivant épaisseur — Pièce de six mites.

N° 34. GHENT. 1584. Grand G couronné.

Rev. NISI. DNS. FRVSTRA. Ecusson au lion surmonté d'une couronne et accosté de 4 — M.

Cuivre. — P. 2 gr. 30. — Pièce de quatre mites.

M. **Stroobant**. Je désirerais savoir comment M. Diegerick explique la présence d'un navire sur le noble d'or, et quelle est la signification de ce symbole.

M. **Diegerick**. Je ne saurais le dire exactement. C'est, je pense, une imitation des monnaies anglaises qui portent fréquemment un navire.

Les premiers nobles d'or, qui ont été frappés à Gand sous Philippe le Hardi, portent également ce navire qui est évidemment une réminiscence du type monétaire anglais.

M. **Fris**. M. Diegerick est-il persuadé que l'hôtel des monnaies à Gand soit resté ouvert depuis Charlemagne jusqu'en 1491.

M. **Diegerick**. Il y a eu de temps à autre des interruptions de plusieurs années. Toutefois, le nombre de pièces qu'on a pu retrouver n'est pas assez considérable pour pouvoir déterminer avec quelque certitude la durée de ces interruptions.

M. **Fris**. Je crois que sous les ducs de Bourgogne il y a eu de longues interruptions. L'histoire nous apprend, du reste, que l'hôtel des monnaies a été transféré à Bruges, notamment en 1342. Ceci est un fait positif et établi.

M. **Stroobants**. A Malines, c'était Ghysbrecht qui était le monnayeur.

M. **Fris**. Je parle surtout pour la Flandre.

M. **Diegerick**. C'est par l'examen des registres de la frappe des monnaies que l'on pourrait indiquer exactement les époques d'interruption.

L'ouvrage de Serrure (Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire Belge) pourrait en outre renseigner, je pense, M. Fris à cet égard.

VI.

Détails rétrospectifs sur le château de Voorde.

M. **J. Maertens**. Je possède sous les numéros 69 et 70 de ma collection de manuscrits anciens, deux livres de rentes de la seigneurie de Voorde-lez-Ninove. J'y ai trouvé quelques renseignements utiles et surtout inédits sur le château susdit, je veux parler de la date de sa construction. Sur l'un des revers de la couverture du livre portant le numéro 70, se trouve écrit, en français « le chateau fut faict 1540 et fut brulé l'an XV et quatre vint par les rebelles de Gand. »

L'autre est plus intéressant encore, parce qu'il nous fait connaître le constructeur du château. Voici ce qu'il mentionne, également écrit au revers de la couverture, mais en flamand : *Memorie, « Joncker Joos vander Meere, filius Jooris heere van Voorde, huisgader van zijn grootvader dede maecken het kasteel en huis van Voorde, int jaer duist vijf honderd viertig en was verbrant bij de rebellen van Ghent int jaer duist 5 hondert en tachentig, den 29 July ik wesende ter tijt in Italien en den zelve daegse te Roome. »*

Ceci permettra de rectifier l'idée que l'on s'était faite sur l'ancienneté du manoir, en le faisant remonter, d'après les parties encore existantes à la fin du XV^e ou au commencement du XVI^e siècle; car d'après ces renseignements pourrait-il remonter tout au plus à la fin du XVI^e, ou bien au commencement du XVII^e en supposant alors, qu'après sa destruction par

les rebelles de Gand, il ait été rebâti sur le plan primitif. Ces manuscrits contiennent encore divers renseignements sur le privilège de vendre et de brasser la bière, de tuer le bétail et l'obligation de porter au susdit seigneur la langue de chaque bête abattue, soit à la kermesse, soit pendant la semaine. Ils contiennent également quelques notes historiques et généalogique sur la Seigneurie et les seigneurs de Voorde, ainsi que sur des faits importants qui se sont passés à diverses époques. Entre autre un mémoire sur le grand hiver de 1709, la cherté du grain qui en est résultée et qui a provoqué le pillage de différents châteaux et églises, par les troupes du Comte de Fels.

Je termine, Messieurs, espérant vous avoir intéressés par la réunion de ces quelques détails. (*Applaudissements*).

VII.

Inventaire des archives de l'Église Saint-Jacques de Gand.

M. Coppieters Stochove. Messieurs, j'ai l'honneur de vous faire hommage d'un petit travail au sujet des archives de l'église Saint-Jacques.

J'ai soigneusement annoté les pièces et les registres les plus remarquables que j'ai trouvés.

Il m'a paru que la chose présentait quelque intérêt, et pouvait fournir matière à un article du bulletin.

M. le Président. Je propose de voter des remerciements à M. Coppieters, pour le travail qu'il veut bien nous offrir. (*Adhésion.*)

Ballottage de membres honoraires.

Sont admis en qualité de membres honoraires :

MM. Baron L. de Pélicy, substitut du procureur du Roi, rue de la Monnaie; Ernest Leboucq, professeur à l'Université de Gand, Coupure, 145; Pierre Verhaegen, avocat, Quai du Bois; Joseph Van Brabant, avocat, rue longue des Violettes.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Les archives conservées dans les Églises et Couvents de Gand.

ÉGLISE ST-JACQUES.

L'inventaire des archives de cette église a été fait en 1873, par M. le Chanoine J. B. Lavaut, et forme un manuscrit de 249 pages, intitulé « Kerkarchief van St-Jacobs te Gent, 13^{de} tot 19^{de} eeuw. » Un double de cet inventaire se trouve aux archives de l'évêché.

La division adoptée par l'auteur est la suivante : il y a d'abord une section où il réunit les quittances et preuves de paiement (1642 à 1799) et les comptes de la quotidienne (1379 à 1479, 1546 à 1579).

Vient ensuite une section des comptes de l'église (1561 à 1798) et des droits que l'église percevait sur le métrage des toiles, « *trekgelden der lijnwaden* » (1645 à 1798). (1)

Puis viennent les « terriers et livres de rente » « Land en rent-boeken » parmi lesquels les suivants attirent surtout l'attention :

Le n° 40, registre commençant par les mots : « *Dit naervolghende syn de goedinghen in erven, erfeliken renten ende huusinghen toebehorende der cotidianen van Sinte Jacopskerken in Ghend.... waeraf de tsaertren, chyrographien copien en gheschriften diere af zijn van woorde te woorde in desen bouc ghescreven..... Jnt jaer ons heeren als men screef mcccc ende xxxiiij.* » Ce registre se termine, comme son titre l'annonce, par une série d'environ 125 copies de chartes, parmi lesquelles on en trouve trois ou quatre relatives au « tonlieu d'Ayshove », un droit qu'on percevait ici, sur plusieurs ponts. Il faut noter spécialement la charte de Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, par laquelle il confirme, en 1230, la vente du tonlieu par Daniel de Ayshove et sa femme Elisabeth à Alexandre, fils de Baudouin, fils d'Abraham de Gand. Cette charte est en latin de même que plusieurs autres.

(1) Le premier compte de cette catégorie commence ainsi : « *Specificatie van den ontfanck..... nopende het treckgelt van ider lyne-laeken dat ter marcte ghemeten wort commende in profyctte van boven-schreven kercke...*, 1 sept. 1645.

Le n° 41, un extrait « *ute den houd(en) renteboucke zond(er) date en ooc va(n) date van de jaren xxx en(de) lxxvij..... III^{den} sporcle dusent(ich) IIIF^e en een ende neghentich voor paesschen.* » Il contient aussi beaucoup de copies de chartes des XIV^e et XV^e siècles.

Le n° 58, « *Inventaris en(de) Registre van den goede toebehoorende den helegeest va(n) Sente Jacopskercke, 1449* », avec des copies des chartes et de chirographes.

Le n° 68, le plus ancien de la série, datant de 1370, et le n° 69 commençant ainsi : *Tnaervolghende es de erfelicke rente binnen der stede va(n) Ghend nu toebehorende den heleghe gheest van Sente Jacopskerke in Ghend de welke vors(eide) erfelike rente v(er)gadert was by her Jan de Beelde, priestere, ontfanghere van den vors(eiden) heleghe gheest ten selven tiden te Sente Jansmesse midden somers int jaer ons hee(re)n xiiiij^e en(de) xxxvi.* » Ce livre est enluminé, vraisemblablement par le même de Beelde qui s'en dit être l'auteur. L'enluminure de la première page, reproduite ci-contre, représente en haut l'image de N. S. au Ciel, dominant le monde ; il montre ses plaies et rappelle sa vie de souffrances et de misères. A gauche se trouve un personnage dans l'attitude de la supplication ; de sa bouche s'élèvent les mots « *miserere mei deus.* » Sous la figure du Seigneur, on remarque les portraits des quatre maîtres des pauvres, « *heiliggeestmeesters* » en fonction cette année (1436) : « *Gheerem Borluut, Jan Van Munte, Willem Van Merendré, Urbaen Dam(man)* ». Ils sont devant une table occupés à faire une distribution de pains. Enfin devant la table se trouvent des pauvres et des estropiés.

La section suivante, intitulée « *Affaires générales de l'église* » « *Algemeene kerkzaken* » (1) comprend tout ce qui n'a pu trouver place dans d'autres sections.

On y remarque des pièces de toute nature : comme ayant quelque valeur historique, nous avons annoté une copie de l'édit de Philippe II, du 22 avril 1587, par le quel il exempte

(1) 24 cartons portant la mention « *kerk* » avec 1170 pièces.



Unaen volghente
 te de Ertelike Keute
 Simmen den lre de va
 shend no roechhoreca
 te ten helenen gheest
 van seute jaops ker
 ke in ghend te welke
 voer ertelike rente v
 gaeert was by her Jan
 te berde p. i. c. e. e. e.

Onsfanghere vanden loef helegghen gheest
 v en seluen tiden te seute hantwelle mid
 ten comers int jaer onse heer. m. cc. lxxxvi.

In de vependach mondt

De hudeutters huns .xx. l. p.
 Dan joes horenis wegghen .xx. l. p.

In de vandelstrate

ay panus .xx. l. p.

In de donderstave

oes florens .xx. l. p.
 inghe goetals .xx. l. p.

Enluminure représentant une distribution de pain en 1436.

les habitants de Hamme de leurs contributions, en vue de réparer les digues percées pendant la guerre (carton II n° 137) et quelques pièces manuscrites et imprimées relatives à la bulle « Unigenitus », qui donna lieu à tant de difficultés pendant le XVIII^e siècle (cartons XIII n° 876 et XVI n° 931).

Tout ce qui n'est pas registre, et qui se rapporte aux pauvres « H. Geest » forme également une section à part. (1) Elle contient des titres de rente fort anciens et curieux, munis de sceaux généralement assez bien conservés; il y a même un compte de 1360 en rouleau (carton I, n° 40), et un livre de rentes de 1428, dressé par Jean de Beelde déjà cité. (même carton, n° 67) Il faut croire que ces deux pièces par leur forme particulière n'ont pu trouver place parmi les registres.

Suivent les « Fondations à charge de l'église et de la quotidienne » « Fondatiën ten laste der kerk en der quotidiene » (2) parmi lesquelles on en remarque aussi de très anciennes.

Au carton *a*, pièce n° 7, se trouve le sceau reproduit par M. Kervijn « Églises de Gand », vol. II, p. 37. On y remarque également le sceau des pauvres attaché à un acte de 1326.

Il y avait autrefois à St-Jacques plusieurs gildes et confréries. Les archives de chacune d'elles sont classées à part et remplissent un nombre plus ou moins considérable de cartons.

La première gilde, peut-être la plus riche et la plus puissante, était celle de la Ste-Trinité. « H. Drijvuldigheid », dont il reste un grand nombre de pièces, (3) entre autres des comptes à partir de l'année 1641. Ces comptes nous fournissent surtout des renseignements au sujet des objets d'art que la confrérie donna à l'église et des négociations qu'elle poursuivit pour arriver, selon le but de l'œuvre, à la délivrance des esclaves chrétiens prisonniers des Turcs.

La seconde gilde était celle de N. D. de la Rhétorique, « O. L.

(1) 12 cartons marqués « Armen » avec 937 pièces.

(2) 3 cartons marqués *a*, *b*, *c*, avec 152 pièces.

(3) 8 cartons marqués *aa*, *ab*, *ac*, *ad*, *ae*, *af*, *ag* et *ah*, avec 1,352 pièces et 5 registres.

V. van de Rhetorijke » ou « O. L. V. ter eeren » ou « achter den hoogen Koor. » (1) Le fonds de cette gilde comprend un ancien terrier du XVI^e siècle intitulé « *Ouden landbouck van de Cappelrye ghefondeert ten aultare van onse vrouwen bachten den hoogen choor,* » où il est mis en note (page 12) que la chapelle est supposée être une fondation d'un vénérable homme Rym et de sa femme Gertrude, enterrés au chœur de l'église. « *Putandum q(uod) ista capellania fundata est per venerabilem viru(m) Rym et dominicellam Gertrudam, uxore(m) ejus bone memorie qui sepulti sunt in choro S(an)cti Jacobi* (carton *ba*, n^o 13) Cette note énumère aussi les dons faits par Rym à la chapelle susdite.

Ce fonds renferme encore les statuts du 24 août 1478, (carton *ba* n^o 14) les nouvelles ordonnances du 25 août 1535 (même carton n^o 44) et une annexe « ampliatie » à ces dernières du 2 septembre 1560. (même carton n^o 48)

Des renseignements au sujet des insignes des confrères se trouvent dans les ordonnances des échevins de la Keure du 21 novembre 1509 (même carton n^o 29) et du 10 juin 1510, (même carton n^o 30) original où la lettre M est dorée. Il existe aussi une copie de la décision des échevins à la suite du procès entre la confrérie de St Georges et celle de la Rhétorique en date du 1^r décembre 1513. (même carton n^o 32)

Parmi les registres, on remarque le n^o 1, qui commence par les mots : « *Dit naervolghende zijn de oordonanchien van den Broederschepe van der Rhetorycke welc men onderhauwt ten aultare ende capelle van onzer vrouwen in sente Jacobskercke achter den hoogen choor gheconsenteert ende gheconformeert(sic) bij der wet van der stede van Ghend, aldus ghedaen registrere(n) ende overstellen getrocken uut den principalen lettren den selven broederschepe verleent bij der voorn(oemde) wet bij Pietren de Grootte als deken van de voorn(oemde) broederschepe mitgaders zijnen proviserers medegheselle(n) int jaer ons*

(1) 2 cartons marqués *ba* et *bb* avec 77 pièces et 13 registres.

heeren duust vier hondert en(de) vier ende tachentich.
— *Maria Theeren.* — Ce registre original donne une copie des statuts du 24 août 1478, déjà mentionnées, une liste des confrères et consœurs du XV^e au XVIII^e siècle, les dettes mortuaires « *doodschulden* » consenties et signées par eux lors de leur admission, et les serments de la gilde « *eeden* » à partir de l'année 1556. Le livre est enluminé à la première page et contient plusieurs lettres dorées et ornementées. Il faut toutefois regretter qu'on l'ait en partie abimé au XVIII^e siècle, en y insérant des procès-verbaux de séances et autres annotations.

Le n^o 11, livre de comptabilité « *rekenboek* » 1556 à 1749, dans lequel les doyens, en sortant de charge, inscrivaient leurs comptes. Ce livre donne l'inventaire des bijoux « *juweelen* » de la confrérie en 1557 et de ceux qu'elle fit faire à l'occasion de la Joyeuse Entrée du Roi d'Espagne et de son fils à Gand le 11 juin 1549. M. F. De Potter dans son ouvrage « *Geschiedkundige beschrijving der stad van Gent* » vol. VII pp. 58-95 et M. Kervyn, dans « *les Églises de Gand* » vol. II pp. 38-41, ont publié différents extraits de ces deux derniers registres.

Au XVI^e siècle, existaient à St-Jacques, deux confréries de N. D., celle dont on vient de parler et une autre appelée N. D. aux Rayons (1) « *O. L. V. op de Ra (Rade)* » ou « *ter Radien* », dont on possède un terrier spécial « *landcheynsboek* » de 1516 (registre n^o 4). Celle-ci se trouvait établie à cette époque dans une chapelle latérale du chœur, mais paraît avoir occupé primitivement l'emplacement de la Rhétorique derrière le grand chœur, et lui avoir cédé sa place moyennant une rente. N. D. aux rayons serait donc la plus ancienne des deux, et ce serait à elle que devrait s'appliquer la note rapportée plus haut, relativement à la fondation de la chapelle par Rym.

(1) Cette traduction, généralement adoptée, paraît vicieuse, à moins de supposer que la confrérie tire son nom de la circonstance qu'étant située à l'Orient de l'église, la Ste-Vierge y recevait les premiers rayons du soleil levant. Il existe encore d'autres confréries du même nom à Gand, qui toutes occupent un emplacement analogue.

La troisième gilde, celle de Ste-Barbe « Ste Barbara gilde » (1), s'était fixée à la chapelle de Ste-Catherine, rachetée des teinturiers en gris « grauwerkens » par acte du 22 juin 1586. (carton *ca* n° 12).

La quatrième gilde était celle de St-Corneille « Ste-Cornelis-gilde » (2).

La cinquième celle des « Elseneren » appelée aussi de la Désolation de Dieu « Nood Gods » ou du St-Sacrement. (3) Ces « Elseneren » étaient les garçons « knapen » des Cordonniers et accompagnaient annuellement avec bijoux et chandelles, la procession de St-Jacques, qui sortait le jour du St-Sacrement (carton *ca* n° 1). Ses ordonnances furent renouvelées le 28 mai 1494 (même carton n° 4) et le 19 mai 1694, la gilde célébra le 200^e anniversaire de sa restauration (même carton n° 17).

La sixième gilde — ou confrérie — était celle de Ste-Marguerite et de St-Hermes (4) à la quelle Philippe Wielant, président du Conseil de Flandre, donna par acte du 12 Décembre 1488, l'autorisation de se servir de la chapelle St-Macaire qu'il possédait à St-Jacques du côté Nord de l'Eglise (carton *fa*, pièce unique).

La septième gilde — ou confrérie — était celle de St-Jacques de Compostelle (5) dirigée par un chef appelé « Père » « Vader » et 12 compagnons appelés « Enfants » « Kinders ». Ne pouvaient en faire partie que ceux qui avaient accompli le pèlerinage de St-Jacques de Compostelle (province de Galice en Espagne). Cette confrérie avait pour habitude d'accompagner en corps, depuis son autel jusque hors des portes de la ville ceux de ses membres qui partaient pour le pèlerinage susdit. Elle venait de même les chercher, si elle était informée de leur retour. Les confrères portaient à cette occasion

(1) Carton marqué *ca* avec 27 pièces et 2 registres.

(2) 1 Carton marqué *da* avec 10 pièces et 3 registres.

(3) 1 " " *ea* " 28 " 5 "

(4) 1 " " *fa* " 1 seule pièce.

(5) 1 " " *ga* " 6 pièces.

et aux autres cérémonies, de longues robes, le bras gauche orné de l'image de l'apôtre St-Jacques, issant des branches d'un grenadier en fruits et en fleurs, "*eenen kerel met op de mauwe van huerlieder luchteren aerme de parure van den apostel Ste-Jacop, staende in den tac van eenen garnaetboom met appelen ende blommen*", allusion au pays où le Saint est honoré et où l'on cultive en effet le grenadier. Les statuts de la confrérie furent confirmés par les échevins de Gand le 9 Juin 1496 (carton *ga* n° 2), plus tard par une charte de Philippe le Beau, datée de Bruges le 12 mai 1497. L'original de cette charte existe aux archives de St-Jacques (même carton n° 3). Il paraît que cette gilde n'eut pas longue vie, car déjà le compte de l'église de 1589-1590 parle de la défunte confrérie "*wylen de confrerie Ste-Jacop*".

La huitième gilde était celle de St-Joseph, qui ne commence qu'en 1684 (1).

Il y avait en outre des gildes de N. D. des 7 douleurs "*O. L. V. van de 7 Weëen*" (2), des âmes du Purgatoire "*der geloovige Zielen*" (3) et de St-Christophe (non mentionnée dans l'inventaire). Elles datent du XVIII^e siècle et ne présentent rien de remarquable sous le rapport historique.

La section suivante est réservée aux Corporations et Métiers, "*Ambachten en Neringen*". Elle n'est pas considérable (4). Les corporations y mentionnées sont : les ceinturonniers "*riemmakers*", les tonneliers "*kuipers*", les menuisiers "*schrijnwerkers*", pour des affaires peu importantes, et les tisserands de coutil et de lin "*tijk en lijnwevers*", à propos de quelques conventions relatives au "*trekgeld*".

Vient ensuite la section du bâtiment et des travaux d'art "*bouw en versierwerk*", remplissant deux cartons marqués AA et AB (5). Le "*Cercle archéologique*" ayant manifesté le

(1) 2 cartons marqués *ha* et *hb* avec 65 pièces et 5 registres.

(2) 1 carton marqué *ia* avec 21 pièces.

(3) 1 " " *ja* " 9 "

(4) 1 " avec 18 pièces.

(5) Ces cartons contiennent 323 pièces.

désir de posséder quelques renseignements à ce sujet, j'ai cru y répondre au mieux, en extrayant de cette partie des archives et des comptes de l'église et des confréries, la série de notes qui suivra comme annexe.

La dernière section de l'inventaire est celle des cartes et dessins " kaarten en teekeningen ". Il y a 38 pièces, la plupart relatives aux biens immobiliers de l'église.

On devrait ajouter ici — ce qui n'est pas mentionné dans l'inventaire — les registres aux résolutions des marguilliers " resolutieboeken van de kerkmeesters " conservés à la sacristie et formant une série à partir de 1645 jusqu'au 19^e siècle. Ces livres présentent beaucoup d'intérêt, à cause des détails de toute nature qu'ils renferment.

Il y a encore, en fait de musique, un antiphonaire de la fin du XV^e siècle, en parfait état de conservation, enluminé par un certain " Dominus Joannes Doecken " qu'on suppose être un moine de l'abbaye de Baudeloo.

Pour terminer, il me reste un agréable devoir à remplir, remercier le Rév. Monsieur De Veirman, curé de St-Jacques, de la faveur qu'il m'a faite de pouvoir consulter les archives de son église et de la complaisance qu'il m'a montrée à cette occasion.

ERNEST COPPIETERS STOCHOVE.

Gand, le 12 février 1900.

Annexe.

Notes diverses au sujet du bâtiment et des objets d'arts de l'église St-Jacques.

La corporation des tisserands de tapis " tapytwevers " fonde une messe à célébrer les dimanches et jours de fête, à la chapelle de S^{te}-Guislainne, moyennant don de 15,000 pierres " quareelen " destinées au voûtage de la chapelle (15 avril 1486).

Carton AA. n^o 1. Copie du 18^e siècle.

La corporation des menuisiers obtient l'autorisation de construire son autel du côté Nord du chœur, devant la chapelle St-Cristophe. Elle

devra y placer des vitres « verglaesen » et la faire voûter. Les fenêtres seront ornées d'un personnage, en dessous duquel se trouveront les armoiries de la corporation (22 juillet 1487).

Carton AA. n° 2. Copie du 18^e siècle

1^r PILLAGE EN 1566 ET RESTAURATIONS AU MOYEN DE QUÊTES FAITES CHEZ LES PAROISSIENS. Entête d'un chapitre de compte « ommegehaelt by mynheeren den pasteur Kerck(meeste)rs en heligheest meesters van huyze te huyze ter hulpen ende reparatie van de kerck en heleghesacraments huuse doxael ende andere in de troublen afgeworpen ende ghesconden op den 22ⁿ dach van ougste XV^e zessen tzestich. »

Compte de l'église 1589-1590 p. 10.

Adrien Rooze, peintre, travaille au tombeau de N. S. et à l'autel y attenant, ainsi qu'à la double croix et à l'image de la Vierge Marie derrière le maître autel.

Même compte p. 25.

Jean Van de Wynckele, menuisier, fait et livre deux croix, l'une derrière le maître autel, l'autre à la grande porte de devant « *hendeldeure* » (1) donnant sur le cimetière.

Même compte p. 24.

On achète chez Pierre Van Loo le Christ en croix se trouvant au portail « *in de hendeldeure* » donnant sur le cimetière.

Même compte p. 24.

Étienne le sculpteur (Steven de beeldsnydere) sculpte le Christ au tombeau.

Même compte p. 23.

Adrien Rooman fait une nouvelle table pour le maître autel. On place également un nouvel orgue.

Supplément du compte 1572-1573.

2^me PILLAGE EN 1578 ET RÉPARATIONS AU MOYEN DES DONS « JONSTEN » DES PAROISSIENS. Commencement de Compte. « *Rekenynghe van Lucas Blom(m)aert onfanghere van S^{te}-Jacobskercke in Ghendt aengaende de reparatie aen de zelve kercke ghedaen naer dat de voorn(oemde) stadt van Ghendt ghereduceert ende onder de obesanche van zyn ma(jesteit) ghecommen ende ghebrocht*

(1) « *Hendeldeure* » ou « *lyckdeure* » est la même chose. Les deux mots signifient la grande porte d'entrée de l'église. (Voir Rond den Heerd vol. XII, année 1876-1877 p. 256. Recherches au sujet de la signification de ce mot. — De Bo. Westvlaamsch Idioticon. Brugge 1873.

es gheweest, beghonst den VIIⁿ octobris XVⁿ lxxxiiiij tot denx viij van april lxxxvij by de quaetwilleghe ende rebelle anno lxxxvij ghebroken ende gheschonden. »

Compte spécial 1584-1586.

On fait une chaire de vérité dont le bois est donné par Omer Cortvriendt.

Même compte p. 61.

On met un pavement « eenen vloer » dans trois chapelles « Ste-Barbe, les scieurs « de saeghers » et N. D. derrière le haut chœur « bachten den hoogen choir ». On renouvelle le pavement de la chapelle des vieux wariers ou fripiers « oude cleerkoopers ».

Compte de l'église 1586-1587.

François Hoorenbaut livre les deux lions avec les armes de Flandre et de Gand se trouvant au dessus du grand portail, « lyckdeure ».

Compte de l'église 1587-1588 p. 53.

Le même fait le modèle des trois cloisons du jubé.

Henri Hoen, menuisier, livre les cloisons du grand chœur et des deux côtés du chœur.

Compte de l'église 1589-1590 p. 26 et 1590-1591 p. 24.

Georges Lem, menuisier, fait la boiserie de l'orgue.

Compte de l'église 1598-1599 p. 41.

Jacques Haustraete, sculpteur, sculpte la statue de St-Jacques destinée à être placée au-dessus de l'orgue.

Même compte p. 41.

Le même sculpte les statues de N. S., N. D. et St-Jean.

Même compte p. 39.

Le charpentier Pierre Daens est l'auteur du jubé et du plancher où se trouvent les chaises du chœur.

Compte spécial de Van Hauweghem de 1601.

Jacques Van Haustraete sculpte la statue de St-Jacques, qui se trouve sur le maître-autel, ainsi que les 4 anges destinés aux piliers près de cet autel ; Guillaume De Croock fait les piédestaux.

Même compte.

Rombauid Van de Vekene entreprend la façon, et la livraison de six fenêtres, où sera représentée l'histoire de St-Jacques, comme à l'église St-Jacques d'Anvers, avec les armoiries des donateurs. (27 novembre 1605.)

Carton AA n° 12. Contrat signé.

NEF LATÉRALE DU COTÉ NORD. Travaux (vers 1605). « *Rekenynghe die Guillaeme van Hauweghem doet aen myne heeren den pasteur en van*

den ontfanck ende uitgheven die hy ghehadt heeft aengaende de presentatie by de notabele ghemeen pariochiaenen ghegeven op maeken van de noortsybeuk in Ste-Jacobskercke ghepresenteert op 21 feb. 1606 ».

NEF LATÉRALE DU CÔTÉ SUD. Travaux (vers 1608-1609 : « *Rekenynghe die Guiliame van hauweghem doet en(de) overgheeft aen mynheeren van ontfanck en(de) uitgheven die hy ghehat heeft aengaen(de) de presentatie ghedaen tot opmaeken van de suitsybeuck in St-Jacobskerck. 9 December 1610 ».*

L'église loue une cloche de Zuiddorpe, nommée « Salvator » (27 octobre 1611).

Carton AA n° 24. Copie d'un acte passé devant les Echevins, en date comme ci-dessus.

Inscription de cette cloche :

Salvator is my de name ghegeven,
Als men duust IIII^c want gheschreven,
Eñ XV^c jaer, naer ons heeren doot
Toe was pieter Wagheneere die my goot
Te Mechelen bynnen
God hebbe lof huut rechter mynen.

Oro Deum verum, voco plebem, congreco clerum,
Defunctos ploro, fugo pestem et festa decoro.

1495.

Note conservée au même carton n° 31.

Corneille Hoorenbaut brode la figure de l'apôtre St-Jacques sur la meilleure nappe d'autel.

Compte de l'église 1617-1618 p. 27.

Arnould Lanckman, menuisier à Louvain, est l'auteur de la chaire de vérité.

Compte précité p. 26.

François et Nicolas de l'Espine et Nicolas Chabatteau, fondeurs de cloches, fondent et placent 3 grandes cloches et 3 petites (20 sept. 1628).

Carton AA. Contrat signé.

13 cloches fondues par François et Nicolas Chabatteau et bénites le 20 juillet 1631.

Compte spécial des cloches, 4 octobre 1633.

Tobie d'Oosterlinck reçoit 34 ₣ pour livraison et façon de six fenêtres aux nefs inférieures (24 avril 1638).

Carton AA. Quittance signée.

On refond la cloche St-Liévin.

Compte de l'église 1640-1642 p. 27.

Antoine Wallaerts (ou Wallaerts) donne quittance de 3 esquisses d'un autel pour la confrérie de la S^{te}-Trinité. (23 octobre 1640).

Carton AA. n° 108. Quittance signée.

Pierre Hals peint 13 tableaux pour la même confrérie. (1652).

Même carton n° 111. Quittance signée.

L'orgue est placé par Jean Van den Broucke.

Compte de l'église 1655-1656 p. 7.

Jean Van der Vynct peint les cloisons se trouvant aux côtés du maître autel.

Compte de l'église 1662-1665 p. 17.

Adrien Brouckaert et Josse Van Budsele entreprennent le placement de la voûte de la nef latérale Nord dans la partie antérieure de l'église « in de voorkerk ». Ils se serviront de la meilleure pierre d'Armentières « van den besten armentierschen kareel » (3 mai 1667).

Carton AA n° 117 et n° 3. Accord signé.

Jacques Moens peint un tableau destiné à la cheminée de la nouvelle sacristie (1667).

Livre aux résolutions des marguilliers 1655-1703 p. 44 et comptes de l'église 1666-1668 p. 21.

Gaspard de Crayer peint le tableau représentant la délivrance des âmes du purgatoire par les anges.

Compte Ste-Trinité 1667-1670 p. 6. — Kervijn Eg : de Gand, II p. 5. —

De Potter. Geschiedenis Gem. : Oostvl. : VII p. 22.

Le même peint deux tableaux, l'un destiné à l'autel de la Ste-Trinité, l'autre destiné à être placé au-dessus du portail.

Compte précité p. 8. — De Potter précité p. 32.

Gery Picq fait l'autel de marbre de la chapelle de la Ste-Trinité.

Cartes et dessins n° 7. — Carton AA n° 1231, accord signé. — Comptes Ste-Trinité 1667-1670 p. 8 et 1670-1672 p. 9.

Jean Van Cleef peint le tableau de St-Corneille; Victor Van Spilt en livre le cadre.

Compte Ste-Trinité 1670-1672 p. 7. — Kervijn précité p. 6.

François Asseliers, menuisier, fait la clôture de la chapelle baptismale.

Compte de l'église 1673-1677 p. 16.

Rombaud Pauli donne quittance des travaux de restauration et autres par lui faits aux stations en pierre d'Avesnes, placées au cimetière. Dans ce compte on voit que parmi ces stations, il y en avait une représentant la Ste-Trinité, une autre le Couronnement de N. D., une troi-

sième le baptême de St-Jean, une quatrième l'Assomption, une cinquième la Visitation et une sixième la Résurrection (23 mai 1678).

Carton AA n° 127. Quittance signée.

L'an 1678, le conseil de l'Eglise se propose de vendre le carillon, et dans ce but fait évaluer le poids des cloches. Celles-ci sont évaluées comme suit :

la grande cloche (Jacques) . . .	5.150 ₣		
la 2 ^{me} » » (Salvator) . . .	3.500 ₣		
la 3 ^{me} » » (Marie)	2.500 ₣		
la 4 ^{me} » » (Liévin)	2.000 ₣		
la 5 ^{me} » » (Roch)	1.400 ₣		
la 6 ^{me} » » (Barbe)	900 ₣		
la 7 ^{me} » » (sans nom) . . .	650 ₣		
			Carillon.
		la 8 ^{me}	500 ₣
		la 9 ^{me}	420 ₣
		la 10 ^{me}	300 ₣
		la 11 ^{me}	250 ₣
		la 12 ^{me}	200 ₣
		la 13 ^{me}	160 ₣
		la 14 ^{me}	126 ₣
		la 15 ^{me}	90 ₣
		la 16 ^{me}	82 ₣
		la 17 ^{me}	50 ₣
		la 18 ^{me}	30 ₣
		la 19 ^{me}	24 ₣

Compte de l'église 1678-1679 p. 16. Livre aux résolutions des marguilliers 1655-1673 p. 93

Corneille Desmet entreprend la livraison des matériaux et la construction de la voûte de la nef latérale Sud. Il s'engage à se servir de la pierre d'Armentières (8 février 1680).

Carton AA n° 133. Accord signé.

Jean De Cleef peint « le tableau de la Ste-Trinité avec les esclaves » qui sera exposé au maître autel pendant le carême (2 novembre 1681).

Carton AA n° 136. Quittance signée. — Compte Ste-Trinité 1681 p. 4. —

Kervijn précité p. 18. — De Potter id. p. 35.

Rombauid Pauli dessine un modèle de clôture pour la chapelle de la Ste-Trinité et Jean Matthijs en dessine deux autres pour la même chapelle (1684).

Carton AA nos 141 et 142. Quittances signées.

Gery Picq fait le clôture de cette chapelle (1685).

Carton AA n° 143. Quittances signées. — Compte Ste-Trinité 1685-1687 p. 3.

Les dalles (blanches et bleues) de la chapelle susdite sont livrées par Jean Pieters, maître tailleur de pierres (15 juillet 1685).

Compte précité p. 3.

Jean Baptiste Van Helderberghen sculpte un enfant de pierre « een steenen kind » (probablement un enfant Jésus) pour l'autel de la Ste-Trinité (10 décembre 1691).

Carton AA n° 157. Quittance signée. — Compte S^{te}-Trinité 1697-1693 p. 3.

Jean Pieters livre la pierre de taille des deux voûtes sous la tour. Il emploie la pierre de Baeleghem (1691).

Même carton n° 156¹. Accord signé.

Jean Baptiste Van Helderberghen signe un accord au sujet de la confection d'une cloison de marbre de 25 pieds de long sur 9 de haut, et de douze balustres (30 juin 1693).

Même Carton n° 157¹. Accord signé.

Jean Matthys et Jean Pieters, entrepreneurs, acceptent de revêtir de marbre les murs de la chapelle de la S^{te}-Trinité, d'après un modèle (15 avril 1694).

Même carton n° 165. Accord signé. — Compte S^{te}-Trinité 1694-1696 p. 3.

Jean et Gilles Matthys entreprennent le placement d'une cloison de marbre au chœur (19 novembre 1696).

Même carton n° 169¹. Accord signé.

Jean Matthys entreprend les travaux de marbrerie des deux côtés du maître autel (marbre blanc et noir) (20 mai 1698).

Même carton n° 179¹. Accord signé.

Jean Preudhome fait le cadre du grand tableau de la S^{te}-Trinité (20 mai 1698).

Même carton n° 174. Quittance signée.

Jean De Cleef, peint la toile représentant la délivrance des esclaves chrétiens, destinée à la chapelle de la S^{te}-Trinité (9 juillet 1698).

Même carton n° 176. Quittance signée. De Potter précité, VII p. 32.

Jean Pieters entreprend les travaux d'une clôture de marbre entre le chœur du milieu et le chœur latéral du côté Nord (26 avril 1700).

Même carton n° 179. Accord signé.

Jacques Philips livre deux grands chandeliers en argent.

Comptes de l'église 1710-1712 p. 40.

On s'accorde avec maître Philippe Martens, tailleur de pierres, au sujet de deux cloisons de marbre en vue d'élargir le maître autel et au sujet du revêtement de deux demi piliers.

Livre aux résolutions des marguilliers 1708-1750 p. 24.

Sœur Bernarde, Pénitente Colettine arrange un « antependium » rouge avec tous les accessoires, chasuble, chape, etc.

On fait aussi confectionner un second « antependium » plus large que le précédent.

Compte de l'église 1712-1714.

Philippe Martens, sculpteur et tailleur de pierres est chargé de placer les deux portails de marbre des deux côtés du chœur (1718-1720).

Livre aux résolutions des marguilliers 1708-1750 p. 47. — Carton AB n° 219¹. Quatre quittances signées.

Jacques Colyn, menuisier, entreprend les stalles des deux côtés du chœur (3 mars 1720).

Livre précité p. 49. — Carton AB n° 219². Accord signé.

Le Sr Verbrugge dessine les modèles des stalles et des portails latéraux ; Jean Hebbelynck sculpte les « couronnements » des stalles et Jacques Coppens les ornements du dessus. (7 octobre 1724.)

Carton AB n° 222. Extrait d'un ordre de paiement délivré par les marguilliers.

Maître Arents, maréchal, entreprend la croix de fer destinée à la tour. (25 octobre 1726.)

Même carton n° 240. Accord signé.

L'an 1728, la grande cloche était fêlée. Guillaume Witlock, fils de Bernard, directeur de l'artillerie de S. M. à Anvers, se charge de la refondre. (19 septembre 1728.)

Même carton n° 245. Acte notarié.

Jean Salens, menuisier, livre pour compte de la chapelle de la Ste-Trinité, un coffre en bois de chêne, destiné à contenir le coffre de fer. (5 août 1729.)

Même carton n° 246. Quittance signée.

François Bernard Coppens, maître menuisier, se charge de placer un nouvel autel en bois de chêne pur la chapelle de Ste-Catherine. (6 août 1729.)

Même carton n° 247. Accord et quittance signés.

Jean Lis d'Arquennes livre une porte en pierre d'Ecaussines (?) bleue « Sosynen steen » haute de 18 pieds gantois, large de 9. (2 juin 1733.)

Même carton n° 249¹. Accord signé.

Marin et Josse Wierinck d'Overmeire se chargent de la refonte de la grosse cloche. (15 mars 1736.)

Même carton n° 252. Acte notarié.

Jean Lis accepte le placement de deux portes en pierre d'Ecaussines. (?) « Sosyne steen ». (18 janvier 1744.)

Même carton n° 266¹. Accord signé.

Jean Baetens et Adrien Delannoy, tailleurs de pierres à Lede, acceptent a construction de deux petites arcades, sous la tour. (18 décembre 1744.)

Même carton n° 266³. Accord signé.

On charge Lambert Panné de marbrer et de dorer les encadrements autour et devant le chœur, actuellement en bois du Nord, « delen » (6 avril 1750.)

Même carton n° 290¹. Accord signé.

S^r François Pilsen, peintre, peint le grand tableau représentant en haut le St. Sacrement des autels et plus bas certains personnages du très digne mystère « van het hoogweirdigh misterie ». (7 juin 1752).

Livre aux résolutions des marguilliers 1750-1779 p. 14. — Carton AB

n° 300¹. Quittance signée.

Jacques Maertens livre une station au cimetière. (6 décembre 1752.)

Même carton n° 275. Quittance signée.

On fait accord avec le même pour le livraison d'une « boiserie » de marbre (sic) à la chapelle de N. D. (1754).

Livre aux résolutions des marguilliers 1750-1779 p. 24.

Les marguilliers accordent aux confrères de la gilde « O. L. V. theeren » une gratification de 30 ₤ pour les aider à couvrir les frais d'une croix d'argent. (5 juin 1758.)

Livre précité p. 38.

On met en vente l'ancienne chaire de vérité, et on publie des annonces dans la « Gazette ».

Carton AB n° 312¹. Note.

Lagye, sculpteur, livre un tabernacle, verni et doré pour la chapelle N. D. (avril 1784.)

Même carton n° 333. Quittance signée.

La sculpture de « Dieu le Père » faisant partie du tabernacle, ayant subi les dégâts d'un boulet de canon tiré du château, est réparée par Lagye. (Novembre 1789.)

Même carton n° 321¹. Quittance signée.

Charles Van Poucke, artiste et sculpteur, donne quittance de ses travaux de sculpture à la nouvelle chaire de vérité, savoir la figure de St-Jacques et 4 médaillons de marbre. (3 novembre 1792.)

Même carton n° 317. Acte notarié et n° 322. Quittance signée.

Jacques Dutry, menuisier, est l'auteur des travaux de menuiserie faits à la même chaire.

Même carton n° 319. Diverses quittances signées.

Algemeene vergadering van 10 April 1900.

Assemblée générale du 10 avril 1900.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le Baron de Maere d'Aertrycke, président; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. C. Blommaert; G. Claeys Bouúaert; A. de la Kethulle de Ryhove; A. Diegerick; V. Fris; A. Heins; Ch. Laroy; R. Le Grand; Lieievrouw-Coopman; Marc Rooman d'Ertbuer; E. Sacré; R. Schoorman; F. Scribe; E. Serdobbel; A. Van Assche; Vanden Bemden; D. Van den Hove; A. Vander Mensbrugge.

Ordre du jour. — Dagorde.

I. Communications.

II. M. A. VAN WERVEKE. Vijf onbekende tapijten van den Brusselschen tapissier Urbanus Leijniers in het Museum van Oudheden der stad Gent.

III. M. V. FRIS. De Onlusten te Gent in 1432-1435.

IV. MM. VAN DER HAEGHEN et A. HEINS. Le dégagement des abords de l'église St-Pierre. Esquisse d'un projet.

V. M. L. MAETERLINCK. Une œuvre inconnue du XVI^e siècle au Musée de Gand.

I.

Communications.

M. le Président.

Messieurs,

La raison de l'ajournement de notre dernière réunion vous est connue, c'est le décès inopiné de notre honorable Vice-Président qui en a été la cause. Nous ne pouvions, en effet, songer à nous livrer à nos travaux habituels, auxquels notre collègue bien aimé prenait une si large part, tant que sa dépouille mortelle ne nous avait définitivement quittés.

La mort d'Émile Varenbergh constitue pour notre Société une perte irréparable, car sa science était grande et son aménité ne lui avait créé que des amis parmi nous.

Il est entré tard dans ma vie; depuis de longues années, il avait su conquérir par un travail soutenu et de multiples publications, une place enviable parmi les littérateurs et les historiens de cette ville, lorsque pour la première fois il vint s'asseoir à mes côtés, d'abord au Comité du Château des Comtes et plus tard, ici même, comme Vice-Président de notre Association.

C'est ainsi que j'appris à le connaître, comme savant et comme homme, et à apprécier son savoir, et l'urbanité de son caractère.

Il appartenait à une de ces vieilles familles patriciennes, dont le nom se retrouve dans nos vieux épitaphiers, parmi tant d'autres qui ont fait le glorieux passé de notre commune.

Il aimait à rappeler que sa vie s'écoulait dans la demeure même, où ses ascendants, depuis plus de trois siècles, avaient vécu, et ce souvenir lui était cher, car une telle stabilité de famille, jure singulièrement avec la mobilité excessive qui en est aujourd'hui le caractère distinctif.

C'était là le *Home* séculaire qu'on ne retrouve plus guère, ni en France, ni en Belgique, et qui fait aujourd'hui encore en Angleterre une des grandes forces de la nation.

Rien, en effet, ne développe l'esprit de famille, que cette

maison commune, où l'enfant succède au père, et qui à travers les siècles reste le berceau de toutes les générations qui ont suivi.

Un tel milieu doit faire aimer le passé et pousser à le connaître. Son influence doit se faire sentir sur l'esprit de l'enfant et le diriger, insciemment même, vers l'étude des choses vieilles qui frappent ses premiers regards. Aussi la maison de notre ami était un vrai musée, et une demeure digne du savant archéologue qui l'occupait.

Une plume plus autorisée que la mienne, vous fera connaître les nombreuses publications qui lui sont dues. Pendant un grand nombre d'années elles ont enrichi, plus particulièrement, une Revue gantoise, qui pendant plus d'un demi-siècle, a jeté sur nos lettres un vif éclat et à laquelle il avait voué un attachement vraiment filial.

Nos bulletins aussi portent d'inoubliables traces de son activité, car il fut toujours sur la brèche, et ce n'est jamais en vain que nous nous adressions à sa précieuse collaboration.

D'autres vous parleront de sa vie publique, des nombreux mandats électifs qu'il a remplis, des distinctions gouvernementales qu'il a obtenues, je n'ai voulu évoquer, ici, que l'image de l'ami que nous avons perdu, et ne considérer que le côté intime de son existence.

J'en ai dit assez, Messieurs, pour faire voir, qu'en perdant son Vice-Président, notre Société a fait une perte qui sera ressentie pendant de longues années encore, et que sûrement je répons à vos désirs unanimes en proposant qu'une lettre de sincère et vive condoléance soit adressée à la digne et respectable veuve, ainsi qu'à la famille du regretté défunt. (Applaudissements).

M. le Chanoine Vanden Gheyn, secrétaire. M. van der Haeghen me prie, Messieurs, de vous présenter ses sincères excuses de ne pouvoir prendre la parole ce soir. Il se trouve, en ce moment, à l'étranger, et désirerait voir remettre, à la prochaine séance, la communication qu'il avait à vous faire, de concert avec M. Heins.

J'ai ensuite à vous faire part des modifications introduites par le Bureau au service de la bibliothèque.

Pour répondre au désir manifesté précédemment, on avait, comme vous le savez, pris en location un local attenant à notre salle de réunions, et qui, tous les mardis, était mis à la disposition de nos membres. Cette mesure, qui avait été introduite à titre d'essai, n'a pas répondu à l'attente. A part le bibliothécaire, personne ne se rendait à la bibliothèque. Dans ces conditions, nous avons jugé inutile de renouveler le bail.

Nous avons eu d'ailleurs, le bonheur de trouver une combinaison, qui nous a paru plus avantageuse à tous les points de vue. Le local de notre bibliothèque sera désormais établi dans les bâtiments de la bibliothèque de l'Université de Gand. Nous avons obtenu cette faveur, grâce à l'obligeance de M. van der Haeghen, bibliothécaire en chef.

A partir du 1^{er} mai, ce local sera ouvert aux mêmes heures que celles fixées pour la bibliothèque de l'Université. Je suis convaincu que nous n'aurons qu'à nous féliciter de ce changement.

Nous échangeons maintenant nos publications avec celles d'un assez grand nombre de sociétés savantes et, de jour en jour, notre bibliothèque devient de plus en plus intéressante.

En troisième lieu, j'ai à vous mettre au courant de la suite donnée à la proposition faite par M. Pirenne dans notre dernière séance. Notre distingué confrère nous a entretenu d'une publication à entreprendre sous le patronage de la société.

La question avait été renvoyée au bureau pour examiner les moyens d'exécution. Le Bureau n'a pu prendre encore aucune décision définitive à ce sujet. Nous avons d'abord à nous entendre avec M. Pirenne sur les frais de la publication. C'est là une question primordiale.

Enfin, Messieurs, j'ai une proposition à vous faire. Dans notre dernière séance, M. Coppieters a déposé sur le Bureau, un travail de la plus haute importance : l'analyse des archives d'une de nos plus anciennes églises, celle de Saint Jacques. M. Cop-

pieters s'est déclaré prêt à entreprendre le même travail pour toutes les églises de Gand.

Mais il y a lieu de lui faciliter ses recherches et, pour cela, de prévenir certaines difficultés auxquelles il pourrait se heurter. A cet effet, je vous propose d'envoyer le travail de M. Coppieters à S. G. l'Évêque de Gand, en lui faisant comprendre toute l'utilité de ce travail pour sa ville épiscopale. Evidemment, l'évêque se montrera très favorable à cette idée et M. Coppieters, de ce côté, ne trouvera que des encouragements très sérieux. Muni des lettres patentes, si je puis ainsi dire, de Mgr. l'Évêque, il est évident que M. Coppieters ne rencontrera plus, auprès des conseils de fabrique, la moindre difficulté. Au bout de très peu de temps, nous aurons ainsi le répertoire très complet des documents relatifs à nos églises.

Inutile d'insister sur la grande utilité d'un semblable travail. Nos églises sont de véritables musées. Mais nous ne savons pas toujours comment les œuvres d'art qui les décorent, y sont arrivées. Ce sont précisément les archives des fabriques qui, très souvent, résoudre la question.

Je suis convaincu que M. Coppieters aura rendu ainsi à la société et à la science, en général, un service signalé.

Je propose donc d'envoyer le travail de M. Coppieters relatif à l'église St-Jacques, avec une lettre du Bureau, à Mgr. l'Évêque de Gand, en le priant de vouloir faciliter les recherches que notre confrère entreprendra dans les autres églises de la ville. (*Adhésion unanime*).

II.

Vijf onbekende tapijten van den Brusselschen tapissier Urbanus Leijniers in het Museum van Oudheden der stad Gent.

M. **Van Werveke**. Sanderus geeft in zijne *Flandria illustrata* een zicht van de collegiale kerk van de H. Veerle, de Veerleplaats en het Gravensteen ten jare 1641. Op de eerste binnenplaats van het kasteel, in den hoek naar de Hoofdbrug

toe, staat een mooi gebouw in Renaissancestijl met veelbogigen spitsgevel door een beeld bekroond. Op den hoek van den achtergevel verheft zich een zeskantige toren, die in een peer eindigt, waarboven een buitenmate groote engel prijkt. Boven het gebouw staat te lezen *Domus Prætoria Castellaniæ Auderburgensis*, het Kasselrijhuis van den Oudburg, zooals het in alle oorkonden wordt genoemd.

Tot het maken van het gebouw, waarvan niets is overgebleven, werd reeds den 22 December 1609 besloten, zooals blijkt uit de volgende *Resolutie* :

.... Alzo jnde vergaderynghe vanden College ende de gone vande Baillus ende vier roeden dickwils groote jnconuenienten gheschieden als duer de cleynicheyt ende onvrijheijt van deze College Camere de resolutien verstaen worden vande gone vp de sale ende voor de veynsteren vp de plaetse wandelende ende dat jnde vergaderijnghe vande notabele ende Insetenen de Camere te cleyne js Ende dat by consente ende Octroye van Huerlieder Hoocheden gheseijt js gheweest dat men hier vp het Sgrauen-casteel een nyeu Camere maecken zaude, Js daerup gheresolueert datmen als beter ghedaen ende wesende tmeerste profyct vande Casselrye Is bij pluraliteijte van voysen gheresolueert datmen zaude sien te coopen thus tanderen tijden hebbende gheweest de drij Coppen Ende zo verre bij aduijze van Baillu ende Mannen goet ghevonden wierd hierbouen te metsene zalmen tzelue doende goelicx tvoorseijde huus vercoopen (1).

Het Kasselrijhuis werd gebouwd van 1612 tot 1614 door den meester metser Pieter Rooman en den meester timmerman Thomas Goossens, (2) en kostte 66.863 £. 6 s. 6 d. parisis (3).

Met het beheer van de werken was gelast de greffier van den Oudburg, Frans van Zevécote (4). Deze had een zoon, wien een

(1) Rijksarchief te Gent. *Oudburg*, n^r 182, al achter.

(2) Zie Bijlage I en II.

(3) Rijksarchief te Gent. *Oudburg*, n^r 1034, f^o 178 v^o en n^r 1035, f^o 182.

(4) Rijksarchief te Gent. *Oudburg*, n^r 1034, f^o 178 v^o en n^r 1035, f^o 182.

schoone toekomst weggelegd was. Jacob van Zevécote, pas 17 jaar oud, maar toch reeds als dichter door J. van Marcke bewonderd (1), maakte « diueersche Carmina Cronographica vp » het erigeren van den nieuwen Casselrijhuuse », waarvoor hij een geschenk van twaalf kannen wijn ontving (2).

Boven op den toren prijkte het beeld van de Gerechtigheid op een wereldbol, naar een gegeven bewerp in koper gemaakt door Michel Labius (?) van Brugge (3). Andere beelden, welke den gevel, o a de spits versierden, werden van Antwerpen gebracht (4).

Gedurende den tijd, dat men het Kasselrijhuis arbeide, hield het College zoo wat overal zitting, maar vooral in een leen van den Oudburg, het hof van Fiennes (5), de vroegere verblijfplaats van den graaf van Egmond op den zuidelijken hoek van Koornleie en Pensstraat (6). Het nieuw gebouw werd plechtig ingehuldigd den 3 September 1614 (7).

*
**

In het Kasselrijhuis zetelde het College van den Oudburg. Het zij hier opgemerkt, dat dit Bestuur volstrekt niets gemeens had met den Raad van Vlaanderen, die de oude gebouwen van het Gravensteen in gebruik had. Het College van den Oudburg kan eenigszins vergeleken worden met de Bestendige Afvaardiging van onzen provincieraad, met dit verschil, dat niet alleen het bestuur, maar ook de rechtspleging in zijne bevoegdheid lag, en dat zijn gezag zich niet over geheel Oost-Vlaanderen, maar over een groot deel van Oost- en van West-Vlaanderen uitstreckte.

(1) Blommaert. *De Nederduitsche schrijvers van Gent*. Gent, 1862, blz. 231.

(2) Bijlage III.

(3) Bijlage IV.

(4) Bijlage II.

(5) Bijlage V.

(6) De Potter. *Gent*, VII, 329-334.

(7) Bijlage VI.

De Oudburg had een sprekend wapen : *van sabel met een gevoegde poort van zilver* (namelijk de poort van het Gravensteen); men vindt gewoonlijk als schildhouder een geleeuwden luipaard (1). Dat wapen vinden wij op het zegel en op de wapenschilden van den Oudburg, in ons Museum van Oudheden bewaard, en ook aldaar in den rand eener reeks van vijf prachtige Brusselsche tapijten, die tot de kostbaarste voorwerpen der verzameling behooren. Dat kenmerk zou reeds voldoende zijn om aan te duiden, dat ze noch aan de abdij van Sint-Pieters, noch aan den Raad van Vlaanderen hebben behoord, zooals het de Catalogus opgeeft (2), maar hunne geschiedenis zal het ons nader doen kennen.

De vijf Brusselsche tapijten van ons Museum, welke het wapen van den Oudburg dragen, stellen voor, besloten in een prachtige lijst met loofwerk in den stijl Lodewijk XIV, vijf mythologische onderwerpen.

N^r 1107 van den Catalogus. De zegetocht van Mars : de god is gezeten in een praalwagen, door twee leeuwen getrokken, en wordt gekroond door de Zege ; de Faam bazuïnt zijnen lof ; gevangen vrouwen, kinderen en mannen omringen den wagen ; krijgslieden dragen de buit gemaakte kostbaarheden.

N^r 1108. Pallas deelt belooningen aan de Bouwkunde, de Schilderkunst, de Beeldhouwkunst, de Toonkunst, vruchten van den Vrede, terwijl geniussen de oorlogstuigen breken ; op den achtergrond lost men koopwaren, uit verre landen aangebracht door twee koopvaardischepen.

N^r 1109. Venus strekt haar rijk uit over landen en zeeën : de godin der liefde op een wolk omringd van geniussen, die alom pijlen schieten ; op den voorgrond links Neptunus met Amphitrita vergezeld van meerminnen, tritons en dolfijnen, rechts

(1) Ph. de l'Espinoy. *Recherches des antiquitez et noblesse de Flandres*. Douay. 1631, p. 98.

(2) *Musée archéologique de la ville de Gand. Catalogue descriptif dressé par H. Van Duyse*. Gand, 1886, pages X et 67.

Diana in slaap gedompeld, door halfgoden bespied; in de lucht de goden op den Olympus.

N^r 1110. De Muzen, op den Parnassus, bijna allen op een hellenden grond gezeten vóór den rand van een bosch.

N^r 1111. Diana en hare nimfen uitrustende van de vermoeienis der jacht aan den uitgang van een bosch; wild en honden.

Deze vijf tapijten zijn zeker van de prachtigste, welke de Brusselsche werkhuisen hebben geleverd. Daarom betreurde ik zeer dat noch de kunstenaar, die ze vervaardigde, noch de juiste dagteekening van hun ontstaan waren gekend. Ik stelde mij daarom aan het werk en was zoo gelukkig er na zeer korten tijd er bijna alles van te weten, wat ik maar verlangen kon: een buitenkansje voor een archiefpluizer!

Ziehier een uittreksel uit het *Resolutieboek van het College van den Oudburg* van het jaar 1716; het geeft een denkbeeld van de taal en den stijl van dien tijd:

Actum den 8 Februarij 1716 ter extraordinaire vergaderinghe present de heeren bailliu, bailliu van s^{te} pieters, van Avain, Sandelijn, Baron van Meulebeke, Reijaghe, overdam, pottelsberghe, Mesemaere, westhove, Lovendeghem, Cabillau, van den hecke.

In deliberatie gheleijt sijnde, ofte het niet en saude convenieren de groote Collegie kamer deser Casselrije te embelliseeren met tapijten, ende gheconsidereert, dat de heeren de Fraula ende burgh graeve de voght alhier als sijne Majesteijts Comisarissen lest ghehoort hebbende de rekeninghen deser Casselrije, hebben ghedeclareert het selve absolutelijck te convenieren te meer; midts datte niet een Collegie kamer en is van de andere Casselreijen ende Landen deser provintie, de welcke is met bloote mueren, ghelijck de dese, die noghtans is de eerste ende Autste in ordine voor alle andere deser provintie, als mede dat de occasie teghenwordigh seer favorabel is, om ons te kunnen ontmaeken vande aude portaelen ende lijsten op de selve Collegie caemer staende, die den Eerw: heere prost vande Abdije van

Affelghem presenteert te coopen, is gheresolveert de selve Collegie kamer te tapijtseeren, ende naer proportie van dien te maeken de nieuwe portaelen ende schauwe, midtsgaders te plafonneeren den solder, sullende te dien eijnde afghewaght worden de modellen, die van wegghen den tapitsier Leniers van brusel alhier sullen ghebroght worden, ende sijn tot directie ende uijtwerkinghe deser resolutie ghestelt als Commissarissen de heeren den Baron Van Meulebeke ende Reijaghe (1).

In afwachting dat de tapijten zouden gereed zijn, stelde men zich aan het werk om de zaal, de Grootte Collegekamer, in gereedheid te brengen. Wie gelastte men met de teekening van de nieuwe versiering: een Gentenaar? Volstrekt niet; men koos een bouwkundige van Brussel, Heroquelle (2); ook de stukadoor, welke de zoldering versierde, was een Brusselaar (3), en het beeldhouwwerk werd gedeeltelijk toevertrouwd aan een Brusselselaar (4).

Wij zijn zoo gelukkig geweest het bewerp van Heroquelle voor de vier wanden der zaal terug te vinden. (5) Zegeven te zien, langs den kant der Lieve, een reeks van vier hooge vensters met een deur in het midden, welke toegang geeft tot een vooruitspringend kabinet. Langs dien kant waren geen tapijten aangebracht, maar een stroom van licht daarentegen viel door de vier openingen op de drie andere zijden. De hier tegenover gelegen groote zijde werd bijna geheel ingenomen door de twee grootste tapijten; enkel een smal lijstwerk, met een uurwerk versierd, scheidde ze van elkander. Langs een der kleine zijden was de schoorsteen geplaatst met een spiegel, waarboven de wapens van keizer Karel VI in een tropee prijkten. Langs beide zijden van den schoorsteen hingen de twee kleinste tapijten. Tegen-

(1) Rijksarchief te Gent. *Oud-Burg* n^o 287, f^o 26.

(2) Bijlage VII.

(3) Bijlage VIII.

(4) Bijlagen IX en XV.

(5) Rijksarchief te Gent, *Oudburg* n^o 858.

over dien wand vond men tusschen twee deuren, met een cartouche bekroond, een groot tapijt.

Het overige van al de muren was bedekt met houten beschot, dat, even als de deuren, met verguldsel was versierd.

Hoe jammer, dat die zaal met geheel het gebouw vóór een eeuw ongeveer werd afgebroken! Het is waar, wij bezitten nog het voornaamste sieraad, de tapijten, maar die kunstwerken zijn uit hun verband gerukt en verliezen daardoor van hunne waarde.

Wie vervaardigde de tapijten? Weeral noch een Gentenaar, noch een tapijtwever te Gent verblijvende: de laatste hier ter stede, Jan Dolislagher, welken de Schepenen lange jaren geldelijk ondersteund hadden, verdween ten jare 1703 (1). Het College van den Oudburg wendde zich tot Urbanus Leijniers te Brussel, die reeds elders prachtige tapijten had geleverd. Wij zagen te oops reeds, dat hij werd uitgenoodigd een ontwerp in te dienen (2). Toen dit aangenomen was, in Februari 1716, zette Leijniers zich aan het werk en den 7 Januari 1717 kon hij berichten, dat de tapijten binnen een maand zouden afgewerkt zijn (3). Inderdaad, den 28 Februari 1717 kwam ze Leonardus Leijniers leveren (4). Nu moesten de tapijten gekeurd worden, niet door een persoon, die weinig of geene kennis had van het werk, zooals dat heden maar al te dikwijls gebeurt, maar door een vakman. Den 3 Maart 1717 kwam de heer van Verre, tapijtwever te Oudenaarde, de geleverde stukken met een kennersoog onderzoeken: hij oordeelde, dat ze waarlijk volmaakt waren en schatte hunne waarde op 30 tot 40 gulden wisselgeld de elle (5). Den volgenden dag verscheen Urbanus Leijniers zelf in de zitting van het College van den Oudburg en men kwam overeen, dat hem

(1) Vergelijk de Rekeningen der stad Gent over 1660-61, f° 163, en de volgende tot 1702-3, f° 152, en 1703-4, f° 117.

(2) Zie boven, blz. 148.

(3) Bijlage X.

(4) Bijlage XI.

(5) Bijlage XII.

voor de 205 $\frac{5}{8}$ el tapijt 7000 gulden wisselgeld (1143 pond grooten) zouden betaald worden, mits hij een kleine verandering aan het geleverde deed (1). In Juni 1717 werden de tapijten opgehangen en de vensters met groene Casanten gordijnen versierd (2), zoodat de groote zaal van het College van den Oudburg, zeker wel de prachtigste van geheel de stad, na anderhalf jaar werkens gereed was. De rekening van het geheele werk is bewaard gebleven : er werden ruim 3000 pond grooten aan besteed (3).

Wij zijn zoo gelukkig geweest de door Leijniers en Heroquelle ingeleverde rekeningen terug te vinden : men vindt er o. a de namen van de tapijten, zooals ze de kunstenaar zelf heeft opgesteld (4).

* * *

Ziehier in weinige woorden de verdere geschiedenis van onze tapijten. Toen ons land onderworpen was aan de Fransche Republiek, werd de Kasselrij van den Oudburg afgeschaft en Vlaanderen in departementen verdeeld. Zoo werd het Kasselrijhuis van zijne bestemming vervreemd. Een inventaris werd opge maakt van al wat er zich in bevond. Reeds hadden de burgers Van Poucke, de beeldhouwer waarschijnlijk, van Hulthem, de man, aan wien de kunst ontzaglijke verplichtingen heeft, en Coppens, in naam van het *Comité temporaire des arts et des sciences* de tapijten den 15 Maart 1797 (25 ventose an 5) uit de zaal weggenomen om ze in verzekerde bewaring te brengen, tot het oogenblik, dat het ontworpen Museum kon worden geopend (5).

Het schijnt, dat ze er echter niet geplaatst werden, want in Februari 1810 kondigde de Municipaliteit van Gent den verkoop

(1) Bijlage XIII.

(2) Bijlage XIV.

(3) Bijlage XV.

(4) Bijlagen XV en XVI.

(5) Bijlage XVII.

aan bij notaris van onze 5 tapijten en van de 4 andere, ook in het Museum bewaard. Dank zij de krachtdadigheid van den prefekt D'houdetot werd de koop door zijn bevelschrift van 24 Februari 1810 verboden (1).

Ten jare 1817 vinden wij onze vijf tapijten terug als overhandigd zijnde aan den Commissaris-generaal van Onderwijs, Kunsten en Wetenschappen (2). Sedert werden ze in groote plechtigheden tot versiering gebruikt (1), tot ze op de zolders van ons stadhuis terecht kwamen, waar Jonkheer Ferdinand vander Haeghen ze er zekeren dag vond, door een metser gebruikt om er zijne bouwstoffen mede te dekken. Dank aan den waardigen Bibliothecaris onzer Hoogeschool zijn ze thans in het Museum, in verwonderlijk goeden toestand bewaard. Ik zou hier aan mijnen plicht te kort komen, zoo ik niet te dezer gelegenheid een openbare hulde bracht aan Jonkheer Ferdinand van der Haeghen, van Hulthems waardigen opvolger. Zonder hem zouden de prachtigste kunstjuweelen onzer voorouders, die wij nog bezitten, verdwenen zijn, ook de hechtsels van Cornelis de Bonte, om er maar eenige te noemen; zonder hem zouden onze Museums slechts de schaduw wezen van wat ze thans, door zijne waakzaamheid, geworden zijn! Eere en dank zij hem!

Om te eindigen een woord over het werk van Urbanus Leijniers, waarvan wij zoo gelukkig zijn een belangrijk deel te doen kennen. « Hij was de zoon van Gaspard (1634-1703) en » werd geboren ten jare 1674. Hij evenaarde zijnen vader in » het verven van de wol. Verscheiden tapijten dragen zijn merk, » namelijk de *Vischvangst*, toebehoorende aan de familie » d'Arenberg, een *Geschiedenis van Don Quichotte* in zeven » stuks en vooral de drie mooie tapijten van de Gemeenteraads- » zaal te Brussel. Hij voerde ze uit in medewerking met Victor-

(1) De Busscher. *L'abbaye de Saint-Pierre à Gand*. Nouvelle édition. Gand. C. De Busscher et fils, 1869, p. 24.

(2) Bijlage XVIII.

» Honoré Janssens. Ze stellen voor : 1° Philips de Goede, hertog
» van Burgondië, overhandigt aan de afgevaardigen van de drie
» standen het welkomstgeschenk ter gelegenheid zijner troons-
» beklimming; 2° den troonafstand van Keizer Karel (1555); 3°
» een zinnebeeldige voorstelling der blijde intrede van keizer
» Karel VI als hertog van Brabant ten jare 1717. » Deze tapijten
zijn dus gemaakt na de vijf van den Oudburg. « Door een afwij-
» king van de algemeen aangenomen regels der versieringkunst
» hebben deze tapijten geene lijsten : het zijn oprecht geweven
» schilderijen. »

Tot daar Pinchart(1). Volgens mijne bescheiden meening heb-
ben die tapijten minder waarde dan de onze: ze zijn te veel schil-
derij en te weinig tapijt; de samenstelling is stijf, de teekening
laat nogal te wenschen en de kleur is minder aangenaam.

Is het niet jammer, dat U. Leijniers, die zulke kunstwerken
voortbracht, genoodzaakt was, om te kunnen leven, de nede-
rigste bestelling te aanvaarden? Voor Italië vervaardigde hij
zoogenaamde voorschooten, 't is te zeggen kleine tapijten, die
men ter gelegenheid van een feest, een ommegang of vasten-
avond voor balkons of vensterleuningën spant; ze dragen een
medaillon op een blauw veld met sierlijk loofwerk doorzaaid(2).
Geen wonder, dat een nijverheid, die zoo weinig aangemoedigd
werd, spoedig verkwijnde, zoodat de laatste tapijtwever te
Brussel in 1794 stierf, en met hem de kunst voor goed ver-
dween!

Bijlage I.

Dit naer volghende es Tghuene dat Ick thomas goossens Temmerman
angenomen hebbe te leuren ende maken an het nieuwe Casselryhuus
vander auderburch binnen Ghendt.

Eerst angenomen iij^{en} augusty 1612, Tleveren ende maken vande
Cappen met het legghen van de balcken daer vord. bedijnct ij^c l. gr.

(1) In Guiffrey, Müntz et Pinchart. *Histoire générale de la tapisserie*.
III. *Tapisseries flamandes*. Paris. Dalloz. 1878-1885.

(2) M^{sr} Barbier de Montault. *Inventaire descriptif des tapisseries de
haute lisse conservées à Rome*. p. 113.

Item den 26^{en} Febrewarij 1613 hebbe anghenomen van mijnen heeren vander hauderburch Tleveren ende maken van het Turreken daer voren bedijnet bouen het gelagh.

ix lb. gr.

(Rijksarchief te Gent. *Oudburg*, n^o 845.)

Bijlage II.

Dit naer volghende zijn de dachueren gewrocht bijde weerlieden van pieter rooman vp het Sgraeuen Casteel jnde weke ghehendt den xvii^{en} Junij 1614.

(o. a.) Jtem ouer het lassen vande beijlgen commende van Antwerpen ende het maecken vande stellinghe Om de selue te legghen ende in te stellen pieter rooman eenen dach.

vj s. g.

(Ander stuk, f^o 2 v^o). Item betaelt de waeghewracht van het voeren ende slepen vande beelghen.

iiij s. g.

(Ander stuk, f^o 1). Item betaelt ande kaijmeester voor de selue te lossen

xx g.

Leuerijnghe van correl steen steekens steen tichels ende andere..... om te verwercken an het nieu Casselrije huijs jnt graeven castel.

(Rijksarchief te Gent. *Oudburg* n^o 845.)

Bijlage III.

Bailliu ende mannen van Leene vanden Castele ende auderburch van Ghendt, Ordonneren dher Marten Malassijs ontfanghere te betalene an Jacques van Zeuecote Filius Franchoijs de somme van twelf gulden eens ouer de Redemptie van twelf kannen wijns hem bij t'College toegheleijt ouer het maecken van diueersche Carmina Cronographica vp het erigeren vanden nieuwen Casselrijhuuse, Ende zal v met acquyet in rekenijnghe valideren.

Actum IJ^{en} meije XVJ^c derthiene.

Bij ordonnantie.

(Get.) Canin.

Ontfaen bij mij onderschreuen ouer Jacques van Zeuecote mijnen broedere het jnhouden deser Ordonnantie dezen VIII^{en} meije 1613.

(Get.) F. Van Zeuecote Filius Frans.

(Rijksarchief te Gent. *Oudburg*, n^o 1436).

Bijlage IV.

Actum IIJ^{en} Februarij XVJ^c XIIIJ.

..... Is ghecommunicuier den patroon van de Justitie ghetrocken omme te stellene bouen opden torre vanden nyeuwen casteelhuuse. Ende

js gheresolueert tontbiedene hier jnde stad den gonen die den zeluen zaude jn coperen maecken om hem te bestedene wonende binnen Brugge.

(Rijksarchief te Gent, *Oudburg* n^r 184, f^o 13).

Actum IJ^{en} aprilis XVJ^e XIII^e.

.... Ende js ten voornoumden daghe bij ghewichte vpghenomen den yngele met de Sphera mundj ende Pedestal om te settene opden torre vanden nijeuwen Casselrijhuuse ende js den werckman Meestere Michiel labius (?) ghetracteert. (Idem. *Ibidem*, f^o 29^{vo}).

(Het beeld werd reeds ten jare 1682 weggenomen van den toren : Zie *Resolutieboek van den Oudburg* van het jaar 1682, f^o 95, in het Rijksarchief te Gent).

Bijlage V.

Belieue mijne edele heeren bailliu en mannen te verleenen ordonantie van betalinghe acn heyndrick vanden houuen vande somme van elf schellijnghen grooten ter causen van tgonc hij heeft verschoten voor tvoeren vande meubelen deser casselrije van het thof van fijnes naer het tsrauen casteel.

(Betaling:) XXIIJⁿ Ougste XVJ^e veerthiene.

(Rijksarchief te Gent. *Oudburg* n^r 1436).

Mannen van Leene vanden Castele ende auderburch van Ghendt, ordonneren dher Marten Malassijs ontfangere te betalene an Jonker George della Faille heere van Audengoede Bailliu van desen houe de somme van vier ende twintich ponden grooten ouer den jncoop van een Quarteel Franschen ende een ame delenwijse hem ghepresenteert tot bedanckijnghe van dat hij tCollege gheduerende het maecken vanden nieuwen Casselrijhuijs heeft gheaccommodeert jn het hof van fienes. (Idem, *ibidem*).

Bijlage VI.

Actum J^{en} septembris 1614.

.... Js voorts geresolueert woonsdach naerstcommende (3 September volgens f^o 74) ten acht vren voor den noene jn sente Michiels kercke voor den aultaar vanden Heylighen Cruuse alwaer dat staet het stick van schilderije bijde Casselrye ghegheuen te doen doene een Solempnele misse vanden Heijlighen geest ter eeren Gods ende voorderijnghe vande Heijlighe Catholijke Roomsche kercke mitsgaders prospereijjt vande Casselrije ende gheluckighe intree van tCollege van Bailliu ende Mannen binnen den nijeuwen huijse vande Casselrije den zeluen

dienst verheert met schoone Musijcque Ende naer de besongnen occurrerende jnt Collegie tsnoenens een vriendelicke Maeltijt tsamen te haudene.

(Rijksarchief te Gent, *Oudburg*, n^r 184, f^o 72 v^o).

Bijlage VII.

Actum den 17 Januarij 1717.

Ten selven daeghe is bij de heeren Baron van Meulebeke ende Reijaghe als Commissarissen van het nieuw werck deser Casselrije gherapporteert de Specificatie van S^r Heroquelles, architect, woonende tot Brusel over sijne voyagen ende vacatien ghedaen voor het Collegie sedert den 13 Februari 1716 tot ende met den 15 9^{bre} daer naer bedraeghende fl. 400-10 st. is gheresolveert hem par moderatie te verleenen ordonnantie van betaelinghe van de somme van £ 50-0-0 gr. in voldoeninghe van alle de voors. pretentien.

(Rijksarchief. *Oudburg*, n^r 288, f^o 19, *Resolutieboek*.)

Bijlage VIII.

Actum den 3 Julij 1716.

Ordonnantie van £ 84-14-0 ome Ludovicus de smit tot Brussel, over leveringhe van Calck ende andere materiaelen, tot het plafonneeren de groote kamer deser Casselreijhuijs, ende sijnen aerbeijt.

(Rijksarchief te Gent. *Oud-burg*, n^r 287, f^o 92 v^o. *Resolutieboek*.)

Bijlage IX.

Actum den 2 Januarij 1717.

Ordonnantie van £ 80-0-0 gr. omme aernault Coppens, meestere Beeltsnijder binnen deserstadt, over Leverijnghe van hautewerck, mitsgaeders aerbeyts loon, ende voorder Ciersel ten dienste van de groote zaele deser Casselreijhuijs, breeder bij specificatie ghededucceert, jnghevolghe de respectieve prijzen daer bij ghestelt, ende declaratie van den heere Commissaris van hoobrouck.

(Rijksarchief. *Oudburg*, n^r 288. *Resolutieboek*, f^o 2.)

Bijlage X.

Actum den 17 Januarij 1717.

Item is ghelesen den brief uyt brusel den 7^{en} deser door S^r Vrbanus Leniers, tapijtsier, adviseerende dat de tapijten voor desen Casselreijhuijs binnen een maent sullen ghedaen wesen, ende omme te weten

ofte hij die aldaer saude voederen met groen lijwaet, ofte niet, is gheresolveert daer op te antwoorden, dat wij blijde sijn te verstaen, dat de tapijten binnen een maent sullen ghedaen wesen, ende dat hij die alsdan op het Casselreghuijs saude beweghen, ende die voor alsnogh niet te laten voederen.

(Rijksarchief. *Oudburg*, n^r 288, f^o 19, *Resolutieboek*.)

Bijlage XI.

Actum den 28 Februari 1717.

Ten selven daeghe is ghecomen S^r Leonardus Leniers, Tapijtsier van brusel leverende de tapijten voor den Casselreijhuijs, is gheresolveert die te laeten ophanghen, ome alsdan ghevisiteert ende gheexamineert te worden door den tapitsier van verre tot Audenaerde daer toe expres ontboden.

(Rijksarchief. *Oudburg*, n^r 288, f^o 39 v^o, *Resolutieboek*.)

Bijlage XII.

Actum den 3^{en} maerte 1717.

He.vent is alhier ghearriveert den heere van Verre, tapissier, woonende binnen de stadt van audenaerde, mitsgaeders aldaer Schepenen, Expreste ontboden van wegghen desen Collegie, omme te visiteren ende Examinieren de nieuwe tapijten aen het Collegie ghelevert door den tapissier S^r Vrbanus Leijniers van Brussel, die deselve bevonden heeft te wesen in hunne volle perfectie, ende weirdigh gheextimeert tusschen de dertigh ende veertigh guldens wisselgheldt d'Elle, is gheresolveert ter presentie vanden heere Pensionaris de Smidt, dat den greffier deser Casselrije sal gaen Spreken den voornoemden van verre, ende hem vraeghen hoeveel hij pretendeert in voldoeninghe van sijne voijagie ende vaccatie, ome hem danof te besorghen de voldoeninghe.

(Rijksarchief. *Oudburg*, n^r 288, f^o 42 v^o, *Resolutieboek*.)

Bijlage XIII.

Actum den 4 maerte 1717.

Op het rapport van den greffier deser Casselrije ghesproken hebbende den heere van Verre ingevolghede de voorgaende resolutie, ende Commissie,

Is gheresolveert te depescheren ordonnantie van betaelijnghe in profijte van den voorn. heere van Verre, Schepenen ende tapissier binnen audenaerde tot de somme van vier ponden grooten over sijne

Expresse voiture ende vaccatien van twee daeghen omme te kommen visiteren ende appretieren de nieuwe tapijten op dese Casselrije huijse ghelevert door S^r Vrbanus Leijniers tot brussel.

Voorts ghecompareert sijnde S^r Vrbanus Leijniers tapissier van Brussel, omme te accorderen over den prijs van de nieuwe tapijten bij hem ghemaect tot Embellissement van de groote Zaele deser Casselrije huijse bestaende in vijf distincte stucken.

Is met 'en selven ghetransagiert ende gheaccordeert voor ende midts de somme van seven duijsent guldens wisselghelt, mitsgaeders gheconditionneert dat hij daer inne sal veranderen, het ghonne hem bij den Collegie aenghewesen, ende voorts gheresolveert ordonnantie van betaelijnghe tot Concurrentie van de voorseijde somme te depescheren, in voldoeninghe van t' ghonne voorschreven.

Ordonnantie van seven duijsent guldens wisselgheldt omme S^r Vrbanus Leijniers, tapissier woonende tot Brussel, over leveringhe van vijf stucken tapijten bij hem ghemaect door order van den Collegie, ten dienste deser Casselrije huijs, par accorde ende moderatie, in voldoenijnghe van 205 $\frac{5}{8}$ Ellen tapijten, wesende vijf stucken, breeder Inghevolghe de specificatie danof sijnde, ende de voorenstaende resolutie.

Ordonnantie van £ 4-0-0 g. omme d'heer N. van Verre Schepenen ende tapissier tot audenaerde, over sijne Expresse Voijagie ende Voiture op het versouck van desen Collegie, tot het visiteren mitsgaeders appretieren de nieuwe tapijten aen desen Collegie ghelevert door S^r Vrbanus Leijniers, tot embellissement van de Zaele deser Casselrije huijse breeder Inghevolghe de voorgaende resolutie.

(Rijksarchief. *Oudburg*, n^r 288, f^o 42 v^o. *Resolutieboek*.)

Bijlage XIV.

Actum den 22^{en} Junij 1717.

Ordonnantie van £ 6-0-0 gr. ome Paulus Provoost over dachueren int ophanghen ende spannen de tapijten op de groote zaele.

(Rijksarchief. *Oudburg*, n^r 288, f^o 93 v^o. *Resolutieboek*.)

Actum den 25^{en} Junij 1717.

Ordonnantie van £ 11-13-4 gr. ome Philippe Kieckenans, over de Leverijnghe van drij stucken groene casanten tot de gordijnen van de Zaele deser Casselrije huijs den 16^{en} deser tot 20 guldens wisselgheldt het stuck.

(Rijksarchief. *Oudburg*, n^r 288, f^o 95. *Resolutieboek*.)

Bijlage XV.

Particuliere notitie van de becostijnghe zoo vande groote Camere deser Collegie vander auderburgh als vande andere wercken, reparatien, ende andersindts, als volgt.

1716.	27 maerte, aen Sr greniers leveringhe van deelen,		
	waegheschot sperren ende andersints	£	65 12 00
	3 Julij, aen ludovicus de smet meestere plafonneur "		84 14 00
	29 Julij, verschot bij daenens aende plafonierders. "		3 14 00
	9 September, aenden selven greniers leveringhe		
	waegheschot	"	78 7 2
	9 September, leveringhe van 2 tonne Calck.	"	1 8 10
			<hr/>
		"	233 16 0
	6 November, aenden meestre beelthauder van		
	brussel met Cneght.	"	26 11 6
	6 November, aen daenens andermaendel verscho-		
	ten aende werklieden.	"	4 10 6
			<hr/>
		"	264 18 0
	2 December, aende schreijnwerckers	"	225 18 4
1717	17 Januarij, aenden architecte	"	60 00 0
			<hr/>
		"	550 16 4
	10 Januarij, aen den witter	"	28 14 0
	10 Februarij, den smidt	"	169 12 0
	10 Februarij, timmerman	"	216 0 0
	10 Februarij, den metser	"	162 18 0
	15 Januarij, Lootgieter	"	84 3 0
			<hr/>
		"	1202 3 4
1717	30 Maerte, glaesemaecker	"	38 0 0
	de tapijten	"	1143 0 0
	2 Januarij, den beeltsnijder van ghendt	"	80 0 0
	10 Februari, Johannes zeghers leveringhe van		
	nagels	"	11 2 2
	10 Februarij, schaelijedecker	"	14 10 5
	8 Februarij, daenens verschot saterdag bier ende		
	drinckpennijnghe.	"	9 14 8
	16 April, voor aen duwijn 4000 Jesuitte gaut van		
	antwerpen, duwijn.	"	15 9 0
			<hr/>
		"	2513 19 7

2 Junij, schilderije somerhuijse ofte buffet. knudde	”	16	0	0
2 Junij, aen duwijn over jesuitte gaud 4000 . . .	”	15	11	2
22 Junij, ophangen etc. tapijten	”	6	0	8
25 Junij, 3 stucken groene Casanten tot gordijnen.	”	11	13	4
30 Junij, 8000 jesuitte gaut.	”	34	7	10
11 ougste, schreijnwercker haegheman over dachueren ende leverijnghe	”	22	9	0
20 Ougste, aenden witter aerbeijtsloon ende leverijnghe	”	43	5	6
20 Ougste, L. vanden abeele leverijnghe lijm, etc.	”	1	2	0
20 Ougste, schilderije inde Collegie camer . . .	”	8	0	0
6 Septembre, den steenhauder martens	”	300	0	0
25 Septembre, van herseele schilder ende mou- leerder par accorde	”	100	0	0
	”	<u>3072</u>	<u>9</u>	<u>1</u>
15 September, greniers leveringhe waegheschot.	”	27	12	10
22 September, Cnoopmaker leducq leverijnghe laeken etc. totte lettrainen	”	29	1	9
	nogh.	4	6	0
12 Februarij, Philips de wilde, calck, steenen etc.	”	64	11	11
1716 2 Junij, aen Cnudde plaffon op de zaele	”	16	0	0
	”	<u>3214</u>	<u>01</u>	<u>06</u>

(Rijksarchief. *Oudburg*, n^o 858. Hierbij 4 teekeningen van de wanden der zaal).

Bijlage XV.

Fiat ordonnantie vanden 4^{en} maerte 1717.

Gelevert door Vrbanus Leijniers, ende sijne geassocieerde aen de Edele Heeren van t'College t'Auderburch tot Gent dese dese naer volgende vijff stucken Tapijten van d'Alder fijnste Brussel werck, representerende de Triumphen der Goden en Godinnen te weten.

Een stuck van 81/2 a representerende den Triumph van Pallas
 noch een van 81/2 a representerende den Triumph van Mars
 Een van 8 a representerende den Triumph van Venus
 Een van 5 a representerende den Triumph van Diana
 endeeen noch van 5 a representerende den Triumph vanden
 Bergh van Pernasses met de negen Muses,

metende in tour 35 a

ende diep 5 7/8 a

T'saemen = 205 5/8 a

à vier pistolen d'a wisselgelt bedraegt in wisselgelt f 7402 = 10.

Bailliu ende Mannen van Leene vanden Castele ende Auderburgh van gendt ordonneeren Joncker Louis van Hecke ontfangher deser Casselrij te betaelen aen d'heer Vrbanns Leijniers de somme van seven duijst guldens wisselgelt par accorde ende moderatie in voldoeninghe van twee honderd vijf ellen ende vijf aghste tapijt bij hem ghelevert ten dienst deser Casselreij huijs, alles op de conditien ten resolutie boecke begrepen, welcke somme van 7000 guldens wisselgelt aen den voornoemden ontfangher met acquit in rekenijnghe sal valideeren, Actum in 't Collegie den 4 maerte 1717.

(Get.) Sersarders
dit Celin (?)

C. A Sandelin

Bij ordonnantie als Bouen

£ 1361//2//2 courant (Get.) L. F. Taijart.

Ontfangen den inhautd deser actum binnen gendt den 4 meert duijsent seventhien hondert ende seventhien.

(Get.) V. Leijniers.

(Rijksarchief te Gent. *Oudburg*. n^r 1553).

Bijlage XVI.

Estat des vaqation et voiage que le soubsigne at faict pour le colege des messires du vieux bourque de la ville de gand et cest pour le changement de la grand salles dudit colege et autres par leurs ordres.

Premièrement je suis partij de bruxelle auecq le sieur lenire tapissiez le 13 de freuier 1716 pour gand et je suis reuenu audit bruxelle le 16 dudit fesant quatre jour de voiage a dix florin dix sols par jour porte.	florin	42	0	0
item le 17 mars de ladic anné partij pour gand reuenu le 21 fesant cinq jour de voiage au mesme prij que dessus.	"	52	10	0
item dans le mesme temps je mis en main desdit mesieurs quatre desin pour le changement de ladic salles et donné explication des ouvrages pour cette.	"	35	0	0
item le 23 et 26 dudit je esté ocupé auecq le maistre tapissiez pour lui donner les mesure de la tapiserij a faire et autre vaqation a ce suget dans cette ville de bruxelle.	"	15	0	0
item pour auoir receu plusieurs lettre et ij auoir repondu et auoir ausij engage vn maistre plafonneur				

a aller a gand pour faire les plafon de ladic salles ausij bien quun mestre scultur pour cette	”	5 0 0
item le 12 de maij je suis partij pour gand pour mar- quer de lourages aux ourriez et reuenu le 17 dudit fessant six jour de voiage pour	”	63 0 0
item le deux de jeullet je suis partij pour gand au mesme suxet auquel je esté euloiz sept jour.	”	73 10 0
item le 15 daoust je est audit gand et reuenu a bru- xelle emploiez trois jour pour les mesme ourages .		
item le 10 septembre je este audit gand emploiz trois jour pour les mesme suget.	”	31 10 0
item le 15 novembre je suis partij pour gand emploiz cinq jour dan ce voiage pour regler le conte du maistre menusiez et auoir marqué les courbe du grand esca- liez au maistre taillieur de pierre et autre	”	52 10 0
totale de ce present biliz porte la somme de quatre cent florin dix sols icij	”	400 10 0

(Signé) par moij ; (n?) heroquelle architecte de sa maieste inperialle et catholique pour la cour de brucelle.

..... auoir recu la somme de trois cent soixante florin argent courant par modération et satisfaction de l'ordonnance cis dessus mensione de monsieur vandenaïque receueur du vieux bourque a gand le neuf freuiz 1717 par moij ; (?) heroquelle architecte de sa maleste ect.

(Rijksarchief te Gent. *Oulburg* n° 1553).

Bijlage XVII.

Inventaire des livres meubles effets argenterie et autres effets repousants a la cidevant administration du vieubourg de gand dressé par le soussigné commissaire nomme à cet effet par l'administration départementale de l'Escaut conformement Leur arreté du neuf brumaire an cinq de la république française.

A la grande chambre de séance.

Livres.

Argenterie.

Dans la même chambre de séance.

Cinq grandes pièces de tapisseries manufacture d'Audenarde.

Une horloge de cuivre dans la caisse est attachée à la boiserie.

(Signé) L. J. De Waele com^{re}.

L. J. Godfroid (concierge).

Extrait des recepisses reposant sous le concierge du local dit Vieubourg de gand. Godfroid.

7. Finalement il conste par le proces verbal et jventaire fait et dressé par le comité temporaire des arts et de science le 25 ventose an cinq que les citoyen van poucke, van hulthem et coppens ont retiré dudit local. . . . Les. . . . tapisseries. . . .

(Rijksarchief te Gent. *Oudburg*, n° 2646.)

Bijlage XVIII.

Inventaire des Tapis mis à la disposition de son Excellence M. de Repe laar van Driel, Commissaire Général de l'Instruction, des Arts et Sciences.

Cinq Tapis aux Armes du Vieuxbourg.

Le premier représente Apollon avec les neuf Muses.

Le 2^e est Neptune avec Amphitrite tiré sur sa Conque par des Dauphins accompagnés de tritons et autres Dieux Marins, en haut l'assemblée des Dieux dans l'Olympe, Diane repose sur le Gazon.

Le 3^e Minerve distribue des Récompenses à l'Architecture, Peinture, Sculpture, Musique, fruits de la Paix, tandis que des Genies brisent les Instruments de la Guerre.

Le 4^e un Triomphateur romain dans un char tiré à deux Lions, la Victoire le Couronne, des femmes Captives, Enfans et hommes entourent le char.

Le 5^e Repos de Diane après les fatigues de la Chasse accompagnée de ses Nymphes.

Quatre autres Tapis sans Armes.

Le premier est une Ecole de Savants.

Le 2^e est la Bataille d'Alexandre contre Darius.

Le 3^e est Clelie passant le Tibre avec ses compagnes

Le 4^e c'est Penelope entourée de ses femmes.

A Gand, le 21 mars 1817.

(Signé) Th. C^e De Lens. W. G. de Bas.

(Stadsarchief te Gent. T. 3).

De Onlusten te Gent in 1432-1435.

IN OUGHST UP SENTE CLARENDACH,
IN GENDT MEN VEELE ROUWEN SACH (1).

In deze korte verhandeling over de gentsche beroerten uit de eerste helft der 15^{de} eeuw, heeft de schrijver zich voorgenomen de staathuishoudkundige richting der nieuwe geschiedkundige school toe te passen op die onophoudende volksopstanden onzer groote vlaamsche gemeente, welke men tot hier toe had beschouwd als afzonderlijke politieke bewegingen gericht 't zij tegen den vorst, 't zij tegen den magistraat.

Immers meer en meer bemerkt men den historischen onzin waarin men valt met de geschiedenis onzer belangrijke economische centrum te bestudeeren zonder uit de gegevens der staathuishoudkunde partij te trekken.

Ons doel is bereikt indien wij kunnen bewijzen dat die gedurig hernemende onlusten slechts schakels vormen eener zelfde reeks van maatschappelijke verschijnsels, ontstaan onder den drang van de arbeidscrisis, waaronder Vlaanderen leed, en die als het voorteecken zijn van het beslissend verval van den vlaamschen bloei op het einde der eeuw.

*
* *

Door de onophoudende veranderingen in den muntkoers hadden handel en nijverheid eene zulkdanige stremming ondergaan in de eerste jaren der regeering van hertog Philips den Goede, dat deze verplicht was in 1428 (2) middelen te beramen om eene eenvormigheid der munt in te voeren door de geregeldheid der vervaardiging, d. i. der onkosten, gewicht en gehalte. Het fransche geld vooral dat in Vlaanderen omloop had, verloor zooveel van zijne waarde dat men op die munt begon te

(1) *Kronijk van Jan van Dixmude*, bij de Smet, *Corpus*. D, III, blz. 43, vindt men dit jaarcijfer of *carnatioen* van den opstand van 12 oogst 1432.

(2) Diegerick, *Inventaire des archives d'Ypres*, D. III, blz. 128, n^o DCCCLV, 11 februari 1428.

speculeeren (1). Op 15 November 1431 belegde de hertog te Brugge eene vergadering der Drie Leden van Vlaanderen over het slaan eener gelijkvormige munt (2), en op 18 Januari van het volgende jaar vaardigde Philips een bevel uit waarbij de nieuwe gouden en zilveren stukken, ridders genaamd, welke hij gaat doen maken, gedurende twintig jaren in al zijne staten zullen in omloop blijven met de waarde van uitgave (3); al de andere munten werden verboden in Vlaanderen en een termijn werd vastgesteld voor hunne storting in de hertogelijke Munt, mits een zeker waardeverlies (4).

Te Gent werden in 1432 meermaals de Drie Staten van Vlaanderen vereenigd, waarschijnlijk om tot eene overeenkomst te geraken over dit verlies welke de oude munt in de uitkeering zou ondergaan (5). Op 13 Maart 1432 had eene laatste vergadering plaats (6), en het ontwerp werd aan de Collatie vijf dagen later voorgelegd (7). Het voorstel van den hertog ging door, en niets liet voorzien dat “ ’t stic van der munten ” aanleiding geven zou tot een bloedig drama.

Immers toen op 24 April, de hertogin te Gent in de Hooie van eenen jongen zoon beviel (8), die op 6 Mei den naam van Joos verkreeg bij zijnen plechtigen doop door den kardinaal van Winchester (9), schonk de stad haar prachtige geschenken,

(1) *Chronique des Pays-Bas et de Tournai*, bij de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriae*, D. III, blz. 370.

(2) *Stadsrekeningen van Gent over 1431-52*, f° 273 v°.

(3) Van Duyse et de Busscher, *Inventaire des archives de Gand*, blz. 192, n° 552.

(4) Olivier van Dixmude. *Merkwaerdige gebeurtenissen*, blz. 136.

(5) *Stadsrekeningen van Gent over 1431-52*, f° 258 v°

(6) *Ibid.*, f° 283 v°.

(7) *Ibid.*, f° 280 v°.

(8) *Ibid.*, f° 282 v°.

(9) *Ibid.*, f° 283 v°; *Memorieboek der stad Ghent*, D. I. blz. 194; Monstrelet, *Chroniques* (uitg. door L. Douet-d'Arcq voor de *Société de l'Histoire de France*, Paris, 1857-62), D. V. blz. 50; Gilliodts van-Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, D. V. blz. 15.

en wanneer een tweetal weken later de vorstin ziek gevallen was, stelde de magistraat eenen plechtigen ommegang in.

Volgens het *Memorieboek der stad Ghent* hadden de schepenen aldaar vastgesteld, dat men op 't oude goudgeld den derden penning in den wissel zou verliezen en op 't oude zilvergeld den vierden penning; doch de gemeente wilde daarin geenszins toestemmen, "maer waren te vreden te verliesene den 6^{en} pennynck" (1).

Eene economische hervorming gaat niet zelden met eenen oploop gepaard, in de Middeleeuwen als ten huidigen dage.

Reeds heerschte er eene zekere misnoegdheid tegen de schepenen welke aan den hertog eene bedde van 150,000 nobels, waarvan Gent 40,000 ridders te betalen had, toestonden, en men betichte ze zelfs door den hertog uitgekocht te zijn geweest (2).

Welhaast ontstond er eene gevaarlijke gisting in de gemoeederen, vooral onder de proletariërsklas, de wevers, welke op woensdag 12 Oogst 1432, S^t-Clarasdag, uitbarstte (3).

'S morgens tusschen zes en zeven, rond het uur dat de werkklok ging luiden, nam een zekere Boudewyn van der Werde "fortselinghe ende bij crachte" de cleppe of zegeltang der lakens in het Clephuis op den Kouter (4), liep er mede ten Boggarden, 't klooster dat als vergaderplaats van het weversambacht diende (5), alwaar terstond al de neringen der stad kwamen aangelooopen onder den "alle eens! alle eens! alle wevers!" De stroom van het aangehitste volk snelde van daar

(1) *Memorieboek*, D. I. blz. 192.

(2) Gachard, *Rapport sur les archives de Dijon*, blz. 144.

(3) *Kronijk van Jan van Dixmude* (uitgeg. door de Smet. *Corpus Chronicorum Flandriae*, D. III), blz. 43; Olivier van Dixmude. *Merkwaardige Gebeurtenissen*, blz. 137, vesgïst zich als hij het feit op 12^{en} Oogst 1431 plaatst; *Stadsrekeningen van Gent 1431-51*, f^o 281 v^o: "Item van costen die ghedaen waren twoensdaechs voer alfougst by scepenen van beede den bancken, beede de dekene ende haerlieder gheselscip".

(4) Op den hoek der Zonnestraat rechtover het Recolletten plein.

(5) In de Korte Violettenstraat nabij de Zandpoort.

naar de Koornmarkt, verbrijzelde de poorten der stedelijke gevangenis of Chastelet (1), en bevrijden zekere personen van het lid der neringen die er reeds lang gevangen lagen, o. a. de oud-schepene Joris Goethals (2). Van daar richtte zich de woedende volksmenigte naar de Vrijdagmarkt waar zich eenige wetheeren hadden verzameld om het gemeene tot bedaren te brengen; onder hen bevonden zich de apotheker Jan Boele, de overdeken der neringen (3), zijn voorganger Daneel van Zeverne, nu tweede schepene der keurbank en oud-deken der metsers (4) en Joos Haesbijt, deken der ticheldekkers (5). Deze ongelukigen werden onbarmhartig dood geslagen, Boele voor den Pollepel, van Zeverne achter het Tooghuis en Haesbijt voor 't Toreken (6); Marten Andries, huisknaap van den onderdeken deelde in 't zelfde lot. Eenige schepenen die zich aan de vensters van het Tooghuis hadden vertoond om tot het volk te spreken, werden bejegend op de kreten: " Schietse ute! ", zoodat ze in allerijl van de vensters vloden.

'T was toen pas zeven uren; lang vertoefden de ambachtslieden op de Markt niet, maar stelden zich in beweging langs

(1) Het Chastelet, in de volkstaal Sausselet, door den Amman bestuurd, stond op de Koornmarkt waar men nu het Posthotel bouwt.

(2) *Dagboek der Gentsche Collatie*, blz. 133, eerste remissie of genadebrief van hertog Philips op 18 oogst 1432; Monstrelet, *Chroniques*, D. V., blz. 37; *Memorieboek*, D. I. blz. 185, Goethals was schepene der keurbank in 1428.

(3). *Ibid.*, D. I. blz. 178, 186; *Stadsrek*, 1431-32, f^o 275 r^o; Wielant, *Antiquités de Flandre* (bij de Smet, *Corpus*, D. IV). blz. 315.

(4) Dit vrij aanzienlijk man was stedekiezer in 1413 en 1419; als meester metsers der stad bouwde hij het Groot Spey aan den Rooden Toren, en den dam en muur loopende van daar naar het Steendam in 1421, schepene der keurbank in 1423 en 1426, overdeken in 1428-30, stedekiezer in 1430, schepene der keurbank in 1431, *Memorieboek*, D. I. blz. 157, 169, 174, 177, 181, 183, 184, 187, 188, 189, 191, 193, 194.

(5) *Ibid.*, blz. 183, 186, 189, 193, schepene der keurbank in 1427, stedekiezer in 1429, schepene der keurbank in 1430.

(6) *Chronycke van Ghendt door Jan van den Vivere*, uitg. door F. De Potter, blz. 6.

de Kammerstraat, den Zandberg op naar 't Schepenhuis en toen terug naar den Korenmarkt, zwerende « bij den wonden ende den daermen, zij zouden zoeken de levereters », zooals zij de wethouders noemden (1). Ook als zij kwamen voor het huis van Jan de Grave, die intusschen uit de stad gevlucht was met vele anderen (2), aan 't kerkhof van Sint-Nikolaas, sloegen zij zijne deur in en wierpen de meubels op de straat; daarna zocht het volk Hendrik Utenhove, den stadspensionaris (3) en Antoon de Neester op, maar deze waren ook reeds gevloden; men verwoestte hunne huizen, smeed al het goed door de vensters, sneed de bedden open en strooide de pluimen op den weg (4).

Terwijl die baldadigheden op de Koornmarkt plaatsgrepen, werden op vele plaatsen der stad andere gewelddaden bedreven, want het was « eenen ommeganck al Ghendt duere ».

Een troep was een boschje op het Eekhout, dat aan de abdij van St-Pieters toebehoorde, gaan neerhakken; anderen liepen den abt van St-Baafs, Willem van Bossuyt, dwingen hen van de erfelijke renten te ontlasten welke zij nog aan zijne kerk verschuldigd waren, en nadat hij hen dit toegestaan had, kon hij ze slechts verwijderen door hen talrijke eetwaren te schenken (5). Al de ambtenaars en partijgangers van den hertog

(1) *Jan van Dixmude* bij de Smet. *Corpus*, D. III, blz. 43; *Memorieboek*, D. I, blz. 193; de vloek « bij den wonden ende den daermen Gods » was zeer gemeen in dien tijd, vgl. P. Fredericq, *Corpus Documentorum Inquisitionis*, D. I, blz. 496, 511, D. II, bz. 272, 277.

(2) Jan de Grave bij Sente Niclaeis, schepene van gedeele voor 't lid der neringen in 1419, der keurbank 1424, 1427, 1430; niet te verwarren met den wever Jan de Grave Danneelszoon; ziet *Memorieboek*, D. I, blz. 170, 179, 183, 188, 194, 209.

(3) Zie de belachelijke uitlegging van 't woord *toonre* of advokaat, bij de Smet, *Kronijk van Jan van Dixmude*, in *Corpus*, D. III, blz. 43, aanm. 2, die denkt dat dit *tonneman* beduidt; het was Hendrik Utenhove die in 1431 het woord voerde om aan den hertog genade voor de oproerige Kasselaars af te smeken, Olivier van Dixmude, *Merkwaerdige Gebeurissen*, blz. 131.

(4) *Memorieboek der stad Gent*, D. I, blz. 193.

(5) Monstrelet, *Chroniques*, D. V, blz. 37.

hadden de stad verlaten uit vrees door de wevers, die aan 't hoofd van de muiters stonden, te worden ter dood gebracht.

's Anderdaags riep een voorgebod al de haag- of buitenpoorters binnen op zware straffen, en volgens Olivier van Dixmude kwamen er wel vijf duizend in Gent aan (1).

Men weet dat met halfoogst jaarlijks de magistraat van Gent verkozen werd.

Den 14ⁿ Oogst kwamen in de stad de hertogelijke commissarissen toe, namelijk de abt van St-Pieters Burchard de Munte, en heer Nikolaas Utenhove van Brugge om, mitsgaders de twee hoofddekens, tot benoeming der schepenenkiezers over te gaan (2); tot schepenen werden verkozen eenige dezer welke aan de beroerte een groot deel genomen hadden, o. a. Joris Goethals (3), drie dagen te voor uit het Chastelet verlost en wiens opsluiting wellicht eenigzins tot de muiterij had bijgedragen.

Onmiddelijk reden drie nieuw gekozene schepenen bij den hertog, die met zijne gemalin Isabella uit St-Omaars in Ieperen aangekomen was, en deze stelden den vorst op de hoogte der gebeurtenissen. Philips zond enkele afgevaardigden naar Gent met de Drie Leden van Vlaanderen en trok naar Kortrijk, waar hem van wege de gentsche wethouders gebeden werd « of hem gheliefde dat zij in menichte bij hem quamen », wat hij hen toestond (4).

(1) Olivier van Dixmude, *Merkwaerdige Gebeurtenissen*, blz. 138.

(2) Olivier van Dixmude, *loco citato*.

(3) *Memorieboek*, D. I. blz. 195; Monstrelet, *Chroniques*, D. V, blz. 37.

(4) *Stadsrekeningen van Gent 1432-33*, f° 31 5 r°: « Huutghegheven van reden ten paerlementen die gheweest hebben binnen den lande ende der buten.

Eerst reden scepennen Segher Sloeve, Segher Bolloc, Jacob Meijnfroot ende met hemlieden Meester Lievin van den Huffele in onzer vrouwenavonde alfougste den XIII^{sten} dach van ougste bij onzen gheduchten heere ende onzer gheduchten vrouwen te Ypere om hem te biddenne dat hem wilde ghelieven te commene binnen zijne stede van Ghend ende te vergevenne tghoent datter ghesciet was elc met III peerden van III daghen....

Dien dag had nu ook het volk de Vrijdagmarkt verlaten, die het sinds drie dagen bezette (1).

Op 17ⁿ Oogst togen meer dan honderd muiters, de voorschepenen en de overdeken met wel twintig andere dekens naar Kortrijk, en zooveel werd er onderhandeld dat zij voor den hertog en de hertogin mochten verschijnen om vergiffenis te bidden voor den moord en het geweld door het volk bedreven; als versooning beweerden zij slechts gehandeld te hebben « ten baten ende oorbore van mijnen heere ende van zer stede van Ghent ». Op verzoek der hertogin en van den bisschop van Doornik Jean de Thoisy, dank ook aan de tusschenkomst van den Grooten Raad, der afgevaardigden der Drie andere Leden van Vlaanderen, van geestelijkheid en adel (2), gaf de hertog aan hunne smeeking en door eene akte van 18 Oogst te Kortrijk bezegeld schonk hij aan de Gentenaars volkomen vergiffenis. 's Anderdaags kwam Philips met Isabella in Gent aan, waar men zijne komst verwachtte; den 20ⁿ toog hij met zijn gevolg te voet ter Vrijdagmarkt en liet

Item reden scepenen Symoen Cloeman ende Jan van den Damme in onzer vrouwen daghe alfougst den XV^{sten} dach in ougste bij onzen gheduchte heere ende prinche te Curterike elc van V daghen met III peerden....

Item reden scepenen Coelaert van vp den Bosch, Jacob Goetkind ende methemlieden Meester Lievin van den Huffle als advocaet beede de dekene, VIII ghedeputeerde van den III leden den XVII^{sten} dach in ougste bij onzen gheduchten heere ende prinche te Haudenhaerde ende te Curterike om hem te biddenne om zijne gracie met lx peerden elc van III daghe ».

(1) *Memorieboek*, D I, blz. 193; *Stadsrekeningen van Gent* 1431-32, f° 281 v° : « Item van den coste van den wake die ghedaen was int Scepenhuus van den kuere ende vp Thoeghehuus van V nachten mids dat men II nachte waecte voor de wapennighe bij scepenen, dekennen, serganten, boden ende vele notabele in groeten menichten in broede, in wine, mede, biere, in spisen, in wasse ende in wicken ».

(2) Olivier van Dixmude, *Merkwaerdige gebeurtenissen*, blz. 133; *Dagboek der Gentsche Collatie*, eerste remissie of genadebrief van 18 oogst 1432, blz. 134; de oorspronkelijke akte berust op het Stadsarchief te Gent, n° 555 van het *Inventaire* van Van Duyse en de Busscher.

van op het Tooghuis (1) aan het vergaderde volk verklaren dat hij hen volkomen genade schonk, op voorwaarde dat « zij met hem trecken zouden daer 't hem geliefde 't allen tijden dat hij 't begherde », Enkele dagen nadien trok de hertog naar Lier, waar hij het nieuws vernam van den dood van zijnen zoon Joos op 21 Oogst gestorven (2)

Dit kort verblijf van den hertog stilde nochtans de gemoe-deren niet, daar de economische oorzaak van den opstand bleef voortbestaan; « die van Ghent, zegt Olivier van Dixmude (3), bleven altijd in quaden wille, ende corts daer na zo bienen zij acht of tien vanden notabelsten van der stede die te vooren tregement plaghen thebbene », en dit wordt ons door Monstrelet bevestigd (4) Bij die inwendige gisting kwam zich nu de najver voegen der Gentenaars tegen Brugge, welke sedert het hertogelijk besluit van 1430 waarbij Gent als de bijzonderste stad van Vlaanderen werd aangesteld (5), nog aangewakkerd geweest was; en daar de wet van Brugge het vonnis van Philips had willen verbreken door den gentschen poorter Jan Belleman te verbannen, had het rechtsgeschil hierdoor ontstaan de geesten meer en meer opgewonden tegen de groote vlaamsche haven (6).

Het ging er te Gent « zo lanc zo argher » toe; alsdan konden de wevers niet langer hunnen nijd tegen de Bruggelingen

(1) *Stadsrekeningen van Gent over 1452-1453*, f° 297 v°: « Item ghecocht jeghen Gilles Everhaerde ij hamen x v j 1/2 stoepe rynsch wyns die ghepresenteert was onzen gheduchten heere ende prinche doe hij in de poort quam ende up Thoechhuus gheweest hadde by zijnen goeden lieden van der stede den XX^{sten} dach van ougste..... »

(2) *Memorieboek*, D. I. blz. 194; Olivier van Dixmude. *Merkwaerdige Gebeurtenissen*, blz. 139.

(3) Olivier van Dixmude, *Merkwaerdige Gebeurtenissen*, blz. 139.

(4) *Chroniques*, D. V, blz. 56.

(5) Afdrukt in *Bull. de la Com. Roy. d'Histoire*, 3^e R., D. X. blz. 237; daarbij werd ook aan de Bruggelingen alle rechtsmacht op gentsche poorters onzegt.

(6) Gilliodts, *Inventaire de Bruges*, D. V, blz. 33-41; Olivier van Dixmude, bz. 141.

bedwingen, en gaven dien lucht met den roep: “ de halle van Bruggen af! ”; door dezelfde ikzucht gedreven eischten de neringen de opvulling der Ypreleet om den handel van Ieperen te dooden, en gansch het gemeene kreet om de teruggaaf aan de onderdrukte Casselaars (1) der wapens welke de hertog aan dezen twee jaar te voor met hunne medehulp had ontnomen (2). Ja, reeds vreesden de andere steden dat door den „quaden propooste” waarin de Gentenaars waren, “zij gherne eenen roof gedaen hadden in Vlaendren”.

Waarschijnlijk was het om die muiterij te stillen dat op 27 Januari 1433 hertog Philips “ter oodmoedegher bede onser goeder lieden van den drie ende vijftich neeringhên” hen belangrijke voorrechten schonk (3); en insgelijks verkreeg de weverij dienzelfden dag “schoone privilegien” (4).

De verzoening schijnt van wege den hertog gansch oprecht te zijn geweest, want op 29 april 1433 kwam Philips te Gent (5) maar in de stad zelve heerschte de rust zoo weinig dat eenige dagen later, op 14 Mei, eene nieuwe “moyte” oprees waardoor de wethouders verplicht werden de zaak van Jan Belleman in handen te nemen en den magistraat van Brugge voor zich te dagen; daar deze weigerde te verschijnen veroordeelden ze elken schepene tot 60 pond, en schout en amman tot 120 pond parisis (18 Mei) (6).

1wee dagen nadien, den avond voor O. H. Hemelvaart, ontstond er een oproer tegen de hertogelijke ambtenaars en de schepenen: maar eer de muitelingen zich hadden kunnen ver-

(1) Zie A. Desplanque, *Troubles de la Châtellenie de Cassel sous Philippe le Bon* (1427-31) in *Annales du Comité Flamand de France*, D. VIII, (1866) blz. 218-281.

(2) Olivier van Dixmude, blz. 139.

(3) Afgedrukt bij Gheldolf, *Coutumes de la ville de Gand*, D. I, blz. 612-620.

(4) *Stadsrekeningen over 1432-33*, f° 316 r°; *Memorieboek*, D. I, blz. 196.

(5) *Stadsrek. 1432-33*, f° 299 v°.

(6) Gilliodts. *Inventaire*, D. V, blz. 35; Van Duyse, *Inventaire de Gand*, blz. 194, n° 559; *Memorieboek*. D. I, blz. 197.

gaderen had de voorschepene Pieter van der Muelen (1) de markt bezet met een groot getal lieden onder de banier van Vlaanderen geschaard; ook vluchtten de belhamels uit de stad, maar eenigen werden gevat en boetten den opstand met het hoofd (2).

De onlusten van Gent en het herbeginnen der « groote roere van der munte » (3) hadden de aandacht van den hertog en zijnen Raad op « 't afzetten van den gelde » getroffen, zoodat hij, op 12 October 1433, brieven uitvaardigde, waardoor het edikt op de munt van 't vorige jaar tamelijk gewijzigd werd om de algemeene klachten te bevredigen (4).

Plechting vierde de stad eene maand later de geboorte te Dijon op 11 November van Karel, Philips' eenigen zoon (5), doch men verlieze het officiëel karakter van dit feest niet uit het oog.

Immers de stadsrekeningen over de jaren 1433-34 (6), schijnen mij nieuwe moeilijkheden aan te duiden rond Kerstdag en later, waaraan de nieuwe verordening op de munt niet gansch vreemd schijnt te zijn (7); doch het gemis aan eene gentsche kronijk over dien tijd laat ons niet toe verder nopens den opstand in de Muinkmeerschen uit te wijden. Het *Memorieboek* vermeldt slechts van eene muiterij op 't einde van 't zelfde schepenenjaar ontstaan; op 31 Juli 1434 werden

(1) *Ibid.*, blz. 195.

(2) Monstrelet, D. V, blz. 68.

(3) Olivier van Dixmude, blz, 142.

(4) *Ibid.*, blz. 143; *Inventaire des chartes de Gand* van Van Duyse, blz. 194, n^o 561; uit de *Stadsrek.* 1433-34, f^o 369 v^o, blijkt dat de vermindering der geldwaarde voortaan op een zevende gebracht wordt.

(5) *Stadsrek.* 1433-34, f^o 341 r^o en 369 v^o; Olivier van Dixmude, blz. 143; *Memorieboek*, D. I, blz, 197.

(6) *Stadsrek.* f^o 371 v^o: « Item te coste ghedaen bij den balliu, beede de dekene ende haerlieder gheselscip in den Cromme Hellenboghe doe si waecten in de IIII keerstnachten; f^o 372 r^o: « Item te coste ghedaen bij beede den dekenen ende den goeden lieden van beede den leden ten II waerften te wetene doe II vrouwe persone ghejusticeert waren ende doe de moyte was 'tSente Pieters in Moenkemeersch..... »

(7) Olivier van Dixmude, blz. 142.

« omme 't quaet regiment bedreven bij de ghemeente » twee hoofdmannen gekozen: Jan van Hecke en Ghijzelbrecht van Everwijn (1); ongelukkig ontbreken ons hier de stadsrekeningen over 1434-35, waar deze wellicht zouden vernoemd geweest zijn (2).

Het is als een bestendige geest van oproer die over de stad zweeft; de zaak der Yperleet met meer hevigheid dan ooit door de stad Gent opgeworpen, doet zelfs opnieuw de andere Leden voor eenen uitval der Gentenaars duchten (3).

Te midden dier onophoudelijke onlusten doen de Volders eene laatste poging om zich aan het tachtigjarig juk der wevers te onttrekken; doch hun plan van het vuur aan verscheidene hoeken der stad te steken om alzoo gemakkelijker eene « beroerte » te verwekken werd verklikt, de samenzweeiders aangehouden en op 13 April 1435 onthoofd (4).

Zoo eindigt het voorspel van den grooten gentschen opstand der 15^{de} eeuw, wiens eerste bedrijf na het beleg van Kales in 1436-38, wiens laatste bedrijf in 1450-53 gespeeld wordt.

M. de Voorzitter. Vraagt er iemand het woord over deze belangrijke mededeeling? Niemand het woord vragende verklaar ik de bespreking gesloten.

IV.

Une œuvre inconnue du XVI^e siècle au Musée de Gand.

M. le Président. Je prie M. le Secrétaire de donner lecture de cette étude de M. Maeterlinck, empêché d'assister à la séance de ce soir (5).

La séance est levée à 10 heures.

(1) *Memorieboek*, D. I, blz. 197.

(2) V. van der Haeghen, *Inventaire des archives de la ville de Gand*, blz. 185.

(3) Olivier van Dixmude, blz. 142.

(4) *Jan van Dixmude*, bij de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriae*, D. III, blz. 43, *Memorieboek*, D. I, blz. 199.

(5) Cet article a paru dans la *Petite Revue d'Art et d'Archéologie de Gand*, n^o 7.

Algemeene vergadering van 16 Mei 1900.

Assemblée générale du 16 mai 1900.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. Nap. de Pauw, président de la Section d'Histoire, f.f. de président; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; Georges Hulin, président de la Section d'Archéologie; Victor van der Haeghen, vice-président de la Section d'Histoire; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. A. Campers; G. Claeys Bouúaert; E. Cobbaert; Ernest Coppieters Stochove; H. Coppieters Stochove; Adrien de la Kethulle de Ryhove; V. De Muynck; Mod. De Noyette; le Baron de Pélichy; Victor Fris; Gilleman; A. Heins; Janson; Charles Laroy; G. Parmentier; E. Sacré; Robert Schoorman; L. Varlez; Jules Vuylsteke.

MM. le Baron de Maere d'Aertrycke, président et Prosper Claeys, vice-président, s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Ordre du jour. — Dagorde.

I. Mededeelingen. — Communications.

II. MM. VAN DER HAEGHEN et A. HEINS. Le dégagement des abords de l'église St-Pierre. Esquisse d'un projet.

III. M. A. VAN WERVEKE. Opschriften op den hoek onzer straten en gedenkplaten. Een voorstel.

IV. M. L. MAETERLINCK. Un portrait inconnu du Musée de Gand (XVI^e siècle).

V. M. VUYLSTEKE. Nog iets over de poort van het Gravensteen.

VI. M. V. FRIS. Une réédition du *Memorieboek der stad Gent* serait-elle utile?

M. de Pauw f. f. de Président. L'absence de notre Président, M. le baron de Maere, et de notre Vice-Président, M. Claeys, me vaut l'honneur de présider l'assemblée de ce soir.

J'en suis d'autant plus heureux que cela me donne l'occasion de féliciter plusieurs de nos membres qui, dans ces derniers jours, ont été décorés de l'Ordre de Léopold.

Je félicite, au nom du Bureau, MM. Joseph Casier, J. Delvin, Diegerick, Siffer, Fernand Scribe, Alfred De Lanier-Van Monckhoven et Julius Vuylsteke de la distinction qui vient de leur être accordée par Sa Majesté. (*Vifs applaudissements.*)

L'énumération seule de ces noms montre qu'on a voulu récompenser la manifestation du mérite dans toutes les branches de l'activité et du savoir. MM. Casier et Siffer, ces deux esthètes distingués, qui défendent avec tant de talent, au Conseil communal, les intérêts de l'art; MM. Delvin et Scribe, qui, à des titres divers, ont également si bien mérité de l'art; MM. Diegerick et Vuylsteke, en la personne desquels on a voulu honorer la science et les recherches historiques. Nous sommes heureux de compter tous ces hommes distingués parmi nous et nous les félicitons, encore une fois, de tout cœur. (*Applaudissements.*)

I.

Communications.

M. le Chanoine Vanden Gheyn, secrétaire. Je n'ai qu'une seule communication à vous faire, Messieurs, c'est l'invitation qui nous est adressée par la Société française d'Archéologie à assister au Congrès qui sera tenu à Chartres, le 23 juin prochain. S'il en était parmi vous qui désiraient assister à ce Congrès, nous serions heureux de lui donner le titre de délégué de la Société d'Archéologie de Gand.

Proposition de M. A Heins tendante à l'érection dans l'enceinte des ruines dans l'Abbaye de St-Bavon, d'un « Mémorial » au souvenir de MM. Van Lokeren et Hermann Van Duyse.

M. A. Heins. Messieurs. Les ruines de l'Abbaye de St-Bavon sont le joyau de Gand : c'est notre « Cluny » et l'intérêt de la poétique enceinte est aussi considérable pour l'histoire de notre ville et pour sa beauté actuelle, que le merveilleux ensemble des Thermes et du musée célèbre l'est pour Paris.

Ici, nous avons obtenu enfin, d'une édlité éclairée, que les idées des archéologues soient reconnues utiles et justes. Beaucoup a été fait, et cela surtout récemment, pour la conservation de nos restes anciens.

Parmi ceux-ci, je viens de vous parler d'une perle. Et, d'abord pour son maintien, ensuite pour son intégrale conservation, les travaux de réfection qu'elle exige, pour les soins qu'elle impose, on a eu une grande sollicitude et cela à bon droit

Un homme, depuis longtemps mort, a tout mis en œuvre pour que cela pût être.

Il a réalisé, à une époque où l'archéologie « naissante » ne semblait pas avoir, comme maintenant, droit au respect et à la bienveillance des pouvoirs publics, il a réalisé, dis-je, ce miracle, de nous conserver les ruines de St-Bavon.

Grâce à sa ténacité, à une volonté digne d'admiration, elles sont actuellement la gloire de notre ville avec une autre importante ruine, celle du Château des Comtes.

Rien ne sert plus de discuter la question des restaurations qui y ont été effectuées. Nous nous inclinons devant un fait accompli. On sait que d'aucuns peuvent éprouver un regret, cependant, de n'avoir vu tendre les efforts des restaurateurs à outrance, à conserver plutôt le caractère fruste de ces restes grandioses de notre vieille histoire.

Mais il y a autre chose à faire et à dire maintenant. A celui dont j'évoquais tantôt la mémoire, M. Aug. Van Lokeren, qui

par un livre précieux, un crayon habile, un soin jaloux des beautés presque découvertes par lui, révéla celles-ci au monde archéologique, ne convient-il pas de dédier un « Mémorial » dans l'enceinte des ruines ?

Elles sont à tous maintenant. Le peuple y a accès; il y viendra, il aimera ce « champ d'asile » des souvenirs lapidaires des ancêtres.

Lui aussi en arrivera à comprendre bien vite, pourquoi une autre classe, exclusivement, les sauvait de l'anéantissement.

Les chefs comprennent, on le sait, et ils en sont déjà, chose louable et très belle, à y envoyer les trouvailles récentes faites dans l'Utenhove Steen, tout à fait disparu.

A ce jeune public nouveau, qui s'intéressera à ce qu'il rencontrera dans ces allées et au long de ces murs, ne doit-on pas montrer enfin que les initiateurs de ce mouvement archéologique en notre ville ne sont pas oubliés ?

De ces sommes considérables, dont nos administrateurs disposent en faveur des nécessités modernes, un rien, une mince obole, ne peuvent-ils être distraits ?

J'ai vu, à regret, se combler à nouveau, et pour toujours je le crains, à moins que l'on reconnaisse qu'il y a là une faute, un grand trou béant où l'historien de nos ruines, son vaillant défenseur à une époque ingrate, avait retrouvé la crypte de St-Gérard.

C'est à cet emplacement, ou aux environs, qu'un médaillon, une pierre modeste pourrait rappeler le nom de Van Lokeren et ses traits.

L'historien et l'homme, m'a-t-on dit, étaient dignes de ce témoignage d'estime.

Le passionné archéologue et l'artiste, dont je puis un peu juger, méritent notre reconnaissance.

Je ne puis mieux espérer voir accueillir favorablement ma proposition, qu'en demandant la même chose pour notre regretté camarade, Hermann Van Duyse.

De celui qui sauva, et de celui qui maintint, classa les collections, et aima, lui aussi du fond du cœur, en vrai Gantois, ces ruines et ces préaux fleuris; qui, savant lui aussi, était artiste dans l'âme autant que le premier, réunissons les traits, les mémoires, et nous ne pourrons être plus longtemps taxés d'ingratitude.

Le fonctionnaire dévoué avait un cœur et une âme épris des choses confiées à sa garde. C'est cela qu'il faut reconnaître.

Aussi prierai-je l'assemblée d'insister avec moi, pour que notre Société étudie les moyens de donner à mon projet, qui pourra être le vôtre, Messieurs, la forme convenable, et de le faire réussir. Cela ne sera guère difficile, j'en suis certain, car ailleurs, comme ici, on admettra la nécessité de rendre hommage à des services signalés.

J'ajoute, Messieurs, que les frais seraient minimales : quelques centaines de francs, peut-être. (*Marques d'adhésion*).

M. V. van der Haeghen. Il est certain que Van Lokeren a été un précurseur, ici à Gand, en matière archéologique. Il a été longtemps seul à aimer ces choses du passé pour lesquelles, à cette époque, on n'avait que du dédain. Et c'est là déjà un très grand mérite.

M. le Président. Je crois, Messieurs, qu'en principe nous sommes tous d'accord. La question de commémorer le souvenir de Van Lokeren, qui a, pour ainsi parler, découvert ces belles ruines, et qui, pendant tant d'années, les a conservées seul, sans l'appui des pouvoirs publics, cette question a été agitée déjà lors de nos études sur les pierres à consacrer aux Gantois célèbres. Je crois que nous serions tous heureux d'y voir joindre la commémoration de notre ami si regretté, Hermann Van Duyse.

Je propose, en conséquence, de renvoyer la proposition au Bureau pour examiner quels seraient les moyens pratiques de la réaliser. (*Adhésion*).

— La proposition est renvoyée au Bureau.

II.

Le dégagement des abords de l'Église Saint-Pierre.
Esquisse d'un projet.

M. V. van der Haeghen. Notre collègue M. A. Heins a bien voulu m'écrire pour me signaler l'état délabré de l'antique « Maison de plaisance », qui fait actuellement partie de la propriété Donny, rue Neuve St-Pierre :

J'ai constaté que ce très intéressant reste du XVII^e siècle est en fort mauvais état, et que, si l'on n'y prend garde, il s'affaîssera l'un de ces jours. C'est vous dire qu'il est urgent que nos sociétés et commissions archéologiques interviennent.

Il y aurait lieu de voir si, dans l'occurrence, la Ville ne peut entrer dans une part des frais. Il est nécessaire d'examiner cette combinaison, encore que je craigne que, la construction étant dans un enclos privé, on ne pourra guère légitimer cette intervention.

Et cependant c'est un objet unique à Gand; les motifs de briques vernissées, qui dessinent dans la façade des briquets et crosses de Bourgogne, sont du plus haut intérêt. Il me paraît que notre devoir est de conserver cette construction, coûte que coûte.

Hélas! notre collègue a raison, la charmante petite construction menace ruine, et les pouvoirs publics ne semblent guère être en mesure d'intervenir, vu qu'il s'agit d'une propriété n'aboutissant d'aucun côté à la rue.

Ce n'est pas seulement l'édifice qui disparaîtra : les vastes jardins qui l'entourent, sont destinés à être occupés peu à peu par des établissements industriels : blanchisseries, brasseries, magasins divers. Dans peu d'années les promeneurs du quai des Moines ne verront plus se dérouler devant eux les groupes de verdure dominés par la massive église de St-Pierre, et pour retrouver ce riant paysage il faudra avoir recours aux anciennes photographies.

Pourtant il y aurait moyen de mettre en valeur ce coteau, d'y

tracer des routes, d'y bâtir même, tout en lui maintenant son caractère particulier.

Voulez-vous me suivre un instant? Je reviens à Gand après une longue absence. Le projet est réalisé.

En sortant de la gare, rebâtie à quelque cent mètres en arrière, non loin du Jardin zoologique, je prends à gauche la première rue, qui est la *rue Traversière*, rattachée au quartier de St-Pierre par un pont jeté sur l'Escaut. Passant de l'autre côté du fleuve, je me trouve sur une route ombragée de platanes, laquelle après avoir décrit une courbe, monte doucement vers les hauteurs où s'élève l'église. Le premier circuit me conduit au pied de la butte, dont la crête porte les maisons de la rue Neuve St-Pierre. Des villas isolées ont été construites sur les pentes; çà et là des carrés de gazon, bien entretenus et clos par des grilles, entourent les constructions.

Plus loin quittant la grand'route, je suis un sentier assez escarpé qui me conduit à un svelte édicule, en partie couvert de cette vigne vierge à petites feuilles rougeâtres qui étreint si bien les vieux murs, et l'examinant de plus près, je reconnais les jolies ruines, où naguères l'on avait vu pleurer l'ami Heins! Par une adroite restauration, l'élégant pignon a été consolidé et le portail raffermi sur sa colonne angulaire, peut désormais braver toutes les intempéries.

Après avoir contourné les dépendances d'une vieille brasserie, la route se rapproche un instant de la rive, s'en écarte et atteint finalement l'église à la hauteur du transept. Ici une heureuse transformation a été opérée. La rue, relevée au niveau de la plaine, se prolonge en terrasse jusqu'à l'Escaut, où un parapet curviligne, style Renaissance, se détache nettement sur les grands arbres de la rive opposée.

Mais suis-je bien à Gand, dans une de ces villes flamandes au sol plat, lentement conquis sur les marécages? Voyez ces déclivités, ces différences de hauteur, cette route qui monte en lacet, ces maisons formant gradins comme dans un pays monta-

gneux. Et du haut de l'esplanade où je me trouve, on domine un fleuve. A droite, les larges degrés d'un escalier dévalant de la terrasse vers le pont des Moines, ne rappelle-t-il pas quelque vieux calvaire de la Bretagne ?

De l'autre côté du chevet de l'église une arcade sombre m'attire. Je parcours d'abord une salle voûtée où résonne le bruit des pas, pour arriver bientôt en pleine clarté dans les galeries du cloître ogival. Les arceaux gothiques, si outrageusement changés en noires murailles, ont été débarrassés des briques qui les cachaient, et le préau, trop longtemps triste refuge de décombres, est maintenant couvert comme jadis de son tapis d'herbe tout uni.

Du cloître on passe aisément à la plaine extérieure, grâce au jardin planté près de l'entrée de l'église. Un léger valonnement a rendu insensible la différence du niveau qui existait à cet endroit.

Et la plaine elle-même, combien elle a gagné ! Mes yeux ne peuvent se détacher du grand escalier de la rue St-Amand, qui autrefois paraissait être le dernier débris d'un palais, tant était frappant le contraste entre ses proportions imposantes et les maisons de médiocre apparence auxquelles il aboutissait : aujourd'hui il semble donner accès à un vaste parc. Du milieu d'épais buissons s'élèvent les troncs blancs des trembles. Une clématite vigoureuse enlace les balustres, couvrant les soubassements, où autrefois végétaient des champignons. Les larges feuilles dorées d'un caltapa se penchent sur les rampes en granit, que les chevauchées de nos jeunes gantois avaient jadis rendues si luisantes.

Je m'éloigne ? Du tout. Je regarde seulement le fond de mon tableau, le lointain près du ciel.

Messieurs, l'un de nos collègues nous a dit que dans le nouveau Musée de peinture et sculpture, on fera valoir les objets d'art par la décoration des parois, en se préoccupant du cadre, de l'entourage : là des étoffes aux tons neutres ou sombres, ailleurs des imitations de cuir de Cordoue ou des boiseries.

Ne devons-nous pas avoir le même souci quand il s'agit de nos monuments?

Ici le décor est donné par la nature : le versant d'une colline, des groupes étagés de verdure, un large cours d'eau. Certes, nous ne sommes plus au temps où ce comte Arnould — le vieux — voyait un vignoble sur nos coteaux et des *prata floralia*, des prés fleuris dans la vallée des moines : la vie urbaine sans cesse s'est développée autour de nous, expansive à l'excès ; notre sol est devenu rare. Et la brique envahit tout. Mais cette vulgaire pierre doit-elle donc s'asseoir presque au hasard ! Ne peut-on jeter un coup d'œil sur l'ensemble, avant de lui permettre de prendre une place d'où elle ne bougera plus ? Consultons un artiste. Il aura bientôt fait quelques lignes qui ménageant les perspectives, sauveront les beaux aspects, et la trace de son léger crayon après des siècles peut-être sera encore reconnaissable.

J'ai fini. (*Applaudissements.*)

M. le Président. Cela ne devrait jamais finir ; car notre savant archiviste, qui s'est révélé comme véritable poète, nous a tenus sous le charme d'un rêve délicieux. Mais quels sont les moyens pratiques de le réaliser ? Cette berge de l'Escaut appartient-elle à la Ville ? Ne faudrait-il pas des expropriations coûteuses ?

M. A. Heins. La lettre que j'avais envoyée à M. van der Haeghen, s'adressait surtout au secrétaire de la Commission locale des monuments.

Le bâtiment que je lui ai signalé est en ruine. Il constituera bientôt une gêne pour son propriétaire et, dès lors, il sera menacé d'une démolition. Y a-t-il moyen de sauver cette maison ?

Elle est actuellement enclavée dans des propriétés privées. Il faudrait donc l'en dégager et, pour cela, nous avons tracé un projet qui ferait passer une promenade autour de la maison. Cette promenade aura aussi un caractère d'utilité pratique, car elle constituerait une communication directe entre la gare et le

quartier de Saint-Pierre. Il ne s'agirait, bien entendu, dans notre esprit, que d'une communication pour piétons; il suffirait donc d'une simple passerelle sur l'Escaut.

Nous sauverions, en même temps, ce qui reste encore de ce coin si pittoresque de Gand.

Nous croyons que la réalisation de ce projet ne coûterait pas bien cher. Il existe déjà, à mi-hauteur de la côte une rue parallèle à l'Escaut et, à cette rue, vient s'en amorcer une autre qui descend vers la fleuve. Il y a donc là, en quelque sorte, un commencement d'exécution.

S'il y avait, d'ailleurs, un sacrifice à faire, la chose en vaudrait la peine, car il existe, on peut le dire, peu de coins aussi pittoresques dans n'importe quelle ville. Nous pouvons affirmer que ce serait une promenade absolument ravissante, et que le coup d'œil pris du pont Marcellis, donc à l'entrée de la ville, près de la gare, serait superbe.

La question mérite un examen d'autant plus sérieux que si notre projet, ou tout autre du même genre, n'était pas réalisé, nous verrions, d'ici à peu de temps, le restant de la colline envahi par des usines et des magasins. Je crois que, dans ce cas, le coup d'œil serait plutôt affligeant, surtout pour une entrée de ville.

J'abandonne l'étude ultérieure de la question au Bureau. S'il estime le projet suffisamment intéressant, je le prierais alors de vouloir bien s'aboucher avec l'administration communale. Peut-être celle-ci l'accueillerait-elle avec faveur.

M. M. De Noyette. J'applaudis beaucoup à l'idée de M. Heins, mais je crois que la réalisation en sera difficile.

En tout cas, l'étude du projet peut prendre beaucoup de temps et, en attendant, il y aurait lieu de craindre la disparition de la maison.

Ne pourrait-on pas transporter celle-ci au Parc de la Citadelle? Je suis d'accord avec vous qu'elle offre un très grand intérêt archéologique et qu'il faut la sauver. Il ne faut pas nous

faire illusion : les industriels qui en sont propriétaires, actuellement, ne la maintiendront que pour autant qu'elle puisse encore leur rendre des services. Le jour où elle ne répondra plus à une destination utilitaire, elle disparaîtra.

M. A. Heins. Évidemment, s'il n'y avait pas moyen de faire autrement, je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'elle fût reconstruite au Parc. Ce ne serait plus qu'une copie, mais il faudrait bien s'y résigner.

M. V. van der Haeghen. M. De Noyette n'a envisagé que la question de la maison, mais il faut aussi, et surtout, envisager la question de la transformation de tout ce quartier. (*Adhésion.*)

M. G. Hulin. C'est la première fois que j'entends parler de ce projet, mais il me paraît très séduisant, non seulement au point de vue de la conservation de l'ancien « Hof van Waesberghe », mais aussi à un autre point de vue, qui commence aujourd'hui à pénétrer dans les idées, le point de vue pittoresque.

Nous nous souvenons tous du temps où l'idée archéologique n'était pas en grand honneur ; aujourd'hui, elle a pénétré dans tous les esprits. Je prévois le même sort pour l'idée du pittoresque ; elle commence à faire son chemin et bientôt, je l'espère, nous pourrons saluer son triomphe.

Il y a, à ce point de vue, beaucoup à sauver ici à Gand. Mais, certainement, s'il y a un coin de ville intéressant, c'est bien celui qui vient de vous être signalé. Quoi de plus beau que cet encadrement d'arbres et de verdure, qui s'étage le long de la colline de Saint-Pierre avec l'église dans le fond ?

Je crois qu'il faut applaudir à tout projet qui tendrait à sauver de l'encaissement, par des constructions industrielles, ce beau panorama. Si ces arbres disparaissent, c'est toute la beauté de ce paysage urbain qui disparaîtra.

Quant aux frais, je ne les crois pas considérables. Il n'y a là que de très grands jardins, et les frais d'expropriation ne sauraient être énormes.

On pourrait faire là, en quelque sorte, la préface du Parc. De plus, cela aiderait considérablement au dégagement du cloître de Saint-Pierre. Il y a donc ici toute une série d'intérêts du même ordre qui se trouvent très heureusement groupés.

M. le Président. Je propose à l'assemblée de renvoyer ce plan au Bureau, ou à la Section des Beaux-Arts, qui rechercherait les moyens pratiques d'aboutir.

J'estime, en outre, qu'il y a lieu de donner une très grande publicité au projet, afin de créer un mouvement d'opinion en sa faveur. (*Adhésion.*)

— La proposition est renvoyée au Bureau aux fins ci-dessus.

III.

Opschriften op den hoek onzer straten en gedenkplaten.

Een voorstel tot verbetering en vollediging van de opschriften op de hoeken onzer straten en tot het plaatsen van gedenkplaten op de huizen, waar heuglijke feiten hebben plaats gehad of waar personen zijn geboren of gewoond hebben, wier aandenken dient vereerd te worden.

M. A. Van Werveke Ik doe het voorstel de middelen te beramen om 1° de naamborden op de hoeken onzer straten te verbeteren, zoo voor den Nederlandschen tekst als voor de Fransche vertaling;

2° die naamborden te volledigen door het voegen bij den naam der straat van een paar woorden, welke er den oorsprong van aanduiden;

3° gedenkplaten te bevestigen aan den gevel der huizen of praalgebouwen, waar een merkwaardige gebeurtenis is voorgevallen, of waar een man is geboren of heeft gewoond, wier nagedachtenis door de volgende geslachten dient bewaard en vereerd te worden.

Dit voorstel, Mijnheeren, is volstrekt niet nieuw : wat het verbeteren van den tekst aangaat, weten wij, dat men er zich reeds in 1833 mede bezighield; — het geven van geschiedkundige aanduidingen op de naamborden aan de hoeken der straten is reeds te Philadelphia verwezenlijkt en te New-York als te Parijs gaat men er een aanvang mede maken. Ook in Frankrijks hoofdstad zal men gedenkplaten aanbrengen in de gevels der huizen, die een groot man hebben geherbergd.

*
* *

Wat elders gebeurt, is ook hier mogelijk. Maar is het wel noodig? en, zoo niet, is het wel nuttig? — Men heette het geen kinderspel, noch pedagogengril : Hoeveel Gentenaars en, des te meer, hoeveel vreemdelingen zullen een bevredigend antwoord geven, als men hun b. v. vraagt naar den oorsprong van de namen St-Jansstraat, St-Jansdreef, Houtleie, Grasleie, Drongenhof, Abrahamstraat? En wat de namen van de merkwaardige personen betreft, ziehier een feit, dat bewijst, hoe noodig het is iets meer dan den naam te vermelden : Vóór eenige jaren deed ik een uitstapje naar Fransch Vlaanderen; in een kleine stad zag ik het standbeeld eener vrouw te midden eener openbare plaats. Ik vroeg aan een politiedienaar wat die vrouw had gedaan om zulke eer te verdienen. “ Ik zou het U “ niet kunnen zeggen, ” antwoordde die stadsbediende!!!

Wat zou het schaden op het naambord onder *Plateaustraat* b. v. te vinden : *natuurkundige, slachtoffer der wetenschap*, met het jaar van geboorte en overlijden? Zou het geen nut bijbrengen iets te vinden over de verdiensten van G. de Craeyer, Guinard, H. Conscience, Jordaens, Laureins Delvaux, Maria-Theresia, Palfijn, Teniers, van Eyck, van Hulthem, van Vaernewijck? Zou dat niet het verlangen naar meer bijzonderheden over het leven dier menschen opwekken? zou het niet de geschiedenis dieper doen dringen in het volk? Zulk onderwijs heeft, dunkt me, geen na-, maar veel voordeelen.

Zou het ook niet nuttig zijn b. v. op het St-Jorishof te lezen : *Hier werd ten jare 1477 de eerste grondwet geteekend?* Op het Belfort : *Hier werden de voorrechten der Gente-*

naars bewaard? Op de Halle: *Hier werd het laken gekeurd?* enz.?

Zou het niet betamen, dat op het huis, waar G. de Craeyer woonde, of Niklaas Roose, of Jacob van Zevecote, eenige woorden dit aan den voorbijganger bekend maakten?

*
* *

Een ander punt van mijn voorstel is het herzien van de namen der straten. Men weet, hoe die namen in den volksmond zijn vervormd: *Guldenburg* werd *Geuzenberg*, *Kat-testraat* werd *Catalognestraat*, *Ondadige stege* werd *Korte Dagstege*, *Ritcheborch* werd *Luxemburgstraat*, *Ek-kergem* werd *Akkergem*. Slechts op het einde der XVIII^e eeuw dacht men er aan een officiële lijst van de namen der straten vast te stellen, zooals blijkt uit het volgende uittreksel van het 4^e Register des Gemeenteraads (f^o 147), 25 nivose, 3^e jaar der Fransche Republiek (14 Januari 1795): “ Ge-
” lesen den Brief van den Borger de Bron als Receveur des
” domaines nationaux van daeten van hedent ten eijnde van te
” hebben eenen Tableau der wijcken ende straeten deser Com-
” mune als daerbij versocht ende is geresolveert van daermede
” te belasten den Borger van Straeten, ende is den selven Brief
” totdies aen hem behandigt. ”

De schrijfwijze van de namen kon natuurlijk eerst bestendig blijven, als die door officiële bemoeiing vast bepaald werd, maar dan ook bleef ze onveranderd. Een bewijs: in plaats van *Korte Ridderstraat* hoort men soms in den mond van het volk: *Kudderedutstraat*. Welnu, ik vond het woord *Cud-deredutstrate* reeds in 1765 (1). Sedert minstens anderhalve eeuw wordt dus door de volksetymologie storm geloopt tegen den officiële naam *Korte Ridderstraat* en toch blijft hij behouden, omdat hij op de hoeken der straat geschreven staat.

Spijtig genoeg is het vaststellen van den officiële naam in den Franschen tijd op een zeer gebrekkige wijze geschied. Dat

(1) Stadsarchief. 42^e Resolutieboek van Schepenen van der Keure, f^o 106.

werk moet herzien worden. Ik ontveins mij niet, dat zulks moeilijk, ja, zeer lastig is. Reeds Marcus van Vaernewijck zei het in 1566 : “ Oock ontallijcke veel dingen worden ghenoomt, » daermen nu de oorsaecke niet af en weet, ghelijckt naer » onsen tijt, is gheschepen te gheschieden, vande Abraham, » ende de Apostelstrate : wanneer de beelden af sullen zijn, » daer sy nu naer ghenoomt worden (1) ».

Een belangrijk aantal namen van straten vergen een studie, veel langduriger, veel moeilijker dan de meeste vraagstukken van plaatselijke geschiedenis. Ik noem b. v. : *Palinghuizen*. *Wellinckstraat*, *Bagattestraat*, *Holstraat*, *Savaanstraat*, *Waaistraat*, *Zilverstraat*. Nemen wij *Sint-Gillisstraat*. Men zal denken, dat die naam wijst naar een beeld van dien heilige, of naar een kapel of klooster of godshuis aan hem gewijd. Volstrekt niet. Ziehier hoe die naam tot stand kwam : In het schepenzaar 1544-45 werd door de stad betaald aan “ meester gillis Coppins mets de somme van IIIJ lb. g. ter » causen ende ouer dmaken ende hantghedae vander steenen » brugghe nieulinghe ghemaect vp dmeerhem ghenaept » meester gillis brugghe (2) ». Langen tijd wordt de brug aangeduid onder dien naam ; in de Rekeningen der stad over 1556-57 (f° 197 v°) *Meestere gillis brugghe*, over 1590-91 (f° 18), *Meester Gillis brugghe vp meerhem*, over 1603-4 (f° 18) *Meester Gillis brugghe bij tberau*, over 1622-23 (f° 19) *meester gillis brugghe*. Ten jare 1656-57 (f° 186 v°) vinden wij *Sint-Gillis brugsken*, in 1660-61 (f° 29 v°) *Meester Gillis brugghe*, in 1671-71 (f° 29 v°) *meester gillis Brugghe bij t'berau* ; in 1696 (Reg. ZZ. f° 42) verschijnt weer *Sint Gillis Brugghe*, en van dan af schijnt men voor goed den ouden naam vergeten te hebben : van in de XVIII^e eeuw luidt het immer tot op dezen dag : *Sint-Gillisbrug* (3). Ziedaar dus een metser, die een brug heeft gemaakt, door de volksety-mologie heilig verklaard!

(1) *Den spieghel der Nederlandsche audtheijt*, Gent. 1566. f° C. XVIIJ^e 2^e kolom.

(2) *Rekening der stad Gent* 1544-45, f° 254 v°.

(3) Zie o. a. *Rekening der stad Gent* 1734-35, f° 33 en 1759-60, f° 46 v°.

Ik deel dit voorbeeld mede, om aan te toonen, hoe men zich bij een oppervlakkige beschouwing van dergelijke vraagstukken bedriegen kan, en hoe bijgevolg aanzienlijke arbeid moet verricht worden, eer men er toe komt den waren oorsprong van den naam eener straat te vinden. Het is dan ook niet te verwonderen, dat sedert bijna drie vierden eener eeuw pogingen op dit gebied werden aangewend zonder tot een voldoende uitslag te geraken. Den 18 Maart 1833 schreef de Commissie voor het bewaren van Praalgebouwen aan het College van Burgemeester en Schepenen der stad Gent, dat ze een Comiteit kwam samen te stellen, bestaande uit de heeren Delbecq, van Hoorebeke, d'Huyvetter, Van Lokeren, Voisin en Serrure, dat in navolging van wat ten jare 1828 op last van het Gemeentebestuur van Antwerpen uitgegeven was, geschiedkundige en etymologische opzoekingen zou doen over den waren oorsprong van de namen der straten onzer stad (1). Voor zooveel ik weet, heeft die Commissie nooit den uitslag harer werkzaamheden bekend gemaakt. Wel is door sommige schrijvers nu en dan een bijdrage tot het werk geleverd en heeft de heer Fr. De Potter in zijn werk over *Gent* de zaak een goeden stap doen vooruitgaan, doch wij zijn er nog verre van het einde te hebben bereikt. Vóór een paar jaren schreef Zetternamkring met ondersteuning van het Stadsbestuur een prijskamp over hetzelfde onderwerp uit, maar de uitslag was volstrekt onbevredigend.

*
* *

Wat ook moet herzien worden, is de Fransche vertaling van de namen onzer straten. Men weet op welke lichtzinnige wijze dat werk onder de Fransche Republiek is geschied. In het verslag van 19 Germinal an 7 (8 April 1799) van den Gemeenteraad leest men : “ Sur le rapport du même (commissaire au 3^e Bureau) l'assemblée adopte la rédaction d'un arrêté portant que les noms des places et voies publiques de cette com-

(1) Bibliotheek der Hoogeschool. Reg. *Commission des Monuments à Gand*. C. 12928, (blz. 96).

„ mune portant l’empreinte du fanastisme et rappelant un
„ regime justement abhorré, seront changés de la manière qui
„ s’y trouve enoncée, et que les noms des autres places et voies
„ publiques qui seraient en langue flamande seront *de suite*
„ mis sur les Ecriteaux en langue française le tout à la dili-
„ gence du Commissaire du Bureau des travaux publics (1) „.
Gij hebt het goed gehoord, de vertaling moest in een ommezien
gebeuren : dat *kon* voor die heeren geen bezwaar opleveren!
Inderdaad, het volgende jaar verscheen het *Plan routier de*
la Ville et Commune de Gand an 8^{me} (23 sept. 1799 —
22 sept. 1800) divisé en six sections par L. de Vreese
Geometre et Geographe dans cette dite Ville, met het vol-
gende :

„ N.-B. : ce Plan Topographique est fait Tel que la Ville se
„ trouve maintenant, les Rues et autres Places sont Ecrites en
„ Français, et en Flamand, pour le Rendre plus utile, et aug-
„ menté de Beaucoup d’Objets qui ne sont dans aucun Plan
„ Antérieur. „

Daar zijn heel zonderlinge dingen in te lezen, waarvan vele
overigens zijn blijven bestaan :

Botermanstraat luidt *rue du Beurrier* in plaats van
rue Boterman ; *Steenstraat* wordt in plaats van *rue du*
Château, rue des Pierres ; *Ramen*, dat *Châssis* beteekent,
wordt vertaald door *rue du Bélier* ! enz. !

Het is genoeg bekend, dat de vreemdelingen dagelijks met
de ongerijmde vertaling van de namen onzer straten den spot
drijven : na een grondige historische en etymologische studie
kan daaraan gemakkelijk verholpen worden.

*
* *

Thans kom ik aan mijn practisch voorstel : ik vraag, dat
het Bureel gelast worde een Commissie samen te stellen, die
zich onledig houde met het oplossen van de door mij gedane

voorstellen. Die Commissie zou moeten betaan uit personen, die in de archieven reeds een deel van het voorbereidend werk hebben verricht; ik kan hier mededeelen, dat ik sedert lange jaren een niet onaanzienlijken oogst heb opgedaan, die het werk nogal wat zal vooruit helpen. Bij het opstellen van de verkregen uitslagen zal een philoloog aan de Commissie moeten worden gevoegd.

Dan kan het werk overhandigd worden aan den Gemeenteraad, die, ik ben er van overtuigd, het op stadskosten zal laten drukken en gevolg geven aan de hier uitgedrukte wenschen.

M. de Voorzitter. Ik wensch den heer Van Werveke geluk over zijn belangrijk werk, en ik sluit mij aan bij zijn voorstel om eene commissie aan te stellen.

Nochtans denk ik dat het voorstel in de toekomstige zitting zal dienen besproken te worden.

Ik stel diensvolgens voor, hetzelfde op de dagorde te brengen van onze zitting van Juni. Op die wijze heeft het meer kans te gelukken.

Inderdaad, men mag zich niet ontveinzen dat commissiën weinig uitwerksels hebben.

Bij de stichting onzer maatschappij is er eene commissie samengesteld geworden, om platen te bewerkstelligen tot vereeuwiging der groote mannen van Gent. Welnu, deze commissie heeft tot hiertoe eene enkele plaat tot stand gebracht, zeer schoon wel is waar : het is die van het kasteel van *Geeraard den Duivel*.

Maar de bespreking, welke hieromtrent heeft plaats gehad, heeft het initiatief der bijzonderen doen ontwaken, en ten alle kanten hebben wij door bijzonderen of comiteiten platen zien stellen : Lieven Bauwens, Jan-Frans Willems, Ledeganck, enz.

M. Vuylsteke. Ik stem het voorstel om de vraag tot eene volgende zitting te verschuiven.

Nochtans, zou de heer Van Werveke ons, van nu af, niet kunnen zeggen, waarop zijne overtuiging gesteund is om te

bevestigen dat *Steenstraat* moet vertaald worden door *rue du Château*? Waarom niet *rue pavée*? Een *steenweg* is immers eenvoudig een *chemin pavé*. Eene “gekalsijde” straat kan zeer wel, om die reden “*Steenstraat*” genaamd geweest zijn.

Er zijn ook elders *Steenstraten*: moeten die dan ook door *rue du Château* of *rue du Steen* vertaald worden?

M. **Van Werveke**. Ik heb hiervan geen bewijs, doch ik denk dat de *Steenstraat*, leidende naar het kasteel, hieraan haren naam ontleend heeft.

M. **Vuylsteke**. Wel neen, zij leidt *niet* naar het kasteel, zij loopt er nevens op een zekeren afstand in de richting van de *Lievebrug*.

M. **de Voorzitter**. De opmerking van den heer Vuylsteke verwondert mij. Volgens mij, is die straat, welke naar het Steen (*domus lapidea*) leidde, om die reden *Steenstraat* genaamd, zooals de *Steenstraat* te Brugge naar het “Steen” leidde. Het is slechts in onze eeuw dat men ze beide *rue des Pierres* heeft genoemd.

Die straat van Gent met haren naam, bestond waarschijnlijk vóór dat de burcht gebouwd werd, voor dat de *Lieve* gegraven was, — en zij kon van de Muide tot aan den Steen op haar uiteinde een weinig gekromd zijn; de latere *Muntstraat* was er zeker het einde van.

Al die oude namen van straten schijnen overigens mij zoo gewichtig dat ik voorstel, de voortzetting der bespreking naar eene volgende zitting te verschuiven. (*Aangenomen.*)

IV.

Nog iets over de poort van het Gravensteen.

Deze verhandeling is het vervolg op degene, welke de heer Vuylsteke in zitting van 17 October 1899 heeft voorgedragen: ze zullen beide in de Handelingen van de Maatschappij verschijnen.

M. de Voorzitter. Uwe toejuichingen zeggen dat ik de tolk zal zijn van de geheele vergadering, wanneer ik den heer Vuylsteke geluk wensch over de geleerde voordracht, welke hij ons heeft voorgehouden.

Uit het stof onzer archieven heeft hij waarlijk eene prachtige heroprichting van het Gravenkasteel aan den dag gebracht.

De stoffelijke herstelling is verwezenlijkt geworden door eenen geleerden bouwkundige, de geestelijke herstelling spruit voort uit de verrassingen welke uit onze oude archieven te voorschijn komen, en die ons bij iederen stond nieuwe ontdekkingen openbaren.

Met ongeduld verwachten wij de verschijning in onze *Anna-len* van de twee voordrachten van den heer Vuylsteke over deze quaëstie. “ *Le mieux est l'ennemi du bien* ” zegt een spreekwoord ; hij moet dus niet wachten, om nog beter te doen, dat hij nieuwe ontdekkingen doe, want alzoo zou de zaak op de lange baan kunnen verschoven worden.

M. J. Vuylsteke. Ik heb mijne eerste studie moeten achterhouden totdat deze tweede in orde was, welke gij verschuldigd zijt, ik herhaal het, Mijne Heeren, aan de ontdekkingen van den heer Schoorman. Laat mij toe hem nogmaals mijnen dank te betuigen, om zijne onuitputtelijke dienstwilligheid. (*Levendige toejuichingen.*)

M. de Voorzitter. Wij weten allen, bij ondervinding hoe groot de gediensigheid is van den heer Schoorman, en ik bedank er hem zeer warm om, in naam van al de opzoekers. (*Toejuichingen.*)

M. A. Heins. Devons-nous conclure de l'étude nouvelle de M. Vuylsteke que le château tout entier, et non pas seulement la porte d'entrée, date de Philippe d'Alsace ?

M. Vuylsteke. Het opschrift: *fecit hanc portam* voor goed verdwijnende, zoo is het volstrekt onmogelijk dat nog iemand de rol van Philips van den Elzas zou willen beperken bij het opbouwen der ingangpoort Hij heeft geheel het kasteel gemaakt.

Dat wordt overigens, zooals ik reeds meermaals heb herinnerd, zeer duidelijk gezegd door zijnen tijdgenoot, den kronijkschrijver Gilbertus van Bergen :

Castrum Gandavense ad reprimendum hominum Gandavensium nimiam superbiam *construxerat*.

Doch zulks wil niet zeggen dat hij niet eenige deelen van een reeds bestaande oud gebouw benuttigd heeft, want het is zeker dat op die zelfde plaats, vóór het kasteel van Philips van den Elzas, opgericht met het doel om de Gentenaren in bedwang te houden, zich een ander gebouw verhief : de *lapidea domus et turris*, het steenen huis of steen van den graaf.

Die *lapidea domus* was ongetwijfeld een massief gebouw, waarvan waarschijnlijk wel iets in den nieuwen bouw is ingelijfd geweest, namelijk in den vierkanten middentoren.

M. de Voorzitter. Zulks is vastgesteld geworden tijdens de opgravingen welke gedaan zijn geworden. Er zijn dus, als ik goed verstaan heb, in plaats van *twee* opschriften wezenlijk *drie* geweest : 1° Het steenen opschrift van Philips van den Elzas ; 2° de koperen plaat van de XV^e eeuw, en 3° de tweede plaat, waarvan de heer Vuylsteke daareven gesproken heeft.

Ik ben overigens van gedacht dat men, alvorens er eenige gevolgtrekking uit op te maken, het werk eerst en vooral aandachtig zal moeten lezen.

V.

Une réédition du Memorieboek der stad Gent serait-elle utile ?

A la demande de l'auteur, M. Fris, cette étude paraîtra dans le prochain fascicule des Annales.

La séance est levée à 10 1/2 h. du soir.

Algemeene vergadering van 12 Juni 1900.

Assemblée générale du 12 juin 1900.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le baron de Maere d'Aertrycke, président; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires; Victor van der Haeghen, vice-président de la section d'Histoire, et MM. G. Claeys Bouúaert; Ernest Coppieters Stochove; H. Coppieters Stochove; Constant D'Hoy; G. Van Haute; A. Heins; L. Janson; Lievevrouw-Coopman; Ch. Laroy, Eug. Morel de Boucle Saint-Denis; A. Sugg; Aug. Van Assche; J. Vuylsteke.

MM. Claeys et Bergmans se font excuser.

Ordre du jour. — Dagorde.

I. Mededeelingen. — Communications.

II. Discussion du projet d'un mémorial à ériger aux ruines de St-Bavon. Proposition de M. A. Heins.

III. M. le Chanoine Vanden Gheyn. Quelques documents inédits à propos de deux tableaux célèbres.

IV. M. A. Van Werveke. Opschriften op den hoek onzer straten en gedenkplaten. Een voorstel. (Bespreking — Discussion).

V. V. Fris. Les sources françaises de la révolte de Gand contre Philippe le Bon (1449-1453).

VI. Kiezing van een gewoon lid. — Élection d'un membre effectif.

I.

Communications.

M. le Chanoine Vanden Gheyn, secrétaire. Messieurs, dans la dernière séance, j'ai signalé le congrès d'archéologie qui se tiendra à Chartres. Aujourd'hui même, j'ai reçu de la société de Caen une lettre m'annonçant le décès de M. le comte de Marsy, président de la société de Compiègne, et nous informant que, malgré ce décès, le congrès aurait lieu à la date fixée, c'est-à-dire le 27 courant. Les relations cordiales que notre société entretient avec le cercle archéologique de Compiègne, et celles que nous avons eues avec le regretté comte de Marsy pendant le congrès de Gand, nous autorisent, je crois, à faire mention de la perte de cet éminent archéologue, dans le procès-verbal de notre séance de ce soir. Je crois aussi qu'il y aurait lieu d'adresser une lettre de condoléances à la société dont le comte de Marsy était président.

(La proposition est adoptée.)

J'ai une seconde communication à vous faire. Nous avons apporté une modification à la forme de la circulaire annonçant nos séances. Comme vous l'avez remarqué, une partie a été rédigée en français et une autre en flamand. Cette modification à la disposition de la circulaire a été introduite, parce que plusieurs membres avaient témoigné le désir de savoir en quelle langue les orateurs se seraient exprimés. Nous avons cru que le moyen le plus simple de l'indiquer, était d'annoncer les communications dans la langue dont les orateurs se serviraient. Je crois que, de cette manière, tout le monde sera suffisamment renseigné. Seules, les communications générales émanant du Bureau seront encore annoncées dans les deux langues.

M. le Président. Ne trouveriez-vous pas bon, Monsieur le Secrétaire, d'appeler encore une fois l'attention des membres sur cette modification ?

M. le Secrétaire. Le bulletin de la séance de ce soir les renseignera à cet égard.

M. le Chanoine Vanden Gheyn. Dans la dernière réunion, M. vander Haeghen a lu une communication très complète sur un projet de dégagement de la plaine Saint-Pierre. Vous vous souviendrez, Messieurs, que M. de Pauw, qui présidait cette séance, avait exprimé le désir de faire reproduire dans le bulletin le fac-similé de l'esquisse, qui nous avait été soumise. Le bureau croit devoir faire une autre proposition, dont la réalisation sera certainement moins coûteuse.

En vue d'éviter des frais inutiles, j'ai demandé à M. vander Haeghen de bien vouloir se contenter de la publication *in extenso*, sans planche, de son intéressant travail, dans le bulletin qui paraîtra prochainement. Notre collègue s'est rallié à cette proposition. Nous soumettrons son travail au collège des bourgmestre et échevins, et nous y joindrons l'esquisse qui nous a été soumise. De cette manière, nous accomplirons la promesse que nous avons faite, mais nous la réaliserons d'une manière moins coûteuse.

M. vander Haeghen. Le but était seulement de donner une certaine publicité à la proposition, mais non de reproduire le fac-similé dans le bulletin.

M. Heyns. Je n'avais pas proposé cela.

M. vander Haeghen. C'est M. de Pauw, président, qui avait voulu aller au devant de nos désirs.

M. Heins. C'est d'ailleurs une simple indication.

Je vous prie, Monsieur le Président, de m'accorder la parole pour un autre objet. Un membre de notre société M. H. Henri de Rudder, ingénieur gantois établi à Boussu, et qui reste de cœur attaché à sa ville natale, m'a chargé de remettre, en son nom, au Comité directeur du Musée d'archéologie de Gand, un objet que j'ai pensé être d'un intérêt suffisant, pour que je vous le montre, avant qu'il entre dans notre collection.

M. de Rudder m'a écrit que M. Van Duyse avait vu la pièce que je vous soumetts, et lui avait promis d'aller en prendre livraison, mais la mort a empêché la réalisation de ce voyage à Boussu.

Notre donateur, et nous devons lui en savoir gré, a généreusement tenu sa promesse, et m'a fait parvenir ce morceau de terre-cuite vernissée qui représente le torse couvert d'une cotte de mailles d'un chevalier. Vous remarquerez que l'écu qui lui pend au cou, est aux armes de France, trois fleurs de lis.

La tête a disparu; elle devait être le couvercle du pot qui constituait l'objet.

Il a des points de ressemblance caractéristique avec le fragment, que M. Van Duyse décrit sur le n° 102 de notre inventaire archéologique, et qui est déposé au Musée de la rue des Pierres. M. Van Duyse avait, je pense, attribué notre nouvelle acquisition au XIV^e siècle, c'est à cette époque que M. de Rudder la fait aussi remonter. Il a acquis cet objet provenant de fouilles de M. Houssard, de Mons, avec d'autres objets en fer et en cuivre, du XIV^e et du XV^e siècle, et originaires de Tournai. Si M. de Rudder nous offre, pour le Musée archéologique de Gand, le fragment que vous voyez, c'est en raison de son air de famille avec le torse de chevalier qui y est déjà, et avec le fragment de cavalier, ce beau morceau, malheureusement fort incomplet, dont il s'est enrichi récemment.

Je vous en soumetts le croquis, qui a paru dans le n° 1 de la *Petite revue de l'art et de l'archéologie en Flandre*.

Je pense qu'il entrera dans les intentions du cercle d'adresser des remerciements au généreux donateur. Il en trouvera, d'ailleurs, l'écho dans les journaux qui donneront le compte-rendu de la séance de ce soir, de même que dans notre bulletin. (Adopté).

II.

Discussion du projet d'un mémorial à ériger au ruines de
St-Bavon.

M. le **Chanoine Vanden Gheyn**, secrétaire. Suivant votre décision, Messieurs, le projet de M. Heins a été renvoyé au bureau. Je voudrais donc vous dire, en quelques mots, pour quel motif nous avons cru devoir saisir à nouveau la société de cette proposition.

Il y a eu d'abord une question de principe à trancher : c'est celle de savoir s'il faut ériger un mémorial à Van Lokeren et à Van Duyse. Cette proposition a été admise par tout le monde, mais on s'est demandé s'il est utile de réunir sur le mémorial les deux noms, ou s'il ne serait pas préférable de faire deux pierres rappelant ces deux noms. Le bureau n'a pas bien compris la relation intime qui pourrait exister entre Van Lokeren et Van Duyse. L'un et l'autre ont aimé nos ruines d'un même amour, mais ce n'est pas là un motif suffisant pour réunir leurs noms sur une même pierre.

En second lieu, le projet conçu par M. Heins est un peu vague, quant à son exécution. Je crois même qu'il n'est pas définitif. Ce projet consistait à utiliser une porte rapportée aux ruines, pour y enchâsser la pierre commémorative. Le bureau ne croit pas pouvoir partager cette idée, et il vous propose une autre solution. D'après lui, le portail reconstitué doit être conservé dans son intégrité.

Il faut donc chercher un autre endroit pour y placer la pierre. Cette question préalable devra être tranchée après mûr examen, avant que nous entamions des négociations quelconques avec l'autorité compétente. Si nous envoyons un projet incomplet à l'administration communale, il est certain qu'elle nous le renverra pour complément d'examen, et pour y substituer un projet définitif. Il me paraît donc préférable, puisque nous ne

sommes pas réunis en grand nombre ce soir, de saisir à nouveau la société de la question, dans une prochaine séance. Pour la rédaction définitive de ce projet, nous nous adresserons au talent si compétent et si complaisant de M. Heins qui, après en avoir eu la première idée, trouvera facilement dans son imagination talentueuse une forme définitive, qui satisfera les plus difficiles.

M. le Président. Nous renverrons donc la proposition à notre séance de rentrée après les vacances, nous serons alors plus nombreux. D'ici là, nous prierons M. Heins de vouloir bien assister à une ou deux séances du bureau pour y développer ses idées, et arrêter avec lui un projet définitif.

M. Heins. Je remercie M. le Président et M. le Secrétaire des paroles flatteuses qu'ils ont bien voulu m'adresser, et de la confiance qu'ils me témoignent à cette occasion.

Je n'ai pas de préférence et j'abandonnerais, volontiers, mes idées. Dans le projet que j'avais conçu, j'avais simplement voulu donner une forme à mes idées personnelles. Je suis d'accord qu'il y a lieu de dresser un projet complet et définitif. Je me tiens donc à votre disposition, et ne demande pas mieux que de voir réussir une idée que j'ai lancée et qui m'a semblé bonne. (*Applaudissements*). Il serait peut-être bon aussi que, s'il se trouvait parmi nos membres des personnes, qui eussent des propositions à faire quant aux inscriptions à mettre sur le mémorial, elles fussent à même de les faire connaître. Il y aurait peut-être lieu pour la commission de s'adresser aux membres pour leur demander leurs propositions. Ayant les textes définitifs sous la main, il serait plus facile de procéder à l'étude du projet.

M. le Président. La commission s'adressera à la section d'histoire pour lui demander des renseignements, et elle accueillera, d'ailleurs, tous ceux qu'on voudra bien lui donner.

III

Quelques documents inédits à propos de deux tableaux célèbres.

M. le Chanoine Vanden Gheyn. Messieurs. Je pourrais prendre comme épigramme de la communication que j'ai l'honneur de vous faire ce soir, ce vers bien connu de Boileau :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ;
car n'était que mon récit s'appuie sur une pièce d'une authenticité absolument indiscutable, vous pourriez croire que j'essaie de vous divertir par quelque conte bleu, et d'autre part l'histoire serait même amusante, si le dénouement n'en était si triste.

En tout cas il m'a paru intéressant de vous narrer la chose, parce qu'elle jette une lumière inattendue sur les sentiments artistiques, qui animaient, au commencement de ce siècle, les amateurs et les connaisseurs des objets dits « antiques. »

Or donc le 3 juillet 1817, le gouverneur de la Flandre orientale M. le baron de Kevenberg invita les marguilliers de la fabrique de l'église de Saint-Bavon, « à lui faire connaître les auteurs de la vente illicite dont il s'agit, afin de faire l'impeser sur eux la responsabilité qu'ils ont encourue. »

Vous l'avez deviné sans doute, MM., il s'agit de la vente qu'on ne saurait hélas ! trop regretter, des six volets de mortel chef-d'œuvre des frères van Eyck.

Le vicaire-général J. Le Surre crut de son devoir de répondre lui-même, et sans tarder, à la requête du gouverneur de la province, et le 7 juillet il lui envoya une très longue missive, dont la copie est conservée à l'évêché de Gand, et dont je vais vous donner l'analyse succincte.

Nous ne suivrons pas M. le vicaire-général dans sa discussion d'ordre purement juridique, et nous n'examinerons pas avec lui, si les susdits marguilliers étaient en droit de

procéder comme *Administrateurs en service d'activité*, à la vente de ces volets, et si ceux-ci étaient ou non des immeubles proprement dits.

Je ne veux retenir de cette très intéressante correspondance que les faits qui concernent directement l'histoire de l'art et le goût de l'époque.

Tous les traits qui vont suivre, soit dit une fois pour toutes, sont tirés de cette lettre, dont je me contente d'abandonner la forme épistolaire, me réservant de donner en appendice le texte même de ce document inédit.

Les volets en question avaient servi à couvrir ou à fermer le tableau des van Eyck, jusqu'en 1794. C'était, dit le vicaire-général, « une espèce de fermeture antique, quoique fort disgracieuse ». Surviennent les Français avec leur « agence de commerce et approvisionnement pour l'extraction en pays conquis, des objets de sciences, arts et agriculture! »

Naturellement ils auraient eu trop mauvais goût, s'ils n'avaient accordé leur préférence à l'Agneau mystique. Aussi l'église de Saint-Bavon et la Belgique en furent bientôt dépossédées. Mais chose étrange, les Français furent aussi d'avis probablement, que ces volets, pour être une fermeture antique, n'en étaient pas moins fort disgracieux. Aussi furent-ils arrachés du tableau, et généreusement abandonnés à la cathédrale « comme chose de peu de valeur. »

Telle fut peut-être la première origine du discrédit jeté sur ces volets.

Que faire de ces pièces détachées, « attendu, dit notre correspondant, qu'il n'y avait aucun moyen de les placer à l'église d'une manière tant soit peu avantageuse, et que d'ailleurs les cadres ou bordures étaient presque vermoulus. »

Il est même permis de supposer que l'agence de commerce, etc. n'avait traité ces volets qu'avec un soin relatif.

On se décida donc à les remiser dans un magasin attenant à la salle capitulaire.

L'exil de notre chef-d'œuvre, on le sait, ne fut pas de trop longue durée, et l'on s'imagine sans doute qu'aussitôt le tableau rentré à Saint-Bavon, les marguilliers, comme les pou-

voirs publics, s'empressèrent de reconstituer l'œuvre dans son admirable unité. Point du tout. Les volets disqualifiés par les Français demeurèrent ensevelis dans la poussière au milieu des archives, et ce n'est qu'en 1816, grâce aux soins du même vicaire-général Le Surre, qu'ils reprirent leur ancienne place et leur office oublié.

Mais dès 1815, l'idée de les aliéner avait germé dans l'esprit des marguilliers, qui, à cette époque, avaient espéré pouvoir les vendre « à un prix honnête en Angleterre. »

Qu'il me soit permis, MM., d'insister un instant sur ce fait, car nous nous imaginions sans doute, — et pour cause — que la vente de ces volets a été faite à la hâte, et sans mûre réflexion.

J'aurai l'occasion de vous prouver à l'instant le contraire.

On s'adresse donc par l'intermédiaire du curé de Saint-Bavon à un négociant d'Ostende M. Van Iseghem, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver un amateur en Angleterre.

Est-il possible de supposer que ces négociations qui durèrent deux ans, restèrent absolument inconnues du public, à moins d'admettre que le public, aussi bien les pouvoirs publics, ne s'occupaient pas à cette époque de pareilles bagatelles : *de minimis non curat prætor*.

Et qu'on n'objecte pas que la protestation du gouverneur de la province prouve cependant le souci de certaines administrations pour la conservation de nos œuvres d'art.

En effet la lettre du gouverneur date du 3 juillet 1817 et la vente eut lieu au mois de décembre 1816, et il appert, pour qui sait lire entre les lignes de la réponse du vicaire-général, que la requête du gouverneur a été inspirée par quelques marguilliers, qui se prévalurent de n'avoir pas consenti à cette vente, parce que « quoique invités aux assemblées de fabrique, ils avaient cessé de s'y présenter, se contentant des prérogatives d'honneur attachées à ce titre. »

Bref, les négociations entamées en Angleterre n'eurent pas le moindre succès ! Le vicaire-général l'affirme d'une manière aussi laconique que catégorique : « Cela ne fut pas possible ! »

Heureusement pour nos marguilliers d'alors, mais malheureusement pour ceux d'aujourd'hui, un ancien chanoine de Gand avait quitté notre ville, pour aller habiter Bruxelles. Celui-ci comptait parmi ses amis le sieur Van Nieuwenhuyse, dont il « connaissait les goûts pour les pièces antiques de ce genre. » Il lui indiqua les volets en question « comme faciles à se procurer à un prix modéré. »

L'amateur fit plusieurs propositions, qui toutes furent successivement rejetées. Malgré la dépréciation qui venait de la France comme de l'Angleterre, les marguilliers crurent devoir se montrer exigeants. Et la raison, le vicaire-général la confesse ingénûment dans sa réponse : « Parce que l'acheteur avait témoigné un grand empressement à acheter ces pièces antiques, et pour procurer à notre pauvre église un plus grand avantage. »

Je ne m'arrête pas au qualificatif que l'auteur de la lettre applique à la cathédrale de Saint-Bavon. Nous verrons dans la suite s'il avait tort ou raison.

Enfin une dernière proposition fut faite et celle-ci émanait des marguilliers eux-mêmes : 3000 florins courant, soit 6000 francs, c'est-à-dire 1000 francs le volet.

Refus énergique de la part de Van Nieuwenhuyse, qui finit cependant par accepter le marché, mais à une condition, c'est que les volets « lui seraient délivrés à ce prix dans les 24 heures. »

Je vous avoue, MM., que quand je suis arrivé à ce passage de la lettre du vicaire-général Le Surre, je me suis fait la réflexion que vous vous faites peut-être en ce moment : *Habemus confitentem reum*; voici l'aveu, on s'est laissé prendre à un vulgaire truc de marchand.

Mon jugement était téméraire ; car oyez la suite. Dès que la lettre parvient au vicaire-général, celui-ci s'empresse de demander aux marguilliers un consentement, qu'ils donnèrent « non seulement de plein gré, mais avec joie ». C'est en ce moment sans doute, qu'un scrupule surgit dans l'esprit de notre vicaire-général. Ces volets ne pourraient-ils pas demeurer à Gand, et être conservés dans le cabinet de

quelque amateur gantois. Or il se faisait qu'à cette époque il y avait en notre bonne ville deux grands amateurs d'œuvres d'art. On ira donc les consulter, avant de procéder à sa vente définitive. Peut-être même ceux-ci demanderaient ils la préférence, et dans ce cas on s'estimerait heureux de la leur accorder.

Il est vraiment fâcheux, que M. le vicaire-général qui cite dans la lettre les noms de toutes les tierces personnes mises en cause, ait négligé de nous transmettre les noms de ces deux Mécènes gantois. Mais ceci n'infirmé en rien la stricte exactitude de ses dires, car il est prêt, écrit-il au gouverneur, « à garantir tous les détails des faits exposés ci-dessus », afin de « dissiper entièrement les tristes nuages qui se sont élevés à ce sujet, et qui paraissent subsister encore aujourd'hui ».

Quel fut le résultat de cette consultation artistique faite en l'an de grâce de 1817 ?

Ici je laisse la parole à notre correspondant, car je craindrais de déflorer par le moindre trait le charme ingénu de son récit.

« L'un de ces amateurs bien connu par son goût pour ces sortes de curiosités, par ses connaissances en peinture et par sa brillante collection de tableaux vint voir les volets, et les examina assez longtemps dans ma présence. »

J'ouvre ici une parenthèse, pour vous rappeler que les volets étaient à cette époque remis à leur place primitive.

« Lorsque je lui demandai ensuite quelle était la valeur réelle de ces objets, et qu'on se présentait pour les acheter, il me dit en présence de deux marguilliers, que ces volets n'avaient de prix que celui qu'un amateur voudrait offrir pour des pièces de ce genre, dont l'antiquité et le nom du peintre étaient le principal mérite. Il crut qu'une somme de 100 fr. par pièce, était tout au plus ce qu'on en donnerait. Sa surprise fut grande, lorsque je lui déclarai le prix qu'on en proposait : il dit ensuite au trésorier de la fabrique qu'il ne fallait pas laisser échapper une si belle occasion ».

Arrêtons-nous, si vous le voulez bien, MM. à ces mots : une si belle occasion !

N'êtes-vous pas de mon avis que dans cette circonstance, comme dans bien d'autres encore, ce qu'il faut incriminer, c'est bien moins les personnes responsables des méfaits qu'on leur reproche, que le goût de l'époque qui les a poussés à les commettre.

Mais ne croyez pas que je veuille ici plaider en faveur des marguilliers de Saint-Bavon, les circonstances atténuantes; j'ai cru faire œuvre utile, en vous donnant à propos de ce document une page de notre histoire d'art rétrospectif.

Ceux qui s'intéressent plus particulièrement à l'histoire même de notre cathédrale, s'arrêteront peut être un instant encore au sombre tableau que trace M. le vicaire-général, en terminant sa lettre, de la détresse dans laquelle, depuis l'entrée des alliés en Belgique, se trouve l'église Saint-Bavon, qui est, dit-il, « la cathédrale du plus grand diocèse, qui existe en Europe ».

1° L'office divin est interrompu. Il n'a plus lieu que le dimanche et le jeudi matin, et les fêtes solennelles, alors que depuis le concordat il avait lieu tous les jours, matin et soir.

2° La solennité des offices de plusieurs grandes fêtes est supprimée, car il n'y a pas moyen de subvenir aux frais de la musique.

3° Les chanteurs et les musiciens désertent l'église, et on est menacé de perdre la maîtrise des enfants de chœur, car on n'a plus de quoi les payer.

4° Les grosses réparations absolument indispensables, ne peuvent se faire, faute d'argent, et il peut en résulter de très graves inconvénients.

5° D'autre part l'église a dû contracter des dettes, et pour y faire face elle doit épuiser toutes ses ressources, « pour donner au moins quelques à-comptes à ses créanciers les plus nécessiteux. »

Il faut croire que les explications fournies par M. le vicaire-général Le Surre ont paru satisfaisantes au gouverneur de la Flandre orientale, car je n'ai plus retrouvé nulle part de traces de l'enquête, faite à la suite de la vente des six volets des van Eyck.

Réponse de M. le vicaire Gén. J. le Surre à la *lettre du gouverneur aux Marguilliers de St-Bavon du 3 juillet 1817.*

Les tableaux dont il est question, ne sont que des sortes de volets assez étroits au nombre de six, qui autrefois servaient à couvrir ou fermer quelques tableaux de Jean Van Eyck, d'une dimension proportionnée aux dits volets. Cette espèce de fermeture antique, quoique fort disgracieuse dans sa forme, avait été conservée, jusqu'en 1794, lorsque les français envahirent les tableaux. Ils firent si peu de cas des volets, qu'ils les laissèrent dans l'Église, comme chose de peu de valeur. On ne savait que faire de ces pièces détachées, qui ne semblaient n'avoir d'autre mérite que leur antiquité et le nom du peintre. Ils furent placés dans un magasin à côté de la salle capitulaire et y restèrent près de 22 ans comme objets entièrement inutiles pour l'Église, attendu qu'il n'y avait aucun moyen de les y placer d'une manière tant soit peu avantageuse. D'ailleurs les cadres ou bordures étaient presque vermoulus. C'est moi-même qui l'année dernière les fis, pour ainsi dire sortir de la poussière, où ils étaient comme ensevelis, au milieu des archives. Il y a environ deux ans que MM. les Marguilliers ayant appris que ces volets pourraient être vendus à un prix honnête en Angleterre, à cause de leur antiquité chargeaient M. le curé actuel de St-Bavon de s'informer auprès d'un Négociant d'Ostende (M. Van Iseghem) s'il n'y aurait pas moyen d'en procurer la vente dans ce Pays. Cela ne fut pas possible. Au mois de décembre dernier le sieur Van Nieuwenhuyse se présenta pour les acheter. Il avait été envoyé par un ancien Chanoine de Gand demeurant à Bruxelles, lequel connaissant les goûts de cet amateur pour les pièces antiques de ce genre, lui indiqua les volets en question comme faciles à se procurer à un prix modéré.

L'Acheteur ne se détermina à offrir 3000 florins courant qu'après qu'on eut successivement rejeté ses premières propositions; ce qu'on fit parce qu'il témoigna un grand empressement à acheter ces pièces antiques et pour procurer à notre pauvre Église un plus grand avantage. Après avoir rejeté constamment la demande de 6,000 fr., il déclara par écrits qu'il s'engageait à acheter les dits volets pour 3000 florins, qu'autant qu'ils lui seraient délivrées à ce prix dans les 24 heures, faute de quoi il ne s'engageait plus à rien. On profita de ce court délai, d'abord pour obtenir le consentement des Marguilliers à la vente en question, et ensuite pour consulter deux principaux amateurs de cette ville, car l'offre des prix susdits avait fait croire que peut-être ils demanderaient la préférence, afin de conserver les pièces dans leur cabinets. L'un d'eux bien connu par son goût pour ces sortes de curio-

sités, par ses connaissances en peinture et par sa brillante collection de tableaux vint voir les volets, et les examina assez longtemps dans ma présence, lorsque je lui demandai ensuite qu'elle était la valeur réelle de ces objets, et qu'on se présentait pour les acheter, il me dit, en présence de deux Marguilliers, que ces volets n'avaient de prix que celui qu'un amateur voudrait offrir pour des pièces de ce genre dont l'antiquité et le nom du peintre étaient le principal mérite. Il crut qu'une somme de 100 fr. par pièce était tout au plus ce qu'on en donnerait. Sa surprise fut grande lorsque je lui déclarai le prix qu'on en proposait : il dit ensuite au trésorier de la fabrique, qu'il ne fallait pas laisser échapper une si belle occasion.

Il n'était pas possible de procéder à la vente de ces objets avec une plus grande circonspection. Les marguilliers crurent qu'il était de leur devoir de ne pas priver l'Église des avantages résultant d'une acquisition, dont le prix leur paraissait après un mur examen, n'être que l'effet d'une sorte d'enthousiasme pour les pièces antiques. Ils étaient bien loin de croire qu'on les accuserait un jour de n'avoir point qualité pour les vendre, et que ces volets relégués depuis 22 ans dans une sorte de grenier et réputés absolument inutiles pour l'Église, étaient un véritable immeuble de la cathédrale.

Suit une discussion pour prouver le droit des marguilliers à vendre ces volets, et pour prouver que ces volets n'étaient pas des immeubles. Puis le Surre continue :

Je dois ajouter que si nonobstant toutes les observations que je viens de vous faire, une décision supérieure pouvait établir, après l'événement, que les objets en question étaient de vrais immeubles, ce que je ne présume pas, on ne pourrait certainement accuser MM. les marguilliers d'avoir agi de mauvaise foi; car ils doivent paraître pour les motifs précités, très excusables de n'avoir pas regardé ces petits tableaux comme immeubles, ils vous paraîtront tels, je ne doute pas, M. le Gouverneur, d'autant plus qu'au jugement d'un grand connaisseur, le prix offert pour les objets était bien au-dessus de ce qu'ils valaient réellement; qu'ils auraient cru blesser notablement les intérêts de l'Église, s'ils avaient refusé l'offre de l'amateur; qu'enfin la fabrique de la cathédrale étant depuis longtemps accablée de dettes ne pouvant suffire aux frais du culte, et ne recevant rien du trésor royal depuis neuf mois, ils ne croyaient pas devoir laisser échapper cette ressource qui lui était présentée, pour subvenir au moins aux besoins les plus pressants.

La lettre se termine par le tableau de la détresse dans laquelle se trouve l'Église Saint-Bavon.

*
* *

Le second tableau au sujet duquel quelques renseignements que je crois inédits, viennent de m'être fournis, décorait jadis le maître-autel de l'hôpital Sainte-Elisabeth à Alost. Je les dois à l'obligeance de M. l'abbé Roegiers, curé de l'hôpital, qui en ce moment, met la dernière main à une étude des plus consciencieuses sur l'histoire de cet établissement de bienfaisance.

Vous vous rappelerez sans doute, MM., les heures agréables que vous passâtes dans cet hôpital, lors de notre excursion archéologique à Alost, le 25 mars 1897.

Le tableau, qui ornait alors le maître-autel de la chapelle aujourd'hui transférée, comme d'ailleurs l'hôpital lui-même, représentait la nativité, et était signé I. De Landtsheer, 1819.

Voici à ce propos un extrait des archives de l'hôpital :

Memorie van onze schilderye van den autaar is geschildert tot Brussel by N. Lanseer 1819 en heeft gekost van schilderen 350 guldens daervoor heeft gegeven de weduwe Druwé genaemt Theresia De Woolf geboortig van Geersratbergen gegeven 260 guldens, en de reste hebben wy van het t'huis by gelydt.

Or à l'époque où Mensaert (Bruxelles, 1763) éditait « le peintre amateur en curieux ou description générale des tableaux des plus habiles maîtres qui font l'ornement des églises, couvents, abbayes, prieurés et cabinets particuliers dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens », voici la description qu'il donnait du tableau du maître-autel de l'hôpital d'Alost.

« Le tableau de l'autel représente la Ste-Vierge, l'enfant Jésus, Ste-Elisabeth, St-Augustin, deux petits anges et d'autres saints. Nous avons le même sujet à Bruxelles, exécuté avec beaucoup de grâce par G. De Crayer. »

Descamps, dans son voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant, fait une description identique, sans non plus déterminer les « autres saints ».

Enfin dans les archives de l'hôpital nous lisons ce qui suit :

a°. 1656. Item verclaeren dat de capelle ooc tamelick voirzien is van t'ghene behoeft tot den dienst Godts, en zyn over eenighe jaeren daeraen verscheydene beternissen geschiet gelyck nu wert gezien ende namentlick den nieuwen autær met eene schilderye van Craeyer, vier silvere candelaere en vier silvere blompotten ende silver crucifix.

Qui donc a fait disparaître le tableau de De Craeyer, et qu'est-il devenu ?

Il nous est possible de résoudre la première des questions ; un jour peut-être quelqu'un pourra répondre à la seconde.

Den 10 Brumaire jaer 3 der F. R. (1 nov. 1798), disent les archives alostoises, wierd die schildery op bevel van het « Comité du Salut public » afgenomen en overgebracht in de Molenstraat naar het Bureel van de « Agence nationale du Commerce ».

Voici d'ailleurs le procès-verbal de l'enlèvement du tableau. Il n'a d'autre mérite à nos yeux, que de compléter la description de l'œuvre du maître flamand, car il nous apprendra que les « saints », dont parlaient Mensaert et Descamps, sont S^{te}-Rose et S^{te}-Brigitte.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

« Ce jour dhuy Dix Brumaire L'an 3 de la République française une et indivisible.

» Nous soussignés Louis potier et Adrien roussel, préposés de l'agence nationale du comerce établi en pay conquis par arreté du comitté de salut public, du 24 floreal, résidants à Alost avons requis La municipalité de nous faire accompagner par deux de ses membres à l'hopital de cette Commune, ou étant avoir demandé à parler à la Supérieure, Sœur Augustine, nous a répondu qu'elle était malade, avons prié la ditte sœur de nous introduire dans leur église, pour y soustraire un tableau qui était posé au dessus du maitre hotel, représentant La ste Vierge, ste Elisabet, ste rose, ste brigite et st Augustin; D'après l'ordre qui nous a été

Donné par le citoyen thinet agent principal du commerce, et avons fait transporter le dit tableau en notre Bureau rue du moulin en présence des citoyens JB Antoine fisco et romain Goevaert officiers municipaux de cette commune. nos opérations terminées avons dressé le present procès verbal en triple que la municipalité a signé avec nous, ainsique sœur Augustine; Leur avons laissé une copie, l'autre aux officiers municipaux, et avons gardé L'Original Lequel ont signé le jour mois et an que Dessus.

» Pour copie conforme à L'original

» Les préposés de L'Agence

» L. POTIER

ROUSSEL »

J'ai parcouru les nombreux catalogues que je possède des principales galeries de la France, de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre, et je n'ai relevé nulle part l'indication de notre tableau.

Un jour peut-être, MM., parcourant quelque musée étranger, aurez-vous la bonne fortune de rencontrer l'exilé, et c'est pour vous le mieux faire connaître, que j'ai cru bon de recueillir les divers documents qui nous en fournissent la complète description.

IV.

Opschriften op den hoek onzer straten en gedenkplaten.

M. **Van Werveke**. Mijnheeren. Gij deelt zeker mijn gevoelen dat de bespreking van het onderhavige punt best in een commissie kan gedaan worden. Ik stel daarom ook voor eenige leden aan te duiden, die het volgende zullen te onderzoeken hebben :

1° Is het noodig den Nederlandschen tekst van de namen onzer straten te herzien? Zoo ja, hoe moet dat geschieden? Natuurlijk moeten dan oude teksten worden verzameld door die leden.

2° Is het noodig de Fransche vertaling te wijzigen? Zoo ja, volgens welke gronden?

3° Is het nuttig bij de namen op de hoeken der straten eenige geschiedkundige bijzonderheden te voegen? Welke zijn die?

4° Is het nuttig gedenkplaten te bevestigen op de huizen of praalgebouwen, waar een merkwaardige gebeurtenis heeft plaats gehad? Zoo ja, waar, en welke teksten?

5° Zelfde vragen voor de huizen, waar beroemde personen zijn geboren of hebben verbleven.

Ik doe het uitdrukkelijk voorstel, dat de commissie zoo spoedig mogelijk vergadere en vooreerst de punten oplosse, welke minst arbeid eischen en waarover men het gemakkelijk eens kan worden. Ik zelf heb reeds een goed deel van den arbeid gereed en stel het ter beschikking van degenen, die mij helpen willen.

Ik ben overtuigd dat het gemeentebestuur het drukken van den arbeid der commissie zal willen bekostigen.

M. **Vander Haeghen** lit un travail sur le même question. Il est renvoyé à sa demande à la Commission, et paraîtra ultérieurement.

M. **Vuylsteke**. Wilt gij de commissie samenstellen uit de heeren Van Werveke, V. Vander Haeghen en mij met het vermogen om ons desnoods andere leden toe te voegen? (*Aangenomen*).

V.

Onderzoek der Bronnen van den opstand der Gentenaars tegen Philip den Goede (1449-1453)

door M. V. FRIS.

VULgUS gandense CeCidIt eX sangUInIs ense
JULIUS et Mense qUa proterIt, Ista reCense (1).

Het is één der gewichtigste punten voor den geschiedschrijver de *waarde* der bronnen te kennen welke hij voor het opstellen

(1) Jaarcijfer van den slag van Gaver in *Kronijk van Vlaenderen*, D. II, bz. 257.

van zijn verhaal benuttigt. Nochtans wordt dit maar al te veel over het hoofd gezien, en dit noodlottig verzuim heeft voor gevolg dat het behandelde onderwerp onder de pen van den schrijver slechts eene oncritische verzameling van kronijken en archiefstukken vormt. Naar willekeur put de opsteller dan in een of andere bron volgens het verhaal hem *waarschijnlijker* in de eerste dan in de tweede voorkomt : maar die handelwijze moeten we volkomen afkeuren.

Een geschiedschrijver mag zoo niet, volgens eigen goeddunken, bij de tijdgenooten verkiezen wat hem het meest bevalt.

Hier ook is *eklektismus* van geener waarde; maar de schrijver moet beginnen met de teksten in geslachten of groepen te verdeelen, en na die rangschikking, nadat hij de verscheidene uitleggingen en getuigenissen heeft onderscheiden, mag hij gerust de verschillende gegevens als van zelf laten ineenvassen.

Dan kent hij de gevoelens van den kronijkopsteller, het tijdvak waarop hij schreef, de plaats waar hij verbleef, de mogelijkheid of het tegendeel van inlichtingen te bekomen van ooggetuigen, of zijne tegenwoordigheid zelf : kortom niets ontsnapt hem van het werk dat hij in handen heeft gehad; door een aandachtige lectuur van het *gansche* schrift dringt hij tot in de ziel van den opsteller, met hare gebreken of hare gaven : men wachte zich wel zich slechts te bepalen bij de lezing van het noodige brok-stuk tot het opmaken van het verhaal; niets is verderflijker!

Het opsporen van *gelijktijdige* dagboeken of kronijken, het navorschen van alle mogelijke akten of brieven moet de eerste plicht zijn waarvan de geschiedschrijver zich weet te kwijten. Zooveel mogelijk moet hij het oordeel van *latere* schrijvers laten varen in de mate dat hij dit kan missen; kan hij dezer bronnen niet terugvinden, dan moet hij hun verhaal aan een scherp onderzoek onderwerpen, en na die vuurproef het aannemen of verwerpen.

Na de bronnen van echtgescheidkundigen aard dusdanig

ontleed te hebben, nl. hunne betrouwbaarheid en hunne gezindheid te hebben opgespoord, zou men aan den geschiedschrijver kunnen verwijten dat hij toegeeft « aan die natuurlijke neiging eene critiek *en bloc* van 't gansche werk van eenen schrijver op te maken, eene verdeeling in twee klassen voor te dragen, rechts de lammeren, links de bokken; langs den eenen kant de geloofwaardige getuigen, van den anderen de verdachte schrijvers (1) »; maar wat men ook bewere, *moet* eene dergelijke zifting of uitlezing elk echt wetenschappelijk bronnenonderzoek voorafgaan, onder die voorwaarde zich niet al te streng bij die verdeeling te houden. Zich bepalen « ieder bewijsstuk in zijne bestanddeelen te ontleden », zonder zich om de betrouwbaarheid van de kronijk *in haar geheel* te bekreunen is onzin, en kan hoegenaamd niet als een regel der geschiedkundige methode gelden. Slechts dan wanneer de innerlijke waarde *van het geheel* vastgesteld is, verplicht zich de geschiedschrijver éen voor éen elk feit, beter nog, elke volzin der verschillende verhalen bijzonder te onderzoeken, te beoordeelen, zonder de *verdachte bronnen* te veronachtzamen, die soms tusschen een boel van onnauwkeurigheden, paarden van eersten rang, stralend van de zuiverste waarheid, bevatten.

De bronnen voor den *Oorlog van Gent tegen Philips den Goede* mag men in *gelijktijdige kronijken* en *latere schriften* verdeelen; daar deze laatste, nl. de annalen of jaarboeken van de But, de Meyere en Despars meestendeels volgens de eerstgenoemde opgesteld zijn, schuiven wij deze in dit onderzoek op zijde.

De gelijktijdige schriften kan men op hunne beurt onder twee titels rangschikken : a) deze in 't Fransch opgesteld, meest allen burgondisch- of hertogsgezind; b) degene in het vlaamsch geschreven, de gentsche kronijken of dagboeken.

(1) Ch. V. Langlois et Ch. Seignobos, *Introduction aux Etudes Historiques* (Paris, 1896), blz. 132.

A. — *Fransche bronnen.*

I. GEORGE CHASTELLAIN.

Œuvres (en daarin *Le livre des Faits de J. de Lalaing*), publiées pour l'Académie royale de Belgique par le B^{on} J. Kervyn de Lettenhove, Brussel 1863-66. 8 D.

Het gedeelte der *Chronique des ducs de Bourgogne* van Chastellain dat over het voorspel van den slag van Gaver en dit gevecht zelf handelt, is ons niet bewaard gebleven. Men weet immers dat er van 1419-22 tot 1430-31 en van daar tot 1460 eene groote onherstelbare gaping in zijn belangrijk verhaal bestaat.

Doch een ander werk, terecht dunkt ons aan den grooten „indiciaire” of historiographe der hertogen van Burgondië toegeschreven, le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing* komt eenigzins voor het tijdvak 1451-1453 dit verlies herstellen.

Het werd vooreerst uitgegeven door J. Chifflet in 1634 (Brussel, Velpius) en later, in onze eeuw door Buchon in zijne *Collection de Chroniques nationales*, D. 41 (1825).

Kervyn heeft dit werk in twee gesplitst: het eerste deel is afgedrukt als *Livre des Faits de J. de Lalaing* in het VIII^e D. zijner *Œuvres* (1); het laatste deel, (voornamelijk volgens het HS. 16881 der Kon. Bibl. te Brussel weergegeven), dat den strijd der Gentenaars tegen den hertog beschrijft, heeft hij in de *Chroniques* geplaatst en er een Derde Boek van gevormd (2).

Deze afzonderlijke levensbeschrijving van dien prototypus van Bayard werd grootendeels, als Kervyn gist (3), volgens de notas van de wapenboden Charolais en Toison d'Or (Jean Lefèvre de St-Remy) of hunne mondelingsche mededeeling door Chastellain geschreven; zij werd in elk geval na den dood (4) van Philips

(1) D. VIII, bz. 1 tot 251.

(2) D. II, bz. 221-364.

(3) D. VIII, inleiding, bz. vij.

(4) D. VIII, bz. 3.

den Goede (15 Juni 1467), of beter na het overlijden (1) van Lefebvre de St-Remy (16 Juni 1468) opgesteld, dus tusschen de jaren 1468 en 2 Maart 1475, wanneer Chastellain stierf (2).

Doch vergeten wij niet dat, alhoewel voor deze lofrede op de Lalaing hem talrijke inlichtingen werden verschaft voornamelijk door Toison d'Or (als blijkt op bz. 71-74, 76, 77, 200, 203, enz. in D. VIII), Chastellain in de jaren 1451-53 zich in het gevolg van den hertog bevond gedurende den kamp tegen Gent, en zelf ooggetuige was van vele feiten; ja, dat hij wellicht alvoor den *Livre des Faits* te schrijven, hij het gedeelte zijner *Chroniques* over dien strijd had afgemaakt; want het was in 1455, dus twee jaar na den slag van Gaver, dat Chastellain gelast werd door Philips den Goede (3), onder vorm van *Kronijk* de merkwaardige gebeurtenissen, de geheugenswaardige zijner regeering, te boeken. De fransche schrijvers, als Du Fresne de Beaucourt in zijne *Histoire de Charles VII* (4), loven zijne gewetenswaardigheid en zijne onpartijdigheid in zijne *Kronijk*, omdat Chastellain zich tegenover Karel VII en hun land met eene ongemeene kalmte uitdrukt, voor een hoveling der hertogen van Bourgondië, voor "een officieele geschiedschrijver". Dit geldt hier ook.

Doch moest hij voor den opstand der Gentenaars tegen zijnen *meester*, hoe gewetensvol men zich hem ook inbeeldt, moest hij niet, bijna zonder het te weten, zich door zijnen partijgeest laten meeslepen? Nemen we bijv. D. II, blz. 333, waar de schrijver over het Parlement te Rijssel in 1452 gehouden, handelt. Na gezegd te hebben dat de Gentenaars als advokaat genomen hadden, Jean de Popincourt, "car ils savoient bien qu'icelui avocat estoit l'un des hommes du monde qui plus haioit le duc de Bourgogne", gaat hij voort: "et tant fut procédé à ladite

(1) D. VIII, b. 200.

(2) D. I, inleiding, bz. xxx vij.

(3) *Œuvres*, ed. Kervyn, D. I, blz. xxviii.

(4) D. I, blz. lxiv.

matière, après ce que toutes les parties eurent dit et remontré ce qu'ils vouloient dire, *vu tout le bon droit du duc et sa juste cause, pour la rébellion, désobéissance, maléfices et les grandes entreprises que iceux Gantois avoient entrepris, etc.* » Nochtans is het zelden dat men een grof woord voor de Gentenaars tegenkomt; hij spreekt van hun « orgueil » als blz. 268, van hunne « dampnables entreprises et les grands mauvaisesetés dont ils estoient remplis », als blz. 227, van hunne « vantise », als bz. 260.

Men zoekte bij Chastellain geen medelijden voor de arme landslieden, zoo vreeselijk soms door de burgondische huurlingen behandeld; zoo noemt hij de uitmoording der boeren te Nevele eene « besogne achevée » (blz. 275-276). Maar zelfs voor de lieden van den hertog is zijn hart niet altijd te vermurwen. Zijn oordeel is dit van een soldaat; « grant haste mène repentance après soi », dat is zijne lijkrede over den dood van den onvoorzichtigen Antoine de Hérinnes in ditzelfde gevecht te Nevele gesneuveld (blz. 274). Ik moet nochtans doen opmerken dat dit laatste oordeel slechts een gevolg schijnt te zijn van zijne algemeene afkeuring der overtreders van krijgstucht of taktiek. Zoo laakt hij in strenge bewoordingen den graaf d'Etampes omdat hij tijdens het beleg van Oudenaarde (April 1452) de bevelen van den hertog niet uitvoerde: « Mais, comme j'ai ouï dire depuis, si le comte d'Estampes et sa compagnie, après que le premier siège fut déconfit et qu'il eut passé la rivière, fust allé combattre le siège qui estoit de l'autre costé, la guerre d'iceux Gantois eust pris fin, car jamais ne l'eussent osé attendre; mais la chose ne fut pas ainsi conduite » (blz. 247-249); « et qui bien s'y fust conduit, tout y fust demeuré, et la guerre faillie, qui depuis cousta la vie de maints vaillants hommes » (blz. 250-251).

Niet minder scherp drukt hij zijn misnoegen uit tegen de ridders van het hertogelijk leger, welke den verderen inval van het Land van Waas in Juli 1452 verijdelden (blz. 314).

Op 't einde nochtans van den Livre des Faits met den dood

van Jacques de Lalaing, en van den gentschen opstand na den slag van Gaver eenige dagen later, schijnt de stemming van den schrijver eenigzins tegenover de ongelukkige Gentenaars te verbeteren.

Over de inneming van Audenhove door zijnen held in Juli 1453, zegt Chastellain : « Il envoya devers le duc pour savoir quelle chose il lui plairoit qu'il en fist. Vray est que le duc fut conseillé de la faire démolir et ardoir, et ainsi le manda à messire Jacques, qui très envis et à grand regret accomplit le commandement du duc, car jamais de feu bouter ne vouloit-il estre consentant » (blz. 359), waarop de Lalaing zich 's anderdaags biechtte : « car il faisoit conscience du feu qu'il avoit par l'ordonnance du duc fait bouter en la forteresse de Audenove » (blz. 360). Hij schijnt in te stemmen met den raad door den heer de Créqui aan hertog Philips gegeven van de Gentenaars in genade te ontvangen, door den vorst gevolgd : « Et lorsqu'il les veoit du tout desconfis et en désespoir, il en avoit pitié, et là fut la première fois qu'il en avoit eu pitié » (blz. 378) ; hij neemt een zeker genoegen in de gelukkige redding van Gent na den slag van Gaver, dank aan de list van den gids die den prins op een dwaalspoor bracht (blz. 373).

Alleen bekommerd met de wapenfeiten van zijnen held en van den prins, spreekt Chastellain geen woord van de gebeurtenissen binnen Gent zelf ; hij geeft de handelingen en ook de gedachten weer van het midden waarin hij zich beweegt.

Daarom, voor wat het *oordeel* betreft van Chastellain over de feiten, moeten we ons dus nogal wantrouwig toonen ; maar voor de gebeurtenissen zelve heeft hij eene buitengewoone waarde, door zijne grondige kennis van hovelingen, bevelvoerders en niet minder van de streek.

Hij was immers, in 1451, « écuyer tranchant » van hertog Philips (1), en was dus in het gevolg van zijnen meester. Hij

(1) Biographie Nationale, D. IV, blz 41.

schijnt deel genomen te hebben aan den slag van Bazel voor Rupelmonde (16 Juni 1452, blz. 303 ; doch te Moerbeke op 1 Juli 1452 was hij niet, daar hij zelf op blz. 324 schrijft : “ mais comme *j'entends*, ils n'y furent que deux ou trois », maar bevond zich te Wachtebeke op 5 Juli (blz. 326) : “ sy furent ceux qui estoient passés, au repasser tellement mouillés et brouillés, *que c'estoit grand pitié à les voir* » ; het gevecht te Nevele (25 Mei 1452) heeft hij van ooggetuigen vernomen (blz. 276).

Uit zijne beschrijving van den slag van Gaver mag men ook, dunkt me, besluiten dat hij zich aldaar bevond ; op blz. 372 leest men : “ Et quant Gantois virent la vaillance du duc, je crois qu'ils le recognurent et se mirent à genoux en lui cryant mercy à haute voix, disant tous : “ Hélas ! nous nous rendons ! ”

'T is waarschijnlijk, dank aan zijne vriendschappelijke betrekkingen met Toison d'Or (zie D. II, blz. 330, 360, 361, 369, 376, 384, 386), dat Georges l'Aventurier, zooals men hem ook noemt, inzage of kopij bekwam der talrijke oorkonden en brieven welke in zijn verhaal zijn ingelascht ; zoo, de brief der Gentenaars aan de tonnemakersnering te Brugge op 26 Mei 1452 (D. II, blz. 281-283), van de brugsche bevelhebbers en wethouders aan den hertog op 29 Mei (blz. 283-287) ; het smeek-schrift der kooplieden der natieën van Brugge aan den vorst te Dendermonde overhandigd om een einde aan den oorlog te stellen, op 4 Juni 1452 (blz. 288-293), en den korten inhoud van het antwoord hen drie dagen later door den kanselier Rolin gegeven (blz. 294-295) ; het vonnis door de fransche afgezanten te Rijssel op 4 September 1452 uitgesproken (blz. 334-340) ; de “ cedulle » door de kooplieden der natieën in naam van den hertog aan de Gentenaars onderworpen in 't begin van 1453 (blz. 348-356) ; eindelijk, de brieven waarin Philips aan de Gentenaars den vrede aanbiedt en de vrijgeleide voor hunne onderhandelaars na den slag van Gaver (blz. 378-381, 386-87). Uit dit alles blijkt hoe nauwkeurig Chastellain over de oorlogsfeiten ingelicht was.

Men mag dus gerust zijn vertrouwen in Chastellain stellen, mits de hoogergemelde en onvermijdelijke partijdigheid in 't oog te houden.

Vergeten we dus niet bij 't gebruiken van Chastellain, dat hij zijn boek uitdrukkelijk op bevel des hertogs van Bourgondië schreef, en dat dit gedeelte van zijn werk dat wij benuttigen : « *Le Livre des Faits du bon Chevalier Jacques de Lalaing* », een *panégyrique* van dien beroemden ridder uitmaakt, door een hevige bewonderaar geschreven — en slechts door *Kervyn* als het III^e Boek van Chastellain's *Chroniques* wordt opgegeven. Gansch dit gedeelte vormt het HS. 16881 (voortkomend van de Bibliotheek van Ch. van Hulthem) in de Koninglijke Bibliotheek te Brussel, prachtig midden 15^d eeuwsch handschrift, in groote halfonciaalsche letters met roode kapitelsop-schriften (1).

(1) Jean d'Ennetières, in zijn episch gedicht (?) in 16 zangen : *Le Chevalier sans reproche Jacques de Lalaing, Tournay, 1633*, heeft meestal *Le Livre des Faits* omgewerkt; F. Lecouvet (in *Messenger des Sciences Historiques*, 1861, blz. 232) denkt dat hij een HS. benuttigde toebehoorende aan den kanunnik Villers van Doornik. Doch als blijkt uit zijn verhaal van den helddood van C. Sneysone, blz. 361 heeft hij ook Meyerus benuttigd; hij getuigt het immers zelf blz. 361 op den rand : « Monstrelet et Meyerus aussi l'appellent ainsi » waaruit blijkt dat hij slechts Monstrelet (?) volgens de Meyere kent.

Een andere schrijver Pontus de Huyter (+1602), beter bekend als Pontus Heuterus, benuttigde insgelijks *Georgius Castellanus* voor zijne *Vita Philippi Boni, imperii Belgici conditoris* in de *Rerum Burgundicarum Libri sex* (Antverpiae. Ch. Plantin, 1583); op blz. 95 maakt hij het ons reeds onrechtstreeksch bekend. doch op blz. 108 leest men : « Adhæc habebam, dum hæc scriberem, historiam lingua Gallica manuscriptam Georgii Castellani, qui eleganter, exacte *vitam Philippi Boni* exaravit ». Hij heeft dus de *Chroniques* benuttigd, doch ongelukkiglijk alte zeer verkort in zijne vertaling. Heuterus heeft ook geput in de *historici Britones* (blz. 102), en voor het groot feest van Rijssel in 1454 geeft hij « *Oliverium Marcanum, scriptorem Gallicum* » (blz. 140) op. Wellicht benutte hij ook de *Chronique d'Olivier de la Marche* voor den Gentschen opstand; doch van 1451 tot 1453 (blz. 124 tot 139) schijnt hij vooral de *Meyere's Annales* verkort te hebben.

II. MÉMOIRES DE JACQUES DU CLERCQ.

Uitg. door F. baron de Reiffenberg, IV D., Bruxelles, 1823.

Jacques Du Clercq, evenals Chastellain, was een onmiddellijke tijdgenoot der gebeurtenissen welke wij behandelen, maar bevond zich hoegenaamd in denzelfden gunstigen toestand niet als den voornoemde. Vooreerst was hij geen *indiciaire* of *historiographe*, maar daardoor ook kan hij onpartijdiger blijven; tweedens verkeerde hij niet in de omgeving van den hertog, en bevond zich niet in Dendermonde, in Gaver of in Gent, maar te Atrecht waar hij in zijn huis La Monnoye een eentonig, zooniet een rustig leven schijnt geleid te hebben; in 1463 verbleef hij eenigen tijd te Compiègne waar hij verwanten had van zijns moeders zijde (D. IV, blz. 9-10).

Daardoor zijn de inlichtingen van Du Clercq min vertrouwbaar daar ze mondelingsche verhalen soms van ooggetuigen, meest van anderen die het hoorden vertellen, vormen.

Nochtans zijn de feiten, in 't algemeen, door Du Clercq medegedeeld bijna nooit in tegenstrijd met de gegevens der andere geschiedschrijvers van dit tijdperk. In zijne voorrede evenals op sommige plaatsen van zijn werk straalt de zorg door waarmee hij immer trachtte de nauwkeurigste en de echtste inlichtingen over de gebeurtenissen te bekomen.

“ Cy après s'ensuivent les choses advenues depuis l'an de l'incarnation de nostre seigneur Jésus-Christ mil III^e XL et huit ans, jusques en l'an mil III^e et lxvij ans..... et par especial les choses advenues de la cognoissance de moy Jacques Du Clercq, escuyer, sieur de Beauvoir en Ternois (lez St-Pol), fils de maître Jacques Du Clercq, licentier ès droits, conseiller dudit Philippe, duc de Bourgogne...., desquelles je Jacques Du Clercq dessusdit, demurant en la cité d'Arras, en ma maison nommée le Monnoye, ay enquis au mieulx que j'ay sceu et peu, et les ai mis par escript au plus vray que j'ai peu (1) ”. Hij zegt verder dat

(1) Du Clercq, D. I, blz. 296.

hij enkel schreef om den tijd te dooden, en verklaart dat hij het niet deed noch voor geld, noch om aan iemand, wie het ook zij, te behagen.

Voor onzen tijd is hij nochtans minder ingelicht dan voor het later tijdperk, daar hij waarschijnlijk slechts op 30 of 40 jarigen ouderdom aan dit werk begon, dus rond 1450 of 1460. Misschien had het tweede werk of beter het vervolg der *Mémoires* na den dood van Philips den Goede, waarvan hij in zijne voorrede gewaagt, ons meer inlichtingen daarover gegeven. Maar de dood verraste hem in 1475 voor dat hij er aan kon beginnen.

Van hem zelve spreekt hij weinig; nooit spreekt hij van later voorgevallen feiten zoodat men dus geen « point de repère » heeft om den tijd waarop hij schreef vast te stellen. Over de waarde van het werk van Du Clercq kan men veel twisten; G Du Fresne de Beaucourt in de voorrede zijner *Histoire de Charles VII*, verwijt hem terecht dikwerf aan andere schrijvers te putten: zoo bevat zijn verhaal van de verovering van Normandië (blz. 303-392) niets oorspronkelijk; het is ontleend aan *Le recouvrement de Normendie* van Jacques le Bouvier uitg. in *Rerum Britannicarum mediæ ævi scriptores* (n^o 32, 1863) door J. Stevenson. Als hij zelf getuigt putte hij in de *Chroniques de St-Denis* (D. II, blz. 235) voor wat de kruistocht van Johan de Capistrano in Hongarië tegen de Turken betreft.

Maar benevens die ontleeningen aan bestaande kronijken heeft Jacques Du Clercq in zijne *Mémoires* menige brief of oorkonde ingelascht die zijn zucht naar inlichting, waarheid en nauwkeurigheid bewijzen. Zoo, de « Copie de la relation sur la prise de Constantinople envoyée par Francisco de Trasves, Jean Blanchin et Jacques Tetaldi, Florentin, au cardinal d'Avignon sur la prise de Constantinople » (blz. 168-179), welke men insgelijks vindt bij Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, (uitg. Vallet de Viriville, Paris, 1858), D. III, blz. 20-30; verder

de apocryphe brief van den grooten Turk aan Paus Nikolaas V (blz. 191-194), welke men aantreft bij schier alle kronijkschrijvers van het midden der 15^{de} eeuw, o. a. bij Mathieu d'Escouchy, *Chroniques* (éd. G. du Fresne de Beaucourt, D. II, kap. XCV); daarna de brief aan den hertog van Ferrare door Hercules, zijnen broeder, over de aardbeving van Napels op 4 December 1456 (blz. 230-232), eveneens opgenomen door Jean Chartier (D. III, bz. 230-32). Men vergelijke ook het verhaal van de intrede van Philip den Goede te Gent op 24 April 1458 met de beschrijving in de meergenoemde uitgave van Vallet de Viriville, D. III, bz. 278-281. Daarna volgen nog de volgende stukken: Copie de ce que les ambassadeurs du duc de Bourgogne proposèrent devant le roi Charles VII en la ville de Vendôme (D. II, blz. 304-318; Sentence contre les Vaudois d'Arras (D. III, bz. 68-71) te vergelijken met de oorspronkelijke gedingstukken uitgegeven door Paul Fredericq in de twee deelen van zijn *Corpus Documentorum Inquisitionis Neerlandicæ*; Lettre de l'évêque du Mans à la reine de France au sujet d'une possédée (D. III, bz. 98-106). In het 4^e Deel treffen wij aan: Copie du traité de Conflans (blz. 221-235); Copie d'une lettre de Charles de Charolais à son père (blz. 205); Manifeste du comte de Charolais contre les de Croy en 1464 (blz. 99-108); Lettres du duc de Berry au duc Philippe en 1465 (blz. 115-117); om te eindigen enkele brieven van Lodewijk XI, van den hertog van Bourbon, Jean de Nevers, den graaf de Charolais in 't zelfde jaar (blz. 118-134): allen akten en brieven die ons overigens van elders bekend zijn.

Wij moeten eene bijzondere melding maken van de lijst der pseudo-oostersche afgezanten van 1461; immers, wat hoogstmerkwaardig is, wij vinden deze woord voor woord vertaald in het zoogezegde *Dagboek der Gentsche Collatie* (uitg. Schayes, blz. 441-442), wat eene gemeene bron bewijst.

Die talrijke oorkonden schijnen ons aan te toonen dat Jacques Du Clercq bijzondere betrekkingen moest hebben in de verschil-

lende vorstendommen der hertogen van Bourgondië en niet minder in Frankrijk waar zijne familie van moederszijde woonde. Waar hij de belangrijke nauwkeurigheden over den krijg die ons ophoudt heeft vandaan gehaald, ware moeilijk juist te bepalen.

In elk geval van de soldaten van 't omliggende, Pikardiërs en Artesiërs die zich in Philips troepen bevonden, heeft hij zeker veel vernomen, daar hij, als 't hij zelf menigmaal getuigt, zich ten allen kante inlicht.

Misschien is het niet alleen zijne natuurlijke nieuwsgierigheid die hem dreef zijne *Mémoires* te schrijven, maar werd hij daartoe aangespoord door het voorbeeld van *Monstrelet* waarvan hij een soort van voortzetter is. Immers in D. II, blz. 120, sprekende van Philips de Goeden zegt hij : « Qui de sa vaillance vouldra ouyr parler ou veoir, le verra és cronicques de ceulx qui ont mis par escript labataille qu'il olt à *St-Ricquier* contre les Franchois, et qui ont mis aussy par escript comment il meit le pays de Hollande en sa subjection, et comment ceulx de Bruges le cuidèrent mettre à mort, et toute sa compagnie en ladite ville de Bruges. »

In gansch het tweede deel der uitgave van de Reiffenberg, dat ons hier meer aanbelangt, zegt Du Clercq nooit dat hij ooggetuige was, 't en zij voor de feiten in of rond Atrecht voorgevallen, doch integendeel : « et me fust dit, et disoit on communément encoires plus » (blz. 203); « car je n'estois pas présent » (blz. 179).

De akten, welke hij ons voor dit tijdperk mededeelt, slechts weinig verkort, zijn : « Sentence des ambassadeurs de France à Lille » op 1 September 1452 (blz. 62-65); de brief van den hertog aan de Gentenaars den dag na hunne nederlaag te Gaver (blz. 136); eindelijk het verdrag van Gaver (blz. 139-144).

Dikwijls is hij tot geenens uitslag weten te komen in zijne opzoekingen; zoo blz. 34 : « des deux aultres ne sçay leur nom »; blz. 79 : « ne sçais par quelle mal advantage, ne pour-

quoy ce fust » ; blz. 93, blz. 251 : « et ne peux je sçavoir les causes pourquoy ils estoient venus ; » hetzelfde blz. 118, 119, 362, 363 (1).

De aardrijkskunde van Vlaanderen kent hij niet al te goed : « le ville d'Aloste, qu'on appelle le pays des Quatre Mestiers », schrijft hij op blz. 33 ! Vroeger reeds noemt hij Kortrijk « le quart membre » van Vlaanderen (blz. 2), doch verbetert die grove fout blz. 106.

Evenals al de andere fransche kronijkschrijvers die dezen oorlog behandelen kent Du Clercq bitter weinig van het begin van het geschil tusschen Gent en den hertog, maar hij is niettegenstaande de eenige welke gewaagt van eene eerste vergadering dër Vier Leden van Vlaanderen in 1446, waarop het zoogezegde *Dagboek der Gentsche Collatie* slechts eene flauwe zinspeling maakt (blz. 5). Beter immers dan Chastellain of La Marche welke aan het hof leven, begrijpt hij de toestanden in Vlaanderen (blz. 3 en 4) en ziet terecht een economische oorzaak in den opstand.

In 't algemeen is Du Clercq hertogsgezind, doch zonder passie, want hij behoort niet tot dien adel welke door den hertog boven mate begunstigd geweest is ; ik weet niet of het den hertog of wel Du Clercq is die medelijden gevoeld met de gesneuvelde Gentenaars na het ontzet van Oudenaarde (vgl. blz. 26 en blz. 28) ; en wanneer hij van Philips' gevoelens na den slag van Gaver spreekt heet het : « Ayant pitié d'eulx, comme seigneur et prince *doit avoir* de ses sujets » ; « dirent aulcuns qu'il pleura de pitié » bij het aanschouwen van de lijken der gesneuvelden, voegt hij er betwijfelend bij (blz. 136 en 137). Het eenig verwijt

(1) Alhoewel de volgende boeken van Du Clercq ons hier geen rechtstreeksch belang inboezemen, laten wij hier de nummers der bladzijden volgen waar men over zijne manier van werken, meerdere inlichtingen kan bekomen : D. III, blz. 4, 17, 30, 31, 47, 50, 51, 54, 59, 73, 98, 164 ; in D. IV, blz. 16, 74, 92, 99, 114, 124, 130, 133, 156, 187, 205, 211, 221, 274.

dat hij overigens de Gentenaars toestuurt is over hun “ grand orgueil ” (blz. 11, 50, 69, 137), maar de zettingen door den hertog in 1453 op al zijne landen opgesteld en die hem rechtstreeks troffen, beknipt de heer van Beauvoir veel scherper (blz. 117).

Evenals de Doornijksche opsteller van het laatste gedeelte der *Chronique des Pays-Bas etc.* kent hij beter de gebeurtenissen die zich in Zuid-Vlaanderen voordoen, meer in de nabijheid van Atrecht, en voor die feiten is zijne tijdrekening vooral hoogst nauwkeurig; in 't algemeen laten de kleine bijzonderheden van meer specialen aard, die hij ons mededeelt over dit tijdperk, ons toe, Du Clercq altijd als waarheidslievend te aanzien. Nevens Chastelain en O. de La Marche kan hij ons van het grootste nut wezen voor de beschrijving der hertogelijke krijgsverrichtingen.

III. MÉMOIRES D'OLIVIER DE LA MARCHE,

publiés pour la Société de l'Histoire de France par Henri Beaune et J. d'Arbaumont, 4 volumes, Paris 1884. (Voornamelijk het II^e Deel.)

Chastelain was een officieele geschiedschrijver; Olivier de la Marche, zegt M. H. Stein, heeft een half-officieel karakter (1); doch, voegt hij er bij, “ heeft eene betrekkelijke geestesvrijheid die hem veelal ter eere strekt ”. “ Zijne *Mémoires* vormen meer eene kronijk der burgondische vorsten aan wiens persoon hij bijna onophoudend was gehecht. ” Du Fresne de Beaucourt stemt daar volkomen mede in en heet hem “ de echo van al de burgondische overleveringen ” (2).

Dit is genoeg om de vooringenomenheid van La Marche voor den hertog en tegen de Gentenaars te doen uitstralen. Voor hem,

(1) H. Stein, *Étude biographique, littéraire et bibliographique, sur Olivier de la Marche, Mém. couronnés de l'Académie de Bruxelles*, D. XLIX (1888) blz. 113, 114, 115, 119.

(2) Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Introduction, D. I, blz. lvj.

nog meer dan voor Chastellain, is Philips “ le bon duc ” (1), en de Gentenaars “ gens sans raison et sans conduite ”, “ les rebelles de Gand ”, “ peuple esmeu et desreiglé ”, “ des villains ”; zijne verbittering tegen de vijanden van zijnen meester en vooral tegen hunne hoofdmannen openbaart zich soms op eene potsierlijke wijze, bijv. in dezen volzin: “ O noble et ancienne gantoise puissance, pucelle triomphant devant le pover des haultz Roys et princes, par ta police, gouverne et magnifique obeissance, est aujourd’huy en grant péril ta gloire, ton renom et ton pucelage, qui est ou pover et soubz les mains de ribaultz, pillars et gourmans, norriz et empoissonnez de vices, sans vergogne, entendement ou raison, comme il appert au cas advenu presentement recité, et dont je plains la paine des lisans, pour la honte des facteurs! (2) ”

Hij vergat dat het juist was om die *politia*, de grondwettelijke inrichting die hij zoo looft, te behouden en verdedigen, dat de Gentenaars de wapens opgenomen hadden.

Dit voor het oordeel van de La Marche over de gebeurtenissen; maar voor de feiten zelf in 't algemeen is hij betrouwbaar. Hij stond immers in de gunstigste gelegenheid om zich over alles in te lichten; hij was inderdaad in 1452 gehecht als schildknaap aan den graaf de Charolais (3) en volgde dezen overal in dien oorlog, juist als Chastellain, wiens lof als *historiographe* hij, te dezer gelegenheid, plechtig maakt (4), den hertog vergezelde. “ Daardoor zijn zijne bronnen gansch mondeling en bijgewoond ” (5). Hij mag gerust verklaren in 't begin van het verhaal van dezen langdurigen strijd “ je veux entrer és guerres que commencèrent les Gantois contre le Duc leur seigneur, et

(1) Zie onder andere, D. II, blz. 226 en 328; voor de Gentenaars, 221, 222, 227, 270.

(2) D. II, blz. 282.

(3) D. II, blz. 243.

(4) D. II, blz. 310.

(5) Stein, *Mém. cités*, blz. 118.

ne réciteray chose, à l'aide de Dieu, que n'aye à la vérité sceue et veue » (blz. 221, D. II).

Over den tocht van den graaf d'Etampes op 21 April 1452, heeft hij zich inlichtingen verschaft : « à ce que j'ay ouy nombrer, il y en eut plus de trois mille » (blz. 241). Hij zelf bevond zich toen te Geeraardsbergen (blz. 243) en werd benuttigd als verkenner door den graaf de Charolais op 24 April bij het opbreken van het beleg van Audenaarde en de najaging der Gentenaars door het leger des hertogs. Uit den mond van Jacques de Lalaing zelf vernam hij al de inlichtingen over den strijd te Lokeren (blz. 249), en bevond zich ook te Overmeire : « et me souvient que le seigneur de Ternant en sa personne monstra les ennemis et dit », (blz. 251), en verder : « l'un des premiers hommes que je vey sur le boulovert » (blz. 252).

Dat hij al de deelnemers van die talrijke schermutselingen persoonlijk kent blijkt overal, o. a. blz 255 : « Là fut tué Sibvet Pellerin.... qui avait esté norry en la maison du duc de Bourgogne, et son page avecques moy, et mon compaignon. »

Op dinsdag 13 Juni 1452 bevindt hij zich te Rupelmonde : « celuy mardi, nous passames l'eaue devant Ripplemonde » (blz. 259) en op 14 Juni te Basel : « Là veiz je Gui de Benthun » (blz. 262). Hij nam deel aan den slag bij Rupelmonde twee dagen later : « Et certiffie que avant qu'il fust midy, l'on eust deux ou trois alarmes en l'ost » (blz. 262). Te Moerbeke, op 23 Juni, « je vey pescher l'eaue trouble aux salades, et boire l'eaue d'un fossé », verklaart bij blz. 277 Ook zien wij hem den hertog volgen te Schendelbeke, te Poucke (2 Juli 1453), te Gaver : « Là vey-je messire Anthoine de Vaudrey donner au travers des Gantois moult chevaleureusement » (blz. 324).

· Olivier was toen 27 jaar (1), en 't was slechts op 45 jarigen leeftijd dat hij zijn eerste boek begon op te stellen (2). Ook moet

(1) H. Stein, *op. laud.*, blz. 14, plaatst zijne geboorte in 1425.

(2) D. I., blz. 186.

men met H. Stein (1) aannemen dat hij, naarmate de gebeurtenissen zich voordeden, een dagboek hield, dikwijls zonder vaste tijdrekening; soms heeft hij ook geene genoegzame inlichtingen bekomen, en dan verkiest hij te zwijgen: "Moult se firent d'emprinses et de rencontres, celluy yver, d'une part et d'autre, et tant que de tous je ne puis avoir l'entendement, ne la mémoire; mais je récite volentiers ce que j'en puis sçavoir en continuant mon œuvre" (blz. 295).

Immers hij zelf verklaart dat hij die gebeurtenissen slechts meer dan 20 jaren later te boek stelde: "et depuis plus de 20 ans après, il mourut contre les François devant Corbie (Juli-Oogst 1472), archer des ordonnances, sous ma charge", zegt hij op blz. 240, nopens een wapenfeit van een dienaar van den heer de Beausignies in 1452.

In 20-25 jaar kan men veel vergeten. Daaruit spruit de vergissing van La Marche wanneer hij de gebeurtenissen van 1452 op "l'an cinquante trois" plaatst (2). Zoo ook voor vele andere jaartallen opgegeven door M. Stein in zijne hooger geroemde *Etude Biographique* (3). Maar zijne dagteekeningen zijn gewoonlijk juist: Zoo, 14 April voor het beleg van Oude-naarde, enz.

Olivier de La Marche is vooral ingenomen met de schoone wapenfeiten, heldendaden en roekeloze vermetelheid van de ridders wier prototypus, voor hem als vóór Chastellain, Jacques de Lalaing is. Van daar zijn misprijzen voor die "villains" wier heldenmoed hij nochtans soms verplicht is te bewonderen, als bijv. op blz. 324: "et certes ung Gantois, villain et de petit estat, et sans nom pour estre recongneu, fit ce jour tant d'armes, tant de vaillance et d'oultraige, que se telle adventure estoit advenue à ung homme de bien ou que je le sceusse nommer, je m'aquiteroie de porter honneur à son hardement."

Dit zal genoeg zijn, denken wij, om het ware karakter van

(1) Ibid., blz. 114.

(2) D. II, blz. 217, en 228.

(3) Blz. 115.

Olivier de la Marche's werk te doen uitschijnen; soms is het met de grootste nauwkeurigheid opgesteld, indien zijne notas het feit inhielden; op andere bladzijden slaat hij erg den bal mis, omdat hij zich alléén op zijn geheugen kon beroepen.

Maar altijd en overal is hij door en door hertogsgezind, zonder nochtans zich te bekreunen ook te laken, o. a. zijn bekende blaam over de dolle verkwistingen van Philips de Goede voor 't *Banquet du Vœu du Faisan* te Rijssel in 1454 (D. II. blz 269).

Al zijne beoordeeliugen zullen wij daarom in het opstellen van het verhaal met de grootste zorg onderzoeken en nazien.

IV. CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY,

publiée pour la Société de l'Histoire de France, par G. Du Fresne de Beaucourt, 2 deelen, en 1 deel met bewijsstukken, Parijs, MDCCCLXIII.

Mathieu d'Escouchy werd geboren te Le Quesnoy rond 1421 (1), doch kwam in Péronne verblijven, waar hij sedert 1447-48 deel maakt van den stadsraad en proost of kastelein der stad wordt rond 1449 tot omstreeks 1453, wanneer hij weer in den raad komt zetelen. De menigvuldige moeilijkheden welke hij met het gerecht had, verplichtten hem in 1461 Péronne te verlaten en zich te Nesle gaan vestigen, alwaar hij baljuw werd. Sedert verkreeg hij talrijke gunsten van wege koning Karel VII en werd proost van Ribemont aldra; doch het volgende jaar 1462 vinden wij hem reeds in den stadsraad van Péronne terug. Hij verliet die stad slechts in 1465 om deel te nemen aan den slag van Montlhery waar hij gewond en gevangen werd, en ging zich te Saint-Quentin vestigen als procureur des konings, wanneer hij uit zijn gevangenschap uit Vlaanderen teruggekeerd was. Van daar toog hij naar Compiègne en het was daar dat Lodewijk XI hem tot den adel verhief; hij schijnt rond 1483 gestorven te zijn.

(1) *Chronique d'Escouchy*, Introduction, blz. IV. Bijna alles wat volgt is aan de Voorrede van de Beaucourt ontleend.

Evenals Du Clercq heeft d'Escouchy niets van een officiële geschiedschrijver. Hij is vooral een gewetensvolle navorscher (1); hij tracht de waarheid te doorgronden, alhoewel hij overtuigd is dat hij te onwetend is om zijn doel te bereiken, zooals hij uitdrukkelijk in zijne voorrede verklaart (2). Zijn inzicht is de kronijken van Enguerrand de Monstrelet voort te zetten van af 1444 waar deze zijn verhaal sluit, en bidt den lezer hem te verontschuldigen indien hij zich ergens vergistte; "om zooveel mogelijke de misgrepen te schuwen, gaat hij voort, heb ik mijn werk opgesteld zonder partijdigheid of gunst voor een der tegenstrevers; altijd heb ik mij zorgvuldig een jaar te voor ingelicht, eer ik iets neerschreef (3)."

Kent hij de zaak niet, zoo verklaart hij het liefst ronduit (4), en het hoeft geen moeite op alle bladzijden de vlijt te bemerken waar mede hij de feiten opspoort; zijne bronnen zijn meestal mondeling, buiten enkele waar hij zich eene akte of briefaangeschaft heeft (5). Ook treft men heel dikwerf aan: "Et me fut dit..." (6); "et me fut certiffie..." (7); "selon la collacion de pluseurs qui le virent..." (8); "selon qui me fut rapporté..." (9). Een enkele maal verklaart hij van eene gebeurtenis ooggetuige

(1) *Chronique d'Escouchy*, introduct., bz, XXVIII.

(2) *Chronique d'Escouchy*, D. I, blz. 2.

(3) *Ibid.*, D. I. blz. 4.

(4) *Ibid.* D. I, blz. 344.

(5) *Ibid.*, D. I, 121, 325, 362. 431, 436, D. II, 23, 92; zie vooral D. I, 367.

(6) D. I, 19, 355. 402, 406, D. II, 39.

(7) D. I, 36, 309, 342, D. II, 4, 41, 91.

(8) D. I, 50, 67, 93, 109, 150, 216, 293, 324.

(9) D. I, 422, D. II. 4, 18. Ik zal hier doen opmerken dat hij in D. II, blz. 5-8, eene grove dwaling begaat; sprekende van den tocht van Jan de Vos in Henegouwen op 17^{en} Juni 1452 verwardt hij dien met den inval van den bastaard Blanstreyne op 9 Juni 1455 (Chastellain, *Chroniques*, D. II, blz. 246).

te zijn geweest, namelijk van het feest van het Gulden Vlies te Bergen in Mei 1451 gehouden (1).

Welke zijn nu de lieden die onze kronijkschrijver geraadpleegd heeft om het opstellen van zijn verhaal? Hij zegt het ons zelf : “ aucuns nobles et pluseurs gens dignes de foy (2) », “ aucuns heraulx, gentilzhommes et officiers d’armes » (3). Doch op zekere plaatsen heeft hij zich geenszins geschaamd eene andere kronijk of beschrijving te benuttigen en zoo ontleent hij aan La Marche tot zijne bemerkingen toe over de geldverkwistingen van den *Vœu du Faisan* te Rijssel in 1454 (4).

Het tijdstip waarop Mathieu d’Escouchy zijne aantekeningen te boek stelde wordt door den H. de Beaucourt op begin 1465 ’t allerlaatste vastgesteld; immers, volgens zijn *Prologue* verbleef hij te Péronne toen hij dit neerschreef, en het was in ’t begin 1465, als de uitgever toont, dat hij die stad verliet om er niet meer terug te keeren (5).

De H. de Beaucourt looft terecht de onpartijdigheid van d’Escouchy omdat, alhoewel Burgondisch, onderdaan hij het evenwicht behoudt tusschen zijnen vorst en diens leenheer Karel VII van Frankrijk (6), doch haast er zich bij te voegen dat hij altijd partij kiest voor den vorst tegen de gemeenten als voor den Dauphin tegen de Zwitsers, voor Philips den Goede tegen de oproe-

(1) *Chronique d’Escouchy*, D. I, 34c.

(2) D. I, 36.

(3) D. II, 41.

(4) Zie *La Marche*. D. II, 370 en *d’Escouchy*, D. II, 223, M. H. Stein in zijne *Etude biographique sur O. de la Marche (Mémoires Académ., Bruxelles, 1888, blz. 26, a. 3)* stuurt aan Pr. P. Fredericq. (*Essai*, blz. 72) het verwijt toe dezen blaam aan Mathieu d’Escouchy toegeschreven te hebben, en schrijft dit aan O. de la Marche toe; de eerstgenoemde schreef het af (zie D. II, blz. 223) van O. de la Marche.

(5) *Chronique de Mathieu d’Escouchy*, introduction, blz. XVI; D. I, blz. 2, D. II, 423.

(6) *Chronique*, introduction, blz. XXIX, en *Histoire de Charles VII*, introduction, D. I, blz. LIX.

rige Gentenaars, en daarin slechts de gevoelens van zijnen tijd deelt. En inderdaad is de kronijkschrijver gansch doordrongen van dit riddersdom waarin hij zich beweegt, en stelt zich aan met Chastellain en La Marche als een bewonderaar der schoone wapenfeiten. Dat men niet vergete dat hij als proost van Péronne voortdurend in betrekking met den graaf van Etampes, de volle neef van den hertog Philips en zijn gouverneur van Picardiën, stond, vooral daar sedert 1437 deze gewoonlijk in Péronne verbleef.

Dit feit legt ons vooreerst uit waarom d'Escouchy, die waarschijnlijk zijne gunst bezat, geene gelegenheid laat voorbijgaan zijne gaven op te hemelen (1). Tweedens zien wij daarin een nieuwe reden der ongunstige stemming van den proost van Péronne tegenover de Gentenaars, daar de graaf van Etampes hen bekampte in den strijd van 1450-53; en dit verklaart ons tevens hoe nauwkeurig hij over al de tochten en wapenfeiten van dien graaf is ingelicht, nl. door zijne wapenknechten, terwijl hij zoo bitter weinig weet over de aangelegenheden in het Land van Waas.

Wat ook het zijne bijgedragen heeft om d'Escouchy als vijandig aan de Gentenaars aan te stellen, is, dat hij niets aan het leven der gemeenten begrijpt, als wel blijkt D. II, blz. 28; nochtans kent hij Vlaanderen, althans kwam hij te Brugge (2), misschien om dien Grégoire de Couchiz te bezoeken, waarschijnlijk zijn bloedverwant. welke aan den bisschop van Nevers een prachtig tapijtwerk verkocht (3). Trouwens verbeeldt hij de hertogelijke uitlegging in dien strijd tusschen vorst en gemeente en drijft het zoover God met den hertog te doen samenspannen (4).

(1) *Chronique d'Escouchy*, I, 399, 417, 419.

(2) *Chronique d'Escouchy*, D. II, 384 : « et de longueur, aussy long que on porroit dire de la maison de la ville de Bruges en Flandres, jusques en l'église Saint Donnas, en icelle ville ».

(3) M. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, D. I, blz. 383.

(4) D. I, 380.

Hij rept van de “ mauvais previlleiges », van de “ rebellion » der Gentenaars en verklaart hunne uitleggingen aan de afgezanten van Karel VII (Juni-Juli 1452) als niet “ raisonnables », enz. (1). Hij vindt zelfs geen woord om de wreedheid van den hertog te laken als hij zich aan moorderijen plichtig maakt (2); kortom, het is een partijganger van den hertog die spreekt; hij voert de taal van de wapenlieden die hem inlichtingen bijbrachten, van een vijand der gentsche politiek.

V. LA CHRONIQUE DES PAYS-BAS,

de France, d'Angleterre et de Tournai, publiée par J. J. De Smet,
Corpus Chronicorum Flandriæ, D. III (1856).

Wij hebben bewezen in de ontleding dezer compilatie, verschenen in de laatste *Compte rendus et Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, dat de blz. 470, 478-509, 516-520 dezer Doorniksche Kronijk voorzeker een oorspronkelijk verhaal van den gentschen opstand tegen Philips den Goede vormen, dat een gelijktijdige opsteller der gebeurtenissen verraadt. Men weet dat het laatste deel van het H S. der *Chronique des Pays-Bas* op het einde der 15^{de} eeuw werd geschreven (3): dat de verzamelaar of kopist die kronijk van den oorlog van Gent eenvoudig in zijne compilatie heeft ingelascht volgens een handschrift van het midden der eeuw, bewijst men door dit feit, dat onmiddellijk na den vrede van Gaver te hebben opgegeven, de kopist een tijdperk van vijf jaar overspringt, en schrijft: “ *Et, peu après ladite paix faite*, ledit seigneur entra en sa ville de Gand, à très noble estat et compaignie: en laquele il fut si honnorablement et ricement receu, que il ne estoit mémore en avoir plus fait à prince, passé cent ans.... ” (blz. 519), welke intrede plaats

(1) D. I, 377; D. II, 1, 43; 14.

(2) D. I, 380; D. II, 5, 83, 85, 89, 91.

(3) De kopist spreekt toevallig van den dood van Karel den Stoute (op blz. 422) als van een reeds lang gebeurd feit.

greep op 24 April 1458 (*Kronijk van Vlaenderen*, D. II, blz. 214 vlgde; Du Clercq, *Mémoires*, t. II, blz. 278 vlgde, enz.)

De opsteller van dit afzonderlijk gedeelte van de *Chronique des Pays-Bas* bewoonde voorzeker Doornik want hij heeft uit die stad den gloed van den brand der voorgeborechten van Oudenaarde gezien op 15 April 1452 (blz. 482); aldaar zag hij de Henegouwsche troepen doortrekken die zich enkele dagen later naar Lannoit bij den graaf d'Etampes begaven (blz. 483); hij weet in wiens huis de afgezanten van Karel VII op 15 Juni 1452 en in Juli, wanneer zij terugkeerden te Doornik, geherbergd waren (blz. 494-498), evenals voor het tweede fransche gezantschap dat hier verbleef in Januari 1453 (blz. 508), zonder van de nadere bijzonderheden te gewagen over de moeilijkheden van het stadsbestuur te Doornik, die in het verhaal van den opstand gemengd zijn.

De tijdrekenkundige nauwkeurigheid van dit dagboek (1), gestaafd door een menigte van oorkonden en stadsrekeningen, bewijzen hoe goed de opsteller ingelicht was, voornamelijk voor de gebeurtenissen die in 1452 en 53 rond Oudenaarde en Kortrijk en in Henegouwen plaats grepen (blz. 483, 491, 495, 502, 517); zoo kent hij het hoofd der muiters der kasselrij van Oudenaarde (blz. 480); een ooggetuige heeft hem inlichtingen verschaft over den toren der kerk van Spiere nadat Sanche de Lalaing er de boeren in uitgemoord had (blz. 484), en zeker verkreeg hij die stipte bijzonderheden die hij ons medegedeeld heeft over het ontzet van Oudenaarde door den graaf d'Etampes van een aanwezig persoon (blz. 486 vlgde); hij heeft lieden gezien die het St-Andreaskruis droegen (blz. 507), enz. Maar voor het Land van Waas, dat hij niet zoo goed kende als de dorpen meer in Doornik's nabijheid gelegen, nl. Helchin, Spiere, Peteghem, Avel-

(1) Zie bijv. « Lundi XIII^e du dit mois, vinrent... » (blz. 494), « le mercredi, X^e dudit mois, courru... » (blz. 488); « le XVIII^e dudit mois et jour de l'Ascension... » (blz. 490).

ghem, Nevele, Harlebeke, Swevezeele, Flobecq, La Hamaide enz. waarvan hij gewaagt, is hij veel minder, ja bijna niet ingelicht (blz. 493-495).

Tweemaal stemt het verhaal van den Doornikschen schrijver zonderling overeen met dit van de zoo nauwkeurig ingelichte *Kronijk van Vlaenderen*; eerst voor de verdelging van Geerardsbergen door Jan de Croy in April 1452, en bijzonder voor de plundering van het huis van den Lombaard-woekeraar (blz. 483 en *Kronijk*, D. II, blz. 131); vervolgens voor den slag van Gaver waar men de vlaamsche woorden " Vliet! vliet! ", die zijne kennis onzer taal getuigen, weervindt van de gelijklopende beschrijving der *Kronijk* (D. II, blz. 192); ik zal hierbij nog doen opmerken dat hij de bijzonderheden van de vlucht der twee gentsche burgers, Lieven van Everghem en Lieven Arents, na dien slag, slechts van een ooggetuige, zooniet van henzelven heeft kunnen te weet komen (blz. 518) (1).

En de bron zijner inlichtingen in 't algemeen? Men vergete niet dat Doornik op de zuidelijke grens van Vlaenderen gelegen is, en dat Gent met die fransche stad nog in nauwe betrekkingen stond bij 't begin van den oorlog; het is buiten twijfel dat de wisselvalligheden van dien langen strijd het onderwerp aller gesprekken in die stad moest vormen (zie blz. 484). Belangrijk ook is het feit dat nog vóór de vijandelijkheden eenige rijke her-togsgezinde burgers uit Gent vluchtten, waaronder er waren die zich in Doornik kwamen vestigen (blz. 470); niets belet ons te veronderstellen dat onze naamlooze schrijver zich bij deze vrijwillige ballingen heeft ingelicht, en o. a. van hen de redens der onthoofding van den stadsklerk Ingelram Hauweel heeft vernomen, die hij alléén ons mededeelt (blz. 479).

Onder al de fransche kronijken die we onderzochten, is het

(1) Ik moet hier doen opmerken dat de opsteller zich vergist wanneer hij beweert (blz. 488) dat de bisschop van Luik in Gent kwam; het stiltzwijgen van de Stadsrekeningen van Gent en van de gentsche schrijvers logenstraffen dit gezegde.

werk van den naamloozen " escripvent " van Doornik, het eenige schrift dat zich stipt onpartijdig houdt tusschen de twee tegenstrevers, door zijn gemis aan beoordeeling over de feiten; nochtans weet men dat de inwoners van Doornik sterk franschgezind en dus antiburgondisch gestemd waren (1), en van den anderen kant zien wij dat de opsteller van dit gedeelte der *Chronique des Pays-Bas* een partijganger van het gemeene volk binnen Doornik was (blz. 472, 505, 509, 510) (2). Maar niettegestaande dit bepaalt hij zich bij eene uitvoerige beschrijving der gebeurtenissen, zonder eenige meening uit te drukken, op eene uitzondering na op blz. 507, waar hij zijn medelijden uitdrukt tegenover de wreedheden door den maarschalk van Burgondië op de boeren der Gentsche kasselrij bedreven.

Voor de wapenfeiten die de Doorniksche kronijkschrijver ons verhaalt, mogen we dus volkomen vertrouwen in hem stellen.

B. — Vlaamsche Bronnen.

I. DAGBOEK VAN GENT VAN 1446 TOT 1470, MET EEN VERVOLG TOT 1515 (3).

Wij hebben bewezen dat het eerste gedeelte van het Handschrift van dit *Dagboek* (1446 tot 1470) voorzeker door eenen Gentenaar werd opgesteld, meer nog dat de schrijver inzage had van alle officieele stukken, oorkonden, brieven, vonnissen,

(1) Zie o. a. hoe streng de kopist Karel den Stoute beoordeelt (blz. 422); hij spreekt van zijne " présomption et aveuglée oultrecuidence ".

(2) Wij zeggen van dit gedeelte; want inderdaad de opsteller voor de jaren 1423-1428, is *vijandig* aan het " commun ", zooals men meermaals bemerkt als hij over de Doorniksche beroerten spreekt (blz. 385 tot 402), nieuw bewijs dat het verhaal van den gentschen opstand een afzonderlijk geheel vormt.

(3) Het zoogezegde *Dagboek der Gentsche Collatie*, uitg. Schayes, Brussel, 1841; zie hierover V. Fris, *Ontleding van drie Vlaamsche Kronieken*, in *Handelingen der Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent*, D. III, blz. 171. De schrijver dezes bereidt eene nieuwe uitgaaf van dit kostbaar *Dagboek* voor.

beraadslagingen, voorgeboden door de schepenen ontvangen of uitgevaardigd, en vrijen ingang had zooniet in het archief op 't Belfort, dan toch op 't Schepenhuis. Dit bewijzen de 51 officieele akten (1) door den opsteller in zijn verhaal ingelascht, wier echtheid door de vijftien, heden nog in 't oorspronkelijk bestaande, bewezen wordt. Sommige dezer stukken zijn even leerrijk als belangrijk voor het schetsen der toestanden binnen Gent, voornamelijk het overgroote *Mémoire des Gantois* op het Parlement te Rijsel door de gentsche afgevaardigden aan de scheidsrechters, de gezanten van Karel VII, overgegeven in Juli 1452; het beslaat niet minder dan 70 bladzijden (blz. 361-429).

Ons Dagboek heeft dus eene bijzondere waarde door het feit dat het voor het tijdperk 1446-1452, eene *Diplomatische Geschiedenis van Gent* vormt.

Door het voorgaande ziet men dat de persoonlijkheid van den opsteller moet gezocht worden in het honderdtal bladzijden, waar de schrijver zelf spreekt. Welnu dit opstel is in 't algemeen zoo onpersoonlijk, dat daar juist waar de schrijver als verplicht is zijne eigene meening te uiten, hij zich op die van anderen beroept; zoo bijv. blz. 53, sprekende van het vrijgeleide door den vorst aan twee oproermakers verleent, zegt hij: „dat een intert was contrarie den prevylegien deser stede, *alzo eeneghe dochten ende zeyden*;” op blz. 67, handelende over de verbanning van Daneel Sersanders niettegenstaande de beloften van den hoogbaljuw en den souverain baljuw van Vlaanderen, schrijft hij: „achter hem ende den souvereyn *de mare liep* dat zy den voorschreven Daneel, Lievin ende Lievin bedroghen hadden”; niet alleen gebruikt hij de woorden: „men, elc, 't volc, zij, de goede lieden, eeneghe”, daar waar men zijn oordeel zou verwachten, maar nergens treft men een woordt van

(1) Zij beslaan 389 blz. op 485 blz. van het verhaal van den eersten schrijver.

goed- of afkeuring aan als 't nochtans passen zou, nl. bij de ont-
hoofding van Pieter Tyncke (blz. 87), van Ingelram Hauweel
(blz. 227), de verdelging van Dinant en Luik (blz. 452, 462).

En nochtans was de schrijver zoo zeker in Gent dat het blijkt
dathijnsgelijks « in de wapene ter maerct » trok (blz. 95); aldaar
in 't gedrom stond op 2 December 1451 (blz. 121); insgelijks op
19^{en} December voor 't schavot stond toen Boudewijn de Vos er
eene tweede maal gebracht werd (blz. 162 : « ende doe bleef elc
stille »); de paarden zag binnen brengen door de Groententers
op de Pikaarden buit gemaakt (blz. 279) : « men haddere af wel
XL oft L peerden »); hij woonde de lezing bij van de « oracie »
die Pieter van Kortrijk aan 't volk voorlas om zich te redden
(blz. 292), enz., enz.

Zeker hebben wij hier dagelijksche aantekeningen voor
handen, wat de chronologische nauwkeurigheid der feiten en
vooral drie, vier volzinnen (op blz. 470) bewijzen die zelfs niet
afgewerkt zijn. Wat de oorkonden en brieven betreft, de naam-
looze schrijver heeft ze zonder rangschikking naarmate hij ze
verkreeg, in 't verhaal ingelascht. Geeft de opsteller met eené
kinderachtige zorg de moorden (blz. 85, 179, 212) en branden
(blz. 142, 339) op, en tot de verandering van statiekleederen van
hoofdmanen en raadslieden (blz. 179, 180, 228), hij heeft ook
kopie genomen der verkoopplakkaten aan de huizen der bal-
lingen (blz. 169) of het opschrift boven 't hoofd van een terecht-
gestelde gehecht (blz. 255). Me dunkt dat men noch meer nauw-
keurigheid, noch meer onzijdigheid van eenen schrijver
vergen kan !

II. KRONIJK VAN VLAENDEREN VAN 580 tot 1467.

In de hoogervermelde *Ontleding van Drie Vlaamsche
Kronieken* hebben wij afdoende getoond, dat het laatste deel
van het Handschrift n^r 590 der Bibliotheek van Gent, uitgegeven
onder bovenstaanden titel door Blommaert en Serrure op last

der *Vlaemsche Bibliophilen* (2 Deelen, Gent, 1839-40), alsook van het gelijklopende Handschrift n^o 433 derzelfde Bibliotheek (1), een afzonderlijk geheel vormen. Het is immers getiteld : « *Hier beghint de toecomst van den orloghe van Gent* » en maakt een *Dagboek van Gent* van 1451 tot 1453 uit, dat in de *Kronijk*, D. II. blz. 111 tot 212 beslaat.

Voorzeker is de kopist, zooniet de opsteller der twee Handschriften, een Gentenaar of minstens een partijganger van Gent, wat reeds blijkt uit zijn afschrift der *Kronijk toegeschreven aan Jan van Dixmude* dat het eerste deel der *Kronijk van Vlaenderen* vormt; zoo rept hij geen woord over het willekeurig gedrag der Gentenaars na de inneming van het kasteel van Marke in 1436 door de andere Handschriften gegeven (D. II, blz. 41), en op blz. 72 sprekende over het gentsche oproer van 1437, verzwijgt hij er zorgvuldig het hatelijke van.

De zorg waarmede de namen der gentsche ingezetenen en ook der kassalrij (2), die in dien opstand voorkomen, opgegeven worden; de overeenstemming der dagteekening met die der *Stadsrekeningen van Gent* voor die twee schepenen-jaren; de korte inhoud der akten, voorgeboden, lijsten van ballingen gelijklopend met de officieele stukken van het *Dagboek van Gent* (zie blz. 114, 115, 119-121, 122, 123 enz. enz.), de nauwkeurigheid waarmede de kleinste feiten ons worden medege-deeld (3), alles bewijst dat wij hier het verhaal van een ooggetuige voorhanden hebben; de zorg waarmede hij den maximum

(1) Zie onze laatste verhandeling over het *Memorieboek der stad Gent* in de *Handelingen der Maatschappij* te verschijnen.

(2) Zie blz. 143, de « bogaerdt van Justas van Overbeeke »; blz. 160. de « kindere 's Groeten van Dikkelveene »; blz. 161, de « kinderen Pieter van Yerdeghem ».

(3) Op 28 Januari 1453 waren er gezellen van Gent te Sint-Amansberg die zich aan 't kaatsspel leverden, *Kronijk*, D. II, blz. 170; op 9 October gaan er Gentenaars, mannen en vrouwen, naar St-Denijs bedevaren (blz. 160), enz.

prijs der eetwaren en brandstoffen opgeeft (blz. 137), het feit dat hij de geruchten aantekent die in de stad loop hebben (blz. 112, 139, 181 enz.), dat hij ons zelfs over de misdaden spreekt die in de stad plaatsgrijpen (blz. 122, 144 enz.), maakt van hem als een gentsch dagbladschrijver van het midden der 15^{de} eeuw. Voorzeker bevond hij zich gedurende den oorlog in Gent, zooals dikwijls herhaalde woorden “ quamen in Gendt », “ brochten inne » (blz. 151, 157, 161, 165, 175, 183 enz.), genoeg getuigen; alszulks zag onze onbekende opsteller den klerk der hoofdman-
nen de namen der ballingen voor het volk op het Tooghuis uit het boek met » eene penne met incte» doorschrabben (blz. 146), “ zag den Pickart met een der langhen zwarten baerde » (blz. 162) en dien anderen “ met eender journeyen metten mauwen aen » terechtstellen (blz. 170), was tegenwoordig bij de afbraak van het huis van Jan van Huusse in de Veldstraat (blz. 157) en hoorde van op de Vischmarkt het geluid der kanonnen die de hertogelijke troepen in Juli 1453 op het kasteel van Gaver afvuurden (blz. 190); om te eindigen, hij heeft de druipende Gentenaars uit den slag van Gaver zien terugkeeren (blz. 194), de lijken der gesneuvelden in de Schelde opvisschen (blz. 211) en liet zich het hart vermurwen door het gejammer der vrouwen en kinderen bij het vernemen der nederlaag.

Beter dan menige tegenwoordige Oost-Vlaming kende de schrijver onze provincie en de aanpalende gouwen; het blijkt uit zijn verhaal over de verdelging van Geeraardsbergen (blz. 130-132, vgl. blz. 171) in April 1452, den slag van Nevele op 25 Mei (blz. 142-143), het beleg van Dendermonde in Februari 1453 (blz. 174) dat hij die plaatsen gezocht heeft en heelgoed hunne muren, torens, wallen en straten kent; zijne beschrijvingen van de tochten van Jan de Vos en den bastaard van Blanstreyn toonen hoe wel hij t'huis is in de topographie van Zuid-Vlaanderen en de grenzen van Brabant en Henegouwen (blz. 172, 178, 179 enz.).

Om reden harer nauwkeurigheid, welke in die *Kronijk* eene

verzameling van dagelijksche aantekeningen verraadt, en van 't gemis van eenige opmerking of beoordeeling, die haar een hoogst onpartijdig karakter geven, is deze *Kronijk* voorzeker de beste bron van den opstand van Gent tegen Philips den Goede en moet als het geraamte dezes geschiedenis gebruikt worden (1).

Die ontleding heeft ons doen zien dat de twee gentsche dagboeken van het midden der 15^{de} eeuw zoo onzijdig zijn, dat men hunne naamlooze schrijvers, voor den strijd tusschen Gent en den hertog gedurende denwelken zij hun verhaal opstelden, met geen naam eener partij kan bestempelen. Hoe verschillend in dit opzicht met den brugschen vertaler en voortzetter der *Chronicon Comitum Flandrensiū*, de zoogezegde Jan van Dixmude, welke bepaald anti-burgondisch gezind is (*Laetste Deel der Kronijk van Jan van Dixmude*, bij de Smet, *Corpus*, D. III, blz. 81 enz.); of met zijnen tijdgenoot den schepene van Ieperen, Olivier van Dixmude, de partijganger der stedelijke zelfregeering en bekamper der hertogelijke politiek (blz. 39 enz.) (2)!

C. — *Onderscheid tusschen de Fransche en de Vlaamsche Bronnen.*

Welke zijn nu de gebeurtenissen welke men best uit de Fransche, welke uit de Vlaamsche kronijken leert kennen?

(1) In ons laatste artikel *Over het Memorieboek der stad Gent* hebben wij bewezen dat de blz. 227-243 (jaren 1449-1453) voor de kantaantekeningen aan de *Kronijk van Vlaenderen* ontleend zijn. — (2) De lezer neme wel in acht dat onze meening omtrent deze twee kronijkschrijvers van Brugge en van Ieperen, volkomen in strijd is met wat Ottokar Lorenz beweert in het tweede deel zijner *Deutschlands Geschichtsquellen seit der Mitte des dreizehnten Jahrhunderts*, waar deze ook de vlaamsche historiographie behandelt; doch dit gedeelte van zijn werk is, ofwel zeer verachtend sedert de studiën van mijn leermeester Prof. Pirenne en van den schrijver dezes, ofwel vol onzin.

In 't algemeen kan men antwoorden dat de Burgondischgezinden onschatbaar zijn voor de beschrijving der krijgsverrichtingen, van de belegering van Oudenaarde tot den slag van Gaver toe. Doch dat men hen niets vrage over de inwendige gebeurtenissen te Gent, of over de oorzaken die tot den opstand aanleiding gegeven hebben : daarover weten zij niets of begrepen de zaak heel verkeerd. Zoo, Mathieu d'Escouchy (D. I., blz. 377 en volgende), welke tamelijk veel inlichtingen bezat over de personen die optraden in het voorspel van den strijd, nl. Sersanders, Boudins en anderen, heeft de feiten derwijze verward, dat het onmogelijk is, iets uit zijn verhaal te trekken ; Chastellain, een Vlaming nochtans, beperkt zich bij het verhaal van wat in de omgeving van den hertog gebeurde, enkel bekommerd met de lotgevallen van zijnen held ; de drie andere weten er niet veel meer over.

Gelukkig dat het *Dagboek* en de *Kronijk* ons schier dag voor dag de wisselvalligheden der bestuurlijke verwickelingen in Gent nauwkeurig mededeelen ! Die twee bronnen volledigen elkander ; en wanneer sinds April 1452 het *Dagboek* zich weinig uitwijdt over de wapenfeiten welke zich in de kasselrij voordoen, wordt de *Kronijk* aldaar juist breedvoeriger en biedt ons een omstandig verhaal der schermutselingen van de Gentenaars gansch Oost-Vlaanderen door.

Op één punt nochtans zijn de beide groepen even goed ingelicht, daar namelijk waar het de onderhandelingen geldt van den hertog en de stad met den franschen koning, en 't is daar juist dat wij de nauwkeurigheid des verhaals van weerskanten kunnen opmerken.

In 't kort voor Gent's inwendigen toestand hebben de Vlaamsche kronijken den voorrang ; de Fransche zijn overwegend voor de krijgsgebeurtenissen ; de grootste nauwkeurigheid blijft aan de gentsche dagboeken.

VI

Élection d'un membre effectif.

M. le Président. — Nous allons procéder à l'élection d'un membre effectif, en remplacement du regretté M. Vaerenbergh. Depuis son décès, nous avons encore perdu un de nos membres effectifs, M. Eugène Lippens, mais son décès s'étant produit après la préparation de la convocation, nous devons procéder plus tard à son remplacement.

M Robert Schoorman est élu à l'unanimité membre effectif.
La séance est levée à 10 1/2 heures.

Séance extraordinaire des membres effectifs du 25 octobre 1900.

Buitengewoone vergadering der werkende leden van den 25 October 1900.

La séance s'ouvre à 6 heures du soir.

Sont présents : MM. Pr. Claeys, vice-président ; chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires ; P. Bergmans, trésorier ; et MM. J. Casier ; A. Diegerick ; A. Dutry ; P. Fredericq ; J. Geerts ; A. Heins ; G. Hulin ; E. Lacquet ; L. Maeterlinck ; St. Mortier ; H. Pirenne ; R. Schoorman ; F. Scribe ; L. Tierenteyn ; F. Van den Bemden ; V. Van der Haeghen et J. Vuylsteke.

M^r le curé H. Claeys s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M^r le chanoine Van den Gheyn, secrétaire, annonce qu'à l'occasion de la mort de M^r le baron de Maere d'Aertrycke, il a adressé une lettre de condoléances à la veuve de notre regretté président, et qu'aux funérailles de ce dernier il a prononcé un discours au nom de la Société d'histoire et d'archéologie.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée décide de laisser, en signe de deuil, le siège de la présidence vacant pendant six mois.

Il est procédé à l'élection de deux membres effectifs en remplacement de MM. de Maere et Eug. Lippens. Sont élus en cette qualité : MM. Ernest Dubois, professeur à l'Université de Gand, et Victor Fris, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Verviers.

L'ordre du jour appelle ensuite la nomination d'un vice-président en remplacement de M^r Émile Varenbergh, décédé. A l'unanimité et par acclamation M^r le chanoine Van den Gheyn est élu vice-président.

L'assemblée nomme ensuite, par acclamation, MM. Paul Bergmans et Ernest Dubois, secrétaires, et M^r A. Van Werveke, trésorier-bibliothécaire.

M^r le chanoine Van den Gheyn, au nom des élus, remercie les membres effectifs du témoignage de confiance qu'ils ont bien voulu leur donner.

M^r Paul Fredericq entretient l'assemblée d'une décision du collège échevinal, que la presse locale vient de faire connaître, au sujet des travaux d'agrandissement du Conservatoire. La Ville va, paraît-il, édifier, dans la rue du Refuge, une haute construction qui masquera la cour intérieure de l'*Achter-Sikkel* et sa pittoresque tourelle, et dérobera au public, comme par le passé, la vue de ce véritable joyau architectural. La Commission locale des monuments s'est refusée à approuver ce projet et a demandé qu'avant de prendre une décision qui compromette irrémédiablement l'avenir, l'administration communale fasse dès maintenant démolir l'immeuble Goetghebuer qui doit disparaître en tout état de cause : le public pourrait ainsi voir ce qu'on se propose de lui cacher. M^r Fredericq pense que cette démolition suffirait pour créer un véritable mouvement d'opinion en faveur du dégagement complet de la cour intérieure de l'*Achter-Sikkel*. Malgré l'avis unanime de la Commission locale, le Collège a décidé de passer outre, pour des raisons purement administratives, dit-on.

M^r Paul Fredericq demande à la Société d'intervenir à son tour et de faire une démarche auprès de l'autorité communale afin d'essayer d'amener celle-ci à ne pas repousser la demande bien modeste de la Commission locale des monuments, qui ne préjuge en rien la solution définitive de la question.

M^r St. Mortier formule quelques réserves ; il fait remarquer notamment que l'objet ne figure pas à l'ordre du jour et que la Société ne saurait se prononcer sur la valeur de plans qui ne lui ont pas été soumis. Dans un autre ordre d'idées il se demande s'il serait désirable de démasquer complètement le bâtiment en

question et il cite des exemples de dégagements qui, d'après lui, sont à désapprouver. Il fait observer qu'il existe une belle cave du XIII^e siècle précisément à l'endroit occupé par la maison Goetghebuer; cette cave n'ayant sans doute pas été construite pour rester à ciel ouvert, il est permis de supposer qu'un bâtiment de la même époque la surmontait; au surplus, il estime qu'il convient de conserver aux tourelles et à la petite abside de l'*Achter-Sikkel* leur cadre primitif: ces charmantes parties ne gagneraient d'ailleurs pas à être vues de loin. Pour ces divers motifs, M^r Mortier ne croit pas pouvoir appuyer une demande de protestation contre la réédification de l'immeuble Goetghebuer: il se rallie néanmoins à la proposition de demander qu'on démolisse la maison Goetghebuer avant de commencer la construction des nouveaux bâtiments.

L'assemblée adopte ensuite cette dernière proposition: le bureau fera une démarche personnelle auprès du Collège, et une lettre sera adressée à tous les conseillers communaux; le texte de cette dernière sera communiqué à la presse locale.

Cette décision est prise à l'unanimité sauf deux abstentions: M^r J. Casier s'abstient en sa qualité de conseiller communal; M^r Lacquet s'abstient également, parce que, dans le projet d'agrandissement du Conservatoire, sont engagées pour lui des questions d'intérêt privé.

Il est procédé ensuite au ballottage de membres honoraires:

MM. Arnold Fayen, docteur en philosophie et lettres, aide-bibliothécaire de l'Université de Gand;

et Raymond Richebé, ancien élève de l'École des chartes, à Paris, sont élus membres honoraires de la société.

La séance est levée à 7 heures et quart du soir.

Algemeene vergadering van 13 November 1900.

Assemblée générale du 13 novembre 1900.

Ordre du jour. — Dagorde.

I. Mededeelingen. — Communications.

II. Le Dégagement de l'*Achter-Sikkel*.

III. La Vierschare de Mooreghem, près Audenarde. Mesures à prendre (A. HEINS).

IV. A propos du petit château d'Emaüs (G. DONNY).

V. La réglementation du marché des toiles à Gand (E. DUBOIS).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir, sous la présidence de M^r le chanoine Van den Gheyn, vice-président.

Sont présents : MM. Prosper Claeys, et le chanoine Van den Gheyn, vice-présidents ; Paul Bergmans et E. Dubois, secrétaires ; A. Van Werveke, trésorier ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. le baron Casier ; Joseph Casier ; Gustave Claeys Bouúaert ; E. Cobbaert ; F. Coppejans ; De Kemmeter ; V. De Neffe ; C. D'Hoy ; G. Donny ; A. Fayen ; Paul Fredericq ; H. Geirnaert ; Ch. Gilleman ; A. Heins ; L. Janson ; Charles Larroy ; J. Maertens ; E. Sacré ; R. Schoorman ; F. Scribe ; E. Serdobbel ; A. Sugg ; L. Van Biesbroeck ; L. Varlez.

M^r Cloquet s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications diverses.

M^r le vice-président Chanoine Vanden Gheyn.

Messieurs,

C'est à la plus douloureuse des circonstances que je dois l'honneur de présider aujourd'hui votre assemblée générale. Le lundi 8 octobre dernier, s'éteignait dans sa seigneuriale demeure d'Aer-

trycke, notre cher et vénéré président M^r le Baron de Maere d'Aertrycke. Votre bureau a cru de son devoir de porter à votre connaissance cette douloureuse nouvelle par circulaire spéciale, du moment qu'il en a été informé par la famille du regretté défunt. Il s'est fait l'écho de vos sentiments de sympathiques condoléances, en adressant à Madame la Baronne de Maere une lettre, dans laquelle il exprimait en votre nom la grande part que tous nous prenions dans le deuil si pénible, qui venait de la frapper. Le jour des funérailles, une députation nombreuse se rendit à Aertrycke, et j'y remplis, à la demande de votre Comité, la mission d'adresser à notre cher président nos dernières paroles d'adieu. Permettez-moi, Messieurs, de vous les redire au jour où nous nous réunissons pour la première fois depuis ces pénibles événements; elles nous rappelleront une fois de plus le souvenir ému de celui que tous nous pleurons.

Messieurs,

Ce n'est pas sans une émotion profonde que je viens, au nom de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, déposer sur la tombe de notre vénéré président, le sincère et dernier tribut de notre admiration et de nos sympathiques regrets.

C'est à la puissante initiative de M^r le Baron de Maere d'Aertrycke que fut fondée, le 11 mars 1893, la Société d'histoire et d'archéologie. L'appel pressant, comme il le disait lui-même dans son discours inaugural, qu'il adressa non seulement à ceux de nos concitoyens qui faisaient partie des Comités d'archéologie institués par la province et la ville, mais encore à ceux qui appartenaient aux corps enseignants de l'Université, des Académies officielles et libres, et de beaucoup d'autres établissements d'instruction, si nombreux en notre ville, cet appel, dis-je, fut couronné d'un plein succès.

N'était-ce pas là un hommage rendu à la science de celui que nos acclamations allaient appeler à la présidence de la Société naissante, et auquel nos suffrages répétés n'ont cessé de prouver

que nous lui gardions, toute entière, la confiance que nous avions été heureux de lui témoigner dès la première heure. Depuis de longues années, disait encore M^r le Baron de Maere, on parlait de la nécessité de centraliser les éléments si nombreux qui existaient en notre ville sur le terrain de l'histoire et de l'archéologie. Par cela même, ajoutait-il, l'idée de concentrer tous les efforts dans un même Cercle était générale, et flottait pour ainsi dire en l'air. Mais quelque soin que prît notre vénéré Président pour diminuer à nos yeux le mérite qu'il a eu d'avoir été, comme on le lui a dit, le vrai père du nouveau Cercle, comme il fut le vrai père du Comité du Château des Comtes, bien qu'il voulût paraître ne pas se rendre compte du nouveau et éminent service qu'il rendait à la science aussi bien qu'à la ville de Gand, nous gardions tous la même conviction : c'est que personne n'eût osé assumer la responsabilité de réunir en une même et florissante association des éléments si divers, pour les diriger dans une commune et noble action : la défense du patrimoine artistique de notre chère et vieille cité de Gand.

Et cependant il a suffi que M^r le Baron de Maere prît l'œuvre nouvelle sous son égide, pour qu'aussitôt chacun se rassurât pleinement sur le succès de l'entreprise.

Pas n'est besoin de retracer ici les qualités maîtresses de celui qui fut et restera le type accompli du président aimé et écouté de tous. Les discussions qui devaient alimenter nos premières séances et amener dès le début cette puissante activité, dont notre société ne se départit plus dans la suite, il sut toujours les maintenir dans les régions calmes et sereines de l'art. Le tact avec lequel il prit la direction de nos débats, nous amena à remuer des idées, sans avoir à craindre de toucher aux personnes.

L'aménité de son caractère, la parfaite impartialité dont il ne cessa de faire preuve en toute circonstance, lui concilièrent non seulement l'estime, mais l'affection de tous nos membres. Par l'impulsion qu'il imprima à nos travaux, il eut le secret de susci-

ter, chez ses collaborateurs, un dévouement sincère et généreux qui ne s'est jamais ralenti.

Née d'hier, la Société d'histoire et d'archéologie de Gand doit à son incomparable président, d'être devenue, comme on le disait récemment encore, une des principales sociétés savantes du pays. C'est à lui, c'est à l'incontestable autorité qui s'attachait à son nom, qu'elle doit l'honneur d'avoir été choisie par la Fédération archéologique et historique de Belgique, pour organiser le onzième congrès, qui s'est tenu à Gand, du 2 au 5 août 1896. Le succès de ces assises solennelles, vous ne l'avez pas encore oublié, Messieurs; mais, en ce moment, nous sommes heureux de faire nôtres les paroles prononcées par l'un des vétérans de nos assemblées belges d'archéologie, M^r le général Wauwermans :

« Je puis dire que si notre congrès a mérité les succès qu'il a obtenus, c'est grâce à l'esprit de conciliation de notre président M^r le baron de Maere, et au dévouement qu'il y a mis. Ce congrès ajoutera un singulier lustre à son écusson, car il aura contribué à résoudre une des questions les plus grandes et les plus importantes qui aient été agitées depuis longtemps dans le monde artistique belge. Ce congrès aura assuré l'*avenir du passé*. »

Reposez en paix, cher et vénéré président : les deux grandes pensées qui soutenaient l'ardente énergie de vos dernières années, le rêve magnifique que vous aviez conçu de faire renaître de ses cendres notre vieux château féodal, et de contempler, dans toute la pureté de ses lignes, notre grandiose église de St-Nicolas, sont à la veille de se réaliser. Mais, quand à nos regards émerveillés se dressera ce double témoin de la grandeur de nos princes comme de la foi de nos pères, dans la pierre séculaire de nos deux monuments ressuscités la reconnaissance inscrira, entouré de l'auréole impérissable d'une gloire sans tache, le nom du baron de Maere.

Reposez en paix, et que votre âme éprise de l'idéal qu'elle poursuivait dans toutes les manifestations artistiques de la pen-

sée humaine, s'éveille à la contemplation de l'infinie beauté de son divin Créateur !

(*Marques unanimes d'approbation*).

M^r le Président. Les membres effectifs se sont réunis en assemblée générale le 25 octobre dernier pour aviser aux mesures à prendre à la suite du décès de notre cher Président. A l'unanimité, ils ont décidé de ne pas procéder à son remplacement avant l'expiration d'un délai de six mois.

Feu M^r le vice-président Varenbergh n'ayant pas encore été remplacé, j'ai eu l'honneur d'être nommé à cette vice-présidence. M^r le professeur Dubois a été nommé secrétaire et M^r P. Bergmans s'est vu également élu à cette charge. Il a été remplacé dans ses fonctions de trésorier par M^r Van Werveke. (*Applaudissements.*)

M^r Bergmans a bien voulu se charger de tout ce qui concerne nos publications. Nous lui en sommes d'autant plus reconnaissants, que les fonctions qu'il occupe à la bibliothèque de l'Université, le mettent pour ainsi dire à la disposition constante de ceux de nos membres qui alimentent nos publications.

M^r Dubois est chargé de l'administration générale de la société : préparation des séances, correspondance, etc.

La bibliothèque est confiée au soins de M^r Van Werveke. Elle est, comme vous le savez, installée dans les locaux de la bibliothèque de l'Université ; une salle spéciale y est réservée à nos membres.

M^r le Président du dernier Congrès d'archéologie, celui d'Ar-lon, croit utile de réunir encore une fois les délégués des sociétés. M^r Bergmans et moi-même avons été délégués à cette fin et, si, bien entendu, l'assemblée n'y voit aucun inconvénient, nous pourrions continuer à assumer cette mission. (*Adopté.*)

Dans notre séance du 19 juin, M^r Heins a proposé d'ériger, aux ruines de l'abbaye Saint-Bavon, un petit monument à la mémoire de A. van Lokeren et d'Hermann van Duyse. La question fut renvoyée alors à l'examen du bureau. Mais je vous déclare franchement que celui-ci, par suite de la maladie et du décès de M^r le Président, n'a pas eu l'occasion de s'occuper de cette proposition. Je demande à notre honorable confrère de vouloir nous excuser et, en même temps, j'adresse un nouvel appel à son dévouement. Qu'il veuille bien donner une forme définitive à son projet et assister à la prochaine réunion du bureau; de cette façon, son projet aboutira très rapidement. Les membres qui auraient des renseignements à nous fournir à ce sujet, ou qui auraient des observations à présenter, sont priés de vouloir bien se mettre en rapport avec le bureau. Ce projet est publié dans notre Bulletin, à la page 196.

M^r le secrétaire **Paul Bergmans**. Notre confrère, M^r Pirenne, fait hommage à la Société de l'ouvrage qu'il vient de faire paraître dans les collections in-8° de la Commission royale d'histoire, sous ce titre :

H. PIRENNE, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328. Documents inédits publiés avec une introduction (Commission Royale d'Histoire, Bruxelles, Hayez, 1900; in-8°, LXX-241 pp.)*.

Voici l'analyse que M^r V. Fris a bien voulu faire, à notre intention, de ce travail du plus haut intérêt :

La grande révolte de la Flandre maritime, au commencement du règne de Louis de Crécy, qui se termina par la bataille de Cassel avait attiré dans les derniers temps l'attention des érudits; M^r de Pauw avait publié *L'Enquête de Bruges après la bataille de Cassel* et M^r Stein, *Les conséquences de la bataille de Cassel pour Bruges et la mort de Guillaume de Deken, son ancien bourgmestre* (1). Dans nos archives restaient encore enfouis de nombreux documents propres

(1) *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. LXVIII,

à nous éclairer, particulièrement sur le côté social du mouvement; ce sont deux de ces documents, textes de premier ordre, qu'exhume la nouvelle publication de M^r Pirenne.

Bernard d Ypres(?), le moine contemporain de Clairmarais, qui nous a laissé un tableau vivant de ce terrible soulèvement, écrit à l'an 1329 : " Tota terra a Novo-Fossato usque ad Isaram continuo regis misericordiae sine conditione quacumque se reddidit, in immensum gaudens quod ad istam gratiam, quam invenire non opinaverat, sic pervenerit. Quibus terris rex praefecit praesidentes, qui eas regerent, et inquirerent de meritis singulorum, ac bona eorum conscribi facerent, qui ipsum invaserant juxta montem Cassel, et qui fuerunt mortui in memorato conflictu » (1).

Ce sont ces deux inventaires que M^r Pirenne publie aujourd'hui. Le premier est intitulé : *Chest li livres des Inventores des hirritages des Flamencs qui furent tueys en le bataelle de Casseel qui fu en moys d'aoust l'an M CCC et XXVIII* (pp. 1- 148); le second : *Chi après seront escript les nons et les seurnons de cheus qui eschapèrent de la bataelle de Casseel*. (pp. 149-162).

On pourrait croire que ces " praesidentes, qui eas terras regerent et inquirerent de meritis singulorum ", en un mot les commissaires envoyés par le roi de France pour dresser les listes de biens, furent des étrangers; M^r Pirenne dans la savante *Introduction*, où il résume le contenu des *Inventaires* et des dix-huit documents d'archives, dont il les fait suivre (pp. 163-227), montre que ces commissaires furent choisis parmi les habitants de la contrée où ils devaient opérer (p. LL). Chacun des dénombrements partiels fut alors soigneusement révisé, et le receveur du roi, Vane Guy, neveu du célèbre Ciampolino Mouche (Mucciato Guidi di Franceschi) de Florence, en fit dresser l'Inventaire général.

Toutes précieuses qu'elles soient, ces listes sont incomplètes; elles ne comprennent d'abord qu'une partie des rebelles morts à Cassel, car nous n'y trouvons que 3185 noms, alors que le nombre de tués se montait au moins à 9000 (2). Ensuite l'Inventaire des morts ne donne que les propriétés immobilières de ceux-ci, sans parler de leurs biens meubles.

En faisant la liste des bâtiments cités au nombre de 1950, et celles

(1) Martène et Durand, *Thesaurus Anecdotorum*, t. III, col. 433; J. J. de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriae*, t. I, p. 207.

(2) *Chronicon Comitum Flandrensium*, ap. de Smet, *Corpus*, t. I, p. 206.

des propriétaires (2294) et non-propriétaires (891), M^r Pirenne établit que la proportion moyenne de propriété par individu est de 2 hectares 53 ares (p. LXV), et il avance même que l'on ne se trompera pas de beaucoup en admettant que la plupart des révoltés devait se trouver dans une situation analogue à celle d'un certain Jaquemin de Raet de Dranoutre, qui possédait 2 hect. 64 ares de terre, 1 vache, 29 brebis, 1 pourceau, 2 lits, 2 tonneaux, 900 poids de blé et de warison (p. LXVII). Au lieu de nous trouver donc devant des prolétaires affamés comme les Jacques en France et les compagnons de Wat Tyler en Angleterre, nous voyons dans les révoltés de la Flandre maritime une classe nombreuse de petits propriétaires. Un fait qui ressort également de ces inventaires, c'est la densité bien plus grande de la population dans les paroisses de la côte flamande au premier quart du XIV^e siècle (p. LXIX), que dans n'importe quel autre pays de l'Europe.

On voit du coup l'importance que présentent ces listes de morts et d'échappés quand on les étudie à ce point de vue nouveau ; il fallait toute la science et toute la perspicacité du distingué professeur de l'Université de Gand pour en tirer des résultats si remarquables ; M^r Mannier qui, en 1863, avait copié et publié les seuls noms des morts du premier inventaire, était loin de se douter que l'indication de leurs biens respectifs qu'il négligeait, était autrement importante que les noms des individus mêmes.

C'est dans ce sens que M^r H. Pirenne a rédigé son *Introduction*, en partie d'après les documents qu'il publie, en partie d'après le vivant récit du moine de Clairmarais. Dans ce style vif et élégant qui caractérise son *Histoire de Belgique*, il nous montre les diverses phases de cette révolte des Kerels de la West Flandre, petits paysans plus libres que ceux du reste de la Flandre, qui ne fut ni un mouvement politique ni un soulèvement national contre la France ; ce fut une guerre de classes entre les « populaires » et la noblesse (p. XXXIII), que nous retrouvons dans les autres pays de l'Europe, mais avec cette différence qu'il s'agit ici de petits fermiers libres et et non de malheureux affamés qui se révoltent contre les exactions et la tyrannie des hobereaux. Le chroniqueur de Clairmarais nous dit que Zaunekin était un personnage influent dans le territoire de Furnes ; les documents que publie M^r Pirenne montrent que le chef de la révolte possédait plus de treize hectares de terre à Lampernesse (p. 58).

Ce travail aussi neuf qu'intéressant tient de cette originalité qui

distingue toutes les productions de M^r Pirenne ; il suffit de comparer son Introduction succincte aux pages correspondantes de l'*Histoire de Flandre* de Kervyn de Lettenhove pour s'apercevoir du pas immense que le savant professeur fait faire à notre connaissance de l'histoire du comté au début du règne de Louis de Crécy.

Déjà les documents de M^r de Pauw nous avaient fait connaître ce Lamsin de Lene, échevin de Bruges, qui prêche, en véritable prédécesseur de J. van Artevelde, l'alliance avec l'Angleterre, contre le comte et la France ; ce bourgmestre de Bruges, Willem de Deken, dont M^r Stein nous a raconté le supplice, qui se rendit auprès d'Edouard III pour négocier une alliance. Nous voici devant un Zannekin, qui loin d'être le pauvre poissonnier de Furnes que la légende nous représentait, est un propriétaire, un homme de la classe moyenne.

A tous les points de vue, ce livre est une excellente contribution à l'histoire de la Flandre au moyen-âge (1).

V. FRIS.

M^r le **Président** propose d'adresser une lettre de remerciements à M^r Pirenne et souhaite que l'exemple qu'il vient de donner soit suivi par les autres membres de la Société.

(1) Nous nous permettrons de rectifier quelques points, sans importance d'ailleurs, dans l'*Introduction* :

P. XVII. M^r P. dit : « Bien que les chroniques ne mentionnent pas la participation de Zannekin à ces événements » (la première émeute de 1324) ; la chronique de Clairmarais dit : « Nicolaus Zannekin, qui in *primo tumultu capitaneus fuerat territorii Furnensis et totius terrae occidentalis* » (*Thesaurus*, t. III, col. 418 ; *Corpus Chronic. Flandriae*, t. I. p. 189). — M^r P. aurait dû insister sur ce fait que Zannekin, banni de Furnes pour une « particularis guerra », « vete », voulait surtout assouvir une vengeance personnelle : « inimicos suos sibi subjicere, et ut prius fecerat, in tota patria dominari » (*Thes.* III, 418 ; *Corpus*, I, 190). — P. XXI, M^r P. traduit : « salva vita uniuscujusque, membris et patria », par « la vie et les biens de chacun restant saufs » ; à mon avis *patria salva* signifie que les révoltés seraient « exempts de banissement ». P. XXIII, n. 2, M^r P. affirme « les sources flamandes ne confirment pas le fait d'un complot de Louis de Nevers contre Robert de Cassel » rapporté par les *Grandes Chroniques de Saint-Denys* ; or, la chronique de Clairmarais donne : « Robertus Flandrensis de nepote suo, comite Flandrie, male contentabatur, eo quod sibi insidiae positae fuerant, ut dicebat » *Thesaurus*, III, 422 ; *Corpus*, I, 194).

Artistes gantois du moyen-âge.

Notes extraites de l'*Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*, de Mgr Dehaisnes.

M^r **Paul Bergmans**. Des recherches spéciales m'ont obligé de lire les deux volumes de documents et le volume d'histoire que Mgr Dehaisne a consacré à l'art en Flandre au moyen-âge. La nature même de mes recherches ne me permettait pas de me borner à consulter les tables, mais exigeait que je lusse ces volumes page par page, ligne par ligne. J'ai eu ainsi l'occasion, tout en recueillant les documents qui m'étaient nécessaires, de relever les noms d'artistes gantois cités dans le monumental travail de Mgr Dehaisnes. Ce sont ces notes que je publie ici : leur groupement peut avoir de l'intérêt pour nos confrères, d'autant plus que l'un des artistes mentionnés n'a pas été repris dans la table de l'ouvrage. Je n'ai indiqué, naturellement, que les documents originaux et inédits, laissant de côté les extraits de l'ouvrage de De Busscher.

Peintres.

JACQUES DE GAND, peintre, travaille à Valenciennes en 1364 :
« A Jakes de Gand le pintre, pour VI pignons [*penons, étendards*] puindre pour les archiers et gens d'armes, xxv s.»
Documents, t. I, p. 449 ; cf. *Histoire*, p. 239.

JEAN DE GAND, peintre, demeurant à Paris, donne quittance, le 30 avril 1328, au sujet de trois grands tableaux et d'un petit tableau rond à images « de l'ouvrage de Rome », fournis à la comtesse Mahaut d'Artois :

« Sachent tuit que je, Jehan de Gant, peintre demorant a Paris, ay euz et receuz de monseigneur Guillaume de Salins, chapelain ma dame d'Artois, pour III granz tabliaus et uns petiz ronc a ymages de l'ovraige de Rome, les quels j'ay venduz.

et delivrez a ma dicte dame, unze lb. parisisis, don je me tienz pour bien paieez. Donné souz mon scel, le dernier jour d'avril, l'an mil III^e vint et huit. »

Documents, t. I, p. 277; cf. *Histoire*, p. 138.

—

JEAN DE HASSELT. Par un mandement daté de Gand, le 9 septembre 1365, le comte de Flandre, Louis de Male, assigne à son peintre, maître Jean de Hasselt, des gages de vingt livres de gros par an « pour nous ouvrer de son mestier de pointure en nostre chapelle a Gand et ailleurs la ou il nous plaira..... » (*Documents*, t. I, p. 458).

Comme Dehaisnes le fait observer dans son *Histoire* (p. 480), il résulte de cette pièce importante que Jean de Hasselt résidait, vers 1365, habituellement à Gand.

On trouve la trace du paiement des gages de Jean de Hasselt dans le compte de la monnaie de Gand de décembre 1367 à juin 1368, où figurent deux postes de LV livres [parisis] (*Documents*, t. I, p. 476). Dans le compte de 1369-1370, figurent trois postes chacun de « chinc livres de gros valent au parisis LX l. ». (*Documents*, t. I, p. 492). Et Dehaisnes ajoute, en note : « Mêmes mentions chaque année dans les mêmes comptes pour Jean de Hasselt, peintre du comte, de 1370 à 1377 ». En 1380 et 1381 est mentionné également le paiement de la pension de 80 livres parisis (*Documents*, t. II, p. 569; cf. *Histoire*, p. 480).

En 1372, pendant qu'il peint la chapelle Sainte-Catherine de Notre-Dame, à Courtrai, dite plus tard des comtes de Flandre, il reçoit en don quatre livres tournois (*Documents*, t. I, p. 508). En 1374, il est mandé de Courtrai à Gand (*Documents*, t. II, p. 523; cf. *Histoire*, p. 479).

Par lettres du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, du 25 août 1386, il reçoit 84 livres, pour un tableau d'autel, « I taveliau d'autel que il avoit fait, au command monseigneur,

en l'église des Cordeliers à Gand. » (*Documents*, t. II, pp. 639-640).

Dans les comptes de la recette générale de Flandre de 1389-1390, il reçoit cinquante-quatre livres et 12 sous, « pour plusieurs estoffes qu'il avoit mis hors, du command monseigneur, pour faire une ymage de Nostre Dame a la maison monseigneur a le Walle,

LIII l. XII s. »

(*Documents*, p. 670). Dans son *Histoire* (p. 481), Dehaisnes dit « cent quatre livres trois sous pour les dépenses faites en peignant une image de Notre-Dame » à l'*Hof ten walle*.

Comme l'a fait observer M^r Victor Vander Haeghen (*Mémoire sur les documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands*, Bruxelles, 1899, p. 39, note 1), « Hasselt ou Asselt est un nom de lieu qui se rencontre dans plusieurs villages aux environs de Gand; il n'est donc pas nécessaire de rattacher le peintre à la ville de ce nom, ainsi que l'ont fait certains auteurs ». M^r Vander Haeghen a relevé son nom dans un état de bien gantois de 1396-1397.

JEAN DE ROME, peintre, demeurant à Gand en 1375.

Extrait du compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1^{er} août 1375-1376 :

« A Jehan de Romme, demeurant à Gand, poindre, pour un baston a faire le lit de ma dame et paindre ycelli a escussions des armes de ma dame, en franc,

VII s. X d. »

(*Documents*, t. II, p. 531).

Le nom de cet artiste n'est pas relevé dans les tables de Dehaisnes.

TORQUIN de Gand, peintre, travaille avec Gérard de Nivelles à l'oratoire du duc de Bourgogne à la Chartreuse de Dijon en 1390.

Documents, t. I, p. 676; cf. *Histoire*, p. 499.

Sculpteurs.

BAUDOIN DE GAND, tailleur de pierres.

« Beudens de Gand, taillieres de pierre », est condamné à un an de bannissement par les échevins de Tournai, en 1354, pour « orde vie ».

Documents, I, p. 383 ; cf. *Histoire*, p. 125.

—

NICOLAS DE HANS, sculpteur, se rend en 1386 de Tournai à Gand, puis de Gand à Dijon pour des images de pierre destinées à la Chartreuse.

Documents, t. II, p. 632 ; cf. *Histoire*, pp. 124 et 499.

*
**

Orfèvres.

GAUBERT LE GANTOIS, orfèvre, travaille en 1364-1365 et 1366-1367 pour la collégiale saint Amé de Douai ; il restaure les encensoirs, le reliquaire de Saint-Amé et une croix, comme le montrent les deux comptes suivants :

Compte du 24 juin 1364 au 23 juin 1365 :

« V escus X gros VI unces d'argent mis as encensiers par Maistre Waubiart le Gantois, se li baillai les vies encensiers boulis et naitiés qui pesoient XLIII unces XV estrelins, et li noef pesoit L unces XV estrelins.

III escus III gros en III frans pour le fachon des dis encensiers.

L gros pour II vieses florences a dorer les encensiers.

VIII gros pour le dekiet.

VI gros pour brunir les plas devant Saint Amé.

XII gros pour XII estrelins d'argent qu'il fali a II pochons d'autel tout refaire par ledit Waubiart.

XII gros pour or a dorer les II pochons.

XX gros pour le fachon.

VI gros pour VI estrelins d'argent que III anelet poisent, qui sont mis desous les III lampes, ou on met et frume (*ferme*) une vergette de fer a I loquet.

II gros pour ledit loquet.

IX gros audit Waubert pour le fachon de ces III anelés.

LVI gros pour le premier markiet de III lampiers neufs.

XXIII gros pour faire une neuve pugnée (*poignée*) pour avaler les encensiers, rapparillier et refaire tous les kaines et pour une neuve vergette à frumer les lampes.

V gros pour sourestamer les kaines a quoi les lampiers pendent et pour platines a rataquier II antifones et II sautier.....

XVI a Waubert l'orfevre, pour ouvrage qu'il fist au chief S. Amé, et a une crois qui estoit brisée et au tassel (*frange*) de la cape M. de Souchés qui estoit tous froissiés. »

Documents, t. I, pp. 455-456; cf. *Histoire*, p. 213.

Compte du 24 juin 1366 au 23 juin 1367 :

« Pour ouvrage fait par maistre Waubiart le Gantois a II crois deseure l'autel, dont li crucifix sont de laiton.

XXX gros pour le fachon d'un noef pumel (*petite pomme*) mis a une crois.

XXIII gros pour dorer che pumel et pluseurs pieches.

XIII gros pour celi pumiel et pour soudure d'argent et de kœuvre.

Item pour l'autre crois.

XXI l. VII s. monoie de Flandre pour I noef calice, une patine et le louchete que le dit maistre Waubert fist et rendi tous noes, pesans XXI unces et XVII esterlins.

XX gros pour le dekiet de l'argent dessus dit.

VI l. X s. monoie de Flandre pour le fachon de tout.

VI l. X s. pour V viesses mailles d'or a dorer le noef calice et le patine dedens et dehors et aussi le pied noef fait a l'autre calice.

Somme de l'ouvrage de maistre Waubiart, LXI escus et V gros. »

Documents, t. I, p. 467.

FLORENTIN DE GAND, orfèvre, travaille, en 1370-1372, pour Philippe le Hardi.

Compte de Robert de l'Amancé, trésorier du duc de Bourgogne, du 17 mars 1370 (v. st.) à mars 1372 :

« A Florentin de Gand, orfevre, demorant a Gand en Flandres, pour l'or et façon d'une ceinture d'or pesant XII esterlins d'or que monseigneur de Flandres avoit donné a monseigneur par mandement donné XIX sept. CCCLXXI..

A Florentin de Gand, orfevre, pour un tuel (*étui*) d'argent acheté de lui pour mettre un grand chapeau a chevaucher pour monseigneur, II frans I tiers. »

Documents, t. I, p. 504; cf. *Histoire*, p. 487.

BAUDOUIIN HOETHALS (Goethals?), orfèvre, travaille pour Philippe le Hardi.

Compte de Robert d'Amancé, trésorier du duc de Bourgogne, du 1^{er} avril 1372 jusqu'au 20 juillet suivant :

« A Boudowyn Hoetals, orfevre demorant en la ville de Gand en Flandres, pour trois onces XV esterlins de perles délivrées par lui de nostre commandement a Jehennin Posteau, brodeur de madame, pour ouvrer une chaucés pour mondit seigneur, par mandement du V avril CCCLXXII apres Paques. LIII l. X s. »

Documents, t. I, p. 508; cf. *Histoire*, p. 487.

GILLES DE WAES, orfèvre à Gand, figure dans les comptes de la recette générale de Flandre, de 1374 et de 1389-1390, pour de nombreux objets fournis à Louis de Male et à Philippe le Hardi : vaisseaux d'argent, bijoux d'argent doré, gobelets, aiguières, écuelles d'argent, etc.

Documents, t. II, pp. 522-523 et 670; cf. *Histoire*, pp. 478 et 487.

En 1377-1378, le doyen des orfèvres de Gand est chargé, avec d'autres experts, d'estimer un reliquaire de Saint-Georges fait pour la cathédrale de Cambrai par Hugues, orfèvre du comte de Flandre.

Documents, t. II, p. 554.

Le compte de 1378-1379 offre le poste suivant :

“ Portitori et duobus associantibus de Gandavo usque Cameracum qui conduxerunt brachium sancti Georgii per quatuor dies eundo et redeundo, III lb. VI s. ”

Ibid., p. 559.

* * *

Horloger.

MAHIEU OU MATTHIEU DE GAND, horloger de la ville de Tournai, reçoit à ce titre six livres en 1397 “ pour sa pension d'avoir placé, sougnié heure et gouverné l'orloge du beffroy de la ville ” (*Documents*, t. II, p. 762).

Matthieu de Gand, qui fut chargé de faire les quarante bannières destinées à être placées sur la flèche des tourelles, les pignons et les fenêtres du Beffroi de Tournai, en 1397, — est sans doute le même personnage (*Histoire*, p. 128).

* * *

Verriers.

GILLES DE GAND, verrier, établi à Douai dans la première moitié du XIV^e siècle.

Le 8 mars 1312, les religieuses du Champ-Fleuri à Douai font accord avec “ Gillon de Gant, le verrier, fil maistre Grart de Gant ”, au sujet de l'entretien des fenêtres et verrières de l'abbaye : “ ke li dit Gilles doit et a en convent a retenir tous les jours de se vie bien et souffisamment, et faire estainier haut et bas, toutes les verrieres, ki aujourduy sont ou moustier, es capieles ou canchiel, es accintes dou moustier de Camp florit deseure dit, et de le capiele del hospital de che meisme liu, de plonc, d'estain et de toute autre maniere. Et autel voirre ki des

verrieres kiera (*tombera*), soit de couleur ou ouvret ou blanc, autel voirre i doit remettre sans mauvaisengien, toutes les fois ke mestier sera, et dedens le terme de deus mois après chou ke il en seroit requis... Ores est assavoir que, pour les verrieres deseure dites retenir et faire estainer ien et souffisamment, le demisiele souveraine et li consaus del hospital doivent rendre et payer cascun ans tout le cours de le vie doudit Gillot, a lui u a sen comant ki ceste lettre ara, xxii fr. parasis de forte monnoie au jour Saint Pierre, et doivent encore livrer audit Gillot les clous, paillette et tout chose qu'il appartenera, fors plonc, estain, voirre. Et encore, s'il avenoit que, par tempiés u orage, li fier des verrieres brisoient u les pieres blankes caioient, ledit Gilles n'en seroit mie tenu de refaire a sen coust, for en la maniere qui deseure est dit. »

Documents, t. I, pp. 201-202.

Les comptes de la collégiale Saint-Amé de Douai mentionnent le poste suivant, vers 1314 :

« XI s. Gillon le verrier envoiés a Saudemont et a Aycourt pour rewarde des verrieres et refaire; XIII s. pour VIII piés de neuves verrieres. . . » (*Documents*, t. I, p. 211).

Peut-être est-ce de lui qu'il s'agit dans ce compte de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, vers 1320 :

« Egidio vitrario, pro lotorio (*lavoir*) ante fontes faciendo. XLS. »

Documents, t. I, p. 232.

Dans le compte de l'exécution du testament d'une riche bourgeoise de Douai, Marguerite Baudaine, femme de Gilles Mulet, et qui date de 1331, figure le poste suivant :

« xxxiii s., à Gillot de Gand, verrier, liquel li estoient deu don vivant me dite demiselle. »

Documents, t. I, p. 68.

Il figure dans le compte de la fabrique de l'église Notre-Dame de Cambrai de 1333-34 :

« Magistro Egidio de Gant, vitreario, inspicienti defectus vitrearium ecclesie,

Magistro Egidio vitreario, pro vitreis reficiendis, xxxvi lb.

Magistro Simoni et Egidio vitreariis, operantibus in vitreis ecclesie, pro LI diebus, vi l. viii s. ix ; pro die, ii s. vi d. »

Dans le compte de 1338-1339 :

« Magistro Egidio de Gant, vitreario, pro vitris ecclesie retinendis de plumbo, stanno, vitro, xv lb. »

Documents, t. I, p. 330.

Dans le compte de 1339-1340 :

« Magistro Egidio de Gant, vitreario, pro vitris ecclesie retinendis, xx lb.

Magistro Egidio de Gant, vitreario, pro XXXI pedibus vitri novi, lxxvii s. vi d. ».

Documents, t. I, p. 335.

Puis nous le trouvons dans le compte de Saint-Amé de Douai de 1341-1342 :

« Pour le pension maistre Gille de Gant (verrier), lx s. »

Documents, t. I, p. 338.

En 1342-1343, il est appelé errônement Guillaume (Willaume). *Ibid.*, p. 343 (de même en 1349-1350, p. 368).

Il touche sa pension de lx s. en 1343-1344 et 1344-1345 (*Documents*, t. I, p. 346 et 349), de même en 1346-1347 (*ibid.*, p. 354), en 1347-1348 (*ibid.*, p. 361) et en 1348-1349 (p. 366). Il doit être mort vers 1349, car la pension pour l'année 1349-1350 est payée à Pierre de Gosnay (p. 368), qui devient le vitrier en titre de la collégiale à partir de 1350-1351; cf. *Histoire*, pp. 213 et 293.

Il reçoit en 1344-1345, de la cathédrale de Cambrai, 16 l. 5 s. « pro vitris ecclesie retinendis » (*Documents*, t. I, p. 348). De même en 1348-1349 (*ibid.*, p. 365).

En 1345-46, il reçoit à Cambrai : « viii sols, pour les verrieres du capitle refaire par maistre Gille de Gant ».

Documents, t. I, p. 352; cf. *Histoire*, pp. 213 et 293.

HENRI DE GAND, verrier.

Dans le compte de la collégiale de Saint-Pierre à Lille, de 1321-1322, figurent les postes suivants :

« Henrico de Gandavo, pro vitris reparandis III lb.

Henrico de Gand, pro parte vitri episcopi Tornacensus, c s.

Famulo Henrici le Verrier, pro vitro domini Desconflans ponendo, II s. »

Documents, t. I, p. 238.

Dans le compte de 1332-33 il reçoit :

« Henrico de Gandavo, pro vitris reparandis et sustinendis per annum, III lb.

Eidem, pro vitro sancti Michaelis in capella reparando, v s. »

Documents, t. 1, p. 292.

Il figure encore dans le compte de 1342-1343 :

« Henrico de Gandavo, pro vitris ecclesie reparandis per totum annum, VIII lb. » (*Documents*, t, I, p. 344).

PIERRE DE GAND, « fils de Jehan de Gand, le vairier », est reçu bourgeois de Lille en 1341.

Documents, t. I, p. 338.

C'est probablement le *Pierre le verrier* qui, de 1340 à 1384, reçoit une pension annuelle pour les travaux opérés aux verrières de la collégiale Saint-Pierre.

Documents, t. I, pp. 336, 354, 460, 488, 492, 506, 512, 517, 519; t. II, pp. 546, 564, 600; cf. *Histoire*, pp. 182-183.

JACQUES DE GAND, verrier (?).

« Jaquemes de Gand, fils de Jehan de Gand, le vairier », reçu bourgeois de Lille en 1352.

Documents, t. I, p. 376..

JEAN DE GAND, verrier.

« Jehan de Gand, vairiers, fils de feu Jehan », est reçu bourgeois de Valenciennes en 1365.

Documents, t. I, p. 459.

* * *

Brodeur.

OGIER DE GAND, brodeur, exécute en 1332 un chaperon orné de broderies d'oiseaux et d'armoiries pour la duchesse de Bourgogne, comme le montre le compte du receveur d'Artois, de 1332 :

« A maistre Ogier de Gant, ouvrier de broudure, pour I chaperon ouvré de broudure a oyseaus et a escus armoiiies pour madame la duchesse, LXII lb. » (*Documents*, t. I, p. 291).

* * *

Drapiers.

1292. Compte des draps achetés à Gand par Houdart de Villers le 16 août pour le comte d'Artois : « Escallates vermeilles, escallates sanguines, violettes de garance, dras pers, noires brunetes, un camp blanc melle de grainne, dras roiés ». Au dos, compte pour fourrures prises par Oudin le tailleur, fourrures de menu vair, de « rous vair », d'agneau, d'écureuil (*Documents*, t. I, p. 80).

Dans le compte de draps achetés à Gand pour la maison du comte de Flandre, en juillet 1302 (*Documents*, t. I, p. 124), on relève les noms des drapiers Henri le Pape et Clais Kenif, de Gand, Evrar Rinuisch, de Bruges, Jakemart de la Capielle, Bette de le Houke, et du fourreur Jehan de Lille.

Dans un compte de l'hôtel de la comtesse Mahaut d'Artois, de 1328, relatif à l'achat de draps pris « chez Guillaume le Flamenc et Jehan de Coupens, drapiers de Paris », on voit citer des draps « marbriés de Bruxelles et de Louvain, rayés de Gand » (*Documents*, t. I, p. 278).

* * *

Scribe.

THOMAS DE GAND.

« Thumas de Gand, escrivant », est reçu bourgeois de Valenciennes, le 13 octobre 1371.

Documents, t. I, p. 504 ; cf. *Histoire*, p. 239.

* * *

Personnages divers.

Notons, en terminant, quelques noms de Gantois conservés dans les *Documents* de Mgr Dehaisnes :

HENRI BRAEM, de Gand, chanoine de Tournai, lègue à la cathédrale de Tournai divers ornements. Cette donation qui doit remonter au XIII^e ou XIV^e siècle est rappelée dans le passage du *Martyrologium refectorii* :

XVIII. kal. decembris [14 novembre]. — *Ipsa die obiit Henricus Braem de Gandavo, legum professor, canonicus Tornacensis qui.... Item habet presens ecclesia ex dono dicti domini Henrici tria ornamenta serica pro tribus ministris altaris cum duabus capis sericis omnino estouratis et decenter paratis cum intersignis armorum comitis Flandrie, ville Gandensis et ipsius dicti Henrici, intextorum in orfrayo caparum et ornamentorum predictorum* (*Documents*, t. I, p. 114).

JEAN DE GAND, de l'hôtel du comte de Flandre. C'est à lui que sont remis en 1308 des tapis achetés au tapissier Jean.

Documents, t. I, p. 186.

JEAN DE GAND, *Johannes de Gandavo*, est receveur de l'église Saint-Pierre de Lille, en 1318-1319.

Documents, t. I, p. 224.

LIÉVIN DE GAND, « serouge » (*mari de la sœur*) de Jean Willemins, plombier à Douai, reçoit, par testament de ce dernier, du 5 septembre 1375, « sen harnas de gambes » (*Documents*, t. II, pp. 530-531).

Maître MARTIN, « cleric de la ville de Gand », reçoit du duc de Bourgogne deux gobelets dorés, qui furent payés LX francs à Jacquemart Lenet, orfèvre, d'après le compte du receveur-général du duc de 1385-1386 (*Documents*, t. II, p. 622).

II.

Le dégagement de l'Achter-Sikkel.

M^r le Président. Dans la séance du 26 octobre dernier, M^r Paul Fredericq appela notre attention sur le vœu exprimé au sein de la Commission locale des monuments au sujet du dégagement de cet intéressant édifice. Antérieurement déjà, notre ami, M^r van Assche, nous en avait parlé ici-même, et à sa demande une phototypie de notre confrère, M^r D'Hoy, représentant une vue de ce merveilleux petit bijou architectural, d'après une aquarelle d'A. Vanden Eynde, a été publiée dans le dernier fascicule des Annales.

A l'occasion de la construction du nouveau Conservatoire, on a décidé la démolition de la maison Goetghebuer, qui cache cette construction. Seulement, l'administration communale craint de montrer ce joyau archéologique au public et, pour ce motif, elle a décidé de ne pas démolir la façade de la dite maison, avant qu'on

ne se trouve en présence du fait accompli, c'est-à-dire de l'agrandissement du Conservatoire de ce côté.

Dès lors, M^r Fredericq a demandé que la maison Goetghebuer fût démolie le plus tôt possible, de façon complète, de manière à laisser le public juger de l'effet que produirait le dégagement pur et simple.

M^r Fredericq demandait que, dans ce but, le bureau de notre société fit une démarche auprès de M^r le Bourgmestre, afin de de lui exposer nos desiderata, et que nous adressions ensuite une lettre aux membres du Conseil communal, par laquelle nous les mettrions au courant de la question.

J'ai le regret de devoir annoncer que notre démarche chez le bourgmestre n'a pas abouti ; nous nous sommes heurtés, en quelque sorte, à un fait acquis. Aux yeux du bourgmestre, il serait imprudent de laisser le public juger de la chose.

Il craint que l'enthousiasme que l'on provoquerait pour le dégagement pourrait faire avorter le plan longuement mûri et arrêté dans la pensée de l'administration. Or, M^r le Bourgmestre croit que cette question ne peut plus être remise à l'ordre du jour. Elle est, d'après lui, définitivement tranchée.

M^r Fredericq, auquel j'ai fait part de l'insuccès de notre démarche, m'a rappelé le moyen par lequel on avait sauvé le plus cher de nos monuments, le château des comtes. Et il m'a suggéré l'idée de constituer une commission, composée d'archéologues, de conseillers communaux, de membres du Parlement ; en un mot, de personnes qui s'intéressent aux belles choses de notre ville, et qui peuvent les prendre efficacement sous leur protection.

Nous nous sommes immédiatement rendus chez un de nos membres les plus distingués, M^r le d^r De Neffe, et nous lui avons offert la présidence du Comité. M^r le docteur De Neffe a accepté cette présidence, ce qui constitue déjà une chance de succès, et je suis heureux de pouvoir vous dire, Messieurs, que, dans quelques jours, le comité sera définitivement constitué.

Je cède maintenant la parole à M^r Dubois pour donner lecture de la lettre qui sera adressée aux conseillers communaux.

M^r **E. Dubois**, secrétaire, donne lecture du projet de lettre. Après un échange d'observations, le texte suivant est adopté :

Monsieur,

En séances extraordinaire et générale du 25 octobre et du 23 novembre 1900, la Société d'histoire et d'archéologie de Gand s'est occupée de la question de l'*Achter-Sikkel*.

Un de ses membres a signalé à l'assemblée une décision du Collège échevinal au sujet des travaux d'agrandissement du Conservatoire. La Ville va, paraît-il, édifier dans la rue du Refuge une haute construction, qui masquera la cour intérieure de l'*Achter-Sikkel* et ses pittoresques tourelles, et dérobera au public, comme par le passé, la vue de ce véritable joyau architectural.

La Commission locale des monuments s'est refusée à approuver ce projet et a demandé qu'avant de prendre un parti qui compromette définitivement l'avenir, l'administration communale fasse dès maintenant démolir l'immeuble Goetghebuer, qui doit disparaître en tout état de cause. Le public pourrait voir ainsi ce qu'on se propose de lui cacher. Cette démolition suffirait, sans aucun doute, pour créer un véritable mouvement d'opinion en faveur du dégagement complet de la cour intérieure de l'*Achter-Sikkel*, dont vous trouverez, ci-joint, un croquis la représentant, dans l'état où elle apparaîtra si ce projet se réalise.

Malgré l'avis unanime de la Commission locale des monuments, le Collège a décidé de passer outre, pour des raisons purement administratives, dit-on.

La Société d'histoire et d'archéologie a décidé d'intervenir à son tour, et de faire une démarche auprès de l'autorité communale afin d'essayer d'amener celle-ci à ne pas repousser la

demande bien modeste de la Commission locale des monuments, qui ne préjuge en rien la solution définitive de la question. Le Bureau de la Société a été chargé à cet effet, de faire une démarche personnelle auprès du Collège et d'adresser une lettre à tous les Conseillers communaux.

Nous nous acquittons aujourd'hui, Monsieur, de cette dernière partie de notre mission.

En vous soumettant les propositions concordantes de la Société d'histoire et d'archéologie et de la Commission locale des monuments, nous exprimons l'espoir qu'un examen attentif de la question vous amènera à lui donner une solution conforme à nos vœux, qui se résument en cette simple formule : démolir de suite une maison dont la démolition est déjà décidée en principe.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour la Société d'histoire et d'archéologie :

Les Secrétaires,

P. BERGMANS.

E. DUBOIS.

Les Vice-Présidents,

Prosper CLAEYS.

Chanoine G. VAN DEN GHEYN.

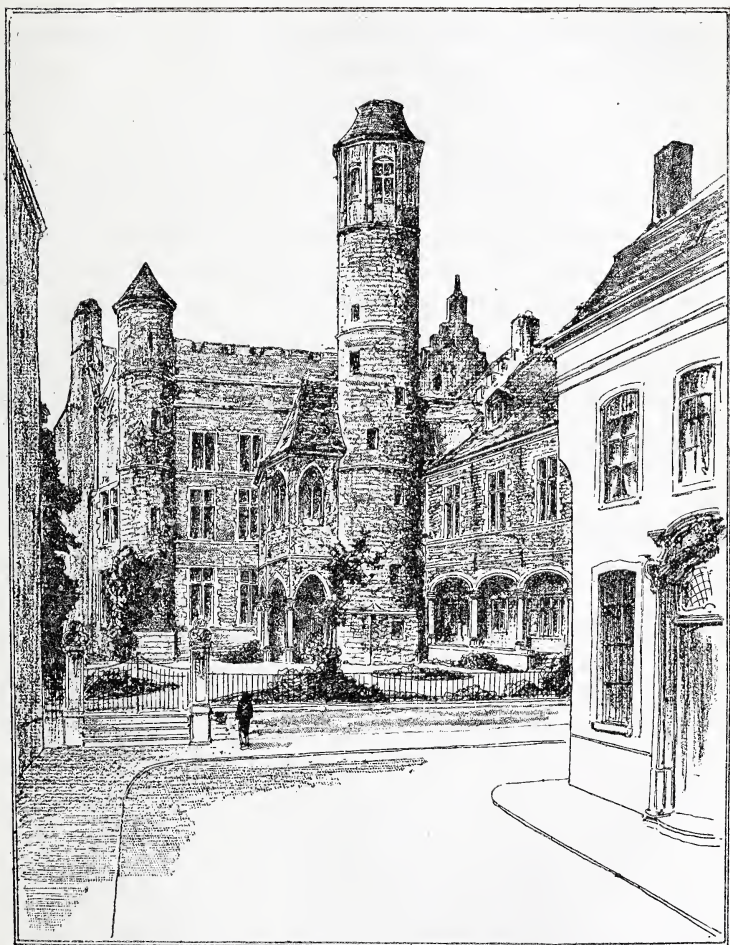
Le Trésorier.

A. VAN WERVEKE.

Mijnheer,

In de buitengewone en algemeene zittingen van 25 October en 13 November 1900, heeft de Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent zich bezig gehouden met de ontblooting van de *Achter-Sikkel*.

Een lid heeft de aandacht van de vergadering gevestigd op een besluit van het Schepencollege nopens de vergrootingswerken van het Conservatorium. Het schijnt, dat de stad in de



Het binnenhof vande Achterzikkele-
gezegd Refuge van S^t Baafs,
te Gent.

Algemeen uitzicht
na afbraak van het voormalig
Huy Goetgebuer

La Cour de l'Arrière Faucille"
dit Refuge de S^t Bavon,
à Gand.

Aspect général
après démolition de l'ancienne
Maison Goetgebuer

A. Heins
1877

Toevluchtstraat een hoog gebouw wil optrekken, dat de binnenplaats van de *Achter-Sikkel* met hare eigenaardige torentjes zal verbergen en, evenals vroeger, aan het publiek het gezicht van dit bouwkundig juweel onttrekken. De Commissie tot Instandhouding van Oude Gebouwen heeft geweigerd dit ontwerp goed te keuren en gevraagd dat het Gemeentebestuur, vooraleer een besluit te nemen, dat voor goed de zaak bederft, eerst het huis Goetghebuer doe afbreken, dat in allen gevallen toch verdwijnen moet. Het publiek zou aldus kunnen zien wat men zich voorstelt hem te verduiken. De bedoelde afbraak zou zonder twijfel voldoende zijn om een beweging te doen ontstaan ten voordeele der volledige ontblooting van de binnenplaats der *Achter-Sikkel*, waarvan Gij hiernevens een schets vindt, zoo als zij zich zou vertoonen, als dit ontwerp doorgaat.

Het College heeft gemeend, over het eenstemmig advies der Commissie tot Instandhouding van Oude Gebouwen te mogen heenstappen voor louter bestuurlijke redenen, schijnt het.

De Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde heeft beslist op hare beurt in deze zaak tusschen te komen, en stappen aan te wenden bij de Gemeenteoverheid, om te trachten deze te bewegen het zeer nederig verzoek van de bovengenoemde Commissie in te willigen, dat volstrekt zonder invloed is op de bepaalde oplossing van het vraagstuk. Het Bureel was gelast te dien einde, zich in betrekking te stellen met het College, en een brief aan al de Gemeenteraadsleden te zenden. Thans vervullen wij, Mijnheer, dit laatste deel onzer zending.

U de eensluidende voorstellen der Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde en der Commissie tot Instandhouding van Oude Gebouwen onder het oog brengende, drukken wij de hoop uit, dat een aandachtig onderzoek der zaak U zal bewegen haar een oplossing te geven overeenkomstig onze wenschen, die zich in deze eenvoudige bewoordingen samenvatten : een huis onmiddellijk afbreken, waarvan de afbraak in grondbeginsel beslist is.

Aanvaard, Mijnheer, de verzekering onzer bijzondere hoogachting.

Voor de Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde :

De Secretarissen,

P. BERGMANS.

E. DUBOIS.

De Ondervoorzitters,

Prosper CLAEYS.

Kanunnik G. VANDEN GHEYN.

De Schatbewaarder,

A. VAN WERVEKE.

M^r **P. Fredericq** montre à l'assemblée une aquarelle faite par M^r Heins et donnant l'aspect de l'*Achter-Sikkel* vue de la rue du Séminaire, après démolition de la maison Goetghebuer.

M^r **le Président** propose de reproduire ce dessin au Bulletin et de l'annexer à la lettre qui sera envoyée à chaque conseiller communal.

Cette proposition est adoptée.

III.

La Vierschare de Mooregem.

M^r **A. Heins**. A la page 92 de l'année 1866 du *Messenger des sciences historiques*, se trouve un article de Henri Raepsaet ayant trait au banc de justice féodal qui se trouve dans le village de Mooregem, au bord du chemin venant de Beveren, près Audegarde. Ce monument historique est très intéressant, ainsi que vous pourrez vous en convaincre immédiatement par l'examen du dessin que je me permets de vous offrir; en voici aussi une photographie qu'un amateur de cette ville, M^r F. Willems-Limnander de Zulte, a bien voulu me communiquer.

Après avoir donné lecture de quelques passages de l'étude de Raepsaet, M^r Heins continue en ces termes :

Il y a trois ans, après avoir lu cette monographie, je suis allé voir le monument, et j'y suis retourné cette année.

L'une des pierres plates du grand banc carré git à quelques pas de là : l'ensemble se dégrade et risque d'être réduit à un état informe.

Il n'existe pas de Société d'archéologie à Audenarde, mais il doit y avoir cependant des personnes s'intéressant aux restes de l'art ancien. Or, ce petit monument a une valeur, non seulement au point de vue artistique, mais aussi au point de vue de l'histoire judiciaire. Il paraît tout-à-fait abandonné, et j'ignore quel en est le propriétaire.

Je demande donc que la Société veuille bien s'enquérir du nom de celui-ci, et faire une démarche auprès de lui, ou bien auprès de personnes d'Audenarde s'intéressant à l'archéologie, afin que le monument soit remis en état.

M^r le Président. Il conviendrait peut-être que nous nous adressions, avant tout, à M^r P. Raepsaet, bourgmestre d'Audenarde, qui, certainement, s'intéresse aux choses archéologiques de son arrondissement. Le Bureau lui demandera donc de bien vouloir lui fournir les renseignements qu'il posséderait à ce sujet. Nous pourrions, en outre, nous adresser au bourgmestre de la commune de Mooregem, pour lui demander le nom du propriétaire actuel de l'objet qui nous occupe (1).

M^r F. Scribe. Ne pourrait-on pas signaler aussi le fait à la Commission provinciale des monuments ?

M^r L. Van Biesbroeck. La Commission a déjà été saisie de questions de ce genre, et elle y a toujours donné une suite favorable. Je ne doute pas qu'il en soit de même cette fois.

M^r le Président. Nous nous adresserons donc, non seule-

(1) Depuis la séance, M^r Heins a fait savoir au Bureau que le propriétaire était M^r Pouillier-Ketels, de Roubaix.

ment à M^r Raepsaet et au bourgmestre de Mooregem, mais également à la Commission provinciale des monuments.

M^r **L. Van Biesbroeck**. A la première séance de la Commission provinciale, je présenterai une motion sur ce point.

M^r **le Président**. Nous vous en remercions M^r Van Biesbroeck. Et nous remercions aussi M^r Heins de son intéressante communication, ainsi que de l'artistique jeton de présence dont il veut bien nous gratifier.

IV.

A propos du petit Château d'Emaüs.

M^r **G. Donny**. Messieurs, je vous apporte le plan de la façade du Petit Château d'Emaüs, et je demande en grâce, à ce propos, que l'on veuille bien rendre à ce petit pavillon son véritable nom ; les titres actuels disent : « een klein huizeken van ouds genaemd het klein kasteel van Emaüs ». Du reste, notre confrère M^r Van den Bemden, auquel on doit déjà tant de trouvailles, a fait à ce sujet des recherches fort intéressantes qui ne laissent aucun doute à cet égard.

Elles établissent que ce « huizeken » avec ses dépendances, existait déjà au milieu du XVI^e siècle. C'était un bien censal, dont la partie la plus grande était occupée par un « hof », avec jardins divers, et les deux côtés nord et ouest, chacun par deux maisons situées côte-à-côte et à front de rue (1). Le quart de la propriété en 1535 appartenait aux enfants de Gilles van den Houcke et de Marguerite Cops, par héritage de sire Eloy van den Houcke, prêtre, leur oncle paternel (2).

(1) Arch. comm. de Gand ; fonds religieux : Ursulines IX. Arch. de l'Etat à Gand, cartes et plans n^o 263.

(2) Arch. comm. de Gand. Reg. Staaten 1544-45, f. 122 v^o.

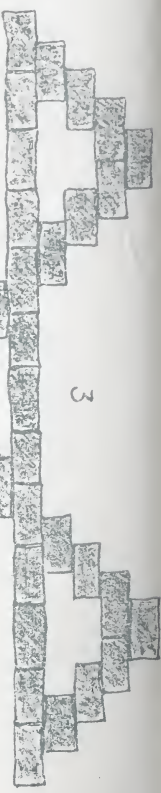




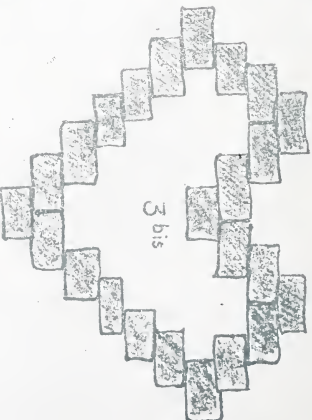
1



1 bis

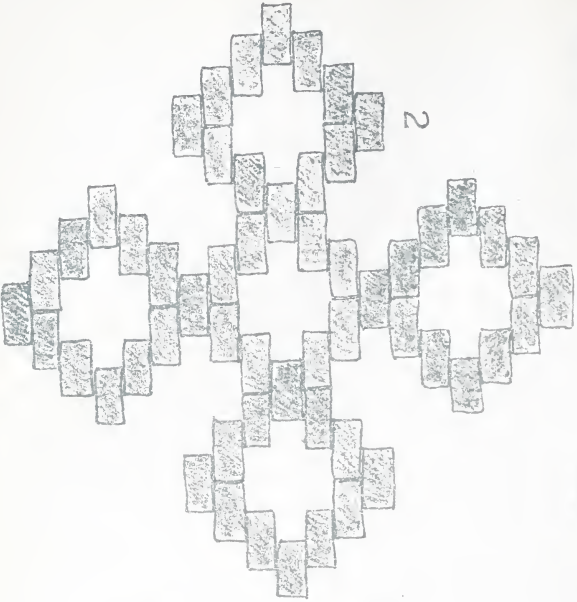


3

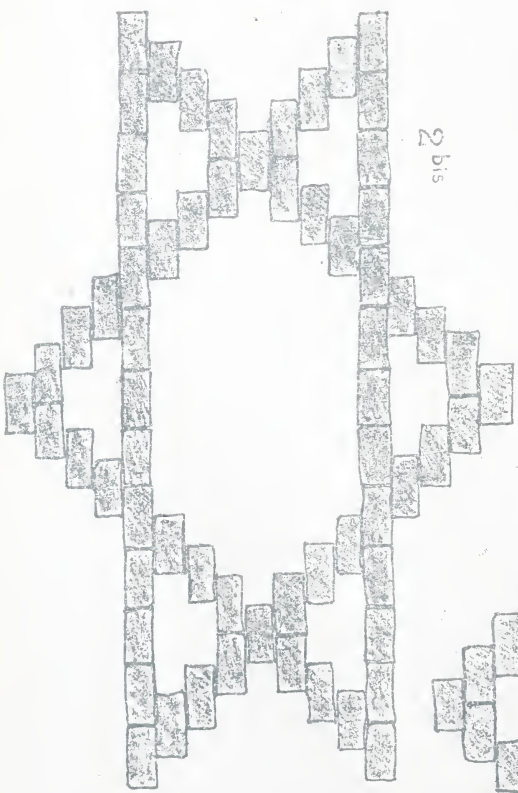


3 bis

1. 1 bis } Drongenhof.
 2. 2 bis }
 3 bis } Eglise d'Akkergem.

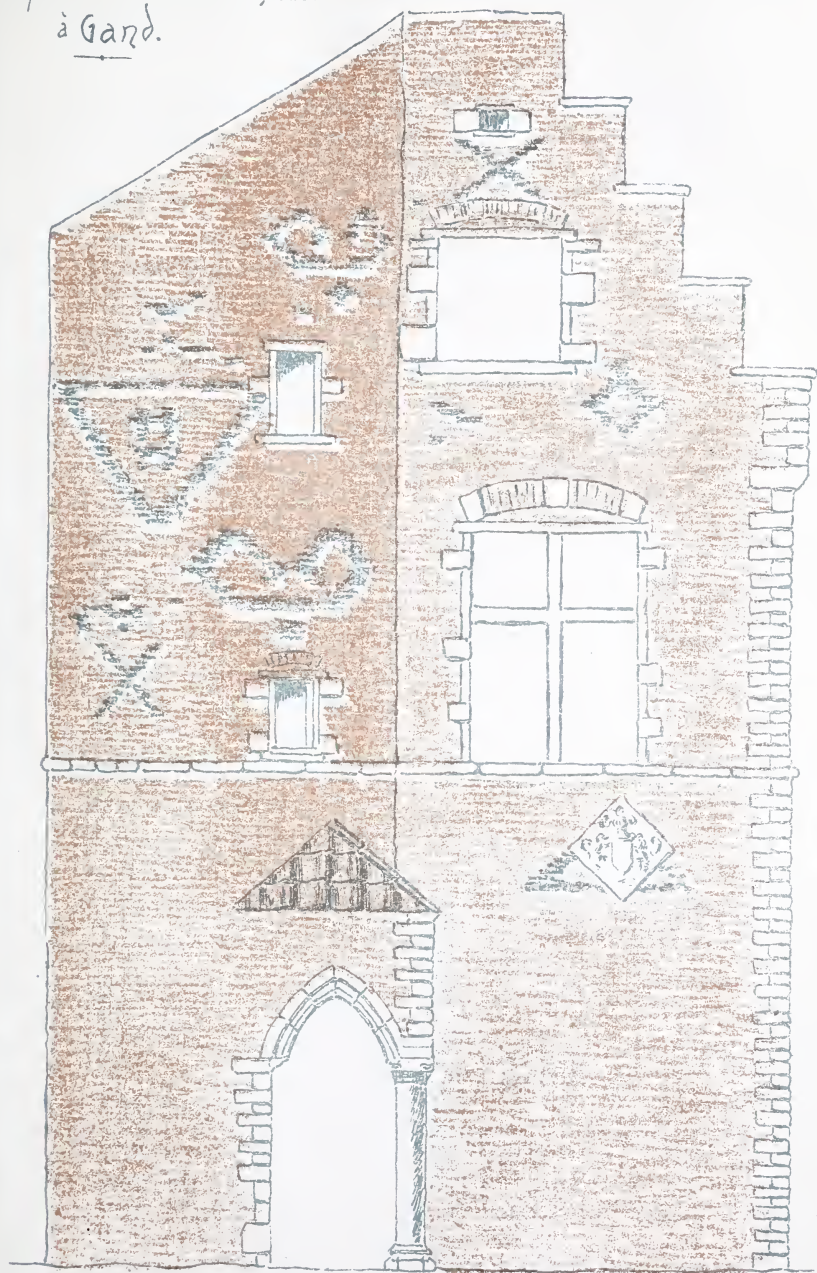


2



2 bis

Le petit château d'Emmaüs.
à Gard.



Réduction d'un dessin original de M. Donny
à l'échelle de 0.05 par mètre.

« 't Casteelkin van Emaüs » fut plus tard en possession de :

En 1578-92, Daniel de Stoppeleere, fils de Philippe, et époux de Marthe Borluut, veuve de Gérard Triest, lequel Daniel y demeurait (1).

En 1690, Eustache van Waesberghe, et Isabelle de Grootte pour une petite partie (2).

En 1702, Hyacinthe van Waesberghe, seigneur d'Hundelghem, époux de Marie Magdeleine de Grootte, fille d'André (3); la demeure était alors tenue en location par Laurent Stepman, et tenait par le côté droit à l'Hof van Mortaigne, possédé par les Ursulines (4).

C'est apparemment vers cette époque que le bienfonds devint *'t Hof van Waesberghe*, renseigné p. 349 du 2^e vol. des mémoires du chevalier Diericx.

En 1816, par acte du 20 mai passé devant le notaire Baveghem à Gand, Jean Hyacinthe van Waesberghe, qui est qualifié de « koopman te Overmeire », vend ce fonds à Liévin-François De Keyser et dame Marie-Caroline Vermeeren, son épouse. Le bien passe par héritage aux enfants : Jean-Albert et Colette qui, en 1855, était veuve d'Emmanuel Cnudde. Enfin en 1855, il est vendu à F.-M.-L. Donny et passe en 1898 à ses fils E. et P. Donny.

Il est à noter qu'autrefois existaient à Gand, deux autres bienfonds, qui s'appelaient aussi *'t Casteelkin van Emaüs*, l'un dans la rue Obscure, l'autre dans la rue du Cumin (5).

A la suite de la visite de notre société en décembre 1896, M^r Paul Bergmans a donné dans le Bulletin de janvier 1897

(1) Arch. comm. de Gand. Reg. Staaten 1577-78, f. 111. — 1594-95, f. 20.

(2) Arch. de l'Etat à Gand. Fonds cartes et plans; terrier y relatif.

(3) » Fonds St-Pierre. Œuvres de loi, 1669-75, f. 284 vo.

(4) Arch. comm. de Gand. Fonds religieux précités, où se voit que la cour de Mortaigne, propriété des enfants de Jean van der Gracht, seigneur de Méan et d'Isabelle du Chastel, par achat du 20 décembre 1674, fut vendu le 25 avril 1714 à l'Evêque de Gand.

(5) Notes sur les bienfonds de Gand, par F. Van den Bemden.

(p. 282) de nombreux détails sur cette construction ; le plan que voici me laisserait donc peu de choses à ajouter, si je n'avais cru pouvoir appeler votre attention sur la décoration en briques dites vernissées.

Mais je vous demande tout d'abord la permission de vous faire part de quelques réflexions que j'ai faites à la suite de ce qui a été dit ici au cours de la séance de mai dernier. Je n'en ai malheureusement eu connaissance que par le Bulletin, et les nécessités de la mise en page, sans doute, ont empêché celui-ci de paraître avant le mois de septembre dernier.

Cette petite construction a eu, depuis quelque temps, l'heur d'exciter vivement l'attention, et je me hâte de dire que, parmi ses admirateurs, je suis certes le plus enthousiaste de tous. Elle a été qualifiée ici de charmante petite construction, de svelte petit édicule, d'objet unique à Gand, de construction que notre devoir est de conserver coûte que coûte.

Seulement, d'un autre côté, on nous déclare que ce bâtiment *est* en ruines ; il est vrai qu'on nous dit que ce sont de jolies ruines. On nous le représente comme un *reste* du XVI^e siècle, et l'histoire enregistre même les pleurs préventifs du plus excellent de nos confrères.

Il me paraît, MM., que cette construction ne mérite :

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Et tout d'abord, il ne s'agit pas de ruines : il s'agit d'une maison habitée, depuis toujours, et qui sert encore de logement au concierge de l'usine à laquelle elle a donné son nom.

On nous dit qu'elle est en fort mauvais état et qu'elle s'affaîssera un de ces jours. Les ingénieurs et les architectes trouveront sans doute que le mot s'affaîsser appliqué à une construction est un bien vilain mot. Heureusement ces craintes sont pour le moins fort exagérées.

Voici ce qui en est :

Il y a quelque dix ou douze ans, une déchirure déjà ancienne

avait pris un caractère assez alarmant. En rapprochant ce fait des dégradations qui se produisaient à l'église St-Pierre, j'avais cru d'abord à un mouvement général de toute la côte. Ce mouvement existe peut être, mais je le crois peu sensible, et, dans tous les cas, la nature géologique du sol, qui a été nettement établie lors de la construction des glaciers contiguës, démontre qu'il n'y a pas lieu de craindre là une catastrophe.

Il y avait une autre cause : en exécutant les travaux de consolidation les plus indispensables, j'ai découvert qu'à une époque fort ancienne sans doute, une partie de la base de la tour sous le sol avait été enlevée et simplement remplacée par un remblai, composé presque uniquement de cendres. Cela pouvait, dans une certaine mesure, servir d'étai, mais il est évident que la stabilité de l'édifice s'en trouvait fort compromise. L'ouverture béante qui était là a été remaçonnée au ciment, et, suivant en cela le conseil que devait donner quelques années plus tard notre tant regretté Hermann van Duyse (1), j'ai mis en action les ressources modernes de la métallurgie, c'est à dire que j'ai mis là des ancras. La consolidation une fois obtenue, certaines parties intérieures qui étaient écroulées ont été refaites et les fentes en grande partie bouchées ; seulement, dans la partie supérieure, la fente principale est restée apparente, et c'est là sans doute ce qui aura donné naissance aux craintes qui ont été formulées.

Je crois donc pouvoir dire qu'au point de vue de la stabilité l'existence de la construction n'est pas compromise, et qu'elle n'est pas prête à s'affaisser. Elle est aussi solide que lorsque vous l'avez visitée, il y a trois ans, et lors de cette visite, à laquelle assistaient plusieurs de nos confrères, très compétents, je n'ai entendu émettre aucune crainte. Bien au contraire : comme je faisais remarquer que certains travaux de réfection pouvaient être recommandables, l'un de nous s'est écrié : restaurer ! oh ! ce serait un crime.

(1) Bulletin 1898, p. 156.

En ce qui concerne les éléments de la construction, ils obéissent à l'éternelle loi, et l'action du temps s'y fait sentir partout comme ailleurs. Il serait puéril de prétendre qu'une construction particulière, qui n'est pas un monument, et qui a peut-être quatre cents ans, présente la solidité d'une maison neuve : certaines parties, les pierres de chaînes d'angle de la façade Est notamment, ont beaucoup souffert et cette pierre blanche est loin de présenter la résistance du granit ni même de la pierre que nos cahiers des charges désignent sous le nom si joli de « petit granit ».

La pierre qui a été mise en œuvre en cet endroit me paraît d'ailleurs provenir de deux formations bien distinctes. L'une, assez résistante, n'a que peu souffert ; mais l'autre, qui n'est qu'une agglomération de coquilles fossiles, est fort friable : elle a une ressemblance étonnante avec les pierres dont la colline même de St-Pierre renferme des bancs nombreux. Je n'irai pas cependant jusqu'à dire que l'on a utilisé les pierres prises sur place, car celles que j'ai vues, et j'en ai vu beaucoup, étaient fort résistantes au moment de l'extraction, mais se trouvaient être fort gélives et se désagrégeaient complètement au bout de quelques années.

Et bien, aux endroits où la détérioration était telle qu'elle eût pu compromettre la stabilité de la construction, on l'a consolidée au moyen de maçonnerie ou de ciment.

Si je suis entré dans ces petits détails de métier, c'est que les affirmations qui ont été produites ici sont assez catégoriques, et que, de plus, on semble s'être complu à vous dépeindre les propriétaires actuels sous des couleurs que notre cercle a coutume de considérer comme peu flatteuses.

On vous a dit que ce bâtiment allait bientôt constituer une gêne pour le propriétaire et que, dès lors, il était menacé d'une démolition. On vous a dit encore que les industriels qui en sont propriétaires actuellement ne le maintiendront que pour autant qu'il puisse encore leur rendre des services, et que le jour où il

ne répondra plus à une destination utilitaire, il disparaîtra !

Je me permets de faire remarquer à nos honorés confrères, auteurs de ces affirmations, que les industriels, dont ils parlent, ne leur ont pas le moins du monde fait la confiance de leurs projets au sujet des dispositions qu'ils entendaient adopter pour leurs installations futures.

Ce n'est pas une critique, et surtout pas une critique avant la lettre, c'est plutôt un merci qu'eussent mérité les propriétaires. Je crois pouvoir dire que peu d'industriels ont poussé aussi loin le souci de concilier, dans la mesure du possible, les desiderata de l'art et du respect des choses anciennes avec les inéluctables nécessités de l'industrie.

Lorsque ces terrains sont entrés dans le patrimoine de la famille des propriétaires actuels, ils ne présentaient, et je puis l'affirmer, car j'ai souvenance de ce temps, aucune espèce de cachet artistique et l'intérêt archéologique n'en pouvait être deviné que par une élite savante. Ces terrains étaient occupés par un entrepreneur d'installations foraines qui était en même temps brocanteur en matériaux de démolition. Il est facile de se représenter ce qu'étaient ces magasins et ces dépôts. Il y avait encore là un certain nombre de baraquements en bois, assez pittoresques, il est vrai, qui servaient de logements à des personnes peu soucieuses de leur santé, et de plus une blanchisserie, une carrière de sable, un bassin de natation et un établissement de douches. La verdure était représentée par quelques arbres fruitiers qui ne présentaient d'intéressant que les troncs de deux noyers magnifiques, dont l'un à l'état de cadavre et l'autre mort peu après de gangrène sénile. Le long de l'eau il y avait un poirier, et c'est tout. Quant au petit château lui-même, il était agrémenté d'un certain nombre de constructions parasites, et l'ensemble était couvert d'épaisses couches de badigeon, relevées d'ocre, sous lesquelles il était bien difficile de distinguer pierre ou briques et surtout la décoration en briques émaillées.

Eh bien, MM., il a été élevé là des constructions importantes :

d'abord une usine de produits chimiques, puis une brasserie, des glaciers, un générateur à vapeur, différentes usines, des caves, un large puits d'extraction, un tunnel, et dans tout cela on a cherché, dans la mesure du possible, à ne pas faire détonner les constructions nouvelles sur les constructions anciennes.

Et certes l'on y a pas trop mal réussi puisque cette brasserie, qui n'a pas trente ans, a été désignée ici sous le qualificatif de vieille brasserie : dans une société d'archéologie, cet adjectif ne peut avoir rien que de fort aimable.

De plus, au moyen de plantations on a obtenu cette impression dont vous avez entendu l'écho ici même, qu'il n'y a là que des jardins, tandis que c'est au contraire un ensemble de constructions industrielles, en partie souterraines, il est vrai.

Si l'on se promène au quai des Moines, on verra qu'en dehors des jardins qui entourent l'abside de St-Pierre et du tir de la chef-confrérie de St-Antoine, il n'y a guère que deux peupliers plantés par Léonce Rommelaere (qui fonda la société de photographie), et le massif de verdure des usines du petit château d'Emaüs. Ce massif n'est sans doute pas le dernier cri de l'horticulture moderne, mais il ne manque pas de pittoresque, et je ne pense pas qu'aucun des artistes qui me font l'honneur de m'écouter me contredira si j'émetts l'opinion que ce massif intervient, pour une large part, dans l'ensemble qui constitue le très bel aspect du quai des Moines.

J'en ai dit assez, je pense, sur ce point.

Il est un autre point que je voudrais relever, parce qu'il rentre dans la catégorie des questions dont nous nous préoccupons ordinairement.

Ce serait une erreur de croire que les dépendances du petit château d'Emaüs et plus tard de l'*hof van Waesberghe*, si tant est qu'*hof Van Waesberghe* il y ait, aient jamais constitué de vastes jardins. Ce terrain a toujours été resserré entre deux ruelles : la rue Eggerman, connue aujourd'hui sous le nom de Montagne des Jardiniers, dont il était séparé par une haie, et un

« watergang », qui fut clôturé par une porte le 18 juillet 1695 et supprimée officiellement en 1869 (1). Il n'occupait même pas ce terrain tout entier. Il y avait à front de la Montagne des Jardiniers une maison, précédée d'une cour, qui existe encore aujourd'hui, et de plus une autre formant le coin de la rue Neuve St-Pierre. A côté de celle-ci se trouvait l'entrée de l'*hof* qui avait assez grand air. Cette entrée se composait, comme on peut encore le voir, d'un mur percé d'une porte dont l'arcade assez surbaissée a cette forme assez commune qui semble un compromis entre l'anse du panier et l'ogive. Cette porte était flanquée de deux aubettes dans le même style. Venaient ensuite deux maisons très noires, qui furent déclarées inhabitables par l'autorité et que mes souvenirs me représentent comme contemporaines de ce castel qui meuble l'écu d'une de nos anciennes familles et dont la légende dit, je cite de mémoire : « Il est tant viel celui castel que les siècles l'ont vu viel ».

A côté de ces maisons, l'entrée du watergang, et enfin les constructions de la manufacture Thienpont qui furent un couvent de femmes : Ursulines ou Apostolines.

Je résume, Messieurs, cette première partie de ma causerie en vous disant que le petit château n'est menacé pour le moment ni par la faux du temps, ni par la pioche des propriétaires. J'estime que cette construction, telle qu'elle est, et moyennant un entretien ordinaire, peut encore vivre un assez grand nombre d'années. Dans tous les cas, je la crois encore trop bonne pour être transformée en ruine et servir de support à une plantation de chèvrefeuille ou de vigne vierge.

Autant et plus qu'un autre peut-être, je connais les charmes infinis de ces rares beaux jours d'automne où la feuille de la vigne vierge a les tons de l'or rouge et la mousse ceux de l'or vert; autant et plus qu'un autre peut-être, je puis sentir la poésie

(1) Arch. comm. de Gand; fonds religieux : Ursulines, IX. Arch. de l'Etat à Gand, fonds cartes et plans n° 263. Arrêté royal du 19 mars 1869.

intense qui se dégage d'un vieux mur sur lequel s'accroche un rameau de lierre. Mais il me paraît, Messieurs, que, pour se procurer ces sensations, point n'est besoin d'utiliser de belles pièces d'architecture.

Mais je descends des hauteurs du Parnasse, et je prends la règle et le compas.

La planche ci-jointe me dispense d'entrer dans les détails de l'analyse de cette façade. Je ferai seulement remarquer que, si l'appareil des pierres d'angles est régulier, celui des autres parties ne l'est pas du tout et je n'ai pu découvrir aucune raison plausible de cette irrégularité. Je signale aussi que les maçons semblent s'être préoccupés fort peu d'obtenir la concordance des assises de briques et des pierres ; à certains endroits même, ils ont fait preuve d'une virtuosité extraordinaire dans le maniement de la brique.

L'opinion a été émise que la colonnette du perron a été placée sens dessus dessous. Si la chose est vraie, cette disposition me semble dans tous les cas voulue et s'explique par la nécessité d'avoir un chapiteau carré sur lequel on puisse établir les deux petits murs à angle droit de ce perron.

Je passe à la décoration en briques émaillées ; je dis : émaillées, car quoique ces expressions : vernis, émail, lustre, etc. s'emploient souvent indifféremment et même d'une façon parfois un peu arbitraire, il me semble qu'ici le mot émail est plus juste et dans tous les cas plus scientifique. Le mot vernis, en effet, suggère plus ou moins l'idée d'une couverture obtenue par une résine ou toute autre matière dissoute dans un véhicule quelconque tandis qu'il s'agit ici d'un véritable émail, c'est à dire que ces briques sont recouvertes d'une glaçure qui n'est autre qu'un verre obtenu par cuisson.

J'ai relevé autant que j'ai pu la décoration du petit château d'Emaüs. D'une manière générale elle semble formée de longues lignes diagonales constituant des cases occupées par différents motifs dans lesquels il semble que l'on soit d'accord pour recon-

naitre le croix et la briquet de Bourgogne, ou mieux, me semble t-il, la croix de Bourgogne et le briquet de la toison d'or.

Que l'on ait vu là des intentions héraldiques, je ne veux pas y contredire, à condition que l'on ne parte pas de là pour y chercher un symbolisme qui, à mon avis, ne s'y trouve pas : je considère ces dessins comme de simples motifs de décoration. Du reste, le blason fut certes l'expression la plus pure de l'art décoratif, et il n'est rien que de fort naturel à ce qu'on lui ait emprunté ses éléments iconographiques pour en orner les murailles.

Cette décoration en briques émaillées était excessivement répandue en notre ville au XVI^e siècle, peut être avant, peut être après, et je ne crois pas m'aventurer beaucoup en vous disant que c'était la règle générale. On en aperçoit des traces partout, et, quoique en beaucoup d'endroits elle ait énormément souffert, et qu'ailleurs elle soit cachée par le badigeon ou le crépis, il en reste cependant assez pour fixer les idées. Certaines parties même sont restées très claires.

Voici quelques uns de ces motifs :

D'abord deux à la place du Jeu de paume au Drongenhof ; l'un est formé d'un carré central qui en porte un autre semblable à chacun de ces angles, les diagonales étant placées horizontalement et verticalement ; le tout rappelle plus ou moins une croix de Malte. L'autre est formé de deux triangles isocèles enchevêtrés de manière à former une étoile à six branches. C'est une figure qui est très connue, usitée même comme motif d'illumination. Elle est connue, je crois, en art héraldique sous le nom de clesché (1).

De plus on trouve sur ce même mur, et se faisant suite sur un alignement horizontal, un 6 retourné vers la gauche et à droite de celui-ci une L. Peut-être y a-t-il à gauche de ces deux signes

(1) Recueil de planches de l'Encyclopédie (Paris et Liège, 1789), tome VII. Art héraldique, pl. 11, écusson n^o 581, famille Stahler,

d'autres figures cachées par des constructions ultérieures. Faut-il voir là une date ? L'L semblerait justifier cette supposition, mais je ne veux pas me prononcer ; je n'en parle que pour appeler l'attention sur ce point.

L'étoile dont je viens de vous parler se retrouve à la partie supérieure du pignon de droite de la façade de l'église d'Akker gem ; le pignon de gauche présente un autre motif que je ne suis pas parvenu à déchiffrer.

Sur la façade Est de cette église se trouvent deux autres dessins que voici : l'un est un cœur ; l'autre est formé de trois triangles isocèles dont les bases se joignent sur une ligne horizontale, les triangles extrêmes sont tournés vers le haut, le triangle intermédiaire vers le bas et le tout donne assez l'idée d'une bande-rolle flottant autour d'une tige horizontale.

Cette église d'Akker gem, dont une pierre encadrée dans la façade Ouest porte la date de 1594, ne semble pas présenter au premier abord des lignes architecturales bien intéressantes ; mais, lorsqu'on l'examine avec quelque soin, on s'aperçoit qu'outre une décoration en pierres blanches analogue à celle que l'on voit partout, elle est toute entière parsemée de briques émaillées qui manifestement n'ont pas été semées là au hasard. Je pense que si l'on parvenait à reconstituer cette décoration dans son ensemble, sur le papier bien entendu, on obtiendrait un très beau spécimen de l'aspect de nos murs au XVI^e siècle.

Comme je vous l'ai dit, cette décoration émaillée était très courante et, pour la reconnaître, il n'est même pas nécessaire que la brique ait conservé son émail. En effet, ces briques ne provenaient pas du même four que les briques de l'ensemble ; elles n'étaient pas faites de la même terre et n'avaient peut-être pas été livrées par le même fournisseur. Il se fait donc le plus souvent que la brique qui sert de support à l'émail présente une teinte différente des autres briques, ce qui peut servir à les distinguer l'une de l'autre. C'est ce qui se présente en plusieurs points du petit château d'Emaüs.

Les motifs que je viens de vous montrer et qui sautent aux yeux ne sont très probablement qu'une partie d'une décoration générale et, d'après ce que j'ai cru deviner, les architectes d'alors procédaient dans l'emploi de cette décoration émaillée à peu près comme les couturières taillent une robe dans une étoffe à ramages sans se préoccuper outre mesure de la manière dont les dessins de cette étoffe épouseront la forme du vêtement. La pierre blanche, elle, se préoccupe des lignes architecturales, tandis que la décoration émaillée en est indépendante et s'étend à travers le tout.

C'est là une impression tout à fait personnelle et je suis prêt à l'abandonner si des voix plus autorisées ou l'expérience me démontrent qu'elle est sans fondement.

Je pense qu'avec un certain entrainement on arriverait assez facilement à relever un grand nombre de ces décorations, à côté desquelles on passe aujourd'hui sans y faire attention ; et c'est pourquoi j'ai cru qu'il n'était pas sans intérêt de vous en parler afin que, de la collaboration de nos bonnes volontés, naisse une fois de plus la glorification de la cité si merveilleusement belle dans laquelle se fût perdue Lutèce, si l'on peut en croire celui qui fut le plus puissant des empereurs et le plus mauvais de nos concitoyens.

La décoration en briques du petit château d'Emaüs me paraît une difficulté presque insurmontable pour la réalisation d'un projet dont il a été question. Je veux parler du transfert de cette construction au Parc. On ne peut guère songer au remploi des briques existantes parce que le mortier du XVI^e siècle, dont les maçons de nos jours semblent avoir perdu la recette, est d'une qualité si excellente que lorsqu'on veut disjoindre les briques, la séparation s'opère dans la brique même et pas du tout dans le joint. Il faudra donc des briques neuves, mais on ne peut employer les briques du commerce parce qu'elles n'ont pas les dimensions des anciennes, et je n'ai pas besoin d'expliquer longuement qu'il est indispensable que cela soit pour conserver la décoration.

Il y a du reste beaucoup d'autres difficultés, mais comme celles-ci sont d'ordre général, je vous demande la permission de dire deux mots de ces transferts de monuments.

Lorsqu'il s'agit de parties séparées, d'une porte ou d'un fronton en pierre, cela ne souffre guère de difficulté; de même lorsqu'il s'agit d'un monument relativement neuf, comme cela s'est fait par exemple pour la gare de Bruges qui a été transportée à Renaix, et beaucoup d'autres d'ailleurs. Mais il n'en va plus de même s'il s'agit d'un monument ancien, parvenu à un certain degré de vétusté. Il arrive qu'en certains endroits des pierres sont absolument vermoulues. De plus vous avez pu voir dans les ventes qui, dans ces derniers temps, avaient lieu presque chaque vendredi, d'anciennes poutres en chêne, dont la partie encastrée n'existait pour ainsi dire plus.

Et cependant cela tient. Et cela tient même parfois très fort : c'est ainsi que l'on peut voir, dans les ruines, des surplombs et des encorbellements extraordinaires, des voûtes sans clef ou dont les naissances reposent majestueusement sur le vide, et d'autres choses prodigieuses qui échappent absolument à toute espèce de calcul de stabilité.

Comment cela se fait-il ? J'ai entendu un jour un contremaître dire que cela tenait par l'habitude. L'expression n'est peut-être pas aussi bizarre qu'elle le paraît à première vue; mais, pour parler plus techniquement, nous dirons que si la construction a été bien faite, les maçonneries constituent des monolithes qui ont à peu près la valeur du bois ou de la pierre sculptée. Toutes les gites d'un plafond tiennent ensemble par le plancher et par les ancrés. Il en est de même pour les toits dont le gondolement trahit la décrépitude d'un certain nombre de chevrons : il en est de même, en un mot, de toutes les parties de la construction. Le fort soutient le faible, l'union fait la force.

Cette construction se trouve un peu dans le cas des personnages d'une caricature qui a paru après 1830. Cette caricature représente la Belgique soutenue par la France et l'Angleterre :

la Belgique est représentée par un patriote en blouse et les deux autres nations par des personnages auxquels un grand sabre et une pique donnent une apparence plus ou moins militaire. Seulement, ces personnages n'ont à eux trois que deux jambes valides : la France et l'Angleterre ont chacune une jambe de bois ; quant à la Belgique, elle en deux. En dessous la légende : « l'union fait la force ».

Eh bien, lorsque l'assemblage d'une de ces constructions anciennes a été disjoint, quelque minutieux qu'ait été le travail l'ensemble n'en est pas moins détraqué, et lorsque tous ces matériaux soigneusement étiquetés sont arrivés à pied d'œuvre, au nouvel emplacement, l'architecte se trouve fort embarrassé. Il est obligé de remplacer tous les éléments défectueux, non seulement ceux détruits par l'action du temps, mais les autres, en nombre beaucoup plus considérable, qu'une restauration faite sur place aurait pu conserver, mais que la démolition a détruits ; de telle façon qu'on obtient une construction neuve pour laquelle on a utilisé quelques matériaux de remploi. A l'étonnement général, l'aspect se trouve être fort lamentable, et l'on s'en prend à l'architecte qui n'en peut mais.

Je pourrais terminer ici, s'il ne me restait à faire une observation très sommaire sur le projet de voie de communication artistique à la naissance duquel le petit château d'Emaüs semble avoir présidé. En ce qui concerne la partie du projet qui pivote autour du petit château, je me contenterai de dire qu'elle coupe en deux une exploitation industrielle en pleine activité.

Outre des expropriations difficiles, il faudrait effectuer des travaux et construire des ouvrages d'art coûteux.

Ensuite le projet traverse une cité ouvrière dont l'animation, fort bruyante les jours et les nuits des dimanches et jours de fête, cadre mal avec le recueillement qu'on semble avoir eu en vue. Le reste du projet ne peut qu'entraîner l'approbation générale à cette seule observation près que, sous le massif puissant

de l'église de St-Pierre, on se trouvera presque infailliblement amené à demander de l'art monumental.

Or l'heure est-elle bien venue de demander à la ville des travaux monumentaux ? Je n'en suis pas bien sûr. (*Applaudissements*)

M^r le Président. Nous remercions vivement M^r Donny de son intéressante communication. C'est la première fois que nous avons le plaisir d'entendre notre confrère, mais nous espérons bien qu'il n'a pas encore dit adieu à la tribune. Nous connaissons les recherches qu'il a faites, notamment, au sujet de l'abbaye des Dunes, et nous osons compter que, très prochainement, il nous apportera encore des travaux aussi littéraires et aussi scientifiques que celui que nous venons d'applaudir.

M^r A. Heins. Permettez-moi, Messieurs, de faire quelques réserves au sujet de certains passages de l'étude de M^r Donny.

Grâce à l'amabilité de notre confrère, j'ai pu naguère prendre, pour mes *Vieux coins de Gand*, un croquis de la construction dont il vient d'être question et que j'ai trouvée alors assez délabrée.

M^r Donny m'a reçu chez lui, par deux fois, avec beaucoup d'obligeance, mais il y aurait eu de ma part, indiscretion à sonder les murs avec le soin qu'il y a pu mettre, ainsi qu'à sonder ses intentions au sujet de leur conservation.

J'ai pensé qu'il était de mon devoir, surtout comme membre de la commission locale des monuments, de faire connaître au secrétaire de celle-ci, M^r Victor Vander Haeghen, l'état précaire de la bâtisse.

Non seulement M^r Van der Haeghen a donné une forme différente à cette communication, mais, au lieu d'en saisir la commission des monuments, il a préféré en saisir notre société.

Je ne lui en fais aucun reproche, mais, à chacun le sien.

En relisant le compte rendu dans le n^o 5 (page 179) de notre *Bulletin*, vous verrez que dans le projet qui a été présenté ici par

M^r Van der Haeghen, il y avait un peu de moi et beaucoup de lui.

D'ailleurs, je ne regrette rien, puisque cela nous a valu le plaisir d'entendre ce soir le propriétaire du petit château. Il nous donne l'assurance qu'il en aura le plus grand soin. Je n'en doute aucunement, puisque nous le voyons extrêmement soucieux du maintien de ce rare morceau d'art. Mais il faut envisager l'avenir et c'est là ce qui m'a inquiété.

L'étude sur les briques émaillées que nous a présentée M^r Donny m'a beaucoup intéressé. Je fais mon mea culpa des quelques légères erreurs que je puis avoir commises quant à celles qui ornent le petit château d'Emaüs. Une faute d'impression du compte rendu me fait dire crosses de Bourgogne, au lieu de *croix*; il est évident que cela n'est pas de mon fait.

Quant à la rue qui doit traverser la cité ouvrière, je désire faire remarquer à M^r Donny que, dans le projet, la cité ouvrière disparaît.

En somme, la construction est jolie et elle est unique à Gand. De plus, il y a, à cet endroit, un ensemble de verdure qui devrait être maintenu et même amélioré par plus de plantations encore. Les constructions, villas ou autres seraient cachées par celles-ci et le coup d'œil serait vraiment pittoresque.

Pour la prochaine séance, je ferai un calque du dessin que M^r V. Van der Haeghen vous a montré et j'aurai le plaisir de le distribuer aux membres présents. Il est probable aussi que dans cette séance, M^r Vander Haeghen tiendra à répondre à M^r Donny, en ce qui le concerne.

J'ai tout lieu, quant à moi, je le répète, de ne pas être aussi affligé qu'il a bien voulu le dire, et même, en ce moment, de me réjouir des bonnes nouvelles qui viennent de nous être annoncées.

V.

La règlementation du marché des toiles à Gand.

M^r le Président. Vu l'heure avancée, je vous propose, Messieurs, de remettre cet objet à la prochaine séance (*Adhésion*).

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Ballottage d'un membre honoraire.

M^r Aug. Broeckaert, négociant à Gand, est admis comme membre honoraire de la Société.

Algemeene vergadering van 11 December 1900.

Assemblée générale du 11 décembre 1900.

Ordre du jour. — Dagorde.

I. Mededeelingen. — Communications.

II. A propos du petit château d'Emaüs (Discussion).

III. Le dernier état de la réglementation du marché des toiles à Gand (E. DUBOIS).

IV. L'exposition de l'art ancien et des gildes à Liège (J. MAERTENS).

V. Les Flamands à la bataille de Courtrai (11 juillet 1302) (V. FRIS).

VI. Correspondance inédite du Chartreux gantois Livinus Ammonius (A. ROERSCH).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir, sous la présidence de M^r le chanoine Van den Gheyn.

Sont présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, vice-président ; Paul Bergmans et E. Dubois, secrétaires ; Van Werveke, trésorier ; V. van der Haeghen, vice-président de la section d'histoire ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. Broeckaert ; baron Casier ; Joseph Casier ; F. Coppejans ; E. Coppieters Stochove ; H. Coppieters Stochove ; de Kemmeter ; A. de la Kethulle de Ryhove ; V. De Muynck ; D^r De Neffe ; Baron de Pelichy ; G. Donny ; A. Fayen ; J. Geerts ; H. Geirnaert ; Ch. Gilleman ; L. Janson ; Charles Larroy ; J. Maertens ; E. Morel de Boucle-St-Denis ; H. Pirenne ; E. Sacré ; R. Schoorman ; F. Scribe ; A. Sugg ; A. Van Assche ; L. Van Biesbroeck ; Van den Bemden ; L. Varlez.

MM. Prosper Claeys, de Pauw, A. Heins et Roersch se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications.

M^r le Président. Nous avons reçu, Messieurs, une lettre de M^r Janssens de Bisthoven, nous remerciant des condoléances que notre société a exprimées à la famille de feu M^r le baron de Maere d'Aertrycke, ainsi que du discours que j'ai prononcé, en votre nom, lors des funérailles de notre regretté Président.

M^r le Président. Au mois d'août dernier la Société d'histoire de Tournai a adressé un appel à toutes les sociétés similaires du pays, afin qu'elles l'aidassent à obtenir du Gouvernement, que celui-ci renoncât à l'idée d'installer devant la cathédrale un hôtel des postes. La réalisation de ce projet aurait rendu à jamais impossible le dégagement de ce magnifique édifice.

Les démarches de notre consœur ont très heureusement abouti : M^r le Ministre des chemins de fer lui a fait savoir qu'il abandonnait l'idée de bâtir l'hôtel des postes à l'endroit choisi primitivement. Ce premier succès a encouragé nos amis de Tournai, et une association s'est formée en vue d'obtenir le dégagement complet de cette cathédrale.

Nous avons reçu à ce sujet une copie de la lettre adressée par cette association à l'administration communale de Tournai, et, bien qu'elle soit assez longue, je crois devoir vous proposer de l'insérer dans notre Bulletin. Tous les archéologues doivent, me paraît-il, s'intéresser au dégagement de ce monument, peut-être unique en Belgique. Il importe donc de soulever ici également un mouvement de sympathie en faveur de l'œuvre entreprise par cette association. Elle invoque, d'ailleurs, l'exemple de ce que nous avons fait à Gand pour le dégagement de la cathédrale de Saint-Bavon, afin d'obtenir du Conseil communal de Tournai et des pouvoirs publics la réalisation de son projet.

Je crois, Messieurs, qu'en insérant cette circulaire dans notre Bulletin, nous aurons contribué, dans la mesure du possible, à la belle et louable entreprise de nos confrères tournaisiens.
(Adopté.)

*Association pour le Dégagement
de la
Cathédrale de Tournai.*

Tournai, le 4 novembre 1900.

MESSIEURS,

Depuis bien des années, la population tournaisienne, d'accord avec tous les amis des arts, réclame le dégagement de notre superbe cathédrale qu'entourent, presque de toutes parts, des constructions parasites et dépourvues d'intérêt, élevées à une époque relativement récente.

Un timide effort a été fait, il y a de cela bien des années déjà, pour dégager le transept sud par la démolition de plusieurs masures qui s'accrochaient à ses flancs. Mais tout le magnifique chevet du chœur, d'une architecture si riche et si élégante, toute la nef du côté nord sont encore actuellement entourés de hautes constructions qui débent aux regards leur majestueuse beauté.

Un projet désastreux, qui a soulevé une réprobation générale, allait aggraver cette situation en élevant, contre la basse nef du côté nord, le nouvel hôtel des postes qui eût rendu à tout jamais impossible le dégagement de cette partie de l'édifice.

Lorsque les anciens bâtiments de l'école St-Luc, qui faisaient l'angle de la rue du Curé Notre-Dame, furent démôlis, il y a deux ans, en vue de déblayer le terrain pour la construction de la poste, on se rendit compte, mieux encore que par le passé, de l'effet merveilleux que produirait notre cathédrale, si elle était complètement débarassée, de ce côté, des constructions qui la masquent.

L'opinion publique s'émut, sa voix se fit entendre au Conseil communal contre le projet de l'administration des chemins de fer et des postes, et la presse locale se trouva d'accord avec elle pour combattre ce projet néfaste.

La Société historique et archéologique prit, au mois d'août dernier, l'initiative d'une énergique protestation tant auprès du Gouvernement qu'auprès de vous, contre le projet de construction de la poste aux lettres en cet endroit, et, en même temps, elle vous sollicita d'entreprendre enfin le dégagement du monument. Elle intéressa à cette cause les académies et les sociétés savantes, artistiques et archéolo-

giques du pays qui se sont jointes à elle pour appuyer auprès de vous et du Gouvernement, la requête qu'elle vous a adressée. La presse artistique et la presse politique en notre ville, comme dans tout le royaume, ont unanimement secondé ses efforts.

Depuis longtemps la Commission royale des monuments a pris position à ce sujet, et elle a réclamé très énergiquement, à plusieurs reprises, le dégagement et la restauration d'un monument qui est la gloire de la nation belge toute entière.

Enfin l'opinion publique, se prononçant de plus en plus vivement dans le même sens, a donné naissance à l'association que nous venons de créer en vue de poursuivre le dégagement de notre cathédrale.

Tant d'efforts ne devaient pas être inutiles : les pouvoirs publics, tout comme les particuliers, se sont émus ; la question du dégagement de la cathédrale a été envisagée comme susceptible d'une réalisation immédiate, et grâce aux efforts de notre vaillant échevin des travaux publics, et à ceux de quelques amis des arts aussi influents que dévoués aux intérêts de notre ville, le Gouvernement, par l'organe de Monsieur le Ministre des chemins de fer, vient de faire connaître officiellement qu'il renonce d'une manière définitive à élever la nouvelle poste aux lettres sur les terrains qu'il avait achetés à cette fin, contre le nef du côté nord de la cathédrale. Cette heureuse concession du Gouvernement rend donc possible le dégagement de notre cathédrale ; elle fait disparaître un obstacle qui eût été insurmontable, et permet de mettre la main à l'œuvre pour transformer cette possibilité en une prochaine et magnifique réalité.

Nous venons donc vous prier, Messieurs, de saisir le Conseil Communal d'un projet du dégagement de la cathédrale, de mettre cette question à l'étude et de dresser un plan des travaux à exécuter en même temps qu'un devis des dépenses qu'ils entraîneront, pour servir de base à la délibération du Conseil et à l'intervention financière du Gouvernement. Tout nous permet de croire que cette intervention sera large et généreuse, et en présence des dispositions si bienveillantes du Gouvernement, nous pouvons dire que jamais les circonstances ne seront aussi favorables qu'aujourd'hui, pour la réalisation de notre projet.

Il ne nous appartient pas de préciser actuellement en quoi doit consister le dégagement de l'édifice et dans quelle mesure il doit

être réalisé. Nous estimons, toutefois, qu'il doit s'étendre à tout le côté nord de l'édifice par le prolongement de la place des Acacias jusqu'à l'extrémité de la cathédrale, c'est-à-dire jusqu'aux murs de l'hôtel des anciens Prêtres et du Courrier de l'Escaut, et de l'autre côté, par une percée faite dans la rue des Chapeliers qui dégagerait le chevet du chœur et ménagerait le long de celui-ci une large rue joignant la rue des Chapeliers à la place des Acacias.

Il serait superflu, nous paraît-il, de vous signaler combien le monument lui-même, notre splendide cathédrale, « Notre Dame avec ses cinq clochers », si chère au cœur de tous les Tournaisiens, si célèbre dans notre pays et à l'étranger, œuvre d'art d'une valeur incomparable, apparaîtrait plus magnifique, plus grandiose, à la suite de ce dégagement. Tout aussi évident est l'embellissement considérable qui résultera pour notre ville de la transformation que ces travaux feront subir au quartier le plus central et le plus animé de la cité. Quelle plus belle application pourrait-on jamais faire des principes, si en honneur aujourd'hui sur l'esthétique des villes?

Enfin, l'utilité pratique de ces travaux, au point de vue du commerce et de la circulation, n'est pas moins certaine, puisqu'ils créeront des communications rapides et faciles entre le haut et le centre de la ville, ainsi qu'avec le quartier de la gare et l'Hôtel des Postes.

Nous espérons, Messieurs, que vous recevrez favorablement notre demande, et c'est à ce vœu que doit se borner pour le moment notre intervention; mais si vous voulez bien l'accueillir, nous aurons alors un devoir à remplir, ce sera de contribuer à la réalisation de l'entreprise, en vous procurant par tous les moyens qui seront en notre pouvoir, une partie des fonds qui seront nécessaires pour la mener à bonne fin.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,
O. CASTAIGNE.

Le Président,
E.-J. SOIL.

M^r le Président. Dans notre dernière séance M^r Heins nous a parlé de la Vierschare de Mooreghem. Conformément à ce

qui a été décidé, nous nous sommes adressés à M^r le sénateur P. Raepsaet, qui, nous le savons tous, est un archéologue passionné. Il a bien voulu nous faire parvenir la copie que voici de l'acte de vente passé devant lui :

L'an 1877, le 7 juillet

Par devant nous, Maître Paul Raepsaet, notaire, de résidence à Audenarde (Flandre orientale), fils de Henry Raepsaet et arrière petit-fils de Jean-Joseph Raepsaet, tous deux ci-après nommés,

A comparu M. Arnould-Joseph Van Brabant, fils d'Albert, propriétaire et cultivateur demeurant à Mooreghem.

Lequel a vendu, sous les garanties ordinaires et de droit, et pour quitte et libre de toutes dettes, charges et hypothèques quelconques et avec entrée en jouissance depuis le 15 mai 1875,

A Messire Philippe-Augustin-Chrétien baron Kervyn de Volkaersbeke, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre, demeurant à Nazareth, pour lequel a comparu ici, a accepté et s'est porté fort M. Edouard Van Cauwenberghe, antiquaire et conseiller communal à Audenarde.

Désignation du bien à vendre.

Le Banc de Justice féodale ou « de Vierschaere » de la seigneurie de « ter Haeghen » dite « de Volkaersbeke », sise à Bevere-lez-Audenarde, hameau Volkaersbeke, faisant partie de la parcelle de terre section A, n^o 287 du cadastre, avec un terrain, y compris l'assise du monument, de six mètres dix centimètres de largeur sur quatre mètres quarante sept centimètres de profondeur, tel qu'il se trouve figuré à la lithographie ci-annexée et au plan également ci-annexé qui en a été dressé par M. Evariste De Vogelaere, géomètre, demeurant à Bevere-lez-Audenarde, le 15 mai 1876, lesquels lithographie et plan seront soumis à la formalité de l'enregistrement en même temps que les présentes, auxquels ils demeureront annexés après avoir été signés *ne varietur* par les parties.

Les deux tilleuls croissant à l'entrée du monument font partie de la présente vente.

Description du Banc de Justice d'après une notice posthume de Jean-Joseph Raepsaet par son petit-fils Henry Raepsaet, avocat à Audenarde, publiée dans le « Messenger des Sciences historiques », année 1866, page 92, sous le titre : « Un Banc de Justice féodale — groene Vier-« schaere — ».

La groene Vierschaere ou le banc de justice féodale de la seigneurie de Volkaersbeke, faisant l'objet de la présente vente, est enclavée dans la baronnie d'Yssel-Mooreghem, située dans la haute châtellenie d'Audenarde, à un quart de lieue de la ville, sur le bord du chemin de Bevere à Worteghem, à l'entrée de l'avenue de la ferme de Volkaersbeke qui formait anciennement un petit château avec tourelles et la motte de la seigneurie de ce nom.

C'est dans l'enceinte de ce banc féodal qu'avant le XVI^e siècle s'administrait la justice en plein air » sub Dio » à la campagne.

Toute l'enceinte forme un carré dont l'entrée est libre et ouverte, mais garnie de deux pilastres ou supports.

Les trois bancs sont maçonnés et couverts de tablettes en granit de Soignies. La longueur de chaque banc latéral est d'un mètre et demi, celui du fond est de même longueur : tous sont élevés au dessus du sol d'un demi mètre.

Les pilastres ont été anciennement décorés des armoiries du seigneur, qui semblent avoir été écartelées, taillées dans les supports et suspendues à un anneau.

Elles sont actuellement effacées, méconnaissables et ne présentent plus qu'une croix qui coupe tout l'écu à angle droit.

Origine de la propriété.

Depuis le XVI^e siècle jusqu'au XVIII^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à la chute de la législation féodale, la seigneurie de Volkaersbeke passa successivement et par héritage dans les familles de Mahieu, de Rombaut, Odemaer et Kervyn.

Dans un dénombrement appartenant aux archives de la famille Kervyn de Volkaersbeke, Jean-François de Rombaut, chevalier du S^t Empire, seigneur de Ter Haeghen, dit Volkaersbeke, institue Michel De Vos, fils d'Adrien, bailli de sa seigneurie sise en la commune de Bevere et qui s'étendait jusque dans Mooreghem, Peteghem et Oycke.

Un autre dénombrement, antérieur à celui-ci, daté du 7 décembre 1635, porte que cette seigneurie « es ghehau den van haren geduch-
« ten heere en de prince den Hertoghe van Bourgoingen, graeve van
« Vlaendre, van synen casteel, hove en heerscepe van Peteghem-
« by-Audenaerde, het voors-leen in de prochie van Bevere-by-
« Audenaerde, up de zuyd-zyde van Volkaersbeke, streckende over
« byde zyden van den heerweghe also men gaat t' Audenaerde
« waert van den Voorsbeke streckende tot den leen ter Hagen welc
« men houdt van den heerscepe van Bevere ».

Avant la Révolution française, ce bien appartenait à Messire Charles-Jacques Kervyn, seigneur de Volkaersbeke et, à l'abolition des droits féodaux et la mort de dame Marie-Anne Caroline Odemaer, sa femme, il tomba en partage à l'abbé Louis Kervyn, à Gand.

Par adjudication publique du 25 janvier 1838, à la requête de M. l'abbé Louis Kervyn, par ministère du notaire Platteau, à Audenarde, une partie de ce domaine seigneurial, d'une contenance de 59 ares 80 centiares, section A, n° 297 du cadastre, formant le quatrième lot de la vente et comprenant le Banc de Justice dit « Vierschaar » fut adjugé à M. Pierre-Antoine Goeminne, propriétaire à Bevere. A l'art. 4 du cahier des charges de cette vente, il est stipulé comme suit : « met de te koop en goederen wordt niet ver-
« kocht de Heerlijkheid die op dezelve goederen van oudstijde
« bestaat en die den heer verkooper aan zich behoudt ».

Au décès de M. Pierre-Antoine Goeminne, à la requête de veuve dame Marie-Caroline Rottier, particulière à Bevere, agissant au nom de ses enfants mineurs, ce bien fut adjugé à M. Albert Van Brabant, propriétaire, demeurant à Mooreghem, pendant son mariage avec Isabelle-Rose Van Brabant, par procès-verbal du notaire Grau, à Audenarde, du 23 avril 1874.

Après le décès de la dite épouse Isabelle-Rose Van Brabant, par acte de partage de la succession d'icelle et de la communauté qui avait existé entre elle et son dit mari, passé devant le dit notaire Grau le 10 novembre 1868.

Enfin, par acte de partage de la succession de M. Albert Van Brabant prénommé, décédé à Mooreghem le 4 mai 1872, passé devant le notaire Grau le 25 janvier 1873, ce bien échut au vendeur, son fils, M. Arnould-Joseph Van Brabant.

La vente est faite pour la somme de cinq cents francs que le vendeur reconnaît avoir reçu de M. Van Cauwenberghe payant avec les deniers de l'acheteur, M. le baron Kervyn, dont quittance.

Dont acte fait et passé à Mooreghem en présence de Isidore Burms, boutiquier, et Camille Vossaert, cordonnier, tous deux demeurant à Audenarde, témoins requis, lesquels, après lecture, ont signé le présent acte avec les comparants et nous notaire.

(Signé) J. VAN BRABANDT, (Signé) I. BURMS,
E. VAN CAUWENBERGHE, CAMILLE VOSSAERT,
P. RAEPSAET, not.

Au décès de l'acquéreur, M^r le baron Kervyn, ce bien doit être passé à l'un de ses enfants dont l'ainé est le baron Kervyn de Volkaersbeke, propriétaire et bourgmestre à Nazareth.

M^r le **Président**. Il a aussi été question dans notre dernière séance de l'*Achter-Sikkel*. Nous avons appuyé la Commission locale des monuments, qui avait demandé qu'on veuille faire démolir la maison Goetghebuer, afin de dégager l'*Achter-Sikkel*. A cette fin, nous avons adressé une lettre à tous les membres du Conseil communal, dont le texte a été imprimé dans le dernier numéro de notre Bulletin.

Je vous ai annoncé également à la dernière séance qu'une commission allait se constituer. En voici la composition : MM. De Neffe, Président; Chanoine Van den Gheyn, secrétaire; J. Casier, P. Fredericq, A. Heins, G. Hulin, E. Lacquet, F. Scribe, A. Siffer, F. vander Haegen, A. Verhaegen, J. Vuylsteke.

Cette commission a envoyé une nouvelle députation à M^r le Bourgmestre, afin de le prier de vouloir donner suite au vœu exprimé par la commission locale des monuments. MM. De Neffe, et Paul Fredericq ont bien voulu se charger de cette mission, et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'ils ont reçu l'assurance, que M^r le Bourgmestre était décidé à faire démolir la maison Goetghebuer et l'ajoute moderne de la Loge, avant de décider quoi que ce soit.

Nous pouvons donc attendre que cette démolition ait été effectuée, avant de prendre une autre attitude dans cette question.

Enfin, Messieurs, un mot par rapport au projet de M^r Heins, tendant à ériger aux ruines de l'abbaye Saint-Bavon un monument à la mémoire de MM. Van Lokeren et Van Duyse. Nous avons prié M^r Heins de vouloir assister à la dernière réunion du Comité, et nous avons discuté avec lui l'opportunité qu'il y avait à ériger aux ruines de Saint-Bavon un monument, et à Van Lokeren, et à Van Duyse. Nous avons tous été d'avis que, sans doute, nous aurions été très heureux de voir perpétuer le souvenir du distingué confrère, que nous avons perdu si prématurément, mais le choix de l'endroit ne nous paraissait pas heureux. Ce qu'il faut rappeler aux ruines, c'est la mémoire de celui qui s'en est constitué le sauveur, au moment où tout le monde semblait en avoir juré la perte.

C'est grâce à l'initiative de Van Lokeren, grâce aux soins dont il a entouré ce qui nous reste de l'abbaye de Saint-Bavon, que ces ruines sont parvenues jusqu'à nous. Nous ne croyons pas qu'il faille y rappeler un autre nom que celui de Van Lokeren, et c'est pour ce motif que nous avons demandé à M^r Heins de renoncer à l'idée de joindre le souvenir de M^r Van Duyse à celui de Van Lokeren.

Nous ne croyons pas qu'il faille imiter en l'occurrence l'exemple donné par les bibliothèques et les hôpitaux, où l'on grave les noms des donateurs sur des plaques.

Il y a un autre endroit qui semble tout naturellement indiqué pour commémorer le nom de M^r Van Duyse, c'est le musée archéologique. Il en a été le premier conservateur, presque le créateur. C'est là que son souvenir doit être rappelé.

Nous aurions beaucoup aimé pouvoir vous présenter dès ce soir, un petit projet vous indiquant tout au moins l'emplacement éventuel de la plaque à ériger à la mémoire Van Lokeren. Malheureusement, M^r Heins n'a pas eu le temps de terminer son

travail. De plus, il lui est assez difficile de faire un travail quelconque, avant de connaître l'inscription à graver sur la plaque. Pour faire de la besogne sérieuse, il serait donc utile de convoquer la section à laquelle il incombe de rédiger ce projet d'inscription, c'est-à-dire la section d'histoire.

Nous ferons appel au dévouement des membres de cette section et, dans la prochaine séance, M^r Heins pourra alors nous fournir son croquis. Lorsque le projet sera tout-à-fait au point, nous en saisirons les pouvoirs publics. (*Adopté*).

II.

A propos du petit château d'Emaüs et des abords
de l'église Saint-Pierre.

M^r V. vander Haeghen. J'ai lu avec un réel plaisir l'intéressante communication faite par M^r Donny au sujet de sa propriété de la rue Neuve St-Pierre. Il nous a donné l'historique du « petit château d'Emaüs » d'après des renseignements qui n'avaient pas été produits jusqu'ici. Il a parlé ensuite avec la plus sérieuse compétence des matériaux employés à la construction, spécialement de la brique émaillée, et ceci nous a valu une petite dissertation sur ce genre de décoration extérieure dans d'autres édifices de la même époque.

Notre collègue a fait de plus certaines déclarations qui nous ont charmé. Tout d'abord l'édicule n'est pas en aussi mauvais état qu'on l'avait supposé : les consolidations les plus indispensables ont été faites, et des ancrs solides retiennent les murailles. On remarque, il est vrai, dans la partie supérieure, une fente qui est restée apparente ; mais nous pouvons être pleinement rassurés : le propriétaire veille avec autant de soin que le plus enthousiaste des archéologues. Il l'a déclaré spontanément.

Vous observerez avec moi, Messieurs, que la discussion a donc déjà produit un premier résultat très appréciable.

Décidément nous avons eu tort de considérer nos industriels

comme indifférents aux choses de l'art. Il s'en trouve parmi eux — et non des moins notables — qui sont préoccupés « de concilier dans la mesure du possible les *desiderata* de l'art et du respect des choses anciennes avec les inéluctables nécessités de l'industrie ». Voilà, exprimée en termes excellents, la formule d'une règle de conduite à retenir, et qu'une société comme la nôtre, fondée en plein centre industriel et commercial, pourrait inscrire en lettres d'or dans ses annales.

M^r Donny, d'autre part, a parfaitement raison quand il s'oppose au déplacement d'une construction ancienne de cette nature, opération souvent périlleuse pour le monument, toujours regrettable au point de vue historique, et qu'on ne doit tenter qu'en cas d'absolue nécessité. C'est une question que nous avons résolue dans le même sens, ici aussi, à propos de la porte monumentale de la citadelle.

L'intervention, très opportune, du propriétaire a singulièrement facilité, semble-t-il, la réalisation du projet relatif aux abords de l'église St-Pierre. L'on doit reconnaître, en effet, que le détour qu'il aurait fallu faire pour arriver jusqu'à la hauteur où se trouve le petit château donnait lieu aux plus sérieuses difficultés. Désormais on peut disjoindre les deux parties du projet et il n'y a plus à s'occuper que de la bande de terrain qu'on aperçoit du quai des Moines.

Ceci nous amène à parler des jardins M^r Donny croit à tort que nous n'avions fait allusion qu'à sa seule propriété. On avait en vue toute la côte, du pont Marc Illis jusqu'à l'église. Or ici que de changements depuis quelques années! D'abord dans le jardin du *Crombeen* s'élève une école qui ressemble à un entrepôt de marchandises. Puis, coupant tout net une partie de l'horizon, l'immense usine Feyerick dresse sa lourde masse, et, à quelques pas de là, un long et morne magasin remplace le bel établissement horticole, naguère encore bordé d'un rideau d'arbres qui se reflétait dans l'eau. A partir de la rue Traversière l'œil reconnaît heureusement le vieux paysage dominé par

l'église. Là aussi, hélas, les constructions maussades poursuivent leur fatal envahissement ; l'usine Donny est heureusement assez bien blottie dans la verdure ; mais, plus loin des blocs carrés de maisons ouvrières sans jardinets ni issues commodes vers la ville, se sont installés brutalement jusqu'au bord de l'eau. Au coin du parc Coemans une minuscule blanchisserie s'est déjà agrandie et ne tardera sans doute pas à s'étendre sur les côtés. Et faut-il être grand prophète pour prédire qu'un beau matin, amarrés devant les terrains restés libres, des bateaux pleins de briques toutes neuves, viendront nous crier que le dernier des « vastes jardins » a été livré à un entrepreneur de bâtisses vulgaires !

Le moment ne paraît-il donc pas venu de songer à sauvegarder les abords de l'église vue du quai des Moines ?

Or on ne peut le faire d'une manière durable qu'en traçant à cet endroit une voie publique dont la ligne aurait été bien étudiée.

M^r Donny objecte qu' « outre des expropriations difficiles, il faudrait effectuer des travaux et construire des ouvrages d'art coûteux ».

Chose curieuse, pendant des années nous avons entendu des phrases identiques quand se discutaient les projets concernant la mise en valeur de l'autre versant de la colline, à la porte de Courtrai, où, entre la chaussée et l'Escaut, un large bas-fond était occupé en partie par deux usines. Et toutes les difficultés ont été si bien vaincues que la jeune génération ne les connaît déjà plus. Ici nous aurions à effectuer des travaux d'un autre genre, j'en conviens. Rencontrerait-on des obstacles insurmontables ? Je ne le pense pas.

Les moindres pentes nous effrayent prodigieusement ! Mais que fait-on dans les centaines de villes qui ne sont pas construites en région de plaines, et où l'on a affaire à des élévations autres que le *mont* Blandin de Gand ?

Et sans vouloir m'occuper en aucune manière de la question

des expropriations, j'observerai pourtant que la ville est déjà propriétaire de la lisière qui s'étend du pont des Moines à la propriété Coemans.

« Sous le massif puissant de l'église, nous dit encore M^r Donny, on se trouvera infailliblement amené à demander de l'art monumental ». Si notre honorable collègue veut parler des rampes et des terrasses qu'il faudrait construire : d'accord, c'est un terrain qu'on devra confier à un architecte de jardins, et l'on aura en tout cas l'avantage de posséder une déclivité naturelle et de ne pas devoir élever des montagnes artificielles pour rendre le paysage plus pittoresque. S'agit-il dans l'esprit de M^r Donny d'embellissements à apporter à l'église? Alors je ne croirais pas devoir le suivre : il ne peut être question en ce moment de toucher au monument même. Vue de près sur les côtés, l'église est lourde, massive, froide, c'est incontestable. Mais, assise sur un promontoire qui domine le fleuve et émergeant d'un groupe de verdure, elle a un tout autre caractère. D'ailleurs l'ensemble ne gagnera-t-il pas en légèreté par ce jeu de terrasses et de rampes, munies de balustres à moitié cachés sous des ombrages, qui complète harmonieusement les monuments de la Renaissance, et dont les architectes du XVIII^e siècle en particulier obtenaient de si jolis effets?

Ayant indiqué les réserves faites par M^r Donny, nous n'avons plus qu'à le remercier d'avoir bien voulu constater que « le reste du projet ne peut qu'entraîner l'approbation générale ».

M^r **Donny**. Il résulte de ce que vient de dire M^r van der Haeghen que nous sommes entièrement d'accord, en ce sens que nous trouvons, lui et moi, qu'il y aurait moyen de faire là quelque chose d'admirable.

Où nous ne sommes plus d'accord, c'est lorsque M^r van der Haeghen semblait dire, dans l'exposé de son projet, que la réalisation en aurait été très facile, et que le coût n'en aurait pas été élevé. C'est contre cette double affirmation, erronée à mon avis, que je me suis élevé.

Aujourd'hui, d'ailleurs, M^r van der Haeghen reconnaît lui-même que la question des différences de niveau doit être examinée; il faudra des murs de soutènement. La question du pont également demandera à être étudiée de près. Tout cela n'est pas facile.

M^r van der Haeghen a semblé croire que je ne trouvais pas l'église St-Pierre un monument admirable. Si j'ai employé l'expression de « massif puissant », c'était, dans ma pensée, un éloge que je faisais à l'architecte de ce monument.

En somme, il s'agit de faire là une série de terrasses et d'escaliers dont l'ensemble serait certainement très beau. Mais cela coûterait très cher (1).

M^r **V. van der Haeghen**. On ne devrait pas faire le tout en une fois. Qu'on se borne à amorcer le projet jusqu'à la Montagne des Jardiniers. L'effet principal serait obtenu.

M^r **Donny**. La réalisation du projet en ce qui concerne la partie comprise entre la Montagne des Jardiniers et l'église St-Pierre, ainsi que le dégagement du cloître, ne pourraient qu'entraîner l'approbation générale.

Je crois que cela est possible. Je connais ces terrains, non seulement à la surface mais même jusqu'à vingt mètres de profondeur.

M^r **V. van der Haeghen**. Vous nous rendriez donc un grand service en nous expliquant la nature du sol.

M^r **Donny**. C'est une question de géologie qui ne me paraît pas être du domaine de notre société.

M^r **V. van der Haeghen**. Cela rentre dans le cadre des objets qui nous intéressent.

M^r **Donny**. En tout cas, il n'y a pas lieu de craindre que

(1) Trois petites fautes d'impression se sont glissées dans le dernier Bulletin; on doit lire : p. 276, « le quart de la propriété en 1545 » et non en 1535; p. 277, note 4 : « fut achetée par les Ursulines le 20 décembre 1674, et vendue par elles le 25 avril 1714 » et non pas « par acte du 20 décembre 1674, fut vendu le 25 avril 1714 »; p. 282 : « la rue *Eyerman* » et non pas *Eggerman*.

toute la côte s'éboule, comme à Amalfi, par exemple. Il ne peut y avoir là de glissement. C'est du sable avec des coquilles fossiles. On peut y construire tout ce que l'on veut.

M^r le Président. La discussion se terminant par l'accord complet de nos honorables confrères, je crois que nous pouvons la clore, en nous réjouissant de ce que ce projet nous ait valu un échange de vues aussi intéressant.

III.

Le dernier état de la réglementation du marché des toiles à Gand.

M^r E. Dubois. En faisant des recherches en vue d'une étude que j'ai publiée récemment sur le tissage du lin dans les Flandres, j'ai trouvé parmi les milliers de documents et de papiers de toute espèce rassemblés, avec tant de zèle, par le distingué et savant bibliothécaire en chef de l'Université, M^r Ferd. van der Haeghen, une série de pièces relatives aux toiles et à l'industrie linière en général et entre autres *l'Ordonnance et Règlement concernant le Marché aux toiles de la Ville de Gand du 14 mai 1806*, qui représente, je pense, le dernier état de cette réglementation.

Il ne s'agit pas là, je me hâte de le dire, d'une découverte, mais d'une simple rencontre, qu'il m'a paru intéressant, de signaler.

*
* * *

Il ne sera pas inutile cependant, avant d'analyser ce document, de rappeler de quelle manière étaient organisés la fabrication et le commerce des toiles, qui faisaient l'objet de l'ancienne réglementation.

La fabrication des tissus est le prolongement naturel de l'exploitation agricole ou pastorale. Aussi loin que nous remontons dans le passé, en Flandre ou ailleurs, nous constatons une connexité intime entre le tissage de la toile et la culture de la terre.

ZEGELS DER LYNWAEDEN,

Vernietigde
ZEGELS.

Nieuwe
ZEGELS.

* *Zynde de breedten van**

1 aune de Brabant	*	Een elle, maekende in centimeters	70
1 et $\frac{2}{16}$	*	Een elle en een half vierendeel . . .	78
1 et $\frac{3}{16}$	*	Vyf quart min een taille	83
$\frac{5}{4}$ d'aune .	*	Vyf quart	87
$\frac{5}{4}$ et $\frac{1}{16}$.	*	Vyf quart en een taille	92
$\frac{5}{4}$ et $\frac{2}{16}$.	*	Vyf quart en half	96

$\frac{5}{4}$ et $\frac{3}{16}$.	* Vyf quart en half en een taille . . .	100
$\frac{6}{4}$ d'aune .	* Zes quart	105
$\frac{6}{4}$ et $\frac{1}{16}$.	* Zes quart en een taille	109
$\frac{6}{4}$ et $\frac{2}{16}$.	* Zes quart en half	114
$\frac{7}{4}$ d'aune .	* Zeven quart	122
2 aunes .	* Twee ellen.	140

Thiende decl van eenen Meter, maekende thien Centimeters of thien honderdste deelen.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

$\frac{10}{100}$ du Metre

Le tissage de la toile est une industrie essentiellement agricole et familiale.

A l'origine, la production de la matière première — le lin — et toutes ses transformations successives jusqu'à l'achèvement du tissu, sont l'œuvre d'une même famille de cultivateurs.

La division du travail n'existe qu'entre les membres de la famille. C'est la même famille qui sème, cultive et récolte le lin — qui procède ensuite aux diverses préparations nécessaires : le rouissage, le teillage — qui produit enfin les fils et fabrique la toile, surtout pendant les longs mois d'hiver, où les campagnards, chassés des champs, seraient réduits à l'inaction.

Chaque ménage constitue ainsi une véritable fabrique de toiles, dans laquelle ses divers membres trouvent un emploi approprié à leurs aptitudes ; hommes, femmes, enfants, domestiques, tous coopèrent à la confection du tissu.

La connexité est donc aussi étroite que possible entre le travail de la fabrication et le travail de la culture : l'industriel n'achète pas sa matière première, il la produit lui-même.

Les tissus ainsi fabriqués par ces familles de cultivateurs-tisserands servaient en tout premier lieu à la consommation de la famille ; le surplus était porté au marché, où le tisserand le vendait directement au marchand, généralement sans intermédiaire.

Les principaux de ces marchés de toile étaient établis dans les Flandres : à Gand, Alost, Renaix, Audenarde, Grammont, Lokeren. Ceux de Deynze, Wetteren, Sottegem étaient plus récents et moins importants. Dans la Flandre Occidentale, on les trouve à Courtrai, Bruges, Thielt et Roulers. Puis encore à Malines, Bruxelles, Ath, Enghien et Tournai.

Ces marchés étaient généralement hebdomadaires comme ils le sont encore de nos jours et les toiles s'y vendaient au milieu des marchandises les plus disparates (1).

(1) Cf. pour ce qui précède : *E. Dubois* : L'industrie du tissage du lin dans les Flandres. — (Extrait de la publication du Ministère de l'industrie et du travail : « les Industries à domicile en Belgique. » Volume II) Bruxelles, Goemare, 1900, pp. 57 et suiv.

Jusque vers le milieu de ce siècle subsiste presque intacte cette organisation traditionnelle du travail dont nous venons d'esquisser les traits caractéristiques.

En 1840, au dire du Rapport sur l'Enquête linière, ce sont toujours les cultivateurs, les journaliers agricoles, indépendants, travaillant à leurs risques et périls, sur leur unique métier, effectuant, seuls ou en famille, toutes les opérations, depuis la production ou l'achat du lin jusqu'à la vente du produit achevé, qui constituent la classe la plus nombreuse des producteurs de toiles.

Mais déjà des germes de mort menacent la vitalité de l'ancienne industrie familiale. L'évolution économique et industrielle la guette pour la bouleverser de fond en comble.

La filature mécanique était née, elle se développait et ne devait pas tarder à enlever aux familles des tisserands une des branches essentielles du travail du lin.

Le tisserand lui-même, autonome jusque là et maître de son existence économique, tombe peu à peu sous la dépendance d'un marchand, d'un fabricant, d'un patron, qui lui fournit la matière première, qui dirige à sa guise le travail du tissage et qui se charge seul de la vente de la toile.

Sous ces trois rapports, l'indépendance du tisserand est entamée profondément. L'ancienne fabrication éparsée et isolée se centralise, s'unifie, se concentre. Ainsi se constitue la fabrique collective ou, pour employer un terme plus usité, l'industrie à domicile. Car, sous ce nouveau régime, le tisserand reste encore propriétaire de son métier et continue à travailler chez lui, dans son propre domicile.

Plus tard, la centralisation industrielle s'accroîtra encore. La fabrique collective cèdera le pas au grand atelier mécanique. Ce sera pour le tisserand la perte du dernier refuge de son indépendance : l'atelier familial. On le groupera avec d'autres en fabrique ; on le placera devant un métier mécanique, dont il se bornera à surveiller la marche régulière, suivant des prescriptions rigoureuses.

Le tisserand autonome et indépendant est devenu un salarié(1).

Cette organisation nouvelle du travail se prépare donc vers 1840; elle se développe et se fortifie dans la suite, pour aboutir aux deux formes industrielles qui se partagent aujourd'hui la production de la toile : la fabrique collective ou industrie à domicile — déjà vieillie de nos jours — et le grand atelier mécanique.

En même temps que s'accomplit cette évolution industrielle, l'organisation commerciale de l'industrie se transforme, elle aussi. Anciennement c'était le marché des toiles qui était le centre des affaires, le rendez-vous des vendeurs et des acheteurs. C'est sur le marché que se plaçaient la plupart des produits fabriqués, que les tisserands exposaient eux-mêmes en vente. Sous le nouveau régime, c'est le patron, le fabricant qui se charge de la vente de la toile et qui, ayant à sa disposition des moyens plus perfectionnés et plus rapides d'arriver au client, se dispense naturellement de passer par les marchés. Aussi voit-on l'importance de ces derniers décroître très sensiblement, à mesure que se répandent les formes industrielles modernes. Ils ont fait leur temps, ils ne sont plus qu'un outil économique usé et démodé.

*
*
*

Leur rôle ne fut cependant pas sans grandeur, si, revenant sur nos pas, nous nous reportons à l'époque de la pleine prospérité de l'ancien régime industriel.

Parmi tous les marchés de toiles des Flandres, celui de Gand se signalait par son importance et il passe pour le plus ancien du pays. Il se tenait le vendredi de chaque semaine sur le *Marché du Vendredi*.

Le marché était particulièrement bien fourni en toiles de la mi-décembre à la mi-mars. Les tisserands de toutes les com-

(1) Cf. sur les causes et les circonstances de cette transformation : E. Dubois : l. c. pp. 67 à 71.

munes situées dans un périmètre de 4 à 5 lieues autour de la ville, y apportaient leurs produits. Parmi les communes les plus éloignées, on citait Caprycke, Watervliet, Lootenhulle, Exaerde, Syngem, etc. (1).

Somergem livrait surtout les toiles à teindre, Caprycke, Eecloo, Waerschoot, Everghem et Sleydinge, les toiles blanches grossières (*witte ruwe*). Tronchiennes était réputé pour les bonnes toiles fabriquées avec le fil d'étoupes (*uit werk of smuit*) et destinées au blanc. Les toiles de 7/4, 8/4, 9/4 en lin pur et de toute belle qualité provenaient d'Asper, de Syngem, de Huysse, de même que les 4/4 et des 5/4, qui, bien que moins fines, pouvaient cependant soutenir la comparaison avec les toiles de Courtrai.

Tel était l'approvisionnement du marché de Gand, vers 1825 (2).

A la même époque, les principaux acheteurs du marché étaient :

1° des *marchands habitant la ville*. On comptait à Gand, vers 1825, environ 60 grands marchands de toiles. Différentes familles très importantes de la ville doivent leur fortune au commerce des toiles, fait pendant le siècle dernier ;

2° des *marchands des villes voisines* ou des *marchands français*, plus ou moins nombreux selon l'état du commerce des toiles ;

3° des *commissionnaires*, chargés de faire les achats pour le compte de certains négociants ou d'autres personnes (*lastgevers*).

Les toiles achetées par ces marchands étaient réparties par

(1) *Frans De Potter* : Gent van de oudsten tijd tot heden. — VI : pp. 203, 204.

(2) Cf. pour ces renseignements et ceux qui suivent : *A. J. L. Van den Bogaerde* : Proef op de aanmoediging en uitbreiding der linnenweverijen in Oost-Vlaanderen. Te Gent, ter drukkerij van G. De Buscher en zoon, 1826 ou 1827, pp. 48 et 49.

leurs soins dans l'intérieur du pays ou exportées principalement en France ou en Espagne. La vente se faisait donc, en général, directement du producteur au marchand.

Il y avait cependant un certain nombre de personnes qui servaient d'intermédiaires entre les tisserands et les commerçants de toiles. On les appelait *cutzers*, *kulsers*, ou *opkoopers*. Ils étaient établis dans les principaux centres de tissage, où ils achetaient les toiles sur le métier pour les amener en nombre assez considérable sur le marché. Ils avaient des dépôts dans les auberges et les caves des maisons qui avoisinaient le Marché du Vendredi. On les rencontrait également sur les autres marchés des Flandres.

« Le marché hebdomadaire de Gand dépassait en importance une grande foire annuelle dans beaucoup d'autres villes. A côté du paysan de la banlieue (*van het ondersteedsche*), on remarquait le paysan du pays d'Alost, dont la compagne portait sur la tête une pièce d'étoffe aux couleurs vives flottant sur le cou et attachée au-dessous du menton; puis le paysan du pays de Waes, accompagné de sa femme ou de sa fille, et coiffé de la large casquette pendant le long des tempes. Le Westflamand se reconnaissait à son langage plus doux et plus chantant, de même que le Zélandais, qui se distinguait en outre par le costume caractéristique qu'il porte encore de nos jours. Tous ces gens se mélangeaient les uns aux autres, coudoyant les marchands flamands, wallons ou français, au milieu des multiples opérations du marché : le va et vient des toiles que l'on transportait d'un endroit à un autre, le timbrage, les marchandages des tisserands et des négociants, le mesurage après la vente qui causaient naturellement un mouvement et une agitation indescriptibles » (1).

Telle était, d'après De Potter, la physionomie générale du marché et c'était par centaines que l'on comptait les pièces de toiles mises en vente.

(1) *De Potter* : l. c. VI : p. 200.

Vers le milieu du XVII^e siècle, d'après les évaluations de *Juste Billet* (1), il en arrivait chaque semaine sur le marché une moyenne de 1,400 à 1,800, de toute qualité et largeur, soit, à 1,500 nombre moyen par jour de marché, un total de 78,000 pièces par an, dont la valeur n'était pas inférieure à 2,400,000 florins.

Au commencement du XVIII^e siècle et jusqu'en 1720, on estime que 100,000 pièces environ étaient portées sur les marchés de la Flandre.

De 1720 à 1735, d'après les comptes remis au Magistrat par les préposés aux différentes portes de la ville de Gand, le nombre des pièces déclarées à l'entrée était de 65,375 en moyenne par an, soit 1,257 par jour de marché (2).

De 1735 à 1750, le nombre des « pièces de toiles crues déclarées à l'entrée des portes de la ville de Gand pour y être vendues et aunées » atteignait par an une moyenne de 61,307. De 1750 à 1765, cette moyenne s'éleva à 80,627, soit environ 1,600 par jour de marché (3).

En 1815, on recensait encore : 78,265 pièces. Le total diminue lentement à partir de cette date. En 1820, il n'est plus que de 60,281 pièces — en 1825 : 55,650 — en 1830 : 27,170 — en 1835 : 30,013 (4). En 1848 : 21,315 — en 1849 : 21,619 — en 1850 : 17,152 — en 1851 : 15,069 (5).

A cette époque beaucoup de toiles ne passaient plus par les marchés ; la décadence bat son plein.

Dès le XV^e siècle et surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, un

(1) Cité par *De Potter* : l. c. pp. 200-201.

(2) *De Potter* : l. c. p. 201.

(3) Observations additionnelles et relatives à la Réponse imprimée du Magistrat de la Keure de la ville de Gand du 24 septembre 1765, tendant à la défense absolue de la sortie de tous lins, étoupes et fils crus. — Appendices, nos 1 et 2.

(4) *De Potter* : l. c. p. 203.

(5) *E. Dubois* : l. c. p. 66. note 2.

grand nombre d'actes de l'autorité publique s'occupèrent à divers points de vue, de l'industrie linière. C'étaient les *règlements de fabrication*, qui s'efforçaient de prévenir et de réprimer les abus et les fraudes dans la fabrication des toiles (1), les *édits douaniers prohibant la sortie des lins* (2) et, enfin, les *ordonnances relatives aux marchés des toiles*.

Une ordonnance de 1459 assurait déjà le bon mesurage des toiles sur le marché de Gand. Dans la suite, elles furent très nombreuses. Au XVI^e siècle, il faut citer les ordonnances de 1526, 1568, 1570, 1580, 1582 et 1592. Au XVII^e siècle, celle de 1615 et le règlement du 17 février 1685, qui fut reproduit dans la suite, le 24 janvier 1708, puis avec des développements successifs en 1722, 1734, 1752, 1768 et finalement le 12 mai 1786. Ce dernier règlement fut remis en vigueur, sous la domination française, par une délibération de l'administration municipale du canton de Gand du 25 thermidor an IV (1796). Enfin, l'ensemble des règles applicables au marché des toiles de la ville de Gand reçurent une dernière rédaction dans l'Ordonnance et le Règlement, fait à la mairie de Gand, le 14 mai 1806. Le maire à l'époque était J. Dellafaille. L'ordonnance fut approuvée par le préfet du département de l'Escaut Faipoult et publiée au son de la trompe, par le publicateur juré Minne, le 6 juin 1806.

Le texte de ce document est rédigé en français et en flamand. Il a été imprimé à Gand, chez C.-J. Fernand, imprimeur de la Mairie, te Putte, et se compose de 43 articles et de deux appendices.

(1) Le type de ces règlements est le *Placard des Archiducs Albert et Isabelle du 2 mai 1619*, qui fut reproduit sous Marie-Thérèse (*ordonnance du 30 juillet 1753*), sous Charles-Alexandre de Lorraine (*décret du 28 juin 1768*) et enfin dans l'*arrêté du préfet du département de l'Escaut (M. Faipoult) du 16 pluviôse an XI*.

(2) Très nombreux depuis l'édit du 6 avril 1589 jusqu'à l'édit du 12 mai 1781. On estime que sur une période de 200 ans, la libre sortie des lins ne fut autorisée que pendant une trentaine d'années au plus.

L'ancienne réglementation, insuffisante par ses dispositions et son application, n'avait pas réussi à prévenir les abus qui s'étaient glissés dans le commerce des toiles, ni à assurer une bonne police du Marché. Les négociants et marchands de toiles faisaient entendre des plaintes nombreuses sur le timbrage, le mesurage et la mise en vente des toiles. Ils reprochaient notamment aux tisserands d'apporter au marché des pièces déloyalement tissées, dont ils avaient soin de dissimuler les défauts et de ne montrer que l'aspect avantageux, de manière à induire les négociants en erreur sur la valeur et le prix de la marchandise.

D'ailleurs le souci de la bonne renommée des toiles flamandes à l'étranger préoccupait également l'édilité gantoise. Des lettres et avis, venus de l'étranger, l'informaient « que des pièces de toiles, tissées de cette manière frauduleuse, attireraient sur cette branche du commerce de cette ville, un discrédit et une défaveur marqués, en même temps qu'il résulterait de là un avantage pour les fabriques d'autres pays étrangers, et un dommage inappréciable pour le commerce de la Flandre, ainsi que la ruine ou le dépérissement sensible d'un genre de Fabriques, d'où dépend notoirement la prospérité de ces contrées ».

Pour ces divers motifs, l'ordonnance de 1806 se propose de perfectionner et de compléter l'œuvre de ses devancières.

A cet effet, elle prescrit, en tout premier lieu, à tous les tisserands venant de la campagne, *aux jours de marché ordinaires*, de porter leurs toiles « directement et en droiture dans l'enclos du Marché, sans pouvoir ni les soumettre à l'examen de qui que ce soit, ni les présenter à vendre, ni les emmagasiner dans aucune maison, située dans toute l'étendue des rues qui se trouvent entre l'extrémité des Faubourgs et l'enceinte du Marché. » (*Art. 1^{er}.*)

Quant aux revendeurs dits *Kutser*s « important dans la ville leurs toiles en gros à la manière des marchands », ils peuvent les déposer et emmagasiner dans leurs domiciles ordinaires « sans toutefois pouvoir les transporter en d'autres maisons ni endroits quelconques. » (*Art. 2.*)

Les jours autres que les jours de marché, les tisserands et habitants de la campagne pourront déposer et emmagasiner leurs toiles dans l'endroit qui leur convient jusqu'au jour de marché suivant. (*Art. 3.*)

Ayant ainsi centralisé les toiles en des endroits déterminés, l'ordonnance les soumet à certaines formalités, dont les principales sont le *timbrage* et le *mesurage*. Elle s'occupe ensuite de la police du Marché et de celle des ouvriers et employés qui y sont occupés, pour prendre enfin un ensemble de mesures destinées à assurer d'une part la punition des mauvais tisserands et d'autre part des prix et des récompenses pour ceux qui exercent loyalement leur industrie.

* * *

Timbrage des toiles. — (*Art. 4-13.*)

Il avait pour but de constater d'une manière officielle la largeur des toiles mises en vente. Le timbre faisait foi et servait de garantie aux acheteurs. Il est expressément défendu à tous les vendeurs, tisserands ou *Kutters* de mettre en vente des toiles non timbrées. (*Art. 7.*)

L'ordonnance confie le timbrage des toiles à cinq employés, dont deux sont chargés de servir les tisserands et les trois autres les *Kutters* ou revendeurs. Auparavant, il n'existait que deux timbreurs, l'un pour les toiles larges — il avait sa table placée sur le Marché entre *het Toreken* et la maison dite *De halve Mane*, — l'autre pour les toiles de moyenne et petite largeur, dont la table était située en face du *Lijnwaadring* (1).

Les deux timbreurs pour tisserands se trouveront, selon l'usage, une heure avant l'ouverture du Marché devant les tables de timbrage (*Zegeltafels*). Ils « serviront les tisserands, habitants de la campagne et tous autres à tour de présentation, de suite et sans distinction. Ils ne pourront quitter leur poste avant

(1) *De Potter*, l. c. p. 199.

midi » sous peine d'amende et éventuellement de dommages-intérêts résultant des suites de leur absence. (*Art. 7 in fine.*)

Quant aux revendeurs — qui achetaient en gros aux tisseurs des quantités assez considérables de toiles — afin de faciliter les opérations, l'ordonnance affecte à leur service trois timbreurs spéciaux, qui sont chargés de parcourir les caves et magasins, où ils déposaient leurs pièces de toiles, et de procéder sur place au timbrage.

Ces caves et magasins se trouvaient sur le Marché même et dans les alentours immédiats, notamment dans la rue du Serpent et dans la rue des Peignes. L'ordonnance décrit minutieusement l'itinéraire que suivra chacun des timbreurs à domicile. (*Art. 7.*)

« Un des timbreurs se mettra à l'ouvrage au moins une heure avant l'ouverture du Marché, et marquera les pièces de toile des revendeurs dans les chambres ou caves qui leur servent de magasin, à commencer du côté nord-ouest de la ruelle dite « *du Serpent* », voisine à la rue Basse aussi loin qu'il s'y trouve des revendeurs ; il timbrera chez chacun de ces revendeurs toutes les pièces qu'il y trouvera déposées ou emmagasinées, en rétrogradant de maison en maison jusqu'à l'extrémité de ladite ruelle, qui donne sur le Marché même ; de là il avancera à gauche et continuera ses opérations de maison en maison du côté sud-ouest du dit Marché vers l'endroit dit grand Canon, aussi loin qu'il s'y trouve des revendeurs ; de là il retournera vers l'endroit où il a commencé ses opérations, rue du Serpent, et si de nouvelles pièces de toile y sont apportées, il les marquera successivement, au fur et à mesure qu'elles seront arrivées dans les magasins des revendeurs.

« Le deuxième officier commencera à la même heure ses opérations par la partie sud-est de la dite ruelle jusqu'au coin de la rue des Peignes, et il continuera dans cette rue par la partie sud-ouest, dans toute l'étendue où se trouvent les magasins ou dépôts des Revendeurs ; ensuite il commencera par la partie

nord-est de la dite rue et continuera jusqu'au cabaret dit l'Allemand (*Den Duyts*), c'est-à-dire dans toute l'étendue où se trouvent des Revendeurs.

» Ces opérations terminées, il agira derechef d'après les dispositions qui ont été indiquées relativement au premier officier.

» Le troisième officier opérera de la même manière; il commencera par la maison, sise au Marché du côté sud-est, et faisant le coin du vieux marché au Lin et rétrogradera ainsi jusqu'à la tourelle (*het Toreken*), et par toute l'étendue du marché jusqu'à l'extrémité du Vieux marché au Lin, aussi loin que s'étendent les magasins des Revendeurs; alors il commencera à opérer dans l'autre partie du Vieux marché au Lin et continuera du côté nord-est du marché du Vendredi, dans toute l'étendue où se trouvent des Revendeurs : toutes ces opérations terminées, il recommencera de la même manière qui a été indiquée pour les autres, et lorsqu'il ne trouvera plus de pièces qui doivent être timbrées, il en fera son rapport au Commissaire ou à ses Délégués dont il recevra des ordres ultérieurs ».

Il est interdit aux timbreurs d'admettre des toiles dans leur domicile, pour les y timbrer, et de les timbrer au marché, à un endroit autre que celui qui leur est assigné (*art. 13*). L'ordonnance prend diverses dispositions et précautions contre des fraudes possibles (*art. 9 et 10*). Elles menacent aussi de peines ceux qui falsifieraient les timbres ou effaceraient les marques. (*art. 5*).

Les timbreurs doivent apposer les marques d'une manière nette et distincte et d'après les indications données (*art. 8*). Ils sont munis de sceaux ou timbres, dont chacun porte un n° d'ordre de manière à pouvoir retrouver facilement l'employé qui a fait un timbrage déterminé (*art. 12*), cela pour permettre de faire des réclamations éventuelles, car chaque timbreur est responsable des fautes ou erreurs qu'il a commises. Il s'expose à des amendes et à des dommages-intérêts (*art. 6*).

La forme et la gravure des timbres a varié aux différentes époques. L'ordonnance annule les marques en usage jusque là et les remplace par des nouvelles, qui se composent d'un nombre exprimant en centimètres la largeur de la toile. Le système métrique remplace ainsi officiellement l'ancien mesurage par aune, bien que ce dernier ait continué à subsister dans l'usage courant et subsiste encore actuellement pour le calcul de la largeur des toiles.

Pour faciliter la comparaison entre les anciennes et les nouvelles marques, l'administration fit faire un tableau de concordance, dont la reproduction se trouve ci-contre. (1)

Les timbreurs recevront des vendeurs la rétribution d'un liard de Brabant (*een oord*) ou deux centimes par chaque pièce, sans distinction; et lorsque l'apposition du timbre est faite dans les caves, maisons ou magagins, la rétribution à donner par les vendeurs sera de deux liards ou quatre centimes par chaque pièce sans distinction (*art.* 11). Amendes contre ceux qui refuseraient de payer la rétribution. Par contre, le timbreur qui recevrait une rétribution plus forte était menacé des peines prononcées contre les concussionnaires. Vu le grand nombre des toiles arrivant au marché, l'office de timbreur rapportait des bénéfices relativement élevés.

« Vers le milieu du siècle dernier, on lui attribuait une valeur de 1,000 florins par an « selon la déclaration du conseiller Hélias, dont la femme possédait cet Office, » dit une note de l'époque, de l'échevin d'Hane. Il va sans dire que la femme d'un conseiller ne venait pas elle-même au marché pour procéder au mesurage; elle avait un employé, *een bedienlijk man*, qui remplissait à sa place cette fonction et recevait pour cela un salaire annuel de 100 fl. » (2)

(1) De Potter l. c. pp. 199,200 reproduit des marques plus anciennes encore que celles remplacées en 1806.

(2) De Potter : l. c. p. 205.

Police du Marché. — (art. 14-21).

Dès que leurs toiles sont pourvues de la marque réglementaire, les tisserands se rendent dans l'enceinte formée par les rangées de banquettes qui leur sont réservées.

« A l'effet, dit l'ordonnance, de pourvoir à ce que le bon ordre et la police soient mieux observés dans l'enceinte du Marché, et à ce que les pièces de toile ne soient pas endommagées par suite du temps pluvieux ou humide, il y sera placé, par l'Administration de la Ville, un nombre suffisant de rang de banquettes, et il sera marqué, sur l'extrémité de chaque rang, le nombre indiquant la largeur des pièces qui y sont exposées afin de faciliter les opérations des Marchands. » (art. 15)

« Les habitants de la campagne et les tisserands, qui se rendent dans l'enceinte du Marché, seront, d'après l'usage, tenus de se placer hors des lignes formées par les dites banquettes, exposant devant eux la pièce de toile, sans pouvoir en tout ou en partie, la cacher au moyen d'un sac, d'un peu de paille ou de toute autre manière, ni fourrer quelque chose au dessous de la pièce, à l'effet de la faire, par ce moyen, paraître comme étant d'une plus grande largeur ou de faire illusion sur telle ou telle déféctuosité. » (art. 16.)

Ces prescriptions ont sans doute pour but de couper court à certaines pratiques usitées. Mais nous ne comprenons pas très bien, pour notre part, que des vendeurs aient pu essayer, par certains artifices d'induire les acheteurs en erreur sur la largeur de la pièce, puisque cette largeur était constatée officiellement et que d'autre part, les banquettes étaient rangées par ordre de largeur des pièces, avec défense pour le tisserand d'occuper d'autres places que celle qui lui était assignée dans cet ordre. (art. 17).

Le marché se tenait en plein air. Les toiles n'étaient pas abritées. Mais, en cas de mauvais temps, elles pouvaient être couvertes ou mises à l'abri de la pluie moyennant la permission du commissaire du Marché. (art. 16 *in fine.*)

Le Marché s'ouvrait à 8 heures du matin, du 21 mars au

21 septembre et à 9 heures pendant les autres mois de l'année. (*art.* 14) Il se clôturait à 10 heures ou à 11 heures, selon les saisons. (*art.* 17).

Le signal de l'ouverture et de la clôture était donné par la cloche, suspendue au *Toreken*.

Auparavant on distinguait le *breede Merkt* et le *smalle Merkt*. Le premier s'ouvrait à 9 heures pour les toiles larges et à 10 pour les toiles de moyenne et petite largeur (1).

L'ordonnance supprime cette distinction. Il n'y aura plus dorénavant qu'un seul marché « pour la vente des pièces de toutes dimensions de largeur ». (*art.* 14).

Cette disposition nouvelle était motivée par la perte de temps qu'occasionnait à l'habitant de la campagne l'attente de l'ouverture du *smalle Merkt*, et on exprime l'espoir que cette faveur particulière sera reconnue par les tisserands, qui auront à cœur de faire en sorte que le Marché de Gand surpasse dorénavant tous les autres par la quantité et la qualité des toiles exposées en vente (2).

Aucune transaction ne pourra se faire avant le signal de l'ouverture du marché et de même avant que la clôture ne soit donnée, il est défendu d'examiner, de visiter et de vendre les toiles dans les rues ou hors de l'enceinte du Marché. (*art.* 14 et 17.)

Il est interdit aux tisserands et habitants de la campagne d'importuner les négociants ou acheteurs « en les suivant et en courant derrière eux » (*art.* 18). Chacun doit rester à la place qui lui est assignée.

Une pièce de toile achetée dans un jour de marché quelconque

(1) *De Potter* : l. c. p. 199.

(2) « Verhopen dat deze bijzondere gunsten door de Wevers zullen vergolden worden, en dat de Merkt der Stad Gend voortaan alle andere in overvloed van goede Lijnwaden en Fabriken mag overtreffen. » (*Cf. Tableau de concordance des anciennes et nouvelles marques : au verso.*)

né pourra être réexposée en vente au même jour et au même marché. (*art. 22*) D'autres prescriptions concernent les individus, étrangers au Marché « oisifs, vagabonds ou autres », qui ne pourront circuler dans les rangs des vendeurs; les femmes et les enfants des tisserands pourront entrer au Marché, mais devront se tenir derrière les banquettes « elles pourront toutefois aller s'asseoir sous la tente, en attendant que la vente de leurs toiles soit opérée. » (*art. 21*).

La police du marché est placée sous la surveillance de l'ad-joint commissaire au Marché, aidé des deux surveillants de la maison des Mesureurs, qui inspecteront notamment le timbrage et le mesurage, comme nous le dirons plus loin. (*art. 19*).

Les pièces de toiles, ni leurs propriétaires, ne peuvent sortir de l'enceinte du Marché, avant le signal de la clôture « à moins que les pièces ne soient marquées par l'acheteur ». Dans ce cas, les vendeurs et les acheteurs iront directement, par l'issue pratiquée à cet effet, vers la Maison des mesureurs, pour y soumettre les dites pièces au mesurage. (*art. 21*).

* * *

Le mesurage des toiles (art. 22-41).

Immédiatement après la vente et « sans qu'il soit permis de les transporter préalablement du marché ainsi que des caves et magasins, vers des maisons ou magasins des négociants et autres particuliers », les toiles seront mesurées par des officiers jurés qui constateront officiellement leur longueur et leur qualité.

L'ordonnance exemptait (*art. 22*) de cette formalité « les pièces de toile mesurées et timbrées sur d'autres marchés recon-nus du département. » Mais un *décret du 16 juin 1825* rapporta cette exception et soumit au mesurage toutes les pièces sans distinction.

Le mesurage se faisait anciennement en plein air sur une table de 10 aunes de long qui fut inaugurée en 1534, selon les indications de Marcus van Vaernewijck, rapportées par De Potter (1).

(1) *De Potter* l. c. pp. 206, 207.

En 1615, la Ville prît en location l'avant-salle (*voorzaal*) du *Merseniershuis* ou *Utenhovesteen* sur le marché et en 1651, elle acheta la très ancienne maison *Den Wolf*, pour être aménagée en Halle aux toiles ou place de mesurage, d'où elle reçut le nom de *Lakenmetershuis*. Les acheteurs et vendeurs furent très satisfaits de cette installation. Ils ne devaient plus dorénavant être incommodés par le mauvais temps « surtout, les pauvres habitants de la campagne, qui venaient de 3, 4 ou 5 lieues de loin avec leur toile sur le dos et devaient encore parfois rester pendant 3 ou 4 heures, mouillés et fatigués en plein air avant de pouvoir vendre leurs pièces de toiles. » (1)

Les mesureurs doivent se trouver à la Maison des mesureurs à 8 ou 9 h. du matin, selon les saisons (*art.* 23). Ils suivront dans le mesurage l'ordre de présentation des toiles. Cependant, celles des tisserands auront le pas sur celles des *Kutters* (*art.* 24, 35). Les mesureurs sont aidés par les *tireurs* (*trekkers*) qui déploient les toiles et par les *plieurs* (*opbinders*) qui les replient après l'opération. Lorsqu'une toile est mesurée, les mesureurs en marquent l'extrémité d'une ligne de craie rouge et apposent à côté leur marque ou timbre (*art.* 36). A cet effet, ils seront pourvus de nouveaux timbres et chacun aura son numéro d'ordre, de manière à ce que l'on puisse facilement reconnaître les toiles marquées par les différents mesureurs (*art.* 28).

Différentes dispositions sont prises par l'ordonnance pour assurer la loyauté des opérations et prévenir des fraudes éventuelles (*art.* 34, 35, 38). « Lorsque le vendeur croira que le mesurage aura été fait de manière qu'il en soit résulté un préjudice pour lui, il sera libre de demander que les pièces soient mesurées une seconde fois ; le commissaire ou les experts les feront mesurer, en leur présence, par un autre mesureur... Au cas où la pièce sera reconnue dûment et fidèlement mesurée, le vendeur sera tenu au double de la rétribution ordinaire fixée

(1) *De Potter* l. c. p. 207.

pour le mesurage; si au contraire, il lui a été porté quelque préjudice, le mesureur et le tireur acquitteront, envers le vendeur, tous les dommages et intérêts qu'il aura pu souffrir ». (*art.* 34.)

Un receveur spécial est nommé pour percevoir les rétributions dues pour le mesurage, qui sont pour toutes les pièces de toile venant du marché : 3 1/2 sols (32 centimes), pour celles des revendeurs dits *Kutser*s 4 sols (36 centimes). » Dans ces sommes sont comprises, les rétributions connues anciennement sous le nom de deniers de remise, de mesurage, de pliage, de liage, ainsi que de la Halle, de table et de droit de place.

Le receveur se rendra chaque vendredi, à l'heure de l'ouverture du marché, à l'entrée de la Halle de mesurage, pourvu d'un tronc portatif et fermé et dont la clef sera déposée à la Maison de Ville; il y demeurera jusqu'à 7 heures du soir, pendant l'hiver et jusqu'à 8 heures pendant l'été, à moins que l'opération du mesurage ne fut terminée avant ce temps (*art.* 27).

Il arrivait que des toiles fussent présentées au mesurage, à des jours autres que les jours de marchés ordinaires. Toutes les tables de mesurage ne fonctionnaient pas alors, mais on tirait au sort ou on désignait d'une autre manière convenue les tables et les employés qui devaient se charger de ce service extraordinaire. Le receveur devait toujours être présent pour toucher la rétribution fixée (*art.* 39).

C'est à l'adjoint-commissaire au marché que revenait la haute surveillance du marché. Mais comme il lui était impossible de veiller à ce que tous les articles de l'ordonnance et surtout ceux qui avaient rapport au mesurage fussent exactement observés, on lui adjoignit deux officiers ou *surveillants* expérimentés. « Ils seront présents à la Halle des mesureurs tous les vendredis et autres jours, lorsque des pièces de toile seront mesurées; ils y veilleront *ainsi que le receveur* à découvrir la fraude dans les pièces ainsi que la négligence portée dans l'exécution des articles de cette ordonnance pour tout ce qui regarde la

Maison des mesureurs, et feront au commissaire le rapport de leurs observations » (*art.* 29).

Le Receveur avait donc aussi, outre ses fonctions propres, la mission de collaborer à la surveillance du marché. Les surveillants et lui avaient de même, dans leurs attributions, la police des autres employés : mesureurs, tireurs, plieurs et tous autres officiers attachés à la Halle de mesurage (*art.* 32).

Tous ces fonctionnaires et employés, de même que les timbreurs, devaient prêter serment ès mains du Maire ou de son Adjoint, en Marché public du Vendredi (1). Ce serment sera renouvelé tous les ans (*art.* 40).

Ils devaient avoir leur domicile en ville et n'en pouvaient changer « à l'insçu du Maire » (*art.* 41). De même, défense leur était faite de se faire remplacer sans l'assentiment du Maire (*art.* 47). L'ordonnance fait aux différents employés des recommandations spéciales en vue des bons soins à donner aux toiles et de leur bonne conservation, de la bonne conduite et du bon ordre (*art.* 43).

De Potter nous rapporte que « les différents employés et ouvriers du Marché du Vendredi se réunirent le 28 *juin* 1662 en une confrérie en l'honneur de la Ste-Trinité et eurent leur chapelle en l'église St-Jacques. Les confrères s'engageaient à

(1) Voici la formule du serment du mesureur de toiles (*lijncwaadmeter*) telle que la rapporte De Potter, l. c. p. 205-206. — « Dat sweere ick, ghesworene meter te syn vande lynae laeckenen deser stede van Ghendt; syne Conincklyke Majesteit, heere en de weth goet, ghetrauwe ende onderdanich te syne; de coopers ende vercoopers van lijnwaeten promptelick voor den ghestelden loon te dienen, ende hunne lynae laeckenen ghetrauwelick te meten, zoo jnt witte als jnt rauwe, ende elck gheven dat hem toecompt; de lenghe voorsichtelick ende clærlick, met goede roode aerde, op het eynde te teeckenen, ende daer neffens stellen myn gheordonneert gesneden werk met goede olye verfve; gheene gaeten, scheuren, naeden ofte merckelicke fauten ende frauden te laeten passeeren, sonder daeraf kennisse te doen ende daer vooren af te legghen een half elle ofte meer, naer dat de schaede zyn sal; ende my voorders jn alles te quytten zonder faveur, composeeren ofte dissimulacye; ende eyndelinghe jn alles te doene dat een goet ende ghetrauwe meter van lynen laeckens schuldigh is en behoort te doene. *Alsoe moet my Godt helpen ende alle syn heyligen* ».

porter un flambeau dans les 3 processions ordinaires de la paroisse, notamment le jour de la Pentecôte (*Sinksendag*), le premier dimanche après et le jour de l'Octave du St-Sacrement; de plus, ils étaient obligés d'entendre une fois par mois la messe dans la chapelle de la confrérie; de signer une *doodschuld* de 2 *schellingen groote* et d'assister à la messe annuelle pour les confrères décédés » (1).

En deux appendices qui terminent l'Ordonnance, sont exposées les mesures relatives à la punition des tisserands qui mettent en vente des pièces vicieusement ou frauduleusement tissées et d'autre part les prix et récompenses destinés aux bons tisserands.

De nombreux édits, placards et ordonnances avaient depuis longtemps réglementé la fabrication des toiles. Une dernière fois, le préfet du département de l'Escaut, avait en 1803, codifié la réglementation à ce sujet, en vue de réprimer les fraudes qui nuisaient à la bonne réputation des toiles flamandes. (*Arrêté du 16 pluviôse an XI.*)

Néanmoins les fraudes se continuaient nombreuses (2). Pour remédier à la situation, l'Ordonnance décide qu'une Commission de 6 experts sera nommée tous les ans « par la généralité des négociants en toiles, convoquée sous l'agrément du Maire ».

Cette Commission aura une mission générale de surveillance et jugera sur le fait toutes les contraventions reprises dans

(1) *De Potter* : l. c. p. 207.

(2) « Malgré tant de punitions infligées ci-devant en vertu des Ordonnances les plus sévères et souvent renouvelées, l'expérience journalière prouve que des individus malveillants ou mal intentionnés, exposent en vente au Marché ou tiennent déposés dans leurs caves ou magasins, des pièces de toile dont la partie inférieure, qui n'est pas en évidence, est souvent d'un tiers et même de la moitié inférieure en valeur et en mérite, soit par la mauvaise qualité de la matière, par du fil plus grossier, par une tissure moins travaillée, d'un ou de plusieurs mètres, qu'ils savent adroitement cacher lors du pliage de la pièce, au moyen d'un pli, etc., par quelles manœuvres le négociant est trompé au grand préjudice de la réputation même des toiles de ces contrées. » (*Ordonnance*: p. 20.)

l'Ordonnance. Sa mission spéciale consistera à se prononcer sur tous les défauts et vices de fabrication.

Tout acheteur d'une pièce défectueuse peut résilier le marché. Cependant, le vendeur, s'il le juge convenable, peut soumettre la pièce à la Commission des experts. Si celle-ci prononce contre le vendeur et reconnaît l'existence d'une fraude ou d'un défaut de fabrication, la toile est confisquée au profit des indigents et exposée *aan het Torreken* pendant deux jours de marché successifs « portant l'indication écrite en grands caractères du nom et de la demeure du vendeur ». La Commission peut aussi ne condamner et ne confisquer qu'une partie d'une pièce, reconnue vicieuse. « Et au cas qu'une pièce de toile fut arrêtée à la Halle des mesureurs, comme étant d'une qualité vicieuse ou frauduleusement tissée, celui qui l'aurait achetée n'aura aucun droit de la réclamer quand même elle serait munie de sa marque, avant qu'elle n'ait été examinée par le Commissaire ou par les Experts et reconnue comme pouvant être livrée et donnée à la circulation. »

Les extrémités des pièces étant souvent d'une valeur moindre, les négociants sont invités à transporter les pièces de cette nature à la Mairie. Toute longueur ainsi défectueuse de plus de 30 centimètres sera coupée au profit des pauvres et il sera remis à l'acheteur une note, tenant lieu de procès-verbal et lui permettant d'agir en dommages-intérêts contre le vendeur.

Pleins pouvoirs sont d'ailleurs laissés à l'adjoint-commissaire au marché, ainsi qu'aux commissaires-experts de visiter les pièces de toiles à tout moment, avant ou après le marché, partout où elles se trouvent.

Enfin, pour stimuler le zèle des bons tisserands, l'ordonnance organise tout un système de cartes de récompenses, qui leur seront délivrées par les négociants et les experts et qui leur permettront de prendre part aux distributions de prix, qui auront lieu tous les deux ans. Ces distributions se faisaient avec

une certaine solennité et de nombreux discours prononcés à ces occasions nous ont été conservés.

• •

L'ordonnance de 1806, que nous venons d'analyser fut encore suivie d'un décret du 8 juillet 1820.

Mais ce fut là, comme le chant du cygne d'une de ces minutieuses réglementations du commerce et de l'industrie, qui caractérisaient le système économique de l'ancien régime. Elle était bien dans l'esprit de l'époque. Cet esprit venant à changer et les circonstances économiques s'étant modifiées, la réglementation devint bientôt sans objet. Les marchés de toiles déclinerent, puis disparurent, entraînant à leur suite dans l'oubli ce qui restait des anciennes ordonnances.

(Applaudissements).

M^r L. Varlez. Dans son travail très documenté, M^r Ern. Dubois a fait fort justement observer qu'en 1806, les tissus de lin vendus au marché de Gand étaient presque tous apportés en ville par des tisserands de la campagne. Mais si on remonte de quelques années en arrière, on constate que le tissage des toiles et des coutils avait formé une des industries principales de la ville.

Au cours d'un travail sur les salaires à Gand, actuellement en voie de publication, j'ai eu l'occasion de faire à ce sujet des recherches aux archives anciennes et modernes de Gand et d'y retrouver quelques documents inédits sur l'histoire de cette industrie à la fin du XVIII^e siècle.

De 1749 à 1780, il n'y avait en moyenne dans la corporation des tisserands de toiles et de coutils que 238 métiers pour lesquels on payait le droit prescrit par le règlement (nombre variant entre 212 et 283 métiers). On s'occupait surtout de certains travaux spéciaux, surtout de tissus rayés qui formaient le travail ordinaire des tisserands gantois. Contrairement aussi aux tisserands de la campagne qui étaient de petits entrepreneurs d'in-

dustric, les gantois travaillaient presque tous pour un maître qui leur fournissait la matière première, et ne payaient que leur travail. Le nombre des patrons pour lesquels ces tisserands travaillaient ne paraît pas avoir dépassé le nombre de vingt ou de trente.

En tous cas la situation de ces ouvriers semble avoir été très peu stable : de 1749 à 1766 nous voyons qu'on a dû payer le droit d'entrée pour 389 ouvriers, parmi lesquels il y avait probablement bon nombre d'aides : de 1773 à 1780, la population paraît avoir été plus stable, car 93 compagnons seulement ont payé pendant ce temps le droit de 10 sols réclamés pour l'achat du droit de faire des toiles grises et de travailler comme compagnon libre pour les suppôts libres du métier. Peut-être aussi la corporation était-elle alors en pleine décadence à Gand, où les tisserands étaient incapables de lutter contre les bas salaires payés à la campagne. C'est ce que semble indiquer l'obligation où l'on avait été, le 22 février 1772, de fusionner à nouveau le métier et de réunir dans une seule corporation, avec les tisserands de toiles et de coutils, les fabricants de légature et de boere-caffa, les tisserands de tiretaine, de flanelle et de serviette, les doubleurs et les fabricants de tapisseries. Un peu plus tard on supprima même le droit d'entrée pour les compagnons, de telle sorte qu'on ne peut plus indiquer le nombre des nouveaux ouvriers. Quant aux maîtres, en sept ans, on n'en compte alors que six nouveaux, payant un droit d'entrée de 8 livres.

Tout cela n'avait à la vérité pas bien grande importance, car au dire du magistrat de la Keure de la ville de Gand dans un mémoire de 1765 touchant la défense de sortie des lins, « mille ou quinze cents métiers ne donnent pas bien grande considération à la fabrique des toiles, puisque dans un seul village des châtellenies du Vieuxbourg, d'Alost, Courtrai, Audenarde, etc., comme Evergem, Waerschoot, Somergem, Sleydinge, Nevele, Thielt, Asper, Syngem, Oosterzeele, Baelegem, etc., il y en avait plus de mille ».

Mais le marché aux toiles était une des grandes sources du commerce de Gand, maintenant bien réduit. En 1729, lors de la création de la Chambre de Commerce de Gand, c'était une des trois grandes branches représentées dans cet organisme par deux délégués. Et cette importance était légitime, car parmi les commerçants notables de Gand, en 1789, le Wegwijzer note 69 marchands de toiles.

La décision de la corporation qui entre 1782 et 1787 décida de supprimer le droit d'entrée des compagnons tisserands paraît avoir attiré à Gand un nombre assez considérable de tisserands. A ce moment (1786) le métier avait le privilège exclusif de tisser toutes espèces d'étoffes et de fabrications à la réserve des draps de laine dépendant des Drapiers.

L'arrivée des Français mit définitivement fin au système des corporations à Gand. L'une des premières occupations du régime nouveau fut de dresser une statistique industrielle. Le recensement opéré en l'an III par le gouvernement français établit qu'il y avait eu à Gand, avant la guerre de conquête, 33 fabricants de toile rayée avec 991 ouvriers. On ne dit pas combien il y avait parmi eux de tisserands, de bobineurs, d'épouleurs et d'ourdisseurs. Le tissage des toiles était à cette époque l'industrie principale de la ville : après elle venaient les 10 imprimeries de toiles avec 881 ouvriers, ensuite les 388 filtiers (fileuses), presque tous femmes ou enfants.

On voit que l'industrie du lin était à cette époque la seule industrie importante de Gand. Mais après la guerre de conquête, en l'an III, la situation avait considérablement empiré : il n'y avait plus que 301 tisserands, 178 imprimeurs, 287 filtiers.

A la fin du XVIII^e siècle, les tisserands gantois fabriquaient surtout des tissus rayés ou en couleurs pour le compte et d'après les ordres des négociants qui fournissaient les dessins selon le goût du pays auquel ils les destinaient.

Mais à la campagne, presque tous les tisserands de toile travaillaient pour leur propre compte, isolés et misérables.

« Dans tout le département, on ne trouve pas une fabrique de toile écrue qui travaille à trois métiers réunis dans un même local », dit Faipoult dans son mémoire statistique.

Les habitants entre le Canal du Sas de Gand et celui de Bruges faisaient surtout les grosses toiles, ceux entre le canal de Bruges et la Lys faisaient des qualités supérieures et plus on se rapprochait de la commune de Deynze et du Sud de la province, plus la qualité devenait fine : aux environs de Courtrai, on faisait le linge de table, le linge damassé et en général les toiles fines.

Pour les salaires, payés à la pièce et suivant l'activité, les renseignements sont fort rares : les tisserands étaient toujours connus comme très misérables, mais on n'aimait pas beaucoup à sonder l'étendue de leur misère. « On ne comprend en vérité pas », disent cependant en 1765, les grands baillis et hauts échevins des pays de Waes et de Termonde, dans leur réponse au magistrat de la Keure de Gand, « comment le magistrat de Gand a osé exhorter les administrateurs du pays de Waes à une augmentation des fabriques de toiles après avoir posé que plus de la moitié des tisserands qui fréquentaient le marché de Gand ne gagnent, *avec tout leur ménage*, que 7 à 8 sols, en travaillant depuis 4 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, vivant dans des cabanes à la campagne, de pain bis, de pommes de terre, de lait battu, d'un peu de lard le dimanche, et d'eau ». Les mieux rétribués étaient évidemment les tisserands de linges damassés et, même pour eux, les salaires étaient fort bas. M^r Viry, dans son rapport statistique sur le Département de la Lys, évalue leurs salaires de 0,72 fr. à 1.09 fr. par jour lorsqu'ils travaillent à la journée.

Ainsi amenée dans la ville pendant l'éclipse de l'industrie gantoise, pendant que la draperie se mourait et avant que l'industrie cotonnière ne fût vivace, l'industrie linière tomba de nouveau dès que la filature du coton se développa à Gand. La vieille industrie quitta de nouveau la ville pour se réfugier dans

les campagnes qui seules pouvaient la faire vivre dès qu'apparaissait quelque activité industrielle.

La masse des fileuses de lin gantoises entra dans les filatures de coton ; les tisserands de lin entreprirent le travail du coton plus facile, plus rémunérateur et plus régulier, et Gand fut, pour un temps, de nouveau presque complètement débarrassée de l'industrie linière. En 1811, le travail manuel du lin avait disparu. Il n'y avait plus qu'une petite filature mécanique de lin avec 30 ouvriers fileurs et 30 tisserands. Tous les autres tisserands gantois paraissaient ne plus s'occuper alors que du tissage de coton.

Et on le comprend si on songe au développement phénoménal que prenait alors cette dernière industrie : en l'an III Gand ne renfermait que 81 ouvriers cotonniers, en 1803 (thermidor an XI) la filature de Liévin Bauwens ne comptait encore que 227 ouvriers, tandis qu'en 1810, dans un recensement ordonné par l'empereur, le maire de Gand renseignait dans sa ville 1280 fileurs, 2728 tisserands, 637 imprimeurs et 5011 autres travailleurs, soit ensemble 9656 ouvriers cotonniers.

M^r V. van der Haeghen. Il y avait aussi, jusque vers la fin du siècle dernier, les sœurs fileuses dont l'organisation est peu connue. Elles avaient une réelle réputation pour la fabrication des damassés et des serviettes. La fabrique se trouvait au marché au Bétail et, antérieurement, au Reep. C'est un fait intéressant à rappeler ici et au sujet duquel je pourrais donner quelques renseignements complémentaires dans une prochaine séance.

IV.

L'exposition de l'art ancien et des gildes à Liège.

M^r J. Maertens. Messieurs, chargé, par Monsieur Varenbergh, notre ancien et regretté vice-président, de le remplacer comme délégué provincial à la susdite exposition, je viens aujourd'hui vous en donner un petit aperçu. L'exposition, placée sous

le haut patronage de S. A. R. Mgr le Prince Albert s'est ouverte le 20 mai, en présence du Gouverneur de la Province et des principales autorités de la ville, pour se clôturer le 22 juillet. Elle était divisée en deux parties; la première, comprenant l'art ancien exclusivement liégeois, exposée dans les salles de l'Emulation; l'autre, se rapportant aux anciennes gildes, chambres de rhétorique, etc., était renfermée, faute de place, dans la vaste salle des Promotions de l'Université. L'art liégeois était particulièrement bien représenté dans le mobilier, surtout en ce qui concernait les époques Louis XIV, XV, XVI et dans la verrerie, façon de Venise, par les magnifiques spécimens de la collection de M^r Baar, de Liège. La peinture était également représentée par quelques productions des maîtres liégeois, malheureusement incomparables à nos admirables chefs-d'œuvres flamands. Je dois citer cependant le portrait de Lambert Lombard, appartenant à la marquise de Péralta, peint par lui-même dans un coloris rappelant la facture de Rembrandt; Lombard était né à Liège en 1506 et mourut en 1560. Il me serait impossible de vous décrire toutes les richesses accumulées dans les collections de pièces d'orfèvreries, sculptures, armes, cuivres, etc., renfermées dans les nombreuses vitrines; d'ailleurs je craindrais de vous fatiguer par de trop nombreuses énumérations. Pour cela, je me permets d'offrir à ces Messieurs du bureau les deux catalogues de l'exposition, celui de l'art ancien et celui des anciennes gildes, afin de les déposer dans la bibliothèque de la société, où chacun pourra y puiser les renseignements, à même de l'intéresser. Je vous recommande spécialement le catalogue des gildes, qui pourra être consulté à titre documentaire, car il renferme l'histoire et les richesses de chaque gilde ayant exposé.

Traversons maintenant la place de l'université et pénétrons dans la grande salle académique. Tout autour pendent les anciennes reliques de nos corporations. Ces drapeaux aux couleurs fanées, nous rappellent les luttes de nos anciens métiers

combattant pour le maintien de leurs privilèges ; aussi contemplons-nous avec fierté ces débris de nos gloires anciennes et de la force de nos vieilles communes flamandes. Malheureusement, le temps, notre cruel ennemi, ne nous en a laissé, pour plusieurs, que le souvenir. Nous voyons également ces innombrables colliers, insignes d'une royauté éphémère, qui font cependant l'orgueil de nos gildes, tant dans les villes que dans les campagnes ; ces coupes travaillées avec un goût admirable et dans lesquelles l'on offrait le vin d'honneur au vainqueur du tir ; de vieux parchemins, des livres d'or ornés de précieuses enluminures ; des armes de toutes espèces ; des bâtons de cérémonies ; des tableaux représentant les rébus de nos anciennes chambres de rhétorique, etc., en un mot, l'étalage de toutes nos reliques du passé. Je dois vous signaler ici, parmi les objets principaux, le collier des orfèvres appartenant à M^r de Kerchove d'Ousselghem, le collier de la gilde de Saint-Sébastien de Tongerlo, fondée en 1540, et dont le sujet principal est travaillé dans le gothique le plus pur, les anciennes arbalètes données par Marguerite de Parme et le duc d'Albe, à la compagnie royale des Arbalétriers de Visé, fondée en 1310 et que la Révolution Française même n'a pas su dissoudre.

Nous avons pu également admirer tout cela sous un aspect bien plus intéressant, dans le magnifique cortège des anciennes gildes et corporations, sorti le 4 juin et ayant compris 60 groupes. Toutes les Gildes et Chambres de Rhétorique y ont pris part avec leurs anciens drapeaux, colliers, blasons, etc. : c'était d'un effet des plus curieux, surtout, lorsque réunies place Saint-Lambert en un énorme serpent, on voyait toutes ces soies entremêlées, ces costumes, ces musiques : on aurait cru assister à quelque joyeuse entrée, du bon vieux temps. N'oublions pas, non plus, les géants sortis de leur antique manoir et qui ont fait la joie du peuple liégeois, pas du tout habitué à ces sortes de visiteurs.

Un mot encore pour vous dire la façon brillante dont la

Flandre Orientale était représentée et les succès que les différentes sociétés y ont remportés. J'étais parvenu, à force d'instances, à rassembler 129 objets se rapportant exclusivement aux anciennes gildes; ceux-ci ont été assurés pour la somme de 386,000 francs. Je dois un mot de remerciement à l'administration communale de Gand ainsi qu'à ces Messieurs de l'administration du Musée qui ont bien voulu me confier les deux beaux colliers de la confrérie Saint-Antoine et de la confrérie Saint-Georges. Aussi en souvenir, Messieurs, ai-je pu obtenir une des médailles en argent de l'exposition, frappée à l'effigie du Prince Albert et première du genre, pour être déposée dans la collection des médailles du Musée.

Voici, dans l'ordre du programme, les différents prix obtenus par les sociétés de la Flandre Orientale : je vous ferai remarquer d'abord, que l'exposition étant en même temps un concours entre les différentes gildes, il fallait participer au cortège pour avoir droit aux primes. Drapeaux modernes appartenant à une société ancienne : 4^{me} prix, 25 francs et médaille en vieil argent, gilde de tir à l'arc Guillaume-Tell d'Evergem. Etendards modernes : 1^{er} prix, 200 francs et médaille de vermeil, à la chambre principale de rhétorique « Les Fonteinistes » de Gand. Drapeaux anciens : 6^{me} prix, 50 francs et médaille en vieil argent, aux Fonteinistes de Gand. Flammes : 2^e prix ex æquo, 50 francs et médaille d'argent, à la gilde de Saint-Georges d'Oostmalle et les Fonteinistes de Gand. Fanions : 2^e prix ex æquo, 25 francs et médaille en vieil argent, aux Fonteinistes de Gand et à la chambre de rhétorique de Hasselt. Armes anciennes : 3^e prix, 50 francs et médaille en vieil argent, aux canons de la gilde de Saint-Sébastien d'Alost. Objets hors concours. Colliers : médaille d'argent et diplôme au collier des orfèvres, appartenant à M^r de Kerchove d'Ousselghem de Gand ; diplôme de seconde mention spéciale, au collier de la chef confrérie Saint-Antoine de Gand ; troisième mention spéciale et médaille d'argent à la confrérie royale et chevalière de Saint-Michel à Gand, pour les différents

objets exposés ; médaille d'argent et diplôme, pour les différents objets exposés par M^r Joseph Maertens de Gand. Géants : second prix, 150 francs aux géants de l'Escaut, de Wetteren. Le géant de Gand, le Tambour Major, n'ayant aucune valeur archéologique et ayant participé à titre de curiosité, 100 francs. Pour les chambres de rhétorique les mieux représentées au cortège : 2^e prix, 200 francs et médaille d'argent, les Fonteunistes de Gand. Bouffon le plus original : 1^r prix ex æquo, 50 francs, aux bouffons des deux chambres de rhétorique les Violieren d'Anvers et les Fonteunistes de Gand. Musique : 6^{me} prix, 25 francs, à la sonnerie de trompette de la gilde de Guillaume-Tell d'Evergem. Les particuliers et les autres sociétés ont reçu un diplôme de participation.

Je ne puis oublier, non plus, la fête qui s'est donnée au théâtre le soir du cortège. La chambre de rhétorique « Les Violieren » d'Anvers et « les Fonteunistes » de Gand nous ont interprété deux comédies flamandes des plus réussies ; au programme était encore joint une petite comédie wallonne et française, jouée par des amateurs liégeois : de cette façon il n'y eut pas de jaloux. Mais, je ne dirai pas la même chose des acteurs, car plus d'un aura jaloué la façon brillante dont les Fonteunistes abordaient la scène.

Je termine, Messieurs, en rendant encore hommage au commissaire général M^r Van de Castele, qui a été l'âme du comité de l'exposition et à M^r Terme, pour la façon, intéressante et originale à la fois, dont il avait placé les différents objets.

(Applaudissements).

M^r le Président. Nous devons une reconnaissance toute spéciale à M^r Maertens, et ce à un double titre ; d'abord pour les soins qu'il a apportés à la conservation de objets qui lui ont été confiés, et, ensuite, parce qu'il a bien voulu aujourd'hui nous parler de l'exposition. Cet exemple, me paraît-il, devrait être suivi par d'autres. Il arrive bien souvent que plusieurs de nos confrères se rendent à des expositions qui ont lieu à l'étranger ;

si nous pouvions avoir ici, de temps en temps, l'écho d'une de ces visites, nous en serions excessivement heureux. Car de même que le proverbe latin a dit : « Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe », de même tout le monde n'a pas les loisirs de se rendre aux expositions. Pour ceux qui n'ont pas cette bonne fortune, il serait utile autant qu'agréable d'entendre des archéologues de la compétence de M^r Maertens, venir donner ici leurs impressions, et suppléer ainsi à ce qu'on n'a pas pu voir de ses propres yeux. Puisse ce vœu être entendu, et l'exemple donné par notre confrère suivi par beaucoup d'autres.

—

V.

Les Flamands à la bataille de Courtrai (11 juillet 1302).

M^r **le Président**, en l'absence de M^r Fris, donne un résumé du travail publié ci-après.

—

VII.

Correspondance inédite du Chartreux gantois Livinus Ammonius.

M^r Roersch étant absent, cet objet est remis à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Les Flamands à la Bataille de Courtrai.

(11 JUILLET 1302).

Rien de plus difficile que de fixer la vérité au sujet des batailles ; les descriptions que nous en ont laissées les témoins oculaires, les combattants eux-mêmes, présentent de telles dissemblances, sinon des contradictions si flagrantes, qu'il ne faut pas s'étonner si les écrivains, qui nous rapportent les récits des combats par simple *ouï-dire*, ne concordent presque sur aucun point.

Pour la bataille de Courtrai, nous ne possédons que des récits de seconde main. Les moins importants sont ceux que Monsieur H. Pirenne (1) a désignés sous le nom collectif de *la Version française* de la bataille, parce que leurs rédacteurs tiennent leurs informations des fuyards de l'arrière-garde de l'armée française, assez éloignée du véritable champ de bataille, le seul corps d'armée qui échappa au massacre de la *Groote Beek* et de la *Lange Mere* ; par suite leur récit est aussi inexact que confus.

Les chroniques flamandes, les *Annales Gandenses* du frère mineur anonyme et la Continuation de la *Genealogia Comitum Flandriae* rédigée par Bernard d'Ypres, moine de Clermarais sont trop laconiques, au sujet des divers mouvements et attaques successives de l'armée française et de la tactique de l'armée flamande, que pour en tirer grand profit. On peut dire que Louis Van Velthem, le curé brabançon de Sichem, puis de Velthem, nous a laissé dans sa continuation du *Spiegel Historiael* de Van Maerlant, le seul tableau détaillé, à la fois pittoresque et vraisemblable de la célèbre bataille qui a rendu possible l'unification des diverses principautés des Pays-Bas.

C'est donc de son texte que nous nous servons le plus dans la

(1) *La Version flamande et la version française de la Bataille de Courtrai* (1890) ; *Note supplémentaire* (1892) ; *Note sur un passage de Van Velthem* (1899), le tout dans les *Bull. de la Comm. Roy. d'Histoire*.

courte notice qui nous occupe en ce moment ; le grand nombre de combattants qu'il désigne nominativement, les nombreux épisodes de la lutte qu'il décrit, justifient notre choix. Nous tâcherons également de tirer le plus grand parti des documents publiés par Gilliodts-van Severen, dans son *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, pp. 70 suiv., et *Le Compte Communal de Bruges en 1302* publié par M^r Colens dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. XXXV, 1885.

*
* *
*

1. *Le Nombre des Flamands*. — Les chroniqueurs sont loin d'être d'accord sur le nombre des combattants flamands.

Louis Van Velthem ne fixe pas de chiffre ; pourtant il affirme que la cavalerie française avait une force double de l'armée flamande (1) ; il y a là évidemment une exagération, car dans ce cas il n'y aurait eu sous la bannière du Lion que 4 à 5,000 hommes (2). Il est probable que le poète brabançon veut parler de l'armée française toute entière, qui comptait d'après Villani environ 50,000 hommes (3).

Les *Annales Gandenses* du frère anonyme de la place des Récollets à Gand, donnent comme effectif de l'armée flamande : « circiter sexaginta milia peditum » (4) ; ce chiffre est certainement surfait, et l'on peut croire qu'il faut l'attribuer à une de ces exagérations patriotiques habituelles au Franciscain (5).

La continuation de la *Genealogia Comitum Flandriae seu*

(1) *Spiegel*, L. IV, ch. XXIX, p. 250 : « Elc Vlaminck hadde, des geloefs wel twee orsen op hem comende snel ».

(2) Villani, ap. Muratori, T. XIII, cl. 384, donne 7,500 cavaliers ; le *Spiegel*, Liv. IV, ch. XXIV, p. 249, dit 7024 (ou 7080 ?) ; les *Annales Gandenses*, p. 29 : « circiter X millium equitum », la *Chronique artésienne*, p. 47, donne le même chiffre.

(3) Villani, cl. 384 et 386.

(4) P. 30.

(5) *Ibid.*, p. 22 : « Flandrenses, homines fortes et bene nutriti ac optime armati, de peditibus Francorum quasi non curant », dit-il de façon fort gasconne. De même à Mons-en-Pévele, il exagère l'effectif de l'armée flamande en l'évaluant à 100,000 hommes, *Ann. Gand*, p. 69.

Chronicon Comitum Flandrensium parle seulement de « *pauci viri* » contre une « *multitudo* » de Français (1).

Giovanni Villani dans ses *Historie Fiorentine* évalue les arbalétriers et piétons français à 40,000 hommes, et dit que ce dixième corps d'armée formait le double de l'armée flamande toute entière qu'il fixe à vingt mille piétons (2).

Aucune autre chronique ne nous fournit quelque renseignement. Nous allons essayer pourtant de déterminer d'une façon plus précise les forces de l'armée flamande à Courtrai.

Remontons aux événements qui suivirent immédiatement le « fait dou bon Venredi de Bruges » (3). Guillaume de Juliers et Pierre De Coning rentrent dans la ville cinq jours après le massacre (4) ; le « Clerc de Juliers » lève une armée à Bruges et dans le Franc, chasse les Leliaerts et assiège la garnison française qui occupait le château Comtal de Wijndale ; il y laisse un corps suffisant pour s'emparer de la place (5), et accompagné du chef émeutier de Bruges, Pierre De Coning (6), et d'une assez forte troupe de Brugeois et de Franconates, il court soulever toute la population de la Flandre Maritime, paysans et pêcheurs, de Ghistelles à Nieuport, accueilli partout comme un libérateur ; Hondschote, Bourbourg, Bergues, se donnent à lui et le 9 juin, son armée, sans cesse agrandie par les populations exaspérées « qui a Francis et Liliardis suis fuerant oppressi et quasi ad servilitatem redacti » (7), vint battre les murs de Cassel (8) ; il y assiégea les sires de Haves-

(1) *Thesaurus Anecdotorum* de Martène-Durand, T. III, cl. 408, ou J. de Smet, *Corpus*, T. I, p. 168.

(2) « Venti mila huomini », cl. 385 ; « Nostrî balestrieri e gli altri pedoni, che n'havemo due cotanti di loro », cl. 383.

(3) C'est le nom contemporain des Matines Brugeoises ; cf. Colens, *Compte*, p. 85 ; L. van Velthem, L. IV, ch. XVI, p. 233 ; Limburg-Stirum, *Codex Diplomaticus Flandriae*, t. II, p. 18, n° 201.

(4) Colens, *Compte*, page 110, 23 Mai.

(5) *Annales Gandenses*, p. 27.

(6) L. van Velthem, L. IV, ch. XX, p. 238 ; *Chronique Artésienne*, p. 44.

(7) *Annales Gandenses*, p. 28.

(8) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, n° 171, p. 112 ; le 9 juin à Cassel (p. 116), le 24 Juin à Poperinghe (p. 119), le 26 à Courtrai (p. 119).

kerke durant quinze jours, quand des lettres pressantes de son oncle Gui de Namur l'appelèrent sous les murs de Courtrai (1); il laissa devant Cassel « satis multi ad obsidendum castrum » et partit « cum exercitu magno de Flandria Occidentali » (2).

On sait par le livre récent de M^r H. Pirenne combien était dense la population de la Flandre Maritime à cette époque (3); serait-ce exagérer que d'évaluer l'armée de Guillaume de Juliers à environ dix mille hommes? Nous ne savons quel est le chiffre de troupes qu'il laissa devant Cassel, pas plus que nous n'en connaissons le chef (4), mais leur force devait certainement être supérieure à deux mille hommes. Si l'on admet ce raisonnement, l'effectif amené par Juliers et De Coning sous les murs de Courtrai était de plus de sept mille hommes.

A peine Guillaume de Juliers avait-il quitté les bords du Zwin que Gui de Namur arriva à Bruges (5), où les rues furent jonchées d'herbe en signe de joie (6); dès qu'on eût appris dans la Flandre Orientale le second soulèvement de Bruges, les « Liebaerts » ou partisans du Lion avaient levé la tête; Audenarde pour grever Gand, où les « Leliaerts » maintenaient le peuple par la terreur, ferma l'Escaut; les paysans se soulevèrent contre les Français et les Leliaerts, de Deynze à Grammont, de sorte que les vivres manquèrent bientôt au confluent de la Lys et de l'Escaut; mais malgré cette horrible disette (7), la ville de Gand continua à tenir le parti du roi. Gui de Namur se rendit au siège de Wijnendale, et la place après trois semaines de résistance opiniâtre, dut se rendre au prince flamand (8)

(1) L. Van Velthem, L. IV, ch. XX, p. 238; Villani, cl. 385.

(2) *Annales Gandenses*, p. 29.

(3) *Le Soulèvement de la Flandre Maritime*, Bruxelles, Hayez, 1900.

(4) Peut-être était-ce le célèbre Jean de Menin, l'habile plénipotentiaire de Gui de Dampierre à Rome de 1297 à 1300; L. van Velthem, Liv. IV, ch. XX, p. 237.

(5) *Annales Gandenses*, p. 28.

(6) « Omme gars ghestroyt in die strate jeghen mijne heren Guys comste », Colens, *Compte*, p. 174; cf. L. van Velthem, Liv. IV, ch. XVIII p. 235.

(7) *Annales Gandenses*, p. 29-30; L. van Velthem, Liv. IV, ch. XVIII, p. 235-236; ch. XLI, p. 265.

(8) *Annales Gandenses*, p. 27; L. van Velthem, ch. XIX, p. 236.

vers le milieu de juin; l'écotète de Thourout qui avait livré le château aux Français eut la tête tranchée. Immédiatement Ypres envoya les clefs de ses portes au fils de son Comte (1); Gui, sans perdre de temps, se dirige vers cette ville où le parti populaire le reçut en triomphe, puis vint à Courtrai où il est également accueilli avec joie; toute la châtellenie de cette ville, ainsi qu'Audenarde et ses environs, lui envoient de forts contingents; la banlieue entière de Gand accourt se joindre à lui (2). La haine contre les oppresseurs, les Leliaerts et leurs alliés les Français, dont ils pourront enfin tirer vengeance, la présence de leurs jeunes princes accourus miraculeusement de l'Orient(3) rend les révoltés courageux comme des lions (4).

Gui avait avec lui d'abord le contingent de Bruges, fort de 7,368 hommes, si les calculs de Félix De Vigne, cités par Moke, *Mémoire sur la bataille de Courtrai*(5), sont exacts.

Ensuite les gens du Franc, qui devaient être au moins aussi nombreux, vu qu'ils formeront le corps de la bataille, le centre du front; en troisième lieu, les Flamands Orientaux, des châtellenies d'Audenarde et de Gand qui occupèrent l'aile gauche durant le combat.

C'est avec ces troupes dont les rangs grossissaient tous les jours que Gui assiégea le château de Courtrai défendu par Jean, châtelain de Lens; l'armée flamande couvrait les prairies situées entre la Grootte Beek et la Lys sur l'emplacement du quartier actuel d'Overbeke(6); une autre partie se trouvait dans la ville même.

(1) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XIX, p. 237; *Ann. Gand.*, p. 28.

(2) *Annales Gandenses*, p. 28 et 30.

(3) L. van Velthem, Liv. IV, ch. X, p. 225.

(4) *Ann. Gand.*, p. 28.

(5) *Mémoires académiques*, t. XXVI (1851), p. 19, n° 4. Je me permets de faire les plus expresses réserves au sujet de ce calcul communiqué par Félix De Vigne au Prof. Moke; je crois qu'il repose sur le *Compte Communal de Bruges de 1302*, encore inédit alors; en ce cas, je déclare ces calculs absolument erronés, parce que l'expédition de Douai seule, consignée dans ce compte, permet de donner quelques chiffres.

(6) Voir *Atlas des villes de Belgique*, dressé par Jacques Roelofs de Deventer vers 1560, à la planche *Courtrai*.

Ypres, où dominaient pourtant les Leliaerts, envoya, sous la pression du populaire, 1,200 hommes, dont un certain nombre d'arbalétriers (1) : on sait quel rôle important ils jouèrent durant la bataille en repoussant l'attaque sur les derrières, de la garnison du château.

De plus, Jean de Namur, le véritable fomentateur de la révolte (2), qui accourait au secours de son frère puîné, lui envoya 600 armures de fer de son comté de Namur ; il ne peut assister lui-même à la lutte (3). De Gand même, arriva un contingent de 700 hommes ; le chef du parti comtal, quoique patricien, Jean Borluut, avait réussi à sortir de la ville malgré les menaces des Leliaerts (4).

Ce n'était pas tout ; les débris du parti anglo-flamand en Hollande et Zélande, qui avaient dû s'enfuir de leur pays dans les Quatre-Métiers, après l'assassinat de Wulfard de Borssele, étaient accourus au secours des Dampierre, sous le commandement de Jean de Renesse (5). Des mercenaires flamands, allemands et brabançons s'étaient enrôlés dans l'armée.

Au commencement de juillet, près de 400 tentes se dressaient autour du château de Courtrai (6) : toute la Flandre Flamingante, les Quatre-Métiers, le pays de Waes et Gand exceptés (7), se trouvait donc représentée à Courtrai.

La conduite de Bruges, tête de la révolte, fut admirable durant cette période ; ce fut elle qui fournit le plus grand nombre de troupes, qui contracta des emprunts, rassembla des vivres et acheta tout l'attirail de guerre des jeunes princes qui avaient pris la direction du mouvement (8) ; elle avait envoyé

(1) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXVIII, p. 249 tous habillés de noir ; les *Annales Gandenses*, p. 28, disent, 500 hommes et quelques arbalétriers.

(2) *Annales Gandenses*, pp. 17 et 36.

(3) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXVIII, p. 248.

(4) *Ibid.*, ch. XXII, p. 240 ; *Ann. Gand.*, p. 30.

(5) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXV, p. 244 ; *Annales Gand.*, p. 31, 50-51.

(6) *Chronique Artésienne*, p. 46.

(7) L. van Velthem, ch. XXII, p. 240 ; je ferai remarquer qu'au ch. XXXVI, p. 252, van Velthem parle pourtant de combattants des Quatre-Métiers.

(8) *Annales Gandenses*, p. 36.

des maçons et des mineurs devant le château de Courtrai (1), expédié des chariots remplis d'armes, de vêtements et des victuailles, des engins de siège, des " espringales ", du fourrage et jusqu'aux crèches des chevaux (2). De plus, aux chevaliers et écuyers flamands, peu nombreux il est vrai, qui suivaient le parti du comte, Bruges avait livré des chevaux, et quoique tous les nobles combattirent à pied le 11 juillet, le nombre de leurs destriers devait être assez élevé, sans parler des roncins ou chevaux de trait (3) : tout cela suppose une nombreuse domesticité, une valetaille assez considérable.

Nous pouvons donc évaluer l'armée flamande aux chiffres suivants :

Au centre, le Franc de Bruges, fort de. . .	7,000 hommes.
A l'aile droite, les Brugeois, au nombre de. . .	7,800 "
A l'aile gauche, les Flamands Orientaux, avec.	7,000 "
en comptant parmi eux la troupe de Jean Borluut et celle envoyée par Jean de Namur (1,300 hommes).	
Comme troupes de réserve, celle de Jean de Renesse, soit	2,000 "
Enfin pour protéger les derrières, les Yprois, forts de.	1,200 "
Soit un total de	<u>25,000 hommes.</u>

Evaluer le nombre des arbalétriers fournis par le centre et chacune des ailes me semble impossible; en tout cas devaient-ils être en grande force, puisqu'ils soutinrent assez longtemps l'attaque des 10,000 arbalétriers italiens de l'armée de Robert d'Artois (4).

Nous arrivons donc à cette conclusion que l'armée française avait une force double des troupes flamandes, comme l'affirme Villani.

(1) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 156.

(2) *Ibid.*, p. 99 suiv.

(3) *Ibid.*, p. 80, 94; Colens, p. 115-116.

(4) *Chronique Artésienne*, p. 47; Villani, cl. 386.

*
* *

2. *Les noms des chefs flamands à la bataille de Courtrai.* — Ces noms nous sont fournis par les chroniqueurs et confirmés par les comptes de la ville de Bruges; nous avons cru bon d'ajouter chaque fois une courte notice biographique pour chacun d'eux.

Les chefs de l'armée étaient :

GUI DE NAMUR, dit de Richebourg, sire de Faini, deuxième fils de Guy de Dampierre et de sa seconde femme Isabelle de Luxembourg, né vers 1275; il fut armé chevalier en décembre 1298 par Edouard I^{er} à Gand (1), fut chargé de la défense d'Ypres jusqu'en mai 1300 (2), et s'enfuit auprès de son frère Jean qui avait reçu de son père le comté de Namur (3); revenu en Flandre avec Guillaume de Juliers, son neveu, au commencement de mai 1302, il dut s'enfuir avec lui à l'approche de Jacques de Châtillon; il revint immédiatement après les Matines Brugeoises, et commanda l'aile gauche (4) à Courtrai. C'est à son énergie que tous les chroniqueurs attribuent le gain de la bataille (5); il était beau, fort, courageux et hardi, mais d'une imprudence extrême (6). Il prit part au siège de Lille en août 1302, marcha au devant du roi jusqu'à Flines la même année, et détruisit Lessines en avril 1303. Comme son père lui avait cédé ses droits sur la Zélande, il conquit ce pays sur son adversaire Jean II d'Avesnes; revenu en Flandre, il fut au siège de Tournai, en août 1303, mais il retourna bientôt en Zélande où il vainquit Gui d'Avesnes, évêque d'Utrecht, le 20 mars 1304, et l'envoya prisonnier à Wijnendaele; comme il assiégeait Zierikzee, la flotte franco-hennuyère sous les ordres du Génois,

(1) *Annales Gandenses*, p. 8.

(2) *Ibid.*, p. 12; Limburg-Stirum, *Codex*, t. I, p. 298, n° 117.

(3) Acte du 2 octobre 1298, dans F. de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire de Namur etc.*, t. I, p. 121.

(4) L. van Velthem, ch. XXXIII, p. 254.

(5) *Ibid.*, ch. XXXV, p. 258; *Genealogia Comitum Flandriae*, cl. 408-409.

(6) *Ann. Gand*, p. 67; Melis Stoke, *Rijmchroniek van Holland*, Liv. IX, v. 462 et suiv.

Renier Grimaldi, amiral de France, lui offrit la bataille; il fut vaincu devant Zierikzee, le 10 août 1303, et expédié à Paris (1).

Gui fut libéré à la suite des préliminaires de Marquette en mai 1305 (2) et en 1310, Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut lui assura l'équivalent des revenus de la Zélande (3). Gui de Namur s'attacha ensuite à l'empereur Henri VII qu'il accompagna dans son expédition d'Italie (4); il mourut à Pavie en 1311 (5).

GUILLAUME DE JULIERS, 2^e fils de Marie, troisième fille de Gui de Dampierre et de sa première femme Mathilde de Béthune, avait perdu son père le comte Guillaume de Juliers, tué dans un combat par les habitants d'Aix la Chapelle, le 17 mars 1278(6). Son frère aîné, également nommé Guillaume, qui commandait les Flamands à la bataille de Furnes, le 20 août 1297, lors de la première invasion de Robert d'Artois en Flandre, y fut fait prisonnier et mourut de ses blessures à Saint-Omer (7). Gérard de Juliers, son frère cadet, avait participé à la défense d'Ypres en 1297 (8) et nous le trouvons en 1302-1303 au service de la ville de Bruges (9); en 1315 il fut envoyé, comme plénipotentiaire de Robert de Béthune, à Saint-Quentin, pour y négocier avec les députés de Louis X le Hutin(10).

Guillaume de Juliers le jeune fut destiné à la cléricature;

(1) Sur tous ces événements, voyez de Smet, *Mémoire sur la guerre de Zélande*, dans *Nouv. Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. XVIII, 1845.

(2) *Annales Gandenses*, p. 87.

(3) *Ibid.*, p. 101.

(4) van Velthem, Liv. V, ch. VIII, p. 315.

(5) F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 333.

(6) L. van Velthem, Liv. I, ch. XLVI, p. 63; Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 303; J. Hocsem, Liv. I, ch. XI dans Chapeauville, t. II, p. 309 suiv.

(7) *Chronique Artésienne*, p. 16; *Annales Gandenses*, p. 4; L. van Velthem, Liv. IV, ch. VI, p. 221; etc.

(8) Warnkœnig-Gheldolf, *Histoire d'Ypres*, p. 417-418.

(9) Colens, *Le Compte*, p. 118.

(10) Devillers, *Monuments du comté de Namur*, t. III, p. 688.

en 1299 il était archidiacre de Liège et prévôt de Maastricht (1), ce qui lui avait valu le surnom de « le Clerc » (2).

Envoyé au *Studio* de Bologne pour y recevoir ses degrés en vue d'obtenir l'archiépiscopat de Cologne ou de Mayence, il y était encore « escoliers » en janvier 1300 (3). Touché de douleur par la captivité de son aïeul et de ses oncles Robert et Guillaume, désireux de venger la mort de son frère tombé à Furnes trois ans auparavant, il rejoignit Jean et Gui de Namur dans leur comté et se mit avec ses oncles en relation avec les émeutiers de la démocratie brugeoise et avec les Liebaerts de Flandre, dès la fin de l'année 1301 (4). Reçu à Bruges en triomphe au commencement de mai, le jeune Juliers dut s'enfuir à Maestricht, après le pillage des châteaux de Sijssseele et de Maele qu'il avait dirigé (5), devant l'appareil menaçant de Jacques de Châtillon, lieutenant du roi en Flandre; à la nouvelle du massacre des Français à Bruges, il courut se mettre à la tête du mouvement (6), souleva la Flandre Maritime, assiégea Cassel et se joignit à Gui de Namur pour arrêter la marche de Robert d'Artois. Il commanda l'aile droite (les Brugeois) à la bataille, eut à soutenir le choc effroyable de la cavalerie de Godefroid de Brabant (7), fut violemment frappé d'un carreau sur la poitrine, et exténué de fatigue dut à un moment donné être emporté hors de la mêlée; son écuyer Jan Vlaminck endossa sa cotte armoriée et se battit durant un instant à sa place (8); Robert d'Artois voulut en vain se rendre

(1) *Annales Gandenses*, p. 12; L. van Velthem, Liv. IV, ch. X, p. 225; *Chronique Artésienne*, p. 52; cf. un acte du 6 septembre 1299 dans Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 609.

(2) *Chronique Tournaisienne* dans *Chronique Artésienne*, p. 87

(3) Kervyn, *Études sur l'Histoire du XIII^e siècle*, p. 79-80.

(4) Un acte du 31 juillet 1301, donné à Maastricht par Guillaume, nous démontre sa présence en cette ville à cette date, Miræus-Foppens, *Opera Diplomatica*, t. IV, p. 578, *Annales Gandenses*, p. 17.

(5) L. van Velthem, Liv. IV, ch. X, p. 225; ch. XIV, p. 231; *Ann. Gand.*, p. 21; il se serait réfugié dans les quatre-Métiers d'après les *Annales*, p. 22.

(6) Le 23 mai, Colens, *Compte*, p. 110,

(7) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXX, p. 250; cf. Villani, cl. 387-388.

(8) *Ibid.*, ch. XXIX-XXX, pp. 25.-251.

à lui (1), il consentit seulement à sauver, moyennant rançon, Raoul de Grantcourt (2). Gui de Namur et le Clerc de Juliers durent se reposer après la bataille, tellement ils étaient fatigués de frapper de grands coups (3).

C'est principalement à ses connaissances militaires et à l'admirable ordonnance qu'il donna aux troupes flamandes (4), qu'il faut attribuer le succès avec lequel les piétons repoussèrent l'assaut des chevaliers français. Sa bannière d'or (5) était portée par Jean Ferrant, un noble flamand (6), et il était entouré de clercs et de prêtres.

Guillaume de Juliers, dit le Frère Mineur de Gand (7), avait reçu de Dieu les dons les plus nombreux ; c'était un très beau jeune homme, du plus grand courage, quoique de complexion plutôt délicate, éloquent et d'une habileté prodigieuse, mais enclin à la débauche, entouré d'hommes pervers, adonné à la magie et d'une prodigalité inconsidérée (7). Il était l'idole du peuple brugeois toujours prêt à remplir ses coffres que sa soif du plaisir épuisait, payant ses ménestrels et ses danseuses (8). D'ailleurs, il n'avait de l'ecclésiastique que le nom.

M^r Funck-Brentano, le comparant à Pierre de Coning, qui personnifie plutôt le tribun populaire, dit de lui qu'il fait plutôt penser au « tyran » grec (9).

Après la reddition du château de Courtrai (10), il fut accueilli en triomphe avec Gui par les Liebaerts Gantois qui venaient

(1) *Ibid.*, ch. XXXIII, p. 255.

(2) *Ibid.*, ch. XXXIV, p. 257 ; *Chronique Artésienne*, p. 51.

(3) L. van Velthem, ch. XXXIX, p. 263.

(4) *Genealogia Comitum Flandriae*, cl. 408 ; L. van Velthem, ch. XXVII, p. 246-247.

(5) Gilliodts, *Inventaire*, p. 83.

(6) L. van Velthem, ch. XXX, p. 251 ; cf. ch. XXVII, p. 246.

(7) *Annales Gandenses*, p. 45 ; cf. p. 78 ; cf. *Istore et Croniques de Flandres*, p. 236, note 4, et p. 271, n. 4.

(8) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 112, n° 171 ; Colens, *Compte*, p. 116 et suiv.

(9) *Philippe le Bel en Flandre*, p. 382.

(10) *Chronique Artésienne*, p. 52.

d'abattre leurs ennemis (1), revint le 23 juillet à Bruges (2), et contribua avec ses amis Sohier de Gand et Guillaume de Boenheim à la défense du Zwin contre les attaques de la flotte française (3). Guillaume de Juliers se rendit le 12 août à Lille que les princes de Namur assiégeaient (4); après la reddition de cette ville et de Douai, avec Jean de Namur, devenu « rewaerd » de Flandre et Gui son frère, il occupa le pas de Boulenrieu et par la forte position qu'il sut choisir à Flines, il força Philippe le Bel et l'armée envahissante à se retirer à la fin de septembre 1302 (5). L'armée flamande arriva le 8 octobre devant Tournai et fut sur le point de s'emparer de la ville (6); les troupes se séparèrent à Courtrai; Gui de Namur devint capitaine de Bruges (7); Guillaume de Juliers fut envoyé au pays de Waes pour s'emparer du château comtal de Rupelmonde défendu par un gentilhomme Bourguignon; il parvint à s'en rendre maître à la fin de novembre (8).

Déjà au camp devant Vitry des dissensions avaient éclaté entre Guillaume de Juliers et ses oncles (9), jaloux de l'ascendant qu'il avait pris sur les Brugeois; la querelle ne fit que s'envenimer et le Clerc de Juliers fut même accusé de conspiration contre les Brugeois (10) Réconcilié bientôt avec les

(1) Le 16 juillet, Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 122; *Ann. Gand.*, p. 35; L. van Velthem, ch. XLIII, p. 267-268.

(2) Colens, *Compte*, p. 140-141, il y resta jusqu'au 29; cf. Gilliodts, *Inventaire*, p. 124.

(3) Colens, *Compte*, p. 114, 151, 178.

(4) *Annales Gandenses*, p. 36.

(5) *Ibid.*, p. 38, 40; L. van Velthem, ch. LIII, p. 282.

(6) *Ibid.*, ch. LIV, p. 284.

(7) Colens, *Compte*, p. 147-149.

(8) Les *Annales Gandenses* disent par erreur Termonde; la *Chronique Artésienne*, p. 54, affirme erronément que le château tint jusqu'à la mi-mai; la lettre publiée par M. Funck-Brentano, *Philippe le Bel*, p. 442, n. 4, doit être datée de 1302, 8 décembre, château de Rupelmonde, et non pas 1303; ceci est établi par un passage du *Compte de Bruges*, publié par Colens, p. 204, 209, où nous voyons Nicolas Bonine, mentionné dans la lettre publiée par M. Funck-Brentano, *loc. cit.*, p. 444, envoyé à Beveren le 4 décembre 1302.

(9) *Annales Gandenses*, p. 40.

(10) Funck-Brentano, *Philippe le Bel*, pp. 442-444.

princes de Dampierre, il leva en mars 1303 une armée de 24.000 hommes de la West-Flandre, mais subit, malgré l'excellence de sa tactique, un échec, le 4 avril, à Arques, près de Saint-Omer (1). Nommé rewaerd de Flandre pendant que Jean et Gui de Namur conquéraient la Zélande, il céda cette dignité à Philippe de Thiette venu d'Italie, en mai 1303 (2). Avec ses trois oncles, il commanda l'armée qui en juillet 1303 saccagea Téroouanne (3); en août-septembre nous le trouvons au siège de Tournai, et sa tente se trouvait près de la porte Saint-Martin d'où Gilles Li Muisis la vit (4).

C'est pendant les trêves conclues le 20 septembre 1303 (5), au moment où il résidait à Ypres, que Guillaume de Juliers apprit sa désignation comme élu au siège archiépiscopal de Cologne; il envoya immédiatement en cour de Rome pour obtenir la confirmation de son élection (6). A l'expiration des trêves, le Clerc de Juliers fut chargé de la défense de la West-Flandre (7), mais ne put empêcher le massacre des Bourbourgeois le 13 juillet 1304 par la garnison de Saint-Omer (8).

A l'approche du roi Philippe en août avec une puissante armée, il alla rejoindre les troupes de Philippe de Thiette (9) avec les milices d'Ypres et commanda le centre de la bataille (10) à Mons-en-Pevèle (18 août 1304). Durant la lutte, il conçut le projet hardi de s'emparer du roi, parvint jusqu'à sa tente, mais écrasé par le nombre, il fut tué et sa tête placée sur une

(1) *Annales Gandenses*, pp. 42-45; *Chronique Artésienne*, p. 60-61; G. Guiart, dans D. Bouquet, t. XXII, pp. 244-248; G. Li Muisis, dans de Smet, *Corpus*, t. II, pp. 198-199.

(2) *Ann. Gand.*, pp. 47-51.

(3) *Ibid.*, p. 53; *Chronique Artésienne*, p. 65, 68.

(4) Li Muisis dans de Smet, *Corpus*, t. II, p. 199-200.

(5) Il en fut un des négociateurs, *Limburg-Stirum*, Codex, t. I, p. 311; *Chronique Artésienne*, p. 73.

(6) *Annales Gandenses*, p. 56; Wicbold, archevêque de Cologne mourut le 26 mars 1304.

(7) *Ibid.*, p. 58.

(8) *Ibid.*, p. 61.

(9) *Ibid.*, p. 62.

(10) *Ibid.*, p. 70.

pique fut présentée le lendemain à Philippe le Bel (1) : le frère mineur de Gand prétend que c'était celle d'un chapelain gantois de sa connaissance ; on doute si ce fut son cadavre qui fut enterré quelque temps après à Flines. Toujours est-il que le populaire flamand qui l'adorait, refusa de croire à sa mort, parce qu'on ne retrouva pas ses armes, et en 1308 attendait encore sa venue (1).

La mort de Guillaume de Juliers fut une perte sensible pour les Flamands, dont il avait toujours été le vrai chef sur les champs de bataille. « Si l'on avait pour glorifier cette guerre voulu rendre hommage à celui qui en a été vraiment l'âme, dit le Dr Daniël Jacobs (2), alors cette statue revenait à Guillaume de Juliers ». —

Voilà les deux princes qui commandaient.

Passons maintenant aux ehevaliers qui accompagnaient les deux princes flamands ; d'après le Frère Mineur de Gand il n'y en aurait eu que dix ; L. van Velthem en cite beaucoup plus ; je crois que les *Annales Gandenses* font abstraction des écuyers et des jeunes nobles non chevaliers. Le curé brabançon mentionne surtout la « *Ridderscap van Vlaendren-West* » (3) ; les noms conservés dans la *Chronique Artésienne* indiquent que la Flandre Orientale (4) en avait fourni également un certain nombre. Il y avait des Zélandais, des Brabançons et Limbourgeois (5), enfin des Allemands du Rhin envoyés par Jean de Namur (6).

Une remarque avant d'aller plus loin. La plupart des nobles flamands tenaient le parti du roi ; les principaux de ces Leliaarts luttèrent dans les rangs français à Courtrai et y

(1) *Ibid.*, pp. 78-79 ; L. van Velthem, Liv. V, ch. XXV, p. 335 ; le duc Jean II de Brabant, dont il était l'ami fit rouer peu après à Bruxelles son magicien qui lui avait persuadé qu'il était invulnérable, *Ann. Gand.*, p. 78

(2) *De slag bij den Pevelenberg*, dans le *Nederlandsch Museum* (1894), p. 33.

(3) Liv. IV, ch. XXXVI, p. 259.

(4) P. 53.

(5) *Annales Gandenses*, pp. 20, 30-31.

(6) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXVIII, p. 248.

périmrent, car les Flamands s'acharnaient surtout contre eux (1); ainsi moururent Gérard et Renaud de Bourbourg (2), Jean de Seninghem (3), Jean de Bouchavesnes et ses deux fils (4), Raoul Flamens (5), Jean Le Brun de Brunenbeke (6), Guillaume de Mosschere (7), les deux frères de Neufville (8), etc.

Quant aux partisans du Lion, la plupart s'étaient rendus avec le comte Gui, Robert de Béthune et Guillaume de Crèveœur à Charles de Valois en mai 1300 et étaient enfermés dans diverses prisons de la France : parmi eux nous trouvons, Gérard de Moor qui jouera depuis 1304 un rôle si important dans les négociations entre la Flandre et la France ; les sires d'Audenarde, de Roubaix, Jean van Roden, Sohier de Courtrai, Philippe de Steenhuize, Thomas et Ywein van Varnewijck, Jean van Gent, Michel et Jean van Lembeke, etc. (9).

Quoi d'étonnant alors si, dès le premier signal de la révolte, nous trouvons leurs frères ou leurs fils dans les rangs des communiers de Bruges ?

Plusieurs sources nous ont laissé de courtes énumérations des « kiëvetainnes qui furent en chèle bataille de l'ost des Flamens ». C'est d'abord la *Chronique Artésienne* : « Mesire Guys de Namur, Guillaume de Juliers, Mesire Henris de Lonsin, Mesire Jehans de Renesse, Mesire Thierris de Hondeschote, Mesire Rogiers de Lille, Mesire Robers de Beclurenge,

(1) L. van Velthem, L. IV, ch. XXXIV, p. 257 : « Het was een vlaminc ende omdat / Osorden si ne also ter stat ».

(2) *Ibid.*, p. 257; *Chronique Artésienne*, p. 50.

(3) *Ibid.*, p. 50; son frère Gilles était du parti comtal.

(4) *Ibid.*, p. 50.

(5) Sire de Kauni, *ibid.*, p. 50; L. van Velthem, L. IV, ch. XXVI, p. 245.

(6) *Ibid.*, ch. XXXVI, p. 259; *Chronique Artésienne*, p. 50; il était châtelain de Douai depuis 1300.

(7) L. van Velthem, L. IV, ch. XXXVI, p. 259.

(8) *Chronique Artésienne*, pp. 49, 50.

(9) Voir leur énumération et l'indication de leurs prisons, dans Kervyn. *Histoire de Flandre*, t. II, pp. 608-619, et 427; de Limburg-Stirum, *Codex*, t. I, pp. 303-305; Gilles Li Muisis, p. 190; L. van Velthem, Liv. IV, ch. VII, pp. 222-223.

alemans, Mesire Othes de Esteenuise » (1). Outre Guillaume de Juliers et Gui, le frère mineur de Gand cite : « Henricus de Lonchy, de ducatu Lemburgensi ; Johannes de Renisse, de comitatu Zelandensi ; Gossuinus de Gossenhove, de ducatu Brabantie ; Theodoricus de Hondescote, Robertus de Leewerghem, Balduinus de Popperode, de comitatu Flandrensi : isti cum Guidone et Wilhelmo exercitum Flandrensem ordinarunt et disposerunt et animaverunt » (2). Louis van Velthem se complait visiblement à réunir les noms des principaux héros de la bataille, et les énumère brièvement par trois fois (3) :

Borluut ende Godsenhove fijn,
Rinisse, Bonem, Bangelijn,
Ferrant ende oec Poppenroden.

Gij ende Guelke ende Rinisse,
· · · · ·
Poprode, Bangelin, Bonem, Ferrant.

Dese nom'ic sonderlinge uut,
kinisse ende Jan Borluut,
Godsenhove ende Bangelijn,
Bonem ende Poprode, die sijn
Wel werd dat mense persiveren,
Naest Guelke.

Nous allons examiner tout d'abord les nobles, chevaliers et écuyers qui se trouvaient dans les rangs avant la bataille, puis parler des chevaliers créés à Courtrai, enfin énumérer les chefs des milices brugeoises.

I. Parmi les chevaliers étrangers, nous trouvons :

JEAN DE RENESSE, chevalier zélandais, avait succédé à Wolfard de Borsselen (4) comme chef du parti flamand en Zélande contre les prétentions de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut;

(1) P. 51.

(2) *Annales Gandenses*, pp. 30-31.

(3) L. van Velthem, L. IV, ch. XXXV, p. 257 ; XXXVI, p. 258 ; cf. XLVIII, p. 275. A la page 258, il faut au lieu de *Brobi*, lire *Bonen*.

(4) Assassiné le 1^{er} août 1299 à Delft, cf. Melis, Stoke, Liv. IV, v. 908 ; *Annales Gandenses*, p. 46.

forcé de s'exiler avec ses partisans dans le pays de Waes (1), il se joignit dès le commencement de juin 1302 à Gui de Namur, son suzerain, et nous le trouvons dans les plaines de Courtrai, disposant les « échelles » ou bataillons de l'armée flamande avec Guillaume de Juliers, avant le combat (2). Il fut placé à la tête du corps de réserve sur lequel s'appuyait le centre occupé par les Franconates, et L. van Velthem nous a conservé son allocution à ses troupes avant la bataille :

Vlaendren den Leu ! es onse gecri ;
Al si slaen op Mijn Her Ghi,
Sele wi van achter op hem dringen ;
Het blijft al hier dat si bringen » (3).

C'est ce qui se réalisa en effet ; quand le premier corps de cavalerie eût réussi à percer le centre, Jean de Renesse accourut (4) et prit, avec les Franconates qui s'étaient ressaisis, les chevaliers de Raoul et Gui de Nesle comme entre deux murs.

Jean de Renesse était l'un des plus valeureux chevaliers de son temps (5), et ses adversaires même louaient sa courtoisie (6) ; son courage lui avait fait confier à Courtrai la bannière de Flandre. En septembre 1302, nous le trouvons au « Nieuwendijk » ou « Boulenrieu » où il accomplit de nouveaux faits d'armes (7), et fut un des négociateurs près de Vitry des pourparlers de paix entamés entre l'armée royale et les troupes flamandes, négociations qui n'aboutirent pas (8). Pendant l'hiver, il fut envoyé en ambassade en Angleterre (9). Jean de

(1) *Ibid.*, p. 51 ; cf. un acte du 24 août 1299, dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, T. II, p. 498.

(2) *Genealogia Comitum Flandriae*, col. 409 ; *Chronique Artés.*, p. 52.

(3) L. van Velthem, L. IV, ch. XXVII, p. 247.

(4) *Ibid.*, ch. XXIX, p. 250.

(5) L. van Velthem, L. IV, ch. XXV, p. 244 ; ch. XXVIII, p. 248. *Annales Gandenses*, p. 51.

(6) Melis Stoke, L. X, v. 570, l'appelle « die hovesche viand ».

(7) L. van Velthem, L. IV, ch. XLVIII, p. 275.

(8) *Ibid.*, ch. L, p. 278.

(9) Colens, *Le Compte*, p. XLIX.

Renesse fut le bras droit de Gui de Namur dans sa conquête de Zélande (1); lors de la reprise des hostilités en mars 1304, ce fut encore le brave chevalier, qui tenait Utrecht pour lui, qui prodigua ses conseils à l'impétueux jeune prince (2), mais ne put empêcher la défaite de Zierikzee où Gui fut pris; six jours après, il se noya lui-même dans le Leck en voulant se sauver sur une barque, le 16 août 1304 (3).

Le moine de Gand nous affirme qu'à la bataille de Courtrai, Jean de Renesse était accompagné de plusieurs nobles zélandais (4); le *Compte Communal de Bruges* (5) nous cite les fils de Wolfaerd van Borsele, Florent et Rase (6), Hendrik van Buffel, Hendrik et Wulfaert van Zoetenlande, enfin Nicolaas van Cats, qui fut plus tard établi par Gui de Namur, capitaine de Schoonhove.

Il est *probable* que ce furent ces nobles zélandais qui assistèrent à la bataille.

GOSSUIN DE GOIDSENHOVE (ou Gochencourt), chevalier brabançon des environs de Tirlemont, fut armé chevalier à la bataille de Woeringen (7); il se distingua à Courtrai (8) et au pas du " Nieuwendijk " en septembre 1302 (9); en 1304, il prit part à la défense de Lille (10) et nous le voyons parmi les signataires des conditions de la capitulation de cette ville (11).

HENDRIK VAN PIETERSEIN (ou Piétrain), chevalier brabançon des environs de Jodoigne, avait perdu son frère Guillaume à

(1) Avril 1303; *Annales Gandenses*, p. 50.

(2) *Ibid.*, pp. 62-63.

(3) *Annales Gandenses*, p. 63; Melis Stoke, Liv. X, v. 574 et suiv.

(4) *Annales Gandenses*, p. 51.

(5) Ed. Colens, p. 151; cf. Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 187.

(6) Florent van Borssele, seigneur de Maldeghem et conseiller de Louis Crécy, fut tué pendant l'émeute du 14 juin 1323 à l'Ecluse, cf. *Corpus Chronicorum Flandriae*, t. I, p. 186; Limburg, *Codex*, t. II, p. 375.

(7) L. van Velthem, Liv. III, ch. XX, p. 173.

(8) *Ibid.*, L. IV, ch. XXXV, p. 257; cf. Colens, *Compte*, p. 145, et Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 185.

(9) *Ibid.*, ch. XLVIII, p. 275.

(10) *Chronique Artésienne*, p. 89.

(11) Limburg-Surum, *Codex*, t. I, p. 316.

la bataille de Furnes contre Robert d'Artois; son autre frère Jean y avait été fait prisonnier (1), mais fut libéré peu après (2). Tous deux faisaient partie de la troupe de Guillaume de Juliers. Louis Van Velthem nous le montre au milieu de la bataille escaladant les monceaux de cadavres pour abattre ses ennemis, dans les rangs desquels luttait l'un de ses frères (3); il fut plus tard aux gages de la ville de Bruges.

HENDRIK VAN BRABANT, chevalier brabançon, qui perdit un cheval à Courtrai, pendant le siège sans doute, et que la ville de Bruges lui remboursa (4); il fut tué au service de la ville (5) avant le mois de février 1303.

HENRI DE LONTZEN (act. Prusse rhénane), chevalier limbourgeois, s'engagea avant 1300 au service de Gui de Dam-pierre; fut un des défenseurs de Gand avec Robert de Béthune, mais dut se retirer dans le Limbourg en mai 1300 lors de la reddition de la ville à Charles de Valois (6). Dès le 28 mai, 1302, il était accouru à Bruges avec Guillaume de Juliers, qui le nomma « maréchal de l'ost de Bruges » et enrôla son cousin également nommé Henri de Lontzen, dès le 5 juillet (7). Il prit part à l'expédition de Cassel et fut commandant à Courtrai; il fut un des signataires de l'acte de capitulation du château de Courtrai, deux jours après la bataille (8). Dans son entourage, l'on trouve Rennekin de Harne et Jan Scynkle de Wilhonris (9). Le 4 avril 1303, il commandait les Flamands avec Guillaume de Juliers à la bataille livrée entre Arques et Saint-Omer(10).

(1) *Chronique Artésienne*, p. 16.

(2) Colens, *Le Comptc*, p. 116; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 78, 81, 130, 136.

(3) L. Van Velthem, L. IV, ch. XXVII, p. 247.

(4) Colens, *Le Comptc*, p. 133.

(5) *Ibid.*, p. 121; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 147.

(6) Limburg-Sturum, *Codex*, t. I, pp. 293, 302.

(7) Voir deux lettres de Guillaume de Juliers publiées par Mr Funck-Brentano, *Philippe le Bel*, p. 403, note 1. Cf. Colens, *Le Comptc*, pp. 131, 180 et p. 132.

(8) *Chronique Artésienne*, pp. 51, 53.

(9) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 80-81, n° 157.

(10) *Istore et Croniques de Flandres*, t. I, pp. 261-263.

On sait que les seigneurs des vallées de la Meuse et du Rhin, ayant pour prototype ce Waleran de Fauquemont, dont toutes les chroniques contemporaines célèbrent les prouesses durant le siège de Lille en 1297 (1), étaient les *condottieri* de l'époque, et s'engageaient au service du plus offrant (2). Or, nous trouvons au service de Jean de Namur, d'après le *Compte de Bruges*, les seigneurs de MONTABOR et de CATZENELLEBOGHE (3); et comme je n'ai pu découvrir, parmi les seigneurs soldés par la ville de Bruges, aucun Namurois, il faut croire que les chefs, du moins, des 600 hommes envoyés par Jean à son frère Gui, étaient des aventuriers allemands.

Il est hors de doute que Guillaume de Juliers avait avec lui d'autres seigneurs allemands, comme cet Henri de Cruninghe, surnommé le Moine, que l'on retrouve un peu partout dans les comptes de la ville de Bruges et qui perdit un cheval au siège de Courtrai (4): mais l'absence de tout témoignage formel de quelque source narrative, par rapport à sa présence sur le champ de bataille, ne nous permet pas de formuler quelque affirmation. L. van Velthem nous dit seulement qu'il se trouvait un chanoine de Maestricht à ses côtés, qui voulait, par sa vaillance, regagner la faveur de Guillaume de Juliers qu'il avait perdue (5): peut-on l'identifier avec le Gilbert van Trecht du *Compte* (6), ou serait-ce Arnold *Liefbroeder* (7)?

Voilà ce que nous savons de précis sur les chevaliers étrangers qui ont lutté à Courtrai avec les Flamands. Passons à ces derniers.

(1) Voir sur ce personnage, qui mériterait bien une monographie, Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, la *Rijmkronijk de Van Heelu*, publiée par Willems; L. van Velthem, L. III, ch. III, p. 153, L. III, ch. XXXVIII, p. 195; sur le siège de Lille, voir *Annales Gandenses*, p. 3; *Chronique Artésienne*, p. 17; *Chronographia regum Francorum*, t. I, p. 57; *Continuation de la Chronique de Baudouin d'Avèsnès* dans *Istorie et Croniques de Flandres*, t. I, pp. 242-243.

(2) L. van Velthem, L. III, ch. LII, p. 212.

(3) Colens, *Compte*, p. 147; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 186.

(4) Colens, *Compte*, p. 121, 130; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 134.

(5) Tout ce passage de van Velthem est gâté par la détérioration du manuscrit, Liv. IV, ch. XXVII, pp. 246-247.

(6) Colens, *Compte*, p. 124; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 81.

(7) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 99, n° 166.

SOHIER DE GAND (Zegher van Gent) et son fils, enrôlés au service de Guillaume de Juliers depuis le 8 mai 1302 (1), faisait encore partie de sa troupe le 6 août, devint capitaine du Zwin à cette époque (2); nous le trouvons parmi ceux qui prirent part à l'expédition de Douai en septembre 1302 (3).

JAN BORLUUT, patricien gantois, qui s'était illustré à Woeringen, était avec Guillaume van Artevelde, le chef du parti comtal ou des Liebaerts à Gand (4); quand toute la Flandre se révolta à l'appel des princes de la maison de Dampierre, les Leliaerts gantois maintinrent par la terreur leur ville dans l'obéissance de Philippe le Bel. Néanmoins dès qu'il apprit le siège de Courtrai par une importante armée flamande, le commun de Gand se révolta (5) et l'émeute ne fut réprimée qu'à grand peine (6). Néanmoins, Jean Borluut parvint à s'échapper de la ville à l'insu des patriciens avec sept cents de ses compagnons, mais ils furent immédiatement frappés de bannissement (7). Ce fut à lui que durant la bataille, Guillaume de Juliers confia Raoul de Grancourt, un des rares chevaliers français à qui les Flamands laissèrent la vie et qu'ils prirent à rançon (8). En récompense de sa valeur, Gui de Namur l'aurait créé chevalier, et lui aurait donné comme devise: « Groeninghevelt! Groeninghevelt! » Plus tard aux gages de la ville de Bruges (9), nous le trouvons en septembre 1302 au Nieuwendijk (10).

Nous perdons sa trace jusqu'en 1306, date à laquelle une enquête ordonnée par Robert de Béthune nous prouve et la violence du personnage et les haines familiales qui divisaient

(1) Colens, *Compte*, p. 116; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 80-81, 128.

(2) Colens, *Compte*, p. 150; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 78 et 187.

(3) *Ibid.*, pp. 136, 146.

(4) Warnkœnig, *Les XXXIX*, dans *Messag. des sciences*, t. I, (1833), p. 124.

(5) *Annales Gandenses*, p. 30.

(6) L. van Velthem, L. IV, ch. XLI, p. 265.

(7) *Ibid.*, ch. XXII, p. 240; *Ann. Gand.*, p. 30.

(8) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXXIV, p. 257.

(9) Colens, *Compte*, p. 127; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 77, 136.

(10) L. van Velthem, L. IV, ch. XLVIII, p. 275; un Jean Borluut fut échevin de la keure à Gand en 1308, cf. Limburg-Stirum, *Codex*, t. I, p. 45, 49; *Memorieboek der stad Ghent*, t. I, a° 1308.

les patriciens gantois ; avec ses amis il avait tué six de ses concitoyens et blessé d'autres, et fut assassiné à son tour par le fils d'une de ses victimes. Cela n'empêche pas sa famille et ses complices d'être condamnés par Robert de Bethune à des amendes et indemnités et à des pèlerinages (1) : on voit que Jean Borluut tient quelque peu de Jean Breydel (2). Il fut enterré aux Augustins à Gand.

SIMON VAN VAERNEWIJCK, fut, avec Siger de Gand, l'un des premiers qui suivirent la bannière de Guillaume de Juliers (3); c'était un patricien de la vieille famille scabinale de ce nom.

Après ces Gantois, citons quelques autres Flamands orientaux. Avant tous BAUDOIN DE POPPERODE, vicomte d'Alost, fut certes l'un des chevaliers dont la vaillante conduite fut la plus admirée à Courtrai. Il était resté l'un des derniers gentilshommes flamands fidèles à leur comte et à Robert de Béthune en mai 1300 (4). Accouru à Courtrai au secours des princes flamands avec ses amis et les paysans du comté, il déploya une bravoure au-dessus de tout éloge et son plançon formidable fit de nombreux vides dans les rangs ennemis (5); on le trouvait partout où le danger était le plus pressant et sa présence reconfortait les courages défailants (6). Baudouin d'Alost se distingua également au Nieuwendijk en septembre 1302 (7) et fut l'un des négociateurs flamands aux pourparlers devant Vitry qui n'aboutirent pas (8).

(1) Kervyn de Volkaersbeke, *Histoire généalog. et hérald. de quelques fam. de Flandre*, pl. 2, 6, 8; J. Vuylsteke, *Cartulaire de Gand*, t. I, p. 25.

(2) On sait que Breidel assassina en février 1309, Gilles de Clerck, ancien bailli de Gand et conseiller de Robert de Béthune; *Ann. Gand.*, pp. 96, 97, 98.

(3) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 81, 130, 135, 145; Colens, *Le Compte*, p. 119.

(4) Le 17 avril 1300, il se trouvait avec Gui et Robert à Gand; J. de St.-Genois, *Inventaire analytique*, n° 1087, p. 310; Robert de Béthune l'envoya à Ypres le 3 mai pour ranimer le courage des assiégés; voir le docum. publié par M^r Funck-Brentano, *Philippe le Bel*, p. 336, note.

(5) L. van Velthem, L. IV, ch. XXXII, p. 252.

(6) *Ibid.*, ch. XXXV et XXXVI, pp. 257-258; *Ann. Gand.*, p. 31.

(7) L. van Velthem, ch. XLVIII, p. 275; cf. Colens, *Compte*, p. 142; Gilliodts, *Inventaire*, I, pp. 155, 184.

(8) *Ibid.*, ch. L, p. 277; cf. acte du 20 sept. 1303, Limburg-Stirum, *Codex*, t. I, p. 311.

PHILIP VAN AXEL, chevalier flamand, déjà d'un grand âge, prit certainement part à la bataille de Courtrai, puisqu'il fut l'un des signataires de l'acte de capitulation du châtelain de Lens, le 13 juillet 1302 (1); il avait été l'un des derniers défenseurs de Damme avec Guillaume de Crévecœur à fin avril 1300 (2), mais il dut se rendre à Charles de Valois et fut enfermé au Châtelet (3). C'était un chevalier très courageux et très habile, comme le témoigne expressément le Frère mineur; mais les bons conseils qu'il prodigua au bouillant Gui de Namur n'empêchèrent pas celui-ci de présenter la bataille à Renier Grimaldi et de se faire battre à Zierikzee; le sire d'Axele se rendit avec lui (10 août 1304) (4). Philippe d'Axel fut receveur de Flandre en 1307 (5); ce fut son fils qui fut sous Louis de Crécy nommé en 1324 *ruwaert* de Flandre, et une seconde fois en 1333 (6).

BANGHELIN VAN AARDENBURG, chevalier hardi et brave, dont la lourde épée ne cessa de s'abattre sur les têtes ennemies depuis le commencement jusqu'à la fin de bataille à la grande merveille de ceux qui le virent, dit L. van Velthem (7); il fut au Boulenrieu en septembre 1302 (8).

ROBERT DE LEEUWERGHEM (près Sotteghem), chevalier, fut l'un des commandants à Courtrai (9); c'est sans aucun doute lui que l'auteur de la *Chronique Artésienne* nomme « Robert de Beclurenge, alemans » (10); Robert fut un des signataires de la capitulation du château de Courtrai (11); nous le retrou-

(1) *Chronique Artésienne*, p. 53; cf. Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 77.

(2) Limburg-Stirum, *Codex*, t. I, pp. 299, 301.

(3) *Ibid.*, p. 305.

(4) *Ann. Gandenses*, p. 64.

(5) Limburg-Stirum, *Codex*, t. II, p. 60.

(6) Il fut nommé le 14 juin 1324. J. De Coussemaeker, *Documents sur Bailleul*, t. I, p. 69, et *Chronicon Comitum Flandrensium*, p. 187; Vuylsteke, *Cartulaire de Gand*, t. I, pp. 344 et 839.

(7) Ch. XXXII, p. 253; cf. ch. XXXV, XXXVI, pp. 257-258, et Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 79, 136.

(8) Ch. XLVIII, p. 275.

(9) *Annales Gandenses*, p. 31.

(10) *Chronique Artésienne*, p. 5¹.

(11) *Ibid.*, p. 53.

vons au siège de Tournai en octobre 1303 (1), puis nous le perdons de vue jusqu'en 1315 où il reconcilia Gand avec le comte. Son frère Sohier se trouvait en décembre 1302 avec Guillaume de Juliers au château de Rupelmonde.

OTTO DE STEENHUIZE (près Grammont), chevalier, fut également un des capitaines de l'*ost* des Flamands (2).

FRANCO DE SOMERGEM (au nord-ouest de Gand), chevalier, fut à la bataille de Courtrai dans la troupe de Guillaume de Juliers (3); il avait perdu un cheval durant la campagne (4); il est cité avec Dirk de Sceppere, bailli de Ghisteltes, dans le compte des dépenses de la maison du clerc de Juliers du 14 juillet 1302 (5), et dans celui de la fin juillet de la même année (6); enfin, il appose son nom sur un accord conclu le 20 septembre 1303 (7).

Parmi les chevaliers de la West-Flandre, nous trouvons:

ROGIER DE LILLE (van Risele), chevalier, fut un des plus fidèles partisans de Gui de Dampierre; Philippe le Bel lui ayant enlevé ses terres durant les trêves de 1297-1300, Gui de Dampierre le dédommagea par une rente sur sa cassette en janvier 1299 (8). A peine Gui de Namur fut-il arrivé à Bruges après les Matines Brugeoises, qu'il le nomma châtelain de cette ville; capitaine à Courtrai (9), négociateur de la trêve du 20 septembre 1303 (10), défenseur de Lille en août 1304 (11), il fut

(1) L. van Velthem, Liv. IV, ch. LIV, p. 284; voir Vuylsteke, *Cartulaire*, t. I, p. 66.

(2) *Chronique Artésienne*, pp. 51, 53; cf. Vuylsteke, *loco citato*.

(3) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 81; il était certainement à son service le 7 juillet, Colens, *Compte*, p. 136.

(4) *Ibid.*, p. 132.

(5) *Ibid.*, p. 99.

(6) *Ibid.*, p. 129.

(7) Limburg-Stirum, *Codex*, t. I, p. 311.

(8) Acte publié par F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel*, p. 307, n. 2.

(9) *Chronique Artésienne*, p. 51; cf. Colens, *Compte*, p. 116; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 77, 128.

(10) Limburg-Stirum, *Codex*, t. I, p. 311.

(11) *Ibid.*, p. 316.

l'un des personnages les plus marquants de la guerre de la délivrance.

GUILLAUME DE BOENHEM, un chevalier du Temple, prit le parti des démocrates de Bruges, dès le premier jour de la révolte; à peine Guillaume de Juliers était-il arrivé à Bruges au commencement de mai, qu'il courut avec les artisans piller le château de Maele, où les patriciens avaient enfermé leurs richesses: outre Pierre de Coning et le boucher Jean Broidel, Guillaume de Boenheim se trouvait avec lui (1). Le rôle important qu'il joua durant la bataille de Courtrai nous est attesté par L. van Velthem (2): il luttait avec la plus grande force, nous dit le poète, c'était l'homme le plus hardi qui existe et maint Français le paya de sa vie (3). On le trouve en septembre avec Popperode, Banghelijn, Borluut et Goidsenhove au Nieuwendijke (4); sans doute commandait-il les trois bandes de Templiers, noirs, blancs et gris, dont parlent les *Comptes* (5).

GÉRARD FERRANT, chevalier, de Bruges probablement, fut également l'un des héros de la bataille de Courtrai (6); il fut plus tard au service de la ville du Bruges (7), et nous le trouvons mentionné parmi les signataires flamands de la trêve de Douai (8). Son frère Jean portait la bannière de Guillaume de Juliers durant la bataille.

JEAN VAN DER MAERCT, chevalier brugeois, dont la présence à la bataille est attestée par L. van Velthem; ce fut lui qui après la bataille reçut d'un Brugeois la langue qu'on avait arrachée au cadavre de Robert d'Artois (9); il fut plus tard au

(1) Gilles Li Muisis, dans de Smet, *Corpus*, t. II, p. 192; cf. *Ann. Gand.*, p. 21; *Chr. Artésienne*, p. 39; L. van Velthem, Liv. IV, ch. XIV, p. 230; G. Guiart, ap. D. Bouquet, t. XXII, p. 236.

(2) Liv. IV, ch. XXXII, p. 253; cf. ch. XXXV, XXXVI, pp. 257-258.

(3) Colens, *Compte*, pp. 136, 150; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 187.

(4) *Ibid.*, ch. XLVIII, p. 275; *Continuation de Baudouin d'Avesnes*, p. 284.

5) Colens, *Compte*, p. 164.

(6) L. van Velthem, ch. XXVIII, XXXV, XXXVI, pp. 253, 257, 258.

(7) Colens, *Compte*, pp. 78, 118; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 128, 136.

(8) Limburg-Stirum, *Codeæ*, t. I, p. 311.

(9) L. IV, ch. XXXIII, p. 255.

service de Bruges (1); son frère Guillaume fut indemnisé pour la perte d'un cheval devant Courtrai (2).

Voilà les chevaliers de Bruges; quant à ceux du *Westland*, nous connaissons par les textes :

THIERRY DE HONDSCHÖOTE, chevalier, un des défenseurs de Lille en août 1297 (3); à l'encontre de ses frères Gautier et Hugues, qui passèrent dans le camp français (4), Thierry avec ses deux fils Baudouin et Jean restèrent fidèles à la famille des Dampierre (5). Capitaine à Courtrai (6), il fut un des signataires de l'acte de reddition de la garnison du château (7). Chargé de protéger la West-Flandre contre les incursions de la garnison de St-Omer, il fut cause de la défaite des Flamands au monastère de Watten, le 26 décembre 1302 (8); il commanda néanmoins avec Guillaume de Juliers à Arques, le 4 avril 1303

SOHIER DE BAILLEUL (Zegher van Belle), chevalier, receveur et maréchal de Flandre, l'un des plus dévoués serviteurs de Gui de Dampierre; celui-ci lui confia l'enquête sur la Cokerulle d'Ypres en 1281 (9), il fut impliqué dans les démêlés du Comte avec les Trente-Neuf de Gand et accusé devant le Parlement d'avoir menacé ces échevins (10). Il fut l'un des premiers en 1302, à se ranger aux côtés des fils du comte avec Pierre de Bailleul (11).

(1) Colens, *Compte*, p. 129; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 79.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 132

(3) Limburg-Stirum, *Codeæ*, t. I, p. 199.

(4) *Ibid.*, p. 199 et *Ann. Gandenses*, p. 4; L. van Velthem, Liv. IV, ch. XLV, p. 271.

(5) Colens, *Le Compte*, p. 117.

(6) *Annales Gandenses*, p. 31; *Chron. Artésienne*, p. 51.

(7) *Chronique Artésienne*, p. 53.

(8) *Ibid.*, p. 59; L. van Velthem, Liv. IV, ch. XLVI, p. 272, cf. *Annales Gandenses*, p. 41; Guiart, ap. *D. Bouquet*, t. XXII, p. 241, v. 15319 suiv.

(9) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 20, 31, 32, 49; Warnkoenig-Gheldolf, *Histoire d'Ypres*, t. V, p. 389, 397; de St-Genois, *Inventaire*, p. 98; *Messenger des Sciences Historiques* (1840), p. 39.

(10) F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel*, p. 121, n. 4, publie l'arrêt du Parlement.

(11) Colens, *Compte*, p. 123; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 77, 128, compte de la troupe de Guillaume de Juliers de fin juillet au 6 août 1302.

GUILLAUME LE POISSON (Willem de Visch), fut du témoignage formel de Guillaume Guiart, l'un des premiers à lever l'étendard de la révolte (1); avec Thierry de Hondshoote, on l'accuse d'avoir contribué à la défaite de Watten (2); établi l'un des gardiens de la trêve du 20 septembre 1303 (3), il devint plus tard conseiller de Robert de Béthune en 1309 (4).

GÉRARD DE ROUBAIX, chevalier, signa l'acte de reddition du château de Courtrai le 13 juillet 1302 (5); plus tard il fut également un des signataires des trêves du 20 septembre 1303 (6).

SOHIER DE COURTRAI, dit Corthals, se distingua à la bataille de Courtrai avec « Slijcberod's jongen » (7); ils pénétrèrent si loin dans la mêlée, que Sohier fut très grièvement blessé. A la fin de 1302, il fut préposé à la défense de Lille (8). Je ne sais s'il faut l'identifier avec cet autre Sohier le Courtraisien dont on a voulu faire le beau-père de Jacques Van Artevelde et qui fut décapité en 1337, sur l'ordre de Louis de Crécy.

Tous les chevaliers que nous avons énumérés jusqu'ici ont assisté, suivant la déclaration expresse des chroniqueurs contemporains, à la bataille de Courtrai; d'autres noms, et j'ose croire un grand nombre, leur ont échappé (9). Il est presque certain que tous ceux que la ville de Bruges indemnisa plus tard pour la perte d'un cheval devant Courtrai ont pris part à la bataille; ce sont : Daniel et Olivier de Belleghem, Guillaume van der Haghen, Hellin van Steeland, Bernard van den Abeele, Philippe Uutenhove, Everaard van Calkene, Guillaume de

(1) Guiart, ap. *D. Bouquet*, t. XXII, v. 14980; cf. Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 77.

(2) L. van Velthem, ch. XLVI, p. 273.

(3) *Chronique Artésienne*, p. 74.

(4) Limburg-Stirum, *Codex*, t. II, p. 63.

(5) *Chronique Artésienne*, p. 53.

(6) Limburg-Stirum, *Codex*, t. I, p. 311.

(7) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXXII, p. 253; cf. Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 77.

(8) *Istore et Croniques de Flandre*, t. I, p. 260.

(9) Je déclare ne pas connaître le *Roelant* dont parle L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXX, p. 251.

Julermont, Henri de Cruninghe, Pierre de Backere (1). On pourrait croire qu'il en est de même pour les nombreux chevaliers énumérés dans le compte de dépenses de Guillaume de Juliers depuis la fin juillet au 6 août 1302 (2), à cause du rapprochement de cette date avec celle de la bataille; mais remarquons pourtant que, le 15 juillet 1302, Jean de Namur vint réjoindre avec de nouvelles troupes ses frères à Gand (3), et que, de plus, dès la nouvelle de la victoire de Courtrai, beaucoup de Leliaerts firent volte-face et embrassèrent le parti du Lion, car ils avaient beaucoup à se faire pardonner (4) : voilà de nouveaux noms qu'il nous est impossible de distinguer de ceux des véritables vainqueurs.

Dans l'état actuel de la science, il faut se borner aux seuls noms de chevaliers cités; quant aux écuyers qui, nous le savons, accompagnaient en grand nombre ceux-ci, nous ne pouvons préciser leurs noms.

Un mot encore avant de passer à ceux qui furent *créés* chevaliers à Courtrai; je suis fondé à croire que beaucoup de ces susdits chevaliers, dix ou onze d'après le Frère mineur de Gand, et écuyers (5), périrent à Mons-en-Pevèle; c'est par la négligence du copiste de la *Chronique Artésienne* que cette liste nous échappe (6).

Pour finir, un document, l'acte de reddition du châtelain de Lens, le 13 juillet, deux jours après la bataille, établit fort bien quels étaient les capitaines *principaux* à Courtrai : Gui de Namur, Guillaume de Juliers, Jean de Renesse, Robert de Leeuwerghem, Thierri de Hondshoote, Henri de Lontzen,

(1) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 132-133.

(2) *Ibid.*, p. 128, n° 172.

(3) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XLIII, p. 268.

(4) *Annales Gandenses*, pp. 35-36; au siège de Courtrai beaucoup de Flamands furent blessés, *ibid.*, p. 35; le sire de Vlieghe et Philippe de Hoehstade d'Alost y furent tués, L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXI, p. 239. Je suppose que le chevalier Jean de Menin sera resté au siège de Cassel avec Jean, son fils, qui y fut grièvement blessé, *ibid.*, Liv. IV, ch. XX, p. 237.

(5) *Annales Gandenses*, p. 79.

(6) *Chr. Artésienne*, p. 87.

Gérard de Roubaix, Otto de Steenhuize et Philippe d'Axel, tous signataires du document(1).

II. Avant le combat, Gui de Namur et Guillaume de Juliers (2) armèrent chevaliers, sur le champ de bataille, plus de quarante gens de métiers (3), bouchers, poissonniers et autres (4) « de quibus prius parum sperabatur quod ita eis eveniret », ajoute le Frère mineur de Gand (5). Tous les contemporains citent en premier lieu, le célèbre tribun :

PIERRE DE CONING, tisserand, et ses deux fils Guillaume et Jean. C'est en juin 1301 durant le séjour du roi à Ypres et à Béthune (6) que nous apparaît pour la première fois le chef-émeutier de la démocratie brugeoise révoltée contre les exactions du patriciat. Voici le portrait que trace de lui l'anonyme artésien, confirmé par les autres chroniqueurs. « Il estoit petis de cors (7) et de povre lignage, et estoit tisserans et à tistre avoit toudis waaigniet sen vivre et n'avoit onques eu vaillant, quand la wère commença, dix livres, ne nus de sen lignage aussi. Mais il avoit tant de paroles et d'autre part il savoit si bel parler que chestoit une fine merveille. Et pour chou li tisseran, li foulon et li tondeur, le créoient tant et amoient qu'il ne seust cose dire ne comander qu'il ne fesissent » (8). « Il était borgne, dit J. Villani qui doit l'avoir vu à Bruges, âgé d'environ soixante ans, de petite taille et peu distingué de figure, mais hardi, très avisé dans les

(1) Publié par E. Gachet dans les *Bullet. Comm. Royale d'Histoire*, 2^e sér., t. II, p. 16 ; *Chronique Artésienne*, pp. 51-53.

(2) L. van Velthem, Liv. IV., ch. XXVII, p. 247.

(3) Villani, *Istorie Fiorentine*, dans Muratori, t. XIII, cl. 385.

(4) *Chron. Artésienne*, p. 51 ; *Genealogia Comitum*, cl. 407.

(5) P. 36.

(6) Colens, *Compte*, p. XLI.

(7) L. van Velthem, Liv. IV, ch. X, p. 225 : « Presque un nain...., de membres court et trapu ». Voir sur lui Bossaert dans *La Flandre* (1868-69), p. 299 suiv., et Eug. Sanders, *ibid.* (1879), pp. 319 suiv.

(8) *Chronique Artésienne*, pp. 37-38 ; cf. L. van Velthem, *loco citato*, *Annales Gandenses*, p. 17 : « Potens effectus est, attraxit enim eos (textores et fullones et alios de communitate), ut erat facundus, mitibus et dulcibus verbis ».

conseils et prompt à l'action, d'une rare éloquence en Flamand, tout en ignorant le Français » (1). « Talem excitavit Deus Davidem contra Goliath », écrit le savant curé de Blankenberghe (2).

Le soulèvement qu'il provoqua à Bruges à la fin de juin 1301, lui valut d'être emprisonné au *Steen* avec 25 des principaux meneurs; mais le peuple le délivra presque aussitôt (3). Le 13 juillet une nouvelle émeute éclata; le peuple assiégea les principaux bourgeois dans le *Bourg*, les égorga ou les chargea de fers (4). Jacques de Châtillon, lieutenant du roi en Flandre, marcha avec une armée contre les rebelles, mais plutôt que de se venger sur le « commun » du meurtre de ses alliés du patriciat, il se contenta de l'exil volontaire des chefs de l'émeute, tout en frappant, d'un autre côté, la ville de Bruges, au point de vue politique et constitutionnel, du plus sévère châtement que jamais une ville médiévale eût subi (5).

De Coning et ses complices s'exilèrent de la Flandre, mais pour peu de temps, car les machinations de Jean et Gui de Namur les décidèrent à rentrer à Bruges au commencement de l'an 1302 (6). Personne n'osa les arrêter; Pierre de Coning profita du mécontentement général, provoqué par la sentence de Jacques de Châtillon approuvée par le Parlement de Paris, pour empêcher par la force la construction du château, qui devait tenir la ville en respect. Le bailli, le magistrat et un grand nombre de patriciens s'enfuirent abandonnant la place à la démocratie, qui règne en maîtresse. Damme, L'Ecluse et Aardenbourg se joignent aux révoltés.

A Gand, le 12 mars 1302, éclate un soulèvement populaire identique (7). Pierre de Coning se met en rapport avec les

(1) Villani, ap. Muratori, t. XIII, cl. 383.

(2) J. de Meyere, *Annales Flandriae*, fo 90 vo.

(3) *Annales Gandenses*, p. 15.

(4) *Ibid.*, p. 16.

(5) *Annales Gandenses*, p. 17.

(6) *Ibid.*, p. 17.

(7) *Ibid.*, p. 18-19; *Chron. Artésienne*, p. 36-37; L. van Velthem, Liv. IV, ch. IX, p. 224-225.

émeutiers, leur promet 5,000 hommes, et entretient la révolte pendant plus d'un mois et demi jusqu'à l'arrivée de Guillaume de Juliers dans les premiers jours de mai(1); prenant avec lui Boenheim et Jean Breidel, il court dévaster Sijssesele, puis Maele, où il fait trancher les têtes des défenseurs (2); trouvant à son retour les messagers du " commun " de Gand, envoyés pour contracter une alliance avec Bruges, Pierre de Coning leur offrit d'expédier à Gand en guise de présent, une tête de patricien avec sa collerette (3) : ceci nous dépeint bien l'ami du violent Jean Breidel, ce " boucher d'hommes ", comme Jacques de Meyere le nomme très justement (4).

Mais les Leliaerts reprennent le dessus à Gand; Pierre de Coning et les meneurs de Bruges dirigent, le 12 mai, une expédition sur la ville, pour détourner le commun de Gand du parti du roi; l'effort avorte; Aardenbourg fait également défection. Pierre de Coning, forcé de se retirer devant les troupes des Leliaerts gantois, reprend Aardenbourg et massacre les patriciens. Déjà Guillaume de Juliers s'était enfui dans les Quatre-Métiers d'abord, à Maastricht ensuite, à la nouvelle des préparatifs de Jacques de Châtillon pour venir châtier les rebelles (5). Revenu à Bruges, Pierre de Coning fut emprisonné par le peuple, déçu par la fuite de Juliers et l'échec de l'expédition de Gand; il faillit être écharpé, mais parvint à s'évader par ruse, et se réfugia en Zélande (6).

Quelques jours après se produisit " le fait dou venredi de Bruges " (18 mai); le 23 (7), Gui de Juliers et Pierre de Coning rentrèrent en triomphe dans la ville libérée, assiégèrent Wijnendaele et parcourant la Flandre maritime, soulevèrent la

(1) *Chronique Artésienne*, p. 38; *Annales Gandenses*, p. 21.

(2) *Annales Gandenses*, p. 21; *Chronique Artésienne*, p. 39; Li Minsis, ap. de Smet, *Corpus*, t. II, p. 192; L. van Velthem, Liv. IV, ch. XIV, p. 230; Guiart, ap. *D. Bouquet*, t. XXII, p. 236

(3) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XIV, p. 230.

(4) *Annales Flandriae*, fo 112 v^o.

(5) *Annales Gandenses*, p. 22-23; L. van Velthem, ch. XIV, p. 230-231.

(6) *Annales Gandenses*, p. 23; L. van Velthem, ch. XV, p. 231.

(7) Colens, *Le Compte*, p. 110; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 112.

population opprimée, qui d'un flot puissant vint battre les murs de Cassel (1). Après six semaines de siège, les troupes de Juliers et du tribun brugeois furent précipitamment appelées à Courtrai (23 juin 1302). Créé chevalier à Courtrai, « Monseigneur » Pierre de Coning (2) porta depuis dans ses armes : sur fond de gueules, « une croix cantonnée de quatre couronnes d'or à fleurons; dans le champ des deux côtés de l'écu, on voit une rangée d'étoiles à six raies » (3). Comblé de présents par ses amis de l'échevinat de Bruges (4), il fit à Gand avec les fils du comte une entrée grandiose; il fut l'objet d'une vive curiosité parmi le commun, en profita pour renouveler les officiers et le magistrat, et, son instinct vindicatif reprenant le dessus, il voulut faire mettre à mort Jean, fils de l'ancien Amman, un Leliaert; ce ne fut qu'à grand peine que les fils du comte parvinrent à obtenir la grâce de ce malheureux (5). Pierre de Coning fut envoyé à Lille à la fin de l'année par Bruges (6). Il continua à jouer un rôle important dans les affaires de la cité, devint échevin de Bruges et fut un de ceux qui s'opposèrent en 1309, par la force des armes, à la ratification du traité d'Athis (7); Jean Breidel, le meutrier du conseiller du comte et ancien bailli de Gand Gilles De Clerck (8) et le foulon Jean Heine, lui apportèrent leur concours dans cette émeute (9). Ce fut également Guillaume, fils de Pierre de Coning, qui, avec Jean Breidel, délivra ce révolté violent, le moine Guillaume de Saeftinghe, à Lisseweghe en novembre 1308 (10).

(1) *Annales Gandenses*, pp. 27-28; L. van Velthem, Liv. IV, ch. XX, p. 238; *Chronique Artésienne*, p. 44.

(2) Colens, *Compte*, p. 171, 188, 189, etc.

(3) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 331.

(4) Cf. Bossaert, *La Flandre* (1867-68), pp. 300 suiv.

(5) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XLIII, p. 268.

(6) Colens, *Compte*, p. 204.

(7) *Annales Gandenses*, p. 98.

(8) *Ibid.*, p. 96, fin de février 1309.

(9) Celui-ci avait été envoyé avec Nicolas Bonin devant Rupelmonde en décembre 1302; cf. F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel*, p. 444, n. 1.

(10) *Annales Gandenses*, p. 94. Jean Breidel, qui paraît ne pas avoir assisté à la bataille de Courtrai, fut l'un des massacreurs de Maele en mai 1302; le

Quant aux noms des autres chevaliers créés à cette bataille, je les emprunte à l'*Enquête de Bruges après la bataille de Cassel* publiée par M. N. de Pauw; parmi les bouchers Hannin Poelaerd, Hannin Ravens, Jacques van Bassevelde; parmi les poissonniers, Paul Bernard et un autre Jacques van Bassevelde (1); puis Jean Scinckel, plus tard bourgmestre de Bruges et Hannin van de Poele (2). S'il faut en croire l'enquête de 1329, c'étaient tous des démagogues extrêmement violents.

*
* *

3) *Quelques noms de combattants flamands à la bataille de Courtrai*. Tout d'abord, nous devons mentionner le moine zélandais de Ter Doest, GUILLAUME DE SAEFTINGHE, frère convers de ce monastère cistercien. Les contemporains nous racontent comment cet homme robuste, ayant appris la présence de ses compatriotes à Courtrai, s'enfuit sur une jument du monastère, l'échangea contre un " ghepinde staf " et fit des prodiges de valeur durant la bataille avec un carme, peut être le frère Everard l'hermite, du *Compte* (3), taillé comme lui en Hercule (4). D'après L. van Velthem, ce fut lui qui tua Robert d'Artois (5); son courage lui valut l'amitié et l'admiration du commun de Bruges (6). Au mois de décembre un conflit éclata à Ter Doest entre l'abbé et lui; les cisterciens en cette année renoncèrent dans un but économique, aux frères convers ou laïques, jusque là chargés de l'exploitation de leurs domaines, pour confier celle-ci à des fermiers payant une

2 août de la même année, il fut envoyé avec Nicolas Bonin, bourgmestre de Bruges à Termonde et à Bruxelles, et à la fin du mois à Hulst; Colens, *Compte*, p. 293; voir encore sur lui, l'appendice des *Annales Gandenses*, p. 130 suiv.

(1) *Bulletin Comm. Roy. d'Histoire*, 5^e série, t. IX (1899), p. 647 suiv.

(2) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 79-80; Limburg-Stirum, *Codex*, t. I, p. 412.

(3) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 78.

(4) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXXIII, p. 254; *Annales Gandenses*, pp. 94-95.

(5) L. van Velthem, ch. XXXIII, p. 255.

(6) *Annales Gandenses*, p. 95.

rente annuelle. Déjà en querelle avec son abbé et quelques vieux moines, le bouillant Guillaume de Saeftinghe blessa très grièvement à cette occasion son supérieur et le cellérier du monastère; assiégé pour ce meurtre par les amis de l'abbé dans la tour de Lisseweghe, il fut délivré par ses amis Breidel et Willem de Coning, ce qui déplut fortement au comte, aux nobles et aux patriciens de Flandre (1). Excommunié pour cet assassinat par l'official de l'évêque de Tournai, Guillaume se rendit auprès du pape pour implorer la rémission de ses méfaits, et obtint son pardon de Bérenger, évêque de Tusculum, le 16 septembre 1309, à condition d'entrer dans l'ordre des Hospitaliers et d'aller combattre en Terre-Sainte (2). Loin d'obéir, Guillaume rentra en Flandre, et put néanmoins faire lever l'interdit qui le frappait, à condition d'abandonner tous ses biens à l'Eglise. Mais il en garda une partie, se livra au commerce, et se vit frapper d'une nouvelle excommunication dès qu'on apprit son escroquerie (3). Pourtant nous le trouvons en août 1310, désigné comme un des gérants du monastère de Ter Doest (4).

Nous connaissons également le doyen des tisserands de Bruges, Chrétien van den Damme, et Jean Cant, le doyen des foulons (5), qui menèrent leurs hommes à la bataille, avec les capitaines des trente-deux métiers de Bruges (6). Le *Compte Communal* de 1302 nous cite aussi les noms des « coningstavels », ou commandants de dix-neuf hommes, qui furent à Wijnendaele, Cassel et Courtrai; ce sont : Jacques De Vos, Veyse van der Biest, Colaert de Gartere, Guillaume Wedericke, Gilles Handscoewerkere, Jean Volkaerd, Colaert de Jonghe, Jacques van den Beckine, Nicolas d'Oudenburch, Jean Saelgen, Gérard de Ketelboetre, Meus Dullekine, Thierrî Lau-

(1) *Annales Gandenses*, p. 93-95.

(2) *Codex Dunensis* ou formulaire de l'abbaye des Dunes, publié par Kervyn de Lettenhove, pp. 239-243; cf. *Introduction*, pp. XXVII, XXVIII.

(3) *Codex Domensis*, pp. 243-244.

(4) *Ibid.*, p. 538.

(5) Colens, *Compte*, pp. 191 et 8.

(6) *Ibid.*, pp. 157-160.

waert, Gilles Rommele, Baudouin de Vos (1); comme les noms des six derniers ne se rencontrent plus après dans les *Comptes*, il faut croire qu'ils furent tués durant la campagne.

*
* *

4) *Les Bannières*. — A Jean de Renesse était confiée la bannière de Flandre, au Lion rampant de sable sur fond d'or, le « Lupert » (2). Siger Lonke, de Gand, portait l'étendard de cette ville, un lion rampant d'argent sur champ de sable, et défendit sa bannière comme un lion (3). Jean Ferrant levait vaillamment l'étendard d'or de Guillaume de Juliers (4), qui portait « de Flandres à le fleur de lis d'argent en l'espaule du lion » (5). Ce ne furent d'ailleurs pas les seules bannières qui y figurèrent, car pour le compte du seul Clerc de Juliers, Bruges livra cinq bannières d'or, sept de soie jaune, douze pennons d'or, cinquante de soie et cent vingt-cinq de drap (6)!

Le cri de guerre fut « Vlaendren ende Leu » (7), adopté depuis les Matines de Bruges; ce qui m'amène à dire un mot de la langue du commandement. Quoique la langue employée habituellement par les princes Gui de Namur et Guillaume de Juliers, dans leurs comptes de dépense personnelle (8) et leur correspondance (9) soit le français, il faut tenir compte de ce fait que l'un fut élevé à Wijnendaele, l'autre à Juliers, où le thiois était la langue courante. S'il est donc juste de dire avec Monsieur H. Pirenne (10), qu'« ils conduisaient au combat une foule d'ouvriers et de paysans dont ils connaissaient à peine la langue », il est bon d'observer qu'ils la connaissaient cependant.

(1) *Ibid.*, p. 157.

(2) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXV, p. 241.

(3) *Ibid.*, ch. XXXII, p. 252.

(4) *Ibid.*, ch. XXX, p. 251.

(5) *Istore et Croniques de Flandres*, t. I, p. 280, note 1.

(6) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 82-83, n° 159.

(7) L. van Velthem, Liv. IV, ch. XXVII, XXIX, XXXVI, pp. 247, 250, 260.

(8) Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 83.

(9) F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel*, p. 443, n. 2, etc.

(10) *Histoire de Belgique*, p. 381.

D'ailleurs Jean de Renesse, Otton de Steenhuize, Robert de Leeuwerghem, Baudouin de Popperode, auront certainement commandé en flamand.

*
* *

Le fait que, parmi leurs chefs, il s'est trouvé des débauchés, des émeutiers, des démagogues violents, ainsi que des étrangers mercenaires, n'enlève rien à la gloire de ces obscurs communiens brugeois et de ces paysans du plat pays, dont les héroïques efforts montrent encore aujourd'hui leurs effets. Dans une démocratie, d'autant plus que celle-ci était naissante, il s'est trouvé toujours et il se trouvera à jamais des éléments plus extrêmes que d'autres, et toujours portés à se livrer à de graves excès.

Il faut d'ailleurs faire une large part aux idées morales du temps et aux conditions sociales et politiques de cette époque troublée de l'histoire de Flandre.

BIJZONDERE REGISTERS. — INDEX SPÉCIAUX.

I. Alphabetisch Zaakregister.

A.

Achter Sikkel (Ontblooting van de) : blz. 246; 269-274; 301-303.

Altaartafel. Zie : Van Eyck.

Antwerpen (Vleeschhuis van) : blz. 82.

Archief van de Sint-Jacobskerk : blz. 122-138; 142-143.

B.

Bibliotheek : blz. 142.

C.

Congres : blz. 175, 196, 252.

Craeyer (Gaspard de), zijn leven en zijne werken te Gent : blz. 83-91.

D.

Doornijk (Ontblooting van de hoofdkerk) : blz. 294-297.

E.

Emaüs (Kasteeltje van) : blz. 276-291; 303-308.

G.

Gedenkplaten. Zie : Namen van straten.

Gedenksteen in de Sint-Baafsabdij : blz. 176-178; 199-200; 253.

Gent. Zie : Woelingen en Opstand.

Gentenaars (Opstand van de) tegen Philips den Goede : blz. 19-20,
212-243

Gift : blz. 197-198.

Gilden en Neringen (Internationale wedstrijd van). Zie : Tentoonstelling.

Graven van Vlaanderen : Zie Oorkondenleer.

Gravensteen (Poort van het) : blz. 192-194.

Guldensporenslag (De Gentenaars in den) : blz. 339-374.

J.

Justus van Gent : blz. 64-69.

K.

Kartuizermonnik Livinus Ammonius (De Gentsche) : blz. 338.

Kasteel van Voorde : Zie Voorde; — *Van Emaüs* : Zie Emaüs.

Kerkhof van de Dampoort : blz. 57-63.

Kortrijk. Zie : Guldensporenslag.

Kunst (De vrouw in de) : blz. 38-43.

Kunst (Oude). Zie : Tentoonstelling.

Kunstenaars (Gentsche middeleeuwsche) : blz. 257-269.

L.

Leden (Gewone). Zie : Verkiezing.

Leyniers (Urbanus). Zie : Tapijten.

Lichteekeningen van Merkwaaardige Gebouwen : blz. 2-5; 81, 82.

Lijnwaadmarkt te Gent : blz. 292, 308-333.

Lijst der buitengewone leden : blz. VIII.

Lijst der gewone leden : blz. V.

M.

Maria Stuart (De laatste getrouwen van) : Zie Handelingen, deel IV.

Memorieboek der stad Gent : blz. 194.

Munt te Gent. Zie : Nobel (Vlaamsche).

Museum van Schilderijen te Gent. Zie : Schilderijen (Onbekende).

Muurschilderingen van het Stadhuis : blz. 7-15; — van het Vleeschhuis :
blz. 20-37; 98-106.

N.

Nobel (Vlaamsche) : blz. 107-121.

O.

Ontblooting. Zie : Pieterskerk (Sint-), Achter Sikkel en Doornijk
(Hoofdkerk van).

Oorkondenleer van de Graven van Vlaanderen : blz. 106, 107, 142.

Opstand der Gentenaars tegen Philips den Goede : blz. 19-20, 212-243.

Opschriften. Zie : Namen van straten en Gedenkplaten.

Overlijden van M. Varenbergh : blz. 140, 141; van Graaf de Marsy :
blz. 196; van Baron de Maere van Aertrycke : blz. 245, 248-252; 294.

P.

Philips den Goede (Opstand der Gentenaars tegen). Zie Gentenaars.

Pieterskerk (Ontblooting van de Sint-) : blz. 179-185; 197; 303-308.

S.

Schatbewaarder. Zie : Verslag.

Schilderijen (Twee beroemde) : blz. 201-211.

Schilderijen van de XVI^e eeuw (Onbekende) : blz. 173.

Secretaris. Zie : Verslag.

Stadhuis van Gent (Muurschilderingen in het) : blz. 7-15.

Straten (Namen van) 185-192; 211-212.

V.

Tentoonstelling van oude kunst te Luik, blz. 333-338.

Vergadering van de gewone leden (Buitengewone) : blz. 245-247.

Vergaderingen (Gewone algemeene) van 9 Januari 1900 : blz. 1-37; van 18 Februari 1900 : blz. 38-78; van 13 Maart 1900 : blz. 79-138; van 10 April 1900 : blz. 139-173; van 16 Mei 1900 : blz. 174-194; van 12 Juni 1900 : blz. 195-244; van 13 November 1900 : blz. 248-292; van 11 December 1900 : blz. 293-374

Verkiezing van buitengewone leden : blz. 37-122, 247, 292; van gewone leden : 244, 245; van een ondervoorzitter : blz. 245; van twee secretarissen : 246; van een bibliothecaris-schatbewaarder : 246.

Verordeningcn. Zie : Lijnwaadmarkt.

Verslag van den Schatbewaarder : — blz. 5-7; van den Secretaris : blz. 43-57.

Vierschaar van Mooregem : blz. 274-276; 297-301.

Vlamingen der kuststreek (Opstand van de) : blz. 253-256.

Vleeschhuis te Gent : Muurschilderingen, —te Antwerpen, zie Antwerpen.

Voorde (Kasteel van) : blz. 121-122.

Vrouw in de Kunst (De). Zie : Kunst.

W.

Woelingen te Gent in 1432-1435 : blz. 163-173.

I. — Index alphabétique des matières.

A.

Achter-Sikkel. Dégagement, pp. 246; 269 à 274; 301 à 303.

Anvers. Halle aux viandes, p. 82.

Archives de l'église St-Jacques, pp. 122 à 138; 142 et 143.

Artistes gantois au moyen-âge, pp. 257 à 269.

Art ancien. Voir Exposition.

Art (La femme dans l'), pp. 38 à 43.

Assemblées générales ordinaires: du 9 janvier 1900, pp. 1 à 37; du 18 février 1900, pp. 38 à 78; du 13 mars 1900, pp. 79 à 138; du 10 avril 1900, pp. 139 à 173; du 16 mai 1900, pp. 174 à 194, du 12 juin 1900, pp. 195 à 244; du 13 novembre 1900, pp. 248 à 292; du 11 décembre 1900, pp. 293 à 374.

Assemblée générale extraordinaire des membres effectifs, pp. 245 à 247.

Atelier monétaire gantois. Voir Noble de Flandre.

B.

Ballottage de membres honoraires, pp. 37; 122; 247; 292.

Bataille de Courtrai (Les Flamands à la), pp. 339-374.

Bibliothèque, p. 142.

Boucherie (ancienne). Voir Peintures murales.

C.

Cathédrale de Tournai. Dégagement, pp. 294 à 297.

Chapelle des Bouchers. Voir Peintures murales.

Château des Comtes (Porte du), pp. 192 à 194.

Château de Voorde, pp. 121 et 122.

Château d'Emaüs (Petit), pp. 275 à 291; 303 à 308.

Chartreux gantois (le), Livinus Ammonius, pp. 338.

Cimetière de la porte d'Anvers, pp. 57 à 63.

Comtes de Flandre. Voir Diplomatie.

Congrès, pp. 175; 196; 252.

Courtrai. Voir Bataille de Courtrai.

D.

Décès. De M^r Varenbergh, pp. 140 et 141; du comte de Marsy, p. 196; du baron de Maere d'Aertrycke, pp. 245, 248 à 252; 294.

De Crayer. Sa vie et ses œuvres à Gand, pp. 83 à 91.

Dégagement. Voir Église St-Pierre, Achter-Sikkel et cathédrale de Tournai.

Diplomatique des comtes de Flandre, pp. 106 et 107; 142.

Don, pp 197 et 198.

E.

Exposition d'art ancien à Liège, p. 333 à 338.

Eglise St-Pierre (Dégagement de l'), pp. 179 à 185; 197; 303 à 308.

Elections de membres effectifs, pp. 244 et 245; d'un vice-président, p. 245; de deux secrétaires, p. 246; d'un trésorier-bibliothécaire, p. 246.

Emaüs. Voir Château d'Emaüs.

F.

Femme. Voir Art.

Flandre maritime (Le soulèvement de la), pp. 253 à 256.

G.

Gand. Voir Troubles. — Révolte.

Gildes et corporations (Concours international). Voir Exposition.

Guerre des Gantois contre Philippe-le-Bon, pp. 19 et 20.

H.

Halle aux viandes. Voir Anvers.

Hôtel de ville (Peintures murales), pp. 7 à 15.

I.

Inconnue (Une œuvre). Voir Peinture inconnue du XVI^e siècle.

Inscriptions. Voir Noms des rues et Plaques.

J.

Juste de Gand (Note relative à), pp. 64 à 69.

L.

Langues (Emploi des), p. 196.

Leyniers, Urbain. Voir Tapis anciens.

Liste des membres effectifs, pp. XVII.

Liste des membres honoraires, pp. XX.

Livinus Ammonius. Voir Chartreux gantois.

M.

Manuscrit n^o 437, pp. 16 à 19; 80 et 81.

Marie Stuart (Les derniers fidèles de). Voir Annales, t. IV.

Marché des toiles de Gand, pp. 292, 308 à 333.

Membres effectifs. Voir Elections.

Mémorial à l'abbaye de St-Bavon, pp. 176 à 178, 199 et 200; 253.

Memorieboek der stad Gent, p. 194.

Monnaie. Voir Noble de Flandre.

Musée de peinture de Gand. Voir Peinture inconnue.

N.

Noble de Flandre, pp. 107 à 121.

Noms des rues (Revision des), pp. 185 à 192; 211 et 212.

P.

Peinture inconnue du XVI^e siècle, p. 173.

Peintures murales de l'Hôtel de Ville, pp. 7 à 15; de l'ancienne Bouche-
rie, pp. 20 à 37; 98 à 106.

Philippe le Bon (Guerre des Gantois contre) pp. 19 à 20; 212 à 243.

Photographies de monuments, pp. 2 à 5; 81 et 82.

Plaques commémoratives. Voir Noms des rues.

Polyptyque. Voir Van Eyck.

Porte du Château des comtes. Voir Château des Comtes.

R.

Rapports du Trésorier, pp. 5 à 7; du Secrétaire, pp. 43 à 57.

Réglementation. Voir Marché des toiles.

Révolte de Gand contre Philippe-le-Bon. Voir Philippe-le-Bon.

S.

Saint-Jacques (Archives de l'église). Voir Archives.

Saint-Pierre. Voir Eglise St-Pierre.

Secrétaire. Voir Rapports.

Soulèvement. Voir Flandre Maritime.

Stuart. Voir Marie Stuart.

T.

Tableaux célèbres (Deux), pp. 201 à 211

Tapis anciens, pp. 143 à 162.

Toiles. Voir Marché.

Trésorier. Voir Rapport.

Troubles à Gand en 1432-1433, pp. 163 à 173.

V.

Van Dycck (Son école en Espagne), pp. 91 à 98.

Van Eyck (A propos du polyptyque des), pp. 69 à 78.

Van Lokeren et Van Duyse. Voir Mémorial.

Vierschare de Mooregem, pp. 274 à 276; 297 à 301.

Voorde. Voir Château de Voorde.

II. — Alphetisch register van de sprekers.
II. — Index alphabétique par noms d'orateurs.

B.

Bergmans (Paul), pp. 5 et 6; 253 à 260.

C.

Casier (Joseph), pp. 2, 3, 81.

Coppieters Stochove (E.), pp. 122 à 138.

D.

de Kemmeter, p. 4.

de Maere, pp. 15, 19; 38 à 43; 140 et 141; 200.

de Pauw, pp. 7 à 15; 18; 175; 191; 192; 193; 194.

De Noyette, p. 183.

De Smet (Joseph), pp. 69 à 78.

Diegerick, pp. 107 à 120; 121.

Donnet, p. 78.

Donny, pp. 276 à 290; 307.

Dubois, E., pp. 271 à 274; 308 à 333.

F.

Fris, pp. 16 à 20; 36; 120; 194; 212 à 243; 309 à 374.

H.

Heins (Armand), pp. 176 à 178; 182; 183; 184; 193; 197; 200; 274 et 275;
290 et 291.

Hulin (G.), pp. 35; 184.

L.

Lybaert (Théophile), pp. 14, 37.

M.

Maertens (J.), pp. 121, 122; 333 à 338.

Maeterlinck (Louis), pp. 3, 83 à 98.

P.

Pirenne, pp. 106 et 107.

S.

Sacré (E.), pp. 3; 81.

Scribe (F.), p. 275.

Stroobant, pp. 120, 121.

V.

Van Biesbroeck, p. 275.

Vanden Gheyn, pp. 4; 43 à 57; 80; 141 à 143; 175; 196; 197; 199 et 200;
201 à 211; 248 à 252; 269 à 271; 275; 290; 294 à 303.

Vander Haeghen (Victor), pp. 15; 20 à 35; 36; 82; 98 à 106; 179 à 182; 184;
197; 303 à 307; 333.

Van Werveke, pp. 14; 143 à 173; 185 à 191; 211 et 212.

Varenbergh, pp. 2; 57 à 69.

Vuylsteke (J.), pp. 191 et 192; 193.

INHOUD. — TABLE.

Ledenlijst. — Gewone leden	V
Buitengewone leden	VIII
Bestuurraad	XV
Bestuurraad der afdeelingen.	XV
Liste des membres. — Membres effectifs	XVII
Membres honoraires	XX
Comité Directeur.	XXVII
Comité des sections	XXVII
Comité de publication de l'Inventaire archéologique	XXVIII
Ruilingen. — Echanges	XXIX
Algemeene vergadering van 9 Januari 1900. — Assemblée générale du 9 janvier 1900	1
Jaarlijksch verslag. — Rapport annuel	43
Jaarlijksche rekening. — Compte annuel	5
Algemeene vergadering van 18 Februari 1900. — Assemblée générale du 18 février 1900	38
Algemeene vergadering van 13 Maart 1900. — Assemblée générale du 13 mars 1900	79
Algemeene vergadering van 10 April 1900. — Assemblée générale du 10 avril 1900	139
Algemeene vergadering van 16 Mei 1900. — Assemblée générale du 16 mai 1900	171
Algemeene vergadering van 12 Juni 1900. — Assemblée générale du 12 juin 1900	195
Algemeene vergadering van 13 November 1900. — Assemblée générale du 13 novembre 1900	248

Algemeene vergadering van 11 December 1900. — Assemblée générale du 11 décembre 1900	293
Bijzondere registers. — Index spéciaux.	375
I. Alphabetisch zaakregister.	375
Index alphabétique des matières.	378
II. Alphabetisch register van de sprekers — Index alphabé- tique par noms d'orateurs.	381

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00673 4202

